BOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

PRODUCED
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

3943

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois

SOUS LA DIRECTION DE

GABRIEL MONOD ET CHARLES BÉMONT.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

TOME CENT TROISIÈME

Janvier-Avril 1910.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1910

REVUE

HISTORIQUE

ÉTUDE

SUR LES

ORIGINES DU MOUVEMENT HUSSITE

EN BOHÊME.

MATTHIAS DE IANOV.

Sur les origines du mouvement hussite en Bohême, on a émis trois théories : une théorie russe, une théorie allemande et une théorie tchèque.

La théorie russe affirme que le mouvement hussite a tiré ses origines des principes et des traditions de l'ancienne église slave qui, au IXe siècle, avait été fondée en Bohême et en Moravie par des apôtres slaves, Cyrille et Méthode, et que ce mouvement tendait à réunir le peuple tchèque à l'Église orthodoxe, dont il avait reçu le christianisme; le mouvement hussite n'aurait été, d'après cette théorie, que le résultat d'une opposition latente, mais constante, de l'Église slave orientale contre l'Église latine occidentale, et il se rattacherait directement à cette Église orientale, à laquelle il avait tenu pendant des siècles, non seulement par des souvenirs et des tendances communes, mais aussi par un symbole apparent, le calice ou la communion du sacrement de l'Eucharistie sous deux espèces, qui s'était conservé en Bohême et en Moravie jusqu'à l'époque des hussites. Il n'est pas douteux que cette théorie, courante chez beaucoup d'historiens et de théologiens russes, dérive des autres théories des soi-disant « slavistes » russes du XIXe siècle et, comme le remarque le comte de Lützow dans son récent livre sur Huss[1], il est possible qu'elle ait été lancée dans un but de propagande pour la réunion de la

1. F. Lützow, *The life and times of Master John Hus* (Londres, 1909), p. 11.

Bohême à l'Église orthodoxe et afin de venir en aide aux Tchèques dans leurs luttes contre le gouvernement allemand et centralisateur de Vienne. Mais elle a été rejetée comme purement fantaisiste par des historiens tchèques qui ont étudié l'histoire du mouvement hussite d'une manière approfondie et avec impartialité[1], et aujourd'hui il n'est pas un seul historien sérieux en Bohême pour l'accepter.

Malgré cela, elle a été récemment reprise, bien que sans tendance politique et dans une forme très modérée, par le savant théologien russe, M. Ivan Palmov, dans son livre sur les Frères Bohêmes[2]. Selon les vues de M. Palmov, le mouvement hussite serait un phénomène orthodoxe parce qu'il contenait des particularités religieuses tout à fait spéciales, qu'on ne retrouve dans aucun mouvement réformateur de l'Occident : d'abord, une tendance à se rapprocher, dans ses efforts réformateurs, du modèle et de l'idéal de l'église primitive des apôtres, tendance qui est le principe même de l'Église orthodoxe; et, ensuite, ce fait que ce mouvement se développait sous l'influence des souvenirs de traditions orientales et des saints missionnaires slaves, souvenirs qui étaient vivants en Bohême encore dans la seconde moitié du XIVe siècle. Entre les doctrines hussites et la religion orthodoxe, il y aurait donc, d'après M. Palmov, une filiation directe. Mais, même sous cette forme, la théorie russe est inacceptable. Il est vrai que les traditions slaves du temps des apôtres Cyrille et Méthode étaient vivantes en Bohême au XIVe et au XVe siècle, mais elles furent sans aucune influence sur le mouvement hussite, qui est né de causes religieuses, sociales et nationales propres à la Bohême comme les autres mouvements religieux d'Occident[3].

La théorie allemande a été formulée le plus clairement par M. Joseph Loserth, qui a étudié pendant plusieurs années la doc-

1. Voir J. Kalousek, *l'Histoire du calice au temps prehussite* (en tchèque). Prague, 1881. — Le même, *les Études russes sur les causes et les tendances du mouvement hussite*, dans les *Annales du musée royal de Bohême*, 1882, p. 90-102 (en tchèque). — J. Goll, *Ibid.*, 1878, p. 590-592.

2. Ivan Palmov, *les Frères Bohêmes dans leurs confessions* (en russe), t. I, parties 1 et 2. Prague, 1905.

3. Dans ces derniers temps, le point de vue des historiens tchèques sur les origines du mouvement hussite a été accepté jusqu'en Russie par un historien aussi savant que critique, M. N.-V. Yastrebov, de l'Université de Saint-Pétersbourg, dans son remarquable ouvrage sur *Pierre Kheltchitski et son temps; études sur l'histoire de la pensée hussite* (en russe), t. I. Saint-Pétersbourg, 1908.

trine de Wiclef et de Huss. Dans son livre *Hus und Wiclif*, paru en 1884, et dans une série d'articles spéciaux[1], M. Loserth s'est efforcé de prouver que le mouvement religieux qui se manifesta en Bohême au xve siècle et qu'on appelle le hussitisme ne s'est pas développé spontanément, mais qu'il a été provoqué par les écrits du théologien anglais John Wiclef, dont Jean Huss acceptait totalement les idées. « Le profond mouvement religieux de Bohême », dit M. Loserth, « n'y a été provoqué (*hervorgerufen*) que par les écrits de Wiclef. Les correspondances et les documents historiques de ce temps et du temps suivant montrent que ce mouvement n'a été que pur wiclefisme (*eine reine Wiclifie*) »[2]. M. Loserth s'exprimait de la même façon, en 1900, dans l'article *Huss*, de la *Real-Encyclopaedie für protestantische Kirche und Theologie* (3e éd., t. VIII, p. 475) : « Le soi-disant hussitisme, dans les quinze premières années du xve siècle, n'est rien autre que le wiclefisme implanté sur le sol de la Bohême. »

M. Loserth fonde son opinion sur deux raisons : premièrement, une raison négative, qui est que l'activité réformatrice de Huss n'a pas pu être influencée ni déterminée par les réformateurs bohémiens du xive siècle (Militch et Ianov), dont il n'aurait connu ni les écrits, semble-t-il, ni les noms et qui d'ailleurs ne se séparèrent pas de la doctrine catholique, en sorte que, même au cas où il les aurait connus, il n'aurait pu recevoir d'eux aucune de ses idées réformatrices. En second lieu, l'opinion de M. Loserth est fondée sur une raison positive : Huss ne se serait éveillé à la pensée réformatrice que par l'étude directe des écrits théologiques de Wiclef et en aurait accepté les idées intégralement en les faisant siennes, non seulement dans ses propres écrits théologiques, mais encore dans ses sermons. Huss aurait prêché et défendu les idées de Wiclef, et c'est pour les idées de Wiclef qu'il aurait trouvé la mort sur le bûcher de Constance; et, même après son supplice, le mouvement hussite aurait évolué, sous l'influence de Wiclef, sous une forme atténuée dans « l'utraquisme » et sous une forme logique dans le « taboritisme ».

La théorie de M. Loserth est, on le voit, très simple : en identifiant, d'une façon plus dogmatique qu'historique, le hussitisme

1. En voir la liste dans Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 7e éd., 1907.

2. J. Loserth, *Hus und Wiclif* (Prague, 1884), p. 83.

avec la doctrine de Huss et cette doctrine avec celle de Wiclef, elle explique par la lecture de quelques écrits du théologien d'Oxford le profond mouvement des esprits qui s'empara de toute la nation tchèque et qui y produisit une des révolutions les plus radicales qu'on ait vues, tant au point de vue religieux qu'au point de vue économique, social et national; du fait incontesté que Huss s'appropria dans ses écrits plusieurs des idées réformatrices de Wiclef, elle conclut que tout le mouvement bohémien du temps de Huss a été amené d'une manière artificielle et qu'il n'a été, en somme, que le plagiat d'un mouvement étranger. Mais cette théorie est plutôt une thèse qui resterait à démontrer que la solution du problème. M. Loserth n'a rien prouvé de plus que l'appropriation, par Huss et quelques-uns de ses adeptes, d'un certain nombre d'idées réformatrices que Wiclef avait formulées et la manifestation de ces idées dans la doctrine des hussites. Il n'a répondu qu'à cette seule question, plus littéraire qu'historique : de savoir jusqu'à quel point Huss, comme théologien, dépend, dans ses écrits latins, de Wiclef. Mais, au point de vue historique et psychologique, la question n'est point de savoir combien d'idées Huss a empruntées à Wiclef, mais *pourquoi* il les a empruntées à Wiclef et *comment* ce qu'il a emprunté a agi dans son esprit et dans l'âme des masses qui le suivaient. L'histoire ne se fait pas à coup de statistiques et, même dans l'histoire des idées, il importe plus encore de savoir quelles furent les causes, quelle fut la force des idées qui produisirent des changements moraux et matériels dans les peuples que de savoir d'où ces idées provenaient. « Le passé », a écrit ici même M. Goll à propos de la théorie de M. Loserth[1], « nous parle surtout par ses monuments littéraires, mais les livres seuls n'ont jamais fait l'histoire, et l'influence historique de Huss, son influence sur le développement de l'histoire ne dépendent pas de son originalité comme auteur de livres théologiques écrits en latin... »

Quand bien même on réussirait à prouver, — ce qui n'est guère possible tant que tous les écrits de Huss, latins et tchèques, ne seront pas publiés, — que Huss s'est approprié la plupart des idées qui se trouvent dans les écrits de Wiclef, le problème historique ne serait point résolu; il resterait toujours à expliquer les raisons et les effets de cet emprunt. En outre, la théorie de

1. *Rev. hist.*, t. XXVIII (1884), p. 154.

M. Loserth n'explique pas d'une façon satisfaisante le profond mouvement des idées et des besoins de réforme qu'on peut constater en Bohême dans les documents historiques et théologiques du demi-siècle qui précède Huss et que l'on trouve codifié, si l'on peut ainsi dire, dans les écrits tout à fait originaux de Matthias de Ianov. L'histoire des origines et de l'évolution du mouvement religieux qu'on appelle brièvement et peu justement, au point de vue scientifique, « le hussitisme » est trop compliquée pour qu'on puisse l'expliquer à l'aide d'une méthode simpliste, comme celle de la réception livresque des idées d'un théologien par un autre[1].

La théorie tchèque pose le problème des origines du mouvement hussite dans toute son ampleur. Elle a été formulée d'une façon classique il y a soixante ans par Fr. Palacký dans son *Histoire du peuple tchèque*[2]. Le mouvement hussite serait né, d'après lui, d'un désir, souvent répété chez les anciens Tchèques, d'établir un accord entre la vie réelle et l'idéal de la vie chrétienne qu'ils portaient en eux. L'esprit réformateur des anciens Tchèques exigeait que la vie de la nation entière fût modelée sur cet idéal chrétien, et surtout la vie de ceux qui étaient appelés à prêcher la parole de Dieu au peuple et à diriger ce peuple dans les voies de la piété et du salut. Or ce furent justement ces représentants et ces messagers de la vraie vie chrétienne qui devinrent vite la pierre d'achoppement de tout ce système idéal et, parmi eux, surtout les moines mendiants.

Ceux-ci étaient, au XIVe siècle, très répandus en Bohême. D'abord très estimés du peuple, ils dévièrent vite du but proposé à l'ordre et entrèrent en conflit formel avec le clergé régulier et avec l'évêque de Prague Jean de Drazice (1301-1343); ce

1. J'ajoute que, bien que la théorie de M. Loserth semble prévaloir de nos jours dans la littérature historique allemande, les historiens allemands d'autrefois étudiaient le mouvement hussite à un point de vue plus large; il suffit de citer les ouvrages, toujours utiles à consulter, de A. Neander, *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche*, t. VI, Hamburg, 1852; de Fr. Boehringer, *Die Kirche Christi und ihre Zeugen*, t. II, 4e section, 2e partie, Zurich, 1858; et, sur l'influence de Wiclef sur Huss, l'ouvrage de G. Lechler, *Johann von Wiclif und die Vorgeschichte der Reformation*, 2 vol., Leipzig, 1873. — Du côté tchèque, voir, sur la théorie de M. Loserth, les comptes-rendus de M. I. Goll, dans la *Rev. hist.*, t. XXVIII (1884), p. 154; de M. J. Kalousek, dans l'*Atheneum*, Prague, t. I, p. 190, et l'article de Fr. Černý dans le *Časopis Matice Moravské*, t. XXVII (1903), p. 189-205.

2. 3e éd., t. III, 1re partie, p. 18-19.

conflit fut cause des troubles violents et même des massacres de Prague en 1334. Sous l'archevêque Ernest de Pardubice, le conflit fut d'autant plus grave que ce prélat prenait un soin très rigoureux de l'instruction et de l'honnêteté du clergé de son diocèse, et que ce clergé devenait, sous l'influence de l'Université de Prague (depuis 1348), plus instruit qu'auparavant. Les ordres mendiants perdirent bientôt aux yeux du peuple leur prestige, et le peuple, religieux et critique à la fois, commença à distinguer plus clairement les vraies vertus chrétiennes des fausses, surtout grâce à l'activité morale et réformatrice des prêcheurs qui, sous la protection de l'empereur Charles IV et de l'archevêque Ernest de Pardubice, agissaient à Prague (qui était, en ce temps-là, la capitale de l'Empire); parmi ceux-ci se distinguaient, en particulier, Conrad de Waldhausen, Milicius (Militch) et Matthias de Ianov. L'activité de ces prêcheurs fut dirigée d'abord contre les moines et porta sur la discipline morale et religieuse. La troisième cause du mouvement religieux en Bohême au XIVe siècle fut l'Université de Prague, qui devint bientôt le centre des tendances et des efforts vers la réforme de l'Église. Enfin, au commencement du XVe siècle, les écrits théologiques de Wiclef s'introduisirent en Bohême; leurs attaques contre la corruption de diverses institutions ecclésiastiques causèrent une grande effervescence dans des esprits, surtout parmi les professeurs tchèques de l'Université, et les idées de Wiclef, tombant sur un sol depuis longtemps préparé à les accepter, provoquèrent le mouvement, dont le représentant, dans les premières années, fut Jean Huss.

La théorie de Palacký sur les origines du mouvement hussite a été acceptée, en somme, par tous les historiens tchèques qui s'occupent sérieusement et impartialement de l'histoire du hussitisme; elle a néanmoins été complétée ou modifiée par les travaux qui ont paru depuis plus d'un demi-siècle. C'est ainsi que M. W. Tomek a exposé solidement et minutieusement l'état matériel et moral de l'église et du clergé bohémien dans les années qui précédèrent Jean Huss. MM. Camille Krofta et Jean-Frédéric Novak ont étudié, à l'aide d'une masse de documents extrêmement précieux, tirés des archives du Vatican, la constitution de l'église en Bohême au XIVe siècle et l'influence que le système fiscal de la curie papale exerça sur son développement matériel. M. Wenceslas Novotný a indiqué les fondements des

idées qui formèrent et composèrent le hussitisme et a montré d'une façon aussi ample que critique la liaison de ce mouvement profondément national avec le grand mouvement réformiste qui se manifesta parmi les autres nations de l'Europe civilisée. MM. Charles Novák, Iaroslav Vlček, Joseph Truhlář et Wenceslas Flajšhans ont exposé l'activité littéraire de Jean Huss et de ses contemporains. M. Zdenco Nejedlý a jeté une lumière toute nouvelle sur la liturgie tchèque et surtout sur le chant et sur la musique avant et sous Jean Huss et a montré l'importance du mouvement hussite pour ces manifestations de l'esprit du temps[1]. Enfin l'auteur du présent article a exposé, il y a quatre ans, dans un ouvrage écrit en langue tchèque[2], à l'aide de manuscrits théologiques et philosophiques antérieurs à Jean Huss, la doctrine du premier représentant du mouvement religieux en Bohême à la fin du XIVe siècle, celle de Matthias de Ianov, et a prouvé, une fois de plus, l'originalité de ce mouvement au point de vue des idées morales et théologiques avant l'influence de Wiclef.

Nous voudrions exposer ici les principaux résultats auxquels nous sommes arrivé. Ces résultats nous semblent d'autant plus importants que les idées de Ianov sont intimement liées avec le mouvement de son époque en Bohême et en Europe et qu'elles exercèrent une influence incontestable, sinon sur Jean Huss, du moins sur les premiers représentants de la doctrine après la mort de Huss, surtout sur Jacobellus de Misa ; ces idées, enfin, exposées dans des traités encore pour la plupart inédits, ne sont point assez connues des savants qui s'occupent de l'histoire du hussitisme.

Qu'on ne croie pas d'ailleurs que nous nous exagérons la portée de nos recherches sur la doctrine de Ianov. Nous ne présentons pas notre exposé, forcément bref et incomplet, comme un essai d'explication nouvelle des origines du mouvement hussite : nous ne voulons qu'approfondir, sur un point spécial, la théorie de Palacký indiquée ci-dessus, théorie très juste et très solide; encore renonçons-nous, de propos délibéré, à exposer l'influence des idées de Ianov sur l'évolution postérieure du mou-

1. On trouvera une bibliographie complète de la question dans la *Bibliographie de l'histoire de Bohême*, de M. Čenek Zíbrt, t. II. Voir aussi la bibliographie périodique publiée par *Český Časopis Historický* depuis 1905.

2. *Matthias de Ianov, sa vie, ses écrits et sa doctrine* (ouvrage couronné par la Société royale des sciences de Bohême). Prague, 1905, XXI-330 p.

vement hussite parce qu'on ne pourra résoudre cette question avec la prudence et la sûreté nécessaires que lorsqu'on possédera une édition complète des œuvres de Ianov et des premiers théologiens hussites. Cette édition est en cours de publication pour ce qui concerne les œuvres de Ianov[1] et de Huss[2]. Nous divisons le présent article (dont l'esquisse a paru en 1905 dans le *Český Časopis Historický*) en trois parties : dans la première, nous retraçons la vie de Matthias de Ianov; dans la seconde, nous exposons sa doctrine; dans la troisième, nous essayons de caractériser sa nature et sa pensée.

I.

De sa vie, nous ne savons que peu de chose. Nous pouvons dire seulement, avec quelque probabilité, qu'il appartenait à la petite noblesse tchèque; son père, Wenceslas, avait une propriété à Ianov, près de la Mladá Vožice, dans le sud de la Bohême. Matthias y naquit vers l'année 1350. Il reçut, semble-t-il, sa première instruction à Prague, où il fut, pendant un court laps de temps (jusqu'à l'an 1373), l'un des élèves de Militch. Il fut fortement remué par l'enseignement de Militch : le contact du jeune écolier, qui aimait la Bible depuis sa jeunesse, avec ce saint prêcheur, le charme exercé par son caractère doux et prêt au sacrifice, son zèle vraiment apostolique pour le salut des âmes remplirent l'âme de Ianov d'une respectueuse admiration. Sa conscience morale et religieuse en fut éveillée; il brûla de suivre son exemple[3].

Depuis l'année 1373 jusqu'en 1381, Ianov étudia à l'Université de Paris. Il y étudia d'abord les *artes liberales* à la Faculté des lettres. Étant de nationalité tchèque, il y appartint à la « nation » anglaise, province germanique. Son *senior* était un Hollandais, Gérard Kalkar. De fortune modeste, Ianov vécut sans doute à Paris assez humblement en copiant des livres, en

1. *Matthiae de Ianov, dicti Magister Parisiensis Regulae Veteris et Novi Testamenti*, éd. Vlastimil Kybal; t. I et II. Oeniponte, 1908-1909.

2. *Opera Magistri Johannis Hus*, éd. Venceslaus Flajshans; t. I-IV. Prague, 1900-1906.

3. Ianov a composé une très importante *Narratio de Miliczio* qui est insérée dans son œuvre (*Regulae*, lib. III, tract. 5, dist. XI, c. 6-7); elle a été publiée dans les *Fontes rerum bohem.*, t. I, p. 431-436.

servant les écoliers riches ou les professeurs ou même en recourant à la mendicité, qui en ce temps, sous l'influence des théories des ordres mendiants, n'était pas considérée comme déshonorante. Il habita probablement au collège appelé « Domus Almanorum pauperum scholarium », rue Pavée-du-Mûrier.

Il étudia d'abord la logique, « l'art de tous les arts ». Ce cours de logique durait deux années, et c'était seulement pendant la troisième année que l'écolier pouvait subir le premier examen, appelé la « détermination ». Matthias le passa probablement en 1375; il est possible qu'il ait été admis à l'examen gratuit, à la « subdétermination », comme les autres pauvres écoliers.

Au mois de juillet 1376, Matthias obtint le grade de licencié sous maître Gérard Kalkar; en même temps, il fut nommé maître ès arts. Il continua ensuite d'étudier la théologie pendant six ans, mais il n'acquit aucune dignité à la Faculté, parce qu'il n'avait pas rempli le sexennium d'étude nécessaire pour devenir au moins bachelier en théologie. Nous ne savons rien de lui pendant ces années 1376-1381, sauf qu'au mois d'avril 1377 il demanda à être inscrit sur le *rotulus nominandorum*, au cas où ce rôle serait dressé, parce qu'il pensait à retourner en Bohême et à revenir bientôt après; le 11 mai 1378, comme prêtre du diocèse de Prague, il obtint le réservat pontifical à un bénéfice ecclésiastique dans ce même diocèse et, le 1er avril 1381, une expectative à un canonicat de la cathédrale de Prague. Pour obtenir cette grâce de la curie pontificale, il lui fallut aller deux fois (1378 et 1381) à Rome. Il revint à Paris (avril 1381), mais, en octobre 1381, il était déjà de retour à Prague, où il était installé comme chanoine de la cathédrale de Saint-Veit. Il ne put toutefois jouir de la prébende attachée à ce canonicat ni d'une autre prébende pour laquelle il possédait aussi des lettres pontificales, malgré les procédures qu'il avait entamées pour en obtenir la jouissance. Pendant quelque temps, il demeura dans la maison de maître Adabertus Ranconis de Ericinio, ancien recteur de l'Université de Paris et alors écolâtre de la cathédrale de Prague. L'archevêque Jean de Jenstein, ancien élève, lui aussi, de la même Université, le nomma, à la fin de 1381, confesseur et peut-être même prédicateur à la cathédrale de Saint-Veit. En 1388, Ianov est curé à Veliká Ves ou Michelsdorf près de Žatec (Saaz); mais de sa cure il ne prit que les revenus, au sujet desquels il lui fallut aussi plaider. Pendant ce temps, il résidait à

Prague et consacrait tout son temps aux études : il étudia, en effet, pendant huit années encore, à l'Université de cette ville et composa alors de nombreux ouvrages en même temps qu'il s'acquittait de ses fonctions de confesseur et de prédicateur. Suivant l'exemple de son ancien chef vénéré, Militch, il prêchait tous les jours dans la cathédrale de Saint-Veit; en outre, il prêchait en tchèque dans l'église de Saint-Nicolas, en la Vieille Ville de Prague. Dans ces sermons tchèques, il expliquait librement les idées auxquelles il était arrivé dans ses écrits; il protestait notamment contre la dévotion excessive que l'on accordait aux saints, aux tableaux et aux statues et il recommandait au peuple de s'approcher souvent et même tous les jours du sacrement eucharistique.

Cette activité le mit en opposition avec les autorités ecclésiastiques: au synode solennel de Prague, le 19 octobre 1389, il fut contraint de renier publiquement ses « erreurs » sur l'adoration des saints et sur la fréquente communion des laïques. En punition, il fut suspendu pour six mois de ses fonctions sacerdotales partout, excepté dans son église paroissiale de Veliká Ves.

Matthias avait abjuré à contre-cœur; dans ses écrits, il en parle avec regret et amertume; il y exprime avec une indignation très marquée ses idées contre le culte excessif rendu aux saints et proclame hautement l'utilité de la fréquente communion. Aussi se retrouva-t-il bientôt en conflit avec ses supérieurs. Le 14 juillet 1392, il fut obligé de soumettre au vicaire de l'archevêque de Prague deux de ses ouvrages : l'un écrit sur parchemin en tchèque et un autre écrit sur papier; un peu plus tard, le 13 septembre 1392, il dut comparaître devant le tribunal archiépiscopal et promettre obéissance à son archevêque « in omnibus licitis et honestis »; c'est seulement alors que l'interdiction « a divinis » fut levée. Certes, Matthias avait promis, mais il n'avait pas renoncé à proclamer dans ses écrits ses idées réformatrices. En cette même année 1392, il composa un long traité en réponse à la question d'un de ses amis laïques qui lui demandait s'il est permis et s'il est utile aux laïques de s'approcher tous les jours du corps de Jésus-Christ. Il n'eut pas le temps d'être persécuté pour ce nouveau traité, car il mourut l'année suivante, le 30 novembre 1393. Il fut enterré dans la cathédrale de Prague. En 1398, une dalle de marbre fut posée sur son tombeau.

La vie extérieure de Matthias de Janov fut, on le voit, très simple et, sauf l'intermède orageux de son abjuration en 1389 et

de sa soumission en 1392, assez tranquille. Par contre, sa vie intérieure fut extrêmement riche et ardente : en nous attachant aux confessions sincères de l'auteur dans ses livres, nous pourrons esquisser les grandes lignes de son développement.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est Militch, sa vie sainte et sévère, dirigée par le pur idéal biblique et de la douce imitation de Jésus-Christ, qui avaient éveillé la conscience morale et religieuse de Ianov ; plus tard, Paris et Prague lui donnèrent ce qui lui manquait encore : l'expérience de la vie.

L'Université de Paris eut de l'influence surtout sur son développement intellectuel. Elle était, à cette époque, le centre de l'opposition savante contre l'Église. Il s'y perpétuait d'abord de très fortes traditions d'opposition contre les moines et contre Rome. Contre les moines, l'opposition datait du temps de Guillaume de Saint-Amour et se fortifiait à la vue des extravagances commises par les ordres mendiants. Contre Rome, elle visait d'un côté les abus du système fiscal de la curie et, d'un autre côté, la puissance politique des papes ; ces traditions étaient représentées, dans la seconde moitié du XIVe siècle, par Pierre d'Ailli, Jean Gerson, Guillaume de Langenstein et Nicolas de Clemanges. Enfin, à l'Université de Paris, on retrouvait encore très vivaces les traditions mystiques de Saint-Victor qui accentuait le rôle de la Bible vis-à-vis des « inventions humaines », celui de la théologie en face du droit canon, la morale de la croix et de la négation de la volonté individuelle en face de la morale du monde et de la personnalité. Toutes ces traditions et tous ces courants d'idées avaient exercé sans doute une influence sur Ianov, qui les avait acceptés à sa manière et les avait transportés dans le mouvement religieux en Bohême au XIVe siècle. Nous les retrouverons dans l'exposé de sa propre doctrine.

L'Université de Paris exerça aussi son influence sur le développement religieux de Matthias de Ianov. Sa conscience religieuse fut élargie et éclairée par les études théologiques qu'il y fit. En lisant saint Augustin et saint Jérôme, Ianov en arriva au point de considérer la Bible comme la principale source des connaissances théologiques. Il adhérait à la Bible de toute son âme, comme il dit, et avec un perpétuel amour. Et cet amour s'affermissait par l'étude incessante de la Bible et aussi par son expérience de la vie. Cette expérience a dû être décisive dans son évolution morale. Il n'avait obtenu les bulles pour quatre bénéfices qu'après beaucoup de démarches et de dépenses à Rome ; il

lui avait fallu soutenir de longs procès à Prague pour son droit; et ces procès étaient restés inutiles! Ces déceptions excitèrent son dégoût et sa haine contre la fiscalité et la centralisation de la Curie, dont il avait fait la connaissance à Rome de ses propres yeux, et contre les hauts prélats de Prague qui ne l'avaient pas admis parmi eux. La pauvreté forcée et l'injustice lui ouvrirent les yeux, et il lut le présent dans la Bible. Il s'est expliqué lui-même à ce sujet :

Ce n'est pas seulement du jour où je suis devenu pauvre, humilié et frémissant devant la parole de Dieu (Is. 66) que j'ai commencé à admirer la vérité de la Sainte Ecriture et à voir comment ses paroles s'accomplissent avec une nécessité inéluctable et permanente, dans l'ensemble comme dans le détail, et que j'ai commencé à m'étonner de la ruse prodigieuse de Satan qui a couvert par un nuage épais le corps entier des grands (l'Université de Paris) et a mis un bandeau sur leurs yeux. Alors mon doux Jésus crucifié a ouvert mon âme et m'a fait comprendre que l'Ecriture s'applique à notre temps. Il a élevé mon âme jusqu'à lui faire connaître que les hommes sont ensevelis dans la vanité... En lisant, j'ai compris clairement et exactement l'abomination de la désolation qui est visible partout dans les lieux saints... J'en suis terriblement effrayé et mon cœur sanglote éperdument et sanglotera toujours. J'ai crié et j'ai répété la lamentation de Jérémie en exhortant tous ceux que je pouvais « entre le vestibule et l'autel », afin qu'ils gémissent sur les vices qui sont dans Jérusalem, la fille de mon peuple. En même temps, un feu inconnu est entré dans ma poitrine et a dévoré mes sens : il était neuf et plein de force, étrange et extrêmement doux .. Ce feu continue à brûler en moi jusqu'à présent, il se rallume quand je m'élève, dans la prière, vers Dieu et vers Jesus crucifié; il ne s'éteint que quand j'oublie Jésus-Christ ou quand je parle de vanités et quand je faiblis dans la discipline du manger ou du boire. Alors, je suis dans les ténèbres et je deviens incapable de toute bonne action jusqu'à ce que je sois retourné à Jesus-Christ de tout mon cœur, avec de grands soupirs et des lamentations[1].

La conversion de Ianov était achevée; ses yeux spirituels étaient devenus perçants et son jugement sévère. Il avait commencé de regarder les choses et les hommes du présent à travers le prisme des images apocalyptiques et de les juger conformément à la vie et à la doctrine de Jésus-Christ. En même temps, le souvenir de Militch et de son activité s'était ravivé en lui : son esprit,

1. *Regulae*, lib. III, tract. 6, c. 23 (codex Musei regni Bohemiae XIII. E. 13, fol. 227 v°).

rendu plus profond par l'étude continuelle de la Bible et épuré par l'expérience, s'était retourné vers Militch et vers son œuvre. Ce souvenir se trouvait complété par sa propre façon de sentir et les réminiscences de toute sa jeunesse; il sentait en lui-même. comme il l'observait chez Militch, la divine inspiration et la divine mission. Et alors, il commença comme lui de prêcher tous les jours en langue tchèque, de confesser sans interruption et d'écrire sans trêve et il devint le vrai continuateur de Militch.

Ce développement fut complété par la pratique de la confession. Dans un perpétuel contact avec les âmes pieuses, il acquit vite une parfaite connaissance du cœur humain, de ses faiblesses et de ses besoins. Il était naturel qu'il désirât donner à ceux qui lui ouvraient leur âme un remède pour les aider à rester et à se perfectionner dans l'état de grâce qu'ils avaient acquis une fois la confession achevée. Ce remède lui était offert par son temps même, par la pratique de prêtres, formés au contact des idées de Militch et par l'état d'esprit des laïques, surtout des femmes, qui avaient été élevés par Militch et par ses élèves : c'était la fréquente communion. Cette idée envahit l'esprit de Ianov de telle sorte qu'elle finit par devenir le centre psychologique de sa vie spirituelle et le symbole concret de toute sa pensée, de toute son action réformatrice. Par l'idée de la fréquente communion, l'évolution religieuse de Matthias de Ianov s'acheva en atteignant à son point culminant.

II.

Toutes les idées de Matthias se retrouvent dans ses écrits, surtout dans son chef-d'œuvre, les *Regulae Veteris et Novi Testamenti*. Ce titre n'est pas très exact. Palacký y substitue celui de « Livres sur la vraie et fausse religion chrétienne » ; Tomek caractérise l'ouvrage comme « la critique sévère de l'état de la société ecclésiastique contemporaine », et Neander remarque que la partie exégétique y est la plus restreinte et que l'auteur se propose surtout d'observer l'histoire de son propre temps et d'indiquer des règles tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament d'après les éléments prophétiques qui y sont contenus. Nous dirons que l'objet des *Regulae* est double : d'abord, la connaissance et la distinction de la vraie et de la fausse religion chrétienne, et ensuite la recommandation de la fréquente commu-

nion des laïques, considérée comme le meilleur moyen de garder et de fortifier la vraie religion chrétienne et d'être prémuni contre la fausse religion. Ces deux parties se complètent, car la fréquente communion est pour l'auteur le symbole concret et la garantie réelle de la vraie religion chrétienne. Au point de vue externe, l'ouvrage est divisé en cinq livres, chaque livre contenant plusieurs traités et distinctions. Les livres sont subdivisés en treize parties, chacune correspondant à un précepte (règle) tiré de la Bible. Le premier livre contient l'exposé de quatre règles tirées de l'Ancien Testament sur la distinction des « divers esprits dans les prophètes » (premier traité) et sur la fréquente communion (deuxième traité). Le deuxième livre contient huit règles du Nouveau Testament, quatre sur la façon de discerner et juger les faux chrétiens, surtout les ecclésiastiques (premier traité), et quatre sur la façon de reconnaître et d'apprécier les saints dans la vérité, surtout les vrais prêcheurs et docteurs (deuxième traité, qui n'a pas été conservé). Le troisième livre contient la règle unique de la vie et de la doctrine de Jésus-Christ (premier traité) et son application aux « témoins de la vérité » (deuxième traité), à la fréquente communion (troisième traité), à l'unité, la distinction, l'harmonie et l'universalité de l'Église (quatrième traité), à l'Antéchrist (cinquième traité) et à l'abomination de la désolation (sixième traité). Le quatrième livre contient le développement de la treizième règle sur la rare et la fréquente communion des laïques, et dans le livre cinquième la même règle est appliquée à ceux qui administrent l'Eucharistie[1].

Quelle est la tendance principale de l'ouvrage de Ianov? C'est d'abord une critique sévère de la société contemporaine, notamment ecclésiastique; c'est, en outre, un idéal moral et des propositions de réforme aboutissant à l'idée de fréquente communion. La tendance et le but des écrits de Ianov n'est pas l'examen de la doctrine de l'Église, mais « l'illumination de soi-même et du peuple », « l'édification dans la commune foi, dans l'espoir et

1. Dans le premier volume de notre édition, citée plus haut, nous avons publié le Ier et le IIe livre (sauf le deuxième traité qui est perdu) des *Regulae*, et dans le deuxième volume les quatre premiers traités du IIIe livre. Le reste de l'ouvrage doit être publié en quatre volumes. L'édition est complètement en latin, sauf quelques exemplaires où la préface et le titre sont en tchèque. Par conséquent, les reproches que nous fait à ce point de vue M. Naegle dans un article sur Ianov publié dans les *Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen* t. XLVI, 1908, n° 1, sont aussi injustes que maladroits.

l'amour et l'extermination des vices du peuple et surtout de ceux des prêtres ». « Je confesse de nouveau, et je le déclare devant Dieu et au nom de Dieu, » dit l'auteur, « que je n'ai travaillé dans ce livre que pour restreindre un peu l'immensité du vice et pour réchauffer l'amour refroidi de beaucoup par les paroles de Jésus-Christ et de ses apôtres, dans l'espoir d'exciter peut-être quelques-uns d'entre eux à un saint zèle pour la maison de Dieu ».

Quel est maintenant le principe théologique et éthique qui détermine cette tendance dominante et ce programme général de l'œuvre de Ianov? C'est la treizième règle ou la première vérité, *Veritas prima*, c'est-à-dire Jésus-Christ même, sa vie et sa doctrine: cette règle a une valeur universelle: elle est uniquement nécessaire et suffisante pour le salut. De l'idée de cette règle découlent, chez l'auteur, deux idées particulières : la première, l'idée de la vérité et de l'hypocrisie ou de la vraie et de la fausse religion chrétienne et, la seconde, l'idée de la fréquente communion. L'épuration de la vie chrétienne par des moyens négatifs, c'est-à-dire par la distinction de la vraie sainteté de l'hypocrisie, et positifs, c'est-à-dire par la fréquente communion, voilà quel est le motif fondamental et le principe de toute la pensée et de tous les efforts de Ianov.

Le fondement psychologique de ces efforts se trouve dans « l'amour pour Jésus-Christ et la compassion avec le peuple chrétien ». Cette manière de concevoir la religion, Ianov, nous l'avons dit plus haut, l'avait puisée dans la Bible même. Il parle de la Bible dans les termes les plus tendres : il proclame avec joie, dans sa préface, qu'il l'aime depuis sa jeunesse: il l'appelle son amie et sa fiancée, la mère du noble amour, de la connaissance, de la crainte et de la sainte espérance[1].

1. « Et quam cito », dit-il dans un passage célèbre, « legi beatum Augustinum in libro de doctrina christiana et Jerouimum dicentes quod studium textuum sacratissime biblie est iu principio et in fiue, super omnia necessarium et utile cuilibet pertingere cupienti ad agnicionem theoloyce veritatis, et [quod] ipsa est primum et fundamentale et debet esse cuilibet literato christiano, mox aglutinata anima mea biblie in amore perpetuo: ubi fateor, quod a iuventute mea non recessit a me usque ad senectam et senium, neque in via neque in domo, neque dum occupabar, nec dum ociabar. Et in omni mea ambiguitate, in omni questione semper iu byblya et per eam sufficientem et lucidam expedicionem reperi et consolacionem anime mee, et in omni turbacione mea, persecucione et tristicia ubique confugi ad bybliam, que, ut dixi, semper mecum ambulat, mea karissima : et ipsa semper obviavit michi, quasi mater honorificata, et [quasi] mulier a virginitate suscepit me, et secundum multitudinem

Le commerce de la Bible a donc fait naître l'idée de loi chrétienne, qui est la base de l'éthique et le point de départ de la critique de Matthias de Ianov. Ce qui caractérise le principe moral d'après lequel Ianov a critiqué les abus de l'Église, c'est l'idée ascétique et transcendantale de la croix. Pour lui, Jésus-Christ est le fondement unique de la rédemption et de la sanctification. Cette idée, très hardie dans ses conséquences, provenait sans doute de sa conception réaliste de Jésus-Christ, qu'il se représente comme l'idée éternelle et la forme de toutes les créatures, par opposition à l'importance excessive accordée aux images et aux statues des saints. Au point de vue moral, il est capital de constater que Matthias accentue le rôle de la croix de Jésus-Christ, de son humiliation et de sa passion et qu'il voit la vraie religion chrétienne dans l'imitation de l'humilité et de la passion du Christ :

Le vrai chrétien imite le Christ et pour le Christ il s'éloigne de ce monde. Car la condition necessaire de la vie chrétienne est de chercher la croix du Christ dans l'humiliation, dans les injustices et dans l'abjection, de s'approprier toute la vertu, toute la sagesse divine et tout le bien que Dieu nous a donné pour le salut des humbles, de mépriser profondément, pour Jésus, tout ce que le monde respecte et estime, c'est-à-dire la splendeur, la mollesse, la volupté, la richesse et la gloire de ce monde. Si quelqu'un veut participer aux trésors qui sont en Jésus, il doit offrir à Dieu sa pauvreté et son endurance dans l'injustice, le regret de ses péchés et de ceux des autres, une continence absolue et une chasteté sévère; il doit être doux envers son frère qui l'offense, bienveillant pour ses persécuteurs et vraiment bon pour ses ennemis. Qui ne voit pas que tout cela est abomination au siècle présent et à ceux qui le persécutent? Aussi, personne ne peut mener cette vie, tant qu'il reste en pensée dans ce monde et qu'il adhère à la vie tranquille et voluptueuse sur cette terre. Mais le vrai chrétien le fait parce qu'il est né à la vie de l'esprit et a créé en lui un nouvel homme interieur et parce qu'il est mort au monde et au corps et ne vit plus que de la nouvelle vie divine et céleste... La vie du chrétien ne provient pas d'invention humaine, mais elle vient de Dieu et de son

dolorum in corde meo consolaciones sue letificaverunt animam meam. O, quam tunc dulciter pro modulo meo et mensura cibavit me ubique pane vite et intellectus, et discussis tenebris, in quibus fluctuabam, quam utiliter potavit aqua sapience salutaris! Unde, cum vidi quam plurimos portare semper et ubique secum reliquias et ossa diversorum sanctorum pro defensione sua quilibet et sua singulari devocione, ego elegi bibliam, meam electam, sociam mee peregrinacioni, gestare semper mecum et ubique ad latus meum in promptu pro mea defensione et consolacione continuata, eciam in adversis » (*Regulae*, vol. I, p. 12-13).

esprit en Jésus-Christ, par qui naît en nous la volonté et le pouvoir de bien faire[1]... Le vrai chrétien, — *nupta agni, non habens maculum neque rugam, desponsata viro suo,* — est doux et humble de cœur; il imite Jésus crucifié par son abnégation et son mépris de soi-même, jusqu'à mourir pour la vertu et la vérité de Jésus. Le chrétien fidèle renonce à soi-même et à sa volonté avec une vive joie et élit Jésus comme son unique bien; il se sent dans la vie présente comme un étranger et un pèlerin qui est exposé à toutes sortes d'affronts et de persécutions[2].

Selon Ianov donc le monde et la volonté sur soi-même sont mauvais et coupables, et il les faut supprimer. Entre le monde et Dieu, il y a une contradiction, et de cette contradiction jaillit le sentiment de la culpabilité et de la nécessité morale de supprimer le monde et la volonté et de suivre Dieu : telle est la base de l'idéal ascétique de Matthias de Ianov, qui, comme nous l'avons vu, aboutit aux idées et aux sentiments de douleur et de pessimisme. Ce caractère n'est pas particulier à Ianov; il est commun à tous les ascètes et moralistes d'alors et en particulier, en Bohême, à Militch et à Štítný.

Voici un autre trait de la morale de Ianov : elle représente la volonté individuelle comme la cause du péché; la volonté humaine est opposée à la volonté divine et devient le centre de la dépravation morale; par là, la contradiction entre Dieu et le monde, que nous avons constatée tout à l'heure, est concrétisée, notamment quand on pose comme conséquence positive de la suppression et de l'abnégation de la volonté l'union de l'homme avec Dieu dans la sainte communion. Nous verrons que l'idée de la communion est chez Ianov entièrement mystique par sa tendance, de même que l'on peut constater qu'elle est logiquement liée avec son idée de la croix, qui est au centre de toute sa morale.

De la morale de Ianov passons à la critique qu'il fait de l'Église et de la société de son temps.

D'abord, recherchons la pensée de Ianov sur le pape. Là, on sent l'influence du Grand schisme, celle des traditions de l'Université de Paris et celle de sa propre expérience. Il appelle souvent le pape tout simplement « l'évêque de Rome » et il parle ouvertement de la corruption du Saint-Siège, qui était autrefois

1. *Regulae*, lib. III, tract. 6, c. 72 (codex Musei regni Bohemiae XIII. E. 13, fol. 274 r°).

2. *Ibid.*, c. 75, fol. 276 r°.

la source de vérité, mais qui est occupé maintenant par le fils du péché et du mensonge (allusion à l'antipape Clément VII) et représente seulement le vice le plus haut placé de l'Église :

Papa, qui primum et ante omnia deberet esse iunctus episcopis singulis et esse una manus cum ipsis et solum maxime episcopis bene ordinandis superintendere et maxime ipsis familiaris effici et ipsorum cognicioni, ecce, ipse coniunctus est magis regibus terre et principibus, et aliis magis intendit, existens familiaris opitulacionibus et personis sibi ad votum suum adiunctis (= *les cardinaux*), supra suos coepiscopos ultra normam elevatur. Insuper rupto de medio ordine connexionis primarie adiunxit sibi universorum beneficiorum et personatuum collacionem, que ad episcopos respiciebant secundum legittimam coniuccionem et immediatam. Per quod proporcio est cassata et iuncture proprie et decore obediencie et subieccionis in corpore Christi mistico sunt laxate et corrupte [1].

Ce système des provisions et des réserves ecclésiastiques est une cause de corruption, non seulement pour la juridiction et l'autorité des évêques et des curés, mais aussi pour les mœurs des prêtres en général, parce qu'ils sont ainsi contraints, pour obtenir leurs bénéfices, de recourir à l'intrigue et à l'argent; les provisions et les réserves de la curie pontificale sont la cause des « relations adultérines » entre les prélats et les prêtres, voire même la cause directe de tous les maux, car on ne donne pas les bénéfices à ceux qui simplement les demandent. En outre, le système des provisions pontificales conduit à négliger l'étude de la Bible et de la théologie au profit du droit canonique.

L'effet le plus funeste des exemptions pontificales est particulièrement visible, selon Ianov, dans les privilèges par lesquels on dote les monastères et les moines, surtout les ordres mendiants. Le réformateur tchèque, en parlant des mendiants privilégiés, se sert des termes les plus forts : il les accuse, non seulement d'ébranler la constitution ecclésiastique, mais encore de corrompre la religion et la piété laïques. En effet, les moines amoindrissent, selon Ianov, la juridiction et l'autorité des curés, qui pourtant sont « comme les doigts substantiaux et réguliers qui constituent la main droite de l'Église », et, d'autre part, ils s'arrogent le monopole de la perfection évangélique, ils détournent les laïques pieux vers les cloîtres et ils blâment, accusent d'hé-

1. *Regulae*, vol. II, p. 224.

résie et persécutent ceux des laïques qui restent dans le siècle. L'auteur des *Regulae*, qui estimait beaucoup la juridiction et les fonctions des curés et classait ceux-ci parmi les trois ordres primordiaux de l'Église (le pape, les évêques et les curés) et qui, d'autre part, poussait de toute sa science et de toute son ardeur à « l'illumination » des laïques en leur recommandant la fréquente communion, comparait les moines à la cinquième roue ou à la troisième main ou à la petite corne dont parle le prophète Daniel (VII, 20) :

Non tamen usquequaque ydoneum et conveniens puto religiones vel religiosos ad regendum plebes sanctas, cum illud obviet et nomini ipsorum et primitive confessioni, et alias sunt nimis longinqui et dissimiles plebeis et statu suo et habitu et tota professione, et tantum difformes quoad extrinseca, quod eciam intrinseca animi vix ad invicem perfecte paciscantur[1]. Religiosi patres, nullas plebes ex primo suo tytulo habent regere vel illuminare, nisi seipsos[2].

Il leur plaît de vivre des péchés du peuple (*Apoc.*, XVII), parce qu'en menant une vie tranquille et paresseuse, ils acceptent beaucoup d'offrandes et de dons pour les péchés, de sorte que les usuriers, les adultères et autres auteurs de crimes horribles se réfugient en eux et fuient leurs prêtres ordinaires, qui les corrigent durement. En conséquence, Ianov est d'avis qu'il vaudrait mieux abolir les ordres des moines en les incorporant dans le clergé séculier et en les subordonnant aux curés. Si la vie monacale et solitaire plaisait à quelques-uns, ils pourraient la pratiquer, comme jadis, dans la solitude, selon la règle de saint Benoît ou de saint Augustin, en restant laïques et totalement subordonnés au curé voisin.

Cette idée d'incorporer les moines dans le clergé séculier semble être tout à fait personnelle à Ianov ; elle est d'un radicalisme qu'on ne retrouve chez aucun des adversaires des moines et des défenseurs du clergé séculier au XIVe siècle. Peut-être les traditions de l'Université de Paris, traditions qui remontaient en Bohême à un siècle et qui avaient été développées par les prédécesseurs de Ianov, Conrad de Waldhausen et Militch, furent-elles

1. *Regulae*, lib. III, tract. 6, c. 4 (codex Musei regni Bohemiae XIII. E. 13, fol. 211 v°).
2. *Ibid.*, lib. III, tract. 5, dist. VI, c. 4, fol. 145 r°.

pour quelque chose dans la genèse de cette idée; Ianov seul a su en tirer la conclusion dernière.

Il n'est pas moins radical en ce qui concerne les inventions humaines (*ad inventiones hominum*), en particulier les images et les statues des saints. On a vu plus haut les raisons de son éloignement pour ces objets vénérés. D'autres inventions humaines, telles que les règlements divers de l'Église et des ordres monastiques, tendaient aussi à détruire l'unité et la constitution de l'Église; d'autres, telles que les offices incessants, les observances, les jeûnes, les psaumes, les pèlerinages, les reliques, les statues et les images des saints, lui apparaissaient comme une des causes principales du relâchement dans l'obéissance à la loi d'amour, comme le symbole de la religiosité superficielle et hypocrite et comme l'obstacle le plus grand à la fréquente communion. Ici se marquent clairement les tendances réformistes de Ianov : car, en rejetant la sanctification de la vie par le formalisme religieux, par les actes extérieurs et par l'hypocrisie monacale, il demande expressément la sanctification par l'amour pur et simple, par la foi et par l'observation des préceptes de charité et de justice. Son sentiment religieux, nourri de la Bible, se détournait des formes de l'Église et des simples pratiques et reposait sur la foi en Jésus-Christ et en la parole divine; son sentiment moral, très vif et qui s'était approfondi par l'étude continuelle de l'Écriture sainte et des pères de l'Église, le tenait éloigné des subtilités scholastiques et le conduisait instinctivement à imiter le Christ « par sa pauvreté et par ses souffrances » et à chercher l'union avec Dieu dans l'Eucharistie. De même qu'il oppose à la « forêt des inventions » la croix du Christ et la parole divine, de même il oppose à la science mondaine et « curieuse » la foi simple et intègre. Sur ce point, il y a une harmonie parfaite entre Ianov et Militch. L'opposition faite par ces deux théologiens savants à la science et à la philosophie, à la sagacité et à la sagesse humaines, qui sont les sources des inventions humaines, ne fut nullement le fruit « d'une fausse mystique » ou « le rejeton de la mystique allemande poussé en terre tchèque », comme le proclamait Constantin Hoefler, ni « l'élément démoniaque et hostile à la culture, qui plus tard atteindra son apogée chez les fanatiques, socialistes et iconoclastes hussites », comme s'exprime d'une manière plus ingénue qu'originale et juste M. Burdach; elle fut l'émanation toute naturelle d'esprits profondément religieux et évangé-

liques qui protestaient contre les distinctions scholastiques et contre les déductions logiques de la philosophie parce qu'elles méprisaient et supprimaient la théologie et la Bible. Ce fut une de ces manifestations fréquentes chez les mystiques, tant français qu'allemands, de la vraie religion intérieure du moyen âge contre l'esprit politique et juridique du Saint-Siège qui avait prévalu depuis le temps d'Innocent III.

Ce qui caractérise la doctrine de Matthias, surtout par comparaison avec la doctrine des hussites et des taborites, est son opposition contre le culte immodéré des images et des statues de saints. « Le culte exagéré des saints », dit-il, « est sans contradiction possible la ruine et la condamnation du peuple chrétien ». « Les prodiges, les signes miraculeux, les guérisons opérées par des statues », dit-il ailleurs, « sont très dangereux, parce qu'ils sont le mystère manifeste et les présages de l'Antéchrist et l'opération des démons » :

Ymmo patibulum quodlibet est acceptabilius et utilius in civitate quam aliqua honorabilissima ymago vel statua in templo; nam per patibulum est execucio et signum iusticie dei et diminucio malicie hominum, sed de ymaginibus multa mala sunt in veritate scripture expressa... Nec per hoc, curo negare ymagines racionabiliter fieri in ecclesia et poni, cum hoc teneat universitas sancte ecclesie et dicatur communiter, quod tales ymagines sunt scriptura laycorum... Hoc [tamen] audacter dico, quod quam cito una ymago amplius reveretur quam alie ymagines in templo vel habet concursum ampliorem plebis cum candelis, genu flexionibus vel aliter, mox est de templo eicienda tanquam offendiculum populi... Item, si adiunguntur aliqua signa quasi per ymaginem aut racione ymaginis vel aliter, iterum illico illa statua est cassanda, quia iam valde timendum est plebi Christi, ne fortasse tunc accesserit ibi iam demonium, volens ludificare plebeios et polluere adoracionem Jesu Christi corporis et sanguinis preciose[1].

L'homme qui attaquait avec tant d'âpreté le pape, le clergé régulier et le culte formaliste des images et des statues des saints ne devait pas ménager davantage le clergé séculier. Les prêtres « charnels » et efféminés qui « ont accumulé dans l'Église la richesse, les plaisirs et les honneurs du monde » sont, eux aussi, selon Ianov, une des causes principales de la corruption de l'Église. « La corruption de la dextre mystique du corps de Jésus-Christ dans ses forces, l'abaissement dans sa dignité et

1. *Regulae*, lib. V (codex Univ. Prag. III. A. 10), fol. 126 v° et 127 r°.

dans sa puissance sont les conséquences nécessaires d'abandon à l'avidité et à la soif des choses temporelles. »

Les prêtres et les clercs corrompus sont les facteurs des abus et des vices capitaux : de l'hypocrisie, de la tiédeur morale et religieuse et de la contradiction entre la doctrine et la vie. L'hypocrisie des prêtres apparaît d'abord dans leur arrogance, qui les conduit à se targuer de leur profession, même quand leur moralité est inférieure à celle de certains laïques, et à se scandaliser quand les laïques veulent les égaler en quoi que ce soit. Cette arrogance est telle qu'un laïque qui offense un prêtre est aussitôt excommunié, tandis que le prêtre qui offense un laïque reste impuni; les clercs considèrent comme une abomination d'être jugés d'égal avec les laïques[1]. Le refus de laisser communier fréquemment les laïques provient également de cette arrogance, ainsi que de la cruauté et du fanatisme des prêtres.

Une autre forme de l'hypocrisie des prêtres est leur avarice et ses formes spéciales, la simonie et le cumul des bénéfices ecclésiastiques. Le comble et comme le couronnement de tous ces vices est la luxure des prêtres.

En résumé, Ianov accuse les prêtres de son temps d'être adonnés à la luxure, arrogants, avides, hypocrites : l'Église n'est plus qu'une synagogue de pécheurs, une grande prostituée, un nid de serpents et de vipères, un piège pour la spéculation, une bête apocalyptique, une femme incestueuse, pire que les filles publiques; elle n'est plus qu'une grande Babylone spirituelle, la mère de tout inceste et l'abomination de la terre (*Apoc.*, XVII). Les prêtres ne considèrent pas les péchés comme des péchés; ils ne tolèrent pas qu'on veuille les corriger et ils persécutent les saints prédicateurs. Ils corrompent l'Église à l'intérieur comme les schismes et les ordres monastiques la cor-

1. Il est possible (comme le remarque à ce propos mon ami M. Ernest Perrot, qui a eu l'obligeance de revoir mon article) que ces idées de Matthias de Ianov sur l'excommunication *ex canone : Si quis suadente* du laïque qui porte la main sur un clerc, et sur le *privilegium fori* qui soustrayait les clercs à la juridiction temporelle, aient été inspirées à Ianov aussi par la lutte menée au XIVe siècle en France par les officiers royaux contre la juridiction ecclésiastique. Car c'est précisement vers 1375-1380, pendant le séjour de Matthias de Ianov à Paris, que le Parlement de Paris redoubla d'ardeur dans cette lutte. Voir O. Martin, *L'Assemblée de Vincennes de 1329 : étude sur les conflits entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction séculière au XIVe siècle*, Paris, 1909.

rompent à l'extérieur. La race impie des prêtres est arrivée au degré suprême de la dépravation; on ne peut qu'attendre la moisson et son déracinement comme ceux de Sodome et de Gomorrhe. Les prêtres d'aujourd'hui sont incorrigibles et leur dépravation est incurable. On ne peut pas imaginer ni craindre une plus grande abomination. « Le clergé de l'Église de Dieu », s'écrie Ianov douloureusement, « si instruit, si savant, élu de mille, si riche dans sa parole et dans sa doctrine, est abâtardi, relâché et amolli, parce que le ventre, la chair, la gloire du monde, l'ambition et le faste sont devenus son unique culte ». Ce n'est donc pas sans raison que les prêtres sont méprisés du peuple et que l'on dit publiquement :

Si iniuriose contigeris clericum et sacerdotem, expedias te sine mora de ipso et occide, ne forte per eum vexeris in futurum. Sacerdos tunc est sacerdos solum, dum ad altare pertractat sacramenta, et tunc solum oportet eum revereri, alias vero minime, quoniam quidquid mandant sacerdotes, predicant aut locuntur, totum pro pecunia faciunt et pro lucro, ut habeant, unde tribuere suis pulcerrimis concubinis[1].

Mais ce sombre tableau, dont nous n'avons pu donner qu'une esquisse, ne serait pas complet si nous n'y ajoutions quelques couleurs plus claires et quelques lignes plus élevées. Matthias de Ianov ne s'efforce pas seulement « de révéler et d'exterminer Satan par l'esprit de Jésus-Christ et par sa vérité », il fait aussi voir « la vérité évangélique » et le chemin qui y mène. Ianov s'est formé un idéal positif de la vie chrétienne; nous le connaissons déjà. Il a conçu en outre des projets de réforme pour l'Église de son temps. Rappelons-nous qu'il écrivait au temps du Grand schisme d'Occident, dont il explique d'ailleurs les causes et les origines d'une façon très intéressante[2]. Pour réformer l'Église et restaurer son unité, il est nécessaire d'éliminer toutes les inventions humaines qui sont inutiles, voire nuisibles, ou de les réduire au plus petit nombre possible et sans inconvénient pour l'unité de l'Église. Il faut ramener l'Église de Jésus-Christ à ses origines simples et vigoureuses (*reducere Christi Jhesu ecclesiam ad sua primordia salubria et conpendiosa*), sans trop s'embarrasser des prescriptions apostoliques. Car la loi de l'Es-

1. *Regulae*, vol. I, p. 137; cf. *Ibid.*, p. 160.
2. Voir *Regulae*, vol. II, *passim*, et dans l'index le mot *Schisma*.

prit saint, l'Évangile exprimé et divulgué, les pères ordinaires du peuple, c'est-à-dire le pape, les évêques et les curés, avec leurs adjoints, sont suffisants à la direction légitime de toute la communauté du peuple et de chacun de ses membres[1]. Quant aux organes de l'Église, il faut (nous l'avons déjà vu) incorporer les ordres monastiques dans le clergé séculier, tirer des cloîtres tous les hommes pieux et intelligents, les répartir dans le peuple, les disséminer parmi les prêtres corrompus qui encombrent l'Église et qui se sont mis à la tête du peuple par cupidité et avec insolence. Il faut plus encore : « Quant à moi », dit Ianov, « je crois davantage, pour aujourd'hui, à la seconde chose, c'est-à-dire à un nouveau peuple qui sera formé selon le nouvel homme de Dieu et qui surgira bientôt. C'est de ce peuple que proviendront les nouveaux prêtres, qui tous haïront l'avarice et la gloire du siècle et qui se hâteront vers le commerce céleste. Mais cette réforme se produira peu à peu et dans les temps que Dieu voudra[2]. » Ianov n'a donc pas confiance dans une réforme de l'Église par le pape et par le concile; il ne croit pas à la réforme propre du clergé comme la croyaient et comme la souhaitaient ses prédécesseurs, Militch entre autres, et ses contemporains de la Sorbonne, Gerson, P. d'Ailli et Langenstein; il met tout son espoir dans le peuple même. Et la réforme de ce peuple, il l'attend surtout de la pratique, qu'il recommande, de la fréquente communion.

Si l'idée de la vraie et fausse religion chrétienne est le point de départ de la critique que Ianov fait de l'Église et l'expression de ses efforts dans la partie négative de son œuvre, celle de la fréquente communion des laïques est le fond de la réforme positive de la vie chrétienne dans l'Église et en même temps elle est le couronnement et la fin de toute son activité réformatrice.

Nous avons dit plus haut comment cette idée lui était venue après sa complète conversion morale, sous l'influence de ses souvenirs de Militch, d'une pression des événements et surtout de sa longue pratique de confesseur. D'autre part, il n'est pas douteux que ces causes n'aient été renforcées par l'opinion courante sur la question qui se manifestait dans des œuvres nombreuses, écrites,

1. *Regulae*, vol. II, p. 263.

2. *Regulae*, lib. III, tract. 6, c. 37 (codex Musei regni Bohemiae XIII. E. 13, fol. 244 r°).

aussi bien en latin qu'en tchèque, par des théologiens tels que Militch, Adalbertus Ranconis, Matthias de Cracovie, etc., et même par l'étude très approfondie (on pourrait dire scientifique) de la question que fit Matthias lui-même pendant plusieurs années et dont les résultats sont consignés dans ses quatre grands traités. On peut d'ailleurs observer que, chez Ianov, toutes ces études avaient un but essentiellement pratique.

Le postulat de la fréquente communion émanait, pour Matthias, de la considération des besoins spirituels du peuple en général et de la substance et de l'opération de l'Eucharistie en particulier. Tous les hommes, d'après Ianov, sont atteints, par le péché, dans leurs « forces innées » (*vires innatae*) et dépouillés de leurs « dons gratuits » (*dona gratuita*); par conséquent, ils ne peuvent connaître ni leur dignité ni leur indignité, et ils ne peuvent pas devenir dignes de Dieu et se plaire en lui par eux-mêmes. L'âme raisonnable seule (*anima rationalis*) est capable de perfection; cette perfection, unique, constante et adéquate, lui est rendue possible par le Verbe divin qui est contenu dans l'Eucharistie. L'Eucharistie est donc le remède aux péchés des hommes et, en même temps, la vie et le salut de tous les pécheurs. La nécessité de s'en approcher fréquemment est évidente. Naturellement, tout chrétien ne peut pas être admis à la communion, parce qu'il est nécessaire que celui qui veut communier remplisse certaines conditions, et, par là, devienne digne du corps et du sang de Notre-Seigneur; il doit reconnaître ses péchés et sa misère, confesser ses fautes, s'humilier, soupirer et pleurer continuellement ses erreurs. La mauvaise volonté seule empêche de communier. La préparation corporelle, — par exemple le jeûne, la prière, — est bonne si elle est faite avec un cœur humble, mais elle n'est pas aussi efficace que la préparation faite en esprit et en vérité. Il faut aussi observer les ordonnances de l'Église sur la communion.

L'effet de la communion eucharistique est le salut des âmes et l'acquisition finale de la vie éternelle. Outre cela, nous nous unissons avec le Christ dans l'Eucharistie. Cette union est sacramentelle et spirituelle. L'union sacramentelle consiste à « revêtir le Christ », à faire co-exister le Christ dans notre être. L'union spirituelle est la simple conséquence de l'union sacramentelle. En parlant de cette union réciproque et intime de l'âme avec Jésus-Christ pendant la communion, Ianov s'exprime en des termes

tout à fait mystiques. Par la communion, l'homme disparaît et se transforme spirituellement en Dieu, ce qui se fait par ce « revêtement de Christ » ou par l'assimilation au Christ en esprit et en vérité, dans les vertus et dans la vie, dans les actes et dans les paroles. Ainsi, le Christ demeure en nous, et nous nous épanouissons dans la vie éternelle; il est notre force, notre défense et la pâture de notre vie. Comme l'air est, pendant la nuit, ténébreux, nuageux et froid, puis se transforme en recevant les rayons du soleil et comme le fer jeté dans le feu perd sa dureté et devient susceptible de toutes les formes, ainsi notre âme, qui en soi est privée de tout parfum, qui est froide, vide et mauvaise, se revêt, par la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, de Jésus lui-même et de son cœur. Et, puisque Jésus est le fils éternel de Dieu, ainsi nous devenons, par Jésus-Christ, les fils adoptifs et éternels du même Dieu; étant unis avec le Fils, nous sommes unis avec le Père, et par conséquent les fils et les héritiers de l'univers. Il n'est donné aux hommes en aucun cas de jouir de Dieu et de participer à Dieu aussi intimement ni aussi facilement, avec une telle abondance de grâces éternelles que dans l'Eucharistie. Ainsi, le torrent de l'Esprit saint, qui descend du Père par Jésus-Christ vers nous et qui remplit les cœurs des fidèles, devient en eux une source d'eau vive par l'intermédiaire de Jésus-Christ, qui est en nous. Nous quittons le monde et nous marchons vers le Père.

Cet exposé est, on le voit, entièrement mystique, car il n'affirme et ne vise rien d'autre que la complète déification spirituelle du communiant et la continuelle réception de Dieu dans l'Eucharistie, mysticisme d'ailleurs purement catholique, d'abord parce qu'il n'affirme l'union de l'âme du croyant avec Dieu que par le moyen d'un sacrement que l'Église possède et administre, en second lieu parce qu'il n'affirme pas la fusion de la personnalité humaine et de la personnalité divine, comme l'affirmaient Eckehart et Tauler, mais seulement l'union de la volonté humaine avec la volonté divine, ce qui est conforme à l'éthique de Ianov que nous avons caractérisée plus haut et dont le point de départ est l'affirmation que la volonté humaine est fatalement vouée au péché et qu'il faut nier cette volonté par la croix de Jésus-Christ. En outre, l'idée mystique de l'union du chrétien avec Dieu par le moyen de l'Eucharistie réside plus profondément encore dans le réalisme philosophique de Matthias de Ianov : Jésus est la forme

de l'être, invariable et éternelle; il contient en soi, comme un unique et suprême modèle, les formes de tous les êtres, à ce point qu'il adhère à chaque créature plus intimement que la créature n'adhère à soi-même. Bien que l'âme raisonnable de l'homme ne possède pas d'abord toutes les formes ou toutes les espèces de choses qui ont été créées simultanément, elle est pourtant capable d'accepter de « formaliser », par sa substance, toutes les espèces du monde et surtout le Verbe divin, qui est sa vie et sa lumière. Mais, le Verbe divin se donnant continuellement dans l'Eucharistie, l'âme raisonnable peut le recevoir ainsi continuellement, s'unir à lui, en jouir dans l'unité intime et dans l'amour indissoluble.

Le mysticisme réaliste et catholique de Ianov apparaît aussi en ce que l'auteur élargit son idée de l'union eucharistique et spirituelle de l'âme chrétienne et de Jésus-Christ à l'Église entière et qu'il fonde, d'accord avec les autres théologiens et mystiques du moyen âge, par exemple avec Hugues de Saint-Victor et avec saint Thomas d'Aquin, l'unité de l'Église et de ses membres justement sur l'union spirituelle de tous les communiants et qu'il accepte ainsi l'Eucharistie comme le sacrement de l'union des fidèles.

On ne peut prouver que Matthias de Ianov ait préconisé la communion sous les deux espèces comme le firent les hussites; le concept du calice lui est absolument étranger. Il parle, il est vrai, de « manducatio et potatio crebra corporis et sanguinis Jhesu Christi », de « digne corpus et sanguinem bibere et manducare », etc., mais il en parle comme un pur théologien du moyen âge. D'autre part, il semble étrange que Ianov, en s'efforçant par tous les moyens en son pouvoir et surtout par celui de la fréquente communion de se rapprocher en pensée de l'Église primitive, ne soit pas arrivé à l'idée du calice; mais on peut expliquer ce manque de logique dans sa doctrine. Demander le calice pour les laïques paraissait à Ianov plutôt un obstacle liturgique à son effort suprême pour répandre sans retard et largement la pratique de la fréquente communion parmi les laïques : la communion des laïques au moyen du calice eût exigé une concession toute particulière de la part de l'Église, dont la pratique était affermie en sens contraire par une longue tradition et par la théorie unanime des Pères; Ianov ne voulait pas tant demander. En faisant de la propagande pour la fréquente communion des laïques, il ne se souciait pas de demander la réforme

d'une simple formalité liturgique : il était trop orthodoxe, à ce point de vue, pour vouloir ébranler une coutume ancienne et universellement répandue dans l'Église, et il était trop absorbé par le désir de voir triompher ses idées de rénovation intérieure pour en compromettre la réalisation par une prétention secondaire et toute extérieure.

Malgré cela, on ne peut méconnaître qu'il y ait une liaison naturelle entre l'idée de la fréquente communion des laïques et celle du calice. Ces deux idées ont été les manifestations de deux périodes du mouvement religieux en Bohême au XIVe et au XVe siècle qui se succédèrent sans interruption et qui s'enchaînèrent logiquement. Le sens et la substance de l'idée du calice au point de vue religieux tels que nous les trouvons expliqués chez l'élève de Ianov, Jacobellus de Misa, qui, le premier, a introduit cette coutume (en 1414), était certainement une protestation contre les prérogatives du clergé, surtout du clergé indigne, et aussi un retour aux pratiques des premiers chrétiens, considérés comme les modèles de toute perfection. Or ces deux tendances, nous les retrouvons dans l'idée de la fréquente communion au XIVe siècle. Les disciples de Militch, et notamment Ianov, s'efforçaient de propager cette pratique pour permettre aux laïques d'élever le niveau de leur vie religieuse selon le modèle de l'Église évangélique et de protester contre les privilèges d'un clergé indigne. Ce côté réformiste est chez Ianov très clair et incontestable. Les saints laïques, selon lui, ont le droit de communier aussi souvent que les prêtres, et, par suite, il n'y a pas de différence entre les communiants laïques et les prêtres. La piété individuelle est le seul critérium. Les laïques communient parfois plus dignement que les prêtres ; ceux qui approchent tous les jours de la Cène prospèrent admirablement dans la sagesse et dans toutes les vertus, beaucoup plus que les prêtres ; le saint laïque qui communie fréquemment et qui s'unit intimement à Jésus-Christ par la communion est pour Ianov l'idéal d'un « nouvel homme », la garantie de la réforme morale et religieuse de l'Église entière. Dans l'idée de la fréquente communion des laïques, Ianov exprimait toute son âme de réformateur.

III.

Les conclusions que nous pouvons tirer de notre exposé sur la vie et sur la doctrine de Ianov sont de deux sortes : les unes

concernent la personnalité de notre réformateur, les autres regardent l'importance de son œuvre pour le mouvement religieux en Bohême au XIVe et au XVe siècle.

Le caractère de Matthias de Ianov n'est point sans taches. Sa biographie montre que ses actes ne furent pas toujours aussi pieux, aussi fermes ni aussi logiques que le fut sa pensée. Sa vie eut des faiblesses, des inconséquences qui se rencontrent chez des hommes de la plus haute intelligence. N'exagérons point la portée des démarches qu'il fit, en 1378 et 1381, pour obtenir des bénéfices de l'Église : solliciter des bulles pontificales à l'époque où les papes avaient réuni dans leurs mains la nomination à la plupart des bénéfices ecclésiastiques, c'était pour un prêtre et pour un élève de l'Université une simple nécessité d'existence que d'ailleurs Ianov lui-même regretta amèrement dans ses écrits. Il dit, sans rien cacher, qu' « en voulant être riche dans ce monde, il est tombé au plus profond des pièges du démon ». Les usages de l'époque permettent aussi d'expliquer qu'il ait intenté des procès, probablement très passionnés, pour obtenir des bénéfices vacants, qu'il ait occupé plusieurs bénéfices, très modestes d'ailleurs (il s'appelle à juste titre « pauper philosophans »), et qu'il ait perçu les revenus d'une cure où il n'a jamais résidé. Mais, d'autre part, il a montré une faiblesse inexcusable dans son conflit avec les autorités ecclésiastiques en 1389. Ianov a renié ses « erreurs »; mais, après l'abjuration, il a continué d'écrire comme auparavant, voire même d'une plume plus mordante et plus acérée encore, contre les autorités et contre les institutions de l'Église. Persécuté et jugé de nouveau, il promit une seconde fois obéissance, et pour la seconde fois il trahit sa parole. Ceci n'est plus de la faiblesse, c'est de la duplicité. Elle perce jusque dans ses écrits : d'un côté, dévouement sans bornes à l'Église et, d'un autre côté, fière confiance en soi-même et critique hardie de l'Église; d'une part, timidité toute médiévale; d'autre part, radicalisme outré; ici, haute conscience hiérarchique et conservatisme de prêtre; là, esprit démocratique très prononcé. Ianov ne sut point clarifier son intelligence, consolider sa morale, établir une harmonie entre la parole et l'action telle que nous l'admirons chez Jean Huss. En somme, ce fut l'homme d'un temps de crise morale et intellectuelle, d'une époque de transition, dont les forces n'étaient pas encore assez grandes pour sceller une indissoluble union entre le haut idéal qu'il nourrissait au fond de son âme et les devoirs simples

et virils qui résultaient de son idéal dans le domaine de la vie pratique.

Malgré tout, l'individualité de Ianov, de l'écrivain comme du penseur, présente les traits les plus nets et les plus dignes de sympathie. On a constaté la ferveur religieuse dont il était animé, son ardent désir d'élever son âme vers Jésus-Christ et de s'unir à lui. « Mon Jésus, mon doux Jésus, mon Jésus crucifié pour moi! » s'écrie Ianov, qui désire porter dans son âme les stigmates du crucifié comme la mesure de sa propre faiblesse et de son néant (« vilitas »). Nous avons dit ses efforts pour purifier et exalter la vie chrétienne selon l'exemple du Christ, pour imiter le Christ dans l'amour, la pauvreté et la douleur; comment il s'est enflammé pour la Bible, qui contient la suprême loi de la vie chrétienne, et pour l'Eucharistie, dont une perpétuelle fréquentation dans la communion permettra aux chrétiens de s'unir et de se confondre avec le Christ et avec Dieu continuellement et intimement. Mais il y a plus encore : Ianov est un esprit très indépendant et original. Si M. Loserth a pu prouver que les idées, les déductions et les propositions contenues dans les œuvres latines de Huss ont été empruntées ou prises à d'autres, personne ne dira la même chose de Ianov. Ce « vir doctissimus », comme il fut appelé en Bohême après sa mort, cet ancien élève de l'Université de Paris était parfaitement à la hauteur de la pensée de son temps. Dans sa critique de l'Église et de la société, dans la conception qu'il se fait de la religion chrétienne et de l'Église, dans son argumentation sur la nécessité de la fréquente communion, il ne suit aucun chemin battu. Ses idées sur la vérité première, sur l'Église des saints et son unité, sur la hiérarchie, sur la nécessité d'un clergé seulement préoccupé des choses spirituelles et divines sont le fruit d'une pensée indépendante, qui se maintient, naturellement, dans le cadre théologique du moyen âge. J'en dirai tout autant de ses vues sur le clergé régulier, de son hostilité contre le culte des images saintes, enfin du rôle qu'il attribue à la fréquente communion des laïques. Chez lui, l'originalité ou l'indépendance du philosophe est jointe à une grande sagacité, à un don d'observation vraiment fine et pénétrante.

On comprendra maintenant que Palacký ait considéré les écrits de Matthias de Ianov comme les plus remarquables de la littérature tchèque de tous les siècles. D'autre part, l'historien protestant allemand Neander a prisé la doctrine de Ianov si

haut qu'il a mis Ianov au-dessus de Huss, parce qu'il a trouvé en lui les germes des idées chrétiennes qui furent développées plus tard en Allemagne par Luther. Nous ne voulons pas faire de ces comparaisons qui conduisent souvent à exagérer la vérité; en insistant sur l'originalité des idées et sur l'indépendance de jugement de notre réformateur, nous n'oublions pas les racines tout à fait médiévales de sa doctrine ni surtout les motifs locaux, concrets et pratiques de son action réformatrice. Ianov a été un homme du moyen âge par sa doctrine et un Tchèque par l'application de cette doctrine à des questions brûlantes à son époque parmi ses compatriotes. Il a résumé, nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore, le mouvement religieux en Bohême à la fin du XIVe siècle; il en a réuni tous les éléments moraux, en résolvant les problèmes de la vie pratique, en l'élevant à ses sources bibliques et en le coulant dans le moule d'une pensée philosophique et morale. Il est impossible de croire que ces doctrines soient restées, à une époque aussi sensible que l'était la fin du XIVe siècle en Bohême, sans influence sur le développement de son temps et du temps postérieur, qu'elles aient disparu avec Ianov comme des grains stériles et jetés sur le sable. Cette influence a été latente, il est vrai; elle n'en a pas moins été réelle; elle s'est fait sentir dans la doctrine des hussites, surtout dans celle de ces personnages qui firent autorité, comme, après la mort de Huss, Jacobellus de Misa. On ne saurait être surpris de rencontrer, par exemple, dans un traité de Jacobellus sur l'Antéchrist, c'est-à-dire sur le pape, une copie entière du traité de Ianov, ou dans Jean de Příbram ses idées sur l'Église, ou dans la confession des taborites un résumé de celles de ses doctrines qui leur convenaient. Quand les écrits de Ianov et ceux des théologiens du XIVe siècle auront été publiés, on pourra suivre au vrai la trace de cette influence sur la doctrine des hussites et ainsi déterminer clairement l'évolution organique du mouvement religieux en Bohême au XIVe et au XVe siècle.

Vlastimil KYBAL.

LOUIS XIII ET LE DUC DE LUYNES

(Suite[1].)

Analysant les raisons qui leur faisaient soutenir que le duc de Luynes avait été un homme d'État de valeur, les historiens ont résumé ainsi les services éminents rendus par le connétable : M. de Luynes aurait, par une conduite ferme et éclairée, continué à l'extérieur la tradition d'Henri IV et préparé la politique de Richelieu; il aurait compris, avant Richelieu, l'importance de l'affaire de la Valteline et engagé la France dans la voie où devait la mener le cardinal; à l'intérieur, faisant adopter par Louis XIII, à l'égard des protestants révoltés, une attitude énergique, il aurait commencé le rétablissement de l'autorité royale, que Richelieu devait si vigoureusement poursuivre[2]. Il y a lieu de vérifier ces affirmations.

A titre de membre du Conseil du roi, M. de Luynes recevait la visite des ministres étrangers venant lui parler d'affaires. Nous avons les dépêches des ministres. Il résulte de la lecture de ces documents que les véritables conversations sérieuses sont celles auxquelles prennent part Puisieux, Sillery, du Vair, Jeannin, mais pas Luynes[3]. Les entrevues avec celui-ci sont brèves. M. de

1. Voir *Rev. hist.*, t. CII, p. 241-264.

2. Victor Cousin, *le Duc et le connétable de Luynes*, dans *Journal des savants*, 1861-1863; du même, *Madame de Chevreuse*, 1876, p. 24-25; B. Zeller, *le Connétable de Luynes. Montauban et la Valteline*, Paris, Didier, 1879, in-8°. — La thèse n'était pas nouvelle; elle avait déjà été indiquée dans l'épître liminaire du livre du comte de Modène, *Hist. des révolutions de Naples*, Paris, 1655, in-12, p. 2 : « Quelques louanges que l'on ait données aux ministres qui l'ont suivi (Richelieu) et que le jeune roi (Louis XIII) prit après lui (Luynes) pour la conduite des affaires de son État, on peut dire sans flatterie que ce fut M. le duc de Luynes qui aplanit et qui ouvrit la voie glorieuse par laquelle, en marchant sur ses pas, ils trouverent heureusement tant de matières de victoires et tant de sujets de conquêtes. »

3. Voir, par exemple, pour une affaire grave, la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 22 août 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 210 et 212, et surtout

Luynes ne dit rien. « M. de Luynes », écrit l'ambassadeur d'Angleterre, « m'a paru plus attentif à mes raisonnements que disposé à leur répondre; il m'a dit que sur toutes les affaires il en serait référé au roi »[1]. C'est à peu près la seule réponse qu'il fasse généralement : « J'en parlerai au roi. » A défaut du roi, il parlera encore, dit-il, à Puisieux ou, lui aussi, il renvoie à Puisieux[2]. Est-ce chez lui prudence diplomatique et sage réserve? On le croirait; mais, le jour où, se décidant à répliquer à l'ambassadeur vénitien qui le pressait, il avoue « qu'il est bien neuf en ces matières et les connaît mal »[3], il dévoile la raison véritable de son silence, qui est qu'il ne connaît pas grand'chose aux affaires. Tantôt il s'en tire par des gestes[4]; tantôt il répond de vagues et banales généralités[5]. Un jour de franchise, il déclarera qu'il ne sait d'une question que ce qu'il en a entendu dire au Conseil[6]. « Dans cette cour », écrit Contarini, « j'ai à traiter avec trois sortes de gens : des gens trop jeunes, des gens corrompus, des gens sans expérience, pour ne pas dire ignorants. Celui qui ne sait rien, c'est Luynes; il est nécessaire de tout lui apprendre et de le renseigner sur tout : il est dépourvu de toute espèce de doctrine de gouvernement des États »; et, plus loin, il répète : « Je dis qu'il est nécessaire de le mettre au courant de tout[7]. » C'est d'ailleurs si peu par prudence diplomatique que M. de Luynes se tait qu'une fois il a une scène violente avec

p. 242). On voit bien la différence des conversations entre Luynes et les ambassadeurs et entre ceux-ci et les autres ministres.

1. Dépêche d'Herbert de Cherbury au marquis de Buckingham, du 1er octobre 1619, dans Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 183.

2. Dépêche de Contarini (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 210, 211; 1772, p. 56-57).

3. Ibid., 1771, p. 118. Le duc d'Aumale avait déjà indiqué que Luynes « ne s'entendait guère aux affaires » (*Hist. des princes de Condé*, t. III, p. 114).

4. « Ma finalmente stringendosi nelle spalle (Luynes) ci rispose piu con li gesti che con le parole » (dépêche de Priuli du 16 février 1621; Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 217).

5. Par exemple, Contarini est venu lui parler de faits précis sur l'affaire de la Valteline, Luynes répond seulement : « Che veramente erano questi particolari di somma importanza; che in consiglio, quando si trattera di questo negotio, n'haverebbe parlato altamente, etc. » (dépêche du 14 juin 1619; ibid., 1773, p. 162).

6. Ibid., 1774, p. 210.

7. Dépêche du 24 juin 1619; ibid., 1773, p. 187-188 : « In questa corte ho io da trattare con tre sorte di persone, con gioveni, con corrotti e con poco esperimentati, per non dir ignoranti..., poco saputo e Luynes... Luynes e necessario documentarlo et influirlo per che e nudo di ogni massima di governo di

un ambassadeur, lequel le provoque, provocation à laquelle Luynes se dérobe et qui vaut à cet ambassadeur son rappel[1]. Les envoyés étrangers finissent par se demander si M. de Luynes n'est pas en réalité impuissant dans les affaires de l'État. Le favori en fait à peu près la déclaration lui-même au prince de Piémont; celui-ci, insistant pour qu'il use de son influence afin de faire entrer la France dans une certaine ligue de Venise et de la Savoie : « Cela est plein de difficultés infinies », réplique Luynes, « et je ne trouve personne du Conseil qui y soit disposé; il faut attendre »[2]. L'ambassadeur vénitien, escomptant de même cette influence et se heurtant au même aveu d'impuissance, reprend vivement que Luynes devrait tâcher de mettre la main sur le gouvernement, de prendre la direction du Conseil et de dominer les ministres, au lieu de les laisser être les maîtres. Mais Luynes hoche la tête et dit que c'est impossible[3]; le Vénitien Contarini, découragé, écrit à son gouvernement : « Les espérances qu'on peut avoir en Luynes sont bien fausses[4]! » Lorsqu'il a eu une idée sur un point et que le Conseil a statué autrement, Luynes sauve la face en déclarant que le roi en a décidé ainsi : « Il en sait plus que nous », ajoute-t-il médiocrement, « ne le contredisons donc point et faisons les yeux fermés ce qu'il nous commande »[5]. Cette même médiocrité se retrouve dans une scène extraordinaire que raconte l'ambassadeur Priuli, venu l'entretenir de la ligue qui s'est faite en Italie entre les Grisons et le gouverneur espagnol de Milan, ligue qu'il faut à tout prix empêcher : « A dire le vrai », répond Luynes, « je ne sais pas un mot de l'histoire de cette ligue ». Evidemment, il faut l'empêcher; « je veux en parler au roi et à mes amis; laissez-moi un peu arranger cette affaire à moi tout seul et, de grâce, n'en par-

stato... Dico ben questo esser necessario renderlo informato, senza rispetto, de negotii. »

1. *Mém.* d'Herbert de Cherbury, trad. Baillon, p. 158-159 : « Par Dieu, Monsieur », finit Luynes, « si vous n'étiez ambassadeur, je vous traiterais d'autre sorte! » Il est vrai que l'ambassadeur anglais s'était montré assez hautain et désagréable.

2. Dépêche de Contarini du 30 avril 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 109).

3. Dépêche du 24 juin 1619 (Ibid., p. 185-186).

4. « Queste speranze che si hanno in Luynes siano fallaci molto » (Ibid., p. 109).

5. Lettre de Luynes à M. de la Force du 27 décembre 1620 (publiée par E. de Barthelemy dans le *Bull. de la Soc. des sciences de Pau*, 1879, 2e série, t. VIII, p. 71).

lez à personne ». Priuli ajoute en souriant que Puisieux est très au courant et qu'il a même en main toutes les conditions de la ligue[1]. Une à une, nous allons constater cette insuffisance dans chacune des grandes affaires du moment.

On a beaucoup reproché à Luynes l'attitude prise par le gouvernement de Louis XIII dans la crise allemande de l'élection à l'empire de Ferdinand II, prince de cette puissante maison d'Autriche contre laquelle, depuis plus d'un siècle, la France luttait afin de contenir ses menaçantes ambitions d'hégémonie. L'élection de Ferdinand II était contestée : la Bohême et la Hongrie s'étaient soulevées contre lui; les protestants de l'Allemagne du nord s'étant unis contre l'empereur, Frédéric, palatin du Rhin, avait été élu roi de Bohême à la place de Ferdinand II : Ferdinand II faisait appel à la France[2]. On en veut au gouvernement de Louis XIII de n'avoir pas profité de cette circonstance pour abattre définitivement la maison d'Autriche et d'avoir sauvé celle-ci pour des raisons de « cause catholique », indépendante des intérêts concrets de l'État. Nous avons la délibération du Conseil sur la réponse qu'il y avait à faire à l'ambassadeur de l'empereur, le comte de Furstenberg, venu demander aide d'argent et d'hommes, en raison, disait-il, des dangers que courait la religion catholique en Allemagne[3]. Le Conseil reconnaissait qu'il n'était pas possible de soutenir la maison d'Autriche, « la monstrueuse grandeur de la maison d'Autriche ». L'ambassadeur impérial avait certainement exagéré les dangers de la religion catholique. Il était contraire à l'intérêt de la France d'aider Ferdinand II : lui envoyer peu de troupes serait apporter un secours inefficace, par suite inutile, et en envoyer beaucoup

1. Dépêche de Priuli du 4 mars 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 15) : « Quanto al negotio di lega », répond Luynes, « io, per dir il vero, non ne so cosa alcuna..., ne voglio parlar al re e alli miei amici..., lascino un poco maneggiar questo negotio a me solo et di gratia non ne parlino con alcun altro. »

2. Nous rappelons sur ces faits les ouvrages de F. Hurter : *Geschichte Kaiser Ferdinands II und seiner Eltern*, Schaffouse, 1850, 5 vol. in-8°; A. Gindely, *Geschichte des Böhmischen Aufstandes*, Prague, 1869, in-8°; W. Schreiber, *Maximilian I der Katholische und der dressigjährige Krieg*, Munich, 1868, in-8°; E. Charvériat, *Hist. de la guerre de Trente ans*, Paris, Plon, 1878, 2 vol. in-8°.

3. Voir de longs détails et les documents sur la mission du comte de Furstenberg dans le *Mercure françois*, 1619, p. 341 et suiv. — La délibération du Conseil est donnée par une très précise dépêche de Contarini du 24 décembre 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 346 et suiv.).

serait imposer au royaume une charge accablante. Au surplus, le palatin était un ami, les confédérés protestants des alliés[1]; on ne pouvait marcher contre eux. D'autre part, se désintéresser de ce qui se passait en Allemagne n'était ni digne ni politique; le Conseil concluait donc qu'il fallait que le roi de France offrît sa médiation, obtînt une suspension d'armes, afin d'éviter que les choses empirassent, et cherchât à faire accepter des deux partis une solution qui réalisât « le plus juste équilibre ». C'était assez sage[2].

En tous cas, que cette politique ait été bonne ou mauvaise, M. de Luynes n'y a été pour rien. Au Conseil où elle se délibéra, Condé, Jeannin et Schomberg prirent seuls la parole[3]; ce fut Puisieux qui acheva, rédigea la réponse et la transmit au comte de Furstenberg[4]. La veille de la délibération, l'ambassadeur d'Espagne, Fernando Giron, étant venu causer de l'affaire avec Luynes, mandait au roi son maître que celui-ci n'avait rien su lui dire et avait parlé d'autre chose[5]. Mais, après la délibération, M. de Luynes alla rendre visite au comte de Furstenberg, et là, conversant étourdiment, lui répéta ce qu'il avait entendu dire au Conseil, seulement avec des déformations, assurant l'ambassadeur que sans doute le roi désirait la prospérité de l'empereur, mais qu'en ce moment il ne pouvait lui porter secours en raison des menaces de guerre des huguenots; qu'au surplus, il

1. Le Palatin avait fait dire qu'il demandait à la France au moins sa neutralité (voir ses lettres à Louis XIII et au duc de Bouillon de 1619 et 1620 dans Villeroy, *Mémoires d'État*, éd. de 1723, t. V, p. 238, 242 et 243).

2. Dans ses dépêches aux ambassadeurs du roi à l'étranger, Puisieux insiste sur l'intention du gouvernement d'intervenir en Allemagne seulement « pour apaiser les dits troubles et empêcher le mal de croître davantage ». « Le roi contribuera toutes ses forces pour essayer d'accommoder les différends. » « Le roi fera ce qu'il pourra pour faciliter un bon accord en Allemagne aux différends qui sont aujourd'hui et fait même état d'y envoyer une ambassade solennelle » (lettres de Puisieux à M. de Césy, 1619, 1620; Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 27 r° et suiv.). On envoya effectivement une ambassade en Allemagne pour exécuter la décision prise. Cf. *Instructions données à MM. le duc d'Angoulême, de Béthune et de Préaux, ambassadeurs extraordinaires pour Sa Majesté vers l'empereur, princes et potentats d'Allemagne, datées de Fontainebleau, le 8 avril 1620*, dans Villeroy, *Mém.*, 1723, t. V, p. 257-283.

3. Cf. la dépêche de Contarini du 24 décembre 1619, que nous venons de citer, et le mémoire de Jeannin sur l'affaire dans *Négociations du président Jeannin*, éd. Michaud, p. 688.

4. Voir les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne F. Giron, du 25 décembre 1619 (Arch. nat., K 1476, n° 180), du 11 janvier 1620 (Ibid., 1477, n° 2).

5. Dépêche du 23 décembre 1619 (Ibid., 1476, n° 271).

était impossible que l'empereur reprît la Bohême et la Hongrie, etc. L'ambassadeur, qui savait à quoi s'en tenir, se borna à répondre froidement qu'il avait déjà reçu la réponse officielle et qu'il l'avait transmise à son souverain[1].

Ce n'est pas M. de Luynes qui a révélé l'importance de l'affaire de la Valteline, cette haute vallée de l'Adda dont la possession pouvait permettre aux Espagnols, déjà maîtres du Milanais, de joindre leurs forces à celles de la maison d'Autriche et de jeter en Allemagne le poids de leur secours décisif[2]. Depuis longtemps il en était question. Des flots d'encre avaient été répandus afin d'agiter les diverses éventualités auxquelles donnerait lieu la mainmise par les Espagnols sur la petite vallée. Tout le monde savait que ce passage était « le chemin d'Italie en Allemagne pour une armée »[3], susceptible d'être conduite ainsi de Milan à Vienne en dix jours. Il n'était un secret pour personne que les Allemands, se joignant ensuite aux Espagnols des Pays-Bas, achèveraient d'enfermer la France dans un cercle[4]. Des libelles expliquaient que le royaume était menacé de l'esprit de domination universelle de l'empereur et du roi d'Espagne, qu'il fallait s'y opposer à tout prix[5]. Au Vénitien Contarini, qui développait ces considérations, Louis XIII répondait : « Nous le savons, et on ne manquera pas d'y remédier[6]. » La question paraissait si claire que le roi d'Espagne, communiquant son intention de

1. Dépêche de Contarini du 24 décembre 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 354).

2. Sur l'affaire de la Valteline, voir E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés;* t. III : *1610-1626. L'affaire de la Valteline;* 1re partie : *1620-1626*, Paris, 1906, in-8°; — *la Valteline, ou mémoires, discours, traités et actes des négociations...*, Genève, 1631, in-4°. Le récit des négociations diplomatiques se trouve aussi dans un « Mémoire historique sur l'affaire de la Valteline » d'octobre 1634 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 340).

3. Mot de Richelieu dans *Maximes d'État et fragments politiques*, éd. Hanotaux, p. 754.

4. Voir un exposé très clair de l'importance de la question dans un entretien de G. Priuli avec le chancelier Sillery (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 29 décembre 1620; Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 192).

5. *Les sentinelles au roi ou avertissement des dangereuses approches des forces espagnoles pour bloquer le royaume de France*, s. l., avril 1621, in-12, libelle remarquable par sa netteté et son esprit politique; *Dessein perpétuel des Espagnols à la monarchie universelle, avec les preuves d'icelui*, in-4°.

6. Dépêche de Contarini du 23 novembre 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 101); dépêche de G. Priuli du 3 décembre 1619 (Ibid., 1775, p. 148).

s'emparer de la Valteline à son ambassadeur à Paris, Giron, celui-ci désapprouvait le dessein : « Je tiens pour certain », répondait-il, « que si Votre Majesté entreprend une telle chose nouvelle, ceux d'ici et ceux de dehors lui procureront de grands embarras »[1]. Il n'était pas besoin de la perspicacité de M. de Luynes pour découvrir ce que tout le monde connaissait.

Sur la conduite à tenir de la part de la France, l'opinion du Conseil du roi n'a pas varié. « Sa Majesté n'a pas d'autre but », déclarait le chancelier Brulart à l'ambassadeur vénitien, « que d'assurer la liberté des Grisons et de tenir les Espagnols éloignés de leur pays »[2]. La pensée du roi et de ses ministres a toujours été la même : le gouvernement de Louis XIII a constamment manifesté aux Espagnols la volonté de ne pas souffrir qu'ils occupassent la Valteline, ou, une fois qu'ils y furent entrés, qu'ils y restassent. Pouvait-il faire plus et déclarer la guerre, c'est-à-dire s'engager dans une lutte longue, ruineuse, redoutable? Le Conseil du roi ne l'a pas pensé, pour diverses raisons : le roi était trop jeune; la guerre civile était à tout moment imminente à l'intérieur; les finances se trouvaient obérées. La France était donc dans l'obligation de vouloir la paix[3]. Quelle a été l'attitude de M. de Luynes?

Les dépêches des ministres étrangers montrent qu'on traite des affaires de la Valteline avec le roi, Puisieux, puis avec les autres

1. « He recivido la carta de V. M. de 15 de marzo que trata de la conveniencia que seria para asegurar el paso de Flandes y Italia el ocupar la Valtolina con la occasion de las diferencias que pasan entre esquizaros y Grisones... Tengo por cierto que si de parte de V. M. se intentase tal nobedad, que los de aqui y los de fuera de aqui procuraran estorballo... » (dépêche de F. Giron au roi d'Espagne du 12 avril 1620; Arch. nat., K 1477, n° 56).

2. Dépêche de Contarini du 14 juin 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 167). Cf. la dépêche de Pesaro du 8 mars 1624 (Ibid., 1782, p. 17).

3. V. Siri, *Memorie recondite*, 1677, t. IV, p. 236. — Les dépêches des ambassadeurs abondent de ces raisons dites et redites à toutes les conversations diplomatiques par les ministres. Voir, entre autres, la dépêche des Vénitiens des 10 avril 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 49), 29 novembre 1618 (Ibid., p. 239), 16 février 1621 (Ibid., 1775, p. 225), 18 novembre 1621 (Ibid., 1777, p. 100), 12 janvier 1622 (Ibid., p. 275). Du Vair expliquait « che un corpo febricitante non poteva far essercitii violenti » (Ibid., 1775, p. 201). L'ambassadeur d'Espagne écrivait à Madrid qu'il était évident que la France ne pouvait pas entreprendre une grande guerre (dépêche de F. Giron des 20 et 29 mai 1619; Arch. nat., K 1476, n°s 81 et 88 a). Puisieux répétait aux ambassadeurs du roi à l'étranger l'intention formelle du gouvernement de régler l'affaire de la Valteline « à l'amiable » (lettres de Puisieux à M. de Césy; Bibl. nat., ms. fr. 16156, fol. 309 v°, 310 r°, 324 r°).

ministres, peu, relativement, avec Luynes[1]. Ou celui-ci répond des phrases vagues[2], où il manifeste qu'il est mal au courant[3], ou bien il parle aussi, mais alors il tient des propos inconsidérés. Il en dit plus que le Conseil n'en a décidé et compromet le gouvernement. Ainsi, pour la question de l'occupation de la Valteline par les Espagnols, il déclarera au Vénitien Priuli que le roi a fait signifier à l'ambassadeur d'Espagne que si son maître n'évacuait pas la vallée, la France s'unirait à la république de Venise, le duc de Savoie et les autres princes d'Italie : c'est une menace; le Conseil n'avait pas résolu d'aller jusque-là[4].

En d'autres cas, M. de Luynes, déformant la pensée du Conseil, crée des complications dont on a toutes les peines du monde à sortir. Le roi, Puisieux et le cardinal de Retz ont indiqué successivement à l'envoyé vénitien que la France ne laisserait certainement pas la Valteline entre les mains des Espagnols, mais ils n'en ont pas dit davantage. M. de Luynes déclare : « Le roi entend que la Valteline soit évacuée, et, pour y arriver, il y engagera toute son autorité, toutes ses forces; s'il le faut, il perdra plutôt son État que de permettre que ce passage reste entre les mains des Espagnols », et il répète : « Le roi hasardera tout son État. » Ce n'est ni diplomatique ni exact. Le Vénitien, qui n'en demandait pas tant, ravi, mande la conversation à la sérénissime république, mais ajoute, un peu sceptique : « Je peux difficilement estimer qu'une pareille déclaration soit suivie d'effet[5]. » En réalité, les autres ministres, très contrariés de l'in-

1. Voir, par exemple, les dépêches de Contarini du 26 juin 1618 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 118 et suiv.), du nonce du 15 janvier 1621 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 529 et suiv.), de l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, du 7 mars 1621 (Arch. nat., K 1478, n° 48), des ministres eux-mêmes (Arch. des Affaires étrangères, France 776, fol. 134 r°, 143 r°).

2. Rapport de Priuli du 3 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 294).

3. L'ambassadeur vénitien parle à Luynes d'une décision prise par le Conseil : « Si mostro Luynes meravigliarsene, affermandomi che di tal risposta non ne sapeva cosa alcuna, e che i ministri, il cancelliere, in particolare, molte cose faceva senza sua saputa » (dépêche du 24 juin 1619; ibid., 1773, p. 185).

4. Dépêche de Priuli du 4 avril 1621 (ibid., 1776, p. 68).

5. « Il signor di Luynes mi disse queste formali parole : il re intende che sia restituita la Valtelina e per far questo, v'impieghera tutta la sua autorita, tutte le sue forze, e quando accorresse, vorra piu tosto perder il suo stato che permetter quel passo resti in mano de Spagnoli..., il re azziardera tutto il suo stato come ho detto... Se haveranno effetto (ces déclarations) difficilmente io per me lo posso giudicare » (dépêches de Contarini du 23 novembre 1620; ibid., 1775, p. 102, 103).

tempérance de langage du favori, font ce qu'ils peuvent pour réparer la faute. Le chancelier insiste que la France veut aboutir dans cette affaire sans rompre et sans recourir aux armes. Puisieux se borne à demander ironiquement à l'envoyé vénitien : « Que nous offre la sérénissime république ? » Du Vair reste dans le vague, et Schomberg questionne : « Par où donc voulez-vous que le roi fasse passer une armée en Italie[1] ? » Pour bien prouver que Louis XIII entend effectivement employer la voie des négociations et non celle des armes, on décide deux jours après d'expédier à Madrid l'ambassade extraordinaire de Bassompierre, afin de traiter[2]. Luynes ne comprend pas. Il a contre lui les ministres et le roi qui, finalement, mettra bon ordre, dans les décisions, à ces ardeurs inconsidérées : « Il est impossible au roi », répète du Vair, « de s'empêtrer dans cette affaire »[3]. Luynes s'entête. A la veille de partir pour la campagne de 1621, où sa fortune va sombrer, il affirmera de nouveau avec assurance à l'envoyé vénitien que le roi « mettra la main à l'épée » afin de contraindre les Espagnols à laisser la Valteline[4], et Louis XIII, que le même envoyé va consulter, une heure après, désavoue son favori[5]. Le même jour où M. de Luynes affichait à l'égard des Espagnols des sentiments si hostiles, l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, écrivait au souverain son maître que « M. de Luynes était son ami »[6].

En ce qui concerne enfin la politique énergique adoptée par le gouvernement de Louis XIII à l'égard des protestants en révolte, tous les témoignages contemporains s'accordent pour affirmer que, loin d'en avoir le mérite, M. de Luynes s'y est toujours

1. Dépêche de Priuli du 8 décembre 1620 (Ibid., p. 120, 122, 123, 126).

2. Cette ambassade a été assez importante; on a conservé presque tous les papiers qui la concernent. Nous nous bornons à citer la publication qui a été faite en 1668 sous le titre de : *l'Ambassade du marechal de Bassompierre en Espagne*, Cologne, Elzevier, in-12, et Zeller, *le Connétable de Luynes*, ch. IX. Nous verrons plus loin que c'est Luynes qui a fait désigner Bassompierre et pourquoi; mais il a été hostile au principe de l'envoi de l'ambassade (dépêche de Priuli du 10 décembre 1620; Bibl. nat., ms. ital. 1775, p. 154, 160, 174).

3. Dépêche du même du 12 avril 1621 (Ibid., 1776, p. 84).

4. Dépêche du même du 2 mai 1621 (Ibid., p. 106).

5. Ibid., p. 113 : « Mi rispose la Maesta sua che molto volentieri haverebbe fatto tutto cio che le dicevo, ma che non s'impediva in questi negotii. »

6. « Mos de Luyna, muy amigo... » (lettre du marquis de Mirabel au roi d'Espagne du 2 mai 1621; Arch. nat., K 1478, n° 77).

montré opposé. Il n'a voulu d'aucune guerre contre les huguenots, non par système philosophique, mais par appréhension de la lutte[1]. Lorsqu'on parlait du conflit imminent, « il se refusait à ce qu'on armât un seul soldat »[2]. Alors il faisait valoir les arguments, si bien ignorés par lui lorsqu'il s'agissait d'entrer en campagne contre l'Espagne : défaut d'argent, impossibilité, devant les complications que pouvait provoquer l'humeur des grands, de s'engager dans une guerre pareille, urgence des autres affaires intérieures[3].

Il n'a point voulu de la campagne de Béarn de 1620. On sait que Jeanne d'Albret, ayant installé au XVIe siècle le protestantisme dans le pays, exclu le catholicisme, confisqué les biens ecclésiastiques pour les donner aux pasteurs calvinistes, Henri IV avait rétabli la religion romaine et décidé de rendre ses biens au clergé, en dédommageant par des rentes les pasteurs évincés. Ceux-ci avaient résisté : on avait temporisé. Après de vaines tentatives, Louis XIII, outré, avait résolu d'en finir par la voie des armes[4]. M. de Luynes, hostile à cette expédition, chercha, de son autorité privée, un arrangement amiable en envoyant quelqu'un trouver le gouverneur protestant du Béarn, M. de la Force, et lui « offrir les meilleures conditions possibles »[5]. Il écrivait lui-même à celui-ci : « Je vous supplie de dépêcher promptement, car j'aimerai mieux mourir que si nous étions contraints d'aller en Béarn : il y a ici plusieurs personnes qui le voudroient

1. « M. de Luynes ne vouloit point la guerre » [contre les huguenots] (*Mém.* de Fontenay-Mareuil, éd. Michaud, p. 154).

2. Mot du cardinal de la Rochefoucauld (dépêche de Contarini du 9 mars 1619 ; Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 19).

3. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 418. Voir cependant comment l'éditeur du livre du comte de Modène (*Hist. des révolutions de Naples*, 1655, in-12, p. 3 et 4) cherche à lui attribuer le mérite de la répression des rebelles huguenots. Sur les guerres protestantes dont nous allons parler, consulter L. Anquez, *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés de France, 1621-1626*, Paris, A. Durand, 1865, in-8°.

4. Cette affaire du Béarn a provoqué depuis le début du XVIIe siècle de nombreuses publications. Nous nous bornerons à indiquer ici les *Mém. et correspondance du duc de la Force*, éd. La Grange, Paris, 1843, 4 vol. in-8° ; baron de Chabans, *Histoire de la guerre des huguenots faite en France sous le règne de Louis XIII, 1620-1629*, Paris, 1634, in-4° ; Anquez, *Hist. des assemblées politiques des réformés de France, 1575-1622*, Paris, Durand, 1859, in-8° ; abbé Puyol, *Louis XIII et le Béarn*, 1872, in-8° ; V. Dubarrat, *Documents et bibliographie sur la réforme en Béarn et au pays basque*, Paris, 1900, in-8°.

5. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 154.

bien : ne leur donnez ce contentement[1]. » Il fit des querelles à Bassompierre pour avoir poussé à la campagne[2]. On se mit en route. Durant le voyage, Luynes n'eut que l'idée de revenir. Près de Bordeaux, les nouvelles étant meilleures et l'avis étant parvenu que les Béarnais allaient céder, Luynes, comme premier gentilhomme de la chambre, donna l'ordre à une partie de la suite du roi de reprendre immédiatement le chemin de Paris[3]. Il semble même qu'il y ait eu discussion entre Louis XIII et son favori, froideur réciproque et brouille momentanée : Luynes resta à Bordeaux et n'accompagna pas Louis XIII à Pau[4].

Il n'a pas voulu de la guerre de 1621. Son entourage le faisait publier après sa mort : « Chacun sait que le défunt connétable n'a point conseillé le roi à la guerre contre les rebelles huguenots[5]. » Louis XIII, causant avec le nonce, en janvier, le lui avouait : « Luynes ne voudra pas la guerre[6]. » Priuli écrivait : « Le favori ne veut pas la rupture... Il s'oppose au possible à la voie des armes[7]. » Comme en 1620, pendant la campagne, il regardera souvent du côté de Paris[8]. Il n'aimait pas la guerre ; il la redou-

1. Lettre de Luynes à M. de la Force, publiée par E. de Barthélemy dans le *Bull. de la Soc. des sciences de Pau*, 1879, t. VIII, p. 69, et dans le *Catalogue of the collection of Morrison*, t. III, p. 269.

2. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 219.

3. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 231, 232. Aussi Richelieu, qui approuve l'expédition du Béarn, ne l'attribue-t-il pas à Luynes, mais au roi (Ibid., p. 229).

4. Le « Journal » d'Héroard, en effet, ne mentionne aucune visite de Louis XIII à Luynes du 7 octobre, date du départ du roi de Preignac, aux environs de Bordeaux, pour Pau, jusqu'au 25 octobre, date du retour du prince à Bordeaux. Étant donné la précision habituelle du médecin, cette indication paraît formelle (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 366 r° à 368 v°). De fait, dans les récits officiels des cérémonies qui ont eu lieu à Pau, Luynes n'est pas nommé (*Mercure français*, 1620, p. 349 et suiv.). Cela n'a pas empêché d'ailleurs les apologistes de Luynes de faire honneur à leur héros du rétablissement du catholicisme dans le Béarn (*la Défaite des envieux* [par du Chambort], Paris, Rocolet, 1621, in-12, p. 31).

5. *Apologie ou réponse à la « Chronique des favoris »*, s. l., 1622, in-12, p. 7 et 11.

6. Lettre du nonce du 15 janvier 1621 (Bentivoglio, *Lettere*, 1870, t. IV, p. 532).

7. Dépêche de Priuli du 2 mars 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 1), du 4 mai (Ibid., p. 117).

8. « On n'auroit pu arracher de Paris le nouveau connétable qu'en flattant son desir d'aller en Bretagne pour ajouter le gouvernement de cette province à ceux qu'il avoit déjà » (« Hist. manuscrite » du P. Joseph de Lepré-Balain, citée par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 89).

tait ; il n'était pas brave. C'est ce manque de bravoure et de fermeté qui rend difficilement explicable l'attitude qu'on lui prête d'hostilité voulue et de persécution raisonnée à l'égard des deux personnalités les plus importantes du moment, l'une pour les contemporains, l'autre pour l'histoire : Marie de Médicis et Richelieu.

Aux yeux du public contemporain, M. de Luynes a été responsable des mauvais traitements infligés à Marie de Médicis : « Il haïssoit », disait-on, « la reine mère et prenoit plaisir à la tourmenter »[1]. Il redoutait son retour, parce que, si elle revenait, elle le ferait chasser[2] : « Il n'a jamais eu d'autre but que de la ruiner dans l'esprit du roi[3]. » De fait, âme mobile et changeante, Luynes a probablement connu tous les sentiments contradictoires. Ce qu'on peut rechercher, c'est de déterminer ceux qui ont prédominé en lui de la façon la moins inconstante et qu'on retrouve du début à la fin avec le plus de stabilité.

Doué d'une nature charmante et d'un caractère craintif, M. de Luynes a toujours tâché, nous l'avons vu, d'être bien avec tout le monde. « Le duc de Luynes », écrivait Contarini, « met son application non seulement à gagner la bienveillance de ceux qui sont susceptibles de lui être utiles, mais aussi de ceux qui sont dans le cas de lui nuire »[4]. « Nous avons affaire à un homme », mandait à Richelieu l'archevêque de Sens, « qui est de cette humeur que de vouloir contenter un chacun sans même qu'aucun y ait intérêt »[5]. Il n'était personne avec qui il dût davantage chercher à être en bons termes qu'avec l'ancienne régente, laquelle, mère du roi, pouvait revenir à la cour et, au besoin, le faire disgracier. On s'explique que Marie de Médicis, attribuant à Luynes son éloignement, n'ait pu souffrir le favori. Ce que nous savons du caractère de Luynes ne permet pas de comprendre pourquoi celui-ci se serait à ce point hasardé que de manifester à l'égard de la reine mère une haine soutenue. Et, en effet, il protestait. Il faisait imprimer qu'il était absurde de penser que sa faveur eût

1. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 122, 132.
2. Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 541 ; lettre du 15 août 1618.
3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 274.
4. « Il duca di Luynes mette studio non solo a rendersi benevoli quei che son buoni a giovargli, ma quelli etiandio che gli ponno nocere » (dépêche de Contarini du 9 juin 1620 ; Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 111).
5. Lettre de l'archevêque de Sens à Richelieu de 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 254 r°).

pour condition nécessaire l'éloignement de Marie de Médicis et les mauvais traitements à lui infliger[1]. Il assurait la reine mère de son respect et de son dévouement[2]. Au début, avant que la légende d'un M. de Luynes responsable de tout n'eût pris corps, Marie de Médicis lui témoignait sa sympathie[3], faisait des cadeaux à sa femme[4]. Lorsque les causes de plaintes se produisirent, elle ne pensa pas, au premier moment, que Luynes pût être incriminé, mais elle commença à soupçonner qu'il se laissait trop impressionner par son entourage : « Je me plains de Luynes moins que des autres », disait-elle, « car je suis bien informée qu'il n'a été le premier auteur de toutes les rigueurs et rudesses qu'on m'a tenues. Je me plains de ce qu'il a donné trop de créance et de pouvoir à ceux qui faisoient gloire d'oser tout contre moi[5]. » Elle l'estimait « très bon », peut-être trop facile « à recevoir de mauvaises impressions »[6]. Luynes n'avait certainement pas de haine contre la reine mère ni contre personne. Plus tard, Déageant l'affirmait à Richelieu, lui disant : « Pendant que j'y ai été (près de lui), je n'ai jamais aperçu qu'il l'eût desservie[7]. » Blainville racontait à Marie de Médicis que M. de Luynes s'était toujours opposé à la moindre mesure violente proposée au Conseil du roi contre elle[8]. Celui qui proposait ces mesures violentes, c'était d'abord Déageant, — la reine mère le savait

1. *Requête présentée au roi par Monsieur de Luynes*, Tours, P. Martin, 1619, in-12, p. 3.

2. Par le P. Arnoux, qu'il chargeait de cette mission (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 195 r°).

3. « Ayant toujours reconnu votre bonne volonté en mon endroit..., etc. » (lettre de Marie de Médicis à Luynes de juin 1617, dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 405). Se rappeler ce que nous avons dit sur la façon dont, après la chute de Concini, Marie de Médicis soutint Luynes contre Vitry.

4. Comptes de Marie de Médicis : « 120 l. payées à l'écuyer de Villesavin pour avoir été à Paris trouver la dame de Luynes pour lui porter de notre part le présent que nous lui avons envoyé » (21 octobre 1617; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 92, fol. 154 r°). Il s'agissait d'un bijou de 10,000 écus (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 13 octobre 1617; Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 435).

5. Propos tenu par Marie de Médicis au prince de Piémont : J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, p. 101.

6. Lettre de Richelieu à Luynes d'août 1621, dans Avenel, t. VII, p. 505 : « Elle (Marie de Médicis) vous tient très bon; j'use de ces mots parce que je lui ouï dire fort souvent en faisant jugement de vous. »

7. Déageant, *Mem.*, éd. de 1668, p. 109.

8. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 241; lettre du 20 mai 1620.

bien et la cour ne l'ignorait pas[1], — puis les ministres, impatientés des intrigues qui se faisaient autour de Marie de Médicis pour lui faire reprendre son ancien pouvoir et soucieux de mettre le gouvernement du roi en garde contre l'esprit brouillon d'une femme aigrie[2]. Louis XIII, d'ailleurs, assumait la responsabilité de tout ce qui se faisait : « Les résolutions qui se sont prises, pour ce qui vous touche », écrivait-il à sa mère, « ont été non seulement autorisées, de mon nom, mais sont procédées tant de mon propre mouvement que de l'avis de mon Conseil, qui est le Conseil même du feu roi mon père »[3].

La véritable pensée de M. de Luynes fut qu'il était de l'intérêt moral et religieux de la famille royale, de l'intérêt de l'État et de son propre intérêt à lui que la brouille entre la mère et le fils cessât. Il priait M. de Béthune de le répéter à Marie de Médicis à Angoulême[4] : il l'écrivait lui-même à la reine mère[5]. Lorsqu'il vit que les préventions étaient plus fortes, qu'on l'accusait en termes blessants de tenir Marie de Médicis éloignée du roi, afin de dominer le souverain[6], qu'on le comparait à Concini[7], il proposa au roi de se retirer de la cour : le roi n'accepta pas[8].

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 179; dépêche de Contarini du 16 mars 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 34); lettres du nonce des 29 août, 19 décembre 1618 (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 563; t. III, p. 140). Déageant proteste n'avoir rien proposé qui fût contraire à « l'honneur et le respect » qu'on devait à Marie de Médicis (*Mém.*, éd. de 1668, p. 130).

2. Nous reviendrons ailleurs sur cette question des rapports de Louis XIII et de Marie de Médicis pour montrer que ce qui s'est passé est dû aux décisions du gouvernement tout entier et de Louis XIII.

3. Lettre du roi à Marie de Médicis du 12 mars 1619, dans *Négociations avec Marie de Médicis*, 1673, in-fol., p. 24.

4. Lettre de M. de Béthune à Luynes lui rendant compte de sa conversation avec la reine mère (21 mars 1619; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 97, fol. 98 r°).

5. Lettre de Luynes à Marie de Médicis de 1618 (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 46 r°).

6. « Il y a bien différence de l'affection d'un valet à celle d'une mère! etc... » (lettre de Marie de Médicis au roi du 1er mai 1619, dans *Négociations avec Marie de Médicis*, p. 17).

7. H. Pasquier, *Lettres*, éd. de 1623, p. 688; Sully, *Économies royales*, éd. Petitot, t. IX, p. 202.

8. Luynes le fit publier, mais la chose passa inaperçue : « M. de Luynes fit une très humble remontrance au roi que si Sa Majesté se pouvoit persuader qu'il fût cause du retardement du voyage de la roine mère, il la supplioit instamment de considérer qu'il y avoit en France des personnes plus capables que lui, qu'il remettoit volontiers les gouvernements (de places, châteaux) et autres charges entre les mains de Sa Majesté, lui permettant la retraite de la cour;

Il travailla à la réconciliation. Après la fuite de Marie de Médicis de Blois, Modène disait au nonce qu'il « fatiguait » Louis XIII de ses instances[1]. Ce fut lui qui décida le roi à envoyer M. de Béthune et le P. de Berulle à Angoulême pour négocier cette réconciliation. Il suivait dans le détail l'affaire avec le roi et le secrétaire d'État Pontchartrain[2], recommandant à Béthune de présenter sa défense, espérant que la reine « ne voudroit pas continuer de négliger, pour ne pas dire mépriser, sa soumission et ses respects, accompagnés d'un véritable désir de la servir »[3]. Et la négociation ayant enfin abouti, pouvant parler, il protestait à Marie de Médicis de ses véritables sentiments : « Après avoir prié M. de Béthune et le P. de Bérulle », lui écrivait-il, « de témoigner à Votre Majesté avec combien de passion je désire l'honneur de ses bonnes grâces, je prends la plume pour confirmer leurs paroles par cette lettre et supplier Votre Majesté de la recevoir pour gage du très tendre service que je lui dois et que je m'oblige de lui rendre tout le temps de ma vie, me soumettant d'être tenu le plus infidèle homme du monde si les effets ne correspondent à ce devoir... Si je savois quelques inventions pour lever à Votre Majesté les mauvaises impressions qu'on lui a voulu donner de moi et s'assurer de mon extrême affection, il n'y en a aucune à laquelle je n'eusse recours pour lui en rendre témoignage[4]. » Et deux mois après il lui mandait : « Je ne saurois vous témoigner l'extrême contentement que j'ai d'avoir reçu par M. de Montbazon nouvelles assurances de la confiance que Votre Majesté veut avoir en moi et de l'honneur qu'elle me fait de prendre créance aux protestations que je lui ai faites par lui de la servir avec toute la passion qu'elle sauroit désirer. La joie que m'apporte la résolution qu'elle a prise de venir à la cour sur la parole que le roi lui a donnée qu'elle y recevra toute satis-

mais, quelques instances qu'il ait faites pour ces fins, le roi lui continua son affection, etc. » (*Requête présentée au roi par Monsieur de Luynes*, Tours, 1619, in-12, p. 5).

1. « Che il re avrebbe fatto quanto avesse potuto per dare ogni possibile soddisfazione alla madre, e che Luynes avrebbe faticato in questo quanto avrebbe potuto » (lettre du nonce du 2 mars 1619, dans Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 228).

2. Voir les lettres de Pontchartrain à M. de Béthune (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 97).

3. Lettre de Luynes à Béthune du 25 mars 1619 (Ibid., fol. 100 r°).

4. Lettre de Luynes à Marie de Médicis, datée de Tours, le 13 juin 1619 (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 94 r°).

faction est si grande qu'il m'est impossible de l'exprimer[1]. » Témoignage plus grave, le P. Arnoux, se portant garant de la bonne foi de ses pénitents Luynes et Louis XIII, osait écrire : « Comme leur confesseur, je réponds volontiers des intentions que je recognois être telles au fond de leurs consciences... Je voudrois de mon propre sang signer ce que j'en crois[2]. »

Aussi l'entrevue de Marie de Médicis et de Luynes à Couzière, le 10 septembre 1619, après tant d'événements depuis la mort de Concini, fut-elle relativement cordiale. Luynes mit un genou en terre et dit : « Je suis heureux, Madame, toute la France est heureuse et se réjouit extrêmement de votre venue. Le roi votre fils et mon seigneur demeurera très content de votre présence et moi j'aurai l'occasion, que j'ai toujours souhaitée, de vous offrir mon très humble et très dévoué service, conformément aux infinies obligations que j'ai envers vous. Je prie Votre Majesté d'en être plus qu'assurée; il me restera à le prouver par des effets. » Marie de Médicis fit relever Luynes, l'embrassa; ils causèrent une heure : la reine répétait à tout le monde qu'elle était fort satisfaite de M. de Luynes[3]; et Richelieu écrivait à d'Épernon : « Monsieur de Luynes a témoigné à la reine mère avoir une forte passion à la servir avec sincérité, ce qui augmente la joie des serviteurs de Sa Majesté[4]. »

Les suspicions et les récriminations devaient reprendre; elles aboutirent à une nouvelle prise d'armes qui se termina par la défaite de l'ancienne régente aux Ponts-de-Cé. Luynes craignait-il vraiment, pour sa propre fortune, le retour de la reine mère et entretenait-il le roi dans ses suspicions? Le nonce le dit[5]. Le favori niait. Il chargeait le résident de Toscane, Bartolini, de supplier Marie de Médicis de rejoindre son fils[6]. Il conseillait

1. Lettre du 16 août 1619 (Ibid., fol. 114 r°).

2. Dans Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. VII, p. 470; lettre du 22 août 1619. Luynes faisait publier ses protestations de sincérité (*Requête présentée au roi par Monsieur de Luynes*, 1619, in-12, p. 5).

3. Dépêche de Contarini du 10 septembre 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 237); Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 140; Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 534, lettre du 22 septembre 1619.

4. Lettre de septembre 1619 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5131, fol. 22 r°).

5. *Ibid.*, t. IV, p. 220. Voir aussi les ambassadeurs vénitiens (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 87, 192, 201, 216) et les pamphlets du temps (*Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne de M. de Luynes*, 1632, in-12, p. 109). Ce fut évidemment l'opinion du public, celle qui venait le plus naturellement à l'esprit.

6. Lettre du nonce du 26 février 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 148).

l'envoi de missions afin d'arriver à l'entente. Il écrivait à Richelieu la veille du combat des Ponts-de-Cé : « Pour moi, après avoir fait tout ce que j'ai fait, j'en suis quitte devant Dieu, justifié devant mon roi et hors d'occasion devant les hommes; je prie Dieu qu'il mette la main à l'œuvre[1]. » Au moment où commençait la campagne qui allait conduire à la défaite de la reine mère, comme affligé, songeant à la retraite, il faisait transporter ses joyaux et tout ce qu'il avait de plus précieux au château d'Amiens, un de ses gouvernements[2]. Il s'opposa à l'action décisive, la marche de l'armée de Louis XIII de la Flèche sur Angers[3]. Mais que pouvait-il contre des faits plus forts que lui? On le retrouve après la victoire dans les mêmes sentiments qu'auparavant, uniquement soucieux de mettre un terme à cette brouille fastidieuse pour tout le monde, dangereuse pour l'État, préjudiciable au roi et à lui-même. Il écrivait à Richelieu une lettre pressante, le suppliant de ne pas croire à tout ce qu'on disait de lui et de ses intentions : « Soyez, je vous supplie, aussi ferme à tout rejeter que nous à repousser si vivement ces faux rapporteurs ou ces perfides et sans sujet malcontents, que la connaissance vienne jusques au roi afin qu'ils puissent avoir le châtiment qu'ils méritent (*sic*). Je vous proteste de nouveau, puisque je l'ai juré devant Dieu, à ce jour de l'an, que le roi n'a jamais eu plus de passion pour l'amour de la reine sa mère que maintenant, ni plus d'appréhension qu'elle croie le contraire. Venez-vous-en, afin que toute crainte s'évanouisse et que tout soupçon se mette sous le pied. Vous verrez, avec le temps, si je suis véritable et homme de foi. Répondez pour moi, au nom de Dieu, vous y aurez de l'honneur, car je ne manquerai jamais à Dieu, au roi et à celle qui l'a mis au monde, que j'honore comme je dois, sur mon honneur, et la servirai à son gré et de la façon qu'elle désire auprès du roi[4]. » Mais tant de gens étaient intéressés à ce que les rapports entre la mère et le fils restassent provisoirement brouillés! Richelieu n'ose-t-il pas avouer qu'il détournait M. de Luynes

1. Lettre de Luynes à Richelieu du 7 juillet 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 240 r°).

2. Dépêche de Contarini du 7 juillet 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 139).

3. Voir ce que dit sur ce point M. Hanotaux (*Hist. du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 346).

4. Lettre de Luynes à Richelieu de 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 242 r°). La première phrase citée est un exemple de l'incorrection du style de Luynes.

« de faire quelque liaison avec la reine », en l'effrayant par « le ressentiment que celle-ci avoit de la grandeur des offenses qu'elle avoit reçues »[1], pendant qu'il écartait Marie de Médicis de cette entente en l'assurant « que M. de Luynes ne vouloit que les apparences de son amitié et non pas les effets »[2]? Le fossé s'élargissait. Luynes était convaincu qu'on lui en voulait[3]. Marie de Médicis trouvait qu'on la méprisait. Elle écrivait à l'archevêque de Sens : « Vous savez jusqu'à quel point je désire m'unir avec mon cousin le connétable; j'ai fait tout ce que j'ai pu pour cela; il ne trouvera jamais d'ami plus assuré en sa parole, mais je ne puis digérer le mépris; j'ai le cœur grand; je ne suis point trompeuse et ne le serai jamais[4]. » Étrange situation! On accablait Luynes auprès de Marie de Médicis; on le lui représentait sous le jour le plus odieux : « Les actions empruntées, la feinte modestie, la naïve et grossière bonté à l'extérieur; et, en son intérieur, une profonde avarice, une ambition démesurée, la dissimulation[5]. » Et toutes les protestations de Luynes n'y faisaient rien. Pendant le siège de Montauban, l'entourage de Marie de Médicis se félicitait d'un insuccès qui était de nature à abattre le favori[6]; Luynes avait beau faire des avances, tenir Marie de Médicis au courant des événements[7], écrire à Richelieu en protestant de sa confiance et de son dévouement[8], il perdait son temps. Il est mort haï et déçu. On se l'est imaginé plus logique qu'il n'était.

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 228 : « Dans les commencements, Luynes fut combattu de faire quelque liaison avec la reine et en témoigna diverses envies dont *il fut aisé de le détourner* à ceux qui lui faisoient mesurer le ressentiment de la reine par la grandeur des offenses qu'elle avoit reçues. *Pour l'affermir en cette pensée, je lui dis*, etc... » Cf. une lettre de Richelieu à un ami, de la fin de 1621 (Avenel, t. VII, p. 514).

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 229 : « Je lui représentai (à Marie de Médicis) que M. de Luynes ne vouloit que, etc... »

3. Avenel, t. VII, p. 508 : « On persuade à M. le connétable que la reine lui veut un extrême mal. »

4. Avenel, t. VII, p. 507.

5. « Oraisons jaculatoires » du P. Arnoux (Arch. des Affaires étrangères, France 772, fol. 49 r°).

6. Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 124, d'après les dépêches de l'envoyé florentin.

7. Lettre de Luynes à Richelieu du 20 septembre 1621 (Arch. du château de Dampierre).

8. Lettre de Luynes à Richelieu du 24 août 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 17 r°).

A l'égard de Richelieu, la situation a été identique, mais les conséquences ont été plus fâcheuses. D'esprit naïf, de caractère bon, de volonté instable, le connétable ici se heurtait à un homme d'intelligence aiguë et pénétrante, de tendance malveillante, de fermeté inflexible. Luynes occupait une place que voulait avoir Richelieu. Celui-ci l'a poursuivi de son vivant et après sa mort d'une animosité ardente. Il a contribué plus que personne à l'idée que l'histoire s'est faite de M. de Luynes.

Luynes avait tenté cependant ce qu'il avait pu pour qu'il en fût autrement. Dès la première heure, il avait témoigné à Richelieu de ses bonnes dispositions, et Richelieu, le reconnaissant, protestait de ses sentiments de gratitude à l'égard du favori. Car, enfin, si l'évêque de Luçon avait pu sauver un peu sa fortune à la chute de Concini et suivre Marie de Médicis à Blois, c'était à Luynes qu'il le devait[1]. « Je vous supplie de remarquer », écrivait Richelieu à Déageant le 10 mai 1617, « que la même chose à quoi je m'oblige pour le roi (fidélité, affection, dévouement), je m'y oblige aussi pour M. de Luynes »[2]. « Je vous prie de continuer les assurances de mon affection au service du roi et de M. de Luynes, à qui je me lie, comme vous savez[3]. » De son côté, Luynes répondait par des dispositions pareilles : « L'affection que je vous ai jurée », disait-il à l'évêque de Luçon, « sera très véritable et les services que je vous ai voués très certains »[4]. L'archevêque de Sens, ami et confident de Richelieu, assurait celui-ci de la sincérité de M. de Luynes[5].

Ce ne fut pas Luynes qui exila Richelieu de Blois. L'évêque de Luçon fait allusion dans ses *Mémoires* aux attaques dont il était l'objet auprès de Louis XIII ; il explique comment on revenait constamment sur ce qu'il était impossible d'avoir confiance en lui, qu'il cabalait, que sous le nom de la reine mère il se livrait à des menées et des intrigues ; il avoue que Luynes, le mettant au cou-

1. Lettre de Richelieu à Luynes de mai 1617 (Avenel, t. VII, p. 386) : « Je vous rends mille grâces de la confiance qu'il a plu au roi me témoigner *par votre moyen* en agréant l'honneur que la reine a voulu me faire en m'établissant chef de son Conseil et me mettant ses affaires entre les mains. »

2. Avenel, t. VII, p. 385.

3. Ibid., p. 397.

4. Lettre de Luynes à Richelieu du 6 juin 1617 (Arch. des Affaires étrangères, France 771, fol. 126 r°).

5. Lettres de l'archevêque de Sens à Richelieu (Ibid., France 773, fol. 245 r°, 248 r° et suiv. Plusieurs lettres sur le même sujet).

rant, essayait de combattre ces attaques, sans d'ailleurs y réussir[1]. Richelieu savait avoir des ennemis ardents à la cour : les ministres, le chancelier, le garde des sceaux, Puisieux, qui détestaient son ambition peu scrupuleuse, son goût d'arriver par tous les moyens, son esprit d'intrigue[2]; Vitry[3], le roi lui-même qui le soupçonnait de n'être qu'un « fourbe ». Il ajoute, dans ses *Mémoires*, qu'il ne se fiait pas aux sentiments d'amitié que lui témoignait M. de Luynes, et, cependant, Tantucci, son homme de confiance, lui mandait : « Vous avez des ennemis, mais aussi des amis, et particulièrement M. de Luynes et M. Déageant, auxquels vous pouvez écrire[4]. » On sait ce qui se passa. Le frère de l'évêque de Luçon rencontrant M. de Châteauneuf, celui-ci lui apprit qu'au Conseil on venait de parler du renvoi de Richelieu de Blois. Richelieu, prévenu par son frère, aima mieux s'en aller que de se faire chasser : il partit. En réalité, aucune décision n'avait été prise, Luçon s'était alarmé trop tôt. Mais le gouvernement saisit l'occasion et écrivit à Richelieu pour lui dire qu'il avait bien fait de quitter Blois et de n'y pas retourner. C'était un malentendu; les ministres en avaient profité[5]. Luynes fut surpris comme tout le monde. « Je n'ai pas assez de force », écrivait-il à Richelieu, « pour vous représenter le déplaisir que m'a apporté la nouvelle que vous dira ce porteur; je vous l'écris avec moins de patience que vous n'en aurez à le recevoir, vous ayant reconnu en toutes occasions capable de supporter un plus rude coup que celui-ci. » Il lui proposait par l'évêque de Béziers, M. de Bonzi, un moyen de sortir de cette situation ou lui demandait d'en trouver une autre. « Vous me verrez porté », protestait-il, « à l'exécuter s'il se peut avec de la violence. Les diables sont déchaînés, voilà tout ce que je vous en puis dire; bref, soyez assuré que, quoi qu'il arrive, je n'oublierai l'affection que je vous ai jurée, y étant obligé par la conservation des bonnes grâces de la reine en mon endroit[6]. » De son côté, M. de Richelieu écrivait à son

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 171.

2. « Questi ministri sono suoi nemici e son quali che nudriscono principalmente i sospetti » (Bentivoglio, *Lettere*, t. I, p. 156; lettre du 19 juillet 1617). Cf. lettre du 26 août 1620 (*Ibid.*, t. IV, p. 393).

3. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 173.

4. Lettre de Tantucci à Richelieu (Avenel, t. VII, p. 402).

5. Voir le récit détaillé dans G. Hanotaux, *Hist. du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 218 et suiv.

6. Lettre de Luynes à Richelieu du 25 mai 1617 (Arch. du château de Dampierre, orig.).

frère l'évêque de Luçon : « Je suis au désespoir de vous avoir donné l'avis de ce que je vous ai mandé... J'ai vu M. de Luynes qui nous a témoigné grande affection et toute assistance pour vous. Si j'eusse su tout ce qu'il m'a dit depuis, qui avoit été convenu entre vous deux, je vous eusse parlé d'autre façon[1]. » Ce qui avait été convenu, c'était que Luynes défendrait Richelieu auprès du roi et que Richelieu préviendrait Luynes et Déageant de tout ce qui se ferait autour de Marie de Médicis, en ménageant « les bonnes grâces » de celle-ci à l'égard du favori[2]. Mais le favori n'avait pas pu, — plus tard, pour Richelieu ulcéré, n'avait pas voulu, — tenir sa parole.

Marie de Médicis essaya tout au monde afin de faire revenir Richelieu près d'elle. Ne croyant pas encore que Luynes fût pour quoi que ce fût dans cette affaire, elle lui écrivait : « Je serois bien plus affligée si ce n'est l'espérance que j'ai que vous ne m'abandonnez point en cette occasion, remontrant au roi le tort qu'il se fait... Puisque le roi a confiance en vous, c'est à vous à lui remontrer qu'il ne doit pas craindre de déplaire à quelques particuliers pour donner contentement à sa mère[3]. » Les « quelques particuliers » étaient les ministres. Richelieu, qui, dans sa détresse, ne savait à qui s'adresser, suppliait Luynes humblement, protestant de sa fidélité : « Je me suis mis en votre protection », lui disait-il, « je suis enfant d'obéissance. Je vous supplie d'aviser à ce que vous estimerez pour le mieux et contribuer à la conservation de l'honneur d'une personne à qui, véritablement, on ne le peut ôter. Je vous conjure de me mettre à couvert des calomnies... Ce qui me console est que je sais l'opinion que Sa Majesté et vous avez de moi... Je vous supplie de me départir vos conseils comme votre protection; en revanche, je m'oblige à vous rendre tout le service que vous sauriez jamais attendre de la personne la plus passionnée du monde à vos intérêts[4]. » Et Luynes promettait de faire ce qu'il pourrait. « Luynes », mandait Bonzi à Richelieu, « m'a encore donné sa parole d'épier le temps pour votre retour ici ». « Quand vous aurez été quelque temps absent »,

1. Avenel, t. VII, p. 402.

2. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 171 : « De ce temps, je lui rendis compte exact (à Luynes) des actions de la Reine. »

3. Avenel, t. VII, p. 403.

4. Ibid., p. 408, 409. 410. « L'amitié que vous m'avez toujours promise » (p. 411).

écrivait Tantucci également, « M. de Luynes procurera que le roi vous permette de revenir »[1]. « M. de Luynes », disait M. de Richelieu à son frère, « vous continue sa bonne volonté, m'ayant depuis peu encore, par deux fois, donné parole de votre retour »[2]. Ce qu'on ne savait pas, c'était que, dans l'intimité du gouvernement de l'État, Luynes était beaucoup moins influent qu'on ne le croyait.

L'exil de Richelieu fut aggravé. Il fut relégué à Avignon. Il avait été même question de lui faire passer plus complètement la frontière[3]. La fin de cette disgrâce et l'envoi de l'évêque de Luçon à Angoulême auprès de Marie de Médicis, enfuie de Blois, fut une opération dont M. de Luynes se trouva être en partie l'artisan. Vingt fois, à Avignon, Richelieu, qui vivait retiré, ne voyait personne, occupé d'études et de piété, avait assuré M. de Luynes de ses bonnes intentions et « qu'il ne songeoit jamais à sortir du lieu où on l'avoit mis si lui-même ne l'en tiroit et pour son service ». L'affaire fut combinée entre Richelieu et le P. Joseph. Celui-ci vit Déageant, lui demanda de suggérer au roi ainsi qu'à M. de Luynes l'idée de faire envoyer Luçon à Angoulême afin de paralyser les efforts des intrigants qui entouraient Marie de Médicis et de ramener la reine mère à son fils; on pouvait compter sur le dévouement de Richelieu[4]. Déageant et Luynes décidèrent le roi, à l'insu des ministres, ce qui d'ailleurs provoqua des scènes vives[5]. Le frère du P. Joseph, Charles du Tremblay, alla porter à Richelieu les lettres libératrices parmi

1. Aveuel, t. VII, p. 406.

2. Lettre de M. de Richelieu à l'évêque de Luçon du 12 juillet 1617 (Arch. des Affaires étrangères, France 771, fol. 155 r°).

3. De l'envoyer à Rome; il fallut y renoncer. Nous reviendrons ailleurs sur le rôle et l'attitude de Richelieu de 1617 à 1624, en tâchant de voir ce qu'a été véritablement à cette date la conduite du futur grand ministre.

4. Biographie du P. Joseph de Lepré-Balain, citée par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 81. On avait d'abord envoyé à Marie de Médicis Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère, doyen de Luçon, sur les conseils des PP. de Bérulle et Joseph. Bouthillier revint sans succès et se joignit au P. Joseph pour proposer l'envoi de Richelieu. Au dire de Mathieu de Morgues (*Lumières pour l'hist. de France*, 1643, in-12, p. 61), qui recueillit plus tard les confidences de Marie de Médicis, Richelieu aurait écrit à Luynes directement pour se proposer. Si Louis XIII avait laissé faire, ajoute Morgues, c'est qu'il croyait que la présence de Luçon à Angoulême ne ferait qu'embrouiller davantage la situation de la reine mère.

5. Déageant, *Mém.*, éd. de 1668, p. 213. Ce serait Déageant qui aurait rédigé les lettres.

lesquelles il y en avait une de M. de Luynes « fort gracieuse », « pleine de paroles très affectueuses »[1]. A peine arrivé à Angoulême, où il devait réussir, Richelieu assurait Luynes « de son très humble service »[2]. En retour, le favori écrivait à l'évêque : « J'ai une extrême passion de me conserver en l'honneur de vos bonnes grâces et un passionné désir de vous témoigner que je suis votre très humble serviteur[3]. » Mais on avait eu besoin de Richelieu ; sa situation se consolidait : on remarque dans sa correspondance qu'il devient plus froid à l'égard de Luynes. Toutefois, lorsque les deux personnages se retrouvèrent à Tours, en octobre 1619, après la rencontre de Louis XIII et de Marie de Médicis, leur entrevue fut cordiale[4]. Dans ses lettres, à la suite, Luynes continuait à protester à Richelieu de ses bonnes dispositions[5]. Après la bataille des Ponts-de-Cé et le traité d'Angers, Richelieu et Luynes se rencontrant à nouveau, celui-ci faisait « de grandes caresses »[6]. Il affirmait toujours sa loyauté : « Si vous cherchez de l'artifice », écrivait-il à Luçon, « vous n'en verrez jamais ni en mes discours ni en mes actions ni en mes lettres ; c'est pourquoi prenez et ce que je fais et ce que j'écris comme je l'entends, qui est pour l'honneur de la reine et pour notre contentement, puisque c'est mon but[7]. » Or c'est à ce moment que se posa la question du cardinalat de Richelieu qu'on a tant reproché à Luynes d'avoir fait échouer[8].

1. Lettre du cardinal Borghèse, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, au nonce, à Paris, du 25 mars 1619, dans Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 261. Le vice-legat d'Avignon avait écrit le 7 du mois, mandait Borghèse, qu'un gentilhomme était venu dans cette ville expédié par S. M. à l'évêque de Luçon avec une lettre de Luynes disant à Richelieu qu'il se rendît en diligence auprès de la reine mère.

2. Avenel, t. VII, p. 462; lettre du 19 juin 1619.

3. Lettre de Luynes à Richelieu du 22 août 1619 (Arch. du château de Dampierre).

4. Le nonce parle, le 24 octobre 1619 (Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 573), de la continuazione della buona intelligenza fra il signor duca di Luynes e Monsignor Vescovo di Luçon ».

5. Lettre du 22 janvier 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 3 r°).

6. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 228. M. de Morgues prétend qu'avant la bataille des Ponts-de-Cé Richelieu aurait prévenu secrètement Luynes de l'état des affaires de la reine mère, ce qui aurait permis au roi de vaincre (*Lumières pour l'hist. de France*, 1643, in-12, p. 77). L'articulation est douteuse.

7. Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 241 r°.

8. Voir sur le cardinalat de Richelieu l'article d'Avenel, *L'Évêque de Luçon et le connétable de Luynes. Élévation de Richelieu au cardinalat*, dans *Revue des questions historiques*, t. IX, p. 77.

Ce cardinalat avait été l'objet d'un marché entre le gouvernement et l'évêque de Luçon. Pour décider Richelieu à faire accepter de Marie de Médicis qu'il tenait dans sa main les clauses du traité d'Angers, on avait été contraint de lui promettre le chapeau de cardinal[1]. Les ministres, l'entourage de Louis XIII, Louis XIII lui-même en éprouvèrent un extrême déplaisir. Le P. Arnoux disait au nonce « qu'il faisait un cas de conscience au roi de ne pas laisser nommer Luçon cardinal, à cause du grand scandale qui résulterait de voir promu à une telle dignité l'homme qui avait été le principal instrument de tout le mal provenant de la discorde entre le roi et sa mère »[2]. — On le croyait ainsi. — Pour les ministres, le roi, en nommant Richelieu, allait commettre une action indigne, car ce serait acheter, en quelque sorte, de Luçon, avec cette dignité, la paix qui avait été conclue entre la mère et le fils[3]. Puis, devenu cardinal, Richelieu, plus difficile à saisir ou à exiler, serait singulièrement dangereux dans les cabales. Il fut donc décidé qu'on demanderait officiellement le chapeau pour Richelieu, mais qu'officieusement on prierait le pape de ne pas le donner. Le 21 août 1620, le prince de Condé venait annoncer au nonce qu'on avait dû promettre à Richelieu le cardinalat afin d'obtenir de lui la conclusion de la paix d'Angers[4]; le 22 août, la lettre officielle de demande était rédigée, signée et envoyée à Rome par un M. de Chazan[5]; quatre jours après, le 26, le nonce écrivait au Saint-Siège qu'il avait reçu une lettre de Puisieux à ce sujet et qu'il avait des raisons de croire que, si la nomination

1. C'est ce que vient déclarer le prince de Condé au nonce le 21 août (lettre de Bentivoglio du 21 août 1620. *Lettere*, t. IV, p. 385). Le traité d'Angers est du 10 août, la demande de cardinalat du 22.

2. « E a me ha detto il padre Arnoux, ch' egli pose in coscienza al re di non dover lasciar fare cardinale Luçon, per lo scandalo grande che si riceverebbe in vedere premiato d'una tale dignita uno che era stato principale istromento dei mali ch' erano per seguire dalle discordie fra il re e la regina madre » (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 519).

3. Propos de Puisieux au nonce. Lettre de celui-ci du 6 septembre 1620 (*Ibid.*, p. 408-410) : « Il re stimerebbe di fare una azione troppo indigno in comprare, per cosi dire, da Luçon, con questa dignita, la pace ch'e seguita colla regina sua madre. »

4. Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 385; lettre du 21 août du nonce.

5. Nous avons le texte de la lettre du roi (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 5 r°). Louis XIII y disait : « Très Saint-Père, Dieu m'ayant fait la grâce d'avoir, comme en un moment, calmé les troubles dont mon État étoit menacé et trouvé le moyen dans les mouvements d'y faire paroître le parfait amour que je porte à la reine, Madame ma mère, des effets duquel elle demeure grande-

de Richelieu n'était pas obtenue, on n'en serait pas autrement fâché, le prince de Condé, ajoutait-il, le chancelier, le garde des sceaux, tous ennemis de Luçon, et surtout Puisieux, remercié de sa charge de secrétaire d'État en 1616 pour faire place à Richelieu, y étant opposés : il ne nommait pas M. de Luynes[1]. Mais, le 6 septembre, le nonce recevait la visite de Puisieux et de Luynes, et là Puisieux expliquait à l'envoyé du Saint-Siège qu'on avait bien demandé le chapeau de cardinal pour Luçon, afin de plaire à la reine mère, mais que M. de Chazan, envoyé à Rome, avait également la mission de dire au pape qu'il ne fallait pas donner suite à cette demande : il en indiquait les raisons. Que la chose, continuait-il, fût tenue secrète parce que, si la reine mère et Richelieu le savaient, de nouveaux désordres seraient provoqués et il faudrait ensuite « vendre la réconciliation au prix du cardinalat ». Quelle chose extravagante, concluait le nonce en mandant à Rome cette conversation, que Richelieu, — ainsi que le disait le prince de Condé, — exilé à Avignon, tenu pour l'auteur principal des conseils turbulents suivis par la reine mère dans les derniers troubles et ayant inspiré au gouvernement mille dégoûts, reçût maintenant comme récompense le chapeau de cardinal[2]!

Luynes, de sa présence, appuyait les déclarations de Puisieux. Peu après, il venait à son tour s'entretenir en particulier avec le nonce. Il s'exprima en termes amers sur le compte de l'évêque de Luçon. Il répéta ce qu'avait dit Puisieux, que décidément on craignait autour du roi que Luçon ne se servît de sa dignité nouvelle pour donner plus de poids au parti de la reine mère, résolu à renouveler les vieilles discordes. Puis, faisant un retour sur lui-même, il se plaignait de l'ingratitude de Richelieu; il rappe-

ment consolée, j'ai encore désiré, pour sa plus grande consolation, lui faire cognoistre que je n'ai rien qui me soit tant recommandé que de témoigner, en sa faveur, ma bienveillance à aucuns de ses particuliers serviteurs qui ont aide à la bonne intelligence qui est entre nous, comme a fait le sieur evesque de Luçon... A cette fin, j'ai promis à la dite reine Madame ma mère de m'employer de toute mon affection envers votre sainteté à ce que son bon plaisir soit qu'à la prochaine promotion qu'elle fera, le sieur archevêque de Toulouse et lui soient promus à la dignité de cardinal. »

1. Bentivoglio, *Lettere*, 1870, t. IV, p. 393.

2. Lettre du nonce du 6 septembre 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 408-410) : « Io confesso che mi pareva stravagantissima cosa! » Le nonce commence sa lettre en ne spécifiant pas d'abord quel est celui des deux visiteurs qui lui parle : « Ils m'ont dit... » « Mi hanno detto... » ; puis il nomme Puisieux comme étant celui qui a la parole.

lait qu'il l'avait sauvé du danger au moment de la ruine de Concini; qu'il l'avait fait mettre auprès de Marie de Médicis, l'avait rappelé de l'exil d'Avignon afin de le replacer près de la reine mère; et, en retour, qu'avait fait Luçon, sinon le tromper et, par tous les désordres dont il était l'auteur, chercher à provoquer sa ruine? Ce n'était qu'un brouillon[1]! En novembre, Marsillac, l'ami et le confident de Luynes, partait pour Rome, où il allait confirmer la mission de Chazan et insister afin que Richelieu ne fût pas cardinal[2].

On voit quel a été le rôle de Luynes dans cette opposition secrète au cardinalat de Richelieu. Il n'en fut pas l'auteur uniquement responsable. Il le fut si peu que le nonce conseillait lui-même à Rome de ne pas donner le chapeau[3] et que le Saint-Siège, pas mieux disposé, ne le donnera pas et attendra deux ans avant de céder, soit près d'un an encore après la mort de Luynes. Celui-ci, sentant que tout le monde était opposé au cardinalat de Richelieu, suivit le courant; il le suivit gauchement, en homme inconsistant et contradictoire, car il osait écrire tout de même à Richelieu, le 11 septembre 1620, qu'il « l'assurait de nouveau de son affection »[4]; il ajoutait, le 17 octobre : « Je suis extrêmement content de quoi vous aurez reconnu le soin que j'ai pris de vous servir en votre affaire de Rome. Le sieur de la Cochère m'a écrit en être très satisfait et, à l'industrie qu'y a apporté pour le faire réussir le sieur de Chazan, nous continuerons à faire les mêmes instances que nous avons faites[5]. » Faiblesse, mensonges, demi-inconscience? On n'était pas au bout de ses contradictions.

1. « Un broglione. » Lettre de Bentivoglio du 6 septembre 1620 (*Lettere*, t. IV, p. 414). La conversation a lieu à Poitiers; le nonce écrit : « Luynes mi ha fatte grandi esagerazioni. »

2. *Ibid.*, p. 466. Marsillac, en réalité, part chargé ostensiblement d'aller remercier le pape du bref de félicitations que celui-ci a envoyé au roi à propos de la conclusion de l'affaire du Béarn. Il vient au préalable voir le nonce et lui dit ce dont il est chargé en ce qui concerne Richelieu, ajoutant qu'il a une lettre de Luynes à cet effet. Le nonce lui demande s'il en a une du roi, l'autre répond négativement. Le nonce, du reste, ne dira pas un mot à Louis XIII du cardinalat de Richelieu.

3. *Ibid.*, p. 418. Il était d'avis d'attendre, tout changeant tellement en France, ajoutait-il.

4. Lettre de Luynes à Richelieu (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 117 r°).

5. Ibid., fol. 139 r°. Sébastien Bouthilier de la Cochère, doyen de Luçon, suivait à Rome l'affaire du cardinalat au compte de Richelieu.

Dans le même temps où se poursuivait cette négociation double du cardinalat, il n'était rien moins question que d'une alliance matrimoniale entre la famille de Richelieu et celle de Luynes par le mariage du neveu du favori, M. de Combalet, avec une nièce de l'évêque de Luçon, Mlle du Pont de Courlay[1]. Le P. Joseph avait eu cette singulière idée en faisant valoir que « ce seroit un moyen d'entrer en quelque confiance »[2]. Marie de Médicis approuvait et appuyait fortement. Richelieu s'était récrié, voulant refuser, mais la reine mère l'avait contraint à céder, « de crainte que Luynes ne conçût quelque opinion de nos mauvaises volontés »[3]. Luynes acceptait vivement. Le mariage eut lieu en novembre. Luynes fut tout à la joie d'un rapprochement étroit avec Richelieu. Richelieu s'y prêta[4]. Ils s'accablèrent de témoignages mutuels d'amitié. « Ne vous mettez plus en peine », écrivait Luynes à Luçon, « d'imprimer en mon esprit l'affection que vous avez pour moi, puisque je ne suis nullement en doute ni de la chose ni de la promesse que vous m'avez faite; il faut donc désormais faire et ne plus rien dire, puisque nos cœurs sont hors de soupçon; je vous proteste que le mien est en cette assiette; pour le vôtre, je n'ai doute et ne douterai plus. Voilà comme je suis fait; donnez-en les assurances où il faut et à l'avenir répondez pour moi, puisque vous n'avez un plus franc ni plus cher

1. Sur ce mariage, voir : c^te de Bonneau-Avenant, *La duchesse d'Aiguillon*, Paris, 1882, in-12, p. 80. La sœur de Luynes, Marie d'Albert, avait épousé Claude de Grimoard de Beauvoir du Roure, seigneur de Bonneval et de Combalet (le P. Anselme, t. IV, p. 266).

2. Lettre du P. Joseph, de décembre 1620, à la prieure de Lencloître (arch. du Calvaire; citée par Fagniez, *le P. Joseph et Richelieu*, t. I, p. 86) : « Un certain mariage entre les proches de leurs intimes *que le vigilant* (le P. Joseph) *avait concerté*, à quoi tout l'enfer s'est opposé, a été effectué. Les susdits me témoignent grande confiance, voyant les bons effets qui les consolent fort. » Avenel attribuant, après Richelieu (*Mém.*, t. I, p. 229), l'idée à Luynes, accuse celui-ci « d'inconséquence de conduite » (Avenel, *l'Évêque de Luçon et le connétable de Luynes*, dans *Revue des questions historiques*, 1870, t. IX, p. 115). Cf. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 153.

3. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 229. « Je lui représentai (à Marie de Médicis) que par l'union de nos familles M. de Luynes donneroit de la jalousie à mes amis, rendroit ma personne suspecte à ses anciens serviteurs et odieuse à l'État. » Voir le genre de lettre assez froide et compassée qu'écrit à ce moment Richelieu à Luynes (*Catalogue of the collection of Morrison*, t. V, p. 261).

4. Lettre du nonce du 2 décembre 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, 1870, t. IV, p. 493).

ami et serviteur[1]. » Et alors, brusquement, Luynes décidait de ne plus faire d'opposition au cardinalat de Richelieu. De sa propre initiative, il écrivit à son ami Marsillac, à Rome, qu'il fallait s'arrêter dans sa campagne contre Luçon et même apporter ses efforts à faire réussir le projet[2]. N'osant pas aller voir le nonce lui-même, il chargea M. de Montbazon, son beau-père, de prier l'envoyé du Saint-Siège de s'employer désormais à ce que Richelieu fût compris dans la plus prochaine promotion. Le nonce fut un peu étonné[3]. Puisieux vint le trouver et lui déclara qu'il était « émerveillé de l'instabilité de Luynes », que c'était là « de l'extravagance ». Le gouvernement, lui, maintenait son opposition[4]. De son côté, le cardinal Borghèse, secrétaire d'État du Saint-Siège, répondait au nonce, le 11 janvier 1621, qu'au dire de Chazan et de Marsillac le roi ne révoquait pas le moins du monde l'opposition qu'il faisait à la promotion de Richelieu[5]. La promotion parut; Richelieu n'y figurait pas. Les contradictions déconcertantes de M. de Luynes n'étaient pas encore finies. Quand il vit le pas de clerc qu'il avait fait, il vint trouver le nonce et, d'une façon embarrassée, lui dit qu'évidemment, depuis son alliance avec Richelieu, il avait sincèrement désiré le cardinalat pour lui, mais que, puisque Sa Sainteté ne l'avait pas voulu, il n'en éprouvait pas la moindre contrariété et même qu'il avait souci de mieux étudier le prélat pendant quelque temps

1. Lettre de Luynes à Richelieu datée d'Amiens, 19 décembre 1620 (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 165 r°; cf. aussi 161 r°), et il écrivait encore le 21 décembre (fol. 167 r°) : « Vous ne sauriez m'obliger plus en me faisant connoître votre affection être continuelle; je le désire passionnément et qu'il s'offre occasion que je vous puisse faire voir le contentement que j'en recevrois. »

2. Lettre de Bentivoglio du 12 décembre 1620 (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 495).

3. *Ibid.*, p. 503. Lettre du 17 décembre 1620. « S'e mutato », dit-il le 9 janvier 1621 (p. 519), « in capo, a due giorni, dopo il parentado seguito! »

4. Lettre du 15 janvier 1621 (*Ibid.*, p. 525) : « Mostra di restare meravigliato dell' instabilita di Luynes... che non si possa dubitare di stravaganze..., etc. »

5. Lettre de Borghèse à Bentivoglio (*Ibid.*, p. 549). Chazan et Marsillac avaient expliqué au secrétaire d'État qu'avant de partir de Paris le ministre leur avaient spécifié que la révocation de leur mission leur serait faite par un envoyé spécial et non par lettre. Puisieux avait pris ses précautions contre « l'instabilité » de Luynes. L'envoyé spécial n'étant pas venu, Chazan et Marsillac considéraient la pensée du gouvernement comme toujours contraire à la promotion de Richelieu.

avant de le voir faire cardinal : il concluait : « S'il est nommé, ce sera bien, s'il ne l'est pas, encore mieux[1]. » C'était pitoyable ! Plus d'un an et demi encore, Richelieu fera presser par Marie de Médicis pour avoir le chapeau ; les ministres maintiendront leur opposition. Luynes ne s'en occupera presque plus[2].

Mais il continuera à témoigner à Richelieu de son affection naïve et inconsidérée, sans se douter de ce que l'autre pouvait vraiment penser de lui. « Vos chanoines de Luçon m'ont dit du bien de vous », lui écrivait-il le 27 mai 1621, « je ne leur en ai pas dit du mal : il n'en sortira jamais ni de ma bouche, ni de ma pensée, puisque vous avez place retenue dans mon cœur et possédez absolument mon affection. En voilà assez pour un courtisan ; si j'en disois davantage, je croirois n'être pas cru[3]. » Richelieu ne ménageait pas au favori ces lettres aux termes excessifs qui venaient si facilement sous sa plume et dont l'expression n'a d'égale que l'extrême sévérité avec laquelle, ensuite, il a jugé dans ses *Mémoires* les personnes qu'il a le plus accablées de compliments durant sa vie. « Vos belles paroles m'ont tellement charmé », lui répondait Luynes le 3 juin, « ou, pour mieux dire, vos belles lettres, que, si je pouvois, je ferois le courrier pour achever à dire ce que j'ai accompli dans mon cœur, et dans mon dépit je n'omettrois rien de ce que je dois pour mon ami et du soin qu'il faudra prendre pour l'accomplissement de l'affaire[4]. » Son affection était ardente : « Je voudrois avoir donné de mon sang et que vous fussiez avec nous », lui écrivait-il le 9 juillet[5], et le 28 : « Que j'ai du regret de ne vous voir proche du roi pour avoir part à tout ce qui se passe à son avantage[6]. » Cinq

1. « Se vien fatto cardinale, bene, se non vien fatto, anche meglio. » Voir la lettre très précise du nonce du 19 janvier 1621, *Ibid.*, p. 535.

2. Lettre de Luynes à Richelieu du 24 août 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 17 r°) ; dépêche du nonce Corsini du 24 novembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 288. Avenel écrit lui-même : « Le connétable était mort le 14 decembre (1621) et ceux qui pensaient que Luynes était le seul obstacle à la promotion de Richelieu ne tardèrent pas à être détrompés, car cette promotion, il fallut l'attendre plus de huit mois encore » (Avenel, *l'Évêque de Luçon et le connétable de Luynes*, dans *Revue des questions historiques*, 1870, p. 122).

3. De Niort (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 8 r°).

4. De Saint-Jean-d'Angély (Ibid., fol. 9 r°).

5. Devant Coutras (Arch. des Affaires étrangères, France 773, fol. 12 r°).

6. Du camp devant Clérac (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 14 r°). Il ajoutait : « Ne faites pas comme vous avez accoutumé de faire, qui est

semaines avant sa mort, il lui mandait encore : « Je ne m'arrêterai aux longues lettres ni aux longs discours, puisque, en quatre mots, je vous puis assurer de ma continuelle affection... Je vous proteste que je demeurerai toujours tout semblable à celui qui vous a juré de demeurer éternellement votre serviteur très affectionné[1]. » L'entourage était dupe, comme M. de Luynes. Modène écrira à Richelieu après la disparition du favori : « Je ne doute point que la mort de M. le connétable ne vous ait touché le cœur, vu l'alliance et l'amitié que vous aviez contractées, parce que je sais véritablement que vous en eussiez reçu des témoignages en peu de temps qui ne vous eussent plus laissé douter de son affection[2]. » Il se trompait, comme Luynes se trompait.

Il n'est que de relire le passage des *Mémoires* de Richelieu où celui-ci fait le portrait de M. de Luynes, réquisitoire d'une sévérité implacable, plein de passion contenue et de mépris, pour juger quels étaient les sentiments réels du cardinal[3] : et il parlait à Luynes, en août 1621, « de son jugement incomparable qui lui faisoit fort bien prendre les choses comme il falloit[4]! » Richelieu a l'air de dire dans ses *Mémoires* qu'offusqué des avances de Luynes, il chercha à les décliner[5]. Ses lettres, écrites au moment même, ne témoignent de sa part que de protestations de service et de sollicitations d'amitié. Les amis de Richelieu, mieux au courant et plus droits, cherchaient au moins à s'en tirer par des échappatoires. « Je trouvai à Cognac », mandait l'archevêque de Sens à Richelieu, « M. le connétable fort content de votre vue, ce que je crus d'autant plus qu'il me témoigna croire que vous l'étiez de lui, me demandant s'il n'en étoit pas ainsi; je lui renouvelai les assurances que vous lui aviez données des bonnes intentions de la reine[6]. » M. de Luynes ne connaissait

d'expliquer nos sentiments au contraire de ce qu'ils sont et que lorsque je vous rapporte les discours communs vous croyez qu'ils viennent de ma boutique. »

1. Au camp devant Montauban, 6 novembre 1621 (Arch. du château de Dampierre, orig.).

2. Lettre de Modène à Richelieu du 17 janvier 1622 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 244 r°).

3. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 211, 252.

4. Lettre de Richelieu à Luynes (Avenel, t. I, p. 691) : « Je me sens grandement votre obligé », lui disait-il, « de l'affection que vous avez pour moi ».

5. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 239.

6. Lettre datée de Tonneins le 21 juillet 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 23 r°).

pas le sentiment de Richelieu à son égard; il ne savait pas surtout la part importante que prenait Richelieu à la campagne de presse haineuse, acharnée, menée contre lui en 1620 et 1621. On a attribué quelques-uns des nombreux pamphlets parus à cette date à la plume même de l'évêque de Luçon; un certain nombre, des plus retentissants, sont dus à un chanoine qui était au service de Richelieu depuis 1617, Fancan[1], d'autres à un secrétaire de Marie de Médicis que Richelieu fit travailler, Jacques Pelletier[2]. Plus tard, le cardinal réunira ces libelles en un recueil spécial, comme pour mieux conserver à la postérité les charges dont il avait cherché à accabler la mémoire du connétable afin de perdre sa réputation[3]. Si la réputation de M. de Luynes a été perdue, Richelieu y est pour beaucoup; mais, il faut le dire aussi, M. de Luynes y a, de son côté, notablement contribué par son caractère et sa conduite.

Louis BATIFFOL.

(Sera continué.)

1. Fancan vivait auprès de Richelieu en 1622 (voir une lettre de Mme Samson à Alphonse de Richelieu, chartreux. Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 59 r°). Nous rappelons sur Fancan les travaux de Geley, *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, Paris, 1884, in-8°; Th. Kükelhaus, *Zur Geschichte Richelieus. Unbekannte Papiere Francans*, dans *Historische Vierteljahrschrift*, 1899, p. 18-38, qui donne une liste des pamphlets dus probablement à cet auteur; Fagniez, *l'Opinion publique et la presse politique sous Louis XIII*, dans *Revue d'histoire diplomatique*, 1900, p. 366. Voir aussi sur ce personnage les pages qu'a écrites M. Hanotaux, *Histoire de Richelieu*, t. II, p. 465 et suiv.

2. Sur ce J. Pelletier, consulter Fagniez, *op. cit.*, p. 365, et sur ses rapports avec Richelieu, voir la lettre qu'il écrit à Luçon au moment où celui-ci est nommé cardinal (publiée par L. Lacroix, *Richelieu à Luçon*, p. 252).

3. *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le regne du connetable M. de Luynes*, in-12. La 1re édition, de 1632, est la meilleure. 602 pages. Remarquer le mot « regne ». Il y a eu beaucoup d'ensemble dans la campagne de presse menée contre Luynes; il y en aura beaucoup aussi dans l'attaque menée contre les ministres de 1624, la Vieuville et autres. On ne retrouvera cet ensemble sous le ministère de Richelieu que dans la défense du gouvernement du cardinal.

LES PHILOSOPHES

ET LA

SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

EN FRANCE

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

Il y a encore des historiens pour s'étonner que la Révolution n'ait pas proclamé dès le premier jour la séparation des Églises et de l'État. Ces historiens se scandalisent de « l'énorme erreur » de la Constitution civile du clergé. Ils déplorent l'erreur, plus énorme encore, des cultes révolutionnaires. Ils méconnaissent le véritable caractère de la séparation accomplie par la Convention et ils regrettent que la Constituante n'ait pas recouru à cette solution radicale. Bref, ils ne peuvent parvenir à s'expliquer la politique religieuse de la Révolution, car on ne s'étonne pas, on ne s'indigne pas de ce qu'on s'explique. Leur erreur provient d'un faux point de départ. Ils ont admis, sans examen, que les hommes de 89 étaient détachés de toute idée religieuse et résolus à faire triompher dans la loi un prétendu idéal de laïcité et de neutralité qui n'était pas de leur temps.

S'ils avaient mieux connu les hommes du XVIIIe siècle, s'ils ne les avaient pas lus à travers le prisme de leurs pensées et de leurs passions contemporaines, la politique des révolutionnaires leur aurait paru logique et claire, et leurs surprises, leurs condamnations se seraient arrêtées au bout de la plume.

Comment les philosophes, dont les révolutionnaires furent les fils intellectuels, ont-ils donc conçu les rapports de l'Église et de l'État? Les révolutionnaires ont-ils été infidèles à leurs enseignements ou se sont-ils bornés à suivre leurs conseils? La réponse à la première question nous donnera la réponse à la seconde.

Nous ne serons jamais assez reconnaissants à la génération des philosophes de ce qu'ils ont fait pour affranchir l'esprit humain des croyances superstitieuses et la société civile des tyrannies sacerdotales. Mais ce n'est pas diminuer le mérite de ces grands bienfaiteurs que de refuser de les considérer comme des négateurs systématiques de l'idée et de l'institution religieuses. Anticléricaux, ils le furent abondamment, irréligieux, très rarement, désireux de faire passer leur irréligion dans les lois, jamais. Tous, à des degrés divers, mais sous des formes assez voisines, tous firent profession de croire à la nécessité d'une religion pour la société, pour le peuple, même ceux qui étaient de purs mécanistes en philosophie, même les athées. Aucun de ceux, assez rares, qui estimaient la religion mauvaise en soi, n'a formulé cette espérance, exprimé ce désir : la séparation de l'Église et de l'État. Aucun, à ma connaissance, ne crut immédiatement possible ni souhaitable l'organisation d'un état neutre, indifférent aux dogmes, à tous les dogmes, comme aux pratiques cultuelles. Aucun n'eut l'idée de reléguer complètement la religion dans la catégorie de ces choses privées dont la société n'a pas à s'occuper et qui doivent échapper par leur nature à son contrôle. Aucun n'a donné à ses compatriotes le conseil de rompre sur-le-champ avec le catholicisme et de lui enlever tout caractère officiel.

Montesquieu a criblé d'épigrammes le clergé de son temps dans *l'Esprit des lois* comme dans les *Lettres persanes*. Il a dénoncé l'oisiveté des moines, mis en relief les dangers de la mainmorte : « Les dervis », écrit son Persan, « ont en leurs mains presque toutes les richesses de l'État; c'est une société de gens avares qui prennent toujours et ne rendent jamais. Ils accumulent sans cesse les revenus pour acquérir des capitaux. Tant de richesses tombent, pour ainsi dire, en paralysie; plus de circulation, plus de commerce, plus d'arts, plus de manufactures »[1]. Il veut que les biens d'Église paient l'impôt comme les biens des simples particuliers et que des bornes soient mises à leur accroissement[2]. Il flétrit l'Inquisition à maintes reprises, notamment dans sa spirituelle « très humble remontrance aux inquisiteurs d'Espagne et de Portugal »[3]. Il a plaidé éloquemment la cause de la tolérance, mais il n'a même pas demandé la liberté et l'éga-

1. Lettre 117.
2. *Esprit des lois*, livre XXV, ch. v.
3. Livre XXV, ch. XIII.

lité de tous les cultes : « Comme il n'y a guère que les religions intolérantes », dit-il, « qui aient un grand zèle pour s'établir ailleurs, parce qu'une religion qui peut tolérer les autres ne songe guère à sa propagation, ce sera une très bonne loi civile, lorsque l'État est satisfait de la religion déjà établie, de ne point souffrir l'établissement d'une autre[1]. Voici donc le principe fondamental des lois politiques en fait de religion : quand on est maître de recevoir dans un État une nouvelle religion ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'y établir ; quand elle y est établie, il faut la tolérer[2]. »

On sent déjà percer sous ces conseils politiques un certain scepticisme, pour ne pas dire un certain dédain, sur les mérites réciproques des religions. Fidèle à sa théorie des climats, ne considère-t-il pas les religions en quelque manière comme un produit des conditions naturelles? La métempsycose, explique-t-il, est faite pour le climat des Indes, car l'excessive chaleur fait mourir le bétail qui disparaîtrait, n'était la loi religieuse qui le conserve[3]. « Athènes avait dans son sein une multitude innombrable de peuple ; son territoire était stérile ; ce fut une maxime religieuse que ceux qui offraient aux dieux de certains petits présents les honoraient plus que ceux qui immolaient des bœufs[4]. »

A part ces différences qui tiennent au pays où elles sont nées, toutes les religions se valent ou à peu près pour Montesquieu. Leur efficacité morale et sociale est équivalente, car il ne doute pas de cette efficacité. Il en doute si peu qu'il réfute longuement le paradoxe de Bayle qui avait prétendu prouver, dans ses *Pensées sur la Comète*, « qu'il valait mieux être athée qu'idolâtre ; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il est moins dangereux de n'avoir point du tout de religion que d'en avoir une mauvaise ». « C'est mal raisonner contre la religion », dit Montesquieu, « de rassembler dans un grand ouvrage une longue énumération des maux qu'elle a produits, si l'on ne fait de même celle des biens qu'elle a faits. Si je voulais raconter tous les maux qu'ont produits dans le monde les lois civiles, la monarchie, le gouverne-

1. Il ajoute en note cette restriction prudente et ironique : « Je ne parle point, dans tout ce chapitre, de la religion chrétienne, parce que, comme j'ai dit ailleurs, la religion chrétienne est le premier bien. »

2. *Esprit des lois*, livre XXV, ch. XII.

3. Livre XXIV, ch. XXIV.

4. *Ibid.*

ment républicain, je dirais des choses effroyables[1]. » « La religion, même fausse », ajoute-t-il encore, « est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la probité des hommes »[2]. L'utilité de la religion, même mensongère, réside dans ce fait qu'elle facilite l'application des lois civiles. Une société n'est tranquille et prospère que si les lois civiles et les lois religieuses sont en harmonie mutuelle. « Les dogmes les plus vrais et les plus saints peuvent avoir de très mauvaises conséquences lorsqu'on ne les lie pas avec les principes de la société, et, au contraire, les dogmes les plus faux en peuvent avoir d'admirables, lorsqu'on fait qu'ils se rapportent aux mêmes principes...[3]. » Loin de songer à séparer l'Église de l'État, Montesquieu songe donc à les rapprocher et même à les lier plus étroitement. Mais, dans l'attelage harmonieux qu'il rêve, il donne la direction à l'État.

C'est déjà subordonner la religion à la société que de ne lui reconnaître d'autre utilité qu'une utilité sociale. Montesquieu précise qu'en cas de désaccord entre les lois naturelles et les lois religieuses, les lois naturelles doivent l'emporter[4]. Il établit longuement l'indépendance du droit civil à l'égard du droit canon[5]. Il veut que le mariage soit entouré de garanties civiles, garanties qui font défaut au sacrement, etc.[6]. En somme, si Montesquieu, en bon magistrat français qu'il était, tient fermement à la suprématie du pouvoir civil, il est à cent lieues de l'idée de l'État laïque et neutre, puisqu'il veut conclure une alliance de raison entre l'État et le catholicisme[7].

Voltaire, plus agressif dans ses attaques contre l'infâme, n'est pas au fond plus hardi dans ses conclusions. Il crible de railleries méprisantes les religions positives fondées sur la révélation et les mystères. Il voit dans tout fondateur de religion un charlatan, dans tout prêtre un hypocrite ou un imbécile. Mais il n'exporte

1. *Esprit des lois*, livre XXIV, ch. II.
2. Livre XXIV, ch. VIII.
3. Livre XXIV, ch. XIX.
4. Livre XXVI, ch. VII.
5. Livre XXVI, ch. VIII, IX, X, XI.
6. *Ibid.*
7. M. Rothenbücher porte sur la politique religieuse de Montesquieu le même jugement dans des termes équivalents (Karl Rothenbücher, *Die Trennung von Staat und Kirche*. München, 1908, p. 64). — J'ignorais le livre de M. Rothenbücher, qui n'était pas encore paru, quand je rédigeais cet article.

pas son incrédulité au delà d'une certaine classe sociale. Il la réserve pour la noblesse et le clergé, pour la haute bourgeoisie, comme un luxe, comme un privilège d'esprit, comme le complément d'une éducation distinguée.

Plus encore que Montesquieu, il croit à la nécessité d'une religion pour le peuple et pour les enfants. Il fait bâtir une église dans ses terres de Ferney et grave au fronton cette inscription où il traite Dieu d'égal à égal : *Deo erexit Voltaire*. Il suit régulièrement les offices, fait dévotement ses pâques, afin d'édifier ses manants. Le catholicisme qu'il raille au dessert lui paraît une excellente religion de coffre-fort qu'il serait désolé de voir péricliter dans le respect des masses.

Lui aussi, il ne réclame que la tolérance pour les cultes dissidents. Il entend conserver au catholicisme son caractère de religion privilégiée : « Je ne dis pas que tous ceux qui ne sont point de la religion du prince doivent partager les places et les honneurs de ceux qui sont de la religion dominante[1]. »

Voici comment il conçoit les rapports qui doivent exister normalement entre l'État et l'Église :

> Nous avons institué des prêtres afin qu'ils fussent uniquement ce qu'ils doivent être, des précepteurs de morale pour nos enfants. Ces précepteurs doivent être payés et considérés, mais ils ne doivent prétendre ni juridiction, ni inspection, ni honneurs; ils ne doivent en aucun cas s'égaler à la magistrature. Une assemblée ecclésiastique, qui présumerait de faire mettre à genoux un citoyen devant elle, jouerait le rôle d'un pédant qui corrige des enfants ou d'un tyran qui punit des esclaves. — C'est insulter la raison et les lois de prononcer ces mots : *Gouvernement civil et ecclésiastique*. Il faut dire : *Gouvernement civil et règlements ecclésiastiques*, et aucun de ces règlements ne doit être fait que par la puissance civile[2].

En un mot, l'Église doit être l'humble servante de l'État.

« Il ne doit pas y avoir deux puissances dans un État, » dit-il encore, « on abuse de la distinction entre puissance spirituelle et

1. Cette citation et les suivantes sont empruntées à l'excellente anthologie de MM. Albert Bayet et François Albert, *Les écrivains politiques du XVIIIe siècle*. Paris, A. Colin, 1904. *Traité sur la tolérance*, p. 79 de l'anthologie citée.

2. *Les écrivains politiques du XVIIIe siècle*, p. 117 (extr. des *Idées républicaines*).

puissance temporelle. Dans ma maison, reconnaît-on deux maîtres, moi, qui suis le père de famille et le précepteur de mes enfants, à qui je donne des gages? Je veux qu'on ait de très grands égards pour le précepteur de nos enfants; mais je ne veux point du tout qu'il ait la moindre autorité dans ma maison[1]. » On connaît les vers célèbres de la tragédie des *Guèbres* :

> Que chacun dans sa loi cherche en paix la lumière,
> Mais la loi de l'État est toujours la première.

En un mot, tolérance pour les cultes, mais subordination étroite des cultes à l'État, voilà le programme de Voltaire[2]. L'État devra surveiller, réformer, épurer la religion. Les couvents seront réduits, la mainmorte paiera l'impôt, les prêtres seront utilisés, dans l'intérêt général, par exemple pour propager la vaccine ou la culture de la pomme de terre. Les magistrats ne leur permettront d'enseigner que des choses raisonnables ou des mystères déraisonnables socialement utiles. « La religion n'est instituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre[3]. »

La pensée de Voltaire a été la pensée du siècle. Aucune autre ne la contredit. Elle a pénétré toutes les intelligences. Elle règne sans conteste.

Ouvrons les livres des écrivains les plus audacieux, de ceux même que Voltaire trouvait trop avancés, le *Système de la nature* ou le *Système social* ou la *Contagion sacrée* de d'Holbach, l'*Esprit* ou l'*Homme* d'Helvétius.

D'Holbach définit le sacerdoce « une ligue formée par quelques imposteurs contre la liberté, le bonheur et le repos du genre humain »[4]. Ne concluez pas qu'il faille supprimer au plus vite une institution aussi horrible. D'Holbach est un politique modéré, ennemi des solutions intransigeantes[5]. Une réforme de l'éducation lui suffit. L'État laissera subsister la ligue des imposteurs,

1. *Les écrivains politiques...*, p. 117 (extr. de *La voix du sage et du peuple*).

2. M. Rothenbücher a bien vu que Voltaire fondait la tolérance sur la raison d'État, sur l'utilité sociale, et non pas, comme les Anglais et les Américains, sur les droits de l'homme (*op. cit.*, p. 65).

3. Voltaire ajoute « et leur faire mériter les bontés de Dieu par la vertu », mais l'addition, on le sent, est de style. *Les écrivains politiques...*, p. 120 (extr. de l'article *Droit canonique* du *Dictionnaire philosophique*).

4. *Les écrivains politiques...*, p. 214 (extr. de la *Contagion sacrée*).

5. Cf. ce qu'il dit de la violence et de son inutilité. *Ibid.*, p. 221 (extr. du *Système social*).

mais instituera à côté ce que d'Holbach appelle une *censure morale*, sorte d'église officielle qui dressera les hommes à la vertu par un ensemble de peines et de récompenses réelles et non plus fictives. « Par là, le magistrat deviendrait un prêtre utile et le législateur exercerait un sacerdoce bien plus avantageux aux nations que celui qui, sous prétexte de les conduire au salut, ne les repaît que de vaines chimères et ne leur enseigne que de fausses vertus[1]. » Une religion raisonnable à opposer à une religion pernicieuse, voilà la solution de d'Holbach. Il ne parvient pas à concevoir une société sans dogmes et sans prêtres d'aucune sorte.

Helvétius, si on en croit son dernier biographe, aurait été une exception au milieu des autres philosophes. Il aurait « préconisé l'éducation laïque, l'éducation nationale et la séparation de l'Église et de l'État, nécessaires au bien-être du pays »[2]. M. Albert Keim est ici tombé dans l'erreur commune. Il a prêté à Helvétius nos idées d'aujourd'hui. Oui, Helvétius, comme d'Holbach, considère toutes les religions existantes comme foncièrement nuisibles. Mais voici sa conclusion : « Nul empire », dit-il, « ne peut être gouverné sagement par deux pouvoirs suprêmes et indépendants. Il est impossible de faire concourir les deux puissances spirituelle et temporelle au même objet, c'est-à-dire au bien public. » Cela n'est pas, tant s'en faut, d'une « politique très moderne »[3], c'est au contraire d'une politique très ancienne, puisque cela procède de la vieille conception unitaire de l'État antique. C'est la négation de la liberté religieuse et de la neutralité de l'État. Ce point de vue est à l'opposé de la séparation de l'Église et de l'État.

1. *Les écrivains politiques...*, p. 228 (extr. du *Système social*). — J'éprouve, il est vrai, quelque surprise quand je lis ensuite le commentaire dont MM. A. Bayet et F. Albert font suivre cet extrait de d'Holbach : « D'Holbach estime donc », disent-ils, « que non seulement l'enseignement de la morale, mais les principes mêmes de la morale doivent venir du gouvernement. Il est bien entendu que ces principes seraient ceux d'une morale laïque » (p. 228, note). En quoi la morale émanée d'un tel gouvernement sera-t-elle *laïque?* En cela sans doute qu'elle sera enseignée par des laïques? Mais, c'est le cas de le redire, l'habit ne fait pas le moine. Des fonctionnaires enseignant une morale d'État et ayant à leur disposition des moyens coercitifs, en dépit de leur costume, ne sont plus des laïques, au sens où nous l'entendons, c'est-à-dire des esprits indépendants et libres.

2. Albert Keim, *Helvétius*. Paris, F. Alcan, 1907, p. 192.

3. A. Keim, p. 569.

M. Albert Keim se corrige lui-même à un autre endroit de son livre quand il écrit : « A noter qu'Helvétius admet comme une sorte de religion d'excellentes lois, œuvres de l'expérience et d'une raison éclairée. Le culte le plus agréable à la divinité », dit-il, « est l'observation de telles lois... Ce texte comme ceux des *Notes* de la main d'Helvétius montre bien qu'Helvétius n'est point un de ces libres penseurs forcenés qui condamnent *a priori* toute conception religieuse et jusqu'au mot de Dieu[1]. » Je le crois bien ! Cet ennemi des religions entendait donner à son État idéal le caractère religieux. Il ne supprimait pas la religion, il l'absorbait dans l'État. Mais, à peine moins prudent que d'Holbach, il reculait le plus loin possible cette absorption. Il distinguait, en attendant, la religion du Christ, douce et tolérante, dont il consentait à s'accommoder, de la religion des prêtres qu'il flétrissait comme une entreprise de discorde et de sang[2].

De tous les philosophes du XVIIIe siècle, l'un des plus originaux et des plus hardis, quoique des moins connus, est Jean Meslier, curé d'Étrépigny en Champagne[3], qui mourut en 1729, laissant un *Testament*, dont Voltaire édita en 1762 les extraits les plus saillants. Le *Testament* de Jean Meslier est à sa date un livre d'une audace effrayante. C'est certainement le plus parfait manuel de l'athéisme qui ait jamais été écrit. Une passion contenue, une résignation hautaine et désenchantée animent sa logique terrible et lui donnent comme une beauté farouche. Ici, plus de ménagements ni d'ornements superflus. L'auteur est près du peuple. Il n'a pas fréquenté les salons élégants. Il dit la vérité toute crue.

Eh bien ! j'ai cherché dans ce livre, l'un des plus impressionnants du siècle et de tous les siècles, une trace quelconque de l'idée de la séparation de l'Église et de l'État, et je n'ai rien trouvé.

Meslier ne voit pas de différence entre la religion naturelle, la religion de Voltaire « et la superstition la plus sombre et la plus servile ». « Si le théiste », dit-il, « ne voit Dieu que du beau côté, le superstitieux l'envisage du côté le plus hideux. La folie de l'un est gaie, la folie de l'autre est lugubre. Mais tous deux sont également en délire[4]. » Meslier traite de supposition absurde

1. A. Keim, p. 574.
2. *Ibid.*, p. 569.
3. Étrépigny, Ardennes, arr. de Mezières, cant. de Flize.
4. *Le bon sens du curé de Meslier*, éd. Drevet. Corbeil, 1898. p. 38.

l'existence de l'âme humaine, de supposition plus absurde encore l'existence d'une âme immortelle. Il fait de la morale chrétienne une critique formidable. Il conteste, avec des arguments très forts, cette prétendue vertu sociale des religions, tant vantée par Voltaire et par Montesquieu : « Les caresses d'une femme l'emportent tous les jours sur les menaces du Très-Haut. Une plaisanterie, un ridicule, un bon mot font plus d'impression sur l'homme du monde que toutes les notions graves de sa religion... Vous dites que la religion est bonne pour le peuple, pourquoi donc ce peuple est-il donc si vicieux et si dépravé[1] ? »

Et pourtant, ce rude destructeur d'idoles est singulièrement timide et réservé dans ses conclusions pratiques. Ce plébéien ne croit pas ses vérités utiles à dire aux siens :

On demandera peut-être si l'athéisme raisonné peut convenir à la multitude. Je réponds que tout système qui demande de la discussion n'est pas fait pour la multitude... Les arguments d'un athée ne sont pas plus faits pour le vulgaire, qui jamais ne raisonne, que les systèmes d'un physicien, les observations d'un astronome, les expériences d'un chimiste, les calculs d'un géomètre, les recherches d'un médecin, les dessins d'un architecte, les plaidoyers d'un avocat, qui tous travaillent pour le peuple à son insu... Ce serait une entreprise folle que d'écrire pour le vulgaire, que de prétendre tout d'un coup le guérir de ses préjugés. On n'écrit que pour ceux qui lisent et qui raisonnent[2].

A la bonne heure, Voltaire comprenait ce langage, et on s'explique qu'il ait publié le *Testament*.

Le programme pratique de Meslier ne diffère pas essentiellement de celui de Voltaire. Il se résume en ces mots : utiliser les prêtres en leur faisant accomplir des tâches raisonnables. « ... Entre les mains d'un gouvernement éclairé, les prêtres deviendraient les plus utiles des citoyens. Des hommes, déjà richement stipendiés par l'État et dispensés du soin de pourvoir à leur propre subsistance, auraient-ils rien de mieux à faire que de s'instruire eux-mêmes afin de se mettre en état de travailler à l'instruction des autres[3] ?... » Faire servir habilement les prêtres au progrès de la philosophie, telle était toute la politique du curé

1. *Le bon sens du curé de Meslier*, éd. Drevet, p. 146.
2. *Ibid.*, p. 166.
3. *Ibid.*, p. 161-163.

champenois. Elle ne risquait pas de conduire le siècle à la séparation de l'Église et de l'État.

M. Aulard s'est plu à opposer le prétendu christianisme de J.-J. Rousseau au déisme de Voltaire[1]. Il ne voit Rousseau qu'à travers Robespierre, son élève, et il déteste Robespierre. L'opposition est factice. Entre les idées religieuses de Voltaire et celles de Rousseau, la différence n'est pas dans le fond, mais dans la forme, dans l'accent : Voltaire plus froid, plus utilitaire, Rousseau plus vibrant, plus sentimental, moins préoccupé de l'utilité sociale que du progrès moral de l'individu. J'ai beau relire la célèbre profession de foi du vicaire savoyard, je n'y trouve rien de spécifiquement chrétien. C'est d'ailleurs dans le non moins célèbre chapitre du *Contrat social* sur la religion civile qu'il faut aller chercher la pensée véritable de Rousseau et sa théorie des rapports de l'Église et de l'État.

Rousseau conçoit l'État comme une personne morale, comme une sorte de Providence. Le contrat qui lui donne l'existence est *saint*. Saint, cela ne veut pas dire seulement obligatoire et impératif, mais digne d'un respect religieux comme une chose de nature à faire le bien de l'humanité.

Personne morale, l'État a des devoirs moraux à remplir. Le premier de ses devoirs est justement de préparer le bonheur de ses membres, le bonheur dans tous les sens du terme. La fin de l'État, c'est le *bien commun*. L'État est matière et instrument de bonheur comme la Religion. Son contrat constitutif est saint par définition, car si ce contrat n'était pas saint, c'est-à-dire conforme à la loi morale, expression définitive du bonheur commun, il ne pourrait pas donner naissance à un État véritable, à un État légitime, à une personne morale.

Comment l'État remplira-t-il sa mission morale et providentielle? Par la loi. La loi est le moyen par lequel l'État poursuit sa fin, qui est le bonheur commun. La loi est par définition l'expression de la volonté générale, qui est elle-même identique à l'intérêt général. Les hommes, étant corrompus, sont incapables de comprendre leur véritable intérêt et, par suite, d'avoir une volonté générale conforme au bien commun, par suite encore de faire eux-mêmes la loi. On aura donc recours à des hommes élevés par leur intelligence et leur moralité au-dessus de l'huma-

1. A. Aulard, *Le culte de la Raison*, 1892, p. 257 et *passim*.

nité, à des *législateurs* qui prépareront dans le recueillement le Contrat social, la Constitution idéale, la Loi. « Il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes » (livre II, ch. VII). « Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine... » (*ibid.*). Le législateur proposera la loi au peuple comme Moïse l'a proposée aux Hébreux (comme Rousseau l'a proposée aux Polonais et aux Corses). Cette loi portera en elle-même une telle force persuasive qu'elle sera non seulement adoptée par le peuple, mais vénérée par lui, sinon à l'instar d'un don surnaturel, du moins comme l'expression « d'une raison sublime ».

Il n'y a pas de place dans une pareille conception de l'État pour des religions particulières. Rousseau regrette la séparation du système politique et du système religieux, résultat du triomphe du christianisme (livre IV, ch. III). Comme Hobbes, il veut « réunir les deux têtes de l'aigle et tout ramener à l'unité politique, sans laquelle jamais État ni gouvernement ne sera bien constitué ». Les Saint-Simoniens, Auguste Comte rêveront le même rêve.

Mais comment, dans la pratique, supprimer l'opposition des deux royaumes, du spirituel et du temporel, rendre à l'État les attributions morales dont l'Église l'a dépouillé? Rousseau répond : par la *religion civile*. Il ne s'agit pas du tout de constituer de toutes pièces une religion nouvelle. Nullement.

La religion civile de Rousseau n'est pas à créer, elle a toujours existé, elle est aussi ancienne que l'humanité, elle est le fond commun de toutes les religions et de toutes les sociétés. Une société ne peut pas vivre sans un minimum de postulats acceptés comme d'instinct par tous ses membres, et c'est là, pour le dire en passant, une vue très profonde. Pour établir la religion civile qui donnera à l'État la force morale qui lui est nécessaire, le législateur n'aura qu'à dégager de la masse des superstitions et des préjugés qui les ont recouverts ces quelques postulats simples, indiscutables qu'on retrouve à la base de l'humanité : « L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du Contrat social et des lois... »

Rousseau espère bien, sans qu'il le dise ouvertement, que cette religion civile ou naturelle supplantera peu à peu, en les rendant inutiles, les religions positives, toutes inciviles. Son État

est à la fois religieux par la mission morale qui est sa raison d'être et antireligieux par son action nécessaire, quoique tolérante, contre les anciens cultes qui sont autant d'obstacles à l'accomplissement de sa mission.

Si cette interprétation du *Contrat social* est valable, on comprend mieux, ce me semble, la place de la religion civile dans l'ensemble du système. La loi est la volonté générale, dit Rousseau, mais pour que la loi soit réellement la volonté générale, pour qu'elle n'opprime pas les individus, il faut qu'elle soit, autant que possible, acceptée par eux tous librement et sciemment. Comment en sera-t-il ainsi s'il n'y a pas accord préalable entre eux sur les principes mêmes de la société? Tout se tient donc logiquement dans cette conception. Otez la religion civile à l'État de Rousseau et vous lui enlevez du même coup la possibilité, l'être.

Cette conception de l'État n'était ni originale ni singulière en son temps. Tous les philosophes du XVIIIe siècle l'ont admise plus ou moins implicitement. Tous ont cru que la loi pouvait et devait être un instrument de bonheur, tous ont proclamé que l'État avait une mission morale à remplir. De quel droit auraient-ils mis l'Église sous la surveillance de l'État s'ils n'avaient pas attribué à ce dernier un idéal supérieur[1]?

Écoutons, pour finir, l'abbé Raynal, l'auteur violemment anticlérical de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, livre aujourd'hui bien oublié, mais dont le succès fut immense à son apparition. En formules d'une netteté saisissante, Raynal a résumé et systématisé la pensée du siècle :

L'État, ce me semble, n'est point fait pour la religion, mais la religion est faite pour l'État. Premier principe.

1 M. Rothenbücher range avec raison Mably parmi les partisans d'une église d'État. Mably veut réaliser par la législation l'union entre la philosophie et la religion, afin que l'une ne tombe pas dans l'athéisme et l'autre dans la superstition. Les physiocrates, qui réclament pour l'individu la liberté économique, le maintiennent en politique sous la tutelle du despotisme éclairé. Quesnay semble bien s'être prononcé pour l'unité religieuse et pour la liaison de la religion avec la législation. Turgot, seul dans l'école, sous l'influence des idées américaines, a défendu la liberté de conscience et la liberté des cultes (Rothenbücher, p. 65 et 66). J'ajouterai que Dupont (de Nemours) pensait comme Turgot, mais que ni l'un ni l'autre ne songeaient à la séparation de l'Église et de l'État.

L'intérêt général est la règle de tout ce qui doit subsister dans l'État. Second principe.

Le peuple, ou l'autorité, souveraine dépositaire de la sienne, a seul le droit de juger de la conformité de quelque institution que ce soit avec l'intérêt général. Troisième principe.

Ces trois principes me paraissent d'une évidence incontestable, et les propositions qui suivent n'en sont que des corollaires.

C'est donc à cette autorité et à cette autorité seule qu'il appartient d'examiner les dogmes et la discipline d'une religion; les dogmes, pour s'assurer si, contraires au sens commun, ils n'exposeraient point la tranquillité à des troubles d'autant plus dangereux que les idées d'un bonheur à venir s'y compliqueront avec le zèle pour la gloire de Dieu et la soumission à des vérités qu'on regardera comme révélées; la discipline, pour voir si elle ne choque pas les mœurs régnantes, n'éteint pas l'esprit patriotique, n'affaiblit pas le courage, ne dégoûte point de l'industrie, du mariage et des affaires publiques, ne nuit pas à la sociabilité, n'inspire pas le fanatisme et l'intolérance, ne sème point la division entre les proches de la même famille, entre les familles de la même cité, entre les cités du même royaume, entre les différents royaumes de la terre, ne diminue point le respect dû au souverain et aux magistrats et ne prêche ni des maximes d'une austérité qui attriste, ni des conseils qui mènent à la folie.

Cette autorité, et cette autorité seule, peut donc proscrire le culte établi, en adopter un nouveau ou même se passer de culte, si cela lui convient. La forme générale du gouvernement en étant toujours au premier instant de son adoption, comment la religion pourrait-elle prescrire par sa durée?

L'État a la suprématie en tout. La distinction d'une puissance temporelle et d'une puissance spirituelle est une absurdité palpable, et il ne peut y avoir qu'une seule et unique juridiction partout où il ne convient qu'à l'utilité publique d'ordonner ou de défendre...

Point d'autre concile que l'assemblée des ministres du souverain. Quand les administrateurs de l'État sont assemblés, l'Église est assemblée. Quand l'État a prononcé, l'Église n'a plus rien à dire.

Point d'autres canons que les édits des princes et les arrêts des cours de judicature...[1].

Sans doute la logique un peu sèche de l'abbé Raynal conduit par ses conséquences extrêmes à l'État laïque, mais elle ne conduit pas à l'État neutre et moins encore à la séparation de l'Église et de l'État. Elle conduit immédiatement à l'asservissement de l'Église, dans le lointain à la suppression de l'Église.

1. *Histoire des deux Indes*, XIX, II, dans *Les écrivains politiques...*, p. 388-390.

De cette revue rapide des principaux philosophes du XVIIIe siècle me paraît résulter cette conclusion remarquable : c'est que, malgré les divergences qui les séparent, ils s'entendent sur une conception commune. Tous sont persuadés qu'il peut exister une science politique et sociale, autrement dit que la raison humaine est capable de construire et de réaliser cette société idéale, juste et fraternelle qu'ils appellent du nom de *Patrie*, nom magique qui leur sert de mot de ralliement, nom magique que les révolutionnaires adoreront à la lettre. Tous croient avec l'abbé de Saint-Pierre, qui ne fut pas aussi original en son temps qu'on l'a dit, que l'État a une mission comme la Religion, celle d'assurer le bonheur terrestre, celle de faire régner de nouveau sur le globe l'âge d'or. L'abbé de Saint-Pierre demande la création d'une « Académie politique »[1] pour former ces prêtres du bonheur social qui sont les bons législateurs, et cette Académie politique fait déjà songer au Conseil de Newton qu'imaginera un siècle plus tard le socialiste mystique Saint-Simon[2].

Tous ont la plus grande confiance dans la vertu des lois pour transformer les mœurs et conduire l'humanité à la régénération. « C'est le gouvernement qui fait les vertus et les vices des hommes », écrit Voltaire[3]. Helvétius dit de même : « C'est le bon législateur qui fait le bon citoyen[4]. » Mably considère que le législateur est proprement l'éducateur des sociétés et que sa

1. Cf. *Projet pour perfectionner le gouvernement des états*, dans le recueil cité, p. 13-14.

2. D'après M. Rothenbücher (p. 71-72), Condorcet aurait été une exception parmi les philosophes. Il se serait élevé à l'idée de l'État neutre et laïque. — Dans l'écrit même où il critiqua la Constitution civile du clergé, Condorcet se résigne à la situation privilégiée faite au catholicisme et excuse ce privilège par des raisons d'opportunité, d'ordre et de paix (*Condorcet*, par Alengry, p. 66, *Condorcet*, par Cahen, p. 234-235). Il demanda sans doute la sécularisation de l'état civil, de la morale et de l'éducation, mais cette réforme de la Constitution civile était imposée par les circonstances. La séparation de l'Église et de l'État ne fut jamais présentée par lui que comme un idéal lointain, et ce n'était peut-être pas une séparation véritable. Il réclame en principe pour les différentes églises la liberté et l'égalité entières, mais il les subordonne très étroitement à l'État, puisqu'il veut que l'État impose aux futurs prêtres l'éducation commune à tous les citoyens et interdise toute réunion ecclésiastique quelconque. Il combat la Constitution civile du clergé beaucoup moins encore au nom de la liberté naturelle à l'homme qu'au nom de l'intérêt de la société qui lui paraît compromis par une réforme trop favorable, à l'en croire, au catholicisme.

3. *Commentaire sur l'Esprit des lois*, recueil cité, p. 106.

4. *Système social*, III, I, dans recueil cité, p. 226.

tâche principale consiste à leur faire contracter de bonnes habitudes[1]. Pour Dupont de Nemours, la loi a quelque chose de mystique. Elle participe à la justice éternelle. Les hommes ne la font pas, ils la « déclarent », comme l'expression de la raison suprême qui gouverne l'Univers[2]. Turgot veut instituer une éducation d'État, animée d'un seul esprit et d'un esprit utile à la patrie[3]. Lui aussi est convaincu qu'une bonne Constitution fera le bonheur de la France.

Demandant beaucoup à l'État, le considérant comme une Providence terrestre, les philosophes l'arment naturellement des pouvoirs les plus étendus et ils lui subordonnent la religion[4]. Ils réclament pour le *prince* ou pour le *souverain*, que ce souverain soit un homme ou une collectivité, non seulement le droit d'exiger du clergé le respect absolu des lois, de toutes les lois, mais encore le droit de contrôler jusqu'à l'enseignement de l'Église, jusqu'au dogme!

Ils sont des adversaires du catholicisme, qu'ils jugent antisocial, *incivil*, comme ils disent, mais ce ne sont pas des adversaires de l'idée religieuse. Même les plus rationalistes en apparence ne conçoivent pas un État sans religion, un État sans dogmes, au moins politiques et moraux, un État neutre, un État qui n'exigerait pas de tous ses membres la reconnaissance d'un *credo*.

Comprenons-nous maintenant pourquoi les hommes de 89 n'iront pas d'emblée à la solution de l'État laïque, à la séparation de l'Église et de l'État?

En bons élèves des philosophes, ils essaieront d'abord de nationaliser le catholicisme, de le mettre au service de l'ordre nouveau. Cette tentative, c'est la Constitution civile du clergé, à laquelle auraient applaudi Montesquieu, Voltaire, tous les encyclopédistes. Mais la Constitution civile du clergé, qui faillit

1. *De l'étude de l'histoire*, I, II, dans recueil cité, p. 308-310.
2. *Maximes du docteur Quesnay*, *ibid.*, p. 332.
3. *Mémoire au Roi sur les municipalités*, *ibid.*, p. 360 et suiv.
4. M. L. Ducros, dans son excellent livre sur les *Encyclopédistes* (Paris, Champion, 1900), a déjà dénoncé la *manie* des encyclopédistes de tout rapporter à l'État : « Leur législateur idéal », dit-il très justement, « a le devoir de rendre les hommes non seulement heureux, mais vertueux » (p. 159-160). M. E. Faguet a fait sien ce jugement de M. Ducros sur les encyclopédistes : « Ils se détachent bien moins qu'on ne pourrait croire de l'antique conception de l'État..., etc. » (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1901).

réussir, échoua pour des raisons diverses. Les révolutionnaires s'obstinent deux ans à la faire vivre et triompher. Ils refusent aux dissidents restés fidèles à Rome cette liberté et cette égalité des cultes qu'ils n'avaient pas inscrite dans leur déclaration des droits. Ils n'y avaient inscrit que la tolérance. Ils sont obligés cependant de se rendre à l'évidence et à la nécessité. Il leur est impossible d'imposer à toute la France leur catholicisme épuré. Leur déception se change en colère quand ils s'aperçoivent que les prêtres jureurs eux-mêmes, que les prêtres de la loi se montrent indociles à leurs directions. Ils décrètent alors la ruine de leur propre création. Ils enlèvent tout caractère officiel au clergé constitutionnel et le réduisent à son tour à se contenter de la tolérance. Ils cessent de le payer le 2e jour sans-culottide an II (18 septembre 1794). Il semble qu'on puisse dater de ce jour-là le régime de la séparation de l'Église et de l'État. Sans doute, l'État fut ce jour-là séparé de l'ancienne Église, mais la séparation ainsi accomplie ne fut qu'une séparation incomplète et boiteuse.

En abattant le catholicisme, les révolutionnaires n'ont pas renoncé à leur rêve d'unité morale et religieuse. Leur mentalité n'est pas devenue *laïque*. Au moment même où ils sécularisaient l'état civil, sous la pression de nécessités pratiques inéluctables, ils commençaient à organiser et à rendre officiel le culte de la patrie, éclos spontanément dans l'enthousiasme des fédérations. Ce culte de la patrie grandit du même pas que déclinait le culte catholique constitutionnel. Quand celui-ci perdit son caractère de religion nationale, celui-là était adulte et apte à le remplacer. Le culte de la patrie durera autant que la séparation elle-même, à laquelle il est intimement lié, jusqu'au Concordat. Quels que soient les noms divers qu'on lui donne, culte de la Raison, culte de l'Être suprême, culte décadaire, il resta durant tout ce temps identique à lui-même, il fut essentiellement l'État culte et religion.

La politique religieuse de la Révolution française présente ainsi un double aspect, un aspect négatif, quand on la considère dans la guerre qu'elle fit aux anciennes églises, un aspect positif, quand on l'examine dans ses nouvelles constructions cultuelles. Ces deux aspects sont aussi ceux de la philosophie du XVIIIe siècle.

Faute d'avoir compris cette philosophie, les historiens étrangers à l'esprit historique, — le nombre en est plus grand qu'on ne pense, — n'ont rien compris à l'histoire religieuse de la Révolution

française. Ils l'ont tour à tour et parfois simultanément honnie et exaltée.

Dualité singulière de cette doctrine et de cette politique, dualité plus apparente que réelle. Ici et là se révèle la même mentalité. Philosophes et révolutionnaires ont été élevés par des prêtres, les seuls éducateurs d'alors, ne l'oublions pas; leur formation est double, chrétienne et classique, catholique et antique. Ils ont vécu dans une société restée harmonique au moins dans ses principes. Ils ont construit leur cité future avec les éléments de la cité présente. Convaincus que la réforme politique et sociale ne pouvait se suffire à elle-même, ils voulurent la compléter par une réforme morale et religieuse correspondante. En un mot, ils eurent la passion de l'unité, passion romaine et catholique. On peut se demander si ce qui fit leur force ne fait pas notre faiblesse[1].

Albert MATHIEZ.

1. M. J. Jaurès résout la question comme les hommes du XVIIIe siècle : « Bien loin que l'humanité doive tendre comme à un idéal à la séparation du spirituel et du temporel, c'est leur fusion au contraire qu'elle doit désirer » (*Histoire socialiste. La Constituante*, p. 534).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA QUESTION NESTORIENNE

D'APRÈS UN DOCUMENT NOUVEAU.

Il est toujours imprudent de juger un homme sur un témoignage unique, surtout lorsque ce témoignage unique émane d'un adversaire. Un pareil procédé égare bien souvent l'histoire. Toute la tâche de la critique est d'apporter aux appréciations inexactes des rectifications, qui permettent de serrer la vérité de plus en plus près. Le hasard, qui semble se plaire à nous ménager de temps à autre des surprises déconcertantes, vient de servir la cause de l'histoire en lui permettant de reprendre un problème qu'on croyait épuisé. Jusqu'ici, on ne connaissait la doctrine de Nestorius que par les écrits de Cyrille d'Alexandrie et par quelques bribes disséminées çà et là et ramassées par M. Loofs sous le titre de *Nestoriana*. Toutes les œuvres du fameux patriarche de Constantinople avaient disparu; car la coutume voulait qu'on détruisît les écrits des hérétiques. Un manuscrit syriaque, que la Perse nous a récemment livré[1], nous obligera sans doute à modifier sur quelques points notre jugement et à aiguiller l'enquête dans une nouvelle direction.

1. *Le Bazar d'Heraclides de Damas*. Le mot syriaque *Tégurtá* signifie proprement « marchandise ». Le manuscrit se trouve à Urmiah, en Perse. Le Dr H. Goussen l'a fait connaître au monde savant, dans son ouvrage : *Martyrius Sahdona's Leben und Werke*, Leipzig, 1897. Cf. Brann, *Das Buch der Synhados*, Stuttgart, 1900; Loofs, *Nestoriana*, Halle, 1905. Une copie du manuscrit se trouve actuellement entre les mains de l'orientaliste P. Bedjan. J'ai eu à ma disposition pendant plusieurs mois la copie de M. Bedjan et en ai traduit une bonne partie en latin. Trois autres copies ont été obtenues, grâce à la Mission anglicane d'Urmiah, par D. Jenks, R. Harris et Parry. En utilisant la copie de M. Parry, le Rév. J.-F. Bethune-Baker, de Cambridge, a publié un petit volume de vulgarisation : *Nestorius and his teaching*, Cambridge, 1908, in-8°. Ebed Jesu, auteur nestorien, mort en 1318, mentionne, comme ouvrages de Nestorius, existant à son époque : la *Tragédie*, le *Livre d'Héra-*

*
* *

La christologie est le centre de la théologie de Nestorius. Tout s'y ramène ou en découle. Jusqu'ici, on avait reconstitué cette christologie sur des documents dont la critique peut suspecter la portée. Les meilleurs auteurs ramènent la christologie de Nestorius à celle de l'école d'Antioche. M. Ad. Harnack[1] nous déclare que sa christologie était celle de Théodore de Mopsueste; qu'on ne peut pas dire qu'il l'ait poussée plus loin; qu'on y décèle au contraire l'influence de Chrysostome. Pour avoir l'exposé classique de la christologie de Nestorius, il faut donc se résigner, ce qu'on fait d'ordinaire, à exposer celle de l'école d'Antioche. Le Christ possédait deux natures au sens strict du mot; par conséquent l'union physique, ἕνωσις φυσική, ou l'union hypostatique, ἕνωσις καθ'ὑπόστασιν, altèrent l'humanité et la divinité du Christ, ce qui a eu lieu dans la doctrine d'Arius et dans celle d'Apollinaire. — A partir de la conception de Marie, le Verbe a habité (ἐνοίκησις) dans l'homme Jésus. — Cette habitation n'est pas substantielle, κατ' οὐσίαν, ce qui impliquerait un changement ou une limitation de la divinité; elle est uniquement, selon la grâce, κατὰ χάριν, une habitation de bienveillance, κατ' εὐδοκίαν. Le Verbe y habite comme dans un temple[2]. Entre le Verbe et l'homme Jésus, il n'existe qu'une sorte de conjonction, συνάφεια[3]. — L'union entre le Verbe et Jésus n'est donc qu'une union de relation, ἕνωσις σχετική, par conséquent purement morale. — Par cette union, Jésus mérite cependant les honneurs du culte : χωρίζω τὰς φύσεις, ἑνῶ τὴν

clides, la *Lettre à Cosmas*, une *Liturgie*, un recueil de *Lettres* et un recueil *d'Homélies et de sermons*. Une autre liste, insérée dans la préface du traducteur du *Livre d'Héraclides*, mentionne : le *Théopaschites*, la *Tragédie* et *Historica*. D'après le traducteur, le *Bazar d'Héraclides* était divisé en deux livres, dont le premier se subdivisait en trois parties et le second en deux : livre I, 1re partie : *De toutes les hérésies opposées à l'Église et de toutes les divergences par rapport à la foi des* 318 (Pères de Nicée); 2e partie : *Contre Cyrille, des juges et des charges de* ou *contre Cyrille;* 3e partie : *Apologie de Nestorius*. Livre II, 1re partie : *Apologie et réfutation des charges contre Nestorius;* 2e partie : *Depuis son excommunication jusqu'à la fin de sa vie.*

1. *Dogmengesch.*, II, 3e éd., p. 337 : « Seine Christologie war die Theodor's; man kann nicht sagen, dass er sie weiter geführt hätte. Im Gegentheil — man gewährt den Einfluss des Chrysostomus. »

2. Athanase avait déjà employé cette image, *De incarnat.*, 20.

3. L'expression συνάφεια, au sens christologique, se trouve déjà dans un fragment d'Hippolyte, édit. Lagarde, p. 202 : « ἵνα ὁ πρωτότοκος θεοῦ πρωτοτόκῳ ἀνθρώπῳ συναπτόμενος δειχθῇ. » Dans une lettre à Aristide, édit. Spitta, p. 121, Jules l'Africain emploie cette même expression pour désigner la parenté.

προσώνησιν. — Comme chacune des deux natures est une vraie personne, il suit qu'il y a dans le Christ deux personnes, δύο ὑποστάσεις ou πρόσωπα. — Puisque la personne est un sujet complet, il est impossible que le Verbe soit devenu homme, qu'il ait souffert et soit mort. — Marie ne peut être dite « mère de Dieu », θεοτόκος, car elle n'a conçu et engendré que l'humanité, Dieu ne pouvant être ni conçu ni engendré. On pourra l'appeler « mère de l'homme », ἀνθρωποτόκος, ou « mère du Christ », Χριστοτόκος, mais on ne peut l'appeler « mère de Dieu », θεοτόκος, que par relation, τῇ ἀναφορᾷ. Il est pourtant à remarquer que les Antiochiens admettaient une certaine unité dans le Christ. Diodore de Tarse avait déjà dit : « Je ne dis pas deux fils de David », δύο υἱοὺς τοῦ Δαβὶδ οὐ λέγω[1]. Théodore de Mopsueste dira plus énergiquement : « Nous ne disons ni deux fils ni deux seigneurs, parce qu'un seul est le Fils quant à l'essence[2]. »

Ce serait la christologie de Nestorius. Les auteurs ne se sont pas occupés des autres points de sa doctrine, qui viennent en discussion dans le *Bazar*. On sait que le Concile d'Éphèse (431) s'appropria les douze anathématismes de Cyrille d'Alexandrie contre Nestorius[3].

* * *

Comme Nestorius passait pour avoir enseigné ces doctrines, sa mémoire avait traversé les âges chargée des plus sombres couleurs. Le nouveau document semble pourtant attester qu'on s'était montré trop sévère à son égard. Je ne partage certes pas l'enthousiasme du Rév. Bethune-Baker. Mais je ne puis pas m'empêcher de penser que des malentendus se sont glissés dans le duel entre Cyrille d'Alexandrie et Nestorius. Et comme l'histoire a le droit d'être exactement

1. Cf. Léonce de Byzance, *Adv. Nestor. et Eutych.*, dans Migne, *Patr. grec.*, t. LXXXVI, col. 1388.

2. « Οὔτε δύο φαμὲν υἱοὺς, οὔτε δύο κυρίους, ἐπειδὴ... εἷς υἱὸς κατ' οὐσίαν » (*Symb. Theodor. Mopsuest*, dans Mansi, *Concil.*, IV, 1345). — On peut voir sur les travaux de l'école d'Antioche F.-Ch. Münter, *Commentatio de schola Antiochena*, Copenhague, 1811; Dubois, *Études sur les principaux travaux de l'école d'Antioche*, Genève, 1858; K. Hornung, *Schola Antiochena*, Neustadt am Saal, 1864; Kuhn, *Die antiochenische Schule*, Ingolstadt, 1866; Ph. Hergenröther, *Die antiochenische Schule*, Wurtzbourg, 1866; H. Kihn, *Die Bedeutung der antiochenischen Schule*, Weissembourg, 1867; Id., *Theodor von Mopsuestia und Julius Africanus*, Fribourg-en-B., 1880; F.-A. Specht, *Der exegetische Standpunkt des Theod. v. Mops. und Theodor. v. Kyros*, Munich, 1871; Ad. Harnack, *Dogmengeschichte*, t. II, 3e éd., p. 322-330; mon article dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, col. 1435-1439.

3. Les Anathématismes visent Nestorius sans jamais le nommer explicitement.

renseignée, il appartient à chacun de nous de l'y aider, dans la mesure de ses moyens.

Commençons par prendre connaissance des documents qui ont servi à étoffer l'histoire en ce qui concerne Nestorius. L'historien Socrate décrit son caractère en termes peu flatteurs. Il se croyait savant, mais, en réalité, il était ignorant[1]. Il ne lisait jamais les livres des anciens[2]. Orgueilleux de son beau parler, il n'avait pas assez d'égards pour les anciens, mais il se croyait supérieur à tous[3]. Enfin il ne répudia jamais ses blasphèmes[4]. Il est difficile d'admettre que ce jugement, si tranchant et si laconique, soit, dans toutes ses parties, l'expression de la vérité. On doit même supposer que l'historien grec n'était pas, en le formulant, à l'abri de la passion. Nestorius a si peu méprisé ou dédaigné les écrivains qui l'avaient précédé qu'on reconnaît aujourd'hui unanimement qu'il a reçu les germes de sa doctrine de ses maîtres d'Antioche : de Diodore de Tarse et surtout de Théodore de Mopsueste. Ce qui est certain, c'est que Nestorius a suivi le courant de sa formation, qu'il a tiré les conséquences des principes posés par l'école d'Antioche. Et comme l'école d'Antioche suivait, sur le terrain exégétique et christologique, une méthode absolument opposée à celle de l'école d'Alexandrie, il faut conclure que Nestorius n'a pas vécu dans le commerce des Alexandrins et qu'il n'en a subi à aucun degré l'influence[5].

Sur le terrain doctrinal, la tradition historique reproche surtout à Nestorius d'avoir nié la maternité divine de Marie, d'avoir admis deux personnes en Jésus-Christ, et par conséquent une simple union morale entre la divinité et l'humanité, et d'avoir repoussé la présence réelle dans l'Eucharistie[6]. Cette manière de voir était devenue classique. Les historiens de l'Église et même les historiens des dogmes se bornaient à l'enregistrer. On vivait des mêmes impres-

1. « Πεπαιδεῦσθαι μὲν ἐνομίζετο· τῇ δὲ ἀληθείᾳ, ἀνάγωγος ἦν » (*Hist. eccles.*, VII, 32).

2. « Τὰς τῶν παλαιῶν ἑρμηνεύτων βίβλους, ἀπηξίου μανθάνειν » (*Ibid.*).

3. « Τυούμενος γὰρ ὑπὸ τῆς εὐγλωττίας, οὐκ ακριβῶς προσεῖχε τοῖς παλαιοῖς, ἀλλὰ πάντων κρείττονα ἐνόμιζεν ἑαυτόν » (*Ibid.*).

4. « Οὐδὲ γὰρ,.. τῆς οἰκείας βλασφημίας ἠρέμησεν » (*Ibid.*).

5. On peut voir sur ce sujet Ad. Harnack, *Dogmengeschichte*, II, 3e éd. (Fribourg-en-B., 1894, in-8°), p. 322 et suiv., et mon article *École d'Antioche*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, déjà cité.

6. Vincent de Lérins se contente de dire (*Commonitorium*, I, 2, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. L, col. 637) que Nestorius interpréta les Écritures à sa façon, comme d'ailleurs les autres hérétiques. Pour Gennadius (*De vir. illustr.*, LIII) Nestorius composa de nombreux écrits sur différents sujets, dans lesquels il distilla avec une malice raffinée le poison de son hérésie, qui finit par se trahir elle-même.

sions et l'on nous présentait partout un exposé à peu près identique, où le nestorianisme était censé avoir trouvé sa formule définitive[1]. Au point de vue d'une critique rigoureuse et strictement scientifique, on aurait dû cependant se préoccuper de la plainte de Nestorius et se demander à tout le moins si elle est ou non fondée. D'après l'historien Évagre, le patriarche de Constantinople accusait Cyrille d'Alexandrie d'avoir falsifié les actes du concile d'Éphèse[2]. Évagre réfute, il est vrai, une pareille accusation. Mais son argumentation n'est, à tout prendre, qu'un cri d'indignation : si Cyrille avait falsifié les actes du concile d'Éphèse, pourquoi Nestorius a-t-il été déposé de son siège et pourquoi au contraire Cyrille est-il entouré de la vénération universelle? Indignation n'est pas raison.

Il importe donc de reprendre les divers points que nous avons énumérés et de les examiner à la lumière du nouveau document[3]. Essentiellement historique, notre article laissera parler le plus souvent possible Nestorius lui-même.

* * *

D'abord la maternité divine de Marie. On connaît le reproche que l'on adresse couramment à Nestorius. Il aurait enseigné que Marie est non « mère de Dieu » (θεοτόκος), mais « mère du Christ » (χριστοτόκος), ce qui cependant ne veut pas dire qu'elle soit simplement « mère d'un homme » (ἀνθρωποτόκος). Ces expressions reviennent en effet dans la bouche de Nestorius, mais, si l'on analyse les textes, on se convaincra qu'il n'attache pas à la première le sens péjoratif dont on l'a rendu responsable. Nestorius déclare, en pre-

1. M. Harnack lui-même, qui ne s'est pas assez affranchi des voies ordinaires, reconnaît pourtant, *op. cit.*, p. 337, note 1, que l'*Histoire des conciles* d'Hefele est tout à fait partiale (*Die Geschichte bei Hefele*, a. a. O. II² S. 141-288, *der freilich ganz parteiisch ist*). On ne peut pas faire état de la lettre de l'archidiacre Épiphane et du syncelle Cyrille à Maximien, évêque de Constantinople, laquelle forme le chapitre CCIII du curieux ouvrage intitulé *Synodicon adversus tragaediam Irenaei*, dans Migne, *Patrol. grec.*, t. LXXXIV, col. 826-829.

2. « ... μεμφόμενον μὴ κατὰ τὸ δεῖν τὰ ἐν Ἐφέσῳ συντεθῆναι ὑπομνήματα, πανουργίᾳ δὲ καὶ τινι ἀθέσμῳ καινοτομίᾳ Κυρίλλου τεχνάζοντος » (*Hist. eccles.*, I, 7, dans Migne, *Patrol. grec.*, t. LXXXVI, col. 2437).

3. Remarquons au préalable qu'il y aurait tout un travail à faire pour fixer le sens des termes οὐσία, φύσις, πρόσωπον, ὑπόστασις, et de leurs équivalents syriaques *ithûta* ou *ithyâ*, *h'yânâ*, *partzopa*, *q'nôma*. On consultera avec profit Bethune-Baker, *op. cit.*, p. 212-232; du même, *Introduction to the early history of Christian Doctrine*, p. 231-238; *Texts and Studies*, t. VII, n° 1, et *Journal of Theological Studies*, t. IV, n° 15, p. 440; t. VIII, n° 29, p. 124.

mier lieu, que l'Écriture ne dit nulle part que *Dieu*[1] soit né de la Vierge, mère du Christ, mais *Jésus-Christ* et *le Fils* et *le Seigneur*[2]. « L'Écriture parle de l'*Incarnation* du Verbe, mais jamais de sa *naissance*[3]. » Parlant de ses adversaires, il dira :

Ils font Dieu le Verbe *postérieur* à la bienheureuse Marie et donnent une mère temporelle à la *Divinité*, qui a créé le temps. Si celui qui est né de Marie n'était pas *nature d'homme*, mais *Dieu le Verbe*, comme ils le disent, alors celle qui enfanta n'était pas la mère de celui qui est né. Comment peut-on être mère de celui qui n'a pas la même nature? S'ils donnent à Marie le nom de « mère », ce qui est né, c'est l'humanité, non la divinité, parce que le fruit de la mère doit être de la même substance qu'elle[4]... Celle qui enfanta le Christ fut la mère de l'enfant et non de la divinité qui est universelle[5]...

La Vierge, qui a engendré le Christ, *a réellement engendré* le *Fils de Dieu*, mais puisque le Fils de Dieu est double en natures [= a deux natures], elle a engendré le Fils de Dieu, mais elle a engendré l'humanité, qui est Fils, parce qu'elle appartient au Fils, qui lui est uni... Il n'est pas possible à Dieu le Verbe de faire quoi que ce soit sans l'humanité, parce que l'humanité est arrivée à un état de complète union avec lui, mais elle n'a jamais été déifiée, comme le prétendent les sots parmi nos jeunes dogmatistes[6]... Honorons la forme que prit Dieu[7] comme Dieu en même temps que Dieu le Verbe, mais n'honorons pas comme Dieu la Vierge qui reçut Dieu. Je dis : *qui reçut Dieu*, et non : *qui donna naissance à Dieu*,... parce qu'il n'y a que Dieu le Père à qui convienne ce mot composé (θεοτόκος)[8].

Et l'auteur se plaint amèrement que Cyrille ait altéré sa pensée en dénaturant ses paroles :

J'ai dit[9] : « Marie *n'a pas donné naissance à la divinité*, mais elle a donné naissance à un homme, *instrument inséparable* de la Divinité. » Mais lui (Cyrille), en changeant le terme « Divinité », m'a fait dire : « Marie *n'a pas donné naissance à Dieu* ». Mais il est très différent de dire « Dieu » et de dire « Divinité ». Car le second terme indique la

1. C'est nous qui soulignons tous les mots dans ces citations.
2. *Nestoriana*, édit. Loofs, p. 278.
3. *Ibid.*, p. 287.
4. *Ibid.* (*Serm.*, VIII), p. 245.
5. *Ibid.*, p. 246.
6. *Ibid.* (*Serm.*, X), p. 274, 275.
7. Par le changement du τ en δ, Nestorius remplace θεοτόκος, « engendrant Dieu », par θεοδόχος, « recevant Dieu ».
8. *Ibid.*, p. 276.
9. En répondant à une objection des païens.

substance divine et incorporelle, et nullement la chair, tandis que « Dieu » est un mot qu'on peut appliquer également au temple de la divinité, qui, par son union avec la substance divine de Dieu, reçoit dignité, mais n'est pas changée en la divine substance[1].

Ce qui ressort de ces passages, c'est que Nestorius semble redouter le Θεοτόκος, parce qu'il craint qu'on n'y attache une fausse signification, qu'on ne confonde le concret avec l'abstrait, l'individu avec la nature, et qu'on n'arrive à dire que Marie a engendré la Divinité elle-même. Il accepte la formule : « Marie, mère du Fils de Dieu », mais il rejette la formule : « Marie, mère de la Divinité[2]. »

Passons à la dualité des personnes. Nestorius a-t-il admis, comme on l'enseigne ordinairement, deux personnes (δύο πρόσωπα) en Jésus-Christ? L'examen attentif des textes nous le dira. Dans le *Bazar*, prenant nettement position contre des disciples de Paul de Samosate, dont il semble d'ailleurs mal interpréter la doctrine, puisqu'ils auraient, à l'entendre, divisé le Christ en deux Fils, il formule assez clairement son opinion : « Ils parlent d'un double fils et d'un double Christ, quant aux personnes et quant aux substances, et comme les saints ont reçu l'habitation et l'image de Dieu, ils pensent qu'il en a été de même du Christ[3]. » Que pense-t-il d'une pareille théorie? Il s'attache à la réfuter, s'appuyant sur le prologue du quatrième Évangile :

Comment pouvons-nous comprendre que le Verbe, qui a pris notre

1. *Tragédie*, *ibid.*, p. 205. Voir aussi p. 252, 337. A la page 353, il dit : « J'ai déjà dit plusieurs fois que, s'il plaît à quelqu'un d'employer l'expression *Mere de Dieu*, je ne lui chercherai pas querelle. Mais qu'il ne fasse pas de la Vierge une déesse (θεάν). »

2. C'est dans le même sens qu'il faut interpréter la fameuse phrase de Nestorius, rapportée par Socrate, *Hist. eccles.*, VII, 34, à propos d'une question. On était à Ephèse. Pendant qu'on attendait l'arrivée de Jean d'Antioche et des évêques de sa province, Théodote, évêque d'Ancyre, en Galatie, entreprit, un jour, de convaincre Nestorius de son erreur. La discussion entre les deux interlocuteurs se termina par cette remarque de Nestorius : « Je ne puis pas appeler *Dieu* celui qui était âgé de deux mois et de trois mois. Et c'est pourquoi je suis innocent de votre sang, et, dès maintenant, je ne viendrai pas à vous. » Ἐγώ .. τὸν γενόμενον δεκαήμερον καὶ τριμηνιαῖον οὐκ ἂν Θεὸν ὀνομάσαιμι· καὶ διὰ τοῦτο καθαρός εἰμι ἀπὸ αἵματος ὑμῶν, καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν πρὸς ὑμᾶς οὐκ ἐνεύσομαι. Ce qui paraît ressortir de l'ensemble de la discussion, c'est que Nestorius soutenait que la divinité, ou plutôt la nature divine, ne peut être dite âgée de deux et de trois mois, parce qu'elle n'est pas née. Cf. Bethune-Baker, *op. cit.*, p. 67 et suiv. Sa proposition aurait donc eu un sens parfaitement orthodoxe, parce qu'il n'est pas permis d'attribuer les propriétés d'une nature à l'autre.

3. P. 40.

chair, *soit un Fils et que le Christ soit un autre Fils?* Car le Christ conserve l'égalité et l'honneur de la Filiation dans l'image de Celui dont vous dites qu'il n'a pas été envoyé et qu'il n'a pas habité parmi nous. L'Évangéliste commence par Dieu le Verbe et nous conduit à Dieu le Verbe. Il ne sait rien d'un Verbe ou d'un Fils unique de Dieu, isolé de Dieu le Verbe, mais il ne connaît que Lui, *le même avec sa chair*[1]...

Dieu le Verbe et l'homme qu'il devint (ἐν ὦ γέγονεν) ne sont pas *numériquement deux*. Car la personne des deux était une en dignité et en honneur, adorée par toute la création, nullement et en aucun temps divisée par la différence de propos (θελήμα?) et de volonté (θελήσις?)[2]... L'unité des natures n'est pas divisée; ce sont les *essences* (οὐσίαι) des natures unies qui sont divisées. Cette division consiste, non dans la suppression de l'union, mais dans l'idée de chair et de divinité. Le Christ est *indivisible* dans son être de Christ, mais il est *double* en ce qu'il est Dieu et en ce qu'il est homme. Il est *individuel* dans sa Filiation, mais il est *double* en Celui qui a pris [la chair] et en celui qui a été pris. Dans la *personne du Fils,* il est une [personne] *individuelle*, mais, comme dans deux yeux, il est différent dans les natures de l'humanité et de la divinité. Car nous ne connaissons ni deux Christs ni deux Fils, ni deux Monogènes ni deux seigneurs, non un et un autre Fils, non un premier et un second Christ, mais un seul et le même, qui a été vu dans une nature créée et [dans une nature] incréée[3].

L'argumentation devient de plus en plus pressante, à mesure que les besoins de la controverse l'exigent :

Comment peux-tu m'accuser de parler de deux Christs, dès lors que toi-même tu avoues que le Christ se compose de deux natures : celle de la divinité, qui est appelée Christ, et celle de l'humanité, que tu appelles aussi Christ? Parce que les natures sont différentes, reconnaîtras-tu deux Christs : l'un, l'humanité, qui est né de la Vierge, et l'autre, Dieu le Verbe, qui est né de Dieu le Père? Ou bien diras-tu, comme il [Cyrille] dit : « Un dans l'union » et rien de plus? Pourquoi alors es-tu allé à de telles extrémités et y as-tu conduit d'autres, contre un homme qui a, lui aussi, dit cela[4]?

C'est une question de terminologie qui est en jeu. Οὐσία, φύσις, ὑπόστασις, πρόσωπον, expressions flottantes et imprécises, et dès lors susceptibles d'une masse d'équivoques. Au point de vue historique, le terme ὑπόστασις est sans doute le centre du débat. Mais ce terme, on l'a pris tour à tour dans le sens de « personne » et dans le sens de

1. P. 43, 44.
2. *Nestoriana*, p. 224.
3. *Ibid.* (*Serm.*, XII), p. 280.
4. *Bazar*, p. 299, 300.

« substance ». Si l'on avait sous les yeux le texte grec de Nestorius, on y verrait peut-être qu'il admettait dans le Christ une seule personne (πρόσωπον) et deux natures ou substances (ὑποστάσεις). L'orthodoxie finit par souder ces deux termes l'un à l'autre, et l'on arriva ainsi à la formule du concile de Chalcédoine (451) : une personne (ἓν πρόσωπον) et une hypostase (μία ὑπόστασις)[1].

* * *

Dans la controverse nestorienne, la question de l'union hypostatique stimulait les efforts des deux partis. Elle constituait le pivot même de la christologie. Dans un sermon, qui aurait été prononcé, au dire de Marius Mercator, le 12 décembre 430, au reçu de la lettre d'excommunication, Nestorius suspecte la bonne foi de Cyrille et le somme de discuter ouvertement, au lieu de se cacher dans les ténèbres et de diriger contre lui des flèches en or[2]. Les pages 186-196 s'occupent tout spécialement de l'union hypostatique (ἕνωσις ὑποστατική). Si l'on entend par là l'union de deux natures, en prenant le mot ὑπόστασις dans le sens de substance, Nestorius se refuse à sanctionner cette doctrine, car elle entraînerait la confusion de la Divinité et de l'humanité. Si au contraire, par union hypostatique, Cyrille entend dire que les deux natures, tout en gardant leurs propriétés distinctives, se sont unies pour constituer une seule personne, Nestorius ne ferait aucune difficulté de lui tendre la main[3]. Dans ce

1. Il y a aussi lieu de préciser les termes employés par Nestorius pour exprimer la relation qui existe entre la Divinité et l'humanité. Il se sert du mot συνάφεια, « conjonction », qu'on oppose au mot choisi par l'orthodoxie : ἕνωσις, « union ». Mais la lecture du *Bazar* atteste que Nestorius emploie fréquemment les termes « union » et « unis ». D'autre part, quand il emploie le mot συνάφεια, il semble le prendre, non dans le sens de pure conjonction, d'adhérence, mais dans celui d'union : en d'autres termes, il ne l'opposerait pas à « union » (ἕνωσις), mais à « mélange » (κρᾶσις, μίξις, σύγχυσις). Il parle aussi, à la suite de Théodore de Mopsueste, d'une habitation de « bienveillance » (εὐδοκία) de la Divinité dans l'humanité ; d'où l'on a conclu qu'il n'admettait qu'une union « morale » ou de pure « relation » (σχετική). Mais l'expression εὐδοκία paraît présenter, chez Nestorius, un sens tout différent. Elle indiquerait, non le *mode d'union* des deux natures, mais la *modalité* de l'Incarnation ; c'est-à-dire elle affirmerait que le Verbe a pris la chair humaine *librement* par pure *bienveillance* (εὐδοκίᾳ) et non par *nécessité* (ἀνάγκῃ). Dans la conclusion de la 1re partie du *Bazar*, il dira, en répondant à Supérianus, que le Verbe, en s'incarnant, a fait comme un roi qui pousserait la condescendance (εὐδοκία) jusqu'à se mettre au niveau de l'un de ses sujets, et rejoindra ainsi le passage de l'Épître aux Philippiens, II, 6-7 : « Ὃς ἐν μορφῇ θεοῦ ὑπάρχων... ἑαυτὸν ἐκένωσεν, μορφὴν δούλου λαβών, ἐν ὁμοιώματι ἀνθρώπων γενόμενος. »

2. *Nestoriana* (*Serm.*, XVIII), p. 297 et suiv.

3. L'expression ἕνωσις φυσική, qu'on employait très souvent pour ἕνωσις ὑποσ-

débat, Nestorius prend une attitude qui ne mérite ni les blâmes qu'on lui a adressés ni les éloges qu'on a décernés à Cyrille d'Alexandrie[1]. S'adressant directement à Cyrille, il lui demande : « Ne te semble-t-il pas absurde de parler d'une union de deux natures différentes dans le sens d'union d'essence (οὐσία) et non dans le sens d'union de personne (πρόσωπον) ? » Et il reproche à son adversaire de ne pas s'expliquer clairement : « Quel sens es-tu censé attacher à la formule *union hypostatique?* Qu'est cette *union hypostatique*, qu'on ne peut comprendre? Ou comment pourrons-nous l'accepter sans la comprendre? Ou comment l'as-tu comprise[2]? » Le besoin d'avoir une réponse ne fait que préciser l'argumentation. Nestorius souligne le vrai point de la discussion :

Dis-moi, qu'as-tu entendu par *union hypostatique?* As-tu voulu nous faire prendre *hypostase* pour *personne*, comme nous parlons d'une *essence* (οὐσία) de la divinité et de trois *hypostases* (ὑποστάσεις), entendant les *hypostases* comme des *personnes* (πρόσωπα)? S'il en est ainsi, par *hypostatique* tu entendais union *personnelle* (προσώπικη). Mais l'union était, non des personnes, mais des natures. As-tu voulu indiquer une seule personne du Christ et as-tu voulu, par *union hypostatique*, parler d'une union de natures? Mais, moi aussi, je dis cela, et en cela je t'applaudis d'avoir parlé ainsi et fait une distinction de natures, — de Dieu le Verbe et de l'humanité, — et leur union en une personne. Tu m'as blâmé comme si je n'avais pas admis l'union *hypostatique*. Je ne connais pas d'autre union *hypostatique* de diverses natures; je ne connais, non plus, rien d'autre que ce qui est propre à l'union des différentes natures, sauf une *seule personne*, pour laquelle et dans laquelle les deux natures sont reconnues et qui fait que les choses, qui appartiennent à elles [aux natures], appartiennent à la personne.

La modalité de l'union est définie en termes précis. Comment se reconnaître et comment évoluer au milieu de toutes ces subtilités, qui se choquent et s'enchevêtrent? Nestorius trouve une formule assez heureuse : « L'union a eu lieu dans la personne du Fils de Dieu; non *dans une essence* (οὐσία), non *dans une nature* (φύσις), mais *des natures*[3]; non dans une *nature*, mais dans une *personne;* car tout

τατική, prêtait à l'équivoque, car elle ne dit pas si elle porte sur les natures ou sur la personne.

1. On lit dans l'*Histoire des Conciles* d'Hefele, trad. Leclercq, II, p. 293, que Cyrille, avant l'ouverture du concile, s'employa, par des arguments pleins de sagacité, à convaincre d'erreur Nestorius.

2. Cyrille n'avait jamais donné une définition nette de l' « union hypostatique », à cause de l'ambiguïté du mot ὑπόστασις, qui équivalait tantôt à οὐσία, tantôt à πρόσωπον.

3. L'union des natures.

ce qui est à la personne appartient à la chair, sauf l'*essence* [divine]. » Loin d'être séparée de la Divinité par un abîme infranchissable, la chair, c'est-à-dire la nature humaine, lui est intimement unie. Nestorius rejoint ici l'orthodoxie, et il serait assurément difficile de trouver dans ses paroles quelque chose de répréhensible : « La chair, qui, par sa nature et dans son *essence*, est corporelle, est néanmoins, par son union avec Dieu le Verbe, le Fils de Dieu, à la fois Dieu et Fils. On ne peut pas dire que les choses, qui sont différentes *par nature* et qui sont unies par une union *de natures*, soient deux chairs ou deux Fils[1]. » Et comme, après avoir serré son adversaire, il n'a pas réussi à saisir le fond de sa pensée, il se demande, avec une sorte d'anxiété, ce qu'il a voulu dire : « Je ne sais pas dans quel sens tu as parlé de l'union *hypostatique*, de façon que je puisse l'admettre ou ne pas l'admettre comme quelque chose d'incompréhensible ou de malséant, de sorte que l'homme soit isolé et considéré *à part* comme ayant le titre et l'honneur de Fils, et *à part* aussi le Verbe, qui est de Dieu[2]. »

L'effort de Nestorius porte surtout contre la confusion des deux natures. Réagissant contre la formule : « une nature incarnée de Dieu le Verbe »[3], qui paraissait favoriser le monophysisme, les Antiochiens s'appliquent à mettre au premier plan la dualité des natures. Conditionné par l'unité de personne, le langage des Alexandrins se teinte un peu trop de la formule apollinariste et pourrait donner lieu à une interprétation monophysiste. Héritier et continuateur de la tradition antiochienne, Nestorius ne perd jamais de vue la dualité des natures et ne cesse de signaler le danger de leur confusion :

Comment entends-tu le terme « séparément » ?... Comment as-tu dit que nous ne comprendrions pas la nature de l'homme « séparément », — à part de l'*essence* de Dieu le Verbe, — comme étant le Fils, non [par nature] mais par l'union ? Si les différences des natures n'ont pas été abolies, la nature de la chair, prise *séparément*, est la nature de l'humanité ; mais ce qui est Fils et *consubstantiel* au Père, et l'Esprit-Saint est, *séparément*, la [nature] de la divinité, mais dans l'union la chair est Fils et Dieu le Verbe est chair. Celui qui parle ainsi ne parle donc ni de deux Fils ni de deux chairs ; il ne parle pas, non plus, de deux chairs par nature : d'un côté la chair et de l'autre [sa] filia-

1. Par *Fils*, Nestorius entend évidemment la personne.

2. Nous traduisons par *à part* l'adverbe grec ἰδικῶς, « proprement, séparément » : quoique obscure, l'idée est, ce semble, qu'il faut considérer séparément l'homme et le Verbe, si l'on a égard aux deux natures.

3. « Μία φύσις τοῦ Θεοῦ λόγου σεσαρκωμένη. » Cette formule est probablement d'Apollinaire. Cf. Caspari, *Alte und neue Quellen zur Geschichte des Taufsymbols*, 1879, p. 102.

tion. Mais, dans la personne, les natures usent réciproquement de leurs propriétés[1], comme le feu dans le buisson[2]. Le buisson devint feu et le feu buisson; séparément ils étaient cependant buisson et feu, non deux buissons ni deux feux, puisque les deux étaient dans le feu et les deux dans le buisson. Il n'y a pas de division, mais, par l'union des deux natures, les deux natures deviennent une personne. Cesse donc de parler de natures distinctes demeurant avec les distinctions de leurs natures et n'étant pas détruites, ou dis qu'elles sont restées dans différentes natures.

Le mélange des deux natures est la grande préoccupation de Nestorius. Son esprit est, en quelque sorte, hanté par le pressentiment du monophysisme, et les explications de Cyrille, pour rassurantes qu'elles soient pour leur auteur, ne font que le fortifier dans son impression :

Comme l'âme et le corps forment une seule nature de l'homme, ainsi (comme tu le prétends) Dieu le Verbe était uni à l'humanité[3], et cela tu l'as appelé une union *hypostatique*. Mais ici, quoique les natures persistent, l'union a lieu dans une nature passible, faite et créée. Car une union physique (ἕνωσις φυσική) est un second acte de création; ce que l'on n'a pas par sa propre nature, il le reçoit par la nature [de l'autre] dans l'union physique. Or les choses qui sont unies par une union physique sont unies de telle manière que chacune d'elles a les passions de l'autre physiquement et ne les reçoit pas librement; ainsi le corps et l'âme, qui par leur nature ne sont pas susceptibles de recevoir l'un les propriétés de l'autre, entrent, par l'union physique, en participation l'un de l'autre et, par une nécessité physique, l'un reçoit de l'autre ses passions et lui communique les siennes, de sorte que chacun des deux souffre ce qu'il n'aurait pas souffert séparément... Si par le terme *hypostatique* tu entends, de cette sorte, le terme *physique*, tu parles comme les Ariens; car si le Verbe a souffert par une passibilité physique, c'est une union physique et non libre. Il a, disent-ils [les Cyrilliens], souffert par une union physique [avec la chair], parce qu'en vertu de ce composé physique les passions de l'esprit sont les passions du corps. Mais Celui qui n'a pas été fait, qui par sa nature est incréé, n'était pas composé de manière à souffrir comme ce qui est créé et fait[4].

*
* *

La définition du concile de Chalcédoine éclaire d'un jour nouveau la christologie de Nestorius. Non pas qu'elle dissipe complètement

1. C'est à peu près ce qu'on appelle la « communication des idiomes ».
2. Le buisson ardent, que vit Moïse.
3. Cyrille d'Alexandrie emploie cette comparaison dans la seconde de ses lettres lue au concile d'Éphèse.
4. Toute l'argumentation de Nestorius consiste à repousser l'assimilation

les difficultés qui encombrent la route de l'histoire, mais elle nous donne une direction assez importante. Le concile de Chalcédoine (451) n'est séparé que de vingt ans de celui d'Éphèse (431) qui condamna le nestorianisme. La date de la mort de Nestorius est incertaine. A-t-il vécu jusqu'à la veille du concile de Chalcédoine? On peut le supposer. Le *Bazar* fixe un point. Nestorius vécut assez pour lire la lettre de saint Léon à Flavien, qui prépara la définition de Chalcédoine. Le monophysisme, réprouvé à Chalcédoine, avait pour auteurs Eutychès de Constantinople et Dioscore d'Alexandrie. Nestorius n'est pas loin d'y voir l'aboutissant nécessaire de la christologie alexandrine et des principes cyrilliens. Aussi approuve-t-il pleinement la *Lettre dogmatique* du pape Léon Ier à Flavien, patriarche de Constantinople. Il s'en réjouit comme d'un événement heureux et la regarde comme le triomphe de la foi orthodoxe.

Son langage est significatif et provoque des méditations : « Lorsque l'évêque de Rome eût lu ce qui avait été fait contre Eutychès, il condamna Eutychès comme coupable d'impiété. Lorsque je tombai sur cette exposition[1] et que je la lus, je rendis grâces à Dieu de ce que l'Église de Rome avait une profession de foi saine et irréprochable[2]. » A la fin du *Bazar*, Nestorius présente en termes émouvants sa propre apologie. Il déclare à plusieurs reprises que lui, Léon et Flavien ont professé les mêmes opinions et que la manière scandaleuse dont on avait traité Flavien, — « qui remplissait sa place », — au « Brigandage d'Éphèse » n'avait été que la répétition de ce qui lui était arrivé à lui-même[3]. La cause était la même. Seules les personnes différaient. Nestorius reconnaît cependant dans tous ces événements la main de Dieu. Il se plaint de ce qu'on lui ait imposé silence et qu'on n'ait pas cru à ses paroles. Et la conclusion?

C'est Dieu qui a fait cela, non en vue de moi, — car qu'est Nesto-

faite par Cyrille entre l'union hypostatique et l'union réalisée dans l'homme par l'âme et le corps. En cela, il avait certainement raison. Dominé par le souci de l'unité, Cyrille apportait des comparaisons inexactes. Et Nestorius conclut contre son adversaire en déclarant que ceux qui parlent ainsi de l'union hypostatique sont des impies. Il vise, on ne voit pas pourquoi, les Ariens.

1. La *Lettre* de saint Léon.

2. *Bazar*, p. 337.

3. On sait que Flavien fut déposé par le synode monophysite d'Éphèse (449), qui avait été convoqué par Théodose et dont Dioscore avait été nommé président par l'empereur lui-même. Ce synode porte dans l'histoire le nom de « Synode de brigands », σύνοδος λῃστρική. On y déposa Flavien, Eusèbe et d'autres évêques, parmi lesquels Théodoret de Cyr et Ibas d'Édesse. Flavien y fut si maltraité qu'il mourut au bout de trois jours. Le synode déclara Eutychès orthodoxe, après qu'il eût déclaré condamner Apollinaire, Nestorius et les autres hérétiques et adhérer aux conciles de Nicée et d'Éphèse.

rius, ou qu'est sa vie ou sa mort dans le monde? — mais pour la cause de la vérité qu'il a donnée au monde et qui a été annihilée par l'erreur. Et parce que les hommes me tenaient en suspicion et ne voulurent pas croire ce que je disais, — car on me traitait comme quelqu'un qui cache la vérité et en écarte l'exacte signification, — Dieu a donné à cette doctrine un propagateur à l'abri de tout soupçon, Léon, qui proclama la vérité sans crainte... Celui qui avait été tout-puissant ne jouissait plus maintenant d'aucune influence; je pense à Dioscore, évêque d'Alexandrie; « d'aucune influence », dis-je, car il se mit à fuir pour éviter d'être déposé et envoyé en exil. Tout cela arriva afin qu'en subissant les mêmes traitements, ils[1] pussent croire ce qui avait été dit contre moi par un Égyptien dans le précédent synode[2] et sussent que ce fut par la perfidie de l'empereur et des nobles de la cour que j'avais été regardé comme résistant au concile. C'est parce qu'ils[3] n'ont jamais cherché la vérité qu'ils m'ont tenu pour blasphémateur... (Pour des raisons analogues), Dieu permit que Flavien vînt au synode et souffrît ce qu'il a souffert afin de les convaincre qu'eux aussi avaient été des meurtriers. Car il est clair que [ce qui fut fait à Flavien] est ce qui aurait été fait à moi-même par ceux-là[4].

Et, après une justification de sa conduite, basée sur des rapprochements avec des personnages du passé[5], Nestorius propose la formule suivante comme l'une des expressions de sa christologie :

En parlant d'une union de *natures*, je parle d'*une personne*, *d'une égalité*, *d'un honneur*, *d'une autorité*, *d'une seigneurie*. En résumé, partout où la personne résulte de cette nature-ci et de celle-là, ces natures sont dans l'union d'une personne. Car la personne est *des natures*, mais elle n'est pas *une nature*. Elle est *par la nature*, mais elle n'est pas *une nature*... Le Verbe a pris l'homme dans *sa personne*, mais non

1. Évidemment les partisans de Flavien.
2. Synode d'Éphèse.
3. Les partisans de Flavien.
4. Vise-t-il les Pères du concile d'Éphèse ou les membres du « Brigandage d'Éphèse »?
5. « Mélèce et Eustathe n'auraient pas été évêques d'Antioche s'ils avaient acquiescé à l'élection et au jugement d'un synode d'hérétiques, qui leur était hostile. Athanase n'aurait pas été évêque d'Alexandrie s'il avait, sans le moindre doute, accepté, comme émanant d'un orthodoxe, sa sentence de déposition. Jean (Chrysostome) n'aurait pas été évêque de Constantinople s'il avait accepté sans examen comme émanant d'un [vrai] synode, la sentence de déposition prononcée contre lui. Flavien n'aurait pas été évêque de Constantinople s'il avait adhéré à la décision du concile œcuménique qui l'avait déposé, comme émanant d'un concile. Tous ceux qui ont souffert toutes ces choses pour moi ne brilleraient pas comme le soleil, si j'avais eu égard à mes accusateurs plutôt qu'à Dieu... Ce n'est pas mon œuvre, mais c'est l'œuvre du Christ qui m'a fortifié » (*Bazar*, p. 366-370).

dans l'essence ou nature [divine]... Car l'humanité est la personne de la Divinité et la Divinité est la personne de l'humanité; mais elles sont distinctes dans leur nature et dans l'union.

* * *

Dans l'histoire des doctrines, la christologie et l'Eucharistie ont très souvent lié leur sort. On s'appuie sur l'un de ces dogmes pour consolider l'autre. Irénée avait déjà exploité cette mine contre les Docètes, qui niaient la réalité de la chair du Christ. « Le corps du Christ », observe-t-il, « était réel, parce que le pain et le vin eucharistiques sont réels et capables de nourrir notre corps et notre sang; ils nous octroient le don de la vie éternelle, parce qu'ils deviennent le vrai corps et le vrai sang du Verbe de Dieu incarné »[1]. Les adversaires de Nestorius en avaient appelé au dogme eucharistique. Le *Bazar* nous a conservé un Dialogue entre Nestorius et leur avocat, un certain Superianus[2]. On peut par la lecture de ce morceau se faire une idée de l'enseignement eucharistique de Nestorius.

Mais cette lecture est de nature à détruire bien des préjugés. Elle nous apprend que Nestorius ne professa pas, en ce qui concerne le dogme eucharistique, un radicalisme absolu et que la réserve dans laquelle il se tint fut conditionnée par le caractère que la doctrine cyrillienne revêtait à ses yeux. La polémique déteint toujours sur les doctrines et leur communique un aspect de relativité qu'elles n'auraient pas eu dans d'autres conditions. C'est un phénomène, dont il importe présentement de se rendre compte.

La théorie eucharistique de Nestorius est, en un sens, un essai de conciliation. Elle s'interpose entre deux tendances extrêmes : celle d'une fusion et celle d'une simple juxtaposition. Nestorius n'admet évidemment pas ce qu'on appellera plus tard la transsubstantiation. Il croit à la permanence des éléments sensibles, c'est-à-dire du pain et du vin. Sous ce rapport, il est opposé à la conception dont le concile de Trente énoncera la formule contre les négations du Luthéranisme: il est, pour le dire d'un mot, antitranssubstantiationiste. Mais, d'un autre côté, il est aux antipodes des théories luthériennes, suivant lesquelles les éléments sensibles, dans leur nature sensible, coexistent avec le corps et le sang du Christ. Pour Nestorius, les éléments sensibles existent sans doute, mais ils sont identiques à l'humanité du Christ.

Le patriarche de Constantinople veut avant tout sauver l'économie

1. *Adv. haeres.*, IV, 31[4], 51[1]; VII, 2.
2. P. 27 et suiv.

de l'Incarnation, qu'il croit menacée par la christologie de Cyrille. L'économie de l'Incarnation postule la dualité des natures. Or, à son avis, la christologie de Cyrille exagère tellement l'unité personnelle du Christ qu'elle compromet la dualité des natures, qu'elle absorbe la nature humaine dans la nature divine. Imaginaire ou réel, apparent ou fondé, ce danger effraie et trouble Nestorius. Il veut y parer, il veut l'écarter. Et alors, il se demande comment, si les éléments sensibles disparaissent conformément à la doctrine cyrillienne, il serait possible de sauver la nature humaine du Christ. Pour sauver cette nature, il ne voit qu'un moyen : c'est de la river aux éléments sensibles et de maintenir la persistance de ces derniers. Il arrive ainsi à cette formule : le pain et le vin persévèrent dans leur nature, mais ils ne sont le corps et le sang du Christ qu'en tant que leur essence est la même que son essence humaine. Donc, d'un côté, la nature divine du Christ représentée par le Verbe et, de l'autre, sa nature humaine identique à celle du pain et du vin[1].

*
* *

Il est temps de conclure cette enquête et de dessiner, en quelques lignes, les nuances de la pensée de Nestorius, autant que l'obscurité

1. Ces préoccupations se sont incrustées dans les textes, et ces textes nous viennent de Cyrille lui-même. Le danger monophysite pointe à l'horizon et Nestorius y attire l'attention. Dans sa réponse au 6e *Anathématisme* de Cyrille, il s'exprime ainsi : « Pourquoi donc, les deux [natures], comme nous l'avons entendu, s'étant, d'après toi, mélangées, le Seigneur, donnant à ses disciples la puissance du mystère, parle-t-il ainsi ? Prenant le pain, et, ayant rendu grâces, il le donna à ses disciples, disant : *Prenez, mangez tous ; ceci est mon corps.* Pourquoi n'a-t-il pas dit : *Ceci est ma divinité, qui est rompue pour vous ?* Et encore, donnant la coupe des mystères, pourquoi n'a-t-il pas dit : *Ceci est ma divinité, qui est répandue pour vous*, mais : *Ceci est mon sang, qui est répandu pour vous, pour la rémission des péchés ?* » (*Adversus Nestor.*, IV, 6, dans Migne, *Patrol. grec.*, t. LXXVI, col. 205). Et quelle défense les Orientaux opposent-ils au 11e *Anathématisme ?* « Il est clair que le sommet de l'union ne le [Cyrille] satisfait pas, à moins qu'il ne confonde les natures. Mais, nous autres, nous conservons les natures, non confondues, et nous confessons l'unité suprême et divine et incompréhensible » (*Ibid.*, col. 372). Théodoret, évêque de Cyr, se meut dans la même perspective. Il est tellement convaincu que le point central de la controverse christologique est la dualité des natures que, dans sa critique du 11e *Anathématisme*, il atteste que Cyrille lui-même est obligé de reconnaître contre son gré la différence des natures. « Lui aussi il professe involontairement la différence des natures, puisqu'il parle de la chair et de Dieu le Verbe et qu'il déclare que la chair lui appartient en propre. Donc Dieu le Verbe ne s'est pas changé en la nature de la chair, mais il a sa propre chair, la nature incompréhensible, qu'il a rendue vivante par l'union » (*Ibid.*, col. 448).

des *Nestoriana* et surtout du *Bazar* permet de le faire. Il n'est certes pas facile de renoncer aux habitudes simplificatrices de la synthèse. Mais il faut toujours s'efforcer de demander à l'analyse de dégager les aspects multiples d'un système doctrinal, pour que l'histoire puisse formuler une appréciation plus juste et plus équitable.

Il semble bien que Nestorius fut amené à nier la maternité divine de Marie et à repousser le Θεοτόκος non pas tant par le postulat de la dualité des personnes qu'aurait impliqué sa christologie que par la crainte d'attribuer à Marie la génération de la Divinité elle-même. Nestorius admet dans le Christ une certaine unité, qui reste, il est vrai, un peu nuageuse, probablement à cause de l'élasticité des vocables *personne* et *hypostase*. Mais il n'arrive pas à saisir nettement la distinction entre le suppôt et la forme, entre le concret et l'abstrait, que nous devons à l'analyse philosophique des grands métaphysiciens. Il redoute dès lors que, si l'on affirme que Marie a enfanté « Dieu » ou « celui qui est Dieu », il ne faille conclure qu'elle a enfanté « la Divinité » ou « l'essence divine », qui est inengendrable. Il tourne dans cette impasse sans parvenir à en sortir en donnant satisfaction à la conscience chrétienne, qui ne tolère pas que l'on conteste le plus grand des privilèges de Marie, et en sauvegardant les propriétés essentielles de la nature divine. Il appartiendra à l'orthodoxie de trouver la formule qui conciliera, par une heureuse distinction, le Θεοτόκος de Marie et l'ἀγεννήτος de la nature divine.

Le problème de la personne du Christ est solidaire d'une terminologie flottante et imprécise. Le terme ὑπόστασις est au centre de la discussion qui se déroule entre Nestorius et Cyrille d'Alexandrie. Y a-t-il en Jésus-Christ une ou deux personnes? La réponse à cette question dépendait nécessairement du sens qu'on attachait au mot ὑπόστασις. Aucun des deux adversaires ne pouvait évidemment se désintéresser de la signification de ce terme, car elle portait les destinées de la christologie. Dans la littérature chrétienne, et surtout au milieu des controverses théologiques, le mot ὑπόστασις a été tantôt l'équivalent de πρόσωπον, tantôt celui d'οὐσία. Le manque du texte grec du *Bazar* nous met dans l'impossibilité de connaître la vraie pensée de Nestorius sur ce sujet. On peut supposer, — car des indices favorables ne manquent pas, — qu'en employant, lorsqu'il parle du Christ, la formule δύο ὑποστάσεις, il l'entendait dans le sens de δύο οὐσίαι ou φύσεις, tandis qu'aux yeux de Cyrille d'Alexandrie, il y attachait le sens de δύο πρόσωπα. Dans ce cas, on se serait battu pour une question de mots.

La même observation paraît devoir s'appliquer au problème de l'union hypostatique. L'ambiguïté du mot ὑπόστασις jette une grande

hésitation dans le débat, et cette hésitation n'est pas sans influer sur l'orientation de la pensée. Il n'est pas sûr que Nestorius ait rejeté la formule « union hypostatique » pour rester fidèle à la thèse des deux personnes. Comme on pouvait prendre le mot ὑπόστασις dans le sens de φύσις, et que la formule « union hypostatique » était dès lors susceptible de prêter le flanc à une double interprétation, Nestorius laisse entendre dans plusieurs passages qu'il la rejette pour éviter la confusion des deux natures. A l'entendre, le monophysisme découlerait directement de la thèse de l'union hypostatique. Aussi admire-t-il la lettre du pape saint Léon à Flavien de Constantinople et peut-être put-il se réjouir de la condamnation du monophysisme à Chalcédoine. Ici encore, il faudrait accorder un certain rôle à l'ambiguïté des mots et des formules.

En ce qui concerne le dogme eucharistique, Nestorius n'est ni catholique ni luthérien. Il a une théorie originale qui n'est, à proprement parler, ni la transsubstantiation ni l'impanation. Il pose en principe que le pain et le vin sont identiques à la nature humaine du Christ. Par conséquent, on ne peut pas soutenir qu'ils disparaissent : autrement il faudrait dire que la nature humaine disparaît aussi. Ils persistent donc après la consécration. En enseignant la persistance du pain et du vin, Nestorius s'éloigne des catholiques et se rapproche des luthériens. Mais il s'en détourne aussitôt. Car dans la théorie luthérienne, le pain et le vin qui persistent après la consécration sont distincts de la nature humaine du Christ, tandis que, pour Nestorius, ils s'identifient avec elle. Pour sauver la persistance de la nature humaine du Christ, Nestorius défend donc celle du pain et du vin.

Qu'on ne se méprenne pas sur la valeur de cette interprétation. On ne songe pas à donner ces conclusions comme des certitudes, car les textes, sur lesquels elles s'appuient, n'ont pas une clarté absolue. Il reste donc, malgré tout, des points d'interrogation. Mais ces points d'interrogation sont un motif plus que suffisant de revoir ce problème avec plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Pour notre part, nous attendons avec impatience l'apparition du troisième volume de l'*Histoire ancienne de l'Église* par Mgr Duchesne, sûr d'avance que l'éminent historien voudra tirer au clair la question nestorienne et nous apportera sur ce point les lumières de son expérience et de sa critique.

V. Ermoni.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

M. Frédéric Masson[1] donne deux séries de petits récits napoléoniens qu'il intitule *Autour de Sainte-Hélène*. Il les fait précéder d'un « Avis au lecteur », où s'exprime un beau mépris des archives et des dépôts publics, notamment des Affaires étrangères; et ce serait inquiétant si l'on ne se rassurait presque aussitôt à voir M. F. Masson (p. XXXIV) attribuer la plus grande importance aux archives des Affaires étrangères de Russie, qui sans doute ne valent ni mieux ni moins que les autres. Dans la première série, M. Masson donne de nouveaux détails sur les « missionnaires de Sainte-Hélène »; il expose le beau dévouement de Las Cases, le cas du général Gourgaud et son imposture en s'attribuant une mission de l'empereur pour expliquer son départ de Sainte-Hélène (pièces justificatives), le cas du chirurgien Antommarchi. — La deuxième série est de personnages moins remarquables, mais plus pittoresques : le marquis de Montchenu, le représentant de Louis XVIII; le comte Piontkowski; la comtesse de Rohan-Miniac de Jersey, qui avait essayé de s'installer à l'île d'Elbe et, faute de l'empereur, fit la joie des généraux autrichiens de la garnison de Milan : une lointaine ressemblance avec Marie-Louise; les cuisiniers de Napoléon, Lepage et Chandelier, et le menu de ses repas. Tout cela est intéressant.

Le sujet traité par M. Stenger, *le Retour des Bourbons*[2], est un sujet connu; il est ici à peine renouvelé, quoique l'auteur, en sa préface, annonce « des faits de vie sociale négligés par les historiens politiques et sortis de l'ombre où ils restaient enfouis ». La plus grande nouveauté du livre est dans le ton de sévérité, parfois partiale, à l'égard des Bourbons : ils errent à travers l'Europe, en grande

1. Frédéric Masson, *Autour de Sainte-Hélène*, 1re et 2e séries. Paris, Ollendorff, 1909, 2 vol. in-12, XXXV-321 et 312 p.

2. Gilbert Stenger, *le Retour des Bourbons : d'Hartwell à Gand. Le règne des émigrés (1814-1815)*. Paris, Plon, 1908, in-8°, III-447 p.

joie des malheurs de la France, surtout à partir de Moscou; on relève ici quelques expressions curieuses de cette joie indécente; on les connaissait pour la plupart avec les ouvrages de Vaulabelle, d'Ernest Daudet ou de Henry Houssaye. Les principaux chapitres du livre sont : Hartwell, le comte d'Artois à Paris, Paris royaliste, le roi Louis XVIII, le règne des émigrés en 1814 (c'est le plus important morceau), la fuite du roi, les luttes intestines à Gand, le retour de Gand, la joie de la victoire de Waterloo; on connaissait par M. Madelin le rôle de Fouché après Waterloo.

Dans le volume publié par M. Hanoteau, *Lettres du prince de Metternich à la comtesse de Liéven (1818-1819)*[1], nous n'avons qu'une partie des lettres de l'amant, et peut-être n'éprouvera-t-on pas le désir d'avoir les autres; car ces lettres d'amour, sans doute intéressantes pour les intéressés, sont vite monotones pour les indifférents; « elles font l'effet », dit Metternich plus tard, « d'un remède qui porte au cœur à force d'être fade ». Le comte de Liéven était ambassadeur de Russie à Londres depuis 1812; Metternich connut la comtesse au congrès d'Aix-la-Chapelle; ils furent « les amants de Spa ». Séparés presque aussitôt, ils n'en éprouvèrent pas une douleur dramatique et échangèrent les lettres que nous avons : amour qui ne fut ni très poétique ni très fleuri, auquel on trouvera peut-être un intérêt psychologique, avec quelques formules qui ne sont pas très nouvelles : « Je m'aime parce que tu m'aimes. » — « Moins aimer, c'est ne plus aimer. » — « Mon amie, il ne faut pas être communs pour nous appartenir comme nous nous appartenons. » Les confidences que se firent les deux amants sur leurs amours antérieures sont plus piquantes, car elles étaient variées de part et d'autre. Une jolie phrase de Metternich sur Mme de Staël : « Son esprit m'a fait mal; ses gestes m'ont fait peur. La femme-homme me tue. Son salon ressemblait au forum et son fauteuil à une tribune. » Les amants restèrent éloignés; il fut impossible à Metternich d'obtenir la nomination du comte de Liéven comme ambassadeur de Russie à Vienne; peut-être n'y fit-il pas de grands efforts ou le tsar Alexandre y mit-il de la malice. Et ce grand amour ne résista pas à la distance. Les dernières lettres racontent des impressions de voyage en Italie, les formules d'amour ne suffisant plus à les remplir. Metternich se remaria avec une jolie personne, la baronne de Leykam; puis, veuf une seconde fois, avec la belle comtesse Zichy; et Mme de Liéven,

1. *Lettres du prince de Metternich à la comtesse de Liéven (1818-1819)*, publ., avec une introduction, une conclusion et des notes, par Jean Hanoteau; préface de M. Arthur Chuquet. Paris, Plon, 1909, in-8°, LXXII-422 p.

devenue l'Égérie de Guizot, appela son amant de Spa « le plus grand fourbe du monde, le plus grand coquin qui soit sur la face de la terre ».

Les *Souvenirs du chevalier de Cussy*, publiés par le comte DE GERMINY[1], sont amusants. Attaché à la légation de Berlin sous le marquis de Bonnay, il fait avec agrément la chronique scandaleuse de la cour de Prusse, parmi des héroïnes comme la femme de l'ambassadeur de Russie, Mme d'Alopéus, « la plus belle femme du monde », Mme de Narsichkine, Mme de Crayen, « la Ninon de Lenclos de Berlin », parmi des scènes édifiantes qui en disent long sur la moralité de cette société aristocratique et royale de Berlin. Envoyé ensuite à Dresde comme chef de légation, le chevalier de Cussy se trouva mêlé de près à une bruyante affaire, l'arrestation et l'expulsion du professeur Cousin, signalé au gouvernement saxon par la police française elle-même comme coupable d'idées révolutionnaires; l'attitude de Cousin y fut assez ridicule. On verra dans ce premier volume de souvenirs une contribution piquante à l'étude de la haute société française et étrangère à l'époque de la Restauration.

Charles de Montalembert était à Stockholm, auprès de son père, ministre de France en Suède; son ami, Alphonse d'Herbelot, jeune professeur au collège Henri IV, lui adressa une trentaine de lettres qui sont de vraies chroniques politiques sur la situation intérieure de la France à la veille de la révolution de Juillet[2]. Le jeune universitaire est sévère pour les politiciens de son temps et il assiste avec quelque dédain à la curée des places; il exprime avec une éloquente sincérité les colères de la jeunesse libérale contre le gouvernement de Charles X, contre les Suisses qui sont menacés de « Suisside » (le calembour fut alors à la mode), et un ardent retour d'admiration pour les morts de Waterloo, pour les grands soldats de 1792 et 1793. Entre temps, d'Herbelot tient son ami au courant de ses études sur la Réforme; il lui demande des conseils, ce qui lui donne l'occasion de quelques observations pénétrantes et originales. On y trouvera aussi quelques indications précieuses sur la formation du caractère de Montalembert : il avait montré jusque-là le scepticisme voltairien dont était marquée cette génération de 1830. Son

1. *Souvenirs du chevalier de Cussy, garde du corps, diplomate et consul général (1795-1866)*, publ. par Marc de Germiny; t. I. Paris, Plon, 1909, in-8°, IX-417 p.

2. *La jeunesse libérale de 1830. Lettres d'Alphonse d'Herbelot à Charles de Montalembert et à Léon Cornudet (1828-1830)*, publ. pour la Société d'histoire contemporaine par ses petits-neveux. Paris, A. Picard, 1908, in-8°, XVII-295 p.

long séjour en Suède, une incurable maladie de sa sœur, d'autres dispositions sans doute que son ami n'analyse pas firent apparaître en lui une sentimentalité mystique dont d'Herbelot s'inquiéta avec leur ami commun Léon Cornudet; nous avons en effet, en appendice, une belle lettre de Montalembert sur la Suède, sur les bonnes rêveries où il s'y était attardé, sur le regret pénétrant de quitter un pays où l'on ne reviendra jamais.

Nous voici maintenant au règne de Louis-Philippe; la littérature historique en fut cette année assez riche. M. Arnaud consacre à la sœur du roi, Adélaïde d'Orléans[1], un joli volume, où le portrait de l'héroïne est peut-être quelque peu embelli. Nous y retrouvons, à propos de l'enfance de Mme Adélaïde, le souvenir de la grande influence exercée par Mme de Genlis sur ses élèves; lorsque la gouvernante eut été chassée par la duchesse d'Orléans, il fallut la rappeler, Adélaïde étant tombée gravement malade. Pendant la Révolution, elle suivit Mme de Genlis en Angleterre, en Suisse; elle ne s'en sépara que pour se retirer à Fribourg chez la princesse de Conti. De retour à Paris, lors de la restauration des Bourbons, Mlle d'Orléans fit de son salon un centre d'opposition à la famille royale; elle y laissa voir toute sa haine pour les Bourbons à cause des petites humiliations qu'ils ne lui épargnaient pas. Elle fut ainsi pour quelque chose dans la préparation de la révolution de Juillet; pourtant il ne semble pas que son rôle y ait été absolument décisif et qu'il faille considérer l'avènement de Louis-Philippe comme « son œuvre ». De même, il est probable que ses conseils ont eu de l'influence sur le gouvernement de son frère, mais il est impossible de saisir son action personnelle sur aucun événement précis. Elle eut le bonheur de mourir avant la révolution de 1848.

La *Chronique* de la duchesse de Dino, publiée par la princesse Radziwill[2], s'annonce en ses deux premiers volumes comme une publication d'un grand intérêt. Les premières pages en ont été écrites à Londres, pendant l'ambassade de M. de Talleyrand; elles disent les bizarreries du roi Guillaume IV, grand amateur de vin de Xérès, les grossièretés du chancelier Lord Brougham, l'influence de la princesse de Liéven, la bassesse de Lucien Bonaparte demandant à rendre

1. Raoul Arnaud, *l'Égérie de Louis-Philippe, Adélaïde d'Orléans (1777-1847)*, d'après des documents inédits, ouvrage orné de portraits. Paris, Perrin, 1908, in-8°, 375 p.

2. Duchesse de Dino (puis duchesse de Talleyrand et de Sagan), *Chronique de 1831 à 1862*, publ., avec des annotations et un index biographique, par la princesse Radziwill, née Castellane; t. I : *1831-1835*; t. II : *1836-1840*. Paris, Plon, 1909, 2 vol. in-8°, 461 et 544 p.

hommage au vainqueur de Waterloo et sollicitant du duc d'Orléans la place de ministre de France à Florence. l'impression produite par la réforme de 1832, la lente décomposition du ministère Grey, « la dégringolade de l'Angleterre ». Les historiens recueilleront précieusement les renseignements fournis par la duchesse de Dino sur la façon dont son oncle préparait ses Mémoires (t. I, p. 137-138) : il ne tenait pas un journal régulier, il avait la plus parfaite incurie dans la tenue de ses papiers, sa mémoire surchargée laissait voir souvent des lacunes regrettables, il dictait, selon le caprice et sans notes, des morceaux de mémoires qui étaient recopiés ensuite par l'un ou par l'autre : explication des étonnantes erreurs qui scandalisèrent les lecteurs de ces Mémoires lors de leur publication par le duc de Broglie en 1891.

La Chronique de Paris, après 1834, est aussi intéressante; la duchesse fait l'histoire de la démission de Talleyrand, de sa lettre au roi composée avec elle et relue par Royer-Collard. Elle raconte joliment la reception de Thiers à l'Académie, la perruque de Royer-Collard faisant des hauts et des bas pour manifester sa très vive approbation; un nouveau trait du personnage de Talleyrand : le désir qu'il avait de voir mourir sa femme pour augmenter son revenu, le désir réciproque de celle-ci; le diable boiteux l'emporta, elle mourut la première en 1835. Dans l'été de 1840, la duchesse de Dino alla visiter ses terres de Silésie; ce lui fut l'occasion d'un séjour à Berlin et de relations intéressantes avec la famille royale de Prusse. Ce second volume (1836-1840) donne beaucoup de place au personnage de M. Thiers, à propos de l'affaire d'Espagne, à propos de l'affaire d'Orient en 1840, où le beau-père de Thiers, M. Dosne, fit une grosse fortune grâce au désarroi de la Bourse. Il y est surtout question de la fin de M. de Talleyrand : la duchesse de Dino exerça une action personnelle sur sa réconciliation avec l'Église, avec l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, et l'abbé Dupanloup. Ainsi, pour la connaissance des plus grands personnages de ce temps, cette Chronique a une réelle valeur : cette publication n'est pas une déception comme celle des Mémoires de son oncle; il est vrai qu'elle n'a pas la prétention de traiter de la grande politique.

M. Savine reprend le récit de l'une des plus scandaleuses affaires de ce temps, *l'Assassinat de la duchesse de Praslin*[1]; il se sert de quelques dossiers tirés des Archives nationales, il redit la jeunesse de Fanny Sébastiani, l'influence fatale exercée sur elle par une gou-

1. Albert Savine, *l'Assassinat de la duchesse de Praslin*, d'après les documents d'archives et les mémoires (illustrations documentaires). Paris, Michaud, in-12, 192 p.

vernante, Mlle Mendelssohn, « qui laissa derrière elle le germe fatal de vices qui ont fait du bruit dans des enceintes de justice », puis, après son mariage avec le duc de Praslin, le détraquement de ses nerfs, aggravé par ses grossesses, le duc obligé de lui interdire la chambre des enfants, de l'empêcher d'aller aux bains de mer avec eux. Leur vraie mère fut alors leur gouvernante, Henriette Deluzy-Desportes; elle tint ainsi une grande place dans la maison et excita la plus violente jalousie de la duchesse. Le maréchal Sébastiani intervint; le duc éloigna Henriette Deluzy; mais les filles s'élevèrent contre leur mère, voulurent revoir la gouvernante, furent enfermées dans leurs chambres, parmi des scènes extraordinaires. C'est là que la duchesse fut assassinée à coups de poignard; le duc arrêté s'empoisonna avec de l'acide arsénieux; il échappa aux poursuites judiciaires; mais il laissa ainsi l'opinion favorable, à tort, à la victime. Ce procès peut-il être considéré désormais comme vidé?

La publication des *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode*[1] se continue avec un intérêt très inégal. Les premières pages du tome VII sont occupées par la correspondance du chancelier avec sa femme pendant la campagne des Balkans, et notamment pendant le siège de Varna, auquel il assista quelque temps dans l'entourage de l'empereur Nicolas. Il y a ensuite une série de lettres confidentielles et très intéressantes entre Nesselrode et le comte de la Ferronnays : celui-ci fait appel à la modération de la Russie en faveur de la Turquie, prie le tsar de ne pas dévorer le sultan, de rassurer l'Europe, lui dit les inquiétudes des puissances, surtout de l'Angleterre, au sujet de la politique russe dans les Balkans. Le volume contient ensuite des lettres d'un diplomate russe, M. Faber, à la comtesse de Nesselrode sur la société parisienne à cette date, les nouveautés qu'on rencontre à Paris, les nouvelles rues, l'épuration morale du Palais-Royal, les entreprises de voitures publiques et d'omnibus, les bouillons, les grands et larges chapeaux des dames qui les ôtent à l'Opéra « pour donner la vue à ceux qui se trouvent derrière elles » (1829). Enfin, la comtesse de Nesselrode, pendant un séjour en Angleterre, donna dans ses lettres quelques impressions sur la situation politique, exprima sa joie en apprenant les victoires des Hollandais sur les Belges : on a vu aux volumes précédents ses opinions ultra-royalistes très ferventes. Elle dit encore sa stupeur à la nouvelle du mariage de la grande-duchesse Marie, fille de l'empe-

1. *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode (1760-1850)*, extraits de ses archives, publiés et annotés avec une introduction par le comte A. de Nesselrode; t. VII : *1828-1839*. Paris, Lahure, s. d., in-8°, III-308 p. — Voir *Revue historique*, t. C, p. 118.

reur Nicolas, avec le prince de Leuchtenberg : une grande-duchesse, « un ange de vertu et de beauté, qui descend au fils d'un simple particulier ». On attendait d'autres révélations de la publication des archives d'un chancelier de Russie.

La *Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau,* que publie M. L. Schemann[1], est extraite, pour les lettres de Tocqueville, de la collection Gobineau, à Strasbourg, et, pour les lettres de Gobineau, des papiers de la famille de Tocqueville. Une première série de lettres, de 1843 et 1844, a pour sujet un travail que Gobineau et Tocqueville avaient entrepris ensemble, pour l'Académie des sciences morales, sur le développement de la morale dans les temps modernes; Gobineau s'était chargé à cette intention d'analyser Priestley, Bentham et les philosophes allemands; ils recherchèrent d'après cela ce qu'il y avait de nouveau dans les moralistes modernes et par quelles notions chrétiennes ils avaient modifié la morale antique. — Une seconde série de lettres, la plus importante, est celle des années 1849 à 1854. En 1849, Arthur de Gobineau fut le chef de cabinet de Tocqueville au ministère des Affaires étrangères; puis secrétaire d'ambassade à Berne, il écrivit sur la Suisse des lettres singulièrement passionnées; il accuse le parti radical, qui venait d'y triompher, de représenter les tendances socialistes les plus destructives, de vouloir faire de la Confédération une ferme modèle pour la culture de tous les systèmes communistes; aussi voit-il dans la Suisse le centre de la démagogie européenne, et il voudrait que les gouvernements voisins se missent vite d'accord pour ramener la Suisse à ses anciennes frontières et organiser autour d'elle la surveillance la plus rigoureuse. — Même de Téhéran, où il fut envoyé comme ministre de France en 1855, Gobineau, parmi quelques indications sur la rivalité anglo-russe dans l'Asie centrale, ne put contenir sa haine pour l'œuvre de la Constituante de 1789, et contre lui, doucement, Tocqueville défendait le principe de la liberté; il racontait à son ami le coup d'État impérial à l'Académie des sciences morales et la nomination par l'empereur de la section de la politique, de « la garnison », comme disaient les autres académiciens, et par là il passe à travers cette correspondance un beau souffle de libéralisme.

En publiant les *Souvenirs* d'Adolphe de Circourt[2] sur sa mission

1. *Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau, 1843-1859,* publ. par L. Schemann. Paris, Plon, 1909, in-8°, VII-357 p.

2. Adolphe de Circourt, *Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848,* publ. pour la Société d'histoire contemporaine par Georges Bourgin. Paris, A. Picard, 1908, in-8°, XIV-447 p.

à Berlin en 1848, M. G. Bourgin les a fait précéder d'une importante introduction sur l'auteur, sur ses grandes relations cosmopolites, sur son amitié avec Lamartine, son dévouement pour le comte de Chambord, dont il fut un des informateurs politiques, sur sa culture et ses lectures très étendues. M. de Circourt a consacré les premières pages de ses Souvenirs à la révolution du 24 février; les impressions sont celles d'un garde national légitimiste qui raille la superstition du régime constitutionnel, qui appelle la *Marseillaise* « un hymne abominable », qui allait travailler dans les journées de juin à « sauver la société française et la civilisation européenne ». Envoyé par Lamartine à Berlin, il y alla pour « la bonne vieille cause », malgré les « infinis dégoûts » qu'il éprouvait à servir un gouvernement républicain. A Berlin, il contribua à rendre vains les efforts du club polonais qui voulait étendre la Révolution jusqu'au cœur de la Russie[1]. Mais, surtout, adoptant la formule de Lamartine : « Préserver l'Europe d'un incendie général », il fit tout ce qu'il put pour empêcher que l'Allemagne ne fût envahie par les principes subversifs et les passions révolutionnaires, qu'elle ne fût ébranlée par le contrecoup de la catastrophe de Paris. Lors des journées de mars à Berlin, il admira la belle tenue des troupes, dont pas un bataillon ne bougea; il blâma la faiblesse du roi, qui n'eut souci que d'arrêter l'effusion du sang; et le salut de la monarchie prussienne fut dû à l'attitude du représentant de la République française, dit-il lui-même : « Si j'avais arboré le drapeau français, si j'avais encouragé les clubs, la République serait sortie des barricades de Berlin comme de celles de Paris. » Il fut fier de son rôle, du service ainsi rendu à la Prusse, à l'Allemagne, à la France, à l'humanité.

M. Lebey continue son histoire très personnelle de *Louis-Napoléon et la Révolution de 1848*[2]; il y poursuit l'exposé de sa doctrine que l'Assemblée nationale n'était pas le peuple, que c'était Louis-Napoléon le vrai, le seul représentant du peuple. Il s'agit en ce deuxième volume de la seconde élection du prince et de ses résultats : vers la présidence. Toutes les espérances du pays se concentraient sur lui,

1. A ce propos, nous signalerons à M. G. Bourgin un lapsus qui lui a échappé, p. 296 : parlant du prince Czartoryski, né en *1770*, et de ses bonnes fortunes, il cite l'impératrice Élisabeth comme la plus brillante et la plus avérée de ses conquêtes, et il ajoute en note : Élisabeth Pétrovna, morte en *1762*. Il est évident qu'il s'agit ici de l'impératrice Élisabeth, femme du tsar Alexandre Ier, qui fut lui-même du dernier bien avec la belle princesse Radziwill, devenue la princesse Czartoryski.

2. André Lebey, *Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848*; t. II. Paris, Juven, s. d., 451 p. — Pour le t. I, voir *Revue historique*, t. XCVIII, p. 325.

et à ce propos citons en spécimen cette phrase de M. Lebey : « Victor Hugo, vaste luth tendu au milieu de la France comme une toile d'araignée éolienne, captait naturellement au passage les souffles les plus divers et les métamorphosait en prodigieuses musiques. » Il devait même les métamorphoser en *Châtiments*. En attendant, tous les ennemis de Cavaignac formaient le parti de Louis-Napoléon, les ouvriers, les paysans, l'armée, une grande partie de la presse, et c'est de là que M. Lebey tire sa curieuse théorie du messianisme depuis les premiers prophètes, par Zoroastre, Moïse, Jésus, Napoléon. Après Wronski, Towianski, Mickiewicz, à qui Napoléon Ier était apparu comme le Messie sauveur, M. Lebey généralise l'idée, et voici Louis-Napoléon à son tour devenu Messie. Doit-il ressusciter une troisième fois? Cela le conduit à une théorie, originale aussi, sur le serment « absurde et faux » : « Un serment », dit-il, « ne dépend pas que de lui-même, mais aussi de ceux qui vous l'ont fait consentir, de l'avenir enfin qui le domine ». Il est vrai, ajoute-t-on, que Louis-Napoléon n'était pas destiné à faire la grandeur de la France; mais il contribua puissamment, sans le vouloir et sans le savoir, à la formation de la nationalité italienne et à celle de l'empire allemand : ce n'était peut-être pas une raison pour refaire ici toute l'histoire de la révolution de 1848 en Europe, et notamment en Italie, d'après les ouvrages de MM. de Crozals et Bolton King.

M. Georges Renard présente en une préface le livre de M. Jeanjean sur *Armand Barbès*[1], « chevalier de l'idéal », « paladin du droit populaire »; il félicite l'auteur de n'avoir pas eu « l'illusoire prétention d'être impartial », d'avoir gardé au contraire « la magique vertu d'une sympathie chaleureuse », tout en fouillant assidûment les archives « où dorment encore tant de documents ». En l'espèce, il s'agit surtout d'autographes de Barbès et des archives du département de l'Aude. M. Jeanjean étudie Barbès à la Société des droits de l'homme, défenseur des accusés d'avril qu'il aida à s'évader de Sainte-Pélagie, inquiété comme suspect de complicité dans l'attentat de Fieschi, prisonnier à Carcassonne; puis à la Société des Saisons, avec l'insurrection du 12 mai 1839, la disparition de Blanqui, la condamnation de Barbès, son emprisonnement au Mont-Saint-Michel, puis à Nîmes; délivré par la révolution de 1848, il était déjà tellement habitué à la prison qu'il y revint coucher le premier soir de sa libération. Ce premier volume, très intéressant, simple et émouvant, se termine par une importante discussion sur les relations suspectes

1. J.-F. Jeanjean, *Armand Barbès, 1809-1870 : sa vie, son action politique, sa correspondance*, d'après de nombreux documents inédits; t. I. Paris, Cornély, 1909, in-8°, XI-272 p.

de Blanqui et du ministre Duchâtel en 1839 : Barbès était à ce sujet extrêmement sévère pour Blanqui; M. Jeanjean partage l'opinion de son héros, et il semble bien que la conviction du lecteur doive se faire dans le même sens.

Le livre de M. Hubert Bourgin, sur *Victor Considérant*[1], n'est pas une biographie, mais une étude du théoricien, de l'homme politique, du propagateur du fouriérisme et du chef d'école, avec quelques documents inédits. Il passe donc en revue les publications essentielles de Considérant, le *Phalanstère*, la *Destinée sociale*, exposition méthodique et complète du système de Fourier, le journal *la Phalange*, le *Manifeste de l'École sociétaire en 1840*, puis le journal quotidien *la Démocratie pacifique*, les tournées de conférences de Considérant, son action politique au Conseil général de la Seine, à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative comme député du Loiret, puis de la Seine. Après ses essais de phalanstère en Amérique, Victor Considérant, qui vécut jusqu'en 1893, passa les dernières années de sa vie, non dans le désespoir, mais dans le désarroi de ses idées humanitaires, parmi la dureté des temps et la propagande du collectivisme allemand.

M. Octave Festy enferme son livre sur *le Mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet*[2] entre la révolution de 1830 et la loi sur les associations du 10 avril 1834. Tout l'intérêt de ce moment historique est dans le grand mouvement d'agitation qui jeta les ouvriers contre les machines et même les ouvriers imprimeurs contre les presses mécaniques. Alors naquit pour eux la nécessité de s'organiser, et dès lors nous suivons ici leurs premiers efforts d'association, le mutuellisme à Lyon, l'*École de la fabrique*, la tentative de fixation des tarifs et l'émeute de novembre 1831, de nombreuses coalitions dans les divers corps d'État à Lyon, Saint-Étienne, Limoges, Paris, des expériences de cessation de travail, l'apparition du mot grève, des demandes de relèvement de salaires. A ce moment aussi, la Société des droits de l'homme commence à amener les ouvriers au parti républicain, développant ainsi l'idée féconde de l'association pour des intérêts économiques autant que pour des intérêts politiques. La législation, notamment dans la loi de 1834, demeurait uniquement répressive, mais la répression déjà ne paraissait pas être une solution.

1. Hubert Bourgin, *Victor Considérant, son œuvre*. Paris, Cornély, 1909, in-8°, 128 p.

2. Octave Festy, *le Mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet, 1830-1834*. Paris, Cornély, 1908, in-8°, 359 p. (*Bibliothèque d'histoire moderne*, t. II, p. 3).

Les documents que publie M. Gossez, *Mémoires de l'ouvrier François Leblanc, Projet d'Adolphe Peynaud sur la crise industrielle de 1848 à Rouen*[1], sont utiles à l'étude de la situation économique de la France au moment de la révolution de 1848. François Leblanc, peintre-vitrier, a voulu raconter la grande joie de la révolution victorieuse, la fraternelle union de toutes les classes et de tous les partis, puis les inquiétudes nées de la question du travail, les désordres même au petit pays de Monville et l'attentat du pont de Malaunay, le départ des volontaires pour aller aider à la répression de l'insurrection de juin à Paris. — Le second document, tout différent, est un projet de réorganisation de l'industrie par un grand emprunt de l'État représenté par des bons industriels, une idée de vaste application du crédit industriel, une contribution louable à la solution de la question ouvrière.

Les *Procès-verbaux du Comité du travail à l'Assemblée constituante de 1848*[2], qui viennent d'être publiés dans la *Bibliothèque de la révolution de 1848*, constituent un volume très soigneusement établi qui sera un excellent instrument de travail. Le Comité du travail, dont les principaux membres étaient Michel Alcan, Frédéric Bastiat, Victor Considérant, Athanase Coquerel, Pascal Duprat, le vicomte de Falloux, fut surtout occupé d'abord des ateliers nationaux. Mais, après les journées de juin, « conscient de la nécessité de reconstituer le travail véritable au lieu de la fiction de travail qui existe aujourd'hui », il prépara tout un programme de travaux et de législation ouvriere : étude des travaux possibles comme la construction des Halles à Paris, système de grandes entreprises par de grandes compagnies, encouragements à donner aux associations de travailleurs, colonies agricoles comme celle de Mettray, création de jurys professionnels, travail des enfants et des femmes dans les manufactures et les ateliers, logements d'ouvriers, maisons ouvrières, indigents invalides de la campagne, repos hebdomadaire, contrat d'apprentissage, caisse nationale de retraites pour les ouvriers, caisses de secours mutuels. Ce précieux volume contient aussi l'enregistrement général de toutes les propositions individuelles, mémoires et demandes d'audience adressés au Comité, avec une table analytique des procès-verbaux, une table alphabétique des noms de personnes

1. *Mémoires de l'ouvrier François Leblanc, adjoint au maire de Monville en 1848. Projets d'Adolphe Peynaud, manufacturier, sur la crise industrielle de 1848 à Rouen*, documents publiés par A.-M. Gossez. Paris, Cornély, 1908, in-8°, 72 p. (*Bibl. de la Révolution de 1848*, n° 1).

2. *Procès-verbaux du Comité du travail à l'Assemblée constituante de 1848*. Paris, Cornély, 1908, in-8°, XII-329 p. (*Bibl. de la Révolution de 1848*, n° 1. Volume établi avec le concours de la Société d'histoire moderne).

y figurant, une table alphabétique des noms de personnes, de lieux et des matières figurant à l'enregistrement général.

L'œuvre de Taine suscite en ce moment toute une littérature historique qui finira par en déterminer la véritable valeur. Après les travaux critiques de M. Aulard, après la belle étude de M. Ch. Picard, si brillamment et si justement couronnée par l'Académie française, M. Paul Lacombe vient d'écrire un livre très intéressant aussi sur *Taine historien et sociologue*[1]. Il s'agit d'une critique de Taine autant que d'un exposé de sa doctrine. Les généralisations de Taine sont souvent des déformations, des abstractions arbitraires; « le seigneur », qu'il définit le protecteur du fief, en est souvent le brigand, le loup. Il a des idées préconçues nées du spectacle de l'Angleterre. Le respect de la tradition, qui est la base de sa doctrine politique, est vain et peut-être faux, car toute société évolue. Il parcourt l'histoire à grandes enjambées, ce qui n'est pas la meilleure condition de la science véritable. Il attaque avec une violence passionnée l'esprit classique, où il voit une sorte d'empoisonnement intellectuel, il reproche aux Constituants, aux Jacobins d'avoir eu dans l'esprit le concept de l'homme en général et non des Français; mais cet esprit même est un fait de la tradition française, de la culture française; d'ailleurs, les Jacqueries ne sont pas inspirées par des conceptions classiques, mais par des préoccupations très positives; de même, la nuit du 4 août, et aussi la proclamation de la République et la Terreur, à propos de laquelle Taine, par la plus injuste des abstractions, ne tient pas compte du fait principal, l'invasion étrangère : toute la Révolution est faite de passions plutôt que d'idées, et il n'y fut pas beaucoup question du contrat social. Il eût été, au contraire, d'une abstraction antinationale d'imiter l'Angleterre, car il faut tenir compte de la race et du milieu, et Taine, en offrant à la France une constitution anglaise, est un révolutionnaire plus qu'un traditionnaliste. Ses généralisations, par déformations d'abstractions, produisent les plus graves conséquences; celle du Jacobin, la plus typique, ne répond pas à la réalité; *le* Jacobin n'existe pas; les Jacobins ont été très divers, et aucun peut-être ne rentrerait dans la définition où Taine prétend les enfermer tous, en sorte que la vérité historique se trouve en ce cas, par généralisation classique, par une sorte de formulaire scolastique, presque absolument trahie. Peut-être se rendra-t-on compte, par ces quelques lignes, du grand intérêt offert par le livre de M. Lacombe.

1. Charles Picard, *H. Taine* (prix d'éloquence à l'Académie française). Paris, Perrin, 1909, in-12, 99 p. — Paul Lacombe, *Taine historien et sociologue*. Paris, Giard et Brière, 1909, in-8°, 274 p.

M. Gaston Strauss a écrit une très curieuse, et par endroits très pénétrante étude de la *Politique de Renan*[1]. La philosophie que Renan se fait de l'histoire, sous l'influence de la philosophie allemande, au moins en partie, c'est que la fin de l'humanité est de réaliser la plus haute culture humaine possible, et non pas seulement pour assurer le bien-être du plus grand nombre, mais surtout pour élever le peuple et hâter le règne de la raison. Il met sur cet évolutionnisme la marque de son tempérament aristocratique et de son sentiment esthétique, d'une sorte d'orgueil sacerdotal : il veut l'éducation du peuple par l'élite et peut-être davantage *pour* l'élite. En matière purement politique, il voit les causes de l'instabilité politique de la France dans le conflit perpétuel des institutions romaines et des mœurs germaniques, de la tendance romaine centralisatrice et de la tendance germanique féodale, à quoi il faudrait peut-être ajouter la nature même de la race. On sait que de ces hauteurs philosophiques Renan descendit sur la place publique; il fit campagne à Meaux en 1869; il eut de la peine à formuler sa doctrine en déclarations et professions de foi qui s'accordaient mal avec son scepticisme aristocratique et esthétique; il fut battu par le candidat radical; il n'en eut pas un long ennui.

Le sous-titre du tome XIII de *l'Empire libéral* de M. Émile Ollivier[2] en dit assez le contenu. Ce qui importe le plus ici, à propos du concile, c'est l'opposition radicale entre Daru, « la bouche pleine des droits de l'État », et Ollivier, qui se faisait une conception toute idéaliste de la liberté de l'Église; cette incohérence fut une des raisons de la retraite de Daru. Le chef du ministère du 2 janvier 1870 donne naturellement, au sujet du plébiscite, de très intéressants renseignements sur la discussion du sénatus-consulte qui le prépara, sur la difficulté qu'il y eut à accorder la responsabilité ministérielle et l'autorité impériale, presque aussi inconciliables que la prescience de Dieu et la liberté humaine. Quoi qu'il en soit, M. Émile Ollivier chante le triomphe du plébiscite, qui, dit-il, consacrait la paix : qu'eût-ce été s'il ne l'avait pas consacrée? Enfin, le volume contient les origines du « guet-apens Hohenzollern » jusqu'au 1er juillet, c'est-à-dire les intrigues de Prim autour du trône d'Espagne, le désaccord entre Daru et Ollivier, Daru résolu à s'opposer au pas-

1. Gaston Strauss, *la Politique de Renan, suivie d'une étude sur les candidatures de 1869 et de 1878*, d'après des notes et des documents inédits. Paris, Calmann-Lévy, s. d., in-8°, 356 p.

2. Émile Ollivier, *l'Empire libéral, études, récits, souvenirs*; t. XIII : *le guet-apens Hohenzollern, le concile œcuménique, le plébiscite*. Paris, Garnier, in-12, 670 p.

sage du Mein et Ollivier trouvant toute naturelle l'unité allemande, la mission Salazar à Sigmaringen et les premiers bruits sur la candidature Hohenzollern, qui ne fut, en somme, officiellement connue que par les journaux. Tout ce récit se poursuit dans une atmosphère de libéralisme et de pacifisme qui ne paraît pas contemporaine de Bismarck.

Les *Souvenirs de l'Assemblée nationale* de M. Bosq[1] ne renferment pas de révélation sensationnelle, mais ils sont parfois bien amusants. Le cadre historique est constitué par les grands débats de l'Assemblée à Bordeaux et à Versailles, sur le vote de la paix, sur le 24 mai, sur la tentative de fusion et la conspiration royaliste, sur les lois constitutionnelles, mais sur ce fond paraît une série de silhouettes politiques soulignées des traits les plus spirituels. Il en faut indiquer quelques-unes : Thiers se récriait contre le titre de chef du pouvoir exécutif, que l'assemblée de Bordeaux lui avait attribué : « C'est ridicule, je ne veux pas qu'on m'appelle M. le chef : j'aurais l'air d'un cuisinier. » Il prit pour aide de camp l'officier le plus grand de l'armée française pour faire ressortir tout ensemble sa petite taille et son puissant génie; il eût voulu à Versailles habiter le palais de Louis XIV; la chose étant impossible, il dut établir le palais de la présidence à la Préfecture, que les mauvaises langues appelèrent « le palais de la Pénitence ». D'autres portraits passent, Jules Grévy, le Prudhomme-Machiavel; Henri Brisson, « un faux-col et rien dedans », dit Gambetta; Pouyer-Quertier, dangereux à la tribune, où il renversait régulièrement les lampes et les verres sur les sténographes; le duc de Broglie, qui dit à un journaliste indiscret : « Êtes-vous capable, Monsieur, de garder un secret? — Assurément! — Eh bien! moi aussi! » M. de Gavardie, pudibond, demandant des pantalons pour les nymphes du parc; Pradié, fondateur et membre unique de la Ligue du Bien public; Saint-Marc Girardin, qui, vice-président de l'Assemblée, se couvrait dans les tumultes avec un chapeau trop grand où il disparaissait; Louis Blanc, si petit que Thiers paraissait auprès de lui un tambour-major, obligé à la tribune de monter sur un tabouret, ce qui n'était pas sans inconvénients dans les grands mouvements d'éloquence. Ces pittoresques tableaux sont une part expressive de la vérité historique.

Mais arrivons aux affaires sérieuses. M. de Chalvet-Nastrac a écrit un livre pour faire ressortir le rôle du général Ducrot dans les projets de restauration monarchique[2], rôle qu'il estime insuffisam-

1. Paul Bosq, *Souvenirs de l'Assemblée nationale, 1871-1875*. Paris, Plon, 1908, in-8°, 341 p.

2. Vte de Chalvet-Nastrac, *les Projets de restauration monarchique et le*

ment expliqué par M. Gabriel Hanotaux, dans son *Histoire de la France contemporaine*, et par d'autres historiens. Il résulte bien de ce livre que Ducrot fut un furieux légitimiste; qu'il fut de bonne heure un ami du comte de Chambord; qu'il envoya un de ses officiers à Frohsdorf au moment de la lettre à M. Chesnelong, trop tard d'ailleurs; qu'il crut devoir organiser, aux grandes manœuvres de 1876, la manifestation cléricale du mont Beuvray, l'évêque de Nevers donnant aux troupes du VIIIe corps la bénédiction pontificale; qu'enfin, en cas de restauration, il était prêt à l'action contre le gouvernement et les Chambres, ayant été nommé éventuellement par le comte de Chambord commandant supérieur des forces de terre et de mer; qu'il se conduisit donc presque ouvertement comme un général de coup d'État et qu'il est tout naturel que le gouvernement républicain de 1879 se soit vite débarrassé de lui. Mais il ne résulte pas de ce livre que son rôle ait été à aucun moment décisif dans les projets de restauration monarchique; il eut des espérances et des intentions véhémentes; il ne fut pas un des principaux acteurs de ce moment historique.

La question de la restauration monarchique était encore plus compliquée qu'on ne pourrait croire, si l'on en juge par le récent livre de M. du Bourg, *les Entrevues des princes à Frohsdorf*[1]. L'auteur ayant été attaché au service du comte de Chambord, son ouvrage renferme des détails curieux et émouvants sur les derniers moments du prince, sur sa dévotion au Sacré-Cœur, — il n'attendait que son avènement pour y consacrer la France, — sur la mystérieuse maladie dont il mourut, une déchirure de l'œsophage et du haut de l'estomac produite sans doute par du verre pilé, crime commis par les francs-maçons (naturellement!), à moins que ce ne fût par le comte de Paris. Car les princes d'Orléans ont habilement répandu la légende de leur cordiale réconciliation avec le chef de la branche aînée; mais la vérité est qu'il ne se prononça jamais sur la question de la succession, qu'il réserva toujours soigneusement les droits des Bourbons d'Espagne, et qu'à ses funérailles la comtesse de Chambord eut grand soin de se conformer à ses dernières volontés en assurant la première place à don Jaime et à don Carlos. En sorte que nous ne savons plus maintenant quel est le légitime prétendant à la couronne de France. Cruelle énigme!

En dépit de son titre, le livre de M. de Marcère, intitulé : *Histoire*

général Ducrot, d'après ses Mémoires et sa correspondance. Paris, A. Picard, 1909, in-8°, VIII-381 p.

1. Joseph du Bourg, *les Entrevues des princes à Frohsdorf, 1873 et 1883. La vérité et la légende*. Paris, Perrin, 1910, in-12, X-311 p.

de la République de 1876 à 1878[1], est un volume de mémoires très personnels plutôt qu'une histoire; l'influence qui y est, sans preuves, attribuée à la franc-maçonnerie ne suffit pas d'ailleurs à en renouveler l'intérêt. Il s'agit notamment du rôle de l'auteur comme ministre de l'Intérieur dans le ministère Dufaure; il chercha alors l'appui des conservateurs et se plaint aujourd'hui qu'ils ne l'aient pas compris, que l'Élysée ait mal soutenu ce ministère bien intentionné. Le ministère Jules Simon fut, paraît-il, le signal d'une poussée de la franc-maçonnerie, avec son cri de guerre contre le cléricalisme. M. de Marcère, peu clairvoyant, ne vit pas alors l'influence de la secte; car il mena le même combat : comme président du centre gauche, il fut l'un des chefs de la résistance au 16 mai, « malgré l'avertissement anonyme d'un homme très au courant de ce qui se passait » (*sic*, p. 232); il mit son nom en tête de l'ordre du jour des 363; et, si les circonstances l'avaient voulu, il eût pu arriver aux plus hautes charges de la république même maçonnique.

L'*Histoire socialiste*, parmi quelques morceaux de valeur, laissera derrière elle bien des déceptions : une grande entreprise qui n'est pas loin d'être une grande faillite. On pouvait attendre autre chose, en particulier, de la partie consacrée à la *Troisième République*[2]. Ce douzième volume, dont l'auteur est M. Labusquière, n'a rien de proprement socialiste, et le moindre manuel d'inspiration républicaine peut offrir autant d'intérêt et d'utilité. Les deux tiers au moins du volume sont une histoire politique, nullement nouvelle ni par le fond ni surtout par la forme, de l'établissement de la troisième République. Le reste est un résumé médiocre des événements politiques postérieurs, dont les principaux sont ici le boulangisme et l'affaire Dreyfus : ce n'est pas à dire qu'on y trouvera, même sur ces points, des clartés particulières. Et voici une histoire socialiste qui, sous prétexte de hâte, mauvais prétexte, ne dit rien ou presque rien du mouvement socialiste ou des lois sociales, de la doctrine en général, des écoles diverses et de leurs chefs, des syndicats, de leur organisation et de leur action, de l'évolution du parti, de son rôle au Parlement et hors du Parlement. Mais, en vérité, nous n'avons pas la prétention de donner le programme dont nous espérions la réalisation; nous avons le regret de constater que nous n'avons pas

1. M. de Marcère, *Histoire de la République de 1876 à 1879*. 1re partie : *De la fin de l'Assemblée nationale au 16 mai 1877*. Paris, Plon, 1908, in-12, VII-264 p.

2. John Labusquière, *la Troisième République, 1871-1900*; t. XII et dernier de l'*Histoire socialiste*, avec une conclusion, *le Bilan social du XIXe siècle*, par Jean Jaurès.

encore l'histoire socialiste, ni même seulement sociale, de la troisième République : une grande œuvre qui attend son ouvrier. Il y a une belle phrase dans la conclusion de M. Jean Jaurès sur « le Vulcain démocratique et socialiste ».

M. Hanotaux, en hâte de retourner à Richelieu, vient d'achever avec le tome IV son *Histoire de la France contemporaine*, qu'il ne pousse pas plus loin que la mort de Gambetta[1]. « Œuvre écrite trop hâtivement », dit-il en la préface de ce quatrième volume, dont le défaut principal est dans la « disproportion des parties ». Nous ajouterons à ce jugement de modestie que certaines parties, très remarquables, suffisent à soutenir la valeur de cet important ouvrage et le font digne de son auteur. Nous ne pouvons guère faire plus que les indiquer. — La campagne monarchique fait le principal intérêt du tome II. Il n'était peut-être pas nécessaire de reprendre à ce sujet toute la généalogie et toute la biographie de Mac-Mahon ou du duc de Broglie; c'est une histoire uniquement parlementaire, et il est vrai que cette campagne fut toute d'intrigues de couloirs. Le récit en est fondé sur des documents inédits, auxquels M. de Chalvet-Nastrac n'ajoute rien d'important, et il est conduit de la manière la plus captivante et, par endroits la plus dramatique, avec de jolis mots comme celui-ci : « Il traîne une odeur de portefeuille dans les plus fameuses journées parlementaires. » Dès lors, on peut considérer sans doute comme définitif l'exposé de l'entrevue de Salzbourg, de la mission de M. Chesnelong et de toute la question du drapeau, de la mentalité du comte de Chambord à ce moment critique, des circonstances de la lettre du 27 octobre et du voyage du prétendant à Versailles, du désarroi où le parti monarchique demeura meurtri. Cet épisode d'histoire parlementaire est suivi dans le même volume d'une série de chapitres sur le relèvement du pays, l'avènement de la démocratie, la vitalité du peuple français; les lettres, l'opinion, la presse, par exemple l'évolution de Renan et de Taine après la guerre; les arts, les sciences, Pasteur et la démocratie des microbes qui grouille en tumulte sous l'élite des animaux supérieurs; la crise morale : il semble qu'un tel tableau, puisqu'il s'inspire de l'idée générale du relèvement national, soit assez mal placé au lendemain de la chute du premier ministère de Broglie et qu'il conviendrait mieux à la date de 1878 ou à la fin de l'ouvrage. — Le tome III tient presque tout entier dans l'étude de la constitution, « le lent suicide des

1. Gabriel Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. II : *la Présidence du maréchal de Mac-Mahon, l'échec de la monarchie*; t. III : *id. : la constitution de 1875*; t. IV : *la République parlementaire*. Paris, Société d'édition contemporaine, 3 vol. in-8°, VII-707, 731 et VIII-783 p.

classes dirigeantes sous la pression latente ou directe du suffrage universel ». L'étude en est parfois longuement noyée dans les intrigues des groupes et des sous-groupes; comme elle est souvent dogmatique et non pas purement scientifique, elle pourrait donner lieu à beaucoup de discussions; elle conclut d'ailleurs à l'idée du triomphe définitif de la démocratie et de la toute-puissance de l'opinion. Ce même volume commence l'histoire du 16 Mai, que les nécessités de la mise en page ont coupée au beau milieu, à la lettre même du maréchal à Jules Simon. Dans tout son ouvrage, M. Hanotaux avait suivi avec une grande pénétration et une grande largeur de vues l'évolution de la « politique blanche » internationale, de la question cléricale que Jules Ferry appelait la question d'Occident; il l'avait saisie dans la campagne monarchique, contemporaine des lois du Kulturkampf; il la retrouve dans les origines du 16 Mai, et il la traite avec une grande vigueur dans l'histoire du second ministère de Broglie; il y montre l'action du Vatican, éclairée par la visite de l'impératrice et du prince impérial au pape Pie IX, « machination suprême qui, en ramenant le parti catholique et au besoin l'Empire, doit décider d'une orientation nouvelle de la politique, non seulement en France, mais en Europe ». On a ainsi toute la gravité exceptionnelle des élections d'octobre 1877 et du triomphe de l'idée laïque, qui contient en germe les lois scolaires de Jules Ferry. — Le tome IV renferme aussi des pages très brillantes sur la question d'Orient, où l'on reconnaît l'ancien ministre des Affaires étrangères. Il avait déjà marqué plus haut, en un des meilleurs chapitres de l'ouvrage, à propos de l'alerte de 1875, l'action de la Russie et le « réveil de l'Europe »; il note ensuite l'importance capitale de ces événements, la poussée de l'hégémonie allemande, le pangermanisme, le recul de la Russie à la convention de Reichstadt, « la guerre entre le monde germanique et le monde russo-slave ». Il renouvelle l'histoire du congrès de Berlin avec les *Souvenirs* du comte de Schouwaloff, de Carathéodory-Pacha, avec quelques autres documents inédits; il montre l'influence germanique en Bosnie, passant décidément la Save, et l'influence russe arrêtée au Danube par la double barrière de la Roumanie et de la Bulgarie. — La fin de l'ouvrage est mélancolique; il semble que la France contemporaine doive à jamais porter le deuil de Gambetta. Déjà, dès le début du tome II, M. Hanotaux avait entrepris un exposé de la doctrine gambettiste, qui demeurait d'ailleurs assez ondoyant : y a-t-il une doctrine de Gambetta? Y a-t-il en sa carrière autre chose qu'une politique? Quoi qu'il en soit, l'historien suit ici avec une âpre émotion l'ardente campagne des jalousies contre Gambetta à partir de 1880, les accusations de

dictature, de volonté belliqueuse, l'évolution du parti républicain vers le gouvernement anonyme. C'est « la fin de l'âge héroïque »; c'est aussi la fin de l'ouvrage, et c'est pourquoi il reste une impression douloureuse de ces luttes dramatiques pour le relèvement de la France, de ces efforts pénibles d'organisation démocratique, du grand deuil de 1882. Mais ainsi ces quatre volumes ne sont pas, à proprement parler, une *Histoire de la France contemporaine;* ils sont plutôt une histoire des origines de la troisième République, une introduction à l'histoire de la France contemporaine, de son expansion coloniale, de son relèvement diplomatique, de sa lutte contre l'Église, de ses réformes sociales, de son activité économique, intellectuelle et morale; car le spectacle de la France contemporaine depuis 1882 est plus réconfortant, plus largement dégagé des difficultés de la fondation.

Les questions religieuses sont naturellement l'objet d'une littérature de plus en plus riche : ce ne sont pas toujours des œuvres de polémique, car, malgré tout, le calme se fait dans les esprits, plus capables chaque jour d'impartialité historique. Ce n'est pas cependant tout à fait le cas du gros ouvrage de M. le chanoine Albert, consacré à l'*Histoire de Mgr de Thiollaz*[1]; on y trouvera plus de dévotion fervente que d'esprit scientifique. Ce saint homme vécut, nous dit-on, en des temps aussi troublés que ceux que nous traversons aujourd'hui; il s'y comporta avec une vaillance exemplaire. Il était né dans ce diocèse de Genève qui avait eu « la triste gloire d'être le berceau de Jean-Jacques Rousseau »; sa naissance fut sans doute à ce malheureux pays comme une compensation. Trois « gigantesques catapultes » étaient dressées alors contre l'Église : l'action dissolvante du protestantisme aidé du gallicanisme et du jansénisme, la franc-maçonnerie, c'est-à-dire « l'égout collecteur de tout ce que le génie du mal a produit de pire », et le philosophisme; Mgr de Thiollaz ne renversa pas ces épouvantables catapultes, mais il lutta contre elles avec la vaillance du lion et avec la prudence du serpent, et, parmi les épreuves des temps révolutionnaires, il fut une des colonnes de l'Église de Savoie. Après de longs services comme vicaire général de Chambéry, il devint évêque d'Annecy en 1822, lors de la restauration du siège; il eut à accomplir toute l'œuvre de la reconstitution; il organisa le chapitre, le grand séminaire, les petits séminaires, les écoles primaires; il fonda le petit séminaire de la Roche, construisit l'église de la Visitation et un grand nombre

1. Nestor Albert, *Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz, premier évêque d'Annecy (1752-1832), et du rétablissement de ce siège episcopal (1814-1824).* Paris, Champion, et Annecy, 1907, 2 vol. in-8°, 516 et 641 p.

d'autres; il présida à la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, et ce fut l'occasion de grandes fêtes « qui eussent dû balayer les ordures de la Révolution; mais dans le champ du père de famille l'ivraie est toujours mêlée au froment ». Plein de jours, il mourut, comme saint Augustin, sans effroi devant l'invasion des barbares, ce qui signifie ici devant le progrès des idées révolutionnaires. On lui éleva des monuments pieux, et sa mémoire dura, parmi les fidèles de son diocèse.

L'ouvrage de M. l'abbé Boutard sur *Lamennais, sa vie et ses doctrines*, a une autre valeur[1]. Il montre le solitaire de La Chesnaie méditant sur les deux grandes forces désormais en présence : l'Église et la Révolution. Dès l'époque de la Restauration, il concevait la nécessité de la liberté de la presse et de la liberté de l'enseignement pour assurer à l'Église les moyens de sa propagande; cependant, son frère, l'abbé Jean Lamennais, fondait l'Institut des Frères de l'instruction chrétienne; l'école de La Chesnaie se développait avec une éclatante prospérité et essaimait ses idées parmi les séminaires. Ce fut la révolution de Juillet qui détermina les résolutions décisives de Lamennais; il affirma des tendances purement démocratiques et républicaines; il demanda l'abolition du Concordat, entrave à la liberté de l'Église; il conçut le grand rôle social de la papauté, qui devait établir la paix entre les classes, entre les peuples; il fonda l'*Avenir* avec Charles de Montalembert et l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Il inquiéta les pouvoirs publics et passa en cour d'assises en 1831. Il fut ému davantage des hostilités qu'il rencontra à Rome autour du pape Grégoire XVI. Il s'y rendit; il attendit longtemps les résolutions du souverain pontife; il passa par la Bavière et reçut un accueil triomphal à Munich, au milieu duquel éclata la nouvelle de l'encyclique *Mirari vos*. Il céda d'abord; puis il résista aux exigences de Rome; il perdit, et ce fut une douloureuse crise de sa conscience, toute espérance dans les destinées de la papauté. Il écrivit les *Paroles d'un croyant*. Le scrupuleux orthodoxe qui est M. l'abbé Boutard ne peut se défendre d'une vive sympathie pour celui qui avait rêvé l'Église plus grande que jamais par la papauté.

Il y a quelque chose des idées de Lamennais dans le clergé de 1848; on le verra dans le livre de M. Cabane, *Histoire du clergé de France pendant la révolution de 1848*[2]. Il y eut à ce moment un

1. Abbé Charles Boutard, *Lamennais, sa vie et ses doctrines;* t. II : *le Catholicisme libéral (1828-1834)*. Paris, Perrin, 1908, in-8°, VI-409 p.

2. Henri Cabane, *Histoire du clergé de France pendant la révolution de 1848*. Paris, Bloud, in-12, 252 p. (Nouvelle bibliothèque historique).

effort, généralement sincère, pour l'union de la liberté et de la religion. Aux journées de Février, le peuple montra les dispositions les plus bienveillantes pour la religion et pour les prêtres; on put croire à l'avènement d'une république catholique et démocratique; le clergé bénit les arbres de la liberté. Mais, aux élections, le gouvernement demanda l'appui du clergé contre le parti rouge; les curés conduisirent les électeurs au canton, soucieux surtout de leur faire voter le programme de la liberté religieuse : ceux qui furent élus siégèrent d'ailleurs pour la plupart à droite, à côté des légitimistes, et déjà il ne parut plus que la démocratie pût compter sur eux. La puissance renouvelée de l'Église fut à la fois sollicitée en faveur du général Cavaignac et du prince Louis-Napoléon : Cavaignac lui promit la liberté, Louis-Napoléon lui promit l'autorité; elle préféra Louis-Napoléon.

Le livre de M. Georges Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908)*[1], est un essai d'histoire intérieure du catholicisme français. M. Weill marque les debuts du catholicisme libéral au ministère Martignac; il semble que cette date soit beaucoup trop précise et qu'il faille en rechercher plus haut les origines. Dès lors, on suit les trois défaites du catholicisme libéral au XIXe siècle : après l'*Avenir* de Lamennais, après l'apostolat libéral de Lacordaire et de Montalembert, l'encyclique *Mirari vos* fut la première défaite du catholicisme libéral. Apres la liberté de l'enseignement de 1850, le réveil catholique qui en fut la conséquence, les premiers signes d'un grand mouvement intellectuel sous l'Empire, le libéralisme subit une seconde défaite avec l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*. Enfin, apres la politique du ralliement, le nouveau développement du catholicisme libéral sous Léon XIII, le modernisme scientifique par l'étude et l'interprétation des textes, avec l'abbé Loisy, Édouard Le Roy, la troisième défaite du libéralisme est contemporaine du refus d'accepter la loi de séparation, dont Lamennais eût été partisan. Du moins, tout cela prouve une grande activité intérieure dans l'Église, pénétrée malgré tout par l'action du siècle : il faut chercher la cause de ces défaites dans le triomphe de l'ultramontanisme en France à la suite du Concordat, dans la reconstitution de l'autorité épiscopale, dans la rigidité du dogme catholique. M. Georges Weill a fait de cette délicate évolution un exposé très clair, très méthodique, avec un grand sens de l'impartialité.

L'ouvrage de M. Desdevises du Dezert, *l'Église et l'État en France*[2], est le résultat d'un cours en vingt-deux leçons professé à

1. Georges Weill, *Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908)*. Paris, Alcan, 1909, in-12, 312 p.

2. G. Desdevises du Désert, *l'Église et l'État en France*; t. II : *Depuis le*

l'Université de Clermont; il a en effet gardé les divisions et les formes de leçons orales. Il répond assez mal à son titre. La première partie est bien une étude des relations de l'Église et de l'État. La leçon sur Napoléon et l'Église est assez peu originale; elle reprend même d'assez vieilles histoires, comme celle de Napoléon au sacre prenant la couronne impériale sous le nez de Pie VII. Nous avons ensuite une série de leçons sur les origines du parti prêtre; le Concordat de 1817 et la congrégation; Charles X et l'Église, « l'armée », dit alors Sébastiani, « tourmentée par la délation et l'espionnage »; l'Église et l'Université; la liberté de l'enseignement; Lamennais et Grégoire XVI (leçon éloquente et chaleureusement sympathique pour Lamennais); le mouvement de 1848; l'unité italienne et la papauté; le *Syllabus* et les encycliques, généralement rédigées en « style de saule pleureur », observait alors un prêtre intelligent; le concile du Vatican; l'Église et la République de 1870 à 1900. — Une seconde partie du volume contient une série de leçons plus originales sur la France catholique contemporaine. Ce n'est plus l'Église et l'État, mais l'Église et la société française; les écrivains et les penseurs; les polémistes et notamment Veuillot; les attardés et les violents; et, dans la France non catholique, les dissidents, Victor Hugo, Musset, Renan, qui sont l'objet de quelques belles pages; les adversaires, les socialistes, Cabet, Michelet, Balzac, George Sand, Aulard, Mathiez, etc., dans une revue qui ressemble à un chapitre de manuel d'histoire littéraire; les adversaires enfin, et surtout Anatole France; puis, pour finir, la guerre aux congrégations, la séparation de l'Église et de l'État et ses suites, l'avenir de l'Église, une leçon dogmatique où l'auteur souhaite à la France quelque chose comme le régime ecclésiastique de l'Amérique de Mgr Ireland, l'Église libre dans l'État libre. Mais un tel régime est-il possible en France?

Ce n'est peut-être pas l'avis de M. Debidour. Son dernier volume, *l'Église catholique et l'État sous la troisième République*[1], répond bien à son titre, et, comme entre 1889 et 1906 la question religieuse a été la plus importante de notre histoire contemporaine, ce livre devient forcément une histoire de la troisième République entre ces deux dates; on y trouvera notamment un résumé fort clair de l'affaire Dreyfus, qui est au tournant de cette histoire, entre l'esprit nouveau et le divorce. L'esprit nouveau, c'est le ralliement et le catholicisme social; la porte ouverte, Spuller et le ministère Méline;

Concordat jusqu'à nos jours (1801-1906). Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1908, in-8°, 367 p.

1. A. Debidour, *l'Église catholique et l'État sous la troisième République (1870-1906)*; t. II : *1889-1906*. Paris, Alcan, 1909, in-8°, 634 p.

Tartufe chez Orgon (on sait que M. Debidour aime les titres pittoresques ; « il n'y a pas d'affaire Dreyfus ». Le divorce, c'est la défense républicaine; la guerre aux moines, la loi sur les associations et Waldeck-Rousseau; « le petit père Combes », Léon XIII et Pie IX; « Invitus Invitam dimisit ». On ne cherchera pas en ce récit le ton d'une impartialité absolue; le style de la polémique conduit à quelque injustice à l'endroit de Léon XIII, qui ne fut pas seulement « rusé », « cauteleux », « retors », etc., et à l'endroit de Pie X et du cardinal Merry del Val, dont M. Debidour plaint la naïveté et la niaiserie. En traitant ainsi ces choses religieuses du point de vue de la pure politique anticléricale, on n'indique pas la nécessité où est l'Église catholique, sous peine de mort, de s'attacher plus rigoureusement que jamais au dogme, au « roc », à la pierre de saint Pierre; car, si elle se laissait entamer par le libéralisme, par la tolérance, par le modernisme, elle disparaîtrait; elle est fondée sur la foi, sur l'autorité, non pas sur la science ni sur la liberté.

Édouard Driault.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

AU MOYEN ÂGE.

Publications de textes. — La grande collection des registres pontificaux, publiée par l'École française de Rome ou par les chapelains de Saint-Louis des Français, continue d'avancer, plus ou moins rapidement selon les pontificats. Elle est trop connue pour qu'il soit utile, soit d'en rappeler l'économie, soit d'en faire ressortir l'intérêt pour l'histoire politique et religieuse ou pour l'histoire de l'administration pontificale. Nous avons sous les yeux le onzième fascicule des registres de Grégoire IX, par M. Auvray[1] (il comprend le commencement de la treizième année du pontificat, à partir du 24 mars 1239); le quatrième fascicule des registres de Boniface VIII, par M. Digard[2] (fin des lettres communes et lettres curiales de la troisième année, 1297-1298); et la première partie du neuvième et les

1. Lucien Auvray, *les Registres de Grégoire IX, recueil des bulles de ce pape publiées et analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, 11e fasc. Paris, Fontemoing, 1908, in-4°, col. 1 à 224 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 2e série, IX, 11).

2. Georges Digard, *les Registres de Boniface VIII, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du*

dixième, onzième et douzième fascicules des lettres communes de Jean XXII, par M. Mollat[1] (du 15 mars 1323 au 4 septembre 1325).

Peu de tâches plus urgentes s'offraient à l'érudition que l'établissement de bons textes et d'éditions maniables des écrits des grands humanistes de la Renaissance italienne. Aussi faut-il se féliciter que la collection des *Fontes rerum Austriacarum* ait fait une place à la correspondance d'Enea Silvio Piccolomini, publiée par M. Wolkan[2]. Il est inutile d'en expliquer les raisons et de rappeler comment le célèbre humaniste appartient à l'Autriche par toute une période de sa carrière si agitée. Le premier volume, consacré aux lettres privées de la période laïque d'Enea Silvio, renferme 203 pièces, émanées de lui, en très grande majorité, ou à lui adressées. Un petit nombre étaient inédites (il y en aura beaucoup plus dans les volumes suivants) ; parmi les plus intéressantes, nous signalerons une brillante description de Gênes, spécimen d'un genre dans lequel l'auteur excellait, et plusieurs rapports sur le concile de Bâle, adressés à la *balia* de Sienne. Mais de beaucoup de lettres déjà connues, M. Wolkan donne de meilleurs textes, avec des dates rectifiées et des variantes intéressantes. Réservant pour un autre ouvrage l'utilisation historique des matériaux ainsi préparés, il se borne, dans son introduction, à s'expliquer sur les sources auxquelles il a puisé et les principes suivant lesquels il a établi son édition. Il entre dans de curieux détails sur les diverses rédactions de ses lettres faites par Enea Silvio, sur les retouches auxquelles il les soumit, soit pour en rendre le style plus conforme aux modèles classiques (ainsi par la substitution du *tu* au *vos*), soit surtout pour effacer des légèretés de jeunesse ou des opinions subversives que, devenu grand dignitaire ecclésiastique, il jugeait peu compatibles avec sa situation nouvelle. Tantôt il supprime, tantôt il attribue à ses correspondants ce qu'il avait dit jadis en son propre nom ; habile procédé pour ne rien laisser perdre de ce qui était sorti de sa plume, tout en sauvegardant les convenances essentielles. Il est fort à désirer que le prochain volume,

Vatican, 4e fasc. Paris, Fontemoing, 1907, in-4°, col. 881 à 974 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 2e série, IV, 4).

1. G. Mollat, *Jean XXII (1316-1334); lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*. Paris, Fontemoing, in-4°, 9e fasc., 1re partie, 1907, p. 249 à 296; 10e fasc., 1907, p. 1 à 128; 11e fasc., 1907, p. 129 à 217; 12e fasc., 1909, p. 219 à 468 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 3e série, I *bis*).

2. Rudolf Wolkan, *Der Briefwechsel des Eneas Silvius Piccolomini;* I Abteilung : *Briefe aus der Laienzeit (1431-1445);* I Band : *Privatbriefe*. Vienne, Hölder, 1909, in-8°, XXVIII-595 p. (*Fontes rerum Austriacarum;* 2 Abteilung : *Diplomataria et Acta*, LXI Band).

qui doit renfermer les lettres officielles de la même période, nous apporte un index des noms propres. Cela est indispensable pour qu'on puisse exploiter comme il convient une mine si précieuse.

Ouvrages généraux. — Dans quelle mesure le consentement des parents, et particulièrement du père, est-il, en droit canonique, nécessaire à la validité du mariage? Les réponses données jusqu'à présent sont quelque peu divergentes. M. Köstler[1] montre qu'il faut distinguer suivant les temps et les pays; l'Église a subi des influences différentes; elle a envisagé la question sous des angles divers; elle l'a parfois résolue par des circonstances de fait. En Orient, elle a de très bonne heure adopté une solution définitive que lui dictaient les exemples de l'Ancien Testament et le droit romain. De saint Basile à nos jours, elle n'a pas cessé de tenir le consentement paternel pour indispensable, sans distinction d'âge ni de sexe. En Occident, la situation était plus complexe. Depuis le ve siècle, deux droits se trouvaient en présence. Le droit romain exigeait en principe le consentement paternel; mais dans la plupart des pays d'Occident, durant le haut moyen âge, il fut reçu sous la forme particulière du code Théodosien, dans lequel figurait une constitution de Gratien sur le rapt qui, sans supprimer pour le ravisseur la peine de mort édictée par une loi de Constantin, décidait que ce crime serait prescrit par cinq ans, et que, passé ce délai, la validité même du mariage ne pourrait être contestée; il y avait donc des cas où le mariage d'une fille en dehors de tout consentement de son père se trouvait devenir valide. D'autre part, les divers droits germaniques, d'abord distinguaient entre le fils et la fille, celle-ci seule étant soumise à une restriction de sa volonté, motivée par le désir moins de sauvegarder l'autorité paternelle que d'assurer au père le prix nuptial; ensuite admettaient que le rapt, bien qu'illicite et punissable, pouvait cependant donner naissance à une forme de mariage inférieure, mais valide[2]. Il va de soi que le rapt exposait aux vengeances des parents de la jeune fille. La fut, dans cette société violente, une des causes les plus fréquentes des guerres privées. L'Église, préoccupée d'y porter remède[3],

1. Rudolf Köstler, *Die väterliche Ehebewilligung; eine kirchenrechtliche Untersuchung auf rechtvergleichenden Grundlage*. Stuttgart, Enke, 1908, in-8°, xxx-184 p. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, herausgegeben von U. Stutz, fasc. 51).

2. Cela est vrai même pour le droit alamannique, comme M. Kostler l'a montré dans un appendice spécial.

3. Elle avait d'autant plus lieu de s'en inquiéter qu'elle contribuait, sans le vouloir, à favoriser le mal, par l'extension du droit d'asile, auquel elle tenait comme à une précieuse prérogative, mais qui avait pour résultat d'encourager les crimes en leur assurant l'impunité. M. Kostler insiste sur le fait que le pre-

chercha à ôter au rapt sa raison d'être, en le faisant considérer comme un empêchement au mariage, empêchement que pouvait seul faire disparaître le consentement subséquent du père. Du point de vue où elle se plaçait, l'Église franque, on le voit, n'avait pas à s'occuper du mariage du fils. Quant au Saint-Siège, M. Köstler a montré qu'il se désintéressa quelque peu de la question (l'état social de l'Italie étant moins troublé, il n'avait pas, pour intervenir, les mêmes raisons de fait) et qu'il laissa, peut-être jusqu'au XIIe siècle, la loi civile décider de la validité des mariages. En sorte que, durant le haut moyen âge, il n'y a pas d'unité de vues même dans l'Église latine. Les choses changèrent au XIIe siècle quand, sous l'influence de l'école de Paris et de Pierre Lombard, on se mit à traiter la question du point de vue de la théologie sacramentaire qui s'élaborait alors. La réception de tout sacrement doit être libre; voilà le principe essentiel; en tant que sacrement, le mariage ne peut plus être subordonné au consentement d'autrui. De là la doctrine à laquelle, depuis Pierre Lombard, se rallient de plus en plus théologiens et canonistes et que sanctionnent implicitement, sinon explicitement, les décrétales pontificales de la fin du moyen âge. Mais alors se révèle un autre danger : ce système facilitait par trop les mariages clandestins. De là les efforts faits auprès du concile de Trente, de divers côtés et surtout par le roi de France Charles IX, pour obtenir que le consentement paternel fût déclaré indispensable. On sait que le concile s'y refusa, après discussion, et prit d'autres mesures contre la clandestinité. Nous nous bornerons à cette brève analyse du livre de M. Köstler, sans pouvoir signaler toutes les remarques intéressantes qu'on lui doit, surtout pour la période du haut moyen âge, sur laquelle il a particulièrement insisté.

Ouvrages classés par ordre chronologique. — Dans une excellente thèse de doctorat en droit, M. Viard[1] retrace, jusque vers le milieu du XIIe siècle, l'histoire de la dîme ecclésiastique. Il y distingue quatre périodes : durant la première, la dîme s'établit peu à peu, mais sans être encore imposée ni par la loi canonique ni, à plus forte raison, par la loi civile. Elle n'est encore qu'un simple usage, le taux du dixième servant aux fidèles de règle de conduite pour leurs aumônes

mier concile d'Orléans, en 511, le premier qui en Gaule ait réglé le droit d'asile, est aussi le premier qui ordonne de rendre au père, dans tous les cas, la jeune fille séduite, même consentante. Ce rapprochement est intéressant; toutefois y a-t-il là plus qu'une coïncidence?

1. Paul Viard, *Histoire de la dîme ecclésiastique, principalement en France, jusqu'au Décret de Gratien*, Dijon, impr. Jobard, 1909, in-8°, XII-266 p. (thèse pour le doctorat en droit; Dijon).

obligatoires en conscience, facultatives au for externe. L'obligation juridique et, par suite, la seconde période commence avec le deuxième concile de Mâcon de 585, qui prononce l'excommunication contre les récalcitrants. Mais le bras séculier ne fut mis sur ce point au service de l'Église qu'à partir de la troisième période, c'est-à-dire de Charlemagne. Contrairement à l'opinion de M. Stutz, M. Viard ne voit dans la lettre de Pépin à Lul de Mayence, qui prescrit le paiement de la dîme, qu'un ordre exceptionnel valable pour une seule année. Par le capitulaire d'Herstall de 779, Charlemagne faisait au contraire de ce paiement une loi perpétuelle de l'empire. Se séparant ici encore de M. Stutz, M. Viard, avec raison selon nous, explique l'acte de Charlemagne par sa dévotion, son dévouement à l'Église et sa conviction que la dîme était d'institution divine, non par le désir d'accorder à l'Église une compensation pour les spoliations de Charles Martel, auxquelles il était autrement pourvu. Désormais, le principe même de la dîme n'est plus guère contesté, et M. Viard réunit avec soin les renseignements que l'on possède sur l'assiette, la perception, la répartition et l'emploi de cet impôt. Mais la grosse question qui se pose est celle de la propriété des dîmes; c'est elle qui caractérise la période de la dîme féodale, pour prendre l'expression de M. Viard. Tandis que, dans le principe, la dîme devait être payée à l'église paroissiale, on assiste à tout un processus d'acquisition et d'appropriation des dîmes, soit au profit des monastères, soit au profit des seigneurs laïques. La réforme grégorienne insiste naturellement sur le caractère purement religieux de la dîme; l'un des articles de son programme vise la restitution des dîmes indûment possédées par les laïques. Par contre, la papauté est favorable aux dîmes monastiques. Comme d'ailleurs les idées réformatrices ne triomphent que très imparfaitement, les dîmes continuent d'être partagées entre trois groupes de décimateurs, dans une proportion qu'il est naturellement impossible de préciser.

M. Greinacher[1] expose, d'après la correspondance de Nicolas Ier, les idées de ce pape sur la primauté pontificale et sur les rapports de l'Église et de l'État. Grand adversaire du système des églises nationales tel qu'il tendait à s'établir en France et en Orient, Nicolas Ier professe que les deux puissances ont des domaines bien distincts; il sépare en un sens l'Église de l'État, mais dans l'intérêt exclusif de l'Église, qu'il veut libre et dégagée des intérêts et de la cor-

1. Anton Greinacher, *Die Anschauungen des Papstes Nikolaus I. über das Verhältniss von Staat und Kirche*. Berlin et Leipzig, Walter Rothschild, 1909, in-8°, IV-69 p. (*Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, X).

ruption du monde; bien entendu, il estime d'ailleurs que les deux pouvoirs doivent marcher d'accord et que le pouvoir civil doit se conformer aux principes chrétiens et servir l'Église. Sans faire œuvre bien nouvelle en un sujet souvent étudié, M. Greinacher a réuni et classé de façon judicieuse et commode un grand nombre de textes et de références. En s'abstenant de parti pris de rapprochements avec les temps qui ont précédé et suivi Nicolas Ier; en renonçant à le situer à sa place dans l'histoire des théories politico-religieuses, il a renoncé aussi à établir complètement sa conclusion, d'ailleurs acceptable, que Nicolas Ier, homme d'action plus que penseur original, n'a rien ajouté aux doctrines antérieures; que c'est par ses actes surtout qu'il les a dépassées et a préparé l'avenir.

Après Mirbt, mais en se plaçant à un point de vue beaucoup plus spécial, M. Scharnagl[1] a dépouillé les pamphlets échangés au temps de la querelle des investitures et analysé les actes des empereurs et des papes, afin de déterminer ce que pensaient les uns et les autres de la nature, de la portée et de la légitimité de cette investiture laïque au sujet de laquelle on bataillait. Il a volontairement laissé de côté les autres débats qui se greffèrent sur celui-là, y compris les plus étroitement connexes; ainsi il ne traite pas la question de la simonie et celle de la liberté des élections. Il montre que, sur l'investiture laïque, il y eut trois systèmes en présence, formulés de façon plus ou moins claire et consciente : 1° l'investiture porte non seulement sur les biens, mais sur l'Église elle-même et la dignité ecclésiastique; elle exclut presque complètement l'intervention de l'autorité religieuse, l'évêque n'étant plus que le consécrateur nécessaire. C'est bien ce genre d'investiture qui était pratiqué presque partout au milieu du XIe siècle et que Henri IV refusa d'abandonner. Difficilement justifiable, il ne fut que rarement défendu en théorie. Ce sont surtout les écrivains du parti grégorien qui ont attaché ce sens à l'investiture laïque afin de mieux la combattre. 2° L'investiture ne concerne que le temporel; elle ne peut être donnée qu'aux sujets canoniquement promus et doit leur être donnée, mais elle est accompagnée de la prestation des serments de fidélité et d'hommage; si donc le collateur a perdu son droit de désignation, il s'en faut qu'il n'ait plus qu'à accomplir une vaine formalité. Sous cette forme, le Saint-Siège a admis ou au moins toléré l'investiture jusqu'en 1095. Mais Urbain II interdit aux ecclésiastiques toute prestation d'hommage à

1. Anton Scharnagl, *Der Begriff der Investitur in den Quellen und der Literatur des Investiturstreites*. Stuttgart, Enke, 1908, in-8°, XIV-141 p. (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, herausgegeben von U. Stutz, fasc. 56).

des laïques. Pascal II interdit toute investiture laïque, même limitée au temporel. C'est qu'on jugeait le serment d'hommage incompatible avec la dignité et l'indépendance du clergé. On se rendait compte, d'autre part, que l'investiture laïque supposait que le temporel des églises était resté dans le domaine éminent des princes fondateurs ou donateurs et dérivait de la pratique de l'appropriation privée des églises; à l'encontre de cette pratique, où l'on voyait la racine de tout le mal, on tenait à proclamer le droit de propriété absolu de l'Église. Enfin, on se choquait moins encore du principe de l'investiture que des symboles employés, la crosse et l'anneau. 3° Mais, à défaut d'une investiture véritable, quelques publicistes attribuent à l'autorité laïque ce que l'on voit appelé parfois, d'un terme très impropre, investiture encore; c'est un simple droit (et devoir) de confirmation du temporel a chaque nouveau titulaire. Par le concordat de Worms, on transigea. Abandonnant la position extrême d'Urbain II et de Pascal II, Calixte II maintint à Henri V l'investiture; mais celle-ci devait être donnée par le sceptre et ne portait que sur les droits régaliens et les domaines jadis concédés par l'Empire; en sorte que l'Église obtenait tout ce qu'avait réclamé Grégoire VII et même un peu davantage. Quand il s'agit d'écrivains du moyen âge de la période pré-scolastique, qui n'ont fait ni leur droit ni leur philosophie, on se heurte bien souvent au vague et à l'incohérence de la pensée, et à l'impropriété des termes. Je ne voudrais pas affirmer que M. Scharnagl n'ait pas prêté parfois aux écrivains qu'il analysait sa propre netteté d'esprit et sa logique et précisé leur pensée plus que de raison. Mais son livre est un excellent instrument d'orientation dans un sujet très complexe.

Le livre de M. Pirie-Gordon[1] sur Innocent III n'est qu'une œuvre de vulgarisation assez superficielle. Tout autre, cela va sans dire, est la valeur du grand ouvrage que la mort a à peine laissé à M. Luchaire le temps de terminer. Les quatre premiers volumes ont été analysés dans cette Revue; nous n'avons à signaler que les deux derniers. L'un[2] traite des relations d'Innocent III avec les États ibériques, la Hongrie et les pays slaves, l'Angleterre, la France; c'est l'histoire de l'établissement ou de l'exercice, sur les divers pays d'Europe, de cette espèce de suzeraineté universelle que l'Église revendiquait; seule la France a vraiment pu dire alors qu'elle ne

1. C. H. C. Pirie-Gordon, *Innocent the Great, an essay on his life and times*. Londres, Longmans-Green, 1907, in-8°, XXIV-273 p., 8 tableaux généalogiques et 4 cartes hors texte.

2. Achille Luchaire, *Innocent III; les royautés vassales du Saint-Siège*. Paris, Hachette, 1908, in-16, 279 p.

relevait que de Dieu. L'autre volume[1], indépendamment d'une bibliographie, d'additions et corrections et d'une table alphabétique de tout l'ouvrage, est consacré avant tout à ce concile de Latran qui a été le couronnement du règne d'Innocent III et le résumé de son activité. Mais M. Luchaire en prend occasion pour étudier la politique du pape dans ses rapports avec le clergé. Il détermine très finement le point exact qu'avait atteint, au commencement du XIIIe siècle, la centralisation ecclésiastique. Il explique comment un homme qu'il proclame à maintes reprises si respectueux du droit et de la tradition, — deux choses qui pour le moyen âge se confondent presque, — a cependant tellement contribué à hâter l'évolution qui entraînait l'Église. Le tableau qu'il trace de la société ecclésiastique est très vivant, un peu pessimiste peut-être; il en a emprunté les traits à la correspondance pontificale, laquelle parle surtout des procès à trancher ou des abus à réformer; il a glissé davantage sur les côtés brillants et notamment sur la fondation de ces nouveaux ordres qui attestent alors la vitalité et la puissance d'adaptation de l'Église.

La dissertation inaugurale de M. Braun[2] comprend les deux premiers chapitres du livre qu'il se propose de consacrer à Conrad de Marbourg. Il y suit la vie de son héros jusqu'en 1226, démontre, d'une façon qui semble péremptoire, qu'il ne fut jamais dominicain, retrace son activité comme prédicateur de la croisade, au temps d'Innocent III et d'Honorius III, et ses premiers débuts dans la persécution des hérétiques.

L'*Histoire de l'Inquisition en France* de M. de Cauzons[3] est conçue sur un plan assez ample, puisque le premier volume, le seul actuellement paru, est tout entier consacré aux seules origines de l'institution. L'auteur remonte en effet très haut; après un premier chapitre sur l'intolérance hébraïque et l'influence qu'elle a pu exercer sur l'Église, ainsi que sur les raisons de l'intolérance des religions en général et du catholicisme en particulier, il étudie successivement la conduite de l'Église vis-à-vis des païens (depuis le paganisme gréco-romain jusqu'aux Indiens de l'Amérique espagnole), puis vis-à-vis des hérétiques, depuis les temps apostoliques jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Il montre comment, après certaines hésitations, la peine

1. Achille Luchaire, *Innocent III; le concile de Latran et la réforme de l'Église*. Paris, Hachette, 1908, in-16, x-291 p.

2. Paul Braun, *Der Beichtvater der heiligen Elisabeth und deutsche Inquisitor Konrad von Marburg*. Weimar, Hof-Buchdruckerei, 1909, in-8°, 61 p. (Inaugural-Dissertation; Iena).

3. Th. de Cauzons, *Histoire de l'Inquisition en France;* t. I : *les Origines de l'Inquisition*, Paris, Bloud, 1909, in-8°, LVI-499 p.

de mort, d'abord purement coutumière, finit par devenir légale. Il se rallie donc sur ce point plutôt à l'opinion de MM. Ficker et Havet qu'à celle de M. Tanon; il nous paraît avoir réduit à leur juste valeur l'autorité et l'influence des lois romaines, que ce dernier avait invoquées pour soutenir que la mort n'avait pas cessé d'être le châtiment légal de l'hérésie. Vient ensuite une étude sur la procédure suivie vis-a-vis des hérétiques jusqu'à l'établissement de l'Inquisition. Sur un sujet déjà si souvent traité, M. de Cauzons ne pouvait guère apporter des résultats bien nouveaux; mais il se montre bien au courant des travaux antérieurs. On pourrait relever quelques traces d'inexpérience ou de hâte : des longueurs, des digressions, l'abus des références, sur des points trop connus pour qu'une preuve soit nécessaire, des contradictions, au moins dans la forme: ce qu'il faut louer sans réserves, c'est le désir évident de sincérité et de modération qui éclate à chaque page. L'auteur, qui écrit manifestement pour le public catholique, n'a pas cherché à dissimuler, s'il a beaucoup cherché à expliquer, et à faire comprendre le point de vue auquel se plaçait l'Église. On peut regretter à ce propos qu'il n'ait pas suffisamment mis en lumière les motifs de l'attitude si différente prise vis-à-vis des païens, que l'on ne contraint pas au baptême, au moins en principe, et vis-à-vis des hérétiques, que tout l'effort de l'Inquisition a pour objet de contraindre à la rétractation.

S'appuyant sur les travaux de Menendez Pelayo, et ceux, plus récents, de M. Finke, auxquels il ne paraît avoir rien ajouté de bien essentiel, M. Diepgen[1] a retracé la curieuse figure d'Arnauld de Villeneuve, ou mieux certains aspects de cette figure, car, laissant de côté, chez son héros, le médecin, auteur de traités remarquables pour son temps, il s'est occupé seulement du politique, du théologien, du publiciste. Arnauld, assez souvent employé dans des missions diplomatiques, d'ailleurs de second ordre, mais en rapports personnels avec bon nombre de papes et de souverains de son temps, qu'il avait dans sa clientèle médicale, est l'un de ces infatigables rédacteurs de mémoires et de projets, l'une de ces mouches du coche qui bourdonnaient alors autour de tous les gouvernements. Par ses tendances générales (et cela ne laisse pas d'étonner chez un homme de science, d'esprit positif et sensé dans sa spécialité), il se rattachait aux joachimites, aux spirituels; on voit justement par son exemple comment le joachimisme, ce produit de l'inquiétude religieuse si répan-

1. Paul Diepgen, *Arnald von Villanova als Politiker und Laientheologe*. Berlin et Leipzig, Walter Rothschild, 1909, in-8°, 105 p. (*Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, IX).

due à la fin du moyen âge, ne reste pas confiné dans les milieux franciscains, mais fait des adeptes même parmi les laïques. Arnauld a d'ailleurs quelques nuances qui lui sont propres. En sa qualité de laïque, autodidacte en théologie, il représente tout particulièrement l'hostilité contre la science officielle des universités. D'autre part, sans doute par l'effet de sa situation, il croit plus que la plupart des joachimites à la possibilité d'assurer le triomphe de ses idées en y gagnant un roi ou un pape. Il a réussi au moins une fois. M. Diepgen a bien mis au point le singulier épisode de ses rapports avec Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, dont il capte la confiance par l'interprétation d'un songe, dont il conquiert l'enthousiaste amitié, pour lequel il rédige tout un programme de réformes politiques et de vie privée, en partie réalisé par le roi. M. Finke voyait là « un spectacle étrange et pathétique, d'une originalité rare au moyen âge »[1]. Malheureusement Arnauld de Villeneuve fit voir à cette occasion que, comme beaucoup de mystiques exaltés, à une sincérité de conviction qui lui a fait braver parfois de vrais dangers pour la défense de ses idées, il était capable de joindre le charlatanisme et le mensonge. C'est ce que démontre péremptoirement M. Diepgen par la comparaison de deux de ses écrits, l'*Interpretatio de visionibus in somniis* et le *Rahonament* (en langue catalane), où il présente de façon fort différente ses relations avec les princes aragonais.

E. Jordan.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

HISTOIRE POLITIQUE DE 1519 A 1648[2].

I. — Documents. — Le précieux recueil des lettres du duc Christophe de Wurtemberg, publié par M. Ernst[3], s'est augmenté d'un volume, relatif aux quatre premières années qui suivirent la paix d'Augsbourg (1555). On y voit le duc, animé d'un zèle religieux, luttant pour l'unité intérieure du protestantisme. Son idéal est de créer des règlements uniformes pour tous les domaines de la vie religieuse évangélique, pour la doctrine comme pour la discipline de l'Église.

1. Finke, *Aus der Tagen Bonifaz VIII*, p. 225-226.

2. Pour l'histoire religieuse de l'Allemagne au temps de la Réforme, voir le Bulletin publié par M. Stern, *Rev. hist.*, t. CII, p. 364-378.

3. *Briefwechsel des Herzogs Christoph von Würtemberg*, publ. par Viktor Ernst; t. IV : *1556-1559*. Stuttgart, Kohlhammer, 1907, in-8°, LIV-746 p.

Il nous apparait au milieu de longues et pénibles négociations où ses espérances sans cesse renouvelées sont sans cesse déçues. On veut bien protéger et défendre ce qui a été obtenu par une action commune à la paix d'Augsbourg, mais l'unanimité des princes protestants de l'Allemagne ne va pas plus loin. Ce qui fait défaut, c'est une puissance, une personnalité qui, par sa situation prépondérante, pourrait contraindre les éléments récalcitrants à accepter un programme plus vaste. En un sens seulement, les efforts de Christophe ne furent pas vains : ils contribuèrent à renforcer le sentiment de solidarité parmi les princes protestants de l'Allemagne. Ce quatrième volume de l'édition de M. Ernst offre un commentaire aussi abondant et témoigne d'un travail aussi approfondi que les trois précédents.

Parmi les grandes publications allemandes, les *Lettres et actes pour l'histoire de la guerre de Trente ans* ont été longtemps l'objet d'une sollicitude toute particulière. Projeté en 1860 par la Commission historique de l'Académie royale des sciences de Bavière, le premier volume parut en 1870 (publié par M. Maurice Ritter). L'entreprise, primitivement limitée au domaine de la politique bavaroise et palatine, s'élargit très vite, et, dès les quatrième et cinquième volumes, l'éditeur, M. Félix Stieve, n'observait que dans le titre (*la Politique de la Bavière, 1591 à 1608*) le programme de la Commission, tandis qu'en fait il traitait de l'histoire de l'empire germanique. Les successeurs de M. Stieve ont plus ou moins conservé ce plan élargi. Mais les matériaux sont devenus de plus en plus abondants et difficiles à dominer, et l'on peut dire que les documents se présentent d'une manière aussi trouble et confuse que le gouvernement même du Saint-Empire romain germanique. Aussi, en plus de quarante ans, cette publication, qui débute à l'année 1598, n'a-t-elle atteint, avec son onzième volume, que l'année 1613. Cinq années la séparent donc encore de la guerre de Trente ans.

Pour hâter l'avancement de cette importante publication, on a décidé il y a quelques années de commencer une *Nouvelle série* avec l'année 1618 et en même temps de s'en tenir plus rigoureusement qu'auparavant au programme primitif de la Commission, c'est-a-dire de se limiter de nouveau au domaine de la politique bavaroise. Il nous faut donc désormais distinguer une série ancienne et une série nouvelle des *Lettres et actes*. De l'*Ancienne série*, le huitième volume[1] contient encore des matériaux rassemblés par M. Stieve et

1. *Briefe und Akten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher*; t. VIII : *Von den*

revus par M. Mayr. Ce volume va de mars à décembre 1610 et fournit pour cette période restreinte les bases de l'histoire politique de l'Empire. Nous y trouvons les actes de la Ligue catholique avec les procès-verbaux de ses séances, les documents relatifs à la politique suivie par le duc Maximilien vis-à-vis des états catholiques et de l'empereur, l'histoire des troupes de Passau. Nous y trouvons encore des correspondances entre la Bavière et l'Espagne, des procès-verbaux de la diète de Prague, les pièces diplomatiques concernant les rapports entre la Ligue et l'Union, des documents sur l'histoire de la querelle pour la possession de Juliers et enfin des matériaux concernant les derniers rapports du roi de France Henri IV avec l'empereur, ses relations avec la Ligue, son rôle dans la question de Juliers, etc. Le onzième volume, paru récemment, et que l'on doit à M. Chroust[1], traite de la diète d'Augsbourg et des faits qui l'ont immédiatement précédée, du 1er janvier au 2 novembre 1613. Outre les documents se rapportant uniquement à la diète, le volume contient des correspondances de princes allemands, des rapports d'ambassadeurs et de nonces étrangers, des instructions pour les députés à l'assemblée de la Ligue, des correspondances de la cour de Vienne et d'autres cours allemandes, surtout avec Londres, Madrid, Rome.

De la *Nouvelle série*, un seul volume a paru jusqu'ici, le premier volume de la deuxième partie, publié par M. Walter Goetz[2]. En dehors du changement de fond dans le programme dont nous avons déjà parlé, ce volume apporte un autre changement encore dans la manière de reproduire les textes. L'édition de M. Goetz tient le milieu entre le système d'une reproduction littérale des documents et le système malheureux par lequel Stieve, dans sa *Politik Baierns*, a voulu condenser, sous forme d'un exposé suivi, la masse formidable des documents. Ce dernier système ne permet pas de se rendre un compte exact des documents et empêche le récit d'être clair et lisible. Avec le volume de M. Goetz, il semble que la méthode la mieux appropriée aux circonstances soit enfin trouvée. M. Goetz limite la reproduction littérale aux pièces les plus importantes et cherche à grouper autour de celles-ci tous les matériaux d'une importance secondaire sous forme d'extraits. De cette manière, il lui

Rüstungen Herzog Maximilians von Bayern bis zum Aufbruch der Passauer, par Karl Mayr. München, Rieger, 1908, in-8°, VIII-800 p.

1. *Briefe u. Akten*, etc.; t. XI : *Der Reichstag von 1613*, publ. par Anton Chroust. München, Rieger, 1909, in-8°, XXV-1106 p.

2. *Briefe und Akten*, etc.; Neue Folge : *Die Politik Maximilians I. von Bayern und seiner Verbündeten, 1618-1651*; 2e partie, t. I : *1623-1624*, publ. par Walter Goetz. Leipzig, Teubner, 1907, in-8°, XVII-680 p.

a été possible de réunir en un seul volume les lettres et les documents des années 1623 et 1624, ces deux années de la guerre de Trente ans si riches en événements; avec l'ancien système, c'est deux ou trois volumes qu'il aurait fallu. M. Goetz a de plus réussi à donner une certaine forme à ces documents sans ôter à son ouvrage le caractère d'une publication de textes : il a pour ainsi dire lié les pièces d'importance secondaire en un faisceau de notes et rattaché à chaque document d'importance capitale les pièces secondaires qui s'y rapportent[1]. La politique de la Ligue catholique conduite par le duc de Bavière, les débats de l'assemblée des princes à Ratisbonne en 1623 et de l'assemblée de la Ligue à Augsbourg en 1624 forment le contenu principal de son volume. En bien des points, ce que nous savions des relations de la politique bavaroise et palatine avec la France, l'Angleterre et l'Espagne se trouve précisé par des détails essentiels. On voit notamment Maximilien Ier de Bavière obligé par l'antipathie de l'empereur Ferdinand II à faire meilleur accueil aux tentatives de rapprochement de la France.

II. — Ouvrages généraux. — Un exposé d'ensemble de l'histoire allemande au siècle de la Réforme et de la Contre-Réforme nous est présenté dans l'*Histoire universelle* de M. J. von Pflugk-Harttung[2]. Le chapitre sur la Contre-Réforme est dû au défunt historien autrichien Hans von Zwiedineck-Südenhorst. L'auteur trace un tableau intéressant et vivant du siècle de la Contre-Réforme en Allemagne depuis la paix d'Augsbourg (1555) jusqu'à la paix de Westphalie (1648). Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces cent pages les résultats de recherches originales; mais l'auteur y a scrupuleusement tenu compte des plus récents travaux, et si, d'une façon générale, il a écrit pour le grand public, l'historien de profession profitera cependant çà et là de mainte observation excellente. Zwiedineck s'occupe d'abord des causes intellectuelles qui poussaient à la Contre-Réforme, puis il dépeint la situation économique, les institutions politiques de l'Allemagne et les institutions militaires à cette époque. La première moitié de la période étudiée, celle antérieure à la guerre, est, avec raison, la plus brièvement traitée, car à ce moment le progrès des idées est entravé par les forces conservatrices. C'est le récit

1. Il faut signaler aussi qu'en dehors du changement dans le système de publication des textes, le papier et l'impression, un peu négligés jusqu'alors, sont devenus plus dignes d'un ouvrage historique d'une telle importance nationale.

2. *Weltgeschichte. Die Entwicklung der Menschheit in Staat und Gesellschaft, in Kultur und Geistesleben*, herausgegeben von J. von Pflugk-Harttung. Berlin, Ullstein, 1907, in 8°, 3e partie, p. 417-517.

de la guerre de Trente ans qui forme la partie principale de l'exposé. Le jugement sur les personnages dirigeants est juste et mesuré, sans être cependant particulièrement profond. L'exposé se clôt par un coup d'œil rétrospectif sur les conséquences économiques de la plus dévastatrice de toutes les guerres modernes et par une appréciation de la paix de Westphalie au point de vue de l'histoire constitutionnelle. Mais la pensée que cette époque de désolation, époque des pires déchirements, ait pu par contraste agir d'une manière salutaire et favorable sur le sentiment national des Allemands aura certainement besoin, pour devenir plausible, de preuves plus fortes que celles apportées par Zwiedineck.

Un autre ouvrage d'ensemble, l'*Histoire d'Allemagne au siècle de la Contre-Réforme et de la guerre de Trente ans* de M. Maurice Ritter, est terminé maintenant. Cet excellent ouvrage, qui, grâce aux recherches consciencieuses et à la conception impartiale de l'auteur, restera longtemps classique, a été récemment ici l'objet d'un compte-rendu spécial[1].

III. — Travaux de détail. — En dehors du livre de M. Stolze sur la « Guerre des paysans » (1524-1525) dont il a déjà été question ici (t. CII, p. 372), la plupart des travaux de détail sont relatifs aux personnages dirigeants de la Réforme allemande et aux chefs du catholicisme, surtout au duc Georges de Saxe.

M. Cardauns traite un intéressant chapitre de l'histoire diplomatique de Charles-Quint[2]. Son point de départ est le pape Farnèse, Paul III, qui cherche à sauvegarder sa situation par sa neutralité à l'égard des puissances temporelles. Il nous montre le pape circonvenu et menacé par les deux irréconciliables adversaires, Charles-Quint et François Ier. Leur rivalité pour obtenir l'alliance politique avec le Saint-Siège est étroitement liée à la grande question religieuse du temps. La France, repoussée par Rome, menace du schisme. L'empereur, repoussé par Rome, pouvait se dérober à la grande tâche du maintien de l'unité de l'Église, de la guerre contre les hérétiques et les infidèles. La lutte diplomatique des deux souverains pour obtenir la faveur du Saint-Siège dans les deux années qui précèdent leur troisième guerre et en même temps les vains efforts du pape pour empêcher la rupture imminente entre la France et la monarchie mondiale des Habsbourg, tout cela nous est représenté par M. Cardauns en partie d'après des sources nouvelles et avec la plus minutieuse conscience.

1. *Rev. hist.*, t. CI, p. 184-185.

2. Ludwig Cardauns, *Paul III., Karl V. und Franz I. in den Jahren 1535 und 1536*. Rome, Loescher, 1908, in-8°, 100 p. (extr. des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. XI, p. 147-244).

On possède enfin une biographie détaillée et solide de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric le Magnanime, qui fut un des principaux chefs du protestantisme allemand[1]. L'auteur de cette biographie, M. Mentz, a réuni pour écrire son livre une telle masse de documents imprimés ou inédits que ce livre restera sans doute longtemps fondamental. Étant donnée la place centrale occupée par Jean-Frédéric dans l'histoire du protestantisme allemand, sa biographie intéresse à la fois l'histoire générale de l'Allemagne et l'histoire de la politique européenne. A ce dernier point de vue, ce que l'ouvrage de M. Mentz apporte de nouveau est peu important; mais on peut dire que notre connaissance de l'activité déployée par Jean-Frédéric comme souverain se trouve ici, sinon très modifiée, du moins précisée sur une foule de points. En appendice, M. Mentz a réuni des documents inédits choisis avec le plus grand soin dans la correspondance de Jean-Frédéric et parmi lesquels il faut noter plusieurs instructions et lettres qui jettent une lumière nouvelle sur les relations du protestantisme allemand avec la France et l'Angleterre pendant les années 1538-1539. Après ce travail, il ne restera plus guère qu'à tirer des matériaux et des renseignements recueillis par M. Mentz avec une aussi louable diligence les éléments d'une biographie plus accessible et plus artistiquement composée.

L'adversaire de Jean-Frédéric et celui-là même qui lui vola son chapeau d'électeur, le duc Maurice de Saxe, a fourni en tant que prince protestant la matière d'une étude de M. Issleib[2]. Malheureusement, sur aucun point, M. Issleib ne nous fait mieux comprendre la personnalité du prince électeur, pas plus qu'il n'approfondit le sens de sa politique. Ce travail est une compilation correcte de faits présentés dans leur enchaînement extérieur, tels que les documents les fournissent, sans rien pour les apprécier ou les expliquer, sans un mot sur la psychologie d'aucun personnage, même pas de Maurice de Saxe. M. Issleib veut prouver que la politique de son héros était la politique d'un prince protestant, mais nous ne trouvons nulle part un effort pour analyser l'esprit de cette politique ambitieuse. Au total, ouvrage qui ne fait pas avancer la science et de lecture difficile, parce qu'il est mal composé.

1. Georg Mentz, *Johann Friedrich der Grossmütige, 1503-1554*; t. II : *Vom Regierungsantritt bis zum Beginn des Schmalkaldischen Krieges*; t. III : *Vom Beginn des Schmalkaldischen Krieges. Aktenstücke*. Iena, Fischer, 1908, 2 vol. in-8°, XXVI-562 et X-602 p. coll. des *Beiträge zur neueren Geschichte Thüringens*. — Pour la 1re partie, parue en 1903, et qui menait l'histoire de Jean-Frédéric jusqu'à son avènement (1532), voir *Rev. hist.*, t. XCII, p. 373.

2. S. Issleib, *Moritz von Sachsen als evangelischer Fürst, 1541-1553*. Leipzig, Barth, 1907, in-8°, 213 p.

L'étude que M. Cardauns a consacrée à l'oncle du duc Maurice, au catholique Georges de Saxe[1], est plus précieuse bien que courte. Ce personnage, rigoureusement conservateur, rigide dans son attachement à l'Église, dans ses sentiments sincèrement religieux, fut certainement parmi les princes allemands du temps de Luther l'adversaire le plus sérieux, au point de vue intellectuel, de la Réforme protestante. Partisan résolu d'un retour aux croyances de l'ancienne Église, il lutta pendant deux décades « avec une verge de fer » contre l'envahissement de son duché saxon par le protestantisme, qu'il considérait comme un malheur national, sans fermer les yeux un seul instant aux graves abus de la vieille Église. L'activité réformatrice de Georges dans son duché, la surveillance sévère qu'il exerça sur le clergé séculier et régulier nous étaient déjà connues et n'ont été qu'indiquées par M. Cardauns; mais cet érudit jette un jour nouveau sur les relations du duc avec la curie romaine. Le duc Georges était convaincu que le maintien de l'unité de l'Église était impossible si l'on n'accordait la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres, et cependant il était bien résolu à les refuser tant que l'Église s'y opposerait. Jusqu'où les choses allèrent dans cette alternative désespérée, c'est ce que nous montre avec la plus grande netteté la requête des conseillers du duc aux évêques de Meissen et de Mersebourg. Cette pièce, qui est publiée par M. Cardauns, devint la base de la pétition des évêques au pape pour l'obtention des deux concessions. Rome répondit par un refus, et avec le duc Georges disparut le dernier soutien du catholicisme en Saxe.

A.-O. Meyer.

HISTOIRE D'ITALIE.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

(Suite et fin[2].)

L'Italie méridionale, 1820-1861. — On doit à M. Trifone une étude sur un curieux projet de loi présenté au parlement napolitain le 15 décembre 1820 par Natale del Vallo, de Catane, sur l'abolition

1. Ludwig Cardauns, *Zur Kirchenpolitik Herzog Georgs von Sachsen, vornehmlich in seinen letzten Regierungsjahren.* Rome, Loescher, 1907, in-8°, 53 p. (extr. des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken;* t. X, p. 101-151).

2. Voir *Rev. hist.*, t. CII, p. 379-395.

du régime féodal en Sicile[1] : modifié dans le sens conservateur par la commission de législation, soumis au prince régent le 12 janvier, renvoyé le 8 mars au parlement, atténué et sanctionné le 13 mars, il ne fut pas imprimé par suite de l'abolition de la constitution.

M. G. Bianco montrait naguère le caractère intensif du régionalisme sicilien[2]. La petite contribution de M. G. Ragusa Moleti[3] et le grand ouvrage de M. Francesco Guardione fortifient ce point de vue. Je ne puis comparer ici à la première édition, parue en 1901, la nouvelle édition du livre de M. Guardione[4]; tel qu'il apparaît actuellement, ce livre est loin de présenter toutes les qualités requises par la critique : M. Guardione travaille beaucoup, mais ne travaille pas très soigneusement[5]. On peut en effet excuser la grandiloquence, l'allure polémique de son avertissement et de sa préface, qui sont parties adventices de l'ouvrage; mais il eût été nécessaire, tout au moins au début d'une si longue étude, de préciser, dans une introduction critique, l'état des sources et des travaux sur la question abordée, — car, à ce point de vue, la liste bibliographique qui clôt le second volume est d'une choquante insuffisance, — de prévenir le lecteur que la documentation était réduite aux grands dépôts siciliens et aux imprimés, à l'exclusion des autres dépôts italiens et étrangers où repose la solution de tant de questions obscures, controversées, de le mettre en garde qu'il ne devait pas trouver ici une étude complète de la politique napolitaine en Sicile, puisque tout ce qui concerne l'administration proprement dite, — générale et communale, — l'organisation financière et judiciaire, le progrès économique y fait complètement défaut. Ce sont là en effet les plus patentes lacunes du livre de M. Guardione, auquel on est en droit de reprocher également une composition fractionnée en un nombre considérable de chapitres qu'unit seulement le fil chronologique des événements, sans qu'à aucun moment l'auteur s'arrête pour considérer un groupe de faits synthétiques, pour déterminer le sens ou la

1. Romualdo Trifone, *Vicende di un progetto parlamentare del 1820-1821 per l'eversione della feudalità in Sicilia*. Napoli, Giannini, 1907, in-4°, 42 p.

2. *La rivoluzione siciliana del 1820*. Firenze, 1905, in-8°. — Cf. le compte-rendu important de M. Rodolico dans l'*Arch. stor. ital.*, 1908, t. XLI, p. 214-223.

3. *La Sicilia e l'unità patria. Lettura fatta nel Politeama di Palermo*. Palermo, Sicula, 1908, in-16, 45 p.

4. Francesco Guardione, *Il dominio dei Borboni in Sicilia dal 1830 al 1861 in relazione alle vicende nazionali con documenti inediti*, dans *Bibl. stor.*, n°s 129 et 133. Torino, Società tipografico-editrice nazionale, 1907, 2 vol. in-8°, 520 et 670 p.

5. Je signale à ce point de vue son étude sur *Maria-Carolina d'Austria e la politica inglese in Sicilia*, lue à l'Académie des *Zelanti* d'Acireale (*Memorie dell'Accademia*, 5e sér., t. VI, 1907-1908).

rapidité de l'évolution, sans qu'il débarrasse enfin son récit de digressions inutiles sur la pensée de Dante ou de Machiavel ou de critiques désobligeantes et mal justifiées à l'égard de tel ou tel écrivain. M. Guardione prend l'histoire de la Sicile à l'avènement de Ferdinand II, — ce prince dont la comtesse de Boigne parle de façon si savoureuse au tome III de ses *Mémoires*[1], — le 8 novembre 1830, et nous conduit jusqu'au vote de l'unité, le 18 février 1861. L'un des épisodes les mieux étudiés, c'est celui des mouvements de 1837, consécutif à la propagation du choléra dans l'île : la mentalité de la population sicilienne s'y révèle arriérée à l'égal de celle des gens du moyen âge, qui se jetaient avec la cruauté qu'on sait sur les Juifs et les lépreux soupçonnés d'empoisonner les fontaines. M. Guardione a réuni aussi un grand nombre de faits sur les efforts de la police sicilienne pour empêcher l'influence de la pensée étrangère de pénétrer dans l'île, où elle avait déjà fort à faire pour lutter contre les menées sectaires, et les pièces justificatives qui suivent chacun des chapitres consacrés à ce sujet, à peu près toutes empruntées à l'*Archivio di Stato* de Palerme, sont presque toutes du plus vif intérêt[2]. L'incapacité du gouvernement napolitain, les violences inutiles des personnages revêtus du pouvoir d'*alter ego*, comme Del Caretto ou Landi, finirent par faire éclater, le 12 janvier 1848, une révolution à Palerme, la première des révolutions européennes. M. Guardione n'est guère plus tendre pour les libéraux de 1848 que pour les unitaires de 1860 : ce n'est pas peu dire; toutefois, il justifie assez sérieusement son opinion en montrant que les hommes du parlement sicilien n'ont pas su associer le peuple au mouvement ni mettre l'île en défense contre l'expédition du général Filangieri[3]. Le second volume de M. Guardione s'ouvre après le 15 mai 1849 et retrace la réaction inaugurée par Filangieri, continuée par le prince Castelcicala sous le règne de François II, qui monte sur le trône le 22 mai 1859; les proclamations de Mazzini et de La Farina ne cessent pas d'attiser dans les cités siciliennes la flamme patriotique et, au début d'avril 1860, éclate un nouveau mouvement. C'est pour soutenir ce mouve-

1. P. 63-64.

2. Ces pièces sont généralement reproduites, même les pièces françaises, où il y a seulement des erreurs d'accentuation. A noter, au t. II, les états concernant les Mille (p. 272 et suiv.) et le récit de Salvatore Calvino (p. 384 et suiv.). — Il faut lire, t. I, p. 110, *Lebzeltern;* p. 227, *Mac-Gregor;* t. II, p. 115, *La Guéronnière;* p. 419, *Pimodan.*

3. Je ne crois pas que M. Guardione ait connu et utilisé une importante lettre à la *Revue des Deux-Mondes* sur la médiation franco-anglaise à Palerme en 1849 (nouv. sér., 1849, t. II, p. 353-364).

ment que Garibaldi organise sa fameuse expédition des Mille, dont on trouvera ici une étude minutieuse dans les chapitres VIII et suivants. Mais c'est alors que les insuffisances de la documentation et du plan de M. Guardione apparaissent le mieux : on ne voit pas du tout, dans son livre, quel intérêt les autres régions de l'Italie, — pas même Naples, — et les autres pays d'Europe ont pris aux événements siciliens; les tractations entre Garibaldi et le gouvernement de Victor-Emmanuel apparaissent obscures; enfin on n'aperçoit pas pourquoi M. Guardione a cru devoir consacrer à l'expédition garibaldienne sur le continent, puis à l'expédition piémontaise tant de pages qui ne se rattachent qu'indirectement à son sujet strict. Les deux derniers chapitres de M. Guardione et sa courte conclusion énumèrent un certain nombre des griefs de l'Italie du sud contre l'annexion, ou plutôt contre les formes de l'annexion; je n'ai pas ici à examiner leur valeur, mais il est piquant de les rapprocher des réflexions contemporaines de Cuvillier-Fleury sur ce qu'il appelait une « comédie de l'annexion et du suffrage universel »[1].

C'est aussi l'histoire générale des Deux-Siciles qu'a étudiée M. Albert Maag en faisant l'histoire des troupes suisses au service du royaume de Naples de 1825 à 1861[2]. M. Maag renouvelle un sujet déjà abordé par M. von Steiger[3], parce qu'il connaît fort bien l'histoire générale des régiments suisses employés par les Bourbons au XIXe siècle[4] et l'histoire militaire de l'Italie contemporaine[5]. Le gouvernement des Deux-Siciles a employé des Suisses dès 1776, puis, à la Restauration, à partir de 1818; mais c'est après le départ des corps autrichiens chargés de réprimer la révolution napolitaine de 1821 et l'expérience faite en Espagne de la valeur des corps suisses que les rois de Naples songèrent à conclure, de 1825 à 1828, des capitulations militaires avec les cantons helvétiques. M. Maag étudie successivement l'organisation intérieure des régiments suisses, soumis à

1. Lettre de Cuvillier-Fleury à Victor Tiby, du 22 avril 1862, dans la *Revue hebdomadaire* (15 mai 1909, p. 313). Cuvillier-Fleury était bien informé des choses italiennes par son beau-frère Thouvenel.

2. Albert Maag, *Geschichte der Schweizertruppen in neapolitanischen Diensten, 1825-1861*, mit Uniformbildern, Portraits, Karten und Plänen. Ugghen durch die Stiftung von Schnyder von Warbensee. Zürich, Schultess, 1909, in-8°, XVIII-791 p.

3. *Die Schweizerregimenter in königlich-neapolitanischen Diensten*. Bern, 1851.

4. Voy. en particulier sa *Geschichte der Schweizertruppen in französischen Diensten, 1816-1830*. Zurich, 1899.

5. Il a publié au livre de Finocchiaro, *La rivoluzione siciliana del 1848-1849* (1906), un appendice sur *I reggimenti svizzeri nella spedizione di Catania*.

une discipline rigoureuse, et le rôle qu'ils jouèrent au milieu des événements intérieurs survenus dans le royaume de Naples; il a pu donner sur la tragédie qui éclata à Naples en mai 1848, sur la répression de l'insurrection sicilienne, sur la part prise par l'armée napolitaine à la guerre contre la république romaine un grand nombre d'aperçus nouveaux, grâce à l'usage des sources militaires suisses, à peu près entièrement inédites, et qui fournissent des détails minutieux et précis, — en particulier sur la guerre des barricades à Naples, à Messine et à Palerme. — Mais, dès le mois de mai 1848, une question de droit international public s'était posée à l'occasion de l'emploi par le gouvernement napolitain de citoyens suisses pour la répression des troubles intérieurs du royaume; avec cela, dans les corps suisses eux-mêmes, la propagande libérale commençait à recruter des prosélytes, et, même en juin-juillet 1859, une mutinerie de soldats éclata, de sorte que, de part et d'autre, la Suisse et Naples ne tenaient plus guère à continuer le régime des capitulations. La loi fédérale suisse du 30 juillet 1859 et le décret royal du 13 août 1859 réglèrent le congé des corps suisses; mais, malgré les efforts du commissaire fédéral Latour, les officiers suisses organisèrent une sorte de contrefaçon des corps dissous, — impeccable d'ailleurs au point de vue du droit international et du droit des États, — en constituant trois bataillons étrangers. Ces bataillons furent employés contre Garibaldi en Sicile, contre l'armée régulière autour de Gaëte, et la capitulation de Gaëte spécifia le libre retour dans leur pays des étrangers incorporés dans l'armée napolitaine (février 1861). M. Maag a utilisé, pour raconter cette odyssée des Suisses au service du roi de Naples, une grande quantité de sources, dont il a dressé la liste à l'appendice[1], en même temps que les souvenirs de ceux des soldats qui vivent encore au pays. Son travail n'a pas la sécheresse des historiques régimentaires habituels, parce qu'il a su associer l'histoire proprement dite des régiments suisses à l'histoire générale de Naples, sans pour cela que celle-ci écrase celle-là. Je ne lui ferai qu'un reproche, c'est de n'avoir pas suffisamment montré quelle était la vie journalière à l'intérieur de ces corps de troupes isolés au milieu de populations hostiles, quels liens attachaient les soldats à leurs chefs, quelle était la mentalité de ces mercenaires courageux au ser-

1. En appendice figurent également le texte des capitulations de 1825, des états concernant les cadres des régiments suisses et étrangers, la liste des blessés, des morts et des décorés dans les diverses campagnes napolitaines entre 1848 et 1860, l'état de service par ordre alphabétique des officiers qui ont servi pendant la même période. Après les appendices, au nombre de 23, un vaste index, qui rendra des services. Les planches représentent le costume des troupes suisses et étrangères.

vice de causes qui, à Naples comme aux Tuileries, ont fini par faire faillite : ce que M. Maag dit à ce sujet dans les chapitres I et X est par trop maigre.

Les ouvrages généraux de MM. Guardione et Maag donnent un grand nombre de renseignements sur les événements de 1848 dans le royaume des Deux-Siciles. Des contributions spéciales, dont certaines ont la valeur de livres de première main, les complètent sur divers points. C'est en 1859, dix ans après les événements, que Carlo de Angelis écrivit pour ses fils des *Mémoires*, dont l'éditeur, M. Matteo Mazziotti, n'a publié que ce qui concerne l'histoire des dernières années de la monarchie napolitaine[1]. Né le 27 juillet 1813 à Castellabate, Carlo de Angelis appartenait à une famille libérale du Cilento et subit pour ses idées, à partir de 1837, une véritable persécution de la part des autorités napolitaines. Au début de 1848, il prenait part au mouvement révolutionnaire du Cilento et se réfugiait au mois de juillet à Naples; il fut arrêté plus d'un an après, le 14 septembre 1849, et condamné aux travaux forcés le 27 janvier 1852. Mis en liberté après un séjour dans les bagnes de Nisida et de Procida, il fut poursuivi une seconde fois après que Cavour eut porté au Congrès de Paris les accusations célèbres contre les gouvernements rétrogrades d'Italie. Condamné à douze années de fer au mois d'octobre 1856, il connut les divers bagnes du royaume napolitain, ceux de Carmine et de Brindisi en particulier. Un décret royal du 27 décembre 1858 commuait sa peine en celle de l'exil perpétuel et de la déportation en Amérique; le décret fut exécuté le 16 janvier 1859, au moment où la libération de l'Italie commençait à se réaliser. Le capitaine du navire qui le transportait avec d'autres condamnés politiques consentit, sur les représentations des déportés, à les débarquer en Irlande le 6 mars. Accueillis à bras ouverts par les représentants officiels de la monarchie sarde à Londres, les Napolitains se mirent au courant des derniers événements survenus dans la péninsule; le 26 avril, de Angelis partait pour la France, le 5 mai pour Turin et, quelque temps après, il secondait, du mieux qu'il pouvait, les efforts des révolutionnaires du sud de l'Italie. Le rôle politique de Carlo de Angelis est évidemment mince; c'est, après tout, un comparse de troisième ordre, et ses Mémoires de bon patriote devenu bon fonctionnaire, — il quitta l'administration en 1879 et mourut le 5 septembre 1899, — ne contiennent pas des révélations sensationnelles; ils renferment toutefois sur les procédés de la police napolitaine et de la chiourme des bagnes des indications curieuses,

1. Carlo de Angelis, *Memorie*, dans *Bibl. del risorg. ital.*, ser. V, n° 4. Roma-Milano, Albrighi, 1908, in-18, v-141 p.

qu'il ne semble pas que l'auteur ait gonflées d'indignations rétrospectives, et constituent, par leur médiocrité même, un témoignage intéressant sur la psychologie des patriotes moyens.

L'éditeur des Mémoires de Carlo de Angelis, M. Matteo Mazziotti, connaît bien l'histoire générale de Naples et l'histoire particulière du pays de Salerne, notamment de la région dite Cilento[1]. C'est ce qui donnera tant de valeur à son livre sur *Costabile Carducci ed i moti del Cilento nel 1848* dont nous n'avons jusqu'ici que le premier volume[2]. Ce qu'on pourra reprocher avant tout à ce livre, c'est de faire, à propos de Carducci et du Cilento, une véritable histoire du mouvement de 1848 dans le royaume de Naples et de faire cette histoire, au moins au point de vue de la formation du parti libéral, en remontant jusqu'à l'année 1830. Si M. Mazziotti a mis son livre sous l'égide du nom de Carducci, c'est que ce personnage secondaire fut, en janvier 1847, dans le district de Tocchiara, le chef d'une insurrection dont la trame avait été tissée par Poerio. La part prise par le Cilento à l'agitation politique qui sépara la publication de l'acte souverain (29 janvier) de l'ouverture du parlement napolitain (15 mai) est racontée par notre auteur avec beaucoup de détails, qui mettent en lumière non seulement les efforts de la propagande libérale ou républicaine, mais aussi les résultats fâcheux de l'accession brusque à la liberté d'une population qui la confondit souvent avec la licence et se jeta, en particulier, dans une véritable fureur de déprédation sur les biens communaux et privés. Carducci, commandant des gardes nationaux de la province de Salerne, songea un instant à secourir les insurgés napolitains du 15 mai; il porta en Calabre son ardeur et essaya d'organiser une insurrection que déconseillaient les modérés Poerio, Settembrini, Massari, d'Avossa; la Calabre combattit seule, et l'expédition envoyée par le gouvernement de Palerme ne sut pas la soutenir. En juillet, Carducci était à nouveau dans le Cilento, où un second mouvement allait éclater. Ce qu'a été ce second mouvement, M. Mazziotti nous le montrera dans son prochain volume, appuyé sans doute, comme celui-ci, sur une vaste littérature historique et une documentation inédite puisée aux archives de Naples, de Salerne et de Potenza[3].

C'est également sur une documentation inédite, — en particulier

1. Il a déjà publié une étude sur *la Rivolta del Cilento nel 1821* (*Bibl. stor. del ris. ital.*, ser. V, n° 9).

2. Matteo Mazziotti, *Costabile Carducci ed i moti del Cilento nel 1848;* t. I. Roma-Milano, Albrighi, 1909, in-18, VIII-220 p.

3. Les courtes notices biographiques renfermées dans les notes de M. Mazziotti constituent un des attraits et une des commodités de son volume. Il est probable que son second volume contiendra un index alphabétique renvoyant,

les archives de Bari, — que repose le livre, beaucoup moins bon, que M. Saverio Daconto a consacré à *la Provincia di Bari nel 1848-49*[1]. Après une introduction sur l'esprit public dans cette région depuis 1821 et sur la propagande libérale et patriotique de Cozzoli, M. Daconto nous donne une série de chapitres sur la façon dont l'avènement du régime constitutionnel fut accueilli à Andria, à Ruvo, à Trani, à Molfetta, dans toutes ces petites cités où des ferments carbonariques subsistaient, où des *circoli* (clubs) s'organisèrent et où une sorte d'anticléricalisme inattendu se développa, puis sur celle dont on répondit dans le pays à la réaction napolitaine. Le plus curieux, à cet égard, c'est l'organisation d'une *Deputazione municipale*, sorte de Comité de Salut public, que laissèrent se constituer l'intendant et le commissaire de police, et celle de groupes secrets de libéraux plus accentués, dont l'activité politique aboutit à la réunion, au début de juillet, d'une diète provinciale; un procès institué par la grande cour criminelle de Trani devait aboutir, en 1851, à la condamnation des principaux instigateurs, le chanoine del Drago, Bozzi, Turi, Laginestra, de Ruggerio. D'autres procès criminels marquèrent le rétablissement de l'*ordre* dans la province de Bari; Cozzoli, condamné à mort pour son rôle à Molfetta, put s'enfuir en France, d'où il revint en 1860 pour mourir misérablement en 1864; à Gravina et Altamura, les troubles eurent un caractère social de lutte de classes qui fait d'ordinaire défaut; à Pertignano, Fasano, Capurso, Canneto, Folignano, Barletta, Noci, Bari, ils naquirent, en 1849, surtout à l'occasion de la levée; les procès de Giovinazzo et d'Andria furent dirigés surtout contre les libéraux sectaires, toujours organisés à la façon carbonarique, et que les procédés mazziniens n'avaient pas encore touchés. Pour cette étude des troubles locaux de la province de Bari, il semble que l'auteur eût dû consulter les archives municipales, ce qui lui aurait permis d'arriver sans doute, en plus d'un cas, à une plus grande précision. La partie introductive pourra être rapprochée du livre de M. Benedetto Paolillo, signalé précédemment (t. CII, p. 385).

L'Italie contemporaine (depuis 1871). — M. Pietro Vigo a entrepris de continuer les *Annales* italiennes de Muratori-Coppi-Ghiron.

en particulier, à ces très utiles notices; il serait bon qu'il voulût y joindre une carte, sans laquelle l'intelligence des événements n'est guère possible.

1. Saverio Daconto, *La provincia di Bari nel 1848-1849. Narrazione storica dai documenti inediti dell'Archivio di Stato*, con prefazioni del comm. G. Palombella. Trani, Vecchi, 1908, in-8°, 203 p. — Il n'est pas nécessaire de parler ici de la préface de M. Palombella, d'une allure vivement polémique et toute dirigée contre l'*afarismo* de l'Italie contemporaine.

qui s'arrêtent à 1870[1]; il racontera les événements jusqu'en 1900 et consacrera un volume entier au développement de la *culture* italienne dans cette période. Le premier volume va jusqu'à 1874, le second jusqu'à la fin de 1878; ils sont strictement chronologiques, sèchement précis, écrits d'après les documents, dont certains, les plus importants, sont donnés *in extenso*[2], avec quelques passages tirés des historiens, en somme impartiaux, encore que ce soit autour de la question cléricale que l'auteur fasse pivoter toute l'histoire italienne, sans trop d'erreurs de détail[3]; l'histoire économique fait complètement défaut dans ces *Annales*. A la fin de chaque volume, des index alphabétiques rendront des services que l'impression de quelques manchettes chronologiques à l'intérieur des volumes aurait rendus plus nombreux.

La veuve du professeur de philosophie Carlo Cantoni, en faisant publier les *Scritti varî* de son mari[4], a fourni une contribution à l'étude de la pensée italienne contemporaine. Patriote éduqué à l'Université de Turin, néokantien convaincu par l'enseignement des professeurs de Berlin et de Göttingen, Carlo Cantoni a, comme professeur, recteur de l'Université de Turin et sénateur, toujours combattu en faveur du libéralisme et de l'éducation comme moyen de progrès national. Pour l'historien, ce sont ses études sur les partis religieux et sur la Triple-Alliance, — celle-ci écrite lors de l'affaire tunisienne et dans un esprit assez hostile à la France, — qui méritent le plus d'attirer l'attention[5].

La question religieuse en Italie et la situation diplomatique du pays continuent en effet de préoccuper les esprits. *Lo stato contro la chiesa*, de l'abbé Domenico Battaini, est l'œuvre d'un prêtre libéral effleuré par le modernisme si vivace au delà des monts[6]. On trou-

1. Pietro Vigo, *Annali d'Italia, storia degli ultimi trent' anni del secolo XIX*. Milano, Treves, in-16; t. I (1908), 410 p.; t. II (1908), 339 p.

2. Au tome I, la loi des garanties, le discours de Victor-Emmanuel du 27 novembre 1871; au tome II, l'importante circulaire du garde des sceaux de 1877.

3. Je note, en passant, t. I, p. 333, Mallenkrodt; t. II, p. 147, Madier de Montgou; p. 203, Bettemont.

4. *In memoria di Carlo Cantoni. Scritti varî*. Pavia, Bizzoni, 1908, in-4°, XXVII-710 p. — Une notice du professeur Vidari sert d'introduction biographique et critique.

5. Ces deux études font partie du second groupe des *Scritti varî* (études et discours politiques), lesquels en comprennent encore trois autres : I. Études historiques et exposés universitaires; III. Problèmes universitaires; IV. Écrits mineurs sur des sujets divers.

6. Sac. Domenico Battaini, *Lo stato contra la chiesa*, dans *Piccola biblioteca di scienze moderne*, n° 150. Milano, Bocca, 1908, 352 p.

vera dans son livre une vive critique du cléricalisme, dont il analyse les procédés d'action en lui opposant le *vrai* catholicisme, et un historique, trop souvent imprécis, de la crise religieuse.

M. Battaini est un polémiste. Cette qualification s'applique encore plus justement à MM. Luciano Magrini et Eduardo Cimbali. Le premier a voulu ouvrir les yeux du peuple italien sur les dangers de la politique triplicienne[1]; mais son livre n'est qu'un réquisitoire passionné contre le pangermanisme, dont il n'a pas su analyser les causes profondes.

M. Cimbali ne partage pas le sentiment de M. Magrini, en ce sens qu'il ne ménage pas la politique française dans sa brochure sur le Maroc[2]. M. Cimbali est professeur de droit international à l'Université de Sassari, et il voit dans la politique de l'Europe et surtout dans celle de la France en Afrique une atteinte profonde au droit dont il enseigne les règles. Tout n'est pas à rejeter dans la brochure de M. Cimbali, qui s'est efforcé de montrer, en opposition aux appétits des puissances européennes, la valeur des civilisations dites barbares; mais elle a presque partout l'allure d'un pamphlet.

Divers. — La *Società nazionale per la storia del Risorgimento italiano* continue d'exercer en Italie son action scientifique et patriotique. Après avoir constitué à Milan, Venise, Turin et Rome des comités régionaux, elle en a organisé un à Florence sous la présidence de M. Zanichelli[3]. En attendant que pour son second congrès, tenu à Pérouse les 12-14 septembre 1907, paraisse, comme pour le premier, un compte-rendu détaillé[4], on pourra se reporter, pour juger de l'ampleur de ses travaux, soit aux notes insérées dans l'*Archivio storico italiano*[5], soit à la revue qu'elle publie, depuis le mois de janvier 1908, sous la direction de M. B. Manzone[6]. Non seulement les groupements scientifiques, comme cette société, ou patriotiques, comme celui des vétérans des *patrie battaglie*[7], mais l'État italien

1. Luciano Magrini, *Il pericolo tedesco*. Milano, Società editrice milanese, 1907,] in-18, 197 p.

2. Eduardo Cimbali, *L'Europa fa opera di civiltà nel Marocco? E la nazione dell'89*. Roma, Lux, 1907, in-8°, 54 p.

3. *Arch. stor. ital.*, t. XLI (1908), p. 484.

4. *Atti del primo congresso per la storia del risorgimento italiano, tenutosi in Milano del novembre 1906*. Milano, 1907, in-8°, 189 p.

5. *Arch. stor. ital.*, t. XL (1907), p. 436-437.

6. *Il Risorgimento italiano* Torino, Bocca. — Ce périodique contient sept rubriques : 1. Memorie e documenti inediti; 2. Musei del risorgimento; 3. Varietà e aneddoti; 4. Bibliografia; 5. Questionario; 6. Cronaca; 7. Atti ufficiali della Società.

7. *Atti del VII congresso dei superstiti delle patrie battaglie 1848-1870*

lui-même font tous leurs efforts pour jeter une pleine lumière sur l'histoire du *Risorgimento;* on a vu en effet, au début de l'année 1908, le gouvernement italien acheter la bibliothèque de Crispi, comprenant des documents du plus grand intérêt, — feuilles volantes, proclamations, affiches, pamphlets, — pour la période 1848-1860, principalement dans le royaume des Deux-Siciles[1]. Des concours ont été un peu partout institués dans le but de faire connaître les principaux hommes ou les principaux événements du *Risorgimento*, au moyen d'ouvrages dont le mérite sera récompensé[2]; l'Italie contemporaine pourra doublement tirer parti, au point de vue de l'éducation nationale, des travaux espérés, s'il est prouvé qu'ils ont été conçus dans un esprit largement scientifique, et les historiens français, ici, à Rome, avec l'École d'archéologie et d'histoire[3], à Florence, avec l'Institut créé par M. J. Luchaire[4], devront considérer avec curiosité les résultats de l'expérience italienne, où doivent venir se confondre le désir de l'impartialité scientifique et le souci de l'apologie patriotique.

Georges Bourgin.

tenuto in Milano 18-21 settembre 1906. Sesto San Giovanni, Doni-Trasi, 1907, in-8°, 147 p.

1. *Petit Temps*, 10 mars 1908. Voy. la *Révolution française*, 14 avril 1908, p. 362-363.

2. Le Conseil municipal de Bologne offre 10,000 l. pour une histoire de l'expédition de Mille (concours international, fermé le 30 juin 1910); la *Società nazionale* 500 l. pour quatre monographies populaires (Victor-Emmanuel, Garibaldi, Cavour, Mazzini; clos le 30 juin 1908); le Conseil provincial de Turin 500 l. pour une biographie populaire de Cavour (clos le 30 octobre 1908); M. Beltrami 6,000 l. pour une histoire populaire de la campagne de 1859; l'éditeur Cogliati 1,500 l. pour une histoire critique de l'action de Napoléon III en Italie; le Conseil municipal de Venise 8,000 l. pour une histoire de la révolution vénitienne de 1848-1849.

3. On pourra regretter que, jusqu'ici, les membres de cette École se soient trop peu souvent attachés à l'histoire moderne et contemporaine de l'Italie, pour laquelle ils ont tant de documents et d'instruments de travail sous la main.

4. Voy. le *Premier rapport sur l'Institut français de Florence au 1er février 1908* (in-8°, 12 p.), par M. J. Luchaire. L'absence d'une section proprement historique est peut-être à regretter dans l'organisation de cet Institut.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

D. Parodi. **Traditionalisme et démocratie**. Paris, A. Colin, 1909. In-18, 325 pages.

Le livre de M. Parodi est à la fois une critique et une apologie : une critique du « traditionalisme » qui attaque la démocratie et une apologie, — basée sur une analyse philosophique, — de cette même démocratie. Il en résulte quelque confusion dans l'esprit du lecteur, d'autant que l'auteur dans son *Introduction* ne révèle pas clairement son plan. Il le rattache à une distinction entre une soi-disant politique du fait et une soi-disant politique de l'idée, inspirée l'une de l'esprit traditionaliste et l'autre de l'esprit rationaliste, distinction qui ne repose pas, à mon avis, sur des caractérisations bien réelles, et où les mots jouent un rôle plus grand que la vraie nature des choses. L'auteur voit sous ces mots une « logique secrète » qui fait l'unité de groupements incohérents en apparence et transforme « des affinités obscures en principes nouveaux ». Il y a là, je le crains, trop de subtilité philosophique apportée à l'examen de mobiles plus simples et plus positifs que ne les représente l'auteur. Il aurait pu se dispenser, je crois, de cette tentative de synthétiser en deux armées bien distinctes par les visées et la méthode les groupes de doctrines et d'écrivains dont il voulait s'occuper et il aurait pu entrer plus vite dans le vif de son sujet, qui était l'analyse et la refutation de doctrines et d'écrits d'un certain groupe d'auteurs contemporains.

Là, bien qu'il apporte encore quelque artifice dans le groupement qu'il présente des « traditionalistes »[1], il a rempli son programme avec beaucoup de conscience et de pénétration. Sa conscience l'a même entrainé à un peu de longueur, et il aurait pu, ce semble, dans plusieurs parties de son volume, être plus concis. Mais il ne faut pas se plaindre de ces analyses étendues si leurs developpements mêmes donnent confiance au lecteur et lui font penser que le critique n'a rien négligé des auteurs qu'il examine et réfute.

En ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler le vice fondamental de

1. M. Parodi étudie successivement, dans des chapitres aux titres d'une symétrie un peu factice, « M. Brunetière (traditionalisme et moralité), M. Bourget (traditionalisme et positivisme), M. Barrès (traditionalisme et individualisme), l'*Action française* (traditionalisme et politique), le romantisme traditionaliste... », puis, dans une seconde partie de son livre, les *Principes démocratiques*, la notion d'égalité, les principes de 89, la démocratie dans ses relations avec la science, l'histoire et la civilisation.

l'argumentation des traditionalistes, M. Parodi indique bien combien est dangereuse la méthode qui consiste à employer la méthode rationnelle, non pour découvrir la vérité, mais pour défendre une vérité qui sert de point de départ et qui est un simple *a priori*. De cette façon, on n'applique pas l'analyse rationnelle, on l'*utilise*, ce qui est très différent. Il serait permis de dire que tout l'esprit scientifique est dans l'un des procédés, et le contraire de l'esprit scientifique, malgré l'apparence, dans l'autre. Le premier recherche, l'autre démontre. Déjà par la différence des objets, on peut prévoir que l'un s'entourera de toutes les précautions possibles dans l'investigation avant d'affirmer; que l'autre sera tenté de se contenter d'à peu près, de résultats partiels, pourvu que par certains côtés mis en relief, — même avec des coups de pouce, — ils apportent de la force à l'argumentation. Ces à peu près, ces résultats partiels, c'est ce que les « simples littérateurs que sont les traditionalistes » (le mot est de M. Parodi) appellent triomphalement des faits, et ils opposent les « faits » aux « idées » qu'ils bafouent chez les « intellectuels ». Toute la question serait de savoir ce qu'on a le droit, scientifiquement, d'appeler « un fait », et il est probable que là-dessus les véritables savants ne s'entendraient pas avec les représentants du néo-traditionalisme.

Aussi ceux-ci se gardent-ils bien d'engager le débat sur ces questions de définitions. Par un détour habile, là où leurs prédécesseurs craignaient et condamnaient la science, ils ont préféré l'appeler à leur aide contre la démocratie. M. Parodi marque justement l'origine de ce mouvement tournant dans les derniers travaux de Renan et de Taine : mais ceux-ci, dans leur réaction finale contre l'esprit du XVIIIe siècle, sont restés des philosophes, exprimant leurs doutes, critiquant des données générales optimistes trop absolues qu'avaient démenties les événements terribles dont ils venaient d'être les témoins épouvantés; on ne peut dire qu'ils aient formulé un système de réaction scientifique et soi-disant positiviste comme celui que veut nous imposer le néo-traditionalisme.

Ce dernier, — M. Parodi le remarque avec exactitude, — procède, — sans le dire, — « à la façon de la métaphysique ou de la théologie classiques; il choisit les faits de l'histoire comme les données de la science... à la lumière d'une théorie sous-entendue... », et il ne peut l'avouer (peut-être même se l'avouer à lui-même), « puisque ce serait abandonner toute l'apparente originalité de l'attitude prise, tout cet appareil pseudo-scientifique si propre à en imposer, et revenir à l'idéologie pure et simple ».

La théorie sous-entendue est, croyons-nous, celle-ci : l'histoire (d'une nation, d'une société) se compose de deux parties successives, l'une qu'on appelle le passé traditionnel, passé de formation et de structure, et qu'on arrête par la pensée au moment où il répond le mieux, par le milieu social qu'il a engendré, aux sympathies, aux inclinations ou aux répugnances et aux haines de celui qui se charge d'établir la démarcation; l'autre qui s'étend depuis l'opération césarienne qu'on vient de

réaliser, qui est une période de déformation, une sorte de contresens perpétuel conscient ou inconscient relativement à la phase antérieure, qu'il faut hardiment supprimer et abolir dans son développement pour revenir aux bienfaits de la première période. Ce n'est même plus la succession des époques « organiques et critiques » de Saint-Simon, dans laquelle les dernières préparaient, par une sorte de fermentation intime, l'évolution ultérieure de l'être social : c'est la maladie opposée à la santé, l'empoisonnement qu'il faut détruire par le fer et le feu (si les contrepoisons ne suffisent pas), pour délivrer l'organisme des germes malsains qui l'ont envahi et le rendre à l'équilibre antérieur. « L'histoire seule, pour M. Barrès », écrit justement M. Parodi, « a créé et seule nous révèle la loi d'un peuple ou sa tradition; mais, en nous la révélant, on dirait qu'elle la fixe et l'immobilise pour jamais... et nous interdise de la continuer : et c'est ce qu'on appelle la vertu régénératrice du sens historique! »

Appliquant à l'école néo-traditionaliste sa propre méthode dite historique, mais avec plus d'exactitude qu'elle ne le fait elle-même, on ne saurait trop se rappeler dans quelles circonstances et sous quelles influences elle s'est originairement groupée. Si inconcevable que cela puisse paraître au premier abord, le désir de trouver des justifications d'ordre ou d'apparence un peu supérieure à une erreur incroyable ou à des sentiments extrêmement bas a joué un grand rôle dans la cristallisation d'idées qui s'est opérée autour du déni de justice qu'a été tout d'abord et qu'est restée pour un certain parti l'*Affaire Dreyfus*. S'entêter dans un simple refus de revision, malgré les démonstrations éclatantes de l'erreur initiale, c'était insuffisant pour des esprits déliés qui s'étaient toujours piqués de critique et d'intellectualisme raffiné. Alors on vit se produire, ce qui s'est tant de fois passé en matière théologique ou philosophique : pour sauver une thèse absurde par elle-même, on vit amonceler autour de cette thèse centrale, et souvent en ayant l'air de l'oublier, ce qui donnait plus de force aux constructions annexes, des thèses subsidiaires qui vont chercher leurs racines dans les diverses régions de l'histoire ou de la pensée humaine. Cela a été le fait de la plupart des religions et des philosophies. Les montagnes de littérature et de dissertations qu'elles ont soulevées pour sauver tel principe ou tel dogme inacceptable à la simple raison, mais avantageuse à certains intérêts ou à certaines passions, représentent une bonne partie de la production intellectuelle du passé. Il faut quelquefois de longs siècles pour voir s'écrouler ces chaînes de forteresses, qui, tout à coup, sous un simple souffle de bon sens, et malgré leur enchevêtrement d'apparence formidable, s'abattent comme des châteaux de cartes. Leur résistance prolongée vient en partie de la difficulté qu'éprouve la raison à concevoir qu'un effort aussi gigantesque ait été employé pour fortifier une puérilité, une fable inconsistante, une donnée imaginaire ou absurde.

Le traditionalisme, à son tour, a enveloppé dans un vaste système historique, politique et social de ce genre, une défaillance de juge-

ment et d'équité; et comme marque d'origine, ainsi que l'observe justement M. Parodi, « il emploie trop souvent... les procédés d'argumentation et de langage dont il fit sa méthode à propos de cette particulière occasion où il prit naissance ».

C'est une bonne appréciation, et qui devrait suffire à qualifier les moyens de discussion de certains modernes traditionalistes. M. Parodi n'a pas voulu se contenter de cette condamnation en quelque sorte négative du système général de ses adversaires. Il a résolu de reprendre le procès dans ses éléments mêmes, autrement dit de discuter à nouveau sur des bases purement philosophiques le problème de la liberté et de l'égalité, haïssables à la nouvelle école. De là, dans son volume, une seconde partie, où il fait preuve de beaucoup de pénétration, mais aussi de quelque subtilité. Appliquer aux matières sociales les procédés d'analyse de la métaphysique ou de la logique rationnelle m'a toujours paru ou stérile ou dangereux. Avec des raisonnements purement verbaux, on peut démontrer tout ce qu'on veut. Je signale à ce point de vue le chapitre de M. Parodi relatif à la notion d'égalité sociale; c'est un modèle de ce que j'appelle la discussion verbale. Intéressante au point de vue intellectuel et abstrait, que prouve-t-elle au point de vue social? Peu de chose. Une vue historique du sujet serait beaucoup plus efficace. Il faut bien admettre que l'idée d'égalité a joué un grand rôle dans l'imagination des hommes; mais se sont-ils creusé la tête pour se définir à eux-mêmes cette notion d'égalité et y introduire tous les raffinements qu'y apporte l'esprit aiguisé d'un philosophe comme M. Parodi? Nullement. Ce n'est donc pas la notion philosophique d'égalité sociale qui socialement a porté ses fruits, c'est la notion courante d'égalité, comprise surtout comme réaction contre l'oppression des privilèges, et c'est celle-là qui agit encore sur les esprits contemporains. Pourquoi dès lors se perdre en déductions infinies sur les caractères de la légitimité ou de l'illégitimité de l'égalité *en soi*, aperçue d'un point de vue abstrait?

Cette pente vers l'abstrait, c'est le grand péril de l'intrusion de la philosophie pure dans l'économie sociale. Platon y avait buté, et bien d'autres y ont buté après lui. M. Parodi est plus sage que certains de ses prédécesseurs en déclarant lui-même qu' « il est trop clair que de l'étude toute abstraite à laquelle il vient de se livrer on ne peut rien conclure sur la place qu'il convient de faire à la notion d'égalité dans une société historique donnée et rien non plus sur la vraisemblance ou l'utilité de ses progrès à venir... ». Mais il est un peu inconséquent avec lui-même, lorsque, tout en se défendant de faire du « concret », il transporte à l'idéal social la notion de la liberté et de l'égalité sous le nom de justice. « Il est juste », écrit-il, « non pas que tous, grands et petits, travailleurs et paresseux, économes et prodigues, vicieux et vertueux, aient le même rôle, la même vie, la même récompense, mais partent à peu près du même point et dans des conditions à peu près identiques... » Qu'est-ce ici que les « conditions identiques »? Est-ce ce que donne ou fournit en biens, instruction, etc., la société? Est-ce

ce que confère la nature en dons intellectuels et physiques, et qui varie à l'infini d'un individu à l'autre? Le socialisme a toujours hésité entre les réponses à faire suivant qu'il accordait la rémunération au mérite, au travail, à la capacité ou aux besoins. Et pourquoi a-t-il hésité, si ce n'est parce qu'il apercevait les injustices d'une justice partielle et les impossibilités pratiques d'une justice totale? M. Parodi, lui, simplifie la question en déclarant que « les désirs normaux et profonds ne vont le plus souvent qu'avec la possibilité naturelle de se satisfaire... En bonne psychologie, l'homme ne veut que ce qu'il est fait pour posséder, et il n'a de jouissance que dans l'accomplissement de ses fonctions spontanées physiques ou morales ». C'est peut-être là de la « bonne psychologie », lisez de la psychologie idéale, mais est-ce de la psychologie réelle, celle où l'on puisse appuyer une appréciation positive de la démocratie?

Eugène D'EICHTHAL.

Jules MAURICE. **Numismatique constantinienne, iconographie et chronologie; description historique des émissions monétaires.** T. I. Paris, Leroux. 1908. In-8°, CLXXIX-507 pages; 23 pl.

On connaît la compétence numismatique de M. Jules Maurice. Depuis de longues années, il s'est attaché au classement méthodique des monnaies de Constantin, et par de nombreuses recherches de détail sur les différents ateliers monétaires il a réussi à mettre de l'ordre et de la clarté là où tout n'était que confusion et obscurité. Il publie aujourd'hui le premier volume d'une *Numismatique constantinienne* qui sera accueillie avec faveur par les numismates. Bien que l'ouvrage, d'un caractère spécial et technique, semble ne point relever de cette *Revue*, il mérite cependant d'être signalé ici, en raison de l'intérêt qu'il présente pour les études historiques.

Sur bien des points, l'histoire du IVe siècle est encore indécise : la numismatique constantinienne permettra de résoudre plus d'une difficulté. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la longue et substantielle introduction de M. Maurice, qui contient tout ce qu'on peut savoir de la chronologie de Constantin, depuis son avènement jusqu'à sa mort. Les conflits des empereurs, les progrès de Constantin, ses victoires, ses campagnes contre les Francs, les Alamans, les Goths et les Daces, sa politique religieuse, son administration, tous les événements un peu importants de son règne sont enregistrés et comme illustrés par les monnaies, dont le témoignage irrécusable précise, complète et souvent rectifie celui des chronographes anciens. Pour prendre quelques exemples, on peut établir, à l'aide des monnaies frappées en Gaule et en Italie, que c'est bien le 31 mars 307, et non à la fin de cette même année, que Constantin prend le titre d'Auguste. On peut constater que la proclamation des Césars Crispus, Constantin II et Licinius II ne se fait pas simultanément en Orient et en Occident. L'ini-

tiative vient de Licinius, qui, pour faire échapper Licinius II aux conséquences de sa naissance servile du côté maternel, le désigne comme César et fait frapper des monnaies avec ce titre dès décembre 314; mais il a besoin de l'adhésion de Constantin et il espère l'obtenir en faisant frapper en même temps des monnaies au nom des deux fils de Constantin, Crispus et Constantin II, qualifiés eux aussi de Césars. Malgré ces avances flatteuses, Constantin refuse son consentement. Ce n'est que trois ans après, en 317, qu'a lieu en Occident la reconnaissance des trois Césars. Le fait est important au point de vue de la critique et du classement des sources. Les auteurs, en effet, ne sont pas d'accord sur la date de la proclamation des trois Césars. Les uns, comme Zosime et les chroniqueurs byzantins, donnent la date de 315; les autres, comme le panégyriste, donnent celle de 317. Il est évident que les premiers ont puisé à des sources orientales, plus ou moins influencées par Licinius, tandis que les autres ont vécu à la cour d'Occident, dans le voisinage de Constantin, ou consulté les archives impériales. A ce propos, il est intéressant de remarquer combien l'étude des monnaies relève l'autorité historique des panégyristes, ainsi que celle de Lactance ou de l'auteur, quel qu'il soit, du *De mortibus persecutorum*. On est souvent tenté de ne voir dans leurs écrits qu'une rhétorique vague. Au contraire, ils sont pleins de détails précis, que l'on peut voir historiquement vérifiés par le témoignage des monnaies. Tel renseignement, comme par exemple l'attribution par Galère du titre de *filii Augustorum* à Maximin Daza et à Constantin en 308-309, n'est connu que par le *De mortibus persecutorum* (XXXII) et par les monnaies frappées dans les ateliers de l'Orient.

La date de la conversion de Constantin a donné lieu à de nombreuses controverses. Les uns, sur la foi de Zosime, reculent l'événement jusque vers 326; les autres, avec Lactance et Eusèbe, le placent aux environs de 312, au temps de la campagne contre Maxence. C'est cette dernière date qui est la vraie. Elle est mise hors de doute par la numismatique. Le monogramme chrétien que l'adversaire de Maxence avait fait représenter, selon Lactance, sur les boucliers de ses soldats, figure bien avant 326 sur les monnaies de Constantin. Au point de vue de la politique religieuse de l'empereur, les monnaies émises entre 312 et 326 sont très significatives. Elles montrent que, pour être chrétien, Constantin n'en est pas moins tolérant à l'égard du paganisme dont il demeurera, du reste, le chef comme *pontifex maximus*. Les types et les légendes païennes (*Soli invicto*, *Jovi conservatori*) subsistent. Ils ne disparaissent définitivement que vers 322, lors des préparatifs de la campagne contre Licinius. A ce moment (entre 320 et 324), on voit se multiplier les pièces avec le monogramme chrétien, en même temps que se succèdent les lois favorables à l'exercice de la religion nouvelle et à l'indépendance du clergé.

Un des plus grands faits de l'histoire du IVe siècle est la fondation de Constantinople. Cette fondation est généralement attribuée à l'année 330 sur la foi des chroniqueurs byzantins. Il y eut bien, en effet, le

11 mai 330 une cérémonie d'inauguration. Mais cette cérémonie ne fut que la consécration solennelle et religieuse d'un état de choses officiellement institue plusieurs années auparavant. C'est ce que la numismatique permet d'établir. Il résulte des pénétrantes études de M. Maurice que la constitution de Constantinople-capitale suit de près la campagne victorieuse de Constantin en Orient et la ruine définitive de Licinius. Dès le 8 novembre 324, il existe à Byzance un atelier monétaire, récemment ouvert, qui émet des monnaies avec l'exergue *Cons*[*tantinopolis*]. La capitale nouvelle est donc, dès ce moment, choisie. Elle a officiellement reçu son nom. Dans les six années qui s'écoulent entre cette dédicace et l'inauguration solennelle, Constantin entreprend de grands travaux pour rendre la vieille Byzance digne de sa nouvelle destination. Il construit des palais et des églises. Mais, dès 324, dès le jour où, Licinius étant vaincu et la campagne d'Orient achevée, il a compris l'importance stratégique de Byzance et s'est mis à en agrandir l'enceinte, Constantinople existe.

En installant sa capitale sur le Bosphore, Constantin marquait nettement qu'il entendait être le souverain de l'Orient. Ce caractère nouveau de la dignité impériale se manifeste sur les monnaies. A partir de 324, l'effigie de l'empereur, comme aussi l'effigie de sa mère Hélène, portent le symbole de la monarchie orientale, le diadème.

On pourrait multiplier ces observations et relever, dans l'introduction de M. Maurice, tout ce que la numismatique ajoute à l'histoire. Mais les exemples que j'ai cités suffisent à montrer la portée de l'ouvrage. Tous ceux qui auront désormais à s'occuper de l'époque de Constantin devront faire état du précieux témoignage des monnaies. Ils sauront gré à M. Maurice de leur permettre l'accès d'un domaine où jusqu'aujourd'hui il était fort malaisé de s'orienter.

Jules Martha.

Ernst Mayer. **Italienische Verfassungsgeschichte, von der Gothenzeit bis zur Zunftherrschaft**. Leipzig, A. Deichert, 1909. 2 vol. in-8°, XLVIII-464 et XI-598 pages.

Le livre de M. E. Mayer ne se présente point comme un résumé, une mise au point de travaux antérieurs. Ce n'est point un manuel (en prenant ce terme dans son meilleur sens) rédigé par un homme que ses travaux personnels sur un point spécial auraient mis à même de contrôler et de s'assimiler les études déjà publiées dans le même domaine, pour ensuite coordonner et exposer les résultats acquis. L'auteur a l'habitude de travailler de première main, d'après les documents. En principe, il ne cite jamais les ouvrages de ses devanciers (exception faite, bien entendu, pour ceux qui contiennent des documents ou des répertoires de textes), si ce n'est ceux publiés sur des points spéciaux, pour indiquer brièvement dans une note si leurs conclusions concordent avec les résultats auxquels il est lui-même arrivé. Tel est le cas par

exemple pour le grand ouvrage de M. Chalandon sur les Normands de l'Italie méridionale, dont M. Mayer ne cite qu'occasionnellement les chapitres consacrés à l'administration, ayant lui-même établi directement sur les textes cette partie de son livre. Ses deux volumes représentent des dépouillements considérables, effectués sur de très nombreux recueils d'actes[1]. M. Mayer, en effet, ne se contente pas de commenter les textes législatifs ou juridiques, qui d'ailleurs font trop souvent défaut. Il a minutieusement examiné les textes diplomatiques, qui représentent pour ainsi dire l'application dans la pratique des principes que fournissent ou qu'auraient pu fournir des documents d'un caractère plus théorique. Les renseignements ainsi obtenus par lui, au cours de la patiente enquête à laquelle il s'est livré, ont été groupés selon les cadres multiples mais précis, avec beaucoup de divisions et de subdivisions, auxquels sont accoutumés les théoriciens du droit public. En juriste, M. Mayer s'efforce de préciser autant que possible la valeur de chaque terme. La tâche est parfois difficile lorsqu'il s'agit des titres donnés à telle ou telle catégorie de fonctionnaires. Les textes emploient parfois des vocables inexacts, ou qui varient quant à leur portée. C'est ainsi que M. Mayer a pu montrer comment les désignations et les attributions des divers détenteurs de l'autorité publique, dans des fonctions cependant à peu près semblables, ont différé selon le progrès de la domination franque, byzantine ou lombarde dans les régions situées au sud de l'État pontifical. La question de la substitution des comtes aux gastalds lombards dans l'Italie méridionale est assez confuse. J'aurais été tenté de croire que certains gastalds, plus puissants que les autres, avaient pris et porté le titre de comte, désignant à l'origine un fonctionnaire d'un rang plus élevé. M. Mayer a serré de près les textes et montré que si telle est, en effet, l'origine d'un certain nombre de comtés méridionaux, l'ancien gastaldat s'est conservé dans des conditions déterminées et non au hasard des circonstances. Il a subsisté des gastalds dans les villes soumises à l'influence byzantine, dans la principauté de Salerne et dans les cités où s'exerçait directement l'autorité des princes de Bénévent. De même dans l'Italie septentrionale, où la liste des villes dont les comtes portent le titre de *marchiones* apparaît comme assez variable[2]. M. Mayer a tenté de déterminer les conditions dans lesquelles ces divers marquisats pou-

1. M. Mayer paraît se méfier, avec raison, de la terminologie, souvent vague ou inexacte, employée par les chroniqueurs ou les annalistes. Peut-être cependant eût-il pu trouver parfois dans les textes narratifs des détails susceptibles d' « illustrer » les données un peu sommaires et théoriques des textes législatifs et diplomatiques.

2. Je ne suis pas persuadé que le titre de *dux*, donné par Charles le Chauve à Boson (p. 299 et n. 59), corresponde au gouvernement de l'ancien marquisat de Milan plutôt qu'à celui de tout le pays conquis ou à conquérir au delà des Alpes, et il me paraît peu vraisemblable, — quoique possible, — que Boson ait abandonné son beau-frère après 872 pour devenir le fidèle de l'empereur Louis II.

vaient avoir été créés, — pour un temps parfois très court, — comme ceux de Trente et d'Istrie au milieu du xe siècle, et ne paraît pas considérer que le titre de *marchio* ait pu être pris par des comtes puissants, désireux simplement d'affirmer leur autorité, du moins jusqu'au xie siècle, époque à laquelle on le voit porté par les représentants de certaines grandes maisons féodales (les Palavicini par exemple) en diverses villes.

L'*Italienische Verfassungsgeschichte* n'est pas de ces ouvrages qui puissent s'analyser. Je ne puis qu'en indiquer sommairement le plan général et ajouter quelques observations sur des points de détail. Le premier volume est consacré à la condition des terres et des personnes et aux devoirs de ces dernières envers l'État, impôts et service militaire. Le second comprend les chapitres relatifs à l'organisation administrative et judiciaire. M. Mayer y passe successivement en revue les institutions de Rome avec l'État pontifical et de l'Italie byzantine (y compris Venise et ses magistrats spéciaux), puis celles du royaume lombard et des principautés indépendantes de l'Italie du sud, enfin celles de l'État normand de Naples et de Sicile. Un chapitre spécial est consacré à l'organisation municipale jusqu'au xiie siècle à peu près.

M. Mayer a donc eu à étudier des civilisations et des constitutions très diverses. Il a su se montrer à la hauteur de cette tâche vraiment considérable. Je signalerai en passant, au point de vue de l'action que ces diverses civilisations ont pu avoir les unes sur les autres, le chapitre consacré aux cérémonies du couronnement des empereurs carolingiens, comparées avec celles qui avaient lieu dans des circonstances analogues à Byzance, ou les pages dans lesquelles M. Mayer a cherché à montrer la survivance de certains usages de la chancellerie des rois lombards dans celle des Carolingiens d'Italie, notamment en ce qui touche le grand nombre des *recognoscentes* des diplômes. En ce qui concerne Rome même, les choses sont particulièrement complexes, puisqu'à côté de l'autorité pontificale, qui tend à absorber tout le gouvernement de la cité, subsistent toujours des vestiges de l'ancienne administration civile. C'est ainsi que M. Mayer admet, comme M. L. Halphen[1], que les préfets, dont on peut établir la succession depuis 965, sont les successeurs des préfets antiques, bien qu'on ne trouve qu'une ou deux mentions du personnage entre la fin du vie siècle et le xe. D'autre part, on rencontre à certaines époques des fonctionnaires impériaux à côté des agents pontificaux. C'est le cas pour le *missus* théoriquement établi à Rome depuis la fin du xe siècle. Un document curieux, connu sous le nom de *Graphia aureae urbis Romae*, attribue à Otton III une réorganisation de l'administration impériale à Rome et donne une liste de fonctionnaires palatins avec leurs attributions. M. Mayer utilise ce texte, mais, contrairement à son habitude, il ne présente pas d'exemples empruntés à des chartes qui viendraient

1. *Études sur l'administration de Rome au moyen âge*. Paris, 1907, in-8° (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 166).

confirmer les données de la *Graphia*, et ne me paraît pas avoir suffisamment tenu compte des objections élevées, sinon contre la date de ce document, qui serait bien de l'époque d'Otton III, mais contre sa valeur historique, par M. Halphen[1], aux yeux duquel la *Graphia* n'est que l'œuvre d'un esprit chimérique, transportant maladroitement à Rome des renseignements qui vaudraient seulement pour Byzance. En revanche, M. Mayer me paraît avoir utilement complété les renseignements fournis jusqu'ici sur le rôle du Sénat de Rome durant la première partie du moyen âge, jusqu'à l'époque de la révolution communale, en déterminant la part de l'élément militaire et de l'élément clérico-civil qui semblent avoir concouru à sa formation. Ce qui ressort peut-être moins clairement de son exposé, c'est la manière dont certains fonctionnaires pontificaux passèrent à la condition d'agents de la puissance laïque : le *vestiarius* ou le *vesterarius*, par exemple, chargé primitivement de la garde des trésors du Saint-Siège, serait devenu (p. 40) une sorte de président, ou du moins de *primus senatus*. Quant au titre de *patrice*, objet de tant de controverses, M. Mayer me paraît avoir bien montré que, dans beaucoup de cas, ce titre a été pris par des chefs exerçant une autorité dans des conditions irrégulières. Le patriciat a été une « tyrannie », au sens antique du mot[2].

R. Poupardin.

Robert Parisot. **Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033)**. Paris, A. Picard, 1909, in-8°, 614 pages et 3 planches.

Cet ouvrage est la traduction de la thèse latine soutenue par l'auteur en Sorbonne le 8 février 1899, mais la traduction remaniée et considérablement augmentée, si bien qu'il forme un travail nouveau. Si les idées fondamentales et les conclusions générales sont restées les mêmes, le plan a été entièrement modifié; quelques faits ont été étudiés de plus près; certaines études parues dans l'intervalle, comme celles de Lair (*Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*), Lauer (*Louis d'Outre-Mer*), Uhlirz (*Otto II*), ont été discutées; enfin, M. Parisot a pu tirer parti de certaines chartes inédites, petites trouvailles, mais qui ont leur importance lorsqu'elles concernent une période où les documents sont si rares. De l'ancienne thèse latine, nous n'aurons à regretter que les régestes des ducs de cette période : M. Pari-

1. *La cour d'Otton III à Rome*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, t. XXV, p. 349 et suiv.

2. Je formule un regret en terminant. L'ouvrage se termine par une table en forme de *Register* où sont relevés les principaux termes d'institutions, les principaux noms de matières, mais pour les passages essentiels seulement. Une table plus complète, avec relevé des noms de personnes et de lieux, eût permis d'utiliser plus facilement la masse énorme de renseignements précieux accumulés dans ces deux volumes.

sot eût bien fait de les reprendre dans son livre français, qui doit être et qui est un livre définitif.

Ce livre se divise en trois parties de caractère assez différent. Dans la première, après quelques considérations sur le *ducatus Mostensis* des époques mérovingienne et carolingienne[1], M. Parisot nous dit pour quels motifs, vers l'année 959, l'archevêque de Cologne Brunon partagea la Lotharingie en deux duchés, l'un, celui de Basse-Lorraine, qui fut confié à Godefroy Ier, l'autre, celui de Haute-Lorraine ou de Mosellane, donné au comte Frédéric Ier. Il prouve que le second de ces duchés s'étendait sur toute la province ecclésiastique de Trèves, qu'il comprenait dans la province de Reims les *pagi Castricensis*, *Mosomensis*, *Dulcomensis*, mais que l'Alsace, possédée encore par Charles le Chauve, lui était étrangère. Quelle était la nature de l'autorité ducale, quels titres portaient les ducs? Quels étaient leurs devoirs et leurs droits? Quels étaient leurs revenus? M. Parisot répond à ces questions de la façon la plus précise. C'est cette partie du travail qu'il a surtout augmentée dans cette nouvelle édition. Il y a là une série de remarques dont un historien des institutions d'Allemagne fera le plus grand profit; on y verra ce qu'était un duc allemand au temps des rois de la maison de Saxe.

Déjà ce pouvoir ducal était fortement battu en brèche; les prélats de Trèves, de Metz, de Toul et de Verdun se rendaient à peu près indépendants et gouvernaient les vastes territoires qui leur étaient soumis; les comtes héréditaires n'obéissaient pas à leur commandement. Le pouvoir des ducs reposait avant tout sur les biens qu'ils possédaient, soit biens patrimoniaux, soit comtés, soit bénéfices attachés à la dignité ducale. M. Parisot recherche, dans sa seconde partie, quelles furent ces possessions. Les biens patrimoniaux sont disséminés dans les divers *pagi* de la Haute-Lorraine, et même il y en a en Franconie, où Kaiserslautern appartenait aux ducs lorrains. Ceux-ci réussirent aussi à constituer le comté féodal de Bar, qui comprenait le *pagus Barrensis* et le *pagus Odornensis*, peut-être même le *pagus Solocensis* et le *pagus Scarponensis*, et d'où dépendait la vouerie de la grande abbaye de Saint-Mihiel. Enfin, en tant que ducs, ils sont voués des abbayes de Saint-Martin-lès-Metz et de Moyenmoutier, de la collégiale de Saint-Dié, peut-être de Remiremont; certainement ils n'eurent aucun droit sur Senones. M. Parisot arrive à ces résultats après une étude très minutieuse des chartes : il n'avance rien qui ne soit appuyé sur un document; il tire d'un texte tout ce qu'il contient, et, tenant en bride son imagination, il s'efforce de n'y rien ajouter.

Les deux premières parties sont en quelque sorte théoriques; la

1. Nous ne pensons point qu'il faille attribuer aux ducs signalés à la cour de Metz le *ducatus Mostensis*; des comtes et des ducs vivaient au palais, sans posséder de comté ou de duché; ces titres ne supposent pas que le titulaire administre une circonscription territoriale; ils sont antérieurs au *comitatus* et au *ducatus*.

troisième est narrative. M. Parisot recherche à quels événements ont été mêlés les ducs appartenant à cette famille : Frédéric Ier (959-978) ; Thierry Ier (978-1027) ; Frédéric II (1027-1033). Il détermine exactement leurs origines, — l'ancêtre est Wigeric (Voiry), comte du palais, mort entre 916 et 919 ; — il indique leurs alliances et leurs descendants. Les résultats auxquels il est arrivé sont résumés en un tableau généalogique très clair[1]. Au cours des dix-neuf années pendant lesquelles régna Frédéric Ier, il ne se produit aucun fait de quelque importance ; le duc consolide sa puissance ; il contracte un brillant mariage avec Béatrice, fille du duc des Francs Hugues le Grand ; l'un de ses frères, Adalbéron Ier, devient évêque de Metz. Thierry, encore enfant, succède à son père, sous la tutelle de Béatrice ; pendant sa minorité se déroulèrent cette série d'événements qui assurèrent en Allemagne la domination du jeune Otton III et donnèrent le trône de France à la dynastie capétienne. M. Parisot nous apprend comment Béatrice y fut mêlée, et, après Julien Havet et Ferdinand Lot, détermine son rôle exact. Il nous dit aussi les luttes que Thierry et son fils Frédéric II, associé dès 1019 au pouvoir, soutinrent contre le fameux Eudes II, comte de Blois et de Chartres, et les tentatives qu'ils firent en 1024 pour opposer Conrad le Jeune au duc de Franconie, devenu roi d'Allemagne sous le nom de Conrad II. Frédéric II ne laissa pas d'héritier mâle ; il n'eut que deux filles, Béatrice, qui épousa le marquis de Toscane Boniface et sera la mère de la célèbre comtesse Mathilde ; Sophie, qui épousa Louis de Montbéliard. Elles recueillirent les biens patrimoniaux et les comtés ; Louis de Montbéliard sera la tige des comtes de Bar ; mais la dignité ducale passa à Gozelon, déjà duc de Basse-Lorraine, et qui réunit ainsi les deux duchés ; Godefroy le Barbu, son fils, lui succéda en Mosellane ; à la suite de sa seconde révolte, l'empereur Henri III lui enleva ce duché, qu'il accorda au comte Adalbert d'Alsace, puis au neveu de celui-ci, Gérard. Avec Gérard d'Alsace commence la seconde dynastie ducale de Lorraine, celle dont descendent les empereurs d'Autriche.

Il faut louer les hautes qualités dont M. Parisot fait preuve en cet ouvrage, la sûreté de l'érudition, la vigueur du raisonnement, la clarté des démonstrations. Il arrive à ses conclusions, parfois un peu lentement, après toutes sortes de détours ; mais ces conclusions sont appuyées sur un tel ensemble de preuves qu'il est difficile de ne pas les admettre. On peut parfois ne pas se rallier à telle ou telle de ses hypothèses, mais cette hypothèse devra toujours être discutée de très près, et l'on ne la rejettera qu'après un sérieux examen. Il nous reste à souhaiter que M. Parisot, un jour, comble la lacune qui

1. Ce tableau diffère par quelques détails de celui qu'il avait dressé dans sa thèse latine. Fréderic Ier avait pour sœur Liutgarde, qui épousa Adalbert, puis Eberhard ; à cette Liutgarde M. Parisot, à la suite de E. Kruger (*Der Ursprung des Hauses Lothringen-Habsburg*, Vienne, 1890), avait rattaché, par une série d'intermédiaires, Gérard d'Alsace, le chef de la seconde maison de Lorraine. Il a renoncé à ce système.

existe entre son ouvrage, *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, et le présent volume, en traitant la courte période qui s'étend entre 923 et 959, puis qu'il conduise cette histoire depuis la mort de Fréderic II jusqu'à l'investiture de Gérard, de 1033 à 1048. Il aura ainsi, d'une façon remarquable, traité tout entière l'histoire des origines de la Lorraine jusqu'au moment où les princes d'Alsace y fondèrent une dynastie vraiment nationale.

Chr. Pfister.

Et. Dejean. **Un prélat indépendant au XVIIe siècle. Nicolas Pavillon, évêque d'Alet (1637-1677).** Paris, Plon, 1909. In-8°, xxv-393 pages.

M. Dejean a, comme historien, entre autres mérites, celui de savoir choisir des sujets d'étude qui, limités par leur objet et par leur documentation, peuvent être élucidés dans toutes leurs parties sans exiger des développements très considérables, et qui, en même temps, ont pour l'histoire générale une signification et un intérêt de premier ordre. J'ajouterai que M. Dejean, dans les deux ouvrages qu'il nous a donnés en 1907 et en 1909, s'est attaqué à des sujets restés à peu près vierges, à des biographies qu'il a presque entièrement reconstituées, à l'aide de documents inédits ou d'imprimés rares et oubliés, qu'il a soumis à une investigation aussi sagace qu'attentive. Son livre sur J.-Cl. Beugnot, organisateur des préfectures en 1799 et 1800 et préfet de la Seine-Inférieure de 1800 à 1806, paru il y a deux ans, n'aurait eu qu'une importance très secondaire s'il n'avait eu d'autre résultat que de faire connaître un personnage honnête, spirituel et sage et les actes de son administration; mais l'étude que M. Dejean lui a consacrée a une tout autre portée, car elle nous apporte des lumières et des précisions toutes nouvelles sur quatre questions d'un intérêt capital pour l'histoire : l'organisation de notre administration préfectorale, l'état social et économique d'une des régions les plus riches de la France au moment de cette organisation, les résultats obtenus en peu de temps, malgré la guerre, par le nouveau régime, enfin la nature des relations entretenues par Napoléon avec ses préfets. La nouvelle œuvre biographique que nous offre aujourd'hui M. Dejean nous retrace le portrait d'un personnage beaucoup plus original et plus digne d'admiration que Beugnot, l'évêque d'Alet Nicolas Pavillon, dont la figure méritait d'être remise en pleine lumière, car il n'était guère jusqu'ici mentionné que comme honnête et entêté fanatique[1]; mais si remarquable et si attachant que soit le portrait tracé par M. Dejean de ce prélat qu'il qualifie avec raison « la plus haute conscience épiscopale du règne de Louis XIV », ce qui fait de son livre une contribution importante à

1. Dans l'*Histoire de France* dirigée par M. Lavisse, Pavillon n'est nommé qu'en passant.

l'étude de ce règne, c'est ce qu'il apporte de nouveau pour l'histoire générale de l'époque.

Tout d'abord, il nous fait connaître la vie pastorale et le rôle à la fois administratif et religieux d'un évêque dans un diocèse très éloigné de la capitale, où les mœurs sont encore brutales et mal policées et où il a à lutter à la fois contre les restes d'une féodalité dégradée et oppressive et contre des administrateurs locaux prévaricateurs, qui trouvent un appui dans la magistrature parlementaire. En même temps, il nous montre, dans la justice exceptionnelle du Conseil du roi, le seul recours contre ces tyrannies provinciales et cette justice suprême n'arrivant qu'avec peine à faire respecter ses décisions. Pavillon, qui est un homme de la vieille France, presque un homme du moyen âge, répugne à accepter cette intervention, arbitraire par sa nature quoique équitable par son action ; il voudrait que ce fussent des conciles provinciaux qui défendissent l'Église contre des chanoines mondains et dissolus comme M. de l'Estang, contre des bandits féodaux comme M. de Rasiguières ou contre des juges concussionnaires comme les frères Aosthène, tous soutenus par les autorités locales, État et Parlement. Pavillon, qui était un héros et un saint, élevé à l'école de saint Vincent-de-Paul, mais supérieur à saint Vincent en droiture et en désintéressement de tout calcul politique, réussit à réformer son diocèse et à triompher en partie de ses audacieux ennemis ; il n'y réussit que grâce à ce pouvoir royal dont il se méfiait, auquel il osait résister, grâce aussi à l'appui qu'il trouva chez le gouverneur du Languedoc, le prince de Conti, dont il fut l'inspirateur et le directeur et qui considérait ses pouvoirs comme une magistrature religieuse. Cette partie du livre de M. Dejean, qui comprend la moitié du volume (ch. I, N. Pavillon avant son épiscopat ; ch. II, le diocèse d'Alet ; ch. III, Pavillon, évêque d'Alet ; ch. IV, luttes de l'évêque d'Alet dans le diocèse ; ch. V, prestige de l'évêque d'Alet), est une étude très précise de la vie d'un diocèse de l'extrême midi de la France, qui nous renseigne en même temps d'une manière très vivante sur le mécanisme si incohérent des institutions administratives et judiciaires de l'ancienne France, incohérence à laquelle la centralisation seule pouvait porter remède. Les deux chapitres qui suivent, sur le jansénisme et la régale, ont un intérêt dramatique encore plus grand que les précédents, puisqu'on voit Pavillon, d'abord en lutte contre le roi et le pape à la fois, dans l'affaire du formulaire imposé aux ecclésiastiques par la question de l'*Augustinus*, puis en lutte contre le roi, avec l'appui du pape, dans l'affaire de la régale. Dans les deux cas, Pavillon n'est nullement inspiré par un esprit d'opposition entêtée et bornée. Il agit au nom d'une conception des droits et des devoirs de l'Église de France et de l'indépendance du clergé, qui n'était évidemment plus de son temps, puisqu'elle remontait, par delà le Concordat de François Ier, aux temps de la Pragmatique sanction. M. Dejean a parfaitement dégagé le caractère et la portée générale de l'attitude de Pavillon, représentant du vrai gallicanisme, du gallicanisme ecclésiastique et national, contre le gallica-

nisme royal, et il fait admirablement ressortir la vanité de ce gallicanisme royal qui, après avoir eu, vis-à-vis de la papauté, des allures de l'arrogance la plus agressive, aboutit, après la pompeuse manifestation de 1682, à l'abandon de tous les droits de l'Église et de la royauté au profit de l'absolutisme pontifical. Pavillon a été avec raison considéré par les jansenistes comme un chef, comme le successeur de saint Cyran. Sa sainteté, son austérité, sa haute mysticité le prédestinaient à être un ami des jansénistes et à encourir l'hostilité des jésuites qui, en effet, et à leur tête le P. Annat, confesseur du roi, n'hésitèrent pas à soutenir les plus indignes des adversaires de Pavillon pour ruiner son autorité. Quelque puerile que puisse nous paraître la question du formulaire et la distinction du droit et du fait, elle avait, comme le prouvent la lettre par laquelle Pavillon et ses alliés MM. de Pamiers, de Beauvais et d'Angers réclamaient la juridiction d'un concile et le mandement où Pavillon distinguait la soumission de foi de celle de discipline, le caractère d'une question de conscience et d'une question d'indépendance religieuse vis-à-vis du Saint-Siège. De même, dans l'affaire de la régale, la royauté peut être considérée comme ayant eu légitimement le droit de réclamer des droits égaux sur tous les diocèses de France. Mais ici encore, dans la longue lutte soutenue par Pavillon et par Caulet, il ne s'agissait pas d'une tradition surannée, mais de conserver à l'autorité épiscopale des droits sur lesquels la royauté empiétait tous les jours. Nous avons donc, dans la biographie de N. Pavillon, un épisode, le plus significatif des épisodes de la révolution qui achevait de détruire tout ce qui restait de la vieille indépendance de l'Église de France, pour la soumettre à l'autorité exclusive du pape et du roi, et bientôt du pape seul. Cette servitude était telle que le *Rituel romain à l'usage du diocèse d'Alet*, approuvé par vingt-neuf évêques, attaqué par les jesuites, fut condamné par Clément IX, uniquement parce qu'il ajoutait des commentaires en français à la liturgie latine. Pavillon, qui avait dû se résigner à signer le formulaire et à retirer son mandement et qui avait dû subir la présence dans son diocèse d'une série d'ecclésiastiques nommés en vertu du droit de régale, mourut en 1677 comme un saint, à l'âge de quatre-vingts ans, laissant derrière lui une mémoire encore vénérée dans un diocèse où son *Rituel* fut conservé jusqu'à la Révolution en dépit de la condamnation pontificale. L'ami de Pavillon, François de Caulet, l'évêque de Pamiers, fut persécuté avec violence et mourut désespéré en 1680. Son successeur, le P. Carles, fut condamné à mort par le parlement de Toulouse. Quoi qu'on dise, M. Dejean qui, à tort selon moi, retrouve chez Bossuet les idees et les principes de Pavillon, ces idées et ces principes étaient bien morts dans l'épiscopat français avec lui et Caulet. Ils ne devaient survivre en partie que chez les jansénistes du XVIIIe siècle, mais déformés et pour conduire à la deplorable aventure de la Constitution civile de 1791.

Il faut ajouter que si M. Dejean a pu tracer un tableau si complet,

si vivant et d'un intérêt historique si étendu de la vie et de l'activité de Nicolas Pavillon, c'est qu'il a ajouté à l'étude attentive des sources imprimées de nombreuses sources inédites : une *Vie manuscrite* en deux volumes d'un anonyme dont M. du Vaucel revise le travail, les documents et correspondances très importants conservés à Utrecht et à Amersfoort par les Vieux-Catholiques, enfin les documents des archives de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de l'Isère, des Pyrénées-Orientales, des Archives nationales, des archives des Affaires étrangères et des archives du Vatican.

Gabriel Monod.

Eugène Hubert. **Les églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIIIe siècle.** *Étude d'histoire politique et religieuse.* Bruxelles, Hayez, 1908. In-4°, 388 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. IV.)

Depuis 1882, M. Eug. Hubert, professeur à l'Université de Liège, a consacré presque toute son activité scientifique à jeter un jour tout nouveau sur l'histoire de la tolérance religieuse en Belgique.

Au XVIe siècle, la Flandre et le Brabant avaient été le grand champ de bataille des catholiques et des protestants. Ceux-ci, refoulés vers la Hollande, y fondèrent l'admirable République des Provinces-Unies, qui proclama la liberté religieuse et devint la terre de refuge des persécutés de tout l'Occident. Au contraire, la Flandre et le Brabant (c'est-à-dire la Belgique actuelle) retombèrent sous le joug clérical de l'Espagne et furent privées de toute liberté religieuse. La contre-réforme, les persécutions, la censure et les Jésuites y étouffèrent l'hérésie aussi systématiquement que dans l'héroïque Bohême des Hussites. Cependant, quelques petits groupement de protestants s'étaient maintenus en secret çà et là, et ils parvinrent à échapper comme par miracle à l'extirpation qui semblait inévitable. C'est ainsi que, malgré tout, la Belgique compte encore, de nos jours, sur ses sept à huit millions d'habitants catholiques, quelques centaines de descendants authentiques des Gueux du XVIe siècle, échappés de père en fils au glaive du bourreau, à la potence et au bûcher, puis aux vexations moins inhumaines qui suivirent. Inutile de dire que l'histoire de ces parias, qui ont vécu sur un qui-vive perpétuel depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à l'aurore du XIXe, est émouvante au plus haut degré.

M. Hubert en avait tracé déjà un tableau d'ensemble dans son *Étude sur la condition des protestants en Belgique depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II* (1882). Il y étudiait surtout l'édit de tolérance (1781) de l'empereur philosophe; cet acte célèbre fut, du reste, fort mal accueilli en Belgique et bientôt annulé par la cléricale révolution brabançonne de 1789 et par la restauration autrichienne de 1790.

Depuis plus de vingt-cinq ans, M. Hubert a poursuivi son enquête

religieuse en y associant intimement l'histoire politique. On peut dire qu'il a renouvelé, par ses solides monographies, une bonne partie de l'histoire nationale de la Belgique au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle. Il faut citer ainsi de lui : *la Torture aux Pays-Bas pendant le XVIIIe siècle* (1887), *le Voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas en 1781* (1900), *les Garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens* (1902), *les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Münster jusqu'au traité d'Utrecht, 1648-1713* (1906). Dans ces volumineux mémoires, que l'Académie royale de Belgique a accueillis avec empressement, M. Hubert rattache les affaires religieuses aux vicissitudes politiques et administratives des provinces qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, portèrent tour à tour la livrée de l'Espagne, de la France et de l'Autriche, pour finir par être submergées pendant vingt ans dans les annexions de la première République française.

Mais c'est plus spécialement l'histoire du protestantisme, traqué sans trêve par le clergé catholique et malgré tout insubmersible, qu'a retracée M. Hubert dans ses études intitulées : *les Protestants à Tournay pendant le XVIIIe siècle* (1903), *une Page d'histoire religieuse de la Flandre au XVIIIe siècle* (1903), *une Enquête sur les affaires religieuses dans les Pays-Bas espagnols au XVIIe siècle* (1904), *le Protestantisme dans le duché de Luxembourg à la fin de l'ancien régime* (1908) et *les États-Généraux des Provinces-Unies et les protestants du duché de Limbourg pendant la guerre de la succession d'Autriche* (1904).

A cette dernière monographie se rattache le gros mémoire qui a paru en décembre 1908 sous le titre de : *les Églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIIIe siècle*. Comme d'habitude, l'auteur a utilisé une grande quantité de documents inédits. Cette fois, ses recherches ont été particulièrement longues, variées et scrupuleusement conduites. Il a exploré non seulement les fonds très riches des archives générales de Belgique à Bruxelles et de Hollande à La Haye, mais il a fouillé bien d'autres dépôts encore : les archives de l'État à Liège, de la Commission pour l'histoire des églises wallonnes à Leide, des presbytères protestants des petits villages belges de Hodimont et d'Eupen, les archives de l'abbaye de Rolduc (conservées au petit séminaire de la même ville du Limbourg hollandais actuel), etc. En outre, il a eu la patience de dépouiller de nombreux imprimés du temps, tout aussi fastidieux et tout aussi prolixes que les documents manuscrits. Il y a d'ailleurs glané de véritables perles de pensée et de style.

Ainsi que son titre le dit, son enquête a porté sur l'ancien duché de Limbourg, qui ne correspondait aucunement, comme on serait tenté de le supposer, aux deux provinces qui actuellement portent encore ce nom dans les royaumes de Hollande et de Belgique. La province belge ne contient pas même une seule commune de l'ancien duché du même nom ; elle englobe, au contraire, l'ancien comté de Looz. La province hollandaise ne contient, elle aussi, qu'une portion de l'ancienne prin-

cipauté. Ainsi, la petite ville de Limbourg, qui avait donné son nom au duché dès le haut moyen âge, est actuellement un bourg endormi de la province de Liège en Belgique.

Au XVIIIe siècle, l'époque dont traite l'ouvrage de M. Hubert, le duché de Limbourg avait été partagé entre la République des Provinces-Unies et les souverains de la Belgique (Pays-Bas espagnols, puis autrichiens). La partie hollandaise jouissait de la tolérance religieuse ; le protestantisme y occupait naturellement une position privilégiée, d'après les principes en vigueur dans le droit public le plus large du temps ; mais le culte catholique y était permis et protégé assez efficacement contre les sectaires calvinistes. Dans la partie belge, au contraire, l'Espagne, la France et l'Autriche maintinrent successivement au XVIIIe siècle le principe de la proscription de l'hérésie. Cependant, on n'y mettait plus l'acharnement des sanglantes guerres de religion. L'intérêt politique faisait souvent pencher la balance au détriment de l'orthodoxie, grâce surtout aux instances incessantes des Provinces-Unies, dont le résident à Bruxelles était le protecteur né des derniers protestants clairsemés des Pays-Bas catholiques. Le gouvernement belge résistait souvent aux exigences des évêques et des curés, qui ne cessaient de réclamer l'application rigoureuse des lois contre les hérétiques. C'est ainsi que dans le Limbourg catholique se trouvaient sept localités où les protestants menaient une existence précaire et toujours menacée, mais où on leur avait permis de construire un lieu de culte ou de tenir leurs réunions dans l'église catholique en dehors des heures des services romains.

Selon que les armées catholiques ou protestantes avançaient ou reculaient dans ce pauvre petit Limbourg durant les interminables guerres de Trente ans et de Louis XIV, les hérétiques respiraient ou tremblaient. M. Hubert nous raconte ces fluctuations poignantes. Il y eut là des conflits obscurs, mais tragiques, où les curés et les capucins, soutenus par la populace ameutée contre les rares calvinistes, luttent contre les pasteurs autour du lit de mort de vieillards protestants (à Eupen et à Hodimont en 1709, etc.).

Au traité de la Barrière (1715), qui fit passer définitivement la Belgique à la maison d'Autriche, l'empereur Charles VI, en digne Habsbourg qu'il était, se montra intraitable sur le maintien exclusif du catholicisme, malgré de longues et pénibles négociations avec les Provinces-Unies. Aussitôt les vexations contre les protestants du Limbourg cédé reprirent de plus belle. Les petits temples furent fermés, les pasteurs expulsés et les protestants molestés ou acculés à l'exil volontaire. Parfois on ne reculait même pas devant l'enlèvement d'enfants, qu'on enfermait dans des couvents pour les convertir. L'Empereur avait donné comme mot d'ordre en Belgique : « Détruire la semence protestante dans les Pays-Bas catholiques. »

Sa fille, l'impératrice Marie-Thérèse, quoique très pieuse et même

passablement dévote, montra un esprit plus large. Sous son long règne, réparateur à tant d'égards, les autorités civiles inclinèrent à la tolérance et s'appliquèrent à modérer le zèle intempestif du clergé. Toujours, d'ailleurs, elles subissaient la pression des États-Généraux de Hollande et de leur résident à Bruxelles, qui, dans les moments critiques, menaçaient de se livrer à des représailles contre les milliers de catholiques qui jouissaient des bienfaits de la tolérance dans les Provinces-Unies.

Enfin, en 1781, l'empereur Joseph II, mû surtout par des considérations d'ordre économique, accorda, par son édit de tolérance, un commencement d'émancipation aux « acatholiques », comme il désignait les protestants des Pays-Bas. Dans le Limbourg, cela donna lieu à des froissements et à des difficultés diverses qu'expose en détail M. Hubert, qui termine son exposé par la situation faite aux protestants à l'époque de la révolution brabançonne et de l'occupation française qui suivit de près.

Dans une seconde partie, très étoffée et très pittoresque, l'auteur étudie pour terminer l'organisation et la vie intérieure des petites communautés évangéliques du Limbourg à travers le XVIIIe siècle. On y relèvera beaucoup de traits de mœurs fort curieux et inconnus. Des pièces justificatives nombreuses forment des annexes d'une grande richesse, que complète un index alphabétique.

Il sera superflu d'ajouter combien de telles monographies, composées avec un souci de vérité et d'impartialité sereine, font avancer nos connaissances historiques sur cette époque si rapprochée et encore si peu connue de l'histoire de Belgique.

Paul Fredericq.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— J. von Pflugk-Harttung. *Splitter und Späne aus Geschichte und Gegenwart;* nouvelle série (Berlin, Allgemeiner Verein für deutsche Literatur, 1909, in-8°, 306 p.). — M. von Pflugk-Harttung a réuni dans ce volume quelques essais sur des questions du temps présent et du passé. Nous y relèverons surtout les articles sur les partisans d'Arius et d'Athanase, sur la guerre maritime au temps de Napoléon Ier, sur la superstition du grand Empereur. P. D.

— Albert Navarre. *Histoire générale de la sténographie et de l'écriture à travers les âges* (Paris, Institut sténographique de France, 1909, in-8°, xv-880 p.). — Ce volumineux ouvrage n'intéresse que d'une manière fort indirecte les études historiques, car il est presque tout entier consacré à l'exposé des divers systèmes sténographiques préconisés de nos jours tant en France qu'à l'étranger et à la biographie des sténographes les plus en renom. Mais la sténographie moderne se rattachant aux systèmes tachygraphiques de l'antiquité et du moyen âge, l'auteur a cru devoir, en quelques chapitres préliminaires, rappeler ce qu'on sait des notes dites tironiennes. Il l'a fait en s'aidant de quelques-uns des travaux les plus récents, sans se défier toutefois suffisamment des indications d'ordinaire très sujettes à caution que renferment à cet égard les ouvrages de MM. Guénin. Il y a joint un aperçu très sommaire de l'histoire de l'écriture. L. H.

— Ch. Bémont et G. Monod. *Histoire de l'Europe au moyen âge, de 395 à 1270* (Paris, F. Alcan, 1910, xxiv-588 p.; prix : 5 fr.). — Cette *Histoire* n'est qu'une édition remaniée de l'ancien précis pour la classe de troisième des lycées, conformément au programme officiel de 1890. Comme le disent les auteurs dans l'Avertissement, « la part faite maintenant dans nos établissements d'enseignement secondaire à l'histoire du moyen âge est si mince et la connaissance de cette époque est cependant si nécessaire, en particulier pour les étudiants des Universités, les candidats à la licence et à l'École des chartes, qu'il a semblé opportun de rééditer ce manuel. Le texte n'a été que légèrement retouché, mais on a renouvelé et mis au courant la partie bibliographique de manière à la rendre plus utile au public nouveau à qui s'adresse le volume, et c'est à son intention qu'a été rédigée une introduction où l'étudiant trouvera les indications nécessaires pour guider ses pre-

miers pas dans l'étude personnelle et directe de l'histoire ». Cette introduction contient d'abord un rapide aperçu des grandes publications de textes historiques entreprises en Europe depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours; en second lieu la mention des livres les plus usuels qui servent à trouver les textes, à les lire, à les critiquer, à les dater, à les interpréter.

— Marie Schulz. *Die Lehre von der historischen Methode bei den Geschichtschreibern des Mittelalters, VI.-XIII. Jahrundert* (Berlin et Leipzig, Walther Rothschild, 1909, in-8°, VIII-143 p.; fasc. 13 des *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*). — Comment les chroniqueurs du moyen âge antérieurs à la fin du XIIIe siècle ont-ils compris leur métier d'historiens? Telle est la question que s'est posée l'auteur de ce mémoire. Des textes réunis dans le cours du volume, et qui sont en majeure partie empruntés à des chroniqueurs allemands, il ressort plus nettement qu'on ne l'avait montré jusqu'alors que beaucoup de ces chroniqueurs ont eu conscience des principes élémentaires de toute critique historique. Ils ont compris que le but essentiel de l'histoire est de serrer la vérité d'aussi près que possible et que tous les témoignages n'étant pas d'égale valeur, il importe de les critiquer. Leur critique, bien entendu, s'exerce d'ordinaire très en surface, et la valeur du témoignage écrit a pour la plupart d'entre eux le prestige que le livre ou le journal, l' « imprimé », conserve encore aujourd'hui pour les esprits de culture inférieure. Mais il n'était pas sans intérêt d'indiquer avec quelque précision dans quelle mesure ils ont fait à cet égard preuve de discernement. Mlle Schulz a, en outre, cherché à dégager l'idée que les chroniqueurs s'étaient faite de la forme à donner à leur œuvre. Les textes qu'elle a réunis sur ce sujet ne manquent pas non plus d'intérêt, mais nous regrettons qu'elle n'ait pas saisi l'occasion pour examiner les théories émises par les écrivains du moyen âge sur les divers genres historiques : annales, chroniques, histoires. C'est une question qui a été souvent agitée par eux et qu'on se serait attendu à voir traitée ici. L. H.

— Julien Tiersot. *Gluck* (Paris, Alcan, 1910, in-16, 249 p.; coll. des *Maîtres de la musique*, prix : 3 fr. 50). — Avec un remarquable article de M. Romain Rolland (reproduit dans ses *Musiciens d'autrefois*, p. 203-246), dont on eût aimé trouver trace ici, le livre de M. Tiersot est peut-être ce qui a été écrit de plus exact et de plus juste sur Gluck et sur la place qu'il occupe dans l'histoire musicale du XVIIIe siècle. Peu d'œuvres artistiques ou littéraires ont été alors, en France du moins, aussi passionnément admirées ou décriées que les siennes; et l'on ne pourrait guère citer d'exemple plus probant de l'importance que l'histoire de la musique a souvent eue dans l'histoire générale d'une époque. M. Tiersot a suivi avec une extrême conscience les diverses étapes de la formation du génie de Gluck ; il a montré comment il s'est peu à peu affirmé, comment il a conquis le public français et quelle

fut la portée de la révolution musicale accomplie par celui qu'on peut considérer à bon droit comme le principal inspirateur du drame lyrique moderne. L. H.

— *Cambridge modern history;* t. VI (Cambridge, University press, 1909, in-8°, XXXVIII-1018 p.; prix : 16 sh.). — Ce volume, consacré au XVIIIe siècle, contient les chapitres suivants : ch. I, la Grande-Bretagne sous Georges Ier, par A. W. WARD et J. F. CHANCE; ch. II, l'époque de Walpole et des Pelham; ch. III, l'union de l'Écosse avec l'Angleterre et les insurrections jacobites, par C. S. TERRY; ch. IV et V, les Bourbons en France et en Espagne, 1714-1746, par E. ARMSTRONG; ch. VI, aventures financières (Law) et développement colonial, par E. A. BENIANS; ch. VII, la Pologne sous les rois de la maison de Saxe, par feu N. BAIN; ch. VIII, la guerre de la succession d'Autriche, par C. T. ATKINSON (la Pragmatique sanction), E. DANIELS (la Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier), et C. T. ATKINSON (la guerre); ch. IX, la guerre de Sept ans, par E. DANIELS; ch. X, la Russie sous Anne et sous Élisabeth, par N. BAIN; ch. XI, le renversement des alliances et le pacte de famille, par Jean LEMOINE; ch. XII, l'Espagne et le Portugal de 1746 à 1794, par G. EDMUNDSON; ch. XIII, la Grande-Bretagne, de 1756 à 1793, par W. MICHAEL (W. Pitt le Vieux), J. M. RIGG (les amis du roi) et M. J. GRIFFIN (les années de paix et les débuts du jeune Pitt, 1782-1793); ch. XIV, l'Irlande au XVIIIe siècle, par R. DUNLOP; ch. XVI, l'Inde, par sir Alfred C. LYALL (l'empire mongol), P. E. ROBERTS (les Anglais et les Français dans l'Inde); ch. XVI, l'Italie et la papauté, par Mme H. M. VERNON; ch. XVII, la Suisse depuis le traité d'Aarau jusqu'à la Révolution française, par J. SCHOLLENBERGER; ch. XVIII, Joseph II, par Eug. HUBERT; ch. XIX, Catherine II, par O. HOETZSCH; ch. XX, Frédéric II et son successeur, par E. DANIELS (politique intérieure et étrangère, 1763-1797) et O. HOETZSCH (la Pologne et la Prusse, 1763-1791); ch. XXI, le Danemark sous les Bernstorff et Struensee, par W. F. REDDAWAY; ch. XXII, les Chapeaux et les Bonnets. Gustave III, par N. BAIN; ch. XXIII, l'Angleterre et les théories politiques au XVIIe et au XVIIIe siècle, par A. L. SMITH; ch. XXV, le mouvement romantique dans la littérature européenne, par C. E. VAUGHAN. Pour terminer le texte de l'ouvrage, il ne reste plus à paraître que le tome XII, réservé à l'époque contemporaine. Puis viendront deux volumes complémentaires qui contiendront des cartes, des tableaux généalogiques et autres, enfin un index général des douze volumes. — Dans l'intervalle commencera la *Cambridge medieval history*, dont le tome I sera mis en vente dans le courant de l'année 1910.

— Ch. GIDE et Ch. RIST. *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours* (Paris, Larose, 1909, in-8°, XIX-766 p.). — La *Revue historique* ne peut parler aussi longuement qu'il conviendrait d'un ouvrage de ce genre. Elle doit dire en quoi ce gros volume diffère profondément (et heureusement) des manuels ordinaires, en quoi il

intéresse les historiens. Les auteurs remarquent eux-mêmes, dans leur préface, que « l'histoire économique proprement dite, nous voulons dire l'histoire des institutions et des faits, ne possède pas une seule chaire dans nos Universités » ; et, tout en protestant contre une réduction excessive de l'histoire des idées à celle des faits (p. VII), ils ne séparent jamais le « milieu économique » de l' « économiste » lui-même. Tout au plus peut-on noter, à cet égard, une différence d'accent entre les chapitres rédigés par M. Gide et ceux qui sont dus à M. Rist. Si les chapitres sur Sismondi, sur List, sur Proudhon regorgent d'histoire, il semble ailleurs qu'on ait mis une certaine coquetterie à ne pas laisser les faits prendre trop de place dans la genèse des doctrines. C'est ainsi que la physiocratie, surtout la politique économique des physiocrates, doit beaucoup plus qu'on ne le dit ici à l'économie objective du XVIIIe siècle, notamment à l'expérience du Bureau du commerce. De même, la théorie de Ricardo s'applique à une Angleterre protectionniste et à une époque de frets élevés. — Malgré tout, l'esprit « économiste » se trahit donc dans ce livre : les auteurs semblent admettre que les hommes ont toujours obéi au principe de l'économie de l'effort. Hélas! la nature humaine est plus complexe, et le problème de l'histoire économique est moins un pur problème de mécanique sociale qu'un problème de psychologie collective. Ce qui a déterminé les hommes à chaque époque, c'est non pas la conception des fins les plus désirables et des moyens les plus avantageux en soi, mais la conception des fins et moyens qui étaient considérés comme tels. — Au reste, on ne peut analyser un livre semblable. On ne peut qu'en conseiller la lecture et surtout la consultation familière. Les auteurs ont trouvé le secret, en une pareille matière et en conservant le cadre d'un manuel, de n'être pas ennuyeux. Ce gros ouvrage n'est jamais lourd, il est spirituel souvent, émouvant parfois et toujours d'une limpide clarté, même lorsqu'il traite du marxisme ou de la théorie de la rente. — Je m'étonne de lire, p. 149, que du temps de Malthus on ne parlait guère encore de l'avortement ni des amours uni-sexuels. — Il est dit, p. 177, n. 1, que les machines agricoles « n'augmentent pas le rendement », mais seulement « diminuent le travail ». Une charrue perfectionnée, une semeuse augmentent le rendement. — P. 182, argument en faveur des pessimistes : la terre « ne contient pas un atome de phosphate ou d'azote de plus qu'aux temps druidiques ». Que devient cet argument en présence de la production industrielle de l'azote? — Sur la loi Le Chapelier (de 1791 et non 1792, comme il est écrit p. 268, n. 2), on ne tient pas compte des raisons de circonstance mises en lumière par M. Germain Martin. — Sur la formation des idées de Sismondi, noter l'influence des études qu'il avait consacrées aux républiques italiennes, à l'opposition du *popolo crasso* et du *popolo minuto*. H. HR.

— Leonard Alston. *Modern Constitutions in outline; an introductory study in political science* (Londres, Longmans, 1909, in-12, VIII-79 p.;

prix : 3 sh. 6 d.). — Édition revisée d'une très brève étude sur une grosse question de droit constitutionnel comparé. Nous ne saurions faire plus que de l'annoncer. Ch. B.

— Gottlob Egelhaaf. *Politische Jahresübersicht für 1908* (Stuttgart, Carl Krabbe, 1909, in-8°, 96 p.; prix : 1 m. 50). — M. Egelhaaf, dont nous avons cité précédemment (t. CII, p. 151) une histoire de l'époque contemporaine, a aussi publié un tableau des événements les plus importants de l'année 1908. Le premier chapitre est consacré à la politique internationale, les autres à la politique des différents pays. Un appendice contient plusieurs documents importants, comme le célèbre article du *Daily Telegraph* du 28 octobre 1908 qui a tant excité l'opinion publique en Allemagne contre le « régime personnel », le commentaire que le journal *le Temps* a donné de cet article, le discours du chancelier Bülow du 10 nov. 1908, etc. Comme erreur singulière, je relèverai l'opinion émise, p. 52, que le divorce n'existait pas en France avant 1908, ce qui prouve que l'auteur de la *Geschichte der neuesten Zeit* connaît très peu la France moderne. P. D.

Histoire de France.

— Alfred Leroux. *Géographie historique du Limousin (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze) depuis les origines jusqu'à nos jours* (Limoges, Ducourtieux et Gout, 1909, in-8°; extr. du *Bulletin de la Soc. archéol. et histor. du Limousin*, t. LVIII, p. 303-431). — Dans ce mémoire, M. Leroux s'est appliqué à condenser les notions que nous possédons et qu'il a lui-même antérieurement déjà tant contribué à préciser sur la géographie historique du pays qu'occupaient les *Lemovices* au temps de la conquête de la Gaule par les Romains et qui forme aujourd'hui les trois départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Corrèze et les deux arrondissements de Nontron (Dordogne) et de Confolens (Charente). C'est donc au Limousin *lato sensu* (la Marche y comprise) que s'applique cette étude bourrée de détails techniques et à laquelle on pourrait seulement reprocher d'être dépourvue de cartes et de se présenter plus comme un répertoire, un peu aride, de noms, de dates et de faits que comme un véritable exposé de la formation historique de la région. Elle comprend une courte introduction géographique, quelques pages sur « la population du Limousin depuis les origines », une énumération des circonscriptions civiles et politiques depuis le Ier siècle av. J.-C. jusqu'au Xe siècle de l'ère chrétienne, des circonscriptions ecclésiastiques depuis le IIIe siècle jusqu'à la Révolution, des seigneuries féodales de la fin du IXe siècle à la fin du XVe, des circonscriptions royales (sénéchaussées et petits bailliages, élections et généralités, gouvernements militaires, etc.) depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, des circonscriptions administratives depuis la Révolution jusqu'à nos jours, enfin quelques considérations

sur les villes principales du Limousin et sur les voies de communication. L. H.

— Henri Matrod. *Le voyage de fr. Guillaume de Rubrouck, 1253-1255* (Couvin, Maison Saint-Roch, [Belgique,] 1909, in-8°, 127 p.; extr. des *Études franciscaines*). — Dans cet opuscule, M. Matrod raconte en grand détail l'extraordinaire équipée de Constantinople en Crimée et de là au Volga, à la Caspienne, au Turkestan, au Thibet et en Sibérie, accomplie de 1253 à 1255 par un moine franciscain, originaire de Rubrouck, dans la Flandre française, frère Guillaume, que saint Louis avait envoyé en Orient avec mission de convertir les Mongols. L'échec de frère Guillaume fut complet : après une longue attente à la cour de l'empereur Maugou, il eut la douleur de voir le bouddhisme l'emporter à la cour mongole et revint porteur d'une lettre pleine d'une morgue hautaine à l'adresse du saint roi de France par laquelle Mangou invitait ce dernier à courber la tête sous le joug tartare. M. Matrod n'a pas visé à nous apprendre beaucoup de nouveau; mais il a analysé avec soin et enthousiasme le journal de voyage que frère Guillaume adressa à saint Louis et qui, édité en 1839 dans le *Recueil de voyages et de mémoires publiés par la Société de géographie*, mérite en effet de ne pas rester ignoré des historiens. L. H.

— Auguste Pétel. *Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes. Comptes de régie de la commanderie de Payns, 1307-1309* (Troyes, impr. P. Nouel, 1908, in-8°, 92 p.; extr. des *Mémoires de la Soc. acad. de l'Aube*. 1907). — Ces comptes de régie offrent un vif intérêt en ce qui concerne les Templiers. L'auteur a tiré bon parti des documents dont il disposait, et, dans l'ensemble, les conclusions auxquelles il aboutit sont exactes. En particulier, il a très justement relevé l'importance que présente le compte de Thomas de Savières, second régisseur de la commanderie de Payns; ce compte prouve nettement la dilapidation des biens mobiliers du Temple au profit de Philippe le Bel. Mais M. l'abbé Pétel, au lieu de se borner à analyser et à commenter les deux comptes de Jean de Hulles et de Thomas de Savières, aurait pu en tirer encore meilleur parti. Ces documents sont surtout curieux comme « spécimens de comptabilité agricole » au début du XIVe siècle; ils pouvaient donc servir à montrer comment les commanderies du Temple étaient administrées et où en était l'agriculture en Champagne à cette époque. Il eût été bon d'insister aussi sur l'extrême simplicité du mobilier des Templiers de Payns et sur l'absence de confort qu'on remarque chez eux. M. l'abbé Pétel y eût trouvé un argument contre la corruption dont on accusait l'ordre. R. Couqueberg.

— Paul Fournier. *Chaligny. Ses seigneurs et son histoire. Histoire et institutions d'une seigneurie lorraine* (Nancy, A. Crépin-Leblond, 1908, in-8°, 582 p.). — Voici l'histoire d'une toute petite seigneurie lorraine; mais cette histoire a été puisée aux sources, archives communales, registres des comptes des ducs de Lorraine aux archives départemen-

tales de Meurthe-et-Moselle, manuscrits de la Collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale; elle est l'œuvre d'un homme à qui la méthode historique est familière, à qui nous devons d'excellents et importants travaux d'histoire générale, comme l'*Histoire du royaume d'Arles*, et, dès lors, cette histoire locale prend une ampleur très grande; elle nous montre ce qu'était une seigneurie et un village lorrain au moyen âge et sous l'ancien régime; elle nous fait assister à la vie quotidienne du paysan; elle devient véritablement représentative. De tels travaux, où l'auteur pénètre dans le détail et répond d'une façon précise, par un exemple particulier, aux questions d'ensemble que l'historien se pose, nous apprennent mille fois plus que des généralités hâtives, plus ou moins brillantes. — Chaligny est situé au sud de Nancy, dans une position pittoresque, sur un promontoire qui se rattache au plateau de Haye et qui domine la Moselle. Le nom apparaît au XIe siècle : Chaligny était alors le centre d'un domaine seigneurial qui comprenait le territoire des villages de Neuves-Maisons, Chavigny, Messein et Maron et une portion de la forêt de Haye; une unique paroisse englobait ces cinq villages. Cette seigneurie, d'où se détachèrent de bonne heure Messein et Maron, appartint d'abord aux évêques de Metz et fut donnée en 1346 aux ducs de Lorraine; elle fut inféodée aux Vaudémont, passa aux Joinville-Vaudémont, puis aux Neuchâtel et aux Thierstein. En 1559, elle fut achetée par Nicolas de Vaudémont, fils puîné du duc Antoine. Il y joignit la terre du Pont-Saint-Vincent, et son neveu, le duc Charles III, érigea en sa faveur le domaine en comté sous le nom du comté de Chaligny. Le comté fut possédé par les Lorraine-Mercœur jusqu'en 1610, où il passa par voie d'achat à François de Vaudémont, frère du duc Henri II, puis à son second fils Nicolas-François. A la mort de ce dernier (1670), il fut supprimé; la région jadis soumise au comte fut placée sous l'autorité directe du duc, et la prévôté ducale remplaça le comté. Dans une première partie, M. Fournier nous décrit toutes ces transformations; on trouvera chez lui une série de renseignements sur des personnages qui ont rempli un rôle dans la grande histoire, Henri de Joinville, le maréchal de Bourgogne, Oswald de Thierstein, vainqueur de la bataille de Nancy et fondateur du château de la Hohkrönigsbourg en Alsace, Louise de Lorraine, femme du roi Henri III, et son frère Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur. Dans une seconde partie, M. Fournier passe en revue les institutions civiles et religieuses. Comment le comté était-il gouverné? Quels droits payaient les habitants? Comment étaient organisés les villages? Comment de l'unique cure primitive se sont détachées des chapelles de secours, érigées plus tard en paroisses indépendantes? En quoi consistait la dîme? L'auteur répond à toutes ces questions et à bien d'autres. Il nous donne, par exemple, de curieux renseignements sur la culture de la vigne, qui encore aujourd'hui fait la richesse de Chaligny. Il a écrit avec amour l'histoire de ce coin de terre où il passe ses vacances, et sa monographie peut passer pour un véritable modèle.

Le jour où auront paru de pareils travaux sur tous les villages de notre Lorraine, l'histoire du pays sera faite. Il nous reste à terminer par un souhait : que M. Fournier poursuive l'histoire de Chaligny et des localités voisines de 1789 jusqu'à nos jours; qu'il nous dise ce que fut la Révolution en ces villages; qu'il nous montre aussi les transformations profondes causées par l'établissement des forges de Neuves-Maisons et par la substitution progressive du régime de la grande industrie au régime agricole. Ch. Pfister.

— Émile Deraine. *Au pays de Jean de la Fontaine. Notes d'histoire sur Château-Thierry du XVIe au XIXe siècle* (Paris, A. Picard, 1909, in-8°, IX-276 p.). — On ne trouvera rien d'inédit dans ces notules (lectures faites à une société locale), mais d'aimables dissertations sur les guerres civiles en Champagne, sur la succession fabuleuse de Jean Thiéry, sur les malheurs conjugaux de Jean de la Fontaine (l'auteur des *Contes* fut ... un sganarelle !), des fragments d'un journal sur la Révolution à Château-Thierry, etc., enfin quelques pages sur Charles de Graimbert, le Champenois dont l'inlassable ténacité répara les désastres accumulés au château de Heidelberg par les soldats de Mélac ... et par les électeurs palatins. Que dirait Graimbert s'il pouvait voir ce que les restaurateurs modernes ont fait des ruines qu'il eut tant de peine à sauver? O fâcheuse manie de la *Renovirung*, voilà bien de tes coups! — H. HR.

— Émile Magne. *Le plaisant abbé de Boisrobert, fondateur de l'Académie française (1592-1662). Documents inédits* (Paris, Mercure de France, 1909, in-16, 499 p.). — Le nouveau livre de M. Magne est, comme les précédents, haut en couleur, laborieusement construit avec des fragments d'ouvrages du XVIIe siècle. Il n'est pas croyable que les gens d'alors aient trouvé le moyen d'avoir à la fois tant d'aventures, de faire tant de débauches et de ripailles. Le livre est d'ailleurs amusant, et la figure du bouffon de Richelieu y est vivement dessinée. — H. HR.

— K. A. Patmore. *The court of Louis XIII* (Londres, Methuen, [1909,] in-8°, XV-360 p., 16 grav.). — Très aimable ouvrage où se mêlent les chapitres historiques, les anecdotes, les tableaux de mœurs (chapitres sur *la famille royale*, *quelques courtisans*, *belles dames*, etc.), et qui donne bien à des étrangers l'idée de la manière dont on vivait chez nous il y a trois cents ans. Quoique tout appareil critique ait été supprimé, on sent que la curiosité de l'auteur est alerte et bien informée. Il dit avoir travaillé au British Museum et à la Bodléienne en même temps qu'à la Nationale, et il semble bien qu'il a consulté des documents originaux au moins sur le mariage d'Henriette de France. H. HR.

— Noël Aymès. *Trente années du grand siècle. La France sous Louis XIII* (Paris, Nouvelle librairie nationale, 1909, in-18, XXIV-331 p.; coll. des *Idées claires*, dirigée par N. Aymès). — Sous ce titre assez bizarre, *les Idées claires*, M. Noël Aymes inaugure une série d'ouvrages de vulgarisation dont le premier est consacré à l'époque de Louis XIII. La docu-

mentation est tout entière de seconde main. Mais les gens du monde pourront lire sans ennui ce livre alerte, de bon ton et qui, malgré certains partis pris, fait effort pour n'être pas injuste. Sur deux points, M. Aymès s'attaque (fort courtoisement d'ailleurs) à l'auteur de la présente note. Il dit (p. 55) que le protestantisme est « né hors de France par ses doctrines ». Je crois avoir établi le caractère original de la Réforme française. S'il est vrai que le protestantisme « n'est pas né tout seul en France, sans avoir reçu l'initiation de l'étranger », je ne connais pas de doctrine dont on n'en puisse dire autant. « Il y a donc », ajoute-t-il, « dans la Réforme un internationalisme très caractérisé ». Mais n'y a-t-il pas « un internationalisme » aussi « caractérisé » dans le catholicisme comme doctrine et (du moins au XVIe siècle) dans le catholicisme comme parti? D'ailleurs, M. Aymès reconnaît loyalement qu'en 1610 les chefs protestants étaient groupés autour du roi contre l'étranger, et que le « péril protestant », le fameux « État dans l'État », est né surtout de « l'impéritie provocante » de Concini et de Luynes. On ne saurait mieux dire, à condition d'ajouter à ces deux personnages les assemblées du clergé. P. 61, il est tout à fait inexact de caractériser le parti « républicain » huguenot par ces mots : « privés de fortune »; ce parti se recrute, au contraire, dans la bourgeoisie marchande. Ailleurs, M. Aymès me reproche d'avoir peint en noir la situation des compagnons de métiers. D'abord, je n'ai point, dans le livre auquel il fait allusion, traité du XVIIe siècle. Mais, pour cette époque, comme pour la fin du XVIe siècle, ce n'est pas (p. 273) « faire du socialisme avant la lettre », c'est simplement constater ce qui est que de noter l'opposition croissante entre les maîtres et les compagnons. Au reste, il n'est nullement sûr qu'à cette date il y eût « plus de salariés que de patrons ». Enfin, je n'ai jamais eu (p. 277, n. 1) l'idée singulière de « nier à peu près » la « coutume » du tour de France. J'ai même montré (*Compagnonnages dijonnais*) que cette coutume était fort ancienne. Ce que j'ai contesté, c'est le caractère idyllique du compagnonnage du « bon vieux temps ». — Les chapitres d'histoire littéraire sont très faibles. Sous couleur d'« idées claires », il n'est peut-être pas indispensable de nous donner des tragédies cornéliennes une analyse digne d'un bon élève de première. H. HR.

— Victor du Bled. *La société française du XVIe au XXe siècle;* 7e série : *XVIIIe siècle* (Paris, Perrin, 1909, in-12, 312 p.). — Il ne faut pas demander aux aimables volumes de M. du Bled les qualités que l'on exigerait d'un travail historique. Ce sont des causeries autour de l'histoire, à l'usage des gens du monde. Celles-ci portent sur les amateurs et les artistes, les financiers et les salons au XVIIIe siècle. — H. HR.

— Voltaire. *Lettres philosophiques. Édition critique avec une introduction et un commentaire* par Gustave Lanson (Société des textes français modernes. Paris, E. Cornély, 1909, 2 vol. in-8°, LVI-219 et 324 p.; prix : 10 francs). — On ne saurait trop recommander cette publication,

qui est un modèle d'édition critique. Les *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises* ont été, sans doute, ébauchées par Voltaire pendant son séjour en Angleterre; mais c'est seulement après son retour qu'il les rédigea, en 1729-1732. Elles parurent traduites en anglais en août 1733. M. Lanson a pris pour base l'édition de Jore (1734), que Voltaire corrigea lui-même; il y ajoute les variantes de seize autres éditions. La comparaison minutieuse qu'il a faite de ces rédactions différentes lui a révélé des passages qui avaient échappé jusqu'ici à tous les éditeurs des œuvres complètes. Enfin chaque lettre est suivie d'un commentaire où M. Lanson marque avec la plus grande précision les sources où Voltaire a puisé, car il n'improvisa pas ces lettres où il voulait dire et sous-entendre tant de choses. Sa science est livresque; souvent aussi elle est de seconde main et comme de reflet. Cette méthode de travail permet de mieux apprécier l'œuvre au point de vue tant documentaire que « philosophique », pour garder le mot du temps. Ch. B.

— *Département du Doubs. Rapport au Conseil général,* par Maurice Pigallet, archiviste du département (Besançon, impr. Millot, 1909, in-8°, 48 p.). — A signaler dans ce rapport sur les archives départementales du Doubs plusieurs documents intéressants de l'époque de la Révolution et de l'Empire analysés ou publiés par M. Pigallet, notamment huit lettres de Masséna (30 floréal an VII-8 brumaire an VIII), un fac-similé d'une lettre de Pichegru (10 frimaire an II), cinq lettres de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1795), une adresse des habitants du pays de Montbéliard au roi de Wurtemberg demandant leur réunion à ses États (1816). L. H.

— Joseph Turquan. *Du nouveau sur Louis XVII. Solution du problème* (Paris, Émile-Paul, 1908, in-16, 126 p.). — M. Turquan, « sans avoir la prétention d'apporter des documents » sur le « mystère » de Louis XVII, veut seulement nous « présenter une nouvelle solution du problème, oh, bien simple! mais avec preuves ou quasi-preuves à l'appui ». C'est en effet assez nouveau, ce que nous raconte ici l'auteur. Un jour, — « sans doute le 25 novembre 1793 », — Robespierre ordonne à Hébert et à Chaumette de se défaire du « louveteau » par l'entremise de Simon. Par un raffinement de cruauté, l'on choisit pour cet attentat la date (ou à peu près) de la mort de Louis XVI, et c'est dans la nuit du 19 janvier 1794 que l'ex-geôlier du Temple étrangle le jeune prince, l'emporte, sous prétexte de déménagement, sur ses épaules jusqu'aux fossés de la prison et y jette le cadavre dans la chaux vive. Cela n'empêche pas d'Andigné, prisonnier au Temple, d'y voir les ossements en 1801 et de se faire raconter par un geôlier complaisant et bavard (qui n'était entré là qu'en 1798!) que c'était « le corps de Mgr le Dauphin ». Après ce beau coup, Robespierre fait guillotiner Hébert et Chaumette, « la prudence la plus élémentaire lui commandant de les supprimer comme un simple dauphin » (p. 56). Malheureusement, on le supprime bientôt après lui-même, puis Simon également est « mis sur

la liste des bons à guillotiner » par un thermidorien, gêné sans doute par la présence de ce misérable. De la sorte, il ne restait plus un seul acteur du drame du Temple » (p. 63). — On le voit, M. Turquan n'est en aucune façon favorable à une fuite du Temple ni à la substitution d'un enfant idiot ou scrofuleux, pour sauver le petit dauphin. Mais, pas plus que les partisans de Naundorff, il ne démontre ni ne prouve réellement que son récit soit la vérité, même provisoire, sur un fait historique discuté depuis un siècle, sans qu'on soit plus avancé pour cela. R.

— P. Hémon. *La Révolution en Bretagne. Notes et documents. Le Déist de Botidoux a-t-il trahi les députés girondins proscrits?* (Saint-Brieuc, Guyon, et Paris, H. Champion, 1909, in-8°, 51 p.). — Dans cette brochure, fragment d'un ouvrage plus considérable qu'il va consacrer aux Girondins proscrits durant leur séjour en Bretagne, M. Hémon répond à la question formulée sur le titre même ; il démontre, contrairement aux affirmations de Louvet, répétées récemment par M. Duchatellier, que l'ancien constituant, loin d'avoir trahi lâchement les députés proscrits, a fait son possible pour les sauver. L'étude de M. Hémon est une bonne page de critique historique en même temps qu'une bonne action. Elle défend la mémoire d'un honnête homme, dont la famille a depuis longtemps disparu, contre une injustice manifeste, et elle nous montre en même temps comment l'erreur sur ce point a pu naître et par suite de quels malentendus elle a persisté jusqu'à ce jour. — R.

— Alexandre de Haye. *Desaix, étude politique et militaire. Sa carrière, ses premières armes; nos guerres sur le Rhin avant la Révolution* (Paris, J. Leroy, 1909, in-18, iv-243 p.). — J'ai ouvert avec un vif intérêt ce coquet petit volume qui s'annonçait comme une étude complète sur l'illustre et sympathique général dont j'ai si souvent contemplé, tout enfant, le cénotaphe aux portes de ma ville natale, et je regrette d'avoir à dire que la lecture du livre de M. de Haye, quoique rempli d'idées généreuses et patriotiques, m'a quelque peu désillusionné. Au lieu d'un travail d'allure scientifique, on y trouve d'abord une espèce d'éloge académique rédigé selon les vieilles formules, avec un grand luxe de figures de rhétorique, entremêlé de remarques sur certaines misères du temps présent, remarques très justes en partie, mais qu'on est assez surpris de rencontrer dans un livre d'histoire. On n'y trouvera pas même la date de la naissance de Desaix, alors qu'il y est question longuement de Sparte, d'Athènes et de Germanicus, et que l'auteur consacre *seize* pages à l' « éloge de la guerre légitime et humaine ». La seconde partie du volume nous raconte les campagnes du général sur le Rhin de 1792 à 1794 (où les noms de lieux sont malheureusement trop souvent défigurés) ; c'en est la partie la plus utile ; on ne voit pas bien ce que font là les deux chapitres intercalés sur l'histoire de l'Auvergne pendant la Révolution. En appendice se trouvent quelques notes intéressantes sur l'arrestation de Desaix en 1792, un poème de M. des

Essarts sur Marengo et une esquisse d'une vingtaine de pages sur *Nos guerres sur le Rhin avant la Révolution*. — On se demande comment Couthon a pu « laisser toute la région du *Rhin* dans le plus affreux désordre » (p. 200), alors qu'il n'y est jamais allé. R.

— *Sous les aigles autrichiennes. Souvenirs du chevalier de Grueber, officier de cavalerie autrichien (1800-1820)*, publ. par F. von St., traduits de l'allemand par le capitaine DE MALEISSYE-MELUN (Paris, Perrin, 1909, in-18, XII-302 p.). — Après avoir terminé la lecture de ce volume, on se demande ce qui a bien pu valoir à ces *Souvenirs*, honnêtes, mais absolument insignifiants, d'un jeune hobereau bavarois, l'honneur d'une traduction dans notre langue. Entré comme simple soldat au service de l'Autriche, le chevalier de Grueber assiste, très à l'arrière-plan, aux campagnes de 1800, 1805, 1809, 1812, passe ensuite capitaine dans l'armée bavaroise, s'y bat vingt fois en duel, redevient simple soldat de l'empereur François II, regagne les galons de lieutenant et de capitaine et finit son existence en 1865 dans d'obscures carrières civiles, vingt ans après avoir quitté l'armée. Sauf quelques scènes de sa vie d'adolescent et de cadet, il n'y a rien à retenir de ce récit, où, malheureusement, certaines notes (qu'on désirerait attribuer à l'auteur lui-même plutôt qu'au traducteur) trahissent une ignorance regrettable; c'est ainsi qu'il est dit, p. 19, que Turenne fut tué à la bataille de *Noerdlingen*, en *1635!* — P. 81, il est parlé de la « mansuétude » dont Napoléon usa vis-à-vis de Dupont après Baylen; celui qui a pu écrire ces lignes n'a certainement jamais vu l'ouvrage du colonel Titeux. — P. 153, nous apprenons que Maximilien-Joseph, l'ex-colonel de Royal-Alsace, le premier roi de Bavière, qui représentait la branche des *Deux-Ponts*, était *le fils* de l'Electeur Charles-Théodore, dernier rejeton de la branche de *Neubourg*, dont il n'était que le *cousin très éloigné*, etc. R.

— Frédéric BARBEY. *La mort de Pichegru. Biville, Paris, le Temple, 1804* (Paris, Perrin, 1909, in-8°, II-283 p., illustr.). — M. Barbey, qui nous a déjà conduit au Temple dans son livre si curieux sur Mme Atkins, *Une amie de Marie-Antoinette*, nous y ramène à l'occasion de la dernière conspiration de Pichegru; il a réuni dans son volume, très vivant, tous les détails connus et quelques faits nouveaux sur l'expédition fatale qui associait le conquérant de la Hollande et l'ancien président des Cinq-Cents avec le fermier breton Georges Cadoudal et à la meute des assassins qui voulaient supprimer le premier Consul. On y suit le malheureux, au corps de géant, à l'esprit faible, jouet de son ambition maladive et de ses complices, du 16 janvier au 6 avril 1804, de la falaise de Biville jusqu'à la catastrophe finale, dont les murs du Temple ont gardé le secret. M. Barbey s'est refusé « à discuter le bien-fondé des doutes émis par plusieurs historiens sur le suicide de Pichegru » (p. 205), l'étude minutieuse des documents l'ayant « conduit à croire indubitablement au suicide ». Ce n'était pas peut-être une raison suffisante pour ne pas examiner tout au moins les arguments des

adversaires dans un travail intitulé *la Mort de Pichegru*. Ce n'est pas non plus un argument bien topique de dire que Bonaparte « n'avait rien à gagner à le faire mourir » ; il n'avait rien « à gagner » non plus en faisant fusiller le duc d'Enghien, et cela n'a point empêché la tragédie des fossés de Vincennes. L'auteur nous donne en même temps une histoire anecdotique de la célèbre prison jusqu'à sa démolition complète en 1811. R.

— Burgrave Hannibal DE DOHNA. *Napoléon au printemps de 1807, un tableau historique*, traduit de l'allemand par Georges DOUARE (Nice, 1908, in-8°, 117 p.; extr. de la *Revue des lettres et des arts*). — Nous avons parlé, il y a quelques années, d'un volume intéressant que M. le comte Georges de Dohna avait fait écrire par M. le docteur Joachim sur le séjour de Napoléon à Finckenstein, résidence héréditaire de sa famille, durant l'hiver de 1806 à 1807. Un cousin du burgrave, le général Hannibal de Dohna, a essayé de caractériser, à l'occasion de ce séjour prolongé de l'empereur à Finckenstein, l'activité tout entière de Napoléon durant cette phase la plus brillante de son existence. C'est un tableau vivant, mais qui ne renferme point d'aperçus nouveaux, d'un style un peu pompeux, parfois avec des jugements empruntés à Taine; l'auteur a fait un effort visible d'impartialité, et l'on sent chez cet officier général prussien une admiration, tout au moins partielle, pour certains côtés de l'homme qui vient d'écraser sa patrie. Seulement, il conclut à une différence fondamentale entre les natures *géniales* et les natures *diaboliques* comme Napoléon. « L'homme au génie diabolique se sent environné de puissances sinistres ; tout d'abord, elles le conduisent de succès en succès, mais elles prennent peu à peu le dessus, elles s'emparent de sa volonté et l'entraînent enfin irrésistiblement vers sa perte » (p. 117). On pourait dire cela plus simplement et sans faire intervenir le diable; les passions humaines y suffisent. R.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE ET D'AUTRICHE.

— Johannes LAHUSEN. *Zur Entstehung der Verfassung bairisch-österreichischen Städte* (Berlin et Leipzig, Walther Rothschild, 1908, in-8°, 78 p.: coll. des *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*). — L'auteur de ce petit volume a étudié avec soin l'organisation municipale de quatorze villes situées dans la vallée du Danube moyen et qui ont eu au moyen âge quelque importance. Cette contrée fut pendant un certain nombre d'années le théâtre de déplacements considérables de population et de luttes terribles entre les Allemands et les Slaves, elle fut principalement occupée par les Bajovares et ce sont certainement les idées germaniques qui y prirent le dessus. L'organisation fondamentale fut celle du *Gau;* mais, après la création, au VIIIe siècle, d'un certain nombre d'évêchés, ce fut l'organisation ecclésiastique qui devint prépondérante. M. Lahusen constate que les populations

rurales ont habité dans toutes les régions montagneuses, au moins dans des *Höfe* isolés et non pas dans des villages. Mais par sa situation géographique, la vallée du Danube était prédisposée à avoir une grande activité économique et commerciale. Cette activité augmenta à partir du xe siècle. La création de marchés eut alors sur les institutions juridiques une grande importance, elle fut le point de départ d'institutions nouvelles. Ces institutions nous sont malheureusement mal connues. M. Lahusen n'est pas arrivé à faire jaillir la lumière des documents trop peu nombreux et trop peu précis qu'il a consultés. Nous voyons qu'à Passau, qui est désigné au viie siècle sous les noms de *civitas, urbs, castrum, villa,* c'est l'immunité qui est comme le centre de cristallisation de la vie urbaine. Mais les deux premières codifications que nous possédons sont celles de 1225 et de 1300; à ce moment, les villes sont dans une dépendance étroite de l'évêque dont, à plusieurs reprises, notamment en 1298, les habitants cherchèrent vainement à secouer le joug. A Salzburg (*Juravum*), où toute trace d'organisation romaine a disparu, c'est en 1311 seulement que nous voyons fonctionner un conseil municipal; le plus ancien diplôme que nous ayons (il est de 999) nous permet de croire que l'évêque y était tout-puissant. On ne peut affirmer nulle part l'existence de juridictions urbaines indépendantes avant le xiiie siècle. Enns, qui fut probablement le plus important des postes romains pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, devint assez vite, à travers beaucoup de vicissitudes, un centre commercial; en 1212, les citoyens y ont déjà un rôle important : un document de cette époque nous montre que six d'entre eux avaient des pouvoirs d'administrations étendus : « Sex ydonei cives... disponant de mercatu et de universis que ad honorem et utilitatem civitatis pertinent... » A Wells, le mouvement d'émancipation est également intéressant à suivre. Steyer, qui est appelé *civitas* en 1170, ne paraît avoir eu quelque indépendance qu'à la suite de privilèges qui lui furent concédés par Albert d'Autriche en 1287. Des renseignements analogues sont fournis sur Linz, Krems, Tulln, Saint-Pölten. Wiener-Neustadt seul a une physionomie à part, ayant reçu en bloc du duc Léopold, en 1192, des droits étendus. Georges Blondel.

— Fritz Vigener. *Kaiser Karl IV und der Mainzer Bistumsztreit, 1373-1378* (Trèves, I. Lintz, 1908, in-8°, viii-163 p.; extr. de la *Westdeutsche Zeitschrift*, Beiheft XIV). — Les compétitions aux sièges episcopaux sont chose très fréquente dans l'histoire ecclésiastique du moyen âge. Ce qui fait l'intérêt particulier de celle qu'étudie M. Vigener, c'est qu'il s'agit du siège de Mayence; que Mayence était l'un des trois grands électorats ecclésiastiques du Saint-Empire, et que Charles IV y voulait pousser une créature à lui pour mieux assurer à son fils Wenceslas la succession au trône. L'empereur y réussit une première fois en faisant pourvoir par le pape un sien parent, Jean, évêque de Strasbourg, avril 1371. Ce Jean étant mort au bout de deux ans, il fallut reprendre l'affaire sur nouveaux frais. Charles IV jeta les yeux sur l'un de ses

fidèles, Louis, évêque de Bamberg, mais sans pouvoir écarter l'évêque de Spire, Adolphe de Nassau, que le chapitre de Mayence avait élu précédemment pour « administrateur » de l'archidiocèse. C'est pourtant Louis qui finalement, en 1376, prit part à l'élection de Wenceslas comme roi des Romains et futur empereur. M. Vigener a démêle avec beaucoup de soin, en cinq chapitres touffus, les péripéties de cet épisode auquel furent mêlés plusieurs évêques de la région du Rhin et du Mein, le pape Grégoire XI, les maisons de Wettin et de Nassau, la ville d'Erfurt, etc. Son travail, qui est un mémoire d'Université (*Habilitationsschrift*), repose tout entier, est-il besoin de le dire? sur des documents contemporains, abondants et sûrs, et éclaire toutes les faces du sujet. A. Leroux.

— *Studien zur Fugger-Geschichte*, publ. par Max Jansen. Fasc. 1 : *Die Anfänge der Fugger (bis 1494)*, par Max Jansen; fasc. 2 : *Hans Fugger (1531-1598) und die Kunst; ein Beitrag zur Geschichte der Spätrenaissance in Süddeutschland*, par G. Lill (Leipzig, Duncker et Humblot, 1907-1908, 2 vol. in-8°, x-200 et x-189 p.; prix : 5 m. le fasc.). — Il faut se réjouir de voir les représentants de la famille Fugger (aujourd'hui partagée en deux branches, la branche princière et la branche comtale) s'acquitter du « noble office » que leur riche histoire leur impose. Sur leur initiative, le professeur de Munich M. Max Jansen a commencé la publication d'une série d'études très documentées sur cette histoire. M. Jansen l'inaugure lui-même par un fascicule consacré aux débuts des Fugger, depuis l'année 1367, où Hans Fugger vint s'établir à Augsbourg en qualité de tisserand, jusqu'en 1494, date à laquelle fut conclu le contrat de la société Fugger, qui marque le commencement de leur situation prépondérante dans le commerce du monde. Enrichis d'abord comme tisserands et marchands, leur situation exceptionnelle à la fin du moyen âge se trouve principalement fondée sur le monopole du commerce de l'argent en Tyrol, qu'ils ont su obtenir du duc d'Autriche. M. Jansen, tout en confirmant dans l'ensemble les idées jusqu'alors admises, apporte ici bien des détails nouveaux. En appendice, il publie un grand nombre de documents inédits. Somme toute, livre substantiel, quoique peut-être un peu touffu. — Ce qui résulte de l'étude de M. G. Lill, fondée notamment sur un dépouillement des archives Fugger d'Augsbourg, c'est que les fameux bains de la maison des Fugger, à Augsbourg, n'ont pas été installés par ordre de Markus Fugger l'aîné, mais qu'ils doivent leur splendeur à Hans Fugger († 1598). C'est lui aussi qui fit bâtir le lourd et riche château de Kirchheim, en Souabe. Hans Fugger était d'ailleurs un mécène brillant auquel dut beaucoup l'art de l'Allemagne méridionale dans la deuxième moitié du XVIe siècle. L'auteur a réuni d'intéressants détails sur les peintures, les sculptures, les monnaies et les antiquités dont H. Fugger fit collection et les artistes qu'il prit à son service. Le livre de M. Lill est orné d'un portrait de Hans Fugger et de dix-neuf planches d'une belle exécution. F. Vigener.

— Anton Herzog. *Die Lebensmittelpolitik der Stadt Strassburg im Mittelalter* (Berlin et Leipzig, Walther Rothschild, 1909, in-8°, IX-118 p.; prix : 4 m. *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, publ. par G. von Below, Finke, Fr. Meinecke, fasc. 12). — Dans cette thèse, consacrée à l'étude de l'administration des subsistances à Strasbourg pendant le moyen âge, M. Herzog expose l'organisation du commerce du blé, de la farine, du pain, de la viande, des poissons, de la volaille, du gibier, des légumes et des fruits, du sel, de l'huile, des épices; il explique les principes directeurs de la politique économique de la ville, préoccupée d'assurer à ses habitants un approvisionnement à la fois suffisamment abondant, de bonne qualité et de prix modéré. Ce qu'il dit sur l'organisation du commerce des poissons, qui constituaient un élément si important de la nourriture du peuple au moyen âge, surtout à Strasbourg, présente un intérêt tout particulier. On remarquera aussi la fréquence des mesures d'hygiène prises à cette époque; seulement, la question est de savoir dans quelle mesure toutes ces belles ordonnances furent appliquées. P. D.

— Rud. Arthur Peltzer. *Geschichte der Messingindustrie und der künstlerischen Arbeiten in Messing (Dinanderies) in Aachen und den Landern zwischen Maas und Rhein von der Römerzeit bis zur Gegenwart* (Aachen, Cremer, 1909, in-8°, 231 p.; extr. de la *Zeitschrift des Aachener Geschichtvereins*, t. XXX). — M. Peltzer a étudié dans ce livre très instructif l'histoire de l'industrie du laiton dans le pays entre Meuse et Rhin, surtout dans la ville d'Aix-la-Chapelle depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On sait qu'au moyen âge Dinant, sur la Meuse, était le centre de l'industrie du laiton; mais depuis la seconde moitié du XVe siècle la ville de Charlemagne, voisine des mines de calamine de la Vieille-Montagne devint l'héritière de la ville wallonne. L'industrie du laiton y fut florissante surtout au XVIe siècle. M. Peltzer décrit le commerce des matières premières, de la calamine produite dans le voisinage et du cuivre importé de loin, la préparation du laiton et la fabrication des divers produits de cette industrie qui trouvaient leur débouché dans toute l'Europe. L'intolérance religieuse, qui provoqua l'émigration d'une grande partie des industriels protestants, fut la cause du déclin de l'industrie à Aix-la-Chapelle; les émigrés répandirent leurs connaissances dans tous les pays: beaucoup d'entre eux s'établirent dans la ville voisine de Stolberg, où leur industrie prit un grand essor au XVIIIe siècle. Le livre de M. Peltzer, orné de quelques illustrations, présente également un vif intérêt pour l'histoire de la « dinanderie ». P. D.

Histoire d'Angleterre.

— Hubert Hall. *A Formula book of english official historical documents*. 2e partie : *Ministerial and judicial records* (Cambridge, Univer-

sity press, 1909, in-8°, x-229 p.). — Dans un premier volume (*Rev. hist.*, t. C, p. 360), M. Hall avait réuni une grande variété de types employés pour la rédaction des diplômes, chartes, lettres, correspondances politiques et administratives. Dans ce nouveau volume, on en trouvera d'autres que les traités de diplomatique négligent d'ordinaire. Ils se rapportent : 1° aux enquêtes concernant soit l'évaluation des propriétés foncières (le Domesday book, les *extenta* ou *surveys* des manoirs), soit l'établissement des taxes foncières (hide et charruage, fiefs de chevalier, terres d'église, etc.), soit la condition des personnes (*inquisitiones post mortem*, *ad quod damnum*, etc.); 2° à la procédure devant les tribunaux de la couronne. En appendice, ce diligent archiviste, qui est en même temps un professeur distingué de l'Université de Londres, a donné le texte complet (du moins pour ce qui touche les formules) des actes de la procédure qui a été suivie dans trois cas bien choisis : un cas de coups et blessures (1412), un cas de dépossession récente (1402), un cas d'action engagée par un writ de *Præcipe* (1237-1244). Ce dernier donnerait un commentaire tout à fait topique de l'art. 34 de la Grande Charte de Jean. Il est à peine besoin de dire qu'un pareil recueil, indispensable au diplomatiste, ne sera pas moins précieux pour l'historien. Ch. B.

— Ch. Bastide. *Les institutions de l'Angleterre sous Édouard VII* (Paris, Paulin, 1910, in-8°, 298 p.; prix : 5 fr.). — Exposé rapide, précis, clair de ces institutions; beaucoup de chiffres, par exemple ceux des traitements des fonctionnaires. N'oublions pas de mentionner un index bien fait des mots anglais cités tout le long de l'ouvrage (ils sont nombreux). La bibliographie donnée dans l'appendice II est trop indigente; on n'y trouve aucun ouvrage allemand, ni Hatschek ni Redlich. L'auteur est généralement bien informé. Cependant, quand il dit (p. 13) : « La mort du roi entraîne la prorogation du parlement pendant six mois », il paraît oublier que ceci n'est pas exact depuis 1867; et pourquoi emploie-t-il l'expression de duc *des* Cornouailles? Mais il a évidemment le sens et la pratique des choses anglaises. Ch. B.

— Lady Blennerhassett. *Marie Stuart, 1541-1587*; 2e éd. (Paris, Plon, 1909, in-16, III-322 p.). — Cette 2e édition est tout simplement une traduction française de l'œuvre composée d'abord en allemand et que nous avons déjà annoncée (*Marie Stuart, Königin von Schottland*; cf. *Rev. hist.*, t. CI, p. 154). C'est l'auteur même qui a traduit son livre, réclamant « l'indulgence des lecteurs habitués à une langue plus correcte ». D'incorrections, il n'en paraît guère; le récit court, au contraire, pressé, précis, captivant. Notons, toutefois, qu'ici, comme nous l'avions déjà relevé dans l'édition allemande, on a appelé à tort Potignet, au lieu de Potiquet, l'auteur d'une brochure sur *la Maladie et la mort de François II*. On aurait pu aussi profiter de l'occasion pour mentionner l'ouvrage de Miss Stoddart (*The girlhood of Mary*; cf. *Rev. hist.*, t. CI, p. 153), paru en 1908. Ch. B.

Histoire de Belgique.

— H. Pirenne. *Histoire de Belgique*; t. I : *Des origines au commencement du XIVe siècle*; 3e éd. revue et corrigée (Bruxelles, Lamertin, 1909, in-8°, XIV-462 p.). — Les exemplaires de la 2e édition de l'ouvrage bien connu de M. Pirenne se sont enlevés avec une telle rapidité que l'auteur vient d'être obligé d'en publier une 3e édition avant même d'avoir pu mettre la dernière main au manuscrit de son tome IV, dont la publication est annoncée pour une date prochaine. Bien qu'il exprime dans son avant-propos le regret de n'avoir pu remanier plus profondément son livre, on s'apercevra vite, en feuilletant cette nouvelle édition, du soin qu'il a apporté à corriger et compléter son texte en tenant compte, soit pour en adopter, soit pour en rejeter les conclusions, des livres et des articles de revues parus dans ces dernières années. Il n'est guère de page qui n'ait été améliorée de la sorte. Je note seulement en passant qu'il y aurait eu intérêt à rectifier ce qui a trait aux invasions normandes, p. 41-42, en utilisant le mémoire de F. Lot, sur *la Grande invasion normande de 856-862* (dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIX, 1908, p. 5-62), de préférence au livre de W. Vogel. Mais il ne s'agit là que d'un détail d'importance assez minime. L. H.

— Eugène Monseur. *Les moines et les saints de Gand. Croquis d'histoire religieuse dessinés pour la plupart d'après une étude de O. Holder-Egger* (Bruxelles, Bibliothèque de Propagande, 1907, in-18, VIII-131 p.). — On lira avec intérêt ces « croquis » où M. Monseur s'est proposé de faire connaître quelques épisodes de la curieuse rivalité qui mit aux prises depuis le Xe siècle les deux grands monastères de Gand, Saint-Pierre au Mont-Blandin et Saint-Bavon. Ce fut à qui aurait les reliques les plus vénérables, et de part et d'autre, surtout à Saint-Bavon, on n'hésita pas, au Xe et au XIe siècle, à recourir aux procédés ordinaires en pareil cas : impostures et falsifications. M. Monseur a exposé les résultats des recherches entreprises sur ces matières par M. Holder-Egger il y a quelque vingt ans et il y a ajouté des notes qui, sur quelques points, apportent des lumières nouvelles pour la critique des vies de saints sorties de l'officine bavonienne. L. H.

Histoire de Russie.

— *Correspondance de Catherine Alexéievna, grande-duchesse de Russie, et de sir Charles H. Williams, ambassadeur d'Angleterre, 1756 et 1757*, avec une préface [en français et en russe] de Serge Goriainov (Moscou, Soc. impér. d'hist. et d'antiquités russes, 1909, in-8°, XXXII-360 p., 4 fac-similés). — Cette correspondance entre la future Catherine et un très intime confident (157 lettres des 31 juillet 1756-2 juillet 1757) nous fait assister à ce qu'on peut appeler « la veillée du règne », d'un règne déjà conçu comme personnel, avec élimination plus ou moins complète

du grand-duc (voir notamment p. 88). On attend d'heure en heure la mort d'Élisabeth, toujours malade, mais qui mettra encore six ans à finir, et on organise déjà le coup d'État qui suivra cette mort. Quoique les deux correspondants s'écrivent au masculin (d'ailleurs le « Monsieur » apparaît aussi dans une lettre d'Ivan Schouvalow à Catherine), ils oublient souvent cette fiction pour parler de la future impératrice. Poniatowski est déjà l'amant préféré, et l'on projette déjà (p. 287) d'en faire un roi de Pologne. — On se doute bien que « l'adoration » de Williams pour Catherine n'est pas désintéressée. Il s'agit pour lui de retenir la Russie dans le camp anglais. Il échoue dans cette tentative, puisqu'il ne peut empêcher l'accession d'Élisabeth au traité de Versailles. Du moins a-t-il préparé l'avenir. Catherine ne dédaigne pas de recevoir les subsides de Sa Majesté britannique, et nous avons un *billet* de 10,000 livres sterling signé de sa main. Bestouschew ne fait pas plus le dégoûté que S. A. I. On connaissait déjà cela, en gros, par les extraits de la correspondance de Williams avec Holdernesse, utilisés par M. Waliszewski. Mais il est intéressant d'entendre ici la voix même de la grande-duchesse, pour qui « Français » était synonyme « d'anti-russe ». — L'éditeur (un premier travail, fait en 1865 par Bloudow et resté inédit, a été utilisé pour cette édition) a bien mis en lumière la valeur de ces documents et les a transcrits avec soin, en les accompagnant d'une traduction en langue russe. Quelques corrections supplémentaires auraient pu être faites : p. 176, « medier » pour mendier. D'autres sont médiocrement heureuses : p. 230, « basguiner (baguenauder?) », il faut lire simplement « barguigner ». Quelques ponctuations à rectifier : p. 191, « le chancelier voudrait me bouder dimanche », il faut un signe avant dimanche. Les lettres L. et A., qui distinguent les deux correspondants, sont brouillées pour quelques épîtres, A. 84, 85, 75, 63, L. 66, etc. H. HR.

Histoire de Suisse.

— Édouard Chapuisat. *Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1798-1813)* (Genève, Jullien, et Paris, Champion, 1908, in-8°, XII-337 p.). — Le travail de M. Chapuisat est un tirage à part du t. XXVIII des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. Il est composé d'après des documents inédits des archives de Genève et de Paris, et des papiers de vieilles familles genevoises, associées aux affaires municipales de l'époque. L'auteur a très minutieusement étudié les effets économiques de l'annexion de Genève à la France, prononcée par le Directoire, prolongée par le Consulat et l'Empire; il résulte de ses recherches que Genève a perdu non seulement la liberté de ses mouvements et son indépendance politique, mais encore beaucoup de sa prospérité matérielle, par ce rattachement forcé au territoire français. M. Chapuisat poursuit cette démonstration dans la série des huit chapitres dont se compose son livre, tout en indiquant d'ailleurs avec équité certains points sur lesquels l'influence

des conquérants ne fut pas sans utilité pour les annexés. Le récit est un peu terne, pas toujours assez explicite et l'auteur aurait certainement mieux fait de grouper ses chapitres, par *spécialités*, — il l'a bien senti lui-même (voir p. 14), — au lieu de dépouiller simplement ses registres officiels dans l'ordre chronologique. Ayant des types bien curieux sous la main, comme l'ex-émigré, l'ex-comte, l'ex-colonel de Barruel-Bauvert, devenu inspecteur impérial des poids et mesures de la région, il aurait pu egayer facilement son paysage quelque peu monotone. — P. 117, lire *Malouet* pour *Malouat*. R.

Histoire d'Orient.

— Louis de la Vallée Poussin. *Notions sur les religions de l'Inde. Le védisme* (Paris, Bloud, 1909, in-16). — En moins de 120 petites pages, M. de la Vallée Poussin a réussi à dire l'essentiel sur le vaste ensemble d'écritures, de croyances et de rites qu'on appelle la religion vedique. Professeur de sanscrit à l'Université de Gand, l'auteur est très riche de son propre fonds. Il aurait pu sans difficulté trouver dans son savoir tous les éléments de ce volume. Il a mis une sorte de coquetterie à laisser parler le plus possible d'éminents representants de l'indianisme. Sur les points controversés, il se range volontiers aux solutions moyennes; ce sont en géneral les plus raisonnables. — S'il n'a pas la prétention d'offrir à ses lecteurs des documents inédits, il a tenu du moins à présenter les faits sous un jour nouveau. Il insiste en effet sur ce que le « védisme » a des caractères très particuliers qui le différencient des autres produits de la pensée religieuse dans l'Inde. La divinité, dit-il, y est conçue comme transcendante, personnelle; elle est la gardienne souveraine de l'ordre cosmique et de l'ordre moral; on l'adore, on craint de l'offenser, on sacrifie pour s'assurer sa bienveillance. Quant aux morts, ce sont des bienheureux, et « l'espérance d'une ascension sereine à travers les airs à la splendeur de la voûte céleste ... est un trait caractéristique de la religion du Véda ». Sur ces deux points, le Véda apparait à M. de la Vallée Poussin comme étant dans le prolongement plus ou moins direct de la période indo-éranienne. L'Inde, au moins dans les cercles sacerdotaux, n'a pas su se maintenir à une pareille hauteur de pensée et de sentiment. C'est qu'il y a eu, du védisme au brahmanisme, une régression que l'auteur penche à expliquer par l'intervention de facteurs ethnographiques nouveaux. — Cette thèse soulèvera sans doute de nombreuses objections; mais ce n'est pas ici le lieu de la discuter. Disons du moins qu'elle contribue à l'intérêt de cet exposé. Nous recommandons vivement ce petit livre à ceux qui voudront s'orienter rapidement sur la religion vedique et sur les problèmes qu'elle pose. P. Oltramare.

CORRESPONDANCE.

A propos d' « Orpheus ».

Monsieur le Directeur,

En vous remerciant des deux comptes-rendus si courtois que la *Revue historique* (t. CII, p. 300-313) a publiés d'*Orpheus*, je demande la permission de discuter quelques objections de M. Loisy.

P. 305. Sur le *poisson-maigre*, je suis entré dans des détails ailleurs (*Cultes*, t. III, p. 49). Le premier texte que nous ayons sur la tolérance du poisson comme aliment de jeûne est de Socrate (*Hist. eccl.*, V, 22); or, pour expliquer cette tolérance, Socrate allègue un argument absurde (que les poissons, suivant la Genèse, sont sortis de l'eau). C'est donc qu'on ne savait pas pourquoi l'on mangeait du poisson le vendredi; je suppose qu'on en mangeait pour obéir à un vieux rite de communion, dont il y a trace dans l'inscription d'Abercius. « Ce n'est jamais ainsi qu'on l'a compris dans l'Église », objecte M. Loisy. D'accord; mais il est naturel que l'Église n'ait pas compris un usage si ancien, survivance d'une religion préhistorique.

P. 306, l. 1. L'entrée de l'enfer babylonien est à Kuta, ville du nord de la Babylonie, où était adoré le dieu des morts Nergal (Gressmann, *Texte*, p. 66).

P. 306, l. 2. La coutume avestique de verser le *haôma* et l'extrême-onction chrétienne ont cela de commun qu'il s'agit d'imprégner le moribond d'un liquide divin. *Anointing symbolised the imparting of the divine spirit* (Buchanan, *Enc. Bibl.*, s. v. *Anointing*). Kattenbusch (*ap.* Hauck, XIV, 315) fait observer que l'origine des rites de l'huile dans l'Église est tout à fait obscure, qu'on ne peut dire si l'onction des malades répond à une idée juive ou à un usage des mystères païens. J'ai écrit : « C'est une véritable extrême-onction et *peut-être* la source même de ce rite chrétien. » Ce n'est donc qu'une hypothèse nouvelle, discrètement présentée.

Ibid. « Il est parfaitement arbitraire de supposer que le Deutéronome serait l'œuvre de Jérémie lui-même. » Je n'ai pas dit cela, mais j'ai fait allusion, par deux fois, à ceux qui l'ont pensé, comme Voltaire, Colenso, Gesenius, Renan (*Peuple d'Israël*, III, 209) et d'autres. — Je ne crois pas qu'on puisse qualifier de « légende bien tardive » le texte : « Manassé tua Isaïe », qui, suivant la *Gemara*, se lisait sur « un vieux rouleau généalogique » (*ap.* Hauck, VIII, 714). Ce sont les détails de la mort d'Isaïe qui sont légendaires ou, du moins, très mal attestés.

Ibid. C'est bien en 1806 que Griesbach a *démontré* l'inauthenticité des versets des Trois Témoins, déjà soupçonnée au XVIe siècle (voir Houtin, *Question biblique au XIXe siècle*, p. 216).

P. 306. L'hypothèse qui fait mourir Pierre en Palestine a été développée en 1901 par Erbes; elle est fondée sur des arguments sérieux. Le silence de la tradition sur toute sépulture de Pierre ailleurs qu'à Rome n'est pas une raison considérable, comme vient encore de le montrer M. Guignebert (*la Primauté de Pierre*, p. 304 et suiv.). Quant à mon explication de la tradition, fondée sur la *Prima Petri*, ce n'est évidemment qu'une hypothèse; mais M. Guignebert, dans l'ouvrage cité, la trouve séduisante, et je ne veux pas être plus sévère que lui.

P. 307. Rome attendit dix-huit mois avant de condamner Fénelon, avec toute sorte de ménagements; elle ne l'eût pas fait, malgré l'insistance de Louis XIV et de Bossuet, si la question avait été entière, ce qui n'était pas le cas depuis la condamnation de Molinos. Pour l'esprit de chimère de Fénelon, je renvoie M. Loisy à l'admirable chapitre de Nisard (*Littérature française*, III, 341 et suiv.). Il n'y a pas de chimères que dans le *Télémaque;* il y en a dans l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté;* Nisard en a cité de plaisants exemples. — M. Loisy me rappelle que Lacordaire est mort bien avant le concile du Vatican; je le sais bien; mais la prétention à l'infaillibilité est de plusieurs siècles antérieure. Ma source est Pfender, *ap.* Hauck, XIII, 417 : « La fin de la vie de Montalembert fut assombrie par la glorification de l'infaillibilité personnelle du pape, que Lacordaire appelait la plus grande insolence qui se soit encore autorisée du nom de J.-C. Il mourut avant qu'elle fût proclamée. Qu'eût-il fait s'il avait vécu jusqu'à la fin du concile du Vatican? » Pfender n'a pas dû inventer cela.

M. Loisy me reproche d'avoir parlé du culte du Sacré-Cœur de Marie : « Cela ne se dit jamais. » En effet, l'épithète rituelle du cœur de Marie est *purissimum*, alors que celle du cœur de Jésus est *sacratissimum;* mais ma phrase (p. 562), où ces deux cultes sont opposés, comportait, je crois, l'usage d'une même épithète.

L'estimation du nombre des modernistes dans le clergé français à 15,000 n'est pas de moi, mais de M. l'abbé Houtin, qui s'y connaît (*Évêques et diocèses*, p. 36). Je crains qu'on n'abuse des lignes découragées qui ont échappé à M. Loisy. *Secundum Pontificem lis tanta datur?*

P. 308. Ce que j'ai écrit sur le peu de crédibilité des sources évangéliques est en partie nouveau; il me faudrait beaucoup de place pour en développer les raisons. M. Loisy doit bien convenir avec moi que les sources primaires, Q et le fond de Marc, n'inspirent pas nécessairement confiance; c'est affaire d'appréciation quant au degré. Je me refuse, pour ma part, à considérer comme historique une rédaction des discours de Jésus fondée, — à prendre les choses au mieux, — sur les souvenirs d'illettrés. « Le fond de ces discours », écrit M. Loisy, « est tout sémitique ». D'accord; ce pouvait être l'enseignement courant de

telle ou telle synagogue, nouveau pour des Grecs, non pour des Juifs. On a retrouvé dans l'enseignement moral des vieilles synagogues tous les éléments du Sermon sur la montagne. — Schmiedel est arrivé à la conclusion qu'il y avait dans les Évangiles *neuf* passages authentiques (*Encycl. bibl.*, p. 1881) ; on pourrait contester même ceux-là. Quant aux difficultés chronologiques sur lesquelles j'ai insisté, il paraît trop commode de les écarter en alléguant l'inintelligence d'Irénée. Tout récemment, à propos de la découverte d'un texte inédit de cet auteur, M. Harnack écrivait : « Le fardeau de la preuve incombe désormais à celui qui prétend que, d'après saint Jean, Jésus serait mort sous Tibère. » Le texte nouveau est formel : Hérode, roi des Juifs, et Ponce-Pilate, procurateur de l'empereur *Claude*, condamnent Jésus à être crucifié. Cela confirme singulièrement le texte du faux rapport de Pilate, qui est adressé à *Claude*. J'en conclus qu'une tradition fort ancienne faisait mourir Jésus sous Claude, au mépris de la chronologie de Luc et de ce que nous savons de Pilate. Une telle erreur eût été impossible, à la fin du Ier siècle, si la date et les circonstances de la mort de Jésus avaient été établies par des témoignages sérieux. J'ai insisté, à diverses reprises, sur la non existence d'un rapport de Pilate à l'empereur, sur les fraudes grossières qui en tinrent lieu. M. Loisy écrit : « Admettons que ce rapport ait dû exister...; aurait-il été à la disposition des chrétiens? » Mais oui, puisque saint Justin et Tertullien en parlent comme d'une pièce accessible ; ils savaient mieux que nous ce qui, dans les archives impériales, était à la disposition des curieux.

M. Loisy nie (p. 312) que l'incident de saint Thomas dans l'Évangile de saint Jean ait quelque rapport au docétisme. Je crois, au contraire, qu'il répond à cette thèse, non moins que I *Jean* IV, 2 et II *Jean* 7, qui sont l'œuvre du même rédacteur. « Alors, dit saint Jérôme, que les apôtres vivaient encore, que le sang du Christ était encore frais en Judée, il se trouva des hommes pour affirmer que le corps du Seigneur n'était qu'un fantôme » (*adv. Lucif.*, 23). L'appel de saint Jérôme au témoignage des apôtres, qui avaient non seulement *vu*, mais *touché* le corps de J.-C., prouve que le docétisme ou, du moins, la doctrine de certains Docètes considérait l'histoire évangélique comme une vision. Jérôme avait sur nous le grand avantage de connaître directement les Docètes et leurs écrits.

Le passage concernant Apollos (*Actes*, XVIII, 25) offre des difficultés redoutables. M. Loisy sait bien que, dans les quelques lignes d'*Orpheus* à ce sujet, il ne s'agit pas de « l'exégèse de M. Reinach », mais de celle de M. W. B. Smith (*Der vorchristliche Jesus*, Giessen, 1906, p. 7). Je n'ai pas accepté la thèse hardie de ce savant, j'ai même mis en garde, dans une note, contre son ouvrage ; mais j'ai tenu compte de l'ordre d'idées où il engage la critique. Qui sait ce que nous réserve l'avenir? Quand on lit sur un papyrus magique gréco-égyptien, malheureuse-

ment non daté : « Je te conjure *au nom du dieu des Hébreux Jésus* » (Smith, p. 38), on pressent que nous ignorons encore des choses essentielles sur la préhistoire du christianisme.

Les reproches que me fait M. Loisy sous le nº 12 ne sont pas fondés. « Saint Paul a pu s'entretenir avec ceux qui avaient vécu auprès de Jésus » (p. 339) signifie évidemment qu'il lui a été possible et loisible de le faire ; cela n'implique aucune nuance de doute (*non erat locus*). Si j'ai écrit : « Jacques *cru* frère du Seigneur », c'est par allusion à la doctrine orthodoxe qui fait de Jésus le fils unique de Marie ; il est certain que le mot hébreu que nous traduisons par *frère* peut signifier un parent quelconque ou même un disciple (Mt. 25, 40).

J'arrive enfin au psaume 22 (17). M. Loisy observe qu' « aucun Évangile ne marque le rapport du crucifiement avec ce verset ». Mais aucun Évangile non plus ne marque le rapport de l'épisode du jeune homme nu de Marc avec le verset d'Amos dont cet épisode est l'écho (opinion admise et confirmée par M. Loisy lui-même). M. Loisy ajoute que le verset parle des pieds et des mains percés dans la traduction grecque seulement. Mais c'est cette traduction qui était familière aux rédacteurs de nos Évangiles, qui la font citer par Jésus lui-même. M. Loisy concède que « si le crucifiement de Jesus n'était pas attesté par des contemporains..., ce psaume *pourrait* être l'origine de la tradition ». Je n'en demande pas davantage. Si M. Loisy écrit : « J'avoue ne pas comprendre le raisonnement de M. Reinach », il est trop modeste, car il m'a parfaitement compris. Mais j'ai insisté sur ce fait que les Épîtres de saint Paul sont le seul témoignage digne de quelque créance que nous possédions, alors que M. Loisy attribue une autorité égale au fond de Marc. C'est, en réalité, le point essentiel sur lequel je suis en désaccord avec lui.

Là où je ne discute pas avec M. Loisy, c'est que je compte tirer parti de ses observations dans la prochaine édition d'*Orpheus*, ainsi que dans les traductions allemande, italienne, espagnole et russe dont je me suis réservé de voir les épreuves ; elles lui devront de valoir un peu mieux que la première et la sixième édition française.

Agréez, etc.

Salomon Reinach.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

(Revues générales.)

1. — Revue des questions historiques. 1909, oct. — Paul Guiraud. L'*ager publicus* à Rome (1re partie. Peu à peu toute l'Italie devint *ager romanus;* l'*ager publicus* se forma par des dépossessions après conquêtes, par des confiscations pénales, par des successions en déshérence; ce domaine immense était imprescriptible, mais pouvait être l'objet d'aliénations perpétuelles, irrévocables et sans restrictions). — L. Celier. L'idée de réforme à la cour pontificale du concile de Bâle au concile de Latran (il y eut des essais de réforme sous Pie II, sous Sixte IV et sous Alexandre VI, mais si timides et si peu suivis d'effet qu'ils n'eurent aucun résultat). — H. Froidevaux. Les préludes de l'intervention française à Madagascar au xviie s. Navigateurs, géographes et commerçants de 1504 à 1640 (Paumier de Gonneville n'a pas abordé à Madagascar en 1504; un navire dieppois y vint en 1527, puis la *Pensée* et le *Sacre* en 1529, puis Fonteneau en 1539; descriptions de Jean Alphonse, 1559, de Thévet, de Belleforest; Malouins à Madagascar en 1602; A. de Beaulieu en 1620, Fr. Cauche en 1638-1644, le précurseur des vrais colons). — G. Brunet. Recherches nouvelles sur la mort du chevalier d'Assas (d'après un mémoire du chevalier de Laborie à l'Assemblée nationale. Analyse critique de tous les témoignages; Laborie prétend que l'armée fut sauvée par les chasseurs du régiment d'Auvergne et non par d'Assas. La question reste encore non résolue). — M. Marion. Les partages de présuccession (fin du travail sur les biens des parents des émigrés paru en juillet. Ces partages, conformément à la loi du 9 floréal an III, sauvèrent partiellement les biens des familles, mais, sous le Directoire, de nombreux efforts furent faits pour permettre à l'État d'exercer largement les droits de successibilité que la loi de 1793 lui reconnaissait. Le Consulat remit tout en ordre en amnistiant les émigrés et en restituant aux familles les biens qui n'avaient pas été vendus). — Vacandard. Note sur les symboles des Apôtres (les textes publiés au t. XXXVI des textes liturgiques réunis par la *Henry Bradshaw Society* montrent que le « texte reçu » du Symbole, mêlé d'éléments gallicans et orientaux, se substitua à partir du viie s. au « texte romain » connu dès le ive). — L. Caillet. La bataille de la Brécinière, dite de La Gravelle, d'après une lettre du vainqueur, Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale (26 sept. 1423). —

Ubald d'Alençon. Notes pour la recherche d'œuvres perdues du bon roi René (deux pièces de vers sur la Passion conservés dans des mss. d'Angers et de Troyes). — F. C. Une nouvelle histoire générale des religions (critique sévère et malveillante de l'*Orpheus* de M. Reinach). = C.-rendus : *Th. de Cauzons*. Histoire de l'Inquisition en France. I : les Origines (œuvre originale et hardie). — *P. de La Gorce*. Histoire religieuse de la Révolution française (t. I; art. important et favorable de P. Pisani). — *L. Cavène*. Le célèbre miracle de saint Janvier à Naples et Pouzzoles (soutient scientifiquement l'authenticité du miracle!). — *Lamperez y Ronca*. Historia de la arquitectura cristiana española en la edad media (excellent). — L'arquitectura romanica a Catalunya (vol. I, publ. p. l'Institut d'études catalanes; bon travail). — *Gœtz*. Staat u. Kirche in Altrussland. Kiever Periode, 988-1240 (indique avec précision comment en Russie, comme à Byzance, l'Église se modela sur les institutions politiques). — *Kvacala*. Thomas Campanella (le critique, M. Periès, prétend que cette brochure de 154 p. ne contient rien de neuf). — *P. Coste*. Une victime de la Révolution, sœur Marguerite Rutau, fille de la Charité (guillotinée le 9 avril 1794 à Dax). — *K. Heidrich*. Preussen im Kampf gegen die französische Revolution bis zur zweiten Teilung Polens (minutieux, fait sur les documents des archives de Berlin).

2. — **Revue des études historiques**. T. LXXV, 1909, sept.-oct. — J. Cart. Le 10 août 1792 à Paris et le régiment des gardes-suisses (réunit tous les renseignements qu'il a pu trouver aux Archives nationales et aux archives des Affaires étrangères sur le rôle des Suisses pendant cette journée; fin en nov.). — A. Auzoux. La dernière campagne de l'amiral de Linois, 1803-1806 (sur les côtes de l'Inde, puis de l'Ile-de-France; récit détaillé des opérations navales; suite en nov.). — R. Peyre. Les époques de l'histoire de la céramique en France. = Nov.-déc. R. Tabournel. Un historien du napoléonisme (A. Lebey, dont les trois volumes sur Louis-Napoléon Bonaparte jusqu'à son élection à la présidence de la République sont écrits pour établir que l'élection d'un Napoléon à la présidence était « l'aboutissant de deux courants sociaux, l'un agissant sur le prince prédestiné et l'autre sur la nation moralement désorientée depuis 1815 ». La fidélité du portrait qu'il trace du futur Napoléon III laisse à désirer). — A. Laborde-Milaà. Rousseauphiles et Rousseauphobes (le livre récent de M. Ducros sur Rousseau est ce qui a été écrit de plus pondéré et de plus neuf sur un écrivain qu'on a le tort de se disputer entre deux clans politiques).

3. — **Académie des inscriptions et belles-lettres**. *Comptes-rendus*. 1909, janv. — H. Cordier. Notice sur la vie et les travaux de M. Arthur de Boislisle (1835 † 1906, avec une bibliographie). — A. Merlin. Inscriptions latines nouvellement découvertes en Tunisie. — M. Roy. Les deux Jehan Cousin (1490-1560; 1522-1594). = Févr. Seymour de Ricci. Lettres d'Égypte (inscriptions inédites). — J. Maurice. Les discours des *Panegyrici latini* et l'évolution religieuse sous le

règne de Constantin. — E. Vassel. L'épitaphe de la prêtresse Hanni-Ba'al (trouvée près de Carthage). — M. Besnier. Deux manuscrits épigraphiques de Nicolas Foucault. — Leynaud. Rapport sur les fouilles des catacombes d'Hadrumète en 1908. — Dr Carton. Découverte d'une nécropole berbère ancienne au Djebel Ferza (Tunisie). — Addaï Scher. Joseph Hazzaya, écrivain syriaque du viiie s. (du parti nestorien). — Clermont-Ganneau. Une dédicace à « Astarté palestinienne » découverte à Délos. — Seymour de Ricci. Un texte inédit relatif à Jeanne d'Arc (quelques lignes en langue anglaise antérieures probablement à la mort de la Pucelle). = Mai. E. Babelon. Le congrès international d'archéologie classique; 2e session, Le Caire, avril 1909 (rapport sur les travaux). — M. Holleaux. Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'École française d'Athènes en 1908. = Août. B. Haussoullier. Rapport sur les travaux des écoles d'Athènes et de Rome en 1908. — R. Cagnat. Les Νυγδηνοί de Ptolémée (des inscriptions récemment découvertes montrent que cette tribu, dont le nom correct est Νυγδήνιοι, occupait un territoire confinant, à l'ouest, à celui de Gafsa et, à l'est, à celui de Gabès). — Carton. Note sur les fouilles exécutées en 1909 dans les thermes publics de Bulla Regia. = Sept. P. Gauckler. Les trois temples superposés du « lucus Furrinae » (à Rome, sur le Janicule. Cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 239).

4. — **Académie des sciences morales et politiques.** *Séances et travaux.* 1909, juill. — Morizot-Thibault. Notice sur la vie et les œuvres de M. Ernest Glasson (1839 † 1907). — De Lanzac de Laborie. Le commerce parisien au début de l'Empire. La faillite Récamier. Le blocus continental, 1804-1807. — Alfred Stern. Une correspondance de François Arago, du prince de Metternich et de Macedonio Melloni (1835-37). = Août-sept. P. Robiquet. Philippe Buonarotti (son rôle dans la conspiration de Babeuf). = Oct. A. Chuquet. La bataille de Peyrestortes (lors de la guerre de 1793 entre Espagnols et Français dans les Pyrénées-Orientales). — G. Monod. Les troubles du Collège de France en 1843 (cf. *Rev. hist.*, t. CII, p. 423). — L. Michon. Casimir Périer et le gouvernement parlementaire (1831-32). — Baguenault de Puchesse. Les doctrines économiques de l'abbé de Condillac. = Nov. Imbart de la Tour. Notice sur la vie et les œuvres de M. Achille Luchaire († 1908). — H. Welschinger. Le roi Joachim Murat et le traité du 11 janvier 1814 avec l'Autriche (montre par quelle série d'actes déloyaux et maladroits Murat, qui croyait avoir assuré son avenir en se liant à l'Autriche, précipita sa ruine au lendemain même du traité). — G. Monod. La place de la Société de Jésus dans l'histoire de la Réforme (montre comment la Société de Jésus se trouva, par la force des choses, amenée à collaborer puissamment à l'œuvre du concile de Trente et à devenir dans le monde entier l'agent le plus persévérant de l'autorité pontificale).

5. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire** (*École française de Rome*). T. XXIX, 1909, nos 1-4. — G. Nicole et G. Darier. Le sanc-

tuaire des dieux orientaux au Janicule (description des ruines et objets trouvés au cours des fouilles dans le terrain voisin du *lucus Furrinae*). — L. Chatelain. Théories d'auteurs anciens sur les tremblements de terre (plusieurs rappellent des théories modernes). — A. Piganiol. Les origines du *Forum boarium* (originairement, c'était le port de Rome, et il devait être situé hors les murs de Servius). — P. Bourdon et Laurent-Vibert. Le palais Farnèse d'après l'inventaire de 1653 (publication de cet inventaire et reconstitution de l'état intérieur primitif du palais). — R. Michel. Les premières horloges du palais pontifical d'Avignon. Textes inédits du xive s. — Claude Cochin. Une lettre inédite de Benvenuto Cellini (1553). — P. Gauckler. Le couple héliopolitain et la triade solaire dans le sanctuaire syrien du *lucus Furrinae* à Rome.

6. — **Revue des études anciennes**. T. XI, 1909, n° 2. — C. Jullian et H. Ferrand. Rama? Un épisode du passage des Alpes par César. — P. Courteault. La paléontologie et la préhistoire à l'Académie de Bordeaux au xviiie s. = N° 3. G. Radet. La première incorporation de l'Égypte à l'empire perse (Hérodote et Ctésias attribuent à Cambyse la conquête de l'Égypte; Xénophon parle d'une incorporation de l'Égypte à la Perse dès le règne de Cyrus. La contradiction n'est qu'apparente : Cyrus fit de l'Égypte une province vassale; Cambyse la réunit à ses états). — R. Pichon. Observations sur le 8° « Natalicium » de Paulin de Nole (son intérêt pour l'histoire des hérésies au début du ve s.). — C. Jullian. A propos de Jehan de Tuim (écrivit au xiiie s. une *Histoire de Jules César* pour laquelle il a dû utiliser des textes anciens aujourd'hui perdus). — P. Perrenet. A propos de la bataille de Dijon (topographie de cette bataille livrée par Jules César). = N° 4. M. Pappaconstantinou. Inscription inédite relative à l'aqueduc de Tralles (milieu du ive s. ap. J.-C.). — H. de La Ville de Mirmont. L'astrologie chez les Gallo-Romains (fin : v^e et début du vi^e s. La croyance aux prédictions astrologiques était encore enracinée dans l'esprit des Gaulois au début du vi^e s., malgré les efforts faits pour la combattre au siècle précédent). — C. Jullian et J. de Saint-Venant. A propos des routes de César (sur l'itinéraire suivi par César à son départ du camp devant Gergovie).

7. — **Revue d'histoire diplomatique**. T. XXIII, 1909, n° 3. — Un témoin de la Révolution française à l'étranger d'après la correspondance inédite du chevalier de Bray (attaché à la légation près la diète de Ratisbonne; publication de quelques-unes de ses lettres, 8 juill.-2 nov. 1792). — G. Troubetzkoï. Les préliminaires de la conférence de Londres (fin : circulaire de Gortchakoff réclamant pour la Russie l'ouverture du Bosphore, 30 oct. 1870; à la fin de novembre, on finit par s'entendre pour la réunion d'une conférence à Londres afin de reviser le traité de Paris). — J. Aulneau. M. de Bismarck à la diète de Francfort et la politique de la Prusse pendant la guerre de Crimée (Bismarck sut si bien manœuvrer qu'il réussit à faire au

profit de la Prusse le traité de Paris de 1856). — J. Ladreit de Lacharrière. Un essai de pénétration pacifique en Algérie. Les négociations du général Clauzel avec le bey de Tunis, 1830-31 (fin). = N° 4. Cte de Forbin. Les débuts d'une mission en Pologne au xviie s. Toussaint de Forbin et l'élection de Jean Sobieski (Forbin, évêque de Marseille, nommé ambassadeur en Pologne en 1674; son rôle dans l'élection de Sobieski). — A. Auzoux. La France et Mascate aux xviiie et xixe s. (efforts faits par la France à la veille de la Révolution pour nouer des relations amicales avec l'iman de Mascate). — J. de Laigue. Le comte de Froullay, ambassadeur de France à Venise, et la *Monaca da Riva* (récit d'une intrigue amoureuse entre Froullay et une religieuse du couvent de San Lorenzo au milieu du xviiie s.). — F. de Saint-Charles. Ententes et accords internationaux (de 1878 à nos jours). — La Russie sous Paul Ier (publication d'un mémoire rédigé en 1799-1800 par F.-G. de Bray, représentant de la Bavière à la cour de Russie).

8. — **Revue d'histoire rédigée à l'État-major**. 1909, juill. — Le rôle de Pichegru à Mannheim, sept. 1795 (fin). — Le passage de l'Inn, 9 déc. 1800 (extr. de *Hohenlinden* par Ernest Picard, 1909). — Le général von Goeben en 1870, d'après sa correspondance. — La guerre de 1870-71. La défense nationale en province. Mesures générales d'organisation (suite ici, en août et sept. : la délégation du ministère de la Guerre à Tours et Bordeaux; recrutement et avancement des officiers; augmentation des effectifs). — La justice militaire à l'armée du Rhin et à l'armée de Rhin-et-Moselle de 1792 à 1796 (fin). — La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre (suite ici, en août et sept. : lettres de 1806). = Août. La bataille de Mollwitz (1741) d'après le maréchal de Belle-Isle et le marquis de Valory (texte de leurs relations). — La campagne de 1813. Les préliminaires. Le commandement de Murat et du prince Eugène (suite en sept. : situation générale en 1812; de Smorgoni à Kœnigsberg). — Les causes de la défaite de l'Autriche en 1866, d'après un historien autrichien récent, H. Friedjung (auteur de *Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland, 1859-1866;* fin en sept.). — Le canon à balles en 1870 (suite en sept.). = Sept. Un chef de partisans en 1800 : le capitaine Mier (pendant près de deux mois battit tout le Brisgau et le pays entre le Neckar et le Rhin, harcelant les troupes françaises).

9. — **Société de l'histoire du protestantisme français**. *Bulletin*. T. LVIII, 1909, juill.-août. — Ch. Bost. Le meurtre du consul Louis de Bagars, 1691 (il est exact que ce meurtre fut l'œuvre de prédicants cévenols, au nombre desquels il faut compter Colognac et Papus). — J. Meyhoffer. Les Commelin de Douai. Jehan Commelin, martyr, 1567. — Th. Maillard. Un chapitre de géographie huguenote. Le Moyen-Poitou protestant au milieu du xviiie s. (publie, avec une carte, un état des églises protestantes de cette région dressé en 1744). — Avant et après la Révocation de l'Édit de Nantes. Chronique des

événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687, publ. par E. Griselle (suite : ann. 1686). — N. Weiss. Le jubilé de Calvin en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Suisse, en France et à Genève. Livres, brochures et articles. = Sept.-oct. A. de Cazenove. Un syndicat en Breaunèze en 1651 (association formée par les habitants du Bréaunèze, dans le département actuel du Gard, pour résister aux violences de leur seigneur, Christophe de Montfaucon). — N. W[eiss]. Calvin et Marie Stuart (document). — Ch. Bastide. Locke et les protestants du Languedoc, 1676-77 (notes de voyage de Locke en Languedoc). — G. Dumons. Mme de Brail de Moulens (arrestation d'une protestante, 1686). — De Charnisay. L'origine du soulèvement des Camisards en Bas-Languedoc. L'affaire du prieur de Valérargues racontée par un témoin catholique (publie un récit écrit probablement par l'abbé Poncet de la Rivière, vicaire général du diocèse d'Uzès). — Cinq lettres inédites de Rabaut Saint-Étienne (1773), publ. p. L. Fuzier. — A. Galland. L'ancienne église réformée de Pontorson-Cormeray, d'après un registre d'état civil inédit (il s'agit d'un registre des baptêmes de l'église réformée de Pontorson, en Normandie, de 1559-1669). — G. Dumons. A propos d'une étude sur les fugitifs du Languedoc (discussion des conclusions de M. l'abbé Rouquette, dans son livre sur la *Révocation de l'édit de Nantes en Languedoc*).

10. — Revue Henri IV. T. III, 1909, nos 3-4. — E. Saulnier. Lettres confidentielles de Gaillard de Cornac au duc de Nevers, 1585-1587 (fin). — A. Chamberland. Le budget de la généralité de Châlons en 1602 (copieuse analyse des documents relatifs à ce budget). — G. de Mun. Les rédacteurs des *Économies royales*. Quelques pages inédites de ces mémoires (concernant les années 1570-1574). — P. Pellot. Deux fondations perpétuelles de la duchesse de Mayenne, 5 juin 1594. — L. Batiffol. Le trésor de la Bastille de 1605 à 1611 (d'après les pièces comptables conservées à la Bibl. nat.). — A. Planté. Comment parlait Henri IV. — Un discours du trésorier Marion (devant l'Assemblée des notables, 1596).

11. — La Révolution de 1848. T. VI, 1909, juill.-août. — R. de Félice. La journée du 13 juin 1849 à Paris. Ses origines ; son épilogue devant la Haute Cour (suite en sept. D'un récit minutieux de la journée du 13 juin, l'auteur dégage cette conclusion que « d'une manifestation qui voulait être pacifique et légale, ce fut le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte qui eut le talent de faire sortir un semblant d'émeute, pour trouver ainsi prétexte à des arrestations, à des suspensions de journaux, à un grand procès qui décapita le parti républicain »). — O. Beuve. Étienne Cabet à Troyes, 3 août 1851. Notes pour servir à l'histoire de la presse en 1850-1851. — Autour du Coup d'État. Souvenirs d'un paysan, recueillis et publiés par A. Dutrez. — A. L[ebey]. Liste de quelques clubs de Lyon [en 1848] d'après des médailles. = Sept.-oct. P. Muller. Autour du Coup d'État dans le Haut-Rhin

(l'état des esprits en 1852, d'après les rapports du préfet). — E. Dagnan. La réaction conservatrice dans l'ouest, le centre et le sud-ouest de la France en 1848, 1849 et 1850 (d'après les rapports des procureurs généraux et quelques autres rapports officiels). — Les réflexions d'un homme de rien sur la garde nationale en général et sur la classe bourgeoise en particulier depuis 1830 jusqu'à ce jour (lettres d'un certain Marin écrites en 1851-52).

12. — Bulletin hispanique. T. XI, 1909, n° 1. — A. Schulten. Les camps de Scipion à Numance; 2e rapport (sur les fouilles exécutées en 1907). = N° 2. R. Altamira. État actuel des études sur l'histoire du droit espagnol et de l'enseignement de cette science en Espagne (l'Espagne est très en retard à cet égard). = N° 3. P. Paris. Promenades archéologiques en Espagne (Numance; suite en oct. : la grotte préhistorique d'Altamira). — G. Cirot. Une chronique léonaise inédite (du milieu du XIIe s. En publie les dernières pages consacrées aux fils de Ferdinand Ier). — L. Micheli. Inventaire de la Collection Édouard Favre (collection de documents espagnols des XVe-XVIIIe s. provenant des archives de la famille d'Altamira et donnés à la Bibliothèque de Genève par M. É. Favre. Ces documents sont importants surtout pour l'époque de Philippe II). = N° 4. A. Morel-Fatio et H. Léonardon. La « chronique scandaleuse » d'un bouffon du temps de Charles-Quint (œuvre d'un certain don Francés; détails sur la composition de l'œuvre et les mss.). — G. Cirot. Les Décades d'Alfonso de Palencia, la Chronique castillane de Henri IV attribuée à Palencia et le « Memorial de diversas hazañas » de Diego de Valera (étude de leurs rapports).

13. — Revue des bibliothèques. T. XVIII, 1909, nos 1-4. — Ch. Beaulieux. Catalogue des ouvrages de la réserve, XVIe s. (1501-1540), de la bibliothèque de l'Université de Paris. — M. Prévost. Inventaire sommaire des documents manuscrits contenus dans la collection Châtre de Cangé au département des imprimés de la Bibl. nat. (suite au n° 5). = Nos 5-6. L. Leger. Georges d'Esclavonie, chanoine pénitencier de la cathédrale de Tours (auteur du XIVe siècle dont plusieurs ouvrages portent des gloses slaves). — E. Deville. Les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Bonport (suite du catalogue). = Nos 7-9. A. Roersch. J. Badius Ascensius Gandensis (Badius et Ascencius sont la traduction des deux noms flamands, d'ailleurs inconnus, de ce célèbre imprimeur qui, à n'en pas douter, était flamand et originaire de Gand). — G. Lepreux. Contributions à l'histoire de l'imprimerie parisienne (aux XVIe et XVIIe s.).

14. — Journal des savants. 1909, juin. — R. Pichon. Les polémiques de saint Jérôme (à propos de l'ouvrage de M. Brochet). = Juill. Max Van Berchem. Aux pays de Moab et d'Édom (suite en août et sept. Expose les résultats des recherches de MM. Musil et Jaussen). — C. Fossey. Fouilles allemandes à Boghaz-Keui (en Asie Mineure,

d'après les rapports de M. Winckler). — L. Brehier. Les études byzantines (état des travaux : publications de textes; études archéologiques). — Nouvelles et correspondance. = Août. E. Berger. L'atlas historique de la France (de M. Auguste Longnon). — A.-J. Reinach. Les fouilles de Naukratis et l'histoire de la céramique grecque de 650 à 550. — Nouvelles et correspondance (comptes-rendus des dernières fouilles). = Sept. Vidal de La Blache. Régions naturelles et noms de pays (d'après le livre de L. Gallois; fin au n° suiv.). — Nouvelles et correspondance (à signaler un compte-rendu des fouilles du Janicule par P. Gauckler). = Oct. Nouvelles et correspondance (compte-rendu détaillé des fouilles de Crète en 1907-1909 par A.-J. Reinach). = Nov. P. Viollet. Le colonel général de l'infanterie de France (création par François Ier de cette charge, organisée et rendue héréditaire par Henri III et qui devint peu à peu si importante que le souverain, au xviie s., chercha à l'abolir à plusieurs reprises; ce fut chose faite en 1661, à la mort d'Épernon; rétabli par deux fois au xviiie s., le titre de colonel général finit par n'être plus qu'un titre d'apparat). — G. Perrot. Répertoires de monuments figurés (à propos du *Répertoire de reliefs grecs et romains* de S. Reinach). — Ch.-V. Langlois. La société française au temps de Philippe Auguste (d'après l'ouvrage pothume d'A. Luchaire).

15. — Polybiblion. 1909, mars. — E. Mangenot. Publications sur l'Écriture sainte et la littérature orientale. = Mai. L. Robert. [Publications d']hagiographie et biographie ecclésiastique. = Août. H. Froidevaux. [Publications sur l']histoire coloniale. = Sept. E. Mangenot. Publications sur l'Écriture sainte et la littérature orientale. — De Sérignan. Art, histoire et sciences militaires (publications nouvelles). = Oct. L. Robert. [Publications d']hagiographie et biographie ecclésiastique. — M. S[epet]. Ouvrages sur Napoléon et son temps.

16. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1909, 9-16 sept. — *Vendeuvre.* Commercium et portoria (intéressant et utile, mais bibliographie insuffisante). — *Duine.* Avant Bossuet. Cohon, évêque de Nîmes et de Dol, précepteur des neveux de Mazarin, prédicateur du roi (bon). — *Audouard.* Un conflit entre le parlement Maupeou et la sénéchaussée d'Aix, avril 1774 (bon). = 23 sept. *R. Waltz.* Vie de Sénèque (brillant par endroits, le plus souvent contestable). — *Cavaignac.* Études sur l'histoire financière d'Athènes au ve s. Le trésor d'Athènes de 480 à 404 (très intéressant). = 30 sept. *G. Mœller.* Hieratische Palæographie (excellent). — *Budge.* Texts relating to saint Mêna of Egypt and canons of Nicæa in a nubian dialect (textes très bien édités; quand ils auront été traduits exactement, ils jetteront sans doute beaucoup de lumière sur l'histoire du royaume chrétien de Nubie). — *G. Mœller.* Hieratische Lesestücke für den akademischen Gebrauch (1er fasc. d'une publication appelée à rendre de grands services aux étudiants). — *Chaitan.* L'ordre de Malte dans la ville d'Arles (utile). =

7 oct. *Rain*. L'Europe et la restauration des Bourbons, 1814-1818 (bon, malgré l'imprécision des références et de la bibliographie). — *Bruel*. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1871. Inventaire analytique (important). = 14 oct. *Germain de Montauzan*. Essai sur la science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'empire romain. — *Id*. Les aqueducs antiques de Lyon (remarquable pour la partie technique; la méthode est parfois vicieuse). — *Gœtz*. Staat und Kirche in Altrussland, 980-1240 (bon résumé). — *Engers*. De Ægyptiarum Κωμῶν administratione, qualis fuerit aetate Lagidarum (utile). = 28 oct. *W. Schmidt*. Geburtstag im Altertum (très consciencieuse collection de faits; conclusions contestables; « le livre est partout d'une science solide et d'un intérêt très vif »). — *R. Schneider*. Anonymi de rebus bellicis liber (édition qui reproduit les figures de l'édit. Froben, 1552. R. Schneider croit que le texte est du moyen âge, contre Mommsen et Seeck qui le plaçaient au IVe ou au Ve s. Ses arguments ne sont pas probants). — *A. Blanchet*. Recherches sur les aqueducs et cloaques de la Gaule romaine (excellent répertoire). — *Ed. Philipon*. Les Ibères (très bon recueil de faits; étymologies contestables; remarquable tableau de l'état politique et social des Ibères). — *Lützow*. The life and times of master John Hus (remarquable). = 4 nov. *Steindorff*. Die ægyptischen Gaue und ihre politische Entwicklung (mémoire très suggestif. Important article de Maspero). — *Winckler*. Das Vorgebirge am Nahr-el-Kelb (bon morceau de vulgarisation). — *Simonsfeld*. Zur Geschichte Friedrich Rothbarts (réplique aux critiques de Hampe et de Schambach). — *Kæmmel*. Die Besiedlung des deutschen Südostens vom Anfang des 10 bis gegen Ende des 11 Jahrh. (bon). — *Walker*. Jean Calvin, l'homme et l'œuvre (bonne traduction d'un excellent résumé). = 11 nov. *Walther*. Die burgundischen Zentralbeörden unter Maximilian I und Karl V (bon; mais l'auteur n'a pas puisé à toutes les sources d'information existantes). — *Jorga*. Geschichte des Osmanischen Reichs; t. II (ce vol. se rapporte aux années 1452-1538; intéressant). — *Ohlmann*. Die Anfänge des Postwesens und die Taxis (bon). — *Maag*. Geschichte der schweizer Truppen in neapolitanischen Diensten, 1825-1861 (livre qui épuise le sujet). = 18 nov. *Stephan*. Handbuch der Kirchengeschichte für Studierende; 4e partie (de 1589 à nos jours; excellent). — *A. von Domaszewski*. Abhandlungen zur römischen Religion (recueil de remarquables articles). — *Ihm*. Palæographia latina. I (bon). — *Stryienski*. L'histoire de France racontée à tous. Le XVIIIe s. (intéressant et instructif).

17. — Le Correspondant. 1909, 25 juin. — A. Germain. L'art en Lorraine. — Lanzac de Laborie. A travers notre épopée militaire (analyse des mémoires de Griois et de Belliard et du livre de M. G. de Grandmaison sur l'Espagne et Napoléon). — P. de Quirielle. Le vicomte de Meaux et le Forez (il en a été l'historien et le bienfaiteur). = 10 juill. Marius-Ary Leblond. Les trois Polognes. I. La question nationale (fin le 25 juill. : II. La persécution religieuse. Ces articles,

qui contiennent un tableau intéressant de la lutte du polonisme contre le slavisme orthodoxe et le prussianisme, sont, au point de vue historique, beaucoup trop favorables au catholicisme polonais, dont l'intolerance a été la principale cause de la ruine de la Pologne). — Prince Louis d'Orléans et Bragance. Le Chili (suite et fin les 25 juill. et 10 août. Remarquable étude). = 25 juill. René Vallery-Radot. L'Alésia du duc d'Aumale (fragments de lettres du duc de Cuvillier-Fleury à propos d'Alésia, sur laquelle le duc publia un long article, où il défendait l'identification d'Alésia avec Alise Sainte-Reine, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1858). = 10 août. J. Moulard. Lucien Bonaparte et son départ de Rome en 1810 (traite exclusivement du rôle du préfet de Rome, Camille de Tournon, qui fut accusé à tort d'avoir favorisé le départ de Lucien et eut assez de peine à se disculper). = 25 août. ***. L'armée russe et la frontière occidentale de l'Empire. — E. Daudet. Les débuts de la seconde Restauration, racontés par des témoins oculaires, 1816-1820 (suite et fin le 10 et le 25 sept. Précieux extraits de la correspondance diplomatique de Goltz, ministre de Prusse, et de toute une série de lettres saisies par le cabinet noir. On y voit défiler les complots, le mariage et l'assassinat du duc de Berry, l'opposition ultra-royaliste, le duc de Richelieu, le gouvernement des centres, le ministère Decazes et les fureurs dont il fut l'objet). — Saint-Yves. Le Rif et les Rifains. = 10 sept. B. de Lacombe. Le cardinal Lavigerie. = 10 oct. H. Bordeaux. Le marquis Costa de Beauregard. — O. Havard. Le méthodisme en France et en Angleterre (cherche à faire croire à un rôle politique du méthodisme français; ces sottes imaginations ont été reprises et exagérées par certains journaux). — Angot des Rotours. Les 18 francs des Constituants (ce fut la Constituante qui, le 1er sept. 1789, créa l'indemnité parlementaire fixée à 18 livres par jour, mais il fallait siéger pour les toucher. Néanmoins les pamphlets royalistes protestaient contre les 18 livres). — G. Hue. La conspiration d'Arena (la prétendue conspiration de Ceracchi et Arena, qui les conduisit à l'échafaud avec Demerville et Topino-Lebrun, fut une invention de Fouché, destinée à prouver qu'il n'avait point d'accointance avec les Jacobins). = 25 oct. E. de Renty. L'Union sud-africaine. Sa genèse. — R. Lavollée. La mort de Conchine et de Léonore (fin le 10 nov. : 1° le meurtre de Concini; 2° le procès et l'exécution de Léonora Galigaï. Récit intéressant. M. Lavollée prétend être le premier à faire connaître ces événements d'après les pièces du procès de Léonore et les dépêches des envoyés florentins; il a soin de ne citer ni B. Zeller, qui a analysé ces dépêches, ni le travail de M. Batiffol, paru ici même, qui a raconté la mort de Concini d'après les mêmes documents que lui). — Lanzac de Laborie. La crise religieuse de la Révolution française. Les débuts, 1789-1791 (d'après le 1er vol. de M. de la Gorce). = 25 nov. ***. Les confréries religieuses de l'Islam; I (expose, d'après les travaux de Rinn, Le Châtelier, Depont et Coppolani, les origines de ces confréries sorties du soufisme et qui constituent la principale force de l'isla-

misme, comme les congrégations religieuses, surtout les Jésuites, celle du catholicisme). — V. du Bled. Les dîners parisiens depuis trois siècles (fin). — V. Fanet. Sardou et Labussière (publie une lettre de Sardou du 7 mars 1898, où il reconnaît que Labussière était un mystificateur et que ses mémoires écrits par Liénart ne méritent aucune créance, mais où il soutient que Labussière a réellement sauvé 200 à 250 personnes de l'échafaud en 1794).

18. — Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1909, 5 oct. — J. Brucker. Hommes d'œuvres au XVIIe s. Nouvelles découvertes sur la Compagnie du Saint-Sacrement (fin le 20 oct. et le 5 nov. Les documents récemment publiés par MM. Rébelliau et R. Allier permettent surtout de savoir de quelle nature était et comment s'exerçait l'influence de la Compagnie parisienne sur ses nombreuses « filles » de province; quelle fut l'attitude de la Compagnie à l'égard des autorités ecclésiastiques; ce que fut au juste son « secret »; ils permettent en outre d'étudier les œuvres de bienfaisance qui lui sont dues, notamment ses créations d'hôpitaux, et d'apprécier plus équitablement son attitude à l'égard du protestantisme). — M. d'Herbigny. Un Newman russe : Vladimir Soloviev, 1853-1900 (fin). — J. Calès. Bulletin biblique. [Dernières publications relatives à l']Ancien Testament. = 20 oct. G. Huvelin. Les doubles récits et la vérité historique de la Genèse. — P. Dudon. Trois lettres inédites de Lamennais au P. Godinot, jésuite. — E. Griselle. La correspondance de Bossuet et de Fénelon (suite des additions au livre de M. Delplanque). = 5 nov. J. de La Servière. Les mauvais jours du catholicisme en Angleterre, 1691-1803 (d'après les ouvrages récents de MM. Burton et Ward; fin au n° suiv.). — P. Dudon. Bulletin d'histoire contemporaine.

19. — La Grande Revue. 1909, 10 juin. — L.-G. Lévy. Judas n'a jamais existé (d'après l'étude de G. Marquardt : *Der Verrat des Judas Ischariot eine Legende.* Les récits des évangiles sont contradictoires. La légende est née de phrases de l'Ancien Testament. On a pris Judas pour traître parce qu'il était le dernier des apôtres). — R. Puaux. Tristan da Cunha (mélancolique histoire de cette île de l'Atlantique découverte en 1506, inhabitée jusqu'à 1791 et dont l'Angleterre néglige les 61 colons). — M. Paisant. Michel de Bourges et M. Doumic (prouve que Michel n'était pas le vaniteux ridicule décrit par M. Doumic). = 25 juin. Hauvette. Dante et la France (à propos du livre de Farinelli, *Dante e la Francia;* explique les raisons de l'hostilité de Dante contre la France, qu'il n'a pas connue et où il n'est pas allé). — Demblon. Rutland est le véritable auteur des pièces de Shakespeare (fin le 25 juill. Très ingénieux paradoxe). = 10 juill. G. Pinet. Le Collège de Navarre et l'École polytechnique (aperçu intéressant sur l'histoire du Collège et ses transformations). = 25 août. Hénard. Une rue de Paris en 1808 (la rue Saint-Honoré. M. Hénard fait l'historique de toute la transformation du quartier dont cette rue forme l'artère principale). — Gran-

velle. L'impérialisme romain (détails très précis sur les ressorts secrets de la politique actuelle du Vatican, qui tend à rendre plus absolu que jamais l'autocratisme pontifical appuyé sur les Jésuites. Citations curieuses et odieuses de l'ouvrage du Père Lépicier, *De stabilitate et progressu dogmatis*). = 25 sept. Lamartine. Lettres inédites (à sa nièce Alix, de 1842 à 1850, très precieuses pour le rôle politique de Lamartine). = 10 nov. M. Kahn. Taine, Aulard et M. Cochin (ni Aulard n'a démoli Taine ni Cochin n'a détruit toutes les critiques d'Aulard). = 25 nov. R. de Cléry. Le procès Lafarge (la condamnation fut juste). — E. Babut. L'affaire Phan-chu-Chin (lettré anamite, dévoué à la France, faussement accusé en 1908 par des fonctionnaires dont il dénonçait les exactions et retenu injustement au bagne de Poulo-Condore).

20. — Le Mercure de France. 1909, 16 juill. — A. David. Les colonies sionistes en Palestine (elles datent de 1880, réussissent assez bien, mais ne comptent que 8 à 9,000 individus). = 1er août. Ch. Samaran. Les indiscrétions de Garganello, ou la vie galante en Avignon au XVIe s. (analyse et extraits des lettres fort lestes écrites d'Avignon de 1553 à 1563 par un certain Garganello au cardinal Alexandre Farnèse, qui avait reçu en 1541 la légation d'Avignon. Dans ses fréquentes absences, il se faisait donner des nouvelles de la chronique mondaine de sa ville). = 16 août. Enlart. Le sabotage au moyen âge (le terme *sabotage* est pris ici à contresens. Il s'agit des actes de vandalisme commis sur les édifices religieux au moyen âge par des prêtres, chanoines, moines ou nonnes). = 16 sept. Péladan. Le costume et les mœurs. — Paul-Louis. La fin de la première internationale (récit, d'après les documents réunis par J. Guillaume, de la crise ou des crises qui, de 1873 à 1878, amenèrent la dissolution de l'internationale). = 1er oct. Sakellaridès. Lettres inédites de Mlle Philipon (deux lettres de 1769 et deux de 1778 aux demoiselles Cannet ajoutent quelques nobles traits à la physionomie de la future Mme Roland). — Martineau. Balzac et l'affaire Clément de Ris (précise, d'après une brochure peu connue de M. Carré de Brusserolle parue en 1900, les détails de cette *ténébreuse affaire* que Balzac a connue par la duchesse d'Abrantès. Fouché fit périr trois innocents pour sauver ses agents qui, en 1800, avaient séquestré dix-huit jours le sénateur Clément de Ris afin de lui enlever les lettres écrites par Fouché au moment où il avait comploté la ruine de Bonaparte au cas où il serait vaincu à Marengo). = 1er nov. Danielle Plan. Le roman de la fille de Mme Roland (lettres adressées à M. et Mme Gosse par Bosc, qui avait élevé Eudora Roland, s'était épris d'elle, fiancé avec elle et renonça à elle quand il vit qu'elle ne l'épouserait que par reconnaissance. Intéressant pour le caractère de Bosc et la psychologie de l'époque). = 16 nov. J. Commaille. Quelques généralités sur les monuments d'Ankor (description et histoire). — Eug. de France. L'esprit mystique de la Révolution d'Angleterre (met en regard le mysticisme de Cromwell et celui de Charles Ier).

21. — La Nouvelle Revue. 15 juin. — A. Duboscq. L'affaire de Walcheren, 1809 (fin le 1er juill. Recueil de lettres de Louis Bonaparte, négligées par M. Rocquain, qui montrent le zèle déployé par le frère de Napoléon pour résister aux Anglais. Clarke l'empêcha d'exercer le commandement et accapara le mérite de la retraite des Anglais de Walcheren). — Mis de Treffonds. Souvenirs (sur les Cent-Jours. Le marquis fut le premier garde du corps entré à Paris deux jours avant Louis XVIII). — Lapauze. L'Académie de France à Rome (Robert Fleury et Hébert, 1866-72; 1er juill. : Lenepveu, 1873-78; 15 juill. : Cabat, 1879-84; 1er août : Hébert, 1885-90; 15 août et 1er sept. : Guillaume, 1890-1904; 15 sept. : Carolus Duran). = 15 juill. A. Chuquet. La bataille de Peyrestortes (récit de la victoire du 17 sept. 1793 sur les Espagnols due à Cassanyes et dont le représentant Fabre essaya d'accaparer la gloire). = 1er août. Un vrai Tonkinois. Le régime fiscal en Indo-Chine (suite et fin les 15 août et 1er sept.). — Ph. Hauser. Les Grecs et les Sémites dans l'histoire de l'humanité (fin le 15 août. Les Arabes ont su mieux que les chrétiens concilier la morale évangélique avec la sagesse grecque). = 15 août. E. Guimet. L'Empire romain et les chrétiens (suite et fin les 1er et 15 sept. Soutient avec force que les persécutions ont toujours eu un caractère exclusivement politique, jamais religieux). — Ph. Regnier. Les enfants naturels dans le droit ancien. = 15 sept. F. Funck-Brentano. Les séjours de la cour à Fontainebleau (au XVIIe et au XVIIIe s.). = 1er oct. Raffalovich. Un familier de Bismarck (Ch. de Tiedemann, dont on vient de publier les souvenirs). — H. Grégoire. Robespierre dans le théâtre français. = 15 oct. A. Chuquet. Camille Desmoulins journaliste (analyse les qualités et les défauts de l'enfant terrible de la Révolution). — A. Raffalovich. Mme Fitzherbert et le prince de Galles (rapide récit des amours du prince George, plus tard George III, avec Hannah Lightfoot, restées très mystérieuses; du duc de Gloucester, frère de George III, avec lady Waldegrave, qu'il épousa secrètement et dont il eut deux enfants; du prince de Galles [George IV] avec Mrs Fitzherbert qui, mariée aussi en secret, mit de la vertu et même de la piété dans son inconduite). = 1er nov. L. Leger. Le roman d'une étudiante russe. Elisabeth Diakonov (1874-1902; fin le 15 nov. : analyse de son curieux journal). — A. Espitalier. Bonaparte et Brueys en Égypte (d'après des documents inédits, Brueys a désobéi à Bonaparte et il est seul responsable du désastre d'Aboukir). = 15 nov. A. Raffalovich. F. de Roggenbach (d'après la biographie, par K. Samwer, de l'ami de Frédéric III).

22. — La Revue de Paris. 1909, 1er juill. — Cte Benedetti. Du 9 au 14 juill. 1870 à Ems (article dû au fils du comte Benedetti; il se propose uniquement d'établir qu'aucune faute ne fut commise par son père dans les négociations d'Ems. Il dépasse de beaucoup la portée des documents qu'il analyse en écrivant : « L'auteur responsable de la guerre est et demeure le gouvernement prussien », puisqu'il admet « qu'il y eut un moment où le roi de Prusse hésita et l'on peut presque

dire recula devant l'idée de la guerre ». Ce sont les « fautes commises à Paris » qui ont rendu le conflit inévitable). = 15 juill. F. Caussy. Voltaire et ses curés (neuf et amusant. Suivent plusieurs lettres de Voltaire sur les dîmes, 1762-1764, et un « Mémoire » joint à une lettre du 29 sept. 1764; fin le 1er août). — Gonnard. Sainte-Hélène et Napoléon III (montre l'influence exercée sur les idées de Napoléon III par les écrits de l'empereur à Sainte-Hélène). = 1er août. Aulard. Robert Rhum (raconte, d'après les pièces d'archives, les mésaventures de François Robert, député de Paris à la Convention, qui, ayant voulu faire le commerce du rhum, se vit tourner en ridicule, puis accuser d'accaparement; il faillit être guillotiné). — Pingaud. Chateaubriand, Napoléon et les Bourbons (piquant tableau des palinodies du grand écrivain qui, à plusieurs reprises, se crut appelé à jouer un grand rôle politique et ne fut jamais qu'un artiste). = 15 août. Commt Picard. Sedan. L'enveloppement (utilise les archives de la Guerre; suite le 1er sept. : derniers efforts). = 1er sept. Forichon. Marly (refait, à l'aide de documents en partie nouveaux, l'histoire des bâtiments élevés par ordre de Louis XIV à Marly). = 1er et 15 oct. Édouard Dirico. Les griefs d'un curé (publie, en l'abrégeant, un manuscrit de la fin du XVIIIe s.; l'auteur est anonyme). = 1er nov. L. Batiffol. Un jeune ménage royal (Louis XIII et Anne d'Autriche, mariée en 1615 à l'âge de 15 ans; des circonstances dans lesquelles le mariage fut consommé en mai 1619; après une fausse couche, survenue en 1622, le roi, mécontent de l'entourage de la reine, renvoya la duchesse de Luynes; la reine, orgueilleuse et rancunière, lui en témoigna beaucoup d'humeur; à partir de ce moment, leurs relations s'aigrirent et leurs vies se séparèrent).

France.

(Revues locales.)

23. — Annales du midi. 1909, juill. — Mullot et Poux. L'itinéraire du Prince Noir à travers les pays de l'Aude en 1355 (entre Avignonet et Capestang; corrigent et complètent le récit de Le Baker). = Oct. Adher. Le diocèse de Rieux au XVIIIe s. Le sol, l'industrie, les ressources et les charges individuelles (d'après des pièces d'archives). — Stein. L'architecte Jean de Beaujeu (un des architectes de la cathédrale d'Auch au XVIe s.; détails inédits pour sa biographie. Il mourut à Auch en juin 1568). — Gerig. Notes sur Raulin Séguier, humaniste narbonnais du XVIe siècle, et sur Antoine Arlier, de Nîmes. — L.-G. Pélissier. Petite chronique inédite de Carpentras, 1692-1697. = C.-rendus : *Rouzaud*. Histoire d'une mine aux mineurs. La mine de Rancié, comté de Foix, depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution (curieuse histoire d'une mine de fer qui a toujours appartenu aux habitants de la vallée de Vicdessos. On en peut suivre l'histoire dans les chartes et autres documents depuis le XIIIe s.; l'auteur a insisté plutôt sur l'organisation de la mine au XVIIIe s.).

24. — Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. T. XXXV, 1907, nos 3-4. — Une petite ville du Quercy avant la Révolution (Montpezat). Souvenirs d'un arrière-grand-oncle, publ. p. A. Buzenac. — Rozat de Mandres. Les gîtes d'étape des gens de guerre au xviie s. = T. XXXVI, 1908, no 1. E. Forestié. La création du Tarn-et-Garonne en 1808 et les poésies de circonstance. — H. de France. Notes sur l'établissement de la cour des aides à Montauban (dans l'ancien palais épiscopal, 1663). = No 2. E. Forestié. Comment s'exécutait un arrêt de justice au xviie s. (analyse d'un procès de succession, 1612-1645). — F. Galabert. Livrées consulaires (xve-xvie s.). — J. Donat. Le registre du maximum de la commune de Larrazet (édition de ce registre). — H. de France. Un hôtel des monnaies à Montauban (on a fabriqué des monnaies à Montauban de 1587 à 1590). — Boé. Coutumes du lieu de Belfort à Gandalou, 1316.

25. — Bulletin de l'Auvergne. 1909, no 3. — A. Ojardias. Charles de Lacombe d'après son journal (publié récemment par A. Hélot). — E. Jaloustre. De l'inédit sur Massillon. = No 4. E. Everat. Nouvelles notes sur la confrérie du Saint-Sacrement de la ville de Riom (analyse un registre de la confrérie pour les années 1622-1730 qui donne des détails très circonstanciés sur l'histoire de cette confrérie; suite aux nos 6-8). — L. Jalenques. Les emprunts forcés sur le revenu sous la Révolution (principalement dans le Puy-de-Dôme et le Cantal; suite aux nos 5 et 8. La contribution patriotique de 1789, proportionnelle aux capitaux et aux revenus de chaque citoyen; difficultés que présenta la fixation et la levée de l'impôt. L'emprunt forcé de l'an II, qui était également un impôt progressif sur le revenu, ne produisit dans le Puy-de-Dôme qu'une très faible partie de la somme escomptée par le gouvernement. L'emprunt forcé de l'an IV, qui ne portait que sur les citoyens aisés, sans subir un échec aussi complet, obtint un résultat médiocre, surtout dans le Puy-de-Dôme). = Nos 7-8. M. Boudet. Les baillis royaux et ducaux de Haute-Auvergne depuis leur création jusqu'au milieu du xvie s.

26. — La Province du Maine. T. XVII, 1909, juin. — A. Ledru. Le Maine préhistorique (fin en juill.). — L. Froger. Les Faudoas au Maine (d'après Ledru et Vallée, *la Maison de Faudoas*). — A. Ledru. Notes sur Jeanne d'Arc (suite en juill., août, sept.; fin en oct. On a contesté que Jeanne ait été prise devant Compiègne par trahison de La Trémoïlle, Flavy et Regnault de Chartres; il est un fait, c'est que tous trois la détestaient. Quelques renseignements sur les juges qui condamnèrent Jeanne d'Arc comme hérétique. Les fausses Pucelles Jeanne des Armoises et Jeanne de Sermaize. La réhabilitation de Jeanne d'Arc. Rôle qu'y joua Martin Berruyer, évêque du Mans. La fausse Pucelle du Mans. A noter que l'auteur de ces articles n'a pas eu connaissance des travaux récents relatifs à Jeanne d'Arc). — Deschamps La Rivière. Antoine Maguin, curé constitutionnel de la Couture, et le clergé constitutionnel manceau de 1791 à 1794 (suite ici et en août; fin

en oct.). = Juill. A. Ledru. Thomas Toustain, prétendu architecte de la cathédrale du Mans. = Sept. R. Latouche. L'origine des seigneurs de Laval et la fondation du prieuré d'Auvers-le-Hamon; réponse à MM. les abbés Angot et Toublet (au n° suiv., réplique de M. Angot). = Oct. E. Vallée. Notes sur les donations de l'évêque Mainard à l'église du Mans (identification des localités; notes complémentaires au n° suiv.). = Nov. A. Ledru. L'assemblée ou concile de Coulaines en 843 (ne croit pas que l'assemblée réunie par Charles le Chauve en 843 se soit tenue à Coulaines, près du Mans, ainsi que l'admettent encore MM. Lot et Halphen, mais plutôt à Quelaines, dans la Mayenne, ou à Coulaines, près Saint-Mars-de-Cré). — F. Uzureau. Un différend entre les assemblées provinciales du Maine et d'Anjou, 1787-90.

27. — Revue d'Auvergne. T. XXVI, 1909, janv. — Boyer-Vidal. Besse-en-Chandesse (histoire depuis les origines). — M. Boudet. Cournon et ses chartes de franchise (étude historique sur les deux fiefs hauts-justiciers des évêques de Clermont et des seigneurs de Couruon ainsi que sur les deux chartes accordées aux habitants par l'evêque à la fin du xiie s., par le seigneur en 1241). = Mars. Dubuc. L'industrie et l'organisation du travail en Auvergne (tableau de l'industrie en Auvergne au xviiie s.). = Mai. A. Achard. Sauxillanges aux xviie et xviiie s. Ses communautés d'arts et métiers. = Juill. L. Bréhier. L'art religieux et l'iconographie à la fin du moyen âge (d'après les monuments auvergnats).

28. — Revue de Bretagne. T. XLII, 1909, sept. — Picquenard. Recherches sur le parcours de quelques voies romaines dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper. — F. Bourdais. Contribution à l'étude du recul de la ligne de rivage sur la côte septentrionale de la Bretagne. Découverte d'une forêt sous-marine à la pointe de Trégastel (Côtes-du-Nord), en 1767, d'après des documents inédits. — A. Orain. Monographie de la commune d'Orgères, près Rennes. — G. Bénard. Un « général » de campagne : le Verger, trève de Talansac (suite de l'analyse des procès-verbaux de l'assemblée, 1711-1730, et des comptes de trésoriers pour l'année 1731). — F. Bourdais. Léonard de Vinci et la canalisation de la Vilaine au xvie siècle. Léonard de Vinci a-t-il canalisé la Vilaine? (non, il n'y fut pour rien). = Oct. Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780 par Louis Desjobert (grand maître des eaux et forêts de Soissons; suite en nov.). — Ch. de la Lande de Calan. Mélanges historiques (suite en nov. Courtes notes d'histoire bretonne, d'une critique insuffisante, en particulier sur les saints Riaucus et Blarcherius, sur l'époque du duc Riwal, sur les saints Gudual et Gurwal, sur le duc Conan II, 1040-1066, sur le siège de Dol par Guillaume le Conquérant, 1076). — Coupel. Étude documentaire de l'industrie en Ille-et-Vilaine (les industries des cuirs et peaux au xixe s.). = Nov. Grégoire. Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution. Département de la Loire-Inférieure (déclarations et inventaires qui précédèrent les ventes).

29. — Revue de Gascogne. 1909, juill.-août. — A. Degert. Un grand évêque gascon : Amat d'Oloron (étudie, d'après les sources, la coopération d'Amat à l'œuvre réformatrice des papes de la seconde moitié du xie s. Amat mourut le 22 mai 1101; suite en sept.-oct., fin en nov.). — P. Coste. Lettres inédites de saint Vincent de Paul (commence la publication d'un recueil de 37 lettres conservées dans le dossier du saint aux archives de la Congrégation des rites; suite en sept.-oct.). — J. Dubois. Dolmayrac, dépendance de Pessan (*Dalmayriacum*, dont il est question dans une lettre de Grégoire VII du 12 avril 1080 et dans une bulle d'Urbain II, 13 cal. mai 1096, doit être identifié avec Dolmayrac, ancien prieuré dans la commune du Passage d'Agen). — Laffargue. Études d'histoire révolutionnaire à Eauze. — V. Foix. Bessaut, commanderie (suite : chap. ix-xi, en sept.-oct.-nov.). = Sept.-oct. E. Castex. Mœurs et conditions rurales au xvie s. (publie des extraits d'actes notariés pris dans la région dont Gondrin est le centre). — Contrasty. Le clergé français réfugié en Espagne, 1792-1802 (suite).

30. — Revue de l'Agenais. T. XXXVI, 1909, n° 3. — Momméja. Le trésor de Verteuil (d'après le *Supplément du Journal de Lot-et-Garonne* du 18 avril 1835. Ce trésor avait été enfoui vers 273; il a été détruit par l'inventeur, qui a fait aussitôt fondre les pièces et bijoux en or). — G. de Lagrange-Ferrègues. Un corsaire agenais : P.-A. Marrauld Dupon, de Castelmoron (publie un rapport sur un engagement du 22 germinal an XIII devant Santander). — Lauzun. Le château de Lauzun (fin). = N° 4. C. Chaux. Une rébellion à Montréal du Gers (1790). — L. Massip. Émigration des Rouergats en Agenais à la fin du xve et au commencement du xvie s. (des minutes de notaires prouvent qu'il y eut alors un assez grand nombre de Rouergats qui allèrent s'établir dans l'Agenais, dépeuplé par les guerres et la peste; suite au n° 5). — P. Dubourg. L'abbé Jean-Thimotée Barrier de Cauparre, ancien curé de Lamarque, et ses Mémoires relatifs aux événements accomplis à l'époque du Concordat de 1801 dans le diocèse d'Agen (publie des extraits de son Livre de raison). — L. de Goujelac. Le service de santé pendant les guerres du 1er Empire. — De Dienne. Antoine de Raffin Pothon, sénéchal d'Agenais, à la canonisation de saint François de Paule (1519). — J. Dubois. Les détenus de Marmande sous la Terreur (suite; fin au n° 5). = N° 5. Ph. Lauzun. Souvenirs du vieil Agen. La maison de la reine Marguerite. — J. de Vivie-Régie. Vues sur le budget d'un propriétaire de l'Agenais au commencement du xviiie s. — J. Broconnat. La Roumieu (suite : la Roumieu pendant la Révolution).

31. — Revue d'histoire de Lyon. T. VIII, 1909, n° 4. — H. de Boissieu. L'Aumône générale de 1534 à 1562 (fin : comme le grand Bureau des pauvres, l'Aumône de Lyon fut chargée de réprimer la mendicité et, pour ce, recourut même à l'internement. Ressources dont elle disposait). — A. Depréaux. Documents inédits sur le guet de Lyon (1765, 1782-83). — L. Caillet. Lyon et les Lucquois au xve s.

(documents sur les rapports de Lyon avec les marchands lucquois sous Charles VI et Louis XI). = N° 5. L. Lévêque. L'Assemblée provinciale de la généralité de Lyon et sa commission intermédiaire, sept. 1787-juill. 1790 (on espérait beaucoup de ce nouvel organe administratif, mais l'echec fut lamentable). — M. Buffenoir. Le communisme à Lyon de 1834 à 1848 (le babouvisme et le mouvement icarien). — M. Audin. A propos d'une bibliographie iconographique des portraits lyonnais (aperçu sur l'histoire du portrait lyonnais par l'auteur de cette bibliographie). — E. Vial. Les receveurs ou trésoriers de la ville de Lyon (avec une liste de ces fonctionnaires de 1361 à 1790). — L. Caillet. Note sur le passage à Lyon de Madeleine, fille de Charles VII, au début de janv. 1457 (documents).

32. — **Revue historique de Bordeaux.** 1909, mai-juin. — Paul Courteault. Les impressions d'un Parisien à Bordeaux en 1669 (ce Parisien est Claude Perrault, médecin et architecte, frère de Charles, auteur des *Contes*). — J. de Maupassant. Les armateurs bordelais au xviiie s. Abraham Gradis et l'approvisionnement des colonies, 1756-1763 (fin en juill.-août). — J. Carreyre. La bulle *Unigenitus* et le Parlement de Bordeaux, d'après deux documents inédits. = Juill.-août. J. de La Martinière. Les origines bordelaises de Barbezieux (tout porte à croire que Barbezieux doit son origine à l'abbaye de Saint-Seurin et à l'archevêché de Bordeaux, sans doute au xe s.). — Brutails. Notes sur la propriété des dunes de Gascogne (fin en sept.-oct.). — Labuchelle. La misère à Bordeaux de 1709 à 1713 (suite et fin en sept.-oct.). = Sept.-oct. A. Vovard. Le capitaine de vaisseau Jean-Jacques Magendie, 1766-1835 (il rendit sur mer des services signalés de 1792 à 1814. La Restauration le mit en retraite d'office). — Un mémoire adressé au gouvernement par les viticulteurs bordelais au début du xixe s.

33. — **Revue savoisienne.** T. L, 1909, n° 2. — C. Duval. La réunion du comté de Genevois à la Savoie par Amédée VIII de Savoie le 5 août 1401 (fin au n° 3). — Ch. Buttin. Le guet de Genève au xve s. (suite ici et au n° 3 : renseignements sur les armes en usage). — E. Ritter. La Philotée de saint François de Sales (fin). — J. Dussaix. Assassinat d'un officier municipal pendant la Révolution à Megève (1795). — Cl. Faure. Contribution à l'histoire du Faucigny au xive s. (fin : la réunion du Faucigny au comté de Savoie, 1355 ; en appendice, tableau des divisions paroissiales du Faucigny en 1339). = N° 3. C. Perroud. Documents sur la ville de Cluses (aux xviie-xviiie s.). — F. Miquet. Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860. — J.-F. Gonthier. Encore les prieurs de Tallorès (rectifications à la liste donnée par M. Brienne).

34. — **Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.** *Bulletin*, 1908, n°s 5-6. — E. Coyecque. Les plans cadastraux de la ville de Paris aux Archives nationales, d'après un rapport de la Direc-

tion générale des contributions directes. — Bruel. Contrat de blanchissage du linge du cardinal de Richelieu, 26 janv. 1642. = C.-rendus : *A. Périer*. Un prévôt de Paris sous Charles V. Hugues Aubriot (bon ; n'a pas connu la thèse latine d'E. Déprez). = 1909, n°1. L. Mirot. Notes sur Étienne Le Blanc et ses compilations historiques (Étienne Le Blanc, petit-fils de Jean Le Blanc, qui fut argentier d'Isabeau de Bavière en 1399, écrivit en 1514, à l'aide du Religieux de Saint-Denis et de Froissart, un « Discours du mariage de Madame Isabel de France, fille du roi Charles VI, avec Richard, roi d'Angleterre ». Ce Discours est conservé dans un ms. de la Bibl. impér. de Vienne, n° 2650). — Poupardin. Documents relatifs au conflit universitaire de 1266 (d'après le ms. lat. 9071 de la Bibl. nat., qui contient deux des mémoires remis au légat Simon par les parties en litige). = N° 2. H. Omont. Chartes inédites de rois de France (publie sept chartes de Louis VII, de Philippe Auguste et de la mère de ce dernier, Adèle de Champagne. Elles proviennent de cartulaires entrés récemment à la Bibl. nat.). — H. Stein. Les possessions briardes de l'abbaye de Tiron. — L. Levillain. Un état de redevances dues à la mense conventuelle de Saint-Denis, 832 (avec un tableau qui résume l'état des redevances en nature mentionnées dans cet intéressant document). — R. P[oupardin]. La charte de fondation du monastère de Saint-Cyr, 1156. = N° 3. Auvray. Questionnaire de la municipalité de Lyon sur certains usages observés à Paris, xvie siècle. — A. Vidier. Les agrandissements du parc de Vincennes en 1660.

Allemagne.

35. — Historische Vierteljahrschrift. T. XII, 1909, n° 4. — H. Bloch. Les élections impériales à l'époque des Hohenstaufen (fin : montre comment après 1198 on en arriva peu à peu à considérer l'élection par les princes allemands non comme une opération préliminaire créant un roi des Romains que la consécration pontificale transformait en empereur, mais comme une véritable élection impériale. En 1212, cette évolution est terminée). — G. Kentenich. Un partisan allemand d'Arnaud de Brescia (Louis, burgrave de Trèves, 1134). — Deux lettres de Samuel Pufendorf à J.-F. Gronov (1662-65), publ. par J. Heeg. = C.-rendus : *M. Friedländer*. Synagoge u. Kirche in ihren Anfängen (livre qu'on ne peut utiliser qu'avec circonspection). — *Jorga*. Geschichte des osmanischen Reiches ; t. II (livre important mais qui appelle beaucoup de rectifications de détail). — *Kooperberg*. Margaretha van Oostenrijk, landvoogdes der Nederlanden (beaucoup de détails très neufs). — *H. Wopfner*. Quellen zur Geschichte des Bauernkriegs in Deutschtirol, 1525 (le texte des documents doit être corrigé en plus d'un endroit).

36. — Historische Zeitschrift. 1909, t. CIV, n° 1. — Ed. Schwartz. Les conciles du ive et du ve s. (rapide vue d'ensemble, surtout au point de vue des rapports de l'Église et de l'État). — G. Dehio. Considéra-

tions historiques sur l'art en Alsace (d'une manière générale, l'art alsacien a subi moins l'influence française que l'influence allemande). — H. Oncken. Bennigsen et les étapes du libéralisme parlementaire en Allemagne et en Prusse (montre quel fut, dans la formation de la nation et du parlementarisme allemands, de 1859 à 1883, le rôle de Bennigsen, dont l'auteur de cet article vient de publier une biographie en 2 volumes). — K. Stählin. Le conflit diplomatique dans la dernière crise balkanique (essai de mise au point des détails transmis par les journaux sur la crise qu'ont provoquée la question de Bulgarie et l'annexion de la Bosnie à l'Autriche). — Trois lettres de Theodor von Sickel, publ. par K. Heldmann (lettres de 1855, 1858, 1900, où Sickel parle de ses travaux). = C.-rendus : *E. Meyer*. Geschichte des Altertums; 2e éd., I. 1 (J. Kaerst discute brièvement quelques vues générales émises par E. Meyer dans ce volume d'introduction paru en 1907). — *P. Herre*. Papsttum und Papstwahl im Zeitalter Philipps II (remarquable).

37. — **Historisches Jahrbuch**. T. XXX, 1909, n° 3. — M. Jansen. Jacob Fugger le Riche. Ses débuts dans le commerce et ses premières entreprises (dans le commerce de l'argent et des métaux en Tyrol à la fin du xve s.; extraits d'un livre sur Jacob Fugger qui doit paraître prochainement). — J. Hirn. Sur le rôle de Hormayr en Tyrol, 1809 (publie le relevé des dépenses de l'intendant Hormayr). — J. Weiss. La déportation du comte Khuen. Contribution à l'histoire du soulèvement du Tyrol en 1809. — A. Knöpfler. Pour la justification de l'évêque Hefele; réponse au n° 63 de la *Revue internat. de théologie*, 1908. = N° 4. K. Lübeck. Saint Phocas de Sinope (son culte n'est nullement, comme on l'a soutenu à tort, une survivance d'un culte païen). — K. Löffler. Henri d'Ahaus et les Frères de la vie commune en Allemagne (Henri d'Ahaus fut le fondateur des premières maisons de Frères et de Sœurs de la vie commune en Allemagne à partir de 1400 ou 1401; expansion de l'ordre au xve siècle en Allemagne). — J. A. Endres. La 9e homélie de saint Anselme. — J. Schlecht. Une bulle de dispense de Martin V pour le Dr Johann Grünwalder (1430). — V. Schweizer. Sur l'élection d'Alexandre VI (publie un tableau de la répartition des voix aux trois premiers tours de scrutin; au troisième tour, Borgia n'avait encore que huit voix). — Lettre inédite de Cochlaeus, publ. par G. Buschbell (1548).

38. — **Byzantinische Zeitschrift**. T. XVIII, 1909, nos 1-2. — V. Doncheitz. Méthodios et les Studites (efforts du patriarche Méthodios pour forcer les Studites à désavouer leurs écrits contre ses prédécesseurs Nicéphore et Tarasios; influence exercée par les divers courants de la politique religieuse du ixe siècle sur l'hagiographie de la période iconoclaste; les allusions au conflit entre Méthodios et les Studites sont transparentes dans les biographies de Nicéphore et de Tarasios, quoique l'auteur cherche à atténuer l'âpreté de leurs luttes avec

Théodore de Stude). — S. Kugéas. Analecta Planudea. — Brooks. Le champ de bataille de Sébastopolis (c'est probablement près de Sébastopolis, forteresse du Pontus Polemoniacus, que Justinien II fut vaincu par les Arabes vers 693). — Ferrari. Le droit matrimonial d'après la novelle de Léon le Philosophe. = Nos 3-4. Krypiakiewicz. L'auteur de l'hymne Acathistos (serait Romanos le Mélode, mais un des prologues date de l'époque de Photius). — Draeseke. Ratramnus et Photius (étude sur l'ouvrage de polémique de Ratramnus, moine de Corbie, contre Photius). — H. Grégoire. Les veilleurs de nuit à Trébizonde, xive s. (d'après une inscription du Musée impérial ottoman qui montre l'emploi de la langue vulgaire dans les actes officiels de Trébizonde).

39. — Deutsche Rundschau. 1909, sept. — G. Egelhaaf. La bataille du Teutoburgerwald (récit critique de la victoire remportée en l'an 9 par Arminius sur Varus). — M. Six années chef de la chancellerie impériale sous le prince Bismarck (d'après les *Erinnerungen* de Christoph v. Tiedemann, t. II, 1909). = Oct. La conférence des ambassadeurs à Constantinople et la guerre russo-turque, 1877-78. Notes posthumes du sous-secrétaire d'État Busch, publ. par L. Radschau (notes des 30 déc. 1876-9 juillet 1878. Busch assista à la conférence de Constantinople comme drogman de l'ambassade prussienne en Turquie; fin en déc.). — E. Steinmann. La mort de Michel-Ange. = Nov. F. Laban. Le prince Eugène de Savoie. = Déc. M. Spahn. L'Autriche et l'assassinat des plénipotentiaires à Rastatt (d'après les papiers inédits de l'Alsacien Bacher, organisateur du service d'espionnage français en Allemagne à l'époque du congrès de Rastatt; il est impossible de tirer exactement au clair la part de responsabilité qui incombe à chacun en cette affaire). — G. Steinhausen. Les Allemands jugés par les étrangers (revue rapide des jugements portés sur eux depuis le haut moyen âge).

40. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. 1909, t. XXXV, no 1. — Rapport sur la 35e assemblée annuelle de la Direction centrale des *Monumenta Germaniae historica*, 1909 (état des travaux). — W. Levison. Le nécrologe de dom Racine et la chronologie des Mérovingiens (M. Depoin s'est fourvoyé en supposant que dom Racine, qui compila en 1760 un grand nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis, avait, pour le haut moyen âge, utilisé des obituaires perdus; les dates nouvelles données par dom Racine sont le plus souvent fantaisistes, et les conclusions de M. Depoin quant à la chronologie des Mérovingiens sont, par suite, insoutenables. M. Levison dresse d'après tous les travaux antérieurs et ses recherches personnelles une chronologie rectifiée de ces rois). — R. Holtzmann. Wipo et la Chronique universelle souabe (dans sa biographie de Conrad II, Wipo a utilisé la « Chronique universelle souabe » aujourd'hui perdue. Cette chronique avait été composée à Reichenau. Réfutations des théories de M. Dieterich sur l'historiographie de Reichenau). —

E. Seckel. Études sur Benoît Lévite (suite : les sources du livre II). — E. Stuamer. Contributions à la critique des actes de la Diète allemande au début du xve s. (notes sur *Reichstagsakten*, t. II, n° 248 ; t. IV, n°s 191, 270 *bis*-280, 328 *bis*-330). — W. Levison. Sigolena (la biographie de sainte Sigolena n'a pu être composée que dans la seconde moitié du viiie siècle au plus tôt, et c'est une véritable mosaïque de textes pris dans d'autres vies de saints). — K. Zeumer. « Par litterarum » (cette expression a simplement le sens de « une lettre »). — H. Wibel. Les sceaux des empereurs et rois allemands (corrections et additions à O. Posse, *Die Siegel der deutschen Kaiser u. Könige von 751-1806*, Dresde, 1909).

41. — Rheinisches Museum. 2e série, t. LXIV, 1909, n° 2. — H. van Herwerden. Spicilegium Dioneum (conjectures sur le texte de Dion Cassius, éd. Boissevain). — A. Klotz. La tradition manuscrite des œuvres de César. — A. von Mess. L'*Hellenica* d'Oxyrhynchos et les renseignements de Xénophon et de Diodore (suite à l'article de 1908, n° 3. Le fragment d'Oxyrhynchos prouve que, dans son récit des campagnes de 399 et 395 av. J.-C., Xénophon a présenté d'une manière très insuffisante des faits dont il a été témoin et dénaturé ceux auxquels son héros Agésilas avait été mêlé). = N° 3. K. Meister. Sur l'Itinéraire de l'abbesse Aetheria, à tort attribué à sainte Silvia (la *Peregrinatio Silviae* est en réalité le journal de voyage d'une abbesse, probablement de Marseille ou d'Arles, nommée Aetheria, et qui alla à Jérusalem entre 533 et 540).

Angleterre.

42. — The english historical Review. 1909, oct. — Howorth. Les Germains de César (3e article. Montre que certaines peuplades situées à l'est du Rhin inférieur, et que César appelle des Germains, étaient de sang gaulois. En somme, au temps de César, le Rhin était bordé sur ses deux rives par des populations celtes, non pas teutoniques). — Powicke. Le roi Jean et Arthur de Bretagne (remet sur le tapis la condamnation de Jean Sans-Terre. Montre que, à côté de Raoul de Coggeshall, il faut tenir grand compte de l'annaliste de Margam, qui est sans doute l'écho de Guillaume de Briouse. Le témoignage de ces deux chroniqueurs, joint à d'autres encore, ne permet guère de nier le fait d'une condamnation. D'autre part, on ne peut admettre que Louis de France ait menti en 1216, et il n'est pas impossible qu'une condamnation à mort pour le meurtre d'Arthur ait été prononcée contre Jean, même après la conquête de la Normandie en 1204, et sans doute à une époque assez rapprochée de 1216). — Marsden. Les prises maritimes en Angleterre ; la juridiction et la loi (de la fin du xiiie s. à la fin du xvie). — Miss Mac Arthur. Les femmes, le droit de pétition et le Long Parlement. — Hertz. L'industrie de la soie en Angleterre au xviiie s. — Davis. La bataille de Tinchebrai racontée par un contem-

porain (publie une lettre écrite peu après la bataille par un prêtre de Fécamp à un prêtre de Séez; elle annonce la victoire du roi et donne sur la bataille des détails qui permettent de corriger le récit contradictoire fourni par Orderic Vital et par Henri de Huntingdon). — Ballard. Les Cinq Ports sous Henri II (signale, dans un inspeximus d'Édouard II, quatre chartes promulguées avant 1158, où les Cinq Ports sont mentionnés comme formant déjà une confédération. C'est la plus ancienne mention qu'on en ait encore signalée). — Miss Niemeyer. La répartition du 40e de 1232 (publie un rôle où se trouve décrite une partie de l'assiette de ce 40e). — Gibson. Le plus ancien livre de comptes de l'Université d'Oxford (relevé des dépenses faites par les autorités universitaires pour des voyages à Londres de nov. 1357 à févr. 1358). — Beaven. Le second Conseil d'État pendant la République, 1650-1658. — Rose. Pitt et la campagne de 1793 en Flandre (fragments de la correspondance échangée entre Pitt et Sir James Murray, envoyé au quartier général des Prussiens à Francfort-sur-le-Mein). = C.-rendus : *Zachrisson*. A contribution to the study of anglo-norman influence on english place-names (très consciencieuse monographie). — *Hæpke*. Brügges Entwickelung zum mittelalterlichen Weltmarkt (bon). — *Kabel*. Die Sage von Heinrich V bis zu Shakespeare (insuffisant). — *Cust*. Gentlemenerrant; being the journeys and adventures of four noblemen in Europe during the xv and xvi th. centuries (récits de voyage qui donnent une vive impression de la vie allemande). — *Ravenstein*. Martin Behaim; his life and his globe (important. Le personnage de Behaim et la place qui lui revient dans l'histoire des découvertes maritimes sortent fort amoindries de cette étude critique). — *Kennedy*. Archbishop Parker (insuffisant). — *Wætjen*. Die Niederländer im Mittelmeergebiet zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung (étude très fouillée et instructive).

43. — The scottish historical Review. 1909, octobre. — J. Dowden. De la nomination des évêques en Écosse au moyen âge (du xie au xive s., les évêques furent élus par les chapitres; depuis Jean XXII, les papes se réservèrent le droit de nomination directe, mais on tint aussi compte des désirs du roi, si bien que parfois il parut nommer lui-même les évêques). — Meikle. L'émeute du jour de naissance du roi à Édimbourg, juin 1792 (émeute provoquée par la Révolution française). — Anderson. Winmund, évêque et prétendant (résume tout ce qu'on peut savoir sur cet aventurier dont Guillaume de Neubourg a tracé un si vivant portrait). — Geo. Neilson. Brunanburh et Burnswork (le lieu où Athelstan remporta en 937 une victoire signalée sur les Danois, les Irlandais et les Pictes doit être placé sur le Solway, sans doute à Brunswork Hill, dans le comté de Dumfries. Signale l'importance pour cette question de la saga d'Egla ou Egil qui donne le récit le plus circonstancié de la bataille. L'aspect des lieux concorde exactement avec la topographie de ce poème). — Chronique de Lauercost; suite de la traduction. — Dalzell. Un ancien surnom écossais : Dalzell (origine légendaire de ce nom : « I dare » ou « J'ose »,

Liste assez superflue des 220 formes différentes que l'écriture lui a données).

44. — The Athenæum. 1909, 3 juill. — *Forrest.* Life of field-marshal Sir Neville Chamberlain (excellente biographie d'un général qui se distingua dans l'Inde, surtout dans les guerres contre les Afghans). = 10 juill. *Watson.* The life of major-general Sir Charles William Wilson (du corps du génie; ses travaux sur la Palestine ont été fort appréciés). — *Greswell.* Chapters on the early history of Glastonbury abbey (tableau d'un monastère celte avant l'introduction de la règle bénédictine). — *Marson.* Glastonbury (ce n'est qu'un guide du visiteur à cette abbaye, qui vient d'être restaurée). = 17 juill. *Fyvie.* Wits, beaux and beauties of the Georgian era (plaisant, mais décousu). — *Radford.* Henry Beaufort, bishop, chancellor, cardinal (estimable biographie faite d'après les sources). = 24 juill. *Salter.* A subsidy collected in the diocese of Lincoln, 1526 (très intéressant; la comparaison avec les taxes marquées dans l'évaluation de 1291, le *Vetus valor*, est fort instructive). = 31 juill. *Fraser.* The Londons of the british fleet; how they faced the enemy on the day of battle, and what their story means for us to-day (curieuse histoire des navires qui ont porté le nom de *London*). — *J. Barbour.* The Bruce, publ. p. *Mackensie* (bonne édition; avec un remarquable commentaire historique). — La marche de Scipion de l'Ébre à Carthagène (étude critique par T. Rice Holmes). = 7 août. *Straton.* Survey of the lands of William, first earl of Pembroke (cadastre établi en 1566-73). — *Maxwell-Scott.* Mme Élizabeth de France, 1764-94 (estimable, malgré un certain nombre d'erreurs). = 14 août. *Greenwood.* Lives of the Hanoverian queens of England; vol. I (bon). — *Salmon.* General Wolfe (à l'aide des documents publiés dans ces dernières années, réfute les accusations qu'on avait portées contre le général. Intéressant, mais inexpérimenté). = 21 août. *Hall.* Pre-historic Rhodesia (réplique à l'ouvrage du Dr. Mac Iver, *Mediæval Rhodesia*. Ce dernier prétend que les ruines anciennes découvertes dans la Rhodesia sont relativement récentes, XIVe ou XVe s.; qu'elles attestent un mode et des procédés de construction purement africains, sans influence exterieure. Après une troisième inspection des ruines, Hall maintient qu'elles attestent des degrés de civilisation distincts, qu'il n'y a pas eu simplement évolution, mais qu'une influence étrangère, probablement asiatique, est manifeste dans les plus anciennes). — *Townsend*, *Workman* et *Eayrs.* A new history of Methodism (bon). = 28 août. *Julia Cartwright* [*Mrs. Ady*]. Baldassare Castiglione; his life and letters, 1478-1529 (un peu long et trainant, mais très consciencieux). — *Rice.* Mysore and Coorg from the inscriptions (résumé des douze volumes que l'auteur a lui-même publiés, de 1886 à 1906, sous le titre d'*Epigraphia Carnatica*). — *Pierce.* An historical introduction to the Marprelate tracts (ouvrage d'une solide érudition, mais qui ne fait pas avancer d'un pas la question de savoir quel fut l'auteur de ces pamphlets). — *Mrs. Vernon.* Italy from 1494 to 1790 (excellent résumé).

= 4 sept. *O. Meredith.* Outlines of the economic history of England (bon manuel). — *W. Andrews.* Old english towns (contient 27 monographies de villes anciennes; intéressant et soigné). = 25 sept. *Beeching.* Francis Atterbury (bonne biographie d'un littérateur de mérite et d'un politicien partisan déclaré du droit divin des rois et zélé jacobite). = 2 oct. *Hackwood.* Inns, ales and drinking customs of Old England (bonne compilation très bien illustrée). — *Atteridge.* Napoleon's brothers (bon). = 9 oct. *Trowbridge.* Maurice de Saxe, marshal of France; his loves, his laurels and his times (bon). — *Temple.* The travels of Peter Mundy, 1608-1667; vol. I : Travels in Europe, 1608-1628 (très intéressant). = 16 oct. *Bain.* The last king of Poland and his contemporaries (importante biographie de Stanislas Poniatowski). — *Gwatkin.* Early church history to AD. 313 (contestable et parfois erroné; ajoute peu à ce qu'on savait déjà). = 23 oct. *Willson.* The life and letters of James Wolfe (publie beaucoup de lettres de l'illustre adversaire de Montcalm). = 30 oct. *Taylor.* Christina of Sweden (biographie très consciencieuse, trop dénuée de couleur et de vie). = 6 nov. *Brown.* History of Scotland, t. III, 1689-1843 (excellent). — A memoir of the R. H. William E. P. Lecky, by his wife (souvenirs et lettres également intéressants). = 20 nov. *Sharpe.* Calendar of letter-books preserved at the Guildhall. Letter book I (relatif aux règnes de Henri IV et de Henri V).

États-Unis.

45. — The american historical Review. 1909, juill. — Fr. Pijper. L'Église chrétienne et l'esclavage au moyen âge (beaucoup de menus faits). — Abbott. Conspirateurs et dissidents en Angleterre, de 1660 à 1674 (2e art.). — Colby. Chatham, 1708-1908 (considérations générales à l'occasion du deuxième centenaire de la naissance du premier Pitt). — Phillips. Les fédérations de la Caroline méridionale (2e art.). — E. A. Adams. Intérêts anglais dans l'annexion de la Californie, 1838-1846 (en somme, le gouvernement anglais resta complètement indifférent à cette annexion). = Documents : G. Davenport. Le texte des privilèges accordés à Christophe Colomb (étude critique, à l'aide d'un manuscrit nouveau). — Philipps. Correspondance de fédéralistes de la Caroline méridionale, 1789-1797. = C.-rendus : *De Jong.* Das antike Mysterienwesen in religionsgeschichtlicher, ethnologischer und psychologischer Beleuchtung (excellent). — *Kitts.* In the days of the councils : a sketch of the life and times of Baldassare Cossa, afterwards pope John XXIII (assez bonne histoire du concile de Pise et du cardinal B. Cossa). — *Andrews* et *Davenport.* Guide to the mss. materials for the history of the United States to 1783 in the British Museum, in minor London archives and in the libraries of Oxford and Cambridge (très utile). — *Neeser.* Statistical and chronological history of the United States navy 1755-1907 (bon). — *Ashe.* History of North Carolina. I. 1584-1783 (bon). — *Houck.* A history of Missouri (cons-

ciencieux, mais inexpérimenté). = Oct. JAMESON. La Société de l'histoire d'Amérique, 1884-1909 (l'histoire de cette société donne en raccourci celle des progrès accomplis aux États-Unis dans l'organisation des études historiques). — TAMBLYN. Le druidisme en Bretagne et la politique militaire des Romains (une étude critique des auteurs anciens conduit à cette conclusion que le druidisme, au sens propre du mot, ou que les druides n'existèrent jamais en Bretagne. On ne saurait donc admettre que la politique militaire de l'empereur Claude ait eu pour objet de ruiner une hiérarchie religieuse qui mettait en échec la domination romaine en Gaule). — CANNON. Le caractère et les antécédents de la charte de libertés de Henri Ier (cette charte promettait le retour à l'état de choses existant à la mort de Guillaume Ier, l'établissement régulier du régime féodal; elle ne se rattachait donc pas, comme l'enseignait Stubbs, aux institutions anglo-saxonnes). — DAENELL. La politique de la Ligue hanséatique à l'égard de la marine marchande (des efforts déployés par la Ligue, au XVe et au XVIe s., pour créer et entretenir une puissante marine de commerce). — NABUCO. La part de l'Amérique dans la civilisation. = Documents : Pièces relatives au comté de Bourbon, Géorgie, 1781-1786. = C.-rendus : *Jones*. Malaria and greek history (l'épidémie de malaria, qui sévit en Grèce au temps de la guerre du Péloponèse, a considérablement affaibli la nation, au moral comme au physique, et a contribué à la décadence du IVe s.). — *Thorpe*. The federal and state constitutions, colonial charters, and other organic laws of the states, territories and colonies now or heretofore forming the United States of America (important recueil en 7 vol.). — *Schuyler Van Rensselaer*. History of the city of New York in the seventeenth century (ouvrage très consciencieux, mais qui demanderait une revision attentive). — *Boggess*. The settlement of Illinois, 1778-1830 (bon). — *Allen*. Our naval war with France (excellent). — *Meany*. History of the state of Washington (consciencieux résumé).

46. — The Nation. 1909, 20 mai. — *Fisher*. The struggle for american independence (ouvrage de valeur, mais les causes de la rupture entre l'Angleterre et ses colonies sont présentées d'une façon trop systématique). — *Avery*. A history of the United states and its people; tome V (bon récit, bien illustré). = 27 mai. *Stenton*. William the Conqueror and the rule of the Normans (compilation consciencieuse, sensée et bien au courant). — *Porter*. Mediaeval architecture. I : The origines; II : Normandy and the Ile de France (ne traite guère que de l'architecture religieuse en France; l'auteur a de violents partis pris, mais il connaît bien le sujet et le traite avec intelligence). = 3 juin. *Bagot*. George Canning and his friends (utile recueil de lettres inédites, pour servir à une biographie de Canning, qui reste à écrire). = 17 juin. *Godfrey*. A sister of prince Rupert : Elizabeth, princess Palatine and abbess of Herford (assez bonne biographie). = 24 juin. *Harper*. Sainte-Beuve (remarquable). = 8 juill. Pourquoi nous commémorons Calvin (long article par Éphraim Emerton). = 22 juill. *Davidson* et *Gray*. The

scottish staple at Veere (Veere ou « Campvere », comme les Écossais préféraient appeler cette place, est une ville de l'île de Walcheren où ils établirent leur étape, ou entrepôt de commerce, de 1541 à 1795. L'histoire de cet entrepôt est racontée avec beaucoup de conscience, à l'aide d'un grand nombre de documents. C'est un remarquable chapitre de l'histoire du commerce). = 29 juill. Cromwell et l'Amérique (Neal a conté qu'en 1638 un navire, où Cromwell s'était embarqué pour le Nouveau-Monde, fut retenu par ordre du gouvernement et les passagers débarqués. Puis on a nié la réalité du fait, assez piquant en soi. Néanmoins, un ordre du Conseil, récemment publié, rend du crédit à cette anecdote contée par l'historien des Puritains). — *Meany*. The story of the state of Washington (bon). = 5 août. *Van Rensselaer*. History of the city of York in the XVIIIth century (excellent). = 2 sept. *Fowler*. Social life at Rome in the age of Cicero (excellent). = 30 sept. *Learned*. The life of Francis Daniel Pastorius, the founder of Germantown (né en 1651 à Sommerhausen en Franconie, Pastorius décida d'émigrer au Nouveau Monde après la visite que W. Penn fit à Francfort en 1677, et c'est sous l'influence de la Société des Amis qu'il fonda Germantown, rattaché aujourd'hui à Philadelphie). = 21 oct. *Mac Ilwaine*. Journals of the House of burgesses of Virginia, 1752-1755 and 1756-1758. = 28 oct. *Haskell*. The battle of Gettysburg (récit composé, un mois après la bataille, par un témoin oculaire, bien informé, qui raconte exactement ce qu'il a vu, mais qui, pour le reste, rapporte le récit des autres, et alors il est souvent en faute. Édition faite avec soin d'après l'original).

Grèce.

47. — Βυζαντίς. T. I, n° 1, juin 1909. — A. Papadopoulos-Kerameus. Lettres synodales de Jean Apokaukos, métropolite de Naupacte (détails intéressants sur l'histoire extérieure du despotat d'Épire dans le premier quart du XIIIe siècle). — S. Vasis. Remarques critiques sur l'édition du *De magistratibus* de Lydus (éd. Wünsch, Leipzig, 1903). — M. Goudas. Le mesurage des navires de commerce à l'époque byzantine (d'après les mss. de Saint-Jean de Patmos). — A. Veïs. Les « Anastenaria » au moyen âge (témoignage de la chronique anonyme de Sathas sur les vestiges du culte de Dionysos, qui subsistent encore aujourd'hui à Skyros). — H. Grégoire. L'évêché cappadocien d'Aragina (inscription renfermant des détails intéressants sur le culte de la croix à l'époque iconoclaste). — A. Veïs. La chronique dite « de la fondation de Monemvasia » (donne une nouvelle édition des trois mss., celui de Turin, aujourd'hui perdu, d'après une copie exécutée en 1903; revise entièrement les théories de Lambros et refuse de voir dans le ms. des Ibériens la version primitive; la compilation qui paraît être l'œuvre d'une notable famille de Monemvasia, les Likinioi, a été rédigée à la fin du XVe ou même au début du XVIe siècle; parmi les sources de la troisième partie, il faut noter plusieurs inscriptions de la métropole de

Mistra qui datent du XIVe siècle; la fin est inspirée d'un « typicon », aujourd'hui perdu, de Nil, métropolite de Lacédémone). — CONSTANTOPOULOU. Corrections aux inscriptions byzantines d'Athènes. — ZISIOU. Inscriptions chrétiennes de la Grèce. I : Lacédémone. Monemvasia.

48. — Νέος Ἑλληνομνήμων (publ. par Spyr. P. Lambros). T. V, 1908, n° 1. — Description des tournois de notre puissant et saint maître et empereur (ms. Vatic. gr. 1409, XIIIe s.; il s'agit probablement des tournois de l'empereur Manuel Comnène). — Trois lettres du cardinal Bessarion en langue vulgaire. — Le grec, langue officielle des sultans (chancellerie grecque des sultans de Stamboul; correspondance de Hugue de Lusignan, roi de Chypre, avec le sultan d'Iconium, 1214-1216). = Nos 2-3. Documents grecs émanant du sultan Bajazet II (5 lettres inédites adressées aux papes Innocent VIII et Alexandre VI relatives au prince Djem frère de Bajazet; réponse en latin d'Alexandre VI datée de 1493). — Monodies et thrènes sur la prise de Constantinople (étude bibliographique importante sur les récits de la prise de Constantinople et publication de 13 morceaux inédits). — Peintres grecs antérieurs à la conquête (liste de 55 noms de peintres, dont plusieurs accompagnés de notices). — Vers adressés à Manuel Comnène (ms. Barocc. 194). = N° 4. Trois monodies inédites sur la prise de Salonique par les Turcs (1430). — L'original du typicon du monastère du Pantocrator à Constantinople. — Les mots de « canon, fusil et poudre » chez les Byzantins (expressions usitées dans les chroniques du XVe s.). — Cyriaque d'Ancône en Laconie (intérêt historique de son témoignage sur Mistra et le Péloponèse au début du XVe s.). — Deux documents grecs des archives de Venise (de provenance turque). = T. VI, 1909, n° 1. Homélie inédite de Michel Acominatos. — Deux lettres relatives à l'île de Rhodes au moyen âge (Vatic. Palat. 367; la première est adressée par Henri de Lusignan, 1218-1253, à Jean Gabalas, mégaduc et gendre de l'empereur). — Contribution à l'histoire des Gattilusio de Lesbos (Bibl. nat., supp. gr. 685, fol. 12 ro). — Lettre de Manuel Paléologue aux habitants de Sienne (archives de Sienne, datée de 1399; demande de subsides). — Σημεῖον, les armoiries chez les Byzantins).

CHRONIQUE.

France. — M. Fernand de Schickler, né à Paris le 24 août 1835, mort à Paris le 12 octobre dernier, était issu d'une famille originaire de Hongrie, que les persécutions religieuses firent, au XVIe siècle, émigrer à Bâle, et qui de là passa à Mulhouse, puis à Berlin, enfin à Paris. Il a consacré sa vie entière à s'occuper d'œuvres d'utilité publique, philanthropiques ou intellectuelles. Il a été président de la *Société d'instruction primaire*, de la *Société de l'histoire de France*, mais surtout il s'est pour ainsi dire identifié avec la *Société de l'histoire du protestantisme français*, où il siégea depuis 1864 comme membre du Comité et depuis 1865 comme président. C'est à lui que la bibliothèque de la Société doit le bel immeuble de la rue des Saints-Pères, où elle est si admirablement installée; il l'a soutenue de ses libéralités et il a en mourant assuré son existence par un don généreux. Ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas de faire aussi œuvre d'historien. Les trois volumes de son *Histoire des églises du Refuge en Angleterre* conduisent cet histoire jusqu'au commencement du XVIIe siècle. C'est un travail d'érudition excellent, qui épuise vraiment le sujet. Outre les trente-sept rapports annuels qu'il a rédigés de sa plume élégante et précise sur les travaux de la Société de l'histoire du protestantisme français, il a encore publié en 1879 un travail sur l'*Histoire de France dans les archives privées de la Grande-Bretagne* et, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de Lichtenberger, deux articles importants sur la *Géographie historique du protestantisme français* et sur les *Églises du Refuge*. Il laisse en manuscrit un travail sur *John Véron*, le réformateur anglo-français, 1548-1563, qu'il comptait offrir à l'Université de Genève pour la remercier du titre de docteur honoraire qu'elle lui avait décerné en juillet dernier. Bibliophile très érudit, il a constamment travaillé, avec une science égale à son zèle et à sa générosité, à enrichir et à perfectionner la bibliothèque du Protestantisme. G. M.

— Le 7 novembre dernier est mort M. Ernest Prarond, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire d'Abbeville et du Ponthieu. Il était dans sa 89e année.

— M. Sigismond Lacroix, décédé le 5 décembre dernier à l'âge de 64 ans, s'était, vers la fin de sa vie, consacré tout entier aux études historiques. On lui doit une solide étude sur le *Département de Paris et de la Seine pendant la Révolution* (1904, in-8°) et surtout un vaste recueil, malheureusement inachevé, des *Actes de la Commune de Paris*

dont quatorze volumes ont paru depuis 1894 rien que pour la période comprise entre le 25 juillet 1789 et le 5 octobre 1791.

— La *Revue d'histoire et de littérature religieuses* reprend, à partir de cette année, sa publication, si fâcheusement interrompue il y a plus de deux ans dans des circonstances qu'on n'a pas oubliées. Elle paraîtra tous les deux mois, à la librairie E. Nourry (Paris), par fascicules de 6 feuilles d'impression, sous la direction de M. Alfred Loisy, professeur d'histoire des religions au Collège de France. Son programme s'est très notablement élargi, car on annonce qu'elle sera désormais consacrée, non plus seulement au christianisme, mais à l'histoire de toutes les religions. Prix de l'abonnement annuel : 10 fr. pour la France : 12 fr. 50 pour l'étranger.

— On annonce comme devant paraître, à partir de janvier 1910, à la librairie Letouzey et Ané (Paris), sous la direction de M. l'abbé Vogt, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), une nouvelle revue historique dont le titre, *Revue d'histoire de l'Église de France*, indique suffisamment l'objet. Cette revue qui, si nous sommes bien informés, servira à préparer une refonte complète de la *Gallia christiana*, publiera des articles originaux et des documents relatifs à l'histoire ecclésiastique de la France depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, une revue critique des livres et un résumé des principaux travaux parus dans les autres recueils périodiques. Elle comprendra 6 livraisons annuelles de 112 pages in-8° chacune. Prix de l'abonnement : France, 15 fr.; étranger, 17 fr.

— La *Revue d'histoire moderne et contemporaine* qui, depuis 1902, paraissait dix fois par an, à raison d'un fascicule tous les mois, d'octobre à juillet, ne paraîtra plus désormais que six fois par an à raison d'un fascicule tous les deux mois, ainsi d'ailleurs qu'il avait été fait originairement (de 1899 à 1902).

— Nous apprenons la création d'une collection de *Recherches historiques et documents sur Avignon, le Comtat Venaissin et la principauté d'Orange* publiée par la « Société des recherches historiques de Vaucluse ». Dès maintenant deux volumes sont mis en vente : *la Cour temporelle d'Avignon aux XIVe et XVe siècles*, par J. Girard et le Dr Pansier; *le Procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon (1302-1818)*, par M. Falque. Toute une série d'ouvrages sur l'histoire d'Avignon et de ses monuments, en particulier sur le palais des papes, et sur l'histoire du Comtat Venaissin sont annoncés comme devant paraître à bref délai, à raison d'environ deux volumes par an.

Allemagne. — Le 5 juin dernier est décédé à Munich, à l'âge de 92 ans, M. J.-N. Sepp, qui, après une vie politique assez agitée au temps de la révolution de 1848, s'était consacré à l'histoire de la Bavière. Citons surtout à cet égard son livre sur Louis-Auguste, roi de Bavière (1869), et sa *Religionsgeschichte von Oberbayern in der Heidenzeit, Periode der Reform* (1895).

— C'est avec un vif regret que nous apprenons la mort subite, survenue le 14 décembre dernier, de Karl Krumbacher, professeur de philologie néo-hellénique à l'Université de Munich, membre de l'Académie des sciences de Bavière, correspondant depuis 1900 de notre Académie des inscriptions. Né en 1856, Krumbacher a consacré toute sa vie à l'étude de la philologie byzantine. Par sa *Geschichte der byzantinischen Litteratur* (1re éd., Munich, 1891; 2e éd., 1897), il a fourni aux érudits un instrument de travail dont l'éloge n'est plus à faire. Grâce à la fondation de la *Byzantinische Zeitschrift* en 1892, il a su grouper dans une œuvre commune les efforts des spécialistes de toute l'Europe. Lui-même a dépensé, sans compter, toute son activité pour réaliser le magnifique programme qu'il avait tracé dans le premier numéro de cette revue. On sait la part active qu'il a prise aux travaux préparatoires du *Corpus* des diplômes byzantins et du nouveau *Thesaurus* de la langue grecque. Mais son véritable domaine était celui de la poésie rythmique et de la littérature populaire. Il préparait une édition critique de Romanos le Mélode dont on aurait à déplorer la perte si, grâce au séminaire qu'il dirigeait à Munich, il n'avait laissé des élèves capables de continuer son œuvre. C'est aux *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich qu'il réservait les travaux qu'il publiait chaque année sur ses études préférées, en 1893 sur les proverbes populaires, en 1894 sur Michel Glykas, en 1895 sur Kasia, en 1898, 1899, 1901, 1904, 1907 sur Romanos, etc. Il venait de réunir quelques-uns de ces travaux dans ses *Populäre Aufsätze* (Leipzig, 1909). Frappé en plein travail, Krumbacher laissera le souvenir d'un esprit net et d'une volonté ferme; c'est à lui que l'érudition byzantine doit sa renaissance et l'organisation qui lui a permis de reprendre sa place parmi les disciplines scientifiques. — L. Bréhier.

— La 11e « Assemblée des historiens allemands » s'est tenue à Strasbourg du 15 au 19 septembre, sous la présidence de M. H. Bresslau. Les communications faites à cette réunion ont porté sur les sujets suivants : les conciles des IVe et Ve siècles, par M. Ed. Schwartz; la conception de l'État chez Machiavel et Thomas Morus et les idées de la Renaissance, par M. E. Brandenburg; les principales étapes de l'ancienne histoire de Venise, par M. W. Lenel; Dante comme historien, par M. H. Finke; Walpole premier ministre, par M. W. Michael; Bennigsen et le libéralisme parlementaire en Allemagne et en Prusse, par M. H. Oncken. La dernière communication, celle de M. R. Sternfeld, sous le titre de *Abirrungen und Ablenkungen der Kreuzzüge*, fut surtout une contribution à l'histoire des entreprises chrétiennes contre l'Égypte au XIIe siècle. Chaque communication a été suivie de discussions. En outre, deux conférences publiques ont été faites, par M. G. Dehio sur l'art en Alsace et par M. W. Kaufmann sur le rôle des Allemands dans la guerre civile d'Amérique. — Toutes ces communications seront imprimées sans doute; celles de MM. Dehio, Oncken et Schwartz viennent de paraître dans la *Historische Zeitschrift* (cf. ci-dessus, p. 207) et un compte-rendu de toutes les communications et

discussions sera prochainement publié à Leipzig par la librairie Duncker et Humblot.

Angleterre. — Les publications de la *Canterbury and York Society* paraissent par fascicules indépendants. Ainsi le fasc. 16 (déc. 1908) contient la seconde partie du Registre de Jean de Halton, évêque de Carlisle, 1300-1309; le fasc. 17 (mars 1909) la première partie du Registre de Richard de Swinfield, évêque de Hereford, 1283-1290; le fasc. 18 (juin 1909), la fin du Rôle de Hugues de Welles, évêque de Lincoln, mort le 7 février 1235. Sur la couverture du fasc. 16, on trouvera la liste de tous les registres épiscopaux publiés jusqu'à ce jour.

— La *Scottish history Society* d'Edimbourg vient de terminer la première série de ses publications avec le 60e volume. Une nouvelle série commencera avec l'exercice de 1909-1910.

Belgique. — L'Université libre de Bruxelles, fondée en 1834, la même année que celle de Louvain, a fêté son 75e anniversaire du 19 au 21 novembre. Cette solennité où le recteur, M. Errera, et l'administrateur, M. Behaegel, ont rappelé les services rendus à l'enseignement supérieur par l'Université et le magnifique développement qu'elle a pris dans ces derniers temps grâce à M. Ernest Solvay, fondateur des instituts de psychologie et de sociologie, et à M. Warocque, fondateur de l'Institut d'anatomie, et où MM. Rouffaerts-Janson, Hymans, Devèze, Furnémont, etc., ont insisté sur le rôle de l'Université comme organe du libéralisme politique et de la libre pensée, avait attiré un certain nombre de représentants des Universités étrangères, MM. Poincaré, Lanson et Le Dantec de Paris, G. Lyon de Lille, Adam, Meyer et Guntz de Nancy, Chodat de Genève, Neumann de Strasbourg, Holland d'Oxford, Darwin de Cambridge, Dewar-Cormak de Londres, Vollgraff d'Utrecht, Van Hamel d'Amsterdam. Dans la séance solennelle du 19 novembre, M. Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles, a offert à l'Université, au nom de la Société des amis de l'Université, une somme de quatre millions destinée à créer des cours nouveaux, à compléter l'outillage scientifique et à relever les traitements des professeurs. — Comme suite à l'ouvrage de M. Vanderkindere sur l'*Université de Bruxelles, 1834-1884*, publié lors des fêtes du cinquantenaire, M. Goblet d'Alviella a fait paraître, en collaboration avec des spécialistes des divers instituts universitaires, un volume intitulé *l'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle, 1884-1909* (Bruxelles, Weissenbruch, in-8°, 307 p.) où nous signalerons la notice consacrée aux cours d'histoire.

États-Unis. — A la fin du mois d'octobre 1909 est mort à Philadelphie (Pensylvanie) l'illustre historien américain Henry-Charles Lea; né en 1825, il était dans sa 84e année. Jusqu'à la fin de sa longue vie, il a travaillé sans relâche; dans la dernière lettre qu'il m'ait écrite, l'été dernier, il me parlait de l'*Histoire de la sorcellerie*, qu'il avait entreprise et qu'il espérait mener à bonne fin. — Lea appartenait à

une famille d'éditeurs et de lettrés. Son grand-père maternel, Matthew Carey, se fit une réputation d'écrivain et de poète à la fin du XVIIIe siècle. Son père, Isaac Lea, fondateur de la maison d'édition qui porte encore son nom, se distingua aussi comme naturaliste. Henry-Charles subit d'abord l'influence paternelle et s'occupa de sciences naturelles; il publia aussi, dans sa première jeunesse, un volume de poésies. Mais bientôt les études historiques le séduisirent; il s'y jeta avec une véritable passion, leur donnant tous les loisirs que lui laissait la direction de la grande maison d'édition dont il resta le chef jusqu'en 1880. Riche de naissance, chef d'une industrie prospère, il se composa une bibliothèque d'histoire qui passe pour une des plus complètes des États-Unis, non seulement par le nombre des imprimés, mais par celui des manuscrits, les uns originaux (relatifs à l'Inquisition d'Espagne et des colonies espagnoles), les autres copiés aux frais de Lea dans les grands dépôts européens. Il ne se déplaça presque jamais, mais fit travailler un peu partout des copistes; il y a deux ans à peine, il me pria de lui en trouver un pour transcrire des procès de sorcellerie conservés au Cabinet des manuscrits. — C'est surtout l'histoire religieuse qui l'occupa; par principe, il ne la traita jamais en théologien, mais en historien des législations et des mœurs. On lui doit une *Histoire de l'Inquisition au moyen âge*, en trois volumes; une *Histoire de l'Inquisition en Espagne et dans les dépendances espagnoles*, en cinq volumes; une *Histoire du célibat ecclésiastique*, en deux volumes; une *Histoire de la confession auriculaire et des indulgences*, en trois volumes. Le premier de ces ouvrages a été traduit en français par mes soins, ainsi que deux essais de Lea, l'un sur l'histoire des biens de main-morte, l'autre sur le célèbre épisode de Leo Taxil. Lea a encore publié un volume sur les Moresques d'Espagne et trois volumes de mélanges historiques, beaucoup trop ignorés en France : *Studies in Church History*, *Superstition and Force*, *Religious History of Spain*. Enfin je tiens de son obligeance une série d'opuscules, tous apportant des résultats ou des faits nouveaux, qui n'ont pas été réunis en volumes : *Occult Compensation; Philosophical Sin; Ecclesiastic Treatment of Usury; Is there a Roman Catholic Church? The Taxes of the Papal Penitentiary; Spanish Experiments in coinage; The martyrdom of San Pedro Arbués; The Spanish Inquisition as an alienist; The Indian Policy of Spain; The Absolution Formula of the Templars*. Il a écrit aussi beaucoup d'articles anonymes dans la *Nation* de New-York, dont il fut un des premiers et des plus zélés collaborateurs. — Lea ne vécut pas dans une tour d'ivoire; il se mêla activement aux affaires de son pays. Pendant la guerre de Sécession, il fit paraître de nombreuses brochures au nom de l'*Union League* de Philadelphie; en 1871, il fut un des organisateurs de la réforme municipale de cette ville; il présida le *Reform Club*, la section philadelphienne de l'*American Social Science Association;* il fut un des bienfaiteurs de l'Université de Pensylvanie, qu'il dota d'un laboratoire d'hygiène. Il s'était formé seul, sans passer par aucune Université; mais plusieurs Universités américaines et étrangères, — entr'autres celle de Moscou, — se sont

honorées en lui conférant le titre de docteur. Nommé président de l'Association historique américaine, Lea était entouré de l'estime de tous les savants de son pays; mais ses livres, écrits avec sévérité, d'un style sans éclat et un peu traînant, ne furent jamais populaires. Il fut d'autant plus heureux de se voir traduit et apprécié en Europe. M. Paul Fredericq, dans la préface qu'il a écrite pour l'édition française de l'*Histoire de l'Inquisition au moyen âge* (préface augmentée par l'auteur en tête de la traduction allemande), a dit la surprise qu'avaient éprouvée les spécialistes lorsque les trois volumes de l'*History of the Inquisition* arrivèrent de Philadelphie en 1887. « Je sais », écrivait-il, « que M. Molinier fut un des premiers admirateurs de cette œuvre magistrale; sa conversion (après un mouvement de méfiance) fut celle de tous les spécialistes d'abord hésitants. » — J'ai eu l'honneur, pendant dix ans, de recevoir des lettres de Lea. Elles m'ont donné, plus encore que ses livres, l'impression d'une intelligence sereine, d'un caractère stoïque, d'un dévouement sans réserves à la science, à la cause de la liberté et du progrès. Salomon Reinach.

Grèce. — Il s'est fondé à Athènes au mois de mars 1909 une Société d'études byzantines, Βυζαντιολογικὴ Ἑταιρεία, grâce à l'initiative d'un comité, parmi lequel on remarque MM. N. Véis, Zisiou, l'amiral Goudas. La nouvelle société publie un recueil trimestriel, *Byzantis* (voir plus haut, p. 215, l'analyse du n° 1), avec la collaboration des principaux spécialistes non seulement de Grèce, mais de toute l'Europe. Les articles pourront être rédigés en grec, en français, en allemand, en anglais, en italien et en latin. Cette revue aura pour objet l'étude de toutes les manifestations de la société byzantine depuis l'année 330 après J.-C. Les auteurs sont priés d'adresser leurs publications à M. Michel Goudas, 5A, rue Béranger, Athènes. — Prix de l'abonnement annuel : 20 fr. (10 fr. pour les membres de la Société).

Italie. — Le baron Domenico Carutti, directeur de la Bibliothèque royale de Turin et bien connu par ses remarquables travaux sur la maison de Savoie, est mort le 4 août dernier à Cumiana, sa ville natale, à l'âge de 88 ans. Il laisse une quantité considérable de travaux à la fois sur les origines les plus lointaines de la maison de Savoie et sur son histoire au cours du moyen âge et des temps modernes. Rappelons les titres des principaux : *Storia di Vittorio Amedeo II* (Turin, 1856; 3e éd., ibid., 1897), *Storia del regno di Carlo Emanuele III* (ibid., 1859), *Storia della diplomazia della corte di Savoia* (ibid., 1875-1880, 4 vol.), *Della contessa Adelaide, di re Ardoino e delle origini Umbertine* (ibid., 1882), *Storia della corte di Savoia durante la Rivoluzione e l'impero francese* (ibid., 1892).

— Le 14 août est décédé à Baies M. Giuseppe del Giudice, né à Naples le 13 avril 1819, auteur de plusieurs études importantes sur l'histoire du royaume de Naples et éditeur du *Codice diplomatico di Carlo I e II d'Angiò* (1863-1902, 3 vol.).

— *L'Italie classique et moderne*, « bulletin d'études franco-italiennes et d'information sur l'Italie » publié depuis 1908 sous la surveillance de l'Institut français de Florence, annonce pour 1910 plusieurs améliorations importantes. Ce bulletin insérera désormais des études et documents sur « l'histoire des relations politiques, littéraires, scientifiques, artistiques entre la France et l'Italie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours » et sur « ces mêmes relations dans leur état présent et leur évolution quotidienne », le tout accompagné d'une chronique et d'une bibliographie critique. — Rédaction : 57, chemin d'Échirolles, Grenoble; 10, via San Gallo, Florence.

Roumanie. — M. Grégoire Tocilescu, mort à la fin du mois de septembre dernier à l'âge de 59 ans, a eu une activité trop dispersée pour pouvoir donner toute la mesure de ses forces. Après un grand ouvrage sur *la Dacie avant les Romains* (1880), plein d'une érudition vaste, mais quelque peu confuse, il avait consacré plusieurs publications au fameux monument d'Adam Clissi (cf. *Rev. hist.*, t. XCVI, p. 70) et préparait, assure-t-on, un grand *Corpus inscriptionum slavo-romanicarum*. Il était professeur d'histoire ancienne à l'Université de Bucarest et directeur du Musée national d'antiquités.

NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités à Paris.)

Inventaires. — Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1771. Collection de Vinck. Inventaire analytique par *F.-L. Bruel;* t. I : Ancien régime. Impr. nat., xxxvii-696 p. — Catalogue général des livres imprimés de la Bibl. nationale. Auteurs; t. 38 : Delpla-Deschaleris. Impr. nat., 1226 col. — *M. Pelleschet.* Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France; t. III. A. Picard, viii-655 p.

Documents. — *P. Cornu.* Table des procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793). Schemit, vii-233 p. — Général *Devaureix.* Souvenirs et observations sur la campagne de 1870 (armée du Rhin), depuis notre départ du camp de Châlons jusqu'à la capitulation de Metz; travail rédigé durant ma captivité à Lübeck. Charles-Lavauzelle, 746 p. — Œuvres complètes du bienheureux Jean *Eudes;* t. X. Vannes, impr. Lafolye, 596 p. — *Ch. de La Lande de Calan.* Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589; t. II. Rennes, Soc. des bibliophiles bretons, in-4°, 307 p. (Archives de Bretagne; t. XV). — Les martyrs. Recueil de pièces sur les martyrs... traduites et publ. par dom *Leclercq;* t. IX : le xviie siècle. G. Oudin, 427 p. — Un séjour en France sous Louis XV. Lettres du baron de Pöllnitz annotées par *A. Savine.* Louis-Michaud, 192 p. (Coll. histor. illustrée). — Mémoires inédits sur Napoléon III par le baron d'Ambès, recueillis et annotés

par *Ch. Simond* et *M.-C. Poinsot;* t. II et III. Soc. des publications littér. illustrées, p. 125-374.

Histoire générale. — *H. Bourdeau.* Pichegru a-t-il trahi à Mannheim (sept. 1795)? Chapelot, 68 p. — Dr *Cabanès.* Mœurs intimes du passé; 2e série : la vie aux bains. A. Michel, in-16, 460 p. — Dom Guéranger, abbé de Solesmes, par un moine bénédictin; t. I. Plon, 455 p. — L'abbé *Fare.* Campagne de 1814; t. II : les premières opérations militaires dans la vallée de l'Aube (27 janv.-6 févr. 1814). Librairie St-Paul, 116 p. — Id.; t. III : les opérations militaires dans la Brie champenoise (8-16 févr. 1814). Avize, impr. Waris-Debret, 95 p. — *H. Fleischmann.* Robespierre et les femmes. A. Michel, 400 p. — *Legrand* et *Hennequin.* La justice militaire et la discipline à l'armée du Rhin et à l'armée du Rhin-et-Moselle (1792-96). Chapelot, 128 p. — *J. Lorédan.* La Grande misère et les voleurs au XVIIIe s. Marion du Faouët et ses « associés », 1740-1770. Perrin, XV-403 p. — *H. Pichat.* La campagne du maréchal de Saxe dans les Flandres. De Fontenoy (mai 1745) à la prise de Bruxelles (févr. 1746), suivie d'une correspondance inédite de Maurice de Saxe pendant cette campagne. Chapelot, XXIV-462 p.

Histoire locale. — *H. d'Almeras.* La vie parisienne sous le Consulat et l'Empire. A. Michel, 496 p. — *A. Barbier* et *H. Mengin.* Hist. des sapeurs-pompiers de Nancy; t. I : XVIe-XVIIIe s. Nancy, A. Barbier, XI-166 p. — *J. Beyssac.* Notes pour servir à l'hist. de l'Église de Lyon. Les prieurs de N.-Dame de Confort, ordre des frères prêcheurs. Lyon, impr. Vitte, 95 p. — *J. Bourdette.* Notice des seigneurs de Cazaubon, au village d'Os-en-Labéda (Hautes-Pyrénées). Toulouse, Privat, 289 p. — *J. Corriol.* Essai de monographie. Lauzière, Le Brusquet, Le Mousteiret. Sisteron, Clergue, XIV-226 p. — *R. Doucet.* L'esprit public dans le départ. de la Vienne pendant la Révolution. Champion, 432 p. — *Dubois-Corneau.* Le comte de Provence à Brunoy (1774-1791). Schemit, in-4°, 367 p. — *P. Ducourtieux.* Les voies romaines en Limousin. Limoges, Ducourtieux et Gout, 128 p. — *R. Hénard.* La rue Saint-Honoré. De la Révol. à nos jours. Émile-Paul, 555 p. — *L. Huet.* Hist. civile, religieuse et commerciale d'Issigny (Calvados). Caen, Brunet, 336 p. — *R. Laffon.* Les annales de St-Cernin-de-Larche en Bas-Limousin, Limoges, Ducourtieux et Gout, 338 p. — *J. Lorédan.* La Terreur rouge à Valenciennes, 1794-95. Lille, libr. de « la Croix du nord », 552 p. — *A. Marcel* et *J. Garin.* Hist. de la paroisse St-Ambroise de Popincourt. Gabalda, in-16, 596 p. — *Sahuc.* Un ami de Port-Royal : messire P.-J.-F. de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons (1663-1713). Lechevalier, 344 p. — *Vassal.* Historique du 11e régiment d'infanterie (1635-1900). Montauban, impr. Forestié, in-4°, 307 p.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

L'APPLICATION

DU CONCILE DE TRENTE

ET L'EXCOMMUNICATION POUR DETTES

EN FRANCHE-COMTÉ.

Quelque intéressante qu'elle soit, l'histoire de la réception, de la publication et de l'application en Franche-Comté du Concile de Trente n'est pas, au début du moins, une histoire originale. A Dôle, capitale de la province et siège du parlement, les événements suivent d'abord exactement le même cours qu'à Arras, à Bruxelles, à Malines, dans les grandes villes des Pays-Bas. Le fait s'explique sans peine : en décembre 1563, au moment où se terminait la dernière session de la grande assemblée catholique, la Comté appartenait à Philippe II d'Espagne. Petite province isolée, fort éloignée des autres possessions de son maître, elle était comme perdue delà les monts sur les flancs du royaume de France qu'elle n'aimait guère, mais dont elle parlait la langue et suivait les usages. Elle jouissait d'une large, d'une jalouse autonomie. Aucun étranger n'y occupait de charges militaires, judiciaires ou financières. Son gouverneur s'appelait bien Guillaume de Nassau; mais ce n'était pas pour elle un étranger, ou, plus exactement, ce n'était pas à titre d'étranger qu'il avait sollicité et obtenu sa charge. Héritier des vastes domaines de la maison de Chalon[1] et partant le plus riche seigneur de toute la Comté[2], il succédait aux princes d'Orange dans le gouvernement

1. Grâce à son cousin René de Nassau, tué en 1544 au siège de Saint-Dizier, et qui lui-même avait hérité du dernier des Chalon, Philibert. Sur ce personnage, cf. Ulysse Robert, *Philibert de Chalon*, Paris, 1902, in-8°.

2. Le domaine des Chalon au début du XVIe siècle comprenait encore plus de trente seigneuries, puisqu'aux riches possessions de la branche d'Arlay se trouvaient réunies depuis 1493 les six seigneuries de la branche d'Auxerre dites le partage de Château-Belin. Il est vrai que, lorsque Guillaume de Nas-

comme dans leurs seigneuries[1]. C'était d'ailleurs, ce devait être un gouverneur tout honoraire. Le jour même où elle avait signé ses patentes, Marguerite de Parme lui avait donné un « commis au gouvernement » en la personne de François de Vergy[2], représentant d'une des plus nobles familles du Comté, et c'était ce Bourguignon, non cet étranger, qui était réellement l'homme du roi dans la province. Au reste, nul Espagnol en Comté, s'il y avait nombre de Comtois en Espagne[3]. Le pays s'administrait et dans une large mesure se gouvernait lui-même par le moyen de son commis-gouverneur, du parlement de Dôle et des états provinciaux.

Cependant, les liens qui jadis l'avaient uni aux Pays-Bas sous la domination d'un Philippe le Bon ou d'un Charles le Téméraire ne s'étaient pas entièrement brisés. Le gouverneur général des pays d'Embas, sous Philippe II comme au temps de Charles-Quint, gardait dans son département l'état comtois. Ainsi s'explique à l'origine la concordance que nous notions plus haut[4]. Lorsque Philippe II, dans l'année qui suivit la clôture des sessions, résolut d'accéder au désir de Pie IV et de transformer

sau demanda au parlement de Dôle mainlevée des biens laissés dans la province par René de Nassau, un arrêt du 17 avril 1545-46 lui refusa le partage d'Auxerre en la Saunerie de Salins et les seigneuries de Château-Belin, ce qui fut l'origine d'un long procès par-devant le conseil de Malines : la paix de Munster de 1648 y devait seule mettre un terme.

1. Successivement, Philibert de Chalon, sa mère Philiberte de Luxembourg et son héritier René de Nassau avaient été gouverneurs du comté. Mais, du vivant de ce dernier, les fonctions de gouverneur avaient été exercées réellement par un Vergy, Claude, que Charles-Quint avait une première fois institué commis lieutenant au gouvernement du comté le 1er juin 1537 (cf. Duchesne, *Histoire de la maison de Vergy*, Paris, 1625, in-fol., et Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, Bruxelles, 1867, in-4°, p. 352-53). A la mort de René de Nassau et jusqu'à sa propre fin en 1560, ce fut Claude de Vergy qui resta à la tête de la province.

2. Neveu et héritier de Claude (cf. Duchesne, *op. cit.*). Sur toute cette affaire, cf. Gachard, *Correspondance de Marguerite*, t. I, *passim*, et notamment p. 409-410.

3. Sur ce point, outre notre étude : *les Régions de la France, la Franche-Comté* (publications de la *Revue de synthèse historique*, Paris, 1905, in-8°, p. 50-56), on peut consulter l'article de A. Boussey, *la Franche-Comté a-t-elle été espagnole?* (*Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1905).

4. Aussi plusieurs textes importants concernant l'histoire de la réception et de la publication du Concile en Comté figurent-ils dans le t. VII, 1re partie, des *Monumenta ad historiam Concilii Tridentini spectantia* de Le Plat (Lovanii, 1787, in-fol.) en même temps que les textes relatifs à ces mêmes événements aux Pays-Bas.

en lois pour ses sujets les résolutions conciliaires, les premières mesures que prit dans les Flandres la gouvernante Marguerite de Parme s'appliquèrent toutes au comté de Bourgogne. L'archevêque de Besançon et le parlement de Dôle reçurent la lettre-circulaire du 8 juin 1564, qui portait ouverture d'une enquête sur les articles de réformation et les inconvénients possibles de leur publication[1]. Ils reçurent, après avoir formulé réponses et réserves, la lettre-circulaire du 11 juillet 1565, qui invitait les prélats à publier le Concile incontinent et les corps de justice à leur donner toute assistance[2]. Seulement, tandis qu'aux Pays-Bas les évêques, s'inclinant, procédèrent, dès la fin de 1565 et le début de 1566, à la publication sous réserves que l'on attendait d'eux, en Comté au contraire le chef du diocèse, l'archevêque de Besançon, mettant en œuvre tous les moyens dilatoires qu'il put imaginer, parvint si bien à retarder une mesure dangereuse pour ses intérêts propres qu'il fallut l'arrivée au gouvernement du duc d'Albe et toute l'énergique insistance dont il était capable pour qu'après bien des péripéties multiples, après huit ans de résistance oblique et de lenteurs calculées, le Concile fût enfin publié au mois de juin 1571.

Retracer dans son détail minutieux l'histoire de ces vicissitudes, tel n'est pas notre dessein présent[3]. Nous voudrions simplement en rechercher les causes. Causes individuelles d'abord et c'est une figure singulière en vérité que celle de l'archevêque Claude de La Baume, un des types achevés de ces prélats de grande famille, dont l'exemple et la vie furent si souvent invoqués par les propagandistes de la Réforme. Causes générales ensuite, d'ordre judiciaire, partant d'ordre économique en un siècle où, pour qui la faisait rendre, la justice n'était guère qu'un revenu, et c'est un tableau original à retracer que celui des usages judiciaires de l'officialité bisontine. Montrer dans son plein fonctionnement cette curieuse pratique de l'excommunication

1. Elle figure dans Le Plat, *op. cit.*, t. VII, 1re partie, p. 1. Elle y est suivie des divers avis recueillis aux Pays-Bas sur la question, tant auprès des conseils de justice que des évêques. Sur les dispositions de Philippe II au lendemain de la clôture du Concile, cf. l'article de M. Philippson sur Philippe II et la papauté dans l'*Historische Zeitschrift*, t. III, 2e série, p. 302 et suiv.

2. Le Plat, *op. cit.*, t. VII, 1re série, p. 93.

3. Nous nous permettons de renvoyer d'avance sur ce point le lecteur à notre ouvrage (sous presse), *la Franche-Comté au temps de Philippe II d'Espagne : l'État, la société, la vie religieuse.*

pour dettes; indiquer quels efforts vigoureux furent tentés pour l'abolir par la justice laïque acharnée à la perte de la justice d'église, ce n'est pas seulement écrire un chapitre de l'histoire de la réforme catholique ou de la concentration monarchique dans une des provinces soumises à Philippe II d'Espagne. C'est apporter une contribution à l'histoire économique et sociale du temps, à l'histoire de quelques-unes des manifestations les plus caractéristiques, les plus ingénûment cruelles du capitalisme moderne à ses premiers débuts.

I.

A la fin de 1563, au début de 1564, lorsque, le Concile clos, ses décrets imprimés en forme authentique, le pape prie les souverains de les recevoir chacun dans leurs états, le chef du diocèse de Besançon était un prélat assez peu édifiant[1].

Fils cadet de haut et puissant Claude II de La Baume-Montrevel[2], chevalier de la Toison d'or et maréchal de Bourgogne, grand seigneur qui, pendant les années bien remplies d'une longue existence, avait joué en Comté un rôle de tout premier plan[3], Claude III de La Baume était né à Besançon en 1536[4]. Sacrifié à son aîné François, il avait été dès sa naissance destiné à l'Église. Précisément, son oncle paternel était Pierre de La Baume, l'évêque que la Réforme avait chassé de Genève; cet infortuné prélat, fixé en Franche-Comté et créé cardinal par

1. Sur ce personnage, cf. l'intéressant mémoire d'A. Castan, *la Rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon* (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1891), qui renverra aux sources et notamment à la biographie du prélat par le conseiller Jacquot († 1627) : *De vita et gestis Claudii a Bauma* (Bibliothèque de Besançon, fonds général, ms. 701).

2. Sur les La Baume-Montrevel, cf. Simonnet, *Tables généalogiques de la maison de La Baume-Montrevel* (s. l. n. d., in-fol.). Claude II avait épousé en secondes noces, le 23 décembre 1532, Guillemette d'Igny, qui accoucha plus tard, « en la maison feu maistre Jehan Chaudet » à Besançon, du « beau fils » que fut Claude III de La Baume (cf. aux Archives de l'Ain, E 136, l'acte de ce mariage). — Le frère aîné de Claude, François, fut chambellan du duc de Savoie, gouverneur de Savoie, Bresse, Bugey et Valromey en même temps que bailli d'Amont en Franche-Comté.

3. Sur ce point, cf. Ed. Clerc, *Histoire des États-Généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. I, Besançon, 1882, p. 289 et suiv.

4. A. Castan, *Granvelle et le petit empereur de Besançon* (*Revue historique*, t. I, 1876, p. 96, n. 4).

compensation[1], était devenu d'abord en 1533 coadjuteur, puis, en 1541, successeur de l'archevêque de Besançon Antoine de Vergy. Il régna fort peu au palais de Porte-Noire; mais il eut le temps, avant de mourir, de faire nommer par lettres pontificales ratifiées par l'empereur son jeune neveu Claude coadjuteur du siège et héritier présomptif de sa dignité archiépiscopale. Les lettres portaient en outre que, si Pierre de La Baume mourait avant que Claude fût majeur, le diocèse serait administré par Louis de Rye, un autre de ses neveux, un autre cadet de noble famille comtoise. Ces arrangements pris, l'ancien évêque de Genève s'éteignit à Arbois, dans son prieuré de Saint-Just, le 5 mai 1544.

Or, le 16, les chanoines de Besançon réunis, arguant de leur droit d'élire l'archevêque, désignaient pour lui succéder[2] non Claude, âgé de sept ans, mais leur puissant confrère François Bonvalot, trésorier du chapitre, beau-frère du garde des sceaux de Charles-Quint, Nicolas Perrenot, homme intelligent, cultivé, plein de finesse et d'expérience diplomatiques, bref, une aimable figure de prélat de la Renaissance, doucement épicurien et prudemment sceptique[3]. Grande colère chez les parents de Claude de La Baume et de Louis de Rye; colère d'autant plus vive que, derrière le conflit des personnes, il y avait en réalité l'antagonisme de deux classes. Depuis longtemps déjà, la bourgeoisie comtoise était partie à la conquête des grandes charges et des pouvoirs fructueux. Tout un peuple de légistes, instruments dociles du prince, avait été récompensé de sa fidélité, de son ardeur à servir et de ses talents par la faveur du maître. Parlementaires de Dôle, c'était à eux qu'allaient toute l'influence, toute l'autorité dans la province. Dès l'origine, ils avaient engagé

1. Le 13 janvier 1540 (*Arch. du Doubs*, G 230).

2. L'érudit Jules Chifflet a recueilli un gros volume de pièces relatives à ces démêlés qui constitue, à la bibliothèque de Besançon, le vol. 35 de la collection Granvelle et qui a servi de base au mémoire, cité plus haut, de Castan.

3. Sur ce personnage, qui fut un moment ambassadeur impérial en France et remplit à diverses reprises des missions diplomatiques auprès des Ligues, on peut consulter, outre le mémoire de Castan cité plus haut (*la Rivalité*, etc...), une note du même érudit, intitulée : *Une date de la vie de Claude Goudimel* (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VIII, 1874, p. 482-83). François Bonvalot était un ami et un correspondant d'Érasme : ce fut chez lui que descendit le grand humaniste lorsqu'il vint à Besançon en 1524. Sur ce point, cf. A. Boussey, *Érasme à Besançon* (*Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1896).

durement, âprement, la lutte contre la noblesse d'épée; avec l'appui du souverain et pour lui, malgré les résistances, malgré les retours offensifs, sous Marguerite d'Autriche avec un Mercurin de Gattinara, sous Charles-Quint avec un Hugues Marmier, ils l'avaient emporté[1]. Et ce n'était pas seulement l'influence et l'autorité qui allaient à eux. Les plus favorisés, les plus habiles connaissaient la richesse et toutes les satisfactions du pouvoir. A la cour, ils assistaient le maître de leurs conseils, le servaient dans les ambassades en pays étrangers, administraient et gouvernaient pour lui; le chancelier de Charles-Quint, son garde des sceaux, son ministre de confiance n'était-il pas un Comtois, un ancien conseiller du parlement de Dôle, le fils d'un simple petit bourgeois d'Ornans, Nicolas Perrenot?

Pour de tels parvenus qui les éclipsaient tous et marchaient leurs égaux, on devine les sentiments des nobles francs-comtois. Nuls qui fussent plus envieux, plus jaloux que les membres de la famille de Rye : Joachim, le compagnon fidèle et le sommelier de corps de Charles-Quint; Gérard, son frère et son second; Marc, leur cadet, un brillant cavalier[2]. La nomination de François Bonvalot, le beau-frère de Nicolas Perrenot, l'oncle du futur cardinal de Granvelle, les atteignait directement dans leurs intérêts à la fois et dans leurs préjugés. Lui nommé, c'était une déception pour leurs frères puînés, Philibert et Louis, que Pierre de La Baume avait institués administrateurs de l'archevêché pendant la minorité de Claude de La Baume; surtout, c'était un succès nouveau pour la dynastie abhorrée des Granvelle qui, partie de rien, s'élevait à tout et, non contente de régner à la cour,

1. Sur tous ces démêlés, cf. Clerc, *op. cit.*, t. I, p. 248 et suiv.; p. 295 et suiv.; etc...

2. Sur ces personnages, cf. A. Castan, *la Conquête de Tunis en 1535 racontée par deux écrivains francs-comtois* (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1890, p. 296 et suiv.). Cf. également J. Chifflet, *Traité de la maison de Rye* (s. l. n. d., [1771], in-fol.). — Marc de Rye et son fils Claude-François se jetèrent avec ardeur dans le mouvement des Gueux et travaillèrent à étendre en Comté l'agitation des Pays-Bas, dirigée d'abord contre Granvelle. Leur tentative échoua finalement : ils moururent tous deux d'ailleurs en 1567. Sur ces événements, outre Clerc, *Histoire des États-Généraux*, t. I, p. 343 et suiv., cf. les quelques indications que nous avons données dans *la Contre-réforme en Franche-Comté, 1567-1575* (*École normale supérieure, Positions des Mémoires pour le diplôme d'études supérieures d'histoire, décembre 1901*, Paris, 1903, in-8°), indications qui seront reprises et développées dans l'ouvrage annoncé plus haut.

commençait en Comté, au pays natal, la fructueuse récolte des offices et des dignités.

Entre les tuteurs de l'archevêque désigné et les parents et alliés de l'archevêque élu, un de ces longs procès s'engagea comme on savait les mener au XVIe siècle. Un solide et consciencieux mémoire de Castan a fait la lumière, jadis, sur ses péripéties, dévoilé la passion dont usèrent les parties, révélé sur leur acharnement des traits de mœurs curieux. Finalement, un compromis dénoua la situation. Le 5 janvier 1545, Charles-Quint, arbitrant définitivement le litige, décida que le jeune Claude garderait la dignité archiépiscopale, mais que François Bonvalot resterait administrateur du diocèse jusqu'à la majorité de l'ex-coadjuteur de Pierre de La Baume avec, pour sa part, le tiers du revenu. Le compromis d'ailleurs n'apaisa pas les colères, ne calma pas les rancunes. Ce furent, des années durant, entre l'administrateur du diocèse et la famille de l'archevêque, surtout entre la clientèle ecclésiastique de l'un et la future clientèle de l'autre, des heurts, des conflits, des échanges d'injures et de calomnies, des procès même sans cesse renaissants, toute une guerre tumultueuse et passionnée.

Claude cependant grandissait. Il étudiait à Dôle sous un précepteur débonnaire, Antoine Lulle, qui ne se lassait pas de vanter ses mérites[1]. En 1557, il atteignit enfin sa majorité, fit notifier l'événement au chapitre, se pourvut d'un vicaire et d'un suffragant, tandis que Bonvalot rentrait, pour peu de temps, dans une retraite glorieuse. Ceci fait, le nouvel archevêque, à la tête d'une brillante chevauchée, escorté d'humanistes, de l'historien

1. Ant. Lulle était originaire de Majorque. On le trouve inscrit comme étudiant sur les matricules de l'Université de Dôle en 1541-42 (rectorat de P. Mercier); il fut passé docteur en théologie en 1544, le 6 juin, sous le rectorat de Louis de Chavirey (Bibl. de Besançon, fonds général, ms. 983, *Acta et Matricula Rectorum*, fol. 23 v°). Il eut comme élève d'abord le frère aîné de Claude de La Baume, François, dont il fait l'éloge dans la dédicace à son fils Antoine de son traité : *Antonii Lulli Balearis progymnasmata rhetorica*, Lugduni, Guill. Roville, 1572, in-8° (Bibl. nat., inv. X 17887); puis Claude lui-même, dont il vante les progrès à Gilbert Cousin dans une lettre du 3 septembre 1554 (*Gilberti Cognati Nozereni Opera*, Bâle, Henri Petri, 1562, in-fol., t. II, p. 58). Claude avait eu auparavant comme précepteur un certain « Bartholomeus Renanus, presbyter, diocesis Bisuntinensis », qu'on trouve inscrit en 1547 sur les matricules de Dôle (Bibl. de Besançon, fonds général, ms. 983, fol. 56, rectorat de Christ. Mellinger) en qualité de « pedagogus R^mi D^ni Claudii de La Baulme, archiepiscopi Bisuntinensis ». Lulle devint vicaire général de Claude de La Baume; il mourut très âgé en 1582.

Gollut, de Gilbert Cousin, l'ancien secrétaire d'Érasme, partit pour l'Italie, parcourut de ville en ville toute la plaine du Pô, et longuement séjourna à Padoue, dont l'Université brillait alors d'un plein éclat[1]. Une belle lettre cicéronienne de Lambin à Muret nous le montre assistant aux cours de droit civil, de philosophie et de belles-lettres et rendant visite au cardinal de Tournon[2]. Dans les premiers mois de 1559, on le revit en Comté, beaucoup moins riche d'écus, mais aussi pauvre de science sans doute qu'à son départ. D'ailleurs, pas la moindre vocation religieuse. Il aurait volontiers dit avec Charles Perrenot, un des cadets de Granvelle, contraint lui aussi par la raison de famille à se faire d'église : « Sy l'on me vouloit faire marier à une femme de quatrevins ans, je la prendroye plus tost que de me faire prestre, tant crains-je ce lieu[3]... »

De fait, au retour de son voyage à demi littéraire au pays béni de la Renaissance, les diocésains de Claude virent avec étonnement d'abord, bientôt avec scandale, leur jeune archevêque, qui n'avait même pas pris les ordres mineurs, mener la vie grossière d'un féodal. Il passait son temps « en dances et habitz du tout laïz, chaulces et pourpointz passementez »; il chassait éperdûment les « bestes rousses et noires »; il courait sans trêve de plaisirs en plaisirs, et le peuple murmurait de le voir si amuseur, si dénué de gravité, si peu respectueux de sa dignité[4]. La rumeur fut telle qu'elle parvint jusqu'aux oreilles de Philippe II : il en écrivit à Granvelle. Celui-ci, le 10 mars 1563, lui répondit : « L'archevêque était en effet bien jeune et ses fréquentations déplorables. Grand jeune homme sauvage, timide et brutal, il aurait eu besoin de vivre avec des lettrés, dont la conversation, lui profitant sans efforts, aurait fait de lui un prélat accompli[5]. Il fallait en tout

1. Gilbert Cousin s'est fait l'historiographe de l'expédition dans l'intéressant petit recueil de lettres auquel il a donné le titre de *Topographia Italicarum aliquot civitatum*, et qui figure au t. I de *Gilberti Cognati Nozereni Opera*, p. 380-393. Sur Cousin, cf. L. Febvre, *Un secrétaire d'Érasme, Gilbert Cousin et la Réforme en Franche-Comté* (*Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français*, 1907, p. 97-158).

2. Elle se trouve imprimée dans *Epistolæ Clarorum virorum*, Lugduni, Apud haeredes Seb. Gryphii, 1561, in-8°, p. 399 (Bibl. nat., inv. Z 14175).

3. Charles Perrenot, commendataire de Faverney, au cardinal de Granvelle, 31 octobre 1564 (Bibl. de Besançon, fonds Granvelle, ms. 14, fol. 435).

4. Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. VII, p. 347.

5. Id., *ibid.*, t. VII, p. 45. Cette lettre de Granvelle ne fait pas l'éloge intellectuel de Claude; elle contient un passage assez curieux : « Je lui ai fait con-

cas l'amener à plus de raison, à une meilleure conduite. Peut-être par l'ambition agirait-on sur lui en lui promettant, pour prix de sa réforme et de sa soumission, le chapeau de cardinal? » Ce fut du moins ce que Granvelle chargea M. d'Andelot, son neveu, de représenter au jeune prélat[1].

Rien d'amusant comme la lutte qui s'établit alors entre le cardinal et l'archevêque. Aux observations, Claude oppose d'abord une force d'inertie placide et souriante. Puis il propose à Granvelle d'aller à Rome « pour ung ou deux ans », sous couleur de se faire sacrer[2] : ce serait, disait-il, un excellent moyen de restreindre son train et de diminuer ses dettes. En réalité, l'Italie lui avait laissé bon souvenir; il pensait qu'il y serait tranquille et qu'une fois parti nul ne lui parlerait de son archevêché que pour lui en faire toucher les revenus. Mais Granvelle n'est pas dupe. Restreindre son train en Italie? Claude n'y pense pas; il est trop grand seigneur pour aller sans faste par delà les monts. Passer à Rome un an ou deux? Mais ne sait-il pas que le pape tient sévèrement la main à l'exécution des décrets du Concile de Trente, « mesme celluy de la residence des archevesques et evesques »? Il a des dettes[3]? Qu'il se retire en quelque terre comtoise, à Beaupré ou à Gy; il y vivra dans le calme et la prière : voilà le vrai moyen d'économiser. S'il y tient cependant, qu'il fasse en Flandre un court voyage. Il ira à Bruxelles « baiser les mains à Madame et luy faire la révérence »; Granvelle en profitera amicalement pour le consacrer « sans bruit ny despens » : il n'y faudra que ses habits et sa chapelle, dont il se servira toute son existence.

seil (à Claude) », écrit Granvelle, « de s'entourer de gens lettrés avec lesquels il vive dans une certaine intimité et dont la conversation lui profite agréablement et sans effort, ainsi qu'avait fait jadis le pape Clément VII et, d'après ses avis, le roi François Ier, lequel retira grand fruit de ce commerce. »

1. Jean-Baptiste d'Andelot était un des fils de Jean d'Andelot, bailli de Dôle, grand écuyer et premier maître d'hôtel de Charles-Quint, qui combattit à Pavie et fut blessé par François Ier d'un coup d'épée à la joue. Il devint le neveu par alliance de Granvelle, par mariage avec Madeleine Le Blanc, nièce du cardinal. Son père Jean s'était remarié en secondes noces, en 1548, avec Guillemette d'Igny, mère de l'archevêque Claude de La Baume.

2. Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. VII, p. 348.

3. Claude n'en manquait pas, en effet. Le *Chatalogue des archevesques et evesques de la cité de Crisopolis*, publié dans le t. II des *Documents inédits publiés par l'Académie de Besançon* (Besançon, 1839, in-4°), constate que, « pour le moyen du grand train qu'il tenoit, il a toujours été disetteux de son

Poussé ainsi dans ses derniers retranchements, le jeune homme, qui de moins en moins sentait la vocation, s'emporta brusquement. Il déclara tout net qu'il en avait assez, qu'il « treuvoit les résolutions du Concille fort aygres », que sa volonté était « de ne jamais se lier », et il offrit à Granvelle de lui remettre en mains son archevêché[1]. A ce moment arrivait en Comté une certaine Nicole de Savigny, dame de Saint-Remy, personne avenante, bien que déjà mûre. Elle avait eu deux fils, l'un de son mari, un gentilhomme comtois, Antoine de Ville; l'autre, après son veuvage, du roi de France Henri II, dont elle avait été quelque temps la maîtresse[2]. Claude la vit, s'éprit d'elle, et les choses en peu de temps allèrent si loin que Nicole put bientôt se vanter partout d'avoir reçu de ce singulier archevêque une promesse de mariage *per verba de futuro*.

C'était l'époque où, aux Pays-Bas, la noblesse commençait de s'agiter et déjà remportait ses premières victoires. Granvelle, dès mars 1564, avait dû quitter Bruxelles en vaincu. Tout ce qu'il avait d'ennemis, tout ce que sa fortune lui avait créé

vivant, décédant fort endetté, si avant que sa esté à l'interêt de plusieurs de ses créanciers et plaiges ». D'après une lettre de Morillon au cardinal de Granvelle, il laissa « plus de 100,000 francs de debtes, aïant esté ensepveli en une paovre et trouée nappe de cuisine au lieu d'un linceux, une mitre de papier, huict torches et six petites chandelles » (Bibl. de Besançon, Collection Granvelle, vol. XXXVI, fol. 286).

1. Weiss, *op. cit.*, t. VII, p. 113, J.-B. d'Andelot au cardinal. — Comme on représentait à Claude qu'en résignant son archevêché il léserait ses neveux, il répondit, — mot sublime dans sa bouche, — que « son âme lui était plus proche que sa maison », et il partit à la cour de Savoie pour régler la succession de son frère François qui venait de mourir.

2. Nicole de Savigny était originaire du duché de Lorraine et fille de Georges II de Savigny et de Nicole d'Haussonville, sa première femme. Elle épousa en 1559 Jean II de Ville, d'une famille lorraine dont une branche était devenue bourguignonne au XVe siècle. Elle eut de ce seigneur un fils, André de Ville, qui embrassa la Réforme un instant et se joignit aux troupes du duc des Deux-Ponts lorsqu'elles ravagèrent la Franche-Comté en 1569. Quant au bâtard de Henri II, Henri Monsieur, baron de Fontette, il fut souche de la maison de Valois Saint-Remy, dont la dernière descendante, Jeanne de Valois, comtesse de Lamotte, fut l'héroïne de l'affaire du Collier. Sur ces divers points, cf. Ch. Pierfitte : *Une branche bourguignonne de la famille de Ville* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1901), et L. Germain, *Jean de Ville, baron de Saint-Remy* (*Id.*, ibid.). Dès le 2 juin 1564, Nicole était entrée en relations avec Granvelle (Weiss, *Papiers d'État*, t. VII, p. 1), lui offrant de se mettre au service « de ce bon roy catholicque » pour se venger des mauvais traitements qu'elle avait subis en France. Elle promettait des révélations; mais ses lettres sont sans importance (Id., *Ibid.*, t. VIII, p. 20, 41, etc.).

d'envieux au comté de Bourgogne s'était naturellement jeté avec ardeur dans le parti qui reconnaissait pour chef Guillaume d'Orange, l'héritier des Chalon, le gouverneur en titre et le plus puissant propriétaire de seigneuries de toute la Comté. Le Taciturne n'avait-il pas pour amis de grands seigneurs comtois : Marc et Claude-François de Rye, père et fils, Charles de Poupet, seigneur de La Chaux, ou le diplomate Simon Renard, de Vesoul, l'ancien protégé du cardinal, maintenant le plus vindicatif de ses adversaires? Claude suivit le mouvement. Toutes ses relations de famille l'attiraient du côté des seigneurs turbulents qui faisaient prendre à leurs gens la livrée des Gueux, distribuaient dans la province des médailles à l'effigie du roi avec, au revers, la besace symbolique, et même devaient bientôt, en 1566, sur l'initiative de leur compatriote Pierre d'Andelot, signer les articles du Compromis des nobles. Peut-être Claude de La Baume, toujours à court d'argent, alla-t-il un instant, dans l'ardeur de sa passion pour l'ancienne maîtresse de Henri II, jusqu'à espérer une sécularisation possible de son archevêché[1] à son profit? Le bruit du moins en courut fortement parmi d'autres, aussi fâcheux pour lui[2].

Chaque jour grandissait le scandale de cet archevêque laïque[3]

1. Poullet et Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. III, p. 168, Jean de Saint-Mauris à Granvelle, 28 décembre 1567 : Mlle de Saint-Remy prétend que Claude, « traictant le mariage, l'asseuroit que les choses viendroient de bref en poinct qu'il ne laisseroit, étant marié, de jouir de ses bénéfices ».

2. On disait communément qu'un jour, à la chasse, « ayant rencontré une jeune bergère de laquelle il n'avoit pu obtenir ses plaisirs, de despit qu'il avoit, il l'avoit daguée et occise » (*Chatalogue des archevesques, loc. cit.*, p. 56). — François Richardot, le futur évêque d'Arras, alors chanoine de Besançon, évêque de Nicopolis et protégé de Fr. Bonvalot, prêchait en pleine métropole sur ce texte : « Oportet episcopum non esse neophitum, ne elatus in damnationem incidat diaboli. »

3. Poullet et Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. III, p. 168, Jean de Saint-Mauris à Granvelle, 28 décembre 1567 : « Bien m'ha t'on dict qu'il (Claude) ha esté environ vingt jours à Lyon allant journellement aux presches des huguenots. » — Castan, *la Rivalité...*, p. 33, Granvelle à Cl. Belin : « M. de Besençon ha une lettre surprinse du doyen de Troye Louvot, que contient que ledict seigneur de Besençon est de la Lighe et qu'il en aye pourté les enseignes et que celluy que mourut de sa propre daghe à Bruxelles (Cl.-François de Rye) l'avoit à ce persuadé... Ledict sieur de Besençon se demonstroit extrémement irrité..., disant qu'ilz ne se contentoient de charger son honneur, mais encoires le charger de crisme de lèse-majesté pour luy faire perdre la teste sur ung eschaffault ». Cf. également Poullet et Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. III, p. 195. Tous ces textes émanent d'ennemis

qu'on prétendait marié et de cœur calviniste. D'étranges rumeurs circulaient; on se serait cru dans quelque cour d'Allemagne, au plus beau temps des sécularisations. L'archevêque, disait-on un jour, parlait de se désister de son archevêché et de l'abbaye de Cherlieu en faveur du bâtard de Henri II, du « petit saint Henry », comme l'appelait sa mère. Le lendemain, on annonçait qu'il avait vendu ses charges et ses dignités à l'évêque de Troyes, Claude de Bauffremont. C'était un prélat de famille comtoise, dont la destinée semblait être de recueillir la succession des évêques mariés; déjà il avait remplacé à Troyes, moyennant une rente viagère de 4,500 livres, l'évêque Antoine Carraciolo devenu ministre protestant. Malgré l'appui que fournissaient à sa candidature MM. de Vergy, de Ray et tous les membres de la famille de Bauffremont établis en Comté[1], l'affaire n'aboutit pas. Rome s'émut à la longue de tous ces trafics et de tous ces scandales. En janvier 1566, le terrible frère Michel de l'Inquisition, le dominicain Michel Ghislieri, était élevé au souverain pontificat sous le nom de Pie V. Et, tout de suite, il marquait sa volonté de voir à la tête du diocèse bisontin un archevêque vraiment digne de ce nom. Le 28 avril 1566, « ung diemanche, à Sainct-Jehan le Grant de la cité de Besançon, fut dicte une grand messe par ung evesque italyen, homme vieux, où il y avoit plusieurs personnes ». Cet évêque était le dominicain Giulio Pavesi, nonce du pape en Flandre, chargé par Pie V d'une enquête à Besançon. Il parla haut et ferme : il fallait se soumettre ou se démettre. Claude se soumit[2].

Nous manquons de documents pour déterminer les motifs de cette résolution. Pression familiale? Crainte de perdre une dignité fructueuse et d'encourir la colère d'un pape qui savait atteindre les mieux nés et les plus puissants? Revirement naturel d'un caractère faible? Désillusions enfin du côté de Nicole de Savigny? Toujours est-il que, le 7 juin 1566, une grande lettre arrivait d'Arbois au chapitre métropolitain de Besançon. Elle contenait, avec de vives protestations de dévouement et de zèle religieux,

personnels de Claude de La Baume, ce qui diminue leur valeur objective, mais non leur valeur relative : ils nous montrent ce qui se disait communément dans le diocèse sur l'archevêque.

1. Castan, *la Rivalité...*, p. 102-103.

2. *Chronique de Besançon au XVIe siècle*, citée par Castan, *la Rivalité...*, p. 38.

l'annonce que Claude de La Baume n'avait désormais nulle envie de résigner son archevêché : « J'en suis », s'écriait-il, « par inspiration divine, aussi loing que j'ay esté prouchain de le mectre en exécution ». Il annonçait en outre qu'il vivrait dorénavant en homme d'église et saurait confondre « les incivils mensonges » de la dame de Saint-Remy, que seul « quelque maling esprit » avait pu faire tomber « en ceste demesurée insolence ». Le 23 juillet, il était sous-diacre; le 12 août prêtre. Une indifférence générale accueillit d'ailleurs ce grand changement de vie. Les Bisontins, au dire de l'un d'eux, ne s'émurent pas plus « que si ne fut pas ester à la ville », et, plusieurs mois après, le 18 décembre 1566, le haut doyen du chapitre, François de Grammont, pouvait écrire encore au cardinal de Granvelle : « Monseigneur, nous somes en grande peine des affaires de nostre église et mesme que, depuis la résignation faicte de l'archeveschée de ce lieu, nous ne avons entendu certainement si ladite résignation était admise ou non[1]. » Il ajoutait : « Aulcuns de nostre église estoient de opinion que l'on deust procéder à quelque élection pour maintenir l'auctorité qu'a nostre église de pouvoir procéder à icelle, quantesfois que l'archevesché estoit vacante comme elle est à présent; » mais la majorité avait résolu de surseoir, « attendant ou que Sa Sainteté nous pourveu de pasteur convenable en ceste saison, ou bien qu'il nous commanda de procéder à quelque élection[2] ».

On voit quel trouble avaient jeté dans le diocèse la conduite étrange et les hésitations de Claude de La Baume. Les chanoines, d'ailleurs, n'avaient pas tort d'espérer du pape une solution : Pie V n'était pas homme à laisser sans chef un diocèse frontière, c'est-à-dire un diocèse de toutes parts entouré de pays réformés et que guettaient au sud-ouest, le long du Jura, les protestants vaudois et neuchâtelois, au nord-est, les protestants montbéliardais, dont les pasteurs s'étaient établis récemment sur les terres souveraines de Clémont, de Chatelot et d'Héricourt[3]. Nul en Comté ne fut donc surpris quand on apprit, au début de 1567, que

1. Castan, *la Rivalité...*, p. 39 et 106.

2. Bibl. de Besançon, collection Granvelle, vol. XXIII, fol. 142.

3. En 1561. Cf. sur ce point, outre Chenot, *Notice historique sur l'introduction de la réforme religieuse dans les trois seigneuries* (*Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 1883), le chap. XII du t. I de l'*Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard*, sur J. Viénot. Montbéliard, 1900, in-8°, p. 261 et suiv.

l'archevêque, « pour bonnes considérations, dressoit ung veage à Rome ». Voyage triste et bien différent de la gaie chevauchée de 1558. C'était Pie V qui mandait à lui le jeune archevêque, et une dure enquête allait être instituée sur son existence trop aventureuse, notamment sur ses négociations matrimoniales avec Nicole de Savigny et ses tractations financières avec l'évêque de Troyes, Claude de Bauffremont[1].

Tous deux d'ailleurs, la dame et le prélat, s'agitaient fortement : l'une se déclarait valablement mariée à l'archevêque; l'autre soutenait que celui-ci lui avait effectivement résigné son diocèse et demandait au pape à en prendre possession. L'enquête fut longue, pénible, coûteuse. Trois années durant, Claude de La Baume dut rester à Rome. Pour éviter de tenir prison au château Saint-Ange, il dut verser caution de 10,000 écus d'or, et peut-être, sans le crédit et l'influence des siens, aurait-il eu grand'peine à apaiser la colère d'un pape qui manquait d'indulgence pour les écarts de mœurs. Finalement tout s'arrangea. Une sentence du tribunal de Rote débouta Nicole de Savigny de ses prétentions. Un versement pécuniaire désintéressa Claude de Bauffremont. Dûment absous par le souverain pontife, régulièrement consacré par le cardinal Otto Truchsess, évêque d'Augsbourg, Claude revint enfin, sinon repentant, du moins résigné et soumis dans son diocèse. Mais il avait dû, avant de quitter Rome, prendre un engagement solennel devant le pape : celui de procéder, sitôt qu'il serait rentré à Besançon, à la publication du Concile de Trente[2]. Pour plus de sûreté, un célèbre Jésuite, le P. Antoine

1. L'initiative semble être venue de Claude de Bauffremont. Cf., outre Castan, *la Rivalité...*, p. 40, une lettre de Granvelle à Philippe II en date du 23 décembre 1566 (Poullet et Piot, *Correspondance*, t. II, p. 185) : Le cardinal annonce au roi que Pie V, sur les instances de l'ambassadeur de France à Rome, parent de Claude de Bauffremont, mandait dans les deux mois Claude de La Baume.

2. Le pape s'entendit d'ailleurs à ce sujet avec Philippe II. Cf. une lettre d'Hopperus au roi, du 2 avril 1571, relatant une visite de l'abréviateur du nonce du pape (*Bulletin de la Commission royale d'histoire belge*, 1re série, t. IX, p. 206), et une lettre de Philippe II au duc d'Albe contenant copie d'une note du nonce, l'archevêque de Rosano (Bibl. de Besançon, fonds général, ms. 747, fol. 85 v°, 86 v°; 16 avril 1571. Réponse du duc d'Albe au roi, s. d., ibid., fol. 89 v°). — Le ms. 747 est un très utile recueil, compilé au XVIIIe siècle, de pièces concernant la publication du Concile en Comté, extraites de registres du parlement de Dôle dont plusieurs ont disparu. Cf. également le ms. 746, dont copie existe à Paris, à la Bibliothèque nationale (Moreau 1033).

Possevin, dut le rencontrer à Lyon, au retour, se joindre à son cortège et veiller à l'exécution de sa promesse[1].

II.

Pie V, en effet, dans la liste de ses griefs contre le jeune prélat, n'avait point oublié celui-là : il lui avait véhémentement reproché sa mauvaise volonté et son retard dans une affaire de si grande importance.

Non sans raison, certes. Dès le début de 1564, Claude de La Baume avait nettement manifesté son désir de tout mettre en œuvre, sinon pour empêcher, du moins pour retarder la publication des décrets conciliaires dans son diocèse. Dès le début de juillet 1564, il avait élevé de vives protestations contre l'avis exprimé à la gouvernante par le parlement de Dôle sur l'acceptation et la promulgation des articles de réformation[2]. Lui-même, il était accouru aux Pays-Bas, en septembre, inutilement d'ailleurs; plus tard, il avait systématiquement refusé d'assister aux réunions où le parlement le convoquait avec le gouverneur de la province pour entente. Bref, il avait tant fait qu'il avait gagné des mois et des mois, atteint doucement l'année 1566, si troublée en Comté et aux Pays-Bas : année de peste, qui rend le parlement errant de Dôle à Gray, de Gray à Poligny, de Poligny à Salins; année d'intrigues où beaucoup de Comtois, croyant au succès des Gueux, se rangent tous à la suite de Guillaume d'Orange, combattent Granvelle, attaquent ses amis et cherchent à satisfaire de leur mieux leurs ambitions personnelles; année de troubles en Flandre, où Marguerite de Parme, dans l'attente incessante de son successeur, se débat au milieu de difficultés croissantes. Point d'étonnement, dès lors, qu'on ne songe plus au Concile. Il fallut la venue aux Pays-Bas du duc d'Albe, l'écrasement en Comté du parti orangiste, la dure réprimande de Claude de La Baume par Pie V pour qu'à nouveau l'affaire fût reprise.

1. Bibl. de Besançon, ms. 747, fol. 20 r°, placet de Claude de La Baume à S. A. pour protester contre l'attitude du gouverneur et du parlement réunis à Dôle (s. d., juillet 1564).

2. Cf. deux lettres, l'une de Granvelle à Viglius, l'autre de Viglius à Granvelle, dans Weiss, *Papiers d'État*, t. VII, p. 340 et 379; 19 septembre-3 octobre 1564.

Encore, même à son retour de Rome, même escorté et surveillé de près par le P. Possevin, même sommé par le Parlement, deux jours seulement après son retour d'Italie, d'avoir à publier incontinent le Concile, Claude de La Baume essaya-t-il de gagner du temps et de brouiller les cartes. Ne répondit-il pas au duc d'Albe[1] qu'il ne pouvait, en conscience, comme le lui demandait le roi, formuler des réserves sur certains articles de réforme, puisque le pape ne lui avait point parlé de telles réserves? Il fallut une lettre dure, impérieuse et presque menaçante du duc d'Albe[2]; il fallut une deuxième démarche du parlement[3] pour que le prélat, comprenant enfin que toute résistance était impossible pour l'instant, s'inclinât et procédât, le 23 octobre 1571, à la publication tant réclamée de lui[4]. Pourquoi cette résistance acharnée? Pourquoi l'archevêque de Besançon n'avait-il pas suivi l'exemple des prélats flamands qui, dès 1565, chacun dans leur diocèse, avaient fait proclamer et rendu exécutoires les décrets? Qu'y avait-il donc en Comté de particulier; qu'y avait-il pour Claude d'inacceptable ou de pénible dans une mesure en apparence si simple : l'enregistrement et l'acceptation par un prélat catholique des décrets d'un concile œcuménique?

Sans doute, après la revue que nous venons de passer des origines et des débuts de Claude de La Baume, il apparaît évident que cet archevêque manquait de zèle et de vocation religieuse. Mais si les facteurs individuels jouent dans toute cette affaire un rôle fort important, s'il est certain que les indécisions, les ignorances et les partis pris d'un prélat laïque, — pour ne point parler des craintes personnelles de son entourage et des grands corps ecclésiastiques du diocèse, comme le chapitre métropolitain, — ont eu

1. Bibl. de Besançon, fonds général, ms. 747, fol. 83; ibid., ms. 746, fol. 46.

2. Bibl. de Besançon, ms. 747, fol. 77 v°. Le duc priait le prélat de faire bien attention « à n'emboucher ou informer S. S. autrement que la vérité ». — Ibid., fol. 90 v°, lettre (s. d.) du duc d'Albe à Philippe II pour l'avertir des nouveaux faux-fuyants de l'archevêque : le duc en a prévenu l'ambassadeur d'Espagne à Rome.

3. Bibl. de Besançon, fonds général, ms. 746, fol. 34; Bibl. nat., Moreau 1033, fol. 69.

4. Sur les cérémonies de la publication, outre la très courte note de Babey, *la Publication du Concile de Trente en Franche-Comté* (*Annales francs-comtoises*, 1866), cf. la relation officielle que donne une plaquette intitulée : *Acta Synodi Provincialis per continuationem in civitate bisuntina celebratae anno Domini 1572*, A Lyon, par Françoys Durelle, 1572, 28 p. in-8° (Bibl. de Besançon, Inv. 235861).

sur le retard apporté à la publication du Concile une influence indéniable, il serait puéril par contre de s'en tenir là. Ce n'était pas son incurie seulement, son insouciance, son défaut d'enthousiasme religieux qui inspiraient à Claude les expédients multiples par lesquels, des années durant, il réussit à éluder les ordres du roi et du souverain pontife. C'était le sens très net de ses intérêts propres, puisqu'en dernière analyse, la question que posaient en Comté la réception et la publication du Concile de Trente, c'était celle de l'existence même, de la vie ou de la mort de l'officialité diocésaine et de sa pratique fondamentale : l'excommunication pour dettes.

Depuis le moyen âge siégeait à Besançon une cour d'officialité[1]. Mais, tandis qu'un peu partout en France au XVIe siècle, tandis qu'en particulier dans les diocèses de Langres et de Lyon (qui s'étendaient avec celui de Lausanne sur une partie de la Comté) les officiaux ne connaissaient plus que des seules causes de spiritualité, à Besançon, par contre, l'officialité avait conservé sur les laïcs du diocèse une juridiction des plus étendues. Malgré le rude assaut que, dès les origines, les institutions bailliagères de la province avaient mené contre les tribunaux d'église, malgré les exemptions qui, de leur côté, avaient restreint le champ d'action du juge ordinaire, le nombre des causes d'officialité au milieu du XVIe siècle était tel qu'un témoin pouvait dire dans une enquête, sans que d'ailleurs nous ayons aucun moyen de vérifier son affirmation, qu'il excédait le nombre des causes soumises au parlement de Dôle. Indépendamment des causes spirituelles ou réputées telles, l'official connaissait tous les litiges auxquels donnaient lieu une multitude de testaments reçus dans le diocèse par des notaires spéciaux sous le sceau de l'officialité[2]. Surtout des centaines de causes fiscales pour délits de toute espèce, l'homicide excepté, et plus encore de causes civiles, d'affaires d'argent, de prêt, de

1. Sur ses origines et son histoire, cf. une notice courte, mais précise, de J. Gauthier, *les Sceaux de l'officialité de Besançon* (*Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1887, p. 179-192). — Il existe, aux Archives du Doubs, un fonds important de l'officialité bisontine, fonds inventorié, classé et dont l'inventaire sommaire a paru en 1900 par les soins de J. Gauthier. Mais ce fonds, important pour les XVIIe et XVIIIe siècles, ne comprend presque rien pour le XVIe siècle et notamment pour le sujet qui nous occupe.

2. Cette juridiction testamentaire a donné lieu à l'importante publication d'U. Robert, *les Testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500)*, Paris, Impr. nat. (*Collection de Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*),

dettes enfin et d'obligations avaient leur dénouement à la cour de Besançon[1]. Or, une grosse difficulté surgissait. Soit par exemple une simple affaire de dette : le créancier cite son débiteur devant le juge d'église et le fait condamner à payer son dû. Mais si le débiteur refuse de comparaître? On le juge, on le condamne par contumace; mais comment exécuter la sentence? Comment l'obliger à payer? Le juge de bailliage n'a pas à se poser de pareilles questions; à son service, il a toute une armée d'huissiers et de sergents; sa prise s'étend sur tout son ressort. Mais le juge d'église est fort empêché de faire passer dans les faits sa décision judiciaire. Car, de recourir aux bons offices de la justice laïque, qui lui offre ses sergents et ses huissiers, il n'y faut songer : ce serait naïveté que de se livrer ainsi à ses pires ennemis. L'officialité, heureusement, s'avisa d'un expédient subtil. Justice d'église, n'avait-elle pas pour elle les armes d'église : l'excommunication? Elle en usa. Excommunié, le contumax; excommunié, le délinquant rebelle, jusqu'à exécution de la sentence portée contre lui; excommunié, le débiteur récalcitrant, jusqu'à complet acquittement de sa dette. Le moyen était excellent. Non seulement, en effet, le chrétien, frappé de cette peine terrible à ses yeux, se voyait contrait par sa conscience même d'en faire au plus vite cesser les effets, mais si par hasard il passait outre, s'il s'endurcissait dans l'anathème et ne se souciait pas, pour se faire absoudre, de se mettre en règle avec son juge et son débiteur, alors il tombait sous le coup de la justice laïque : car c'était un crime, puni par les édits, que de supporter sans s'en émouvoir la redoutable sentence d'excommunication[2]. Ironie délicieuse que l'official pouvait savourer : il tenait le moyen de contraindre

t. I, 1902; t. II, publié par Prinet, 1907, in-4°, et à un travail de F. Guignard, *Étude sur le testament au comté de Bourgogne, d'après les testaments de l'officialité de Besançon (1265-1500)*, Paris, 1907, in-8°, VIII-272 p. (thèse pour le doctorat en droit).

1. Sur cette compétence, cf. d'Auxiron, *Observations sur les juridictions anciennes et modernes de la ville de Besançon*, Besançon, 1777, in-8°, p. 62.

2. Pétremand, *Recueil des ordonnances et édictz de la Franche-Conté de Bourgongne*, Dôle, 1619, in-fol., l. IV, t. XIX, art. 840, p. 138 : « Item, ne sera point deféré aux appellations qui seront emises pour prendre et emprisonner gens excommuniez jusques à la tierce monition inclusivement de juge d'église, et seront detenuz telz excommuniez jusques à ce qu'ilz auront procuré le bénéfice de leurs absolutions ». — Cf. également *Statuta Synodalia Ecclesiae Bisuntinae*, Lugduni, 1560, in-4° : « Statuta de mandatis exequendis,

ces lieutenants de bailliage, ces parlementaires qui désiraient sa perte, à mettre leur autorité, leurs moyens de répression au service d'une rivale détestée, la justice d'église.

Seulement, né des nécessités d'une situation spéciale, l'usage de l'excommunication ne tarda pas à dégénérer en abus. De moyen, l'anathème devint très vite une fin. On n'excommuniait pas, au XVIe siècle, pour contraindre les coupables ou les parties au respect des décisions judiciaires de l'official; on excommuniait pour excommunier; l'excommunication en elle-même était le but que se proposaient les plaideurs. Avec une indifférence supérieure, officiaux, procureurs, simples praticiens ou créanciers rapaces lançaient l'anathème sur des centaines de pauvres gens, de menus paysans atteints ainsi dans leur foi, dans leur conscience et leur vie de chrétiens pour des motifs tout temporels et souvent d'une insignifiance ridicule. Des protestations devaient s'élever. Elles s'élevèrent, vaines d'abord et inutiles tant qu'elles émanèrent simplement du parlement ou des états de la province, plus graves lorsque le Concile de Trente, s'étant préoccupé de la question, vint fournir une arme nouvelle aux adversaires de l'officialité.

Dans l'article III de la 24e session de réformation, les Pères du Concile, inquiets des abus de l'excommunication et soucieux de conserver à cette peine son caractère spirituel et sa gravité, avaient interdit aux juges d'église de l'employer dans les procédures toutes les fois que de leur autorité propre ils pourraient procéder contre les délinquants à exécution réelle ou personnelle de leurs décisions[1]. Au cas contraire, l'emploi de l'excommunication resterait licite, mais à condition qu'il s'agît de poursuites graves et que le glaive d'église fût manié avec prudence, modération et discernement[2]. D'ailleurs, les Pères ajoutaient, avec une grande

art. XI, p. 248 : Curati seu eorum vicarii, cum receperint tertiam monitionem exequendam contra aliquem excommunicatum, moneant dominos temporales dicti excommunicati aut suos officiarios ... ut illum compellant satisfacere suo creditori per captionem bonorum ejus et personae. »

1. « Quandocumque executio realis vel personalis in qualibet parte judicii propria auctoritate ab ipso fieri poterit. »

2. « Quod si executio realis vel personalis adversus reos hac ratione fieri non poterit, sitque erga judicem contumacia, tunc autem eos anathematis mucrone arbitrio suo praeter alias poenas ferire poterit. » De même pour les causes criminelles : « Ubi executio realis vel personalis ut supra fieri poterit,

force, que nul laïque ne devait se mêler de prohiber aux juges ecclésiastiques l'emploi de l'excommunication ou les sommer, sous prétexte d'abus, d'en révoquer les effets[1] : de cette manière, c'était à l'église, non au siècle, qu'appartenait la connaissance ; et l'énergie de cette protestation finale semblait autoriser d'avance la résistance du prélat bisontin aux injonctions de Philippe II et de Marguerite de Parme à lui transmises par la cour de Dôle.

Néanmoins, dès le début, le parlement s'arma du texte conciliaire. Dès que le gouvernement des Pays-Bas l'eut consulté sur l'application des décrets en Comté, il signala à Marguerite d'abord, puis au duc d'Albe, l'importance spéciale de la question. Notamment, lorsque, le 31 octobre 1571, les conseillers avertirent le gouverneur de la résolution enfin prise par l'archevêque de publier le Concile, ils lui transmirent en même temps un mémoire détaillé sur les divers points à réserver pour que les décrets de Trente, « accommodez à la qualité et nature du pays », pussent y être observés sans désordre, difficultés ni inconvénients. Et ils insistaient principalement sur les rapports de la justice laïque et de l'ecclésiastique[2].

De fait, lorsque le mémoire, dûment examiné en Flandre, leur revint le 4 novembre 1572 sous forme d'une déclaration royale en quatorze articles[3], il contenait un article XIII qui dut remplir d'effroi Claude de La Baume et son conseil archiépiscopal. Car, sous une forme provisionnelle, mais nette, il contenait l'arrêt de mort de l'officialité en tant que tribunal civil et criminel. « S. M. », disait-il, « désirant donner effet à tant saint et salutaire décret, — celui du Concile de Trente, interprété comme portant abolition de la pratique des censures ecclésiastiques, — et obvier à l'usage indiscret de ladite excommunication et censures ecclésiastiques et par ce moyen exterminer les abus que

erit a censuris abstinendum; sed si dictae executioni facile locus esse non possit, licebit judici hoc spirituali gladio in delinquentes uti, si tamen delicti qualitas, praecedente bina saltem monitione etiam per edictum id postulet. »

1. « Nefas autem sit saeculari cuilibet magistratui prohibere ecclesiastico judici ne quem excommunicet, aut mandare ut latam excommunicationem revocet sub praetextu quod contenta in praesenti decreto non sint observata, cum non ad saeculares sed ad ecclesiasticos haec cognitio pertineat. »

2. Bibl. de Besançon, fonds général, ms. 747, fol. 81 ; ibid., ms. 746, fol. 14 ; Bibl. nat., Moreau 1033, fol. 26.

3. Le texte en est imprimé dans Le Plat, t. VII, 1re partie, p. 214.

s'en sont ci-devant reconnus au comté de Bourgongne, avec scandale et foulle de ses sujets », ordonnait par forme de provision et jusqu'à plus ample informé que toutes les sentences au civil des juges ecclésiastiques du comté fussent dorénavant mises à exécution par huissiers ou sergents commis par la cour ou par les baillis, après mandement de cette cour ou de ces baillis. Au criminel, le concordat conclu en 1559 entre l'archevêque et les officiers royaux[1] serait observé comme du passé. Enfin, en ce qui concernait les exécutions dépendant d'obligations simples ou de contumaces, les officiers du roi accorderaient mandement *de debitis* sur les obligations reçues sous le sceau de l'archevêque[2]. En cas d'opposition, assignation serait donnée aux parties par-devant le bailli ou lieutenant de bailliage dont ces parties ressortissaient; cet officier ordonnerait sur l'ultérieure exécution, réelle ou personnelle. A défaut d'opposition, il serait procédé par saisie des biens des débiteurs, comme si l'obligation avait été reçue sous le sceau de S. M. En d'autres termes, au juge d'église le droit de prononcer toutes sentences en matière civile et d'obligation, comme du passé. Mais au juge laïque le soin de mettre ces sentences à exécution : il y procéderait exactement comme si la sentence avait été rendue par lui[3].

Coup terrible pour la justice d'église. C'était bien celui que, dès la première minute, Claude de La Baume avait redouté. Remis à la cour le 24 novembre, les quatorze articles étaient le 28 exhi-

1. Ce concordat est imprimé dans Pétremand, *Recueil des ordonnances et édictz de la Franche-Conté de Bourgongne*, Dôle, 1619, in-fol., l. VI, t. VI, p. 169.

2. Mandement *de debitis* : « C'est un acte », dit Prudent de Saint-Mauris dans sa *Pratique et stile judiciaire du comté de Bourgogne*, Dôle, 1577, in-8°, fol. 26, « par lequel est mandé de faire payer l'impétrant de toutes ses debtes dont il apparoistra à l'exécuteur, et ce par le saisissement des meubles et immeubles et emprisonnement de corps (si les obligations le contiennent), de tenir main garnie s'il appert du scellé et donner assignation en cas d'opposition. »

3. A la proposition de faire mettre à exécution par huissiers ou sergents de S. M. les sentences du juge ecclésiastique, l'archevêque répondra dans les articles qui serviront de base à la décision provisionnelle de don Juan du 8 septembre 1578 (Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, B 0749 liasse, Affaires religieuses, copie signée), en demandant licence d'instituer officiers et exécuteurs de sa juridiction dans le diocèse, « car si les exécuteurs ne dépendent de luy, ilz n'obéiront et par conséquent ne sera faite exécution, tellement que sa jurisdiction cessera du tout... ».

bés au prélat, avec prière de satisfaire sans délai à leur contenu[1]. Le 4 décembre, un édit du parlement, aussitôt adressé à tous les baillis[2], reproduisait avec exactitude les dispositions de l'article XIII. L'archevêque, dans la longue lutte qu'il menait depuis longtemps pour le maintien de ses droits de juridiction, dut connaître alors un moment de défaillance. Essayons en effet de montrer avec précision quelle était la portée de cet article XIII.

Pour lutter contre les objections de l'archevêque, pour documenter les gouverneurs des Pays-Bas ou Philippe II lui-même, le parlement de Dôle, à diverses reprises, fit procéder, entre 1574 et 1578, à de longues enquêtes sur le fonctionnement de l'officialité. Enquêtes partiales dans leur principe, évidemment : de toute leur force, les conseillers dôlois tendaient à l'écrasement d'une justice rivale. Mais, d'une part, les allégations qu'elles contiennent, répétées des centaines et des centaines de fois sous des formes aussi diverses que concordantes, ne se trouvent jamais réfutées avec précision dans les mémoires adverses; d'autre part, ces enquêtes ont une base fort large : l'une d'entre elles surtout, entreprise en 1577 par les officiers bailliagers dans leurs ressorts et qui met en cause non seulement les échevins de tous les villages comtois, mais encore les prêtres, curés et vicaires de campagne, tous unanimes à blâmer dans les termes les plus explicites les pratiques de l'excommunication bisontine et à en dénoncer parfois véhémentement les abus. Ce ne sont pas là, ce ne peuvent être des témoignages suspects d'hostilité systématique à l'église et à ses tribunaux, d'autant moins que beaucoup de ces prêtres tiraient profit des abus qu'ils dénoncent. Du moins, le caractère unilatéral de ces enquêtes, que nous avons eu la bonne fortune de retrouver en grande partie aux Archives du Doubs, dans le fonds du Parlement, nous impose-t-il une obligation de méthode : celle de ne pas nous contenter des textes ou des assertions juridiques pour établir les abus que nous rencontrerons, mais de faire appel le plus possible, et de la

1. Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, Reg. B 51 Procureur, fol. 50 et suiv.

2. Cet édit est imprimé dans Pétremand, *Recueil cité*, l. VI, t. X, p. 237. Cf. également Arch. municipales de Besançon, Reg. B 34 Délibérations, fol. 75, 15 décembre 1572 : Avertissement « que les articles dressez à Dôle contre la sentence d'excommuniement sont envoyez aux baillifz pour les faire observer, que sont de grandissime préjudice à la cité ».

manière la plus explicite, aux témoignages vivants, tout pénétrés de réalité quotidienne, des déposants de 1574 et de 1577. Par là pourront revivre avec quelque netteté les singulières pratiques d'une justice originale[1].

Lucien FEBVRE.

(Sera continué.)

1. Voici la liste des principaux documents sur lesquels s'appuiera cette étude : Arch. du Doubs, Parlement de Dôle, liasse B 53, Correspondance du Parlement : déposition du procureur postulant au parlement Claude Le Maire sur les abus de l'officialité bisontine, 12 janvier 1574, 12 feuillets in-fol. — Id., ibid., *Sommaire déduction d'aucuns excès, abuz et inconvéniens procédez à l'occasion des censures, excommunications et procedures, etc...* (s. d., 1575). C'est un cahier contenant la minute raturée d'un rapport dressé par des commissaires flamands envoyés en Comté pour diverses enquêtes. Le principal de ces commis était Jean de Blasere, ancien membre du Conseil des troubles, qui mourut en 1583 président de Flandre. Il vint deux fois en Comté à l'époque qui nous occupe, d'abord de novembre 1570 à octobre 1571, puis de décembre 1574 à la fin de 1575; c'est à cette seconde mission que se rapporte la confection de la *Sommaire déduction :* rédigée par un Flamand (l'orthographe en témoigne), elle porte des adjonctions proposées par les fiscaux du parlement; sa source principale est la déposition de Cl. Le Maire. — Aux Archives du Doubs également, dans le même fonds du Parlement, le volumineux dossier B 0739, Affaires religieuses, contient plusieurs cahiers intéressants où sont consignées des dépositions recueillies au mois de mai 1577 par les officiers bailliagers auprès des échevins, curés et vicaires de leurs ressorts respectifs. Diverses pièces importantes (extraits de registres curiaux, attestations, etc.) sont annexées à ces dépositions. — Dans le même dossier est un *Sommaire des abuz qu'il semble souloient résulter des excommunications,* sorte de résumé des enquêtes dressé par deux officiers d'Aval, Gilbert Le Jeune (lieutenant d'Arbois en 1575) et Claude Hugonet (avocat fiscal de Poligny à la même époque). Nous utiliserons en outre diverses lettres et requêtes conservées dans les liasses de la Correspondance du Parlement; le texte des prescriptions relatives aux excommunications, insérées dans les *Statuta Synodalia Ecclesiae bisuntinae*, Lugduni, G. Roville, 1560, in-4°, 306 p.; enfin, deux utiles recueils de formules compilés par des notaires du XVIe siècle (Bibl. de Besançon, fonds général, ms. 396, formulaire Jeanroy; ms. 397, formulaire Borrey) qui nous donnent des modèles de divers actes dont nous aurons à parler. En plus (ibid., ms. 395, etc.), divers recueils des statuts de l'officialité diocésaine.

LOUIS XIII ET LE DUC DE LUYNES

(Suite et fin[1]*.)*

La vivacité, ou mieux l'agitation que l'on constate dans ses lettres, si M. de Luynes ne l'a pas appliquée aux affaires de l'État, il l'a utilisée principalement pour avancer sa propre fortune. Il s'est montré sur ce point jaloux, ardent, inquiet.

Maître de l'affection du roi, son premier souci a été d'abord de ne pas la perdre. Il était aux aguets afin d'épier les rivaux. Le courtisan que Louis XIII distinguait était pour lui « comme le chien qui le devoit mordre »[2]. Il l'écartait. De la sorte ont dû s'effacer ou disparaître des personnages qui se trouvaient payer cher ainsi la sympathie royale dont ils étaient l'objet. Le premier qui fut atteint fut La Curée, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, et par suite en rapports fréquents avec le prince, brave et vigoureux soldat que Louis XIII aimait, auquel il donnait des missions de confiance, avec qui il plaisantait un peu grossement, l'appelant « le Nétron »[3]. Luynes fit démettre La Curée de sa lieutenance des chevau-légers, qui fut passée à Brante, le cadet, sous couleur de faire nommer le gentilhomme évincé maître de camp de la cavalerie légère[4]. Le second pris à partie fut Bassompierre, le beau et aimable Bassompierre. Il plaisait à Louis XIII qui se laissait dire par lui beaucoup de choses. Bassompierre avait fait ce qu'il avait pu pour être bien

1. Voir *Rev. hist.*, t. CII, p. 241-264, et ci-dessus, p. 32-62.

2. « Il avoit toujours les yeux ouverts sur tous ceux qui pouvoient divertir l'affection que le roi lui portoit » Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, t. II, p. 218.

3. Gilbert Filhet, seigneur de La Curée. Voir sur lui : « Discours des plus mémorables combats et rencontres où s'est trouvé Gilbert de La Curée, capitaine des chevau-legers de la garde du roi », par Guy de Faur, seigneur d'Hermay (Bibl. de l'Arsenal, ms. 2148, fol. 169-189); C. Malingre, *Hist. de la rébellion excitée en France par les rebelles de la religion prétendue reformée*, Paris, 1622, in-8°, p. 132, 517 : pour les lettres « au Nétron » : Bibl. nat., ms. fr. 3722.

4. Heroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 167 r°; *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 21; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 153.

avec M. de Luynes[1]. M. de Luynes chercha à exciter le prince contre lui. L'autre exigea des explications et s'en tira[2]. Mais il fut envoyé en ambassade à Madrid[3]. Le troisième fut moins heureux, M. de Montpouillan, le fils du duc de La Force. Il était très doux; « le roi l'aima mieux que tout autre, excepté M. de Luynes »[4]. En faveur depuis longtemps, c'était Montpouillan, répétait-on, qui avait la première place dans l'affection du roi après Luynes[5]. M. de Luynes fit valoir qu'il était protestant, que son père, M. de La Force, était un rebelle conduisant la résistance dans le Béarn; il assiégea Louis XIII, qui d'abord résista. Le P. Arnoux dut intervenir. Là-dessus, les affaires du Béarn s'aggravant, Louis XIII céda devant les intérêts de l'État qu'on mettait en cause. Il pleura en disant adieu à son ami[6].

M. de Luynes fut même jaloux de Marie de Médicis. Lorsque celle-ci, réconciliée avec son fils, le retrouva à Tours en 1619, on remarqua les manèges auxquels se livrait le favori afin de ne pas laisser le roi seul avec sa mère. Le roi ne disait rien; il tâchait de ne pas rester longtemps avec l'ancienne régente. Il subissait cette contrainte, tellement son amitié était devenue une habitude : elle le rendait faible avec le favori[7]. Cette faiblesse a permis à celui-ci de se faire donner tout ce qu'il a voulu.

Au dire de Richelieu, le P. de Bérulle conseillant à Luynes de s'occuper un peu du bien du royaume et non pas de son seul intérêt personnel, le favori lui « auroit répondu avec larmes qu'il savoit bien que c'étoit un conseil de sagesse, mais qu'il

1. Voir son *Journal*, éd. Chantérac, t. I. Il écrivait à son beau-frère le comte de Tillières, le 30 juin 1619 : « Je vous supplie de tenir M. de Luynes averti de tout ce qui se passe, » et la suite (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3538, fol. 1 r°).

2. Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 223. Louis XIII lui disait tout bas : « Bassompierre, mon ami, ne t'ennuie pas et fais semblant de rien. »

3. Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 175 et suiv.

4. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 123; duc de la Force, *Mém.*, éd. La Grange, t. II, p. 107; J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, 1631, t. II, p. 56.

5. « Doppo Luines, nel l'amore del re, tenia il primo luogo » (dépêche de Contarini du 12 août 1618; Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 162).

6. Duc de La Force, *Mém.*, éd. de La Grange, t. II, p. 107; Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 237; Montpouillan, *Mém.*, dans *Mém.* du duc de La Force, t. IV, p. 42-47; Castelnaut, *Mém.*, *ibid.*, p. 95; Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 346; lettre de Malherbe à M. du Bouillon du 2 août 1618, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. IV, p. 45.

7. Dépêche de Contarini du 17 septembre 1619 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 249). « Personne plus n'abordoit le roi ni n'avoit la liberté de parler particulièrement à lui » (Montpouillan, *Mém.*, *loc. cit.*, p. 60).

n'étoit pas en sa puissance de le faire »[1]. En entassant les titres sur sa tête, Luynes suivait une pente au milieu de laquelle il ne se sentait pas capable de s'arrêter.

On lui en a fait un crime. Si on le compare à tous les personnages du siècle qui ont été en mesure d'agir de même, il n'a pas été un des plus insatiables. Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert ont amassé des fortunes bien plus considérables que la sienne[2]. Mais Luynes est allé trop vite; ses services, par surcroît, n'ont pas justifié ses prétentions. Puis il a été déraisonnable. Il crut que rien n'était au-dessus de lui; il caressa des rêves insensés. Richelieu l'a dit : « Il étoit d'un esprit médiocre et timide, trop foible pour demeurer ferme à l'assaut d'une si grande fortune en laquelle il se perdit incontinent, s'y laissant emporter comme en un torrent, sans aucune retenue, ne pouvant prescrire de bornes à son ambition, incapable de s'arrêter et ne se reconnoissant plus lui-même, comme un homme qui est en haut d'une tour, à qui la tête tourne et n'a plus de discernement[3]. » Des gens qui le connaissaient bien le lui avaient prédit en 1617 : « Combien de grands personnages se sont-ils perdus pour avoir trop tôt et trop haut logé leurs espérances et couru devant le temps à des incertitudes! »[4]. Il n'écouta rien.

Dès 1617, premier gentilhomme de la Chambre, lieutenant général au gouvernement de Normandie et du Pont-de-l'Arche, capitaine de cent hommes d'armes, capitaine de la Bastille, il n'était point satisfait[5]. La lieutenance générale de Normandie étant trop mince situation, après avoir essayé, sans succès, de se faire donner le gouvernement de la province[6], il décida Mayenne à lui laisser la lieutenance générale de l'Ile-de-France, en mai 1618,

1. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 250.

2. Remarque déjà faite par V. Cousin (*Journal des savants*, 1861, p. 283). On sait tous les titres accumulés par Sully et Richelieu; les richesses laissées par Mazarin; les trois filles de Colbert et de Marie Charon ont été les duchesses de Saint-Aignan, de Mortemart et de Chevreuse.

3. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 251.

4. *Discours à M. de Luynes par le sieur Dryon, gentilhomme servant du roi*, Paris, 1617, in-12, p. 10. « Chatouillemens spécieux qui menacent et s'allient d'une ruine evidente si l'on n'y apporte de la modestie et de la modération »! ajoutait l'auteur.

5. Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus, 8.

6. Il offrit à Longueville, qui avait ce gouvernement, d'aller en Guyenne, mais Longueville refusa sous prétexte que la Guyenne contenait trop d'hérétiques (dépêche de l'ambassadeur vénitien du 16 juillet 1617; Bibl. nat., ms. ital. 1771, p. 275).

sous réserve de s'attribuer le gouvernement de Paris[1]. C'était une belle part. Mais Paris était dangereux; par ailleurs, au lieu d'une lieutenance, il fallait à Luynes, avec un gouvernement en titre, un établissement sûr qui le mît à l'abri des retours de la fortune. Il pensa à la Bretagne, à la Provence[2]; il se prononça pour la Picardie, province maritime, et l'obtint le 26 novembre 1618, avec les gouvernements solides d'Amiens, de Calais, de Boulogne, de Saint-Quentin et de La Fère[3].

Il se fit nommer duc et pair. Il acheta sur les bords de la Loire la terre et le comté de Maillé dont il fit changer le nom en celui de Luynes; le tout fut transformé en duché-pairie par lettres patentes d'août 1619[4]. Il se fit nommer chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il y avait longtemps qu'on n'en avait créé et le nombre des vacances était considérable. Luynes fit faire une promotion de cinquante-neuf chevaliers, distribua les cordons à ses amis, en exclut ceux qui ne l'aimaient pas. Les évincés, qu'on appela « les chevaliers du guet », ne devaient pas être les moins acharnés contre lui. Les autres remercièrent personnellement le favori comme si leur distinction ne venait que de lui et non du roi[5].

Il conçut des choses extraordinaires, d'être prince indépendant, par exemple prince d'Orange; le Saint-Siège y fit opposition à cause d'Avignon[6]. Il imagina de constituer de Metz, Toul

1. *Mercure françois,* 1618, t. V, p. 259. Mayenne alla en Guyenne.

2. Lettres du nonce du 8 mai (Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 324), 2 juillet 1619 (*Ibid.*, p. 383).

3. *Mercure françois,* 1619, t. VI, p. 341.

4. Enregistrées au Parlement le 14 novembre (Arch. nat., X 1a 8649, fol. 228 r°). Il fallut que le roi pressât le Parlement (Mathieu Molé, *Mém.*, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 223). Sur la consistance du duché de Luynes à la fin du siècle, voir Bibl. nat., Cabinet des titres, Doss. bleus, 8, fol. 89 r° et suiv. Cf. *Cérémonies observées à la réception de M. de Luynes en la qualité de duc et pair*, Paris, S. Moreau, 1619, in-12, p. 7.

5. P. Boitel de Goubertin, *la Relation historique des pompes et magnifiques cérémonies observées à la réception des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, faits cette année 1620 par Louis XIII,* Paris, P. Billaine, 1620, in-8°. Voir un curieux compte des frais de la cérémonie, costumes, échafauds, menuiseries (Arch. nat., O1 2984); puis dépêches des ambassadeurs vénitiens des 10 décembre 1619 et 7 janvier 1620 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 338, 369, 373). J.-B. Matthieu, *Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, p. 119.

6. Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 255. Il y a un certain nombre de lettres du nonce sur cette affaire qui eut quelque consistance. Fancan dit, dans *la Chronique des favoris* (s. l., 1622, in-12, p. 27), que Luynes eut l'idée de devenir duc de Bretagne et grand maître de la maison du roi (p. 30).

et Verdun en une sorte de royaume dont il fût devenu le chef sous le nom de roi d'Austrasie[1]! « Si la France eût été tout entière à vendre », écrit Richelieu, « il auroit acheté la France de la France même[2]! »

Sur la question d'argent, tout en calculant bien, il fut moins avide. De la succession de Concini, il avait reçu l'hôtel du maréchal d'Ancre, rue de Tournon : il le vendit à Louis XIII 10,000 écus pour en faire le logis des ambassadeurs extraordinaires[3] et il acheta, en 1620, l'hôtel de La Vieuville, bâti par Métezeau, rue Saint-Thomas-du-Louvre[4]. De bonne heure, il s'était fait donner par le roi des pensions[5]. Il se fit attribuer des terrains à Paris, afin de combiner des spéculations[6]; la succession de Concini, qu'on lui avait passée, se composait surtout de créances: il eut une peine extrême à en poursuivre le recouvrement et ne parvint à des résultats qu'au moyen de concessions[7]. En 1621, le total des pensions que lui donnait le roi s'élevait au

1. Au dire du moins de Richelieu (*Mém.*, t. I, p. 250), « il eut dessein de se faire roi d'Austrasie en érigeant Toul, Metz et Verdun en royaume » et Richelieu répète (p. 251) : « il voulut être prince d'Orange, comte d'Avignon, duc d'Albret, roi d'Austrasie ». Cf., sur ces desseins, *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne de M. de Luynes*, 1632, in-12, p. 104 et 317.

2. *Ibid.*, t. I, p. 211.

3. *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, s. l., 1622, in-12, p. 19; *Mercure françois*, t. VI, 1619, p. 341. Le comte de Furstemberg, ambassadeur de l'empereur, y fut logé en 1619.

4. Voir Bassompierre, *Journal*, éd. Chantérac, t. II, p. 152; note de Paulin Paris dans l'édition des *Historiettes* de Tallemant, t. I, p. 418. Luynes acheta cet hôtel 175,000 livres en 1620; hôtel qui devint ensuite l'hôtel de Chevreuse, puis de Longueville. On le voit dans le plan de Gomboust; c'est une superbe demeure située tout contre l'hôtel de Rambouillet et dont les jardins allaient jusqu'à la rue Saint-Nicaise. Luynes avait ses écuries aux Tuileries. Le feu y prit le 5 décembre 1620 (Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 59).

5. Les trois frères, en 1612, touchaient chacun 2,000 livres de pension du roi (Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig., 21, fol. 122 r°. Quittances).

6. Il demanda et obtint du roi le don « de toutes les terres vagues tant en longueur qu'en profondeur qui sont entre la porte de Saint-Victor, sur le fossé de la grande rue, jusques à la porte de Saint-Bernard, pour en icelles faire bâtir et édifier des maisons qui payeront cens, lods et ventes », plus « d'autres terres qui sont tirant vers la rivière, depuis un pont de pierre qui est à ladite porte Saint-Bernard jusques au ruisseau des Gobelins » (arrêt du Conseil du 26 février 1620; Arch. nat., E 64 A, fol. 220 r°).

7. Bibl. nat., ms. fr. 18192, fol. 22 r°; Arch. nat., E 57, fol. 49 r°; E 59 B, fol. 205 r°; E 55 C, fol. 203 r°, 344 r°, 348 r°, 433 r°, 483 r°; E 56 B, fol. 3 r°; Bibl. nat., ms. Dupuy 550, fol. 64; ms. fr. 10726. Nombreuses opérations de réclamations, arrêts du Conseil, envois en possession.

chiffre de 70,000 livres; mais Guise et Nevers en recevaient 100,000; Bouillon, Longueville et du Vair, 80,000; d'Épernon et Soissons aussi 70,000 : ce n'était pas excessif[1]. Après sa mort, on fera l'inventaire et l'on s'apercevra qu'il avait moins de fortune que l'on ne le croyait, 40,000 livres de rentes seulement, dit un de ses adversaires[2].

Le soin qu'il avait de ses propres intérêts, il l'eut aussi de ceux de sa famille. Ce fut un parent modèle. Il associa les siens à son bonheur. Ses frères furent comblés. Cadenet, honoré de pensions[3], créé maître de camp du régiment de Normandie en 1617[4], maréchal de France en 1621[5], appelé à siéger au Conseil[6], fait duc de Chaulnes en 1621[7], reçut un million de livres pour son mariage avec Mlle de Péquigny en 1620, 18,000 livres de rentes sur les greffes des greniers à sel de Paris, deux fois autant sur les greffes de la Picardie[8]. Brante, aussi pensionné, nommé gen-

1. N. Rémond, *Sommaire traité du revenu et dépense des finances de France*, 1622, dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. VI, p. 114.

2. M. de Morgues, *Lumières pour l'hist. de France*, 1643, in-12, p. 33. « Rispetto al sommo favore », écrit Z. Pesaro le 24 décembre 1621, « tengono che le richezze saranno moderate » (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 193). « On prête à Luynes une fortune de dix à douze millions », dit cependant un libelle très vif contre lui (*Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 18). Sous la Révolution, un certain Lejeune fit un mémoire à la Convention nationale pour lui demander que la famille de Luynes restituât ce qu'elle avait « extorqué » à Louis XIII (*Mémoire à la Convention nationale au sujet des domaines volés par le plus indigne des favoris de nos anciens tyrans, présenté et lu au Comité d'aliénation et domaines réunis dans les séances des 3 et 5 pluviôse en l'an II de la République*). Le duc Albert de Luynes répondit. Lejeune riposta (*Réponse aux observations du citoyen Albert de Luynes lue au Comité d'aliénation et des domaines dans sa séance du 15 nivôse de l'an II*). Il dressa (p. 18) un « tableau des fonds et valeurs connus composant le don de la confiscation du maréchal d'Ancre », tableau qui ne nous apprend rien que nous ne sachions.

3. Honoré de Luynes, sieur de Cadenet. Il avait 2,000 l. de pension en 1615 (Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig. 1780, n° 5). En 1622, il touchait 20,000 l. (N. Rémond, *op. cit.*, p. 114).

4. Par lettres patentes du 16 mai 1617 (Bibl. nat., Rec. Cangé, Rés. F 163, p. 277).

5. Comme tel, il touchait 10,000 l. d'appointements (quittances de lui; Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig. 21, fol. 51 r°).

6. Dépêche de Contarini du 21 janvier 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1772, p. 294; 1773, p. 385).

7. Le 9 mars (Arch. nat., X^1a^ 8649, fol. 372 r°). Voir les lettres écrites par Louis XIII à ce moment aux magistrats du Parlement pour faire enregistrer l'acte d'érection (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 112 v° et suiv.).

8. Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 5; Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 257 v°; *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 20.

tilhomme ordinaire de la Chambre, capitaine aux gardes-françaises, chargé de missions de confiance, eut, au moment de son mariage avec l'héritière du duc de Luxembourg, en 1620, 600,000 écus, plus le duché-pairie de Luxembourg et de Piney ; il sera appelé au Conseil, bien qu'il ne fût pas très intelligent[1]. Lui et son frère étaient chevaliers de l'ordre. A peine Luynes eut-il une fille qu'il la fiança avec le fils du duc de Guise, un prince de Lorraine, M. de Joyeuse, lui donna 600,000 livres de dot, auxquelles Louis XIII ajoutait 100,000 livres[2]. Une de ses sœurs, Antoinette d'Albert, avait épousé un M. du Vernet, homme modeste. M. de Luynes fit de ce Vernet un gouverneur de Calais et de sa femme une dame d'atour de la reine[3]. Le baron de Baux, mari d'une autre sœur, Louise d'Albert, eut la charge de premier maître d'hôtel de Monsieur, Gaston, frère du roi[4]. On sait ce qu'il advint du cousin Modène : et le reste ! Plus tard, Louis XIII, pensant à cette curée avec amertume, aux heures de confidence, « contoit bien des choses que le connétable lui demandoit, et entre autres qu'un jour il lui dit qu'il falloit qu'il lui donnât quatre millions d'or ; qu'il (le roi) n'avoit jamais vu tant de parents, qu'ils arrivoient à batelées à la cour, qu'il n'y en avoit pas un habillé de soie »[5]. Son excessive affection faisait « qu'il n'avoit pas accoutumé de rien refuser » à son favori[6].

Et Luynes sentait sa puissance ; il en usait, il l'exploitait. Des flatteurs lui répétaient de ne pas faire attention aux protestations que sa conduite provoquait[7]. Il voulut que tout le monde lui

1. Léon de Luynes, sieur de Brante, touchait 2,000 l. de pension en 1615 (Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig. 1780, n° 4), 30,000 l. en 1622 (N. Rémond, *op. et loc. cit.*). Sur ses missions, voir : Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces orig. 1780, n° 3 ; *Journal* d'Arnauld d'Andilly, éd. Halphen, 1857, p. 166 ; sur son mariage : Bibl. de Carpentras, ms. 1847, fol. 196 r° ; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 21 ; *la Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, p. 20 ; sur son entrée au Conseil : la dépêche de Z. Pesaro du 24 décembre 1621 : Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 189.

2. « Les accordailles » eurent lieu le 26 février 1620 (Héroard, « Journal », Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 274 v°). Voir les articles de ce mariage : Bibl. nat., ms. Clairambault 375, fol. 189 r°.

3. Arch. nat., E 66 B, fol. 181 r°. Mme du Vernet fut dame d'atour d'Anne d'Autriche de 1619 à 1626 (Bibl. nat., ms. fr. 7854, fol. 301 r°).

4. Le P. Anselme, t. IV, p. 266. Cette Louise d'Albert mourut en 1619. La quatrième et dernière sœur de Luynes, Anne d'Albert, était ursuline (*Ibid.*).

5. Héroard, 10 avril 1622, Bibl. nat., ms. fr. 4027, fol. 36 v°.

6. C. Bernard (historiographe qui vit dans l'entourage de Louis XIII), *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 202.

7. Lettre de Malherbe à Luynes, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. I, p. 391.

donnât du « monseigneur »[1]; il fit le maître. On fut convaincu qu'effectivement il menait tout[2]. « Il vit en régent du royaume avec le roi », écrivait la marquise de La Force, « et sa femme en princesse du sang avec la reine[3]. » « Il a en main absolument la volonté du roi », ajoutait le nonce, « les trois frères font tout ce qu'ils veulent. » « Luynes n'était plus un favori, mais une manière de roi[4]. » Par ces propos imprudents et pleins de fatuité, il semblait justifier ces affirmations. Après les Ponts-de-Cé, expliquant à Contarini que le gouvernement était maître des rebelles, il osait déclarer : « La reine mère, le comte et la comtesse de Soissons sont, pour ainsi dire, en mon pouvoir comme s'ils étaient tous dans cette chambre[5]; » et annonçant au lieutenant civil de Mesmes que le roi, réclamé par les Parisiens, allait revenir au Louvre, il ajoutait : « Vous saurez que c'est moi qui ai travaillé à cette affaire[6]. »

Ce fut cette toute-puissance qui lui permit enfin d'arriver à la plus haute charge de l'État que gentilhomme de France pût jamais espérer, la connétablie. L'idée ne lui en est pas venue brusquement : elle ne fut pas facile à réaliser. Il ne serait pas impossible que ce fût Louis XIII lui-même qui l'ait suggérée en une heure d'imprudence juvénile lorsque désirant, en mai 1617, faire épouser à Luynes sa sœur de Vendôme, qui ne voulait pas de ce mariage, il déclara qu'il élèverait Luynes, en ferait un grand personnage, le créerait connétable[7]. Le bruit se répandit de bonne heure. En 1619, Contarini prévoyait comme prochaine cette élévation, il la jugeait scandaleuse, faite « pour accroître encore,

1. Bassompierre écrivait à son beau-frère le comte de Tillières, le 2 octobre 1619 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3538, fol. 3 r°) : « J'ai donné à M. le duc de Luynes votre lettre; permettez-moi de vous dire qu'il faut écrire « Monseigneur » et que nous en ferons tous ainsi. » M. de Tillières écrivit donc « à Monseigneur le duc de Luynes » (Bibl. de Carpentras, ms. 869, fol. 71 r°, 79-112, 126). Le P. Arnoux (lettre du 31 mars 1619; Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 97, fol. 145 r°), Richelieu (Avenel, t. I, p. 669, 690), tout le monde dut en faire autant.

2. Lettre du nonce du 22 novembre 1617 (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 84).

3. Lettre du 12 décembre 1617, dans les *Mém.* du duc de la Force, éd. La Grange, t. II, p. 454.

4. Bentivoglio, *Lettere*, t. III, p. 236; t. IV, p. 75, 272; dépêche de l'ambassadeur vénitien (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 182).

5. Dépêche de Contarini du 22 août 1620 (*Ibid.*, p. 209).

6. Lettre de Luynes au lieutenant civil de Mesmes du 15 novembre 1619 (Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 488, fol. 209 r° et v°).

7. D'après une dépêche de l'envoyé florentin Matteo Bartolini du 6 mai 1617 (cité par Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 43).

avec cette nouvelle dignité, l'autorité de cette immense et monstrueuse grandeur »[1]. Mais s'il avait suggéré l'idée, Louis XIII, ensuite, n'y tint plus. Il fallut peser sur lui; il résista[2]. Luynes fit agir le prince de Condé, le duc de Guise, d'autres grands, au moyen de marchés et de promesses[3]. Les ministres, très opposés, répétaient qu'un seul homme, en France, méritait la connétablie, le vieux et vaillant Lesdiguières. Il est vrai, Lesdiguières était protestant. Une comédie fut imaginée : on offrirait l'épée de connétable à Lesdiguières, qui la refuserait et conseillerait au roi de la donner à son favori. Bressieux, puis Bullion, envoyés en Dauphiné, préparèrent la scène. Lesdiguières qui, invité à se faire catholique, ne tenait pas à ce moment à la connétablie, se moquait, disant qu'il « n'abjurerait pas pour moins que pour être pape ». Il se prêta à la comédie[4]. Louis XIII céda; le 31 mars 1621, il déclarait Luynes connétable et, le 2 avril, lui remettait solennellement l'épée, une belle épée à la garde d'or ouvragée, garnie de diamants, le fourreau en velours brodé d'or et d'argent, orné de pierreries, le tout valant 30,000 écus[5]. La cour et

1. « Per accrescere con questa nuova dignita l'autorita delle sue innumerabili e mostruose grandezze » (dépêche de Contarini des 17 septembre et 29 octobre 1619; Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 248 et 273).

2. Richelieu, dans Avenel, *Correspondance*, t. II, p. 652; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 202; *l'Ombre de Monsieur le connétable apparue à Messieurs ses frères*, s. l., 1622, in-12, p. 7. — Des libelles attaquèrent l'idée de rétablir la connétablie (*Avis au roi sur le rétablissement de l'office de connestable par un bon François*, s. l., 1620, in-12). Les courtisans de Luynes l'encourageaient : « Je suis en l'estat où vous m'avez souhaité être il y a longtemps (lettre de Luynes à Bassompierre du 4 avril 1621, dans *Ambassade du maréchal de Bassompierre en Espagne l'an 1621*, Cologne, 1668, in-12, p. 105); j'avoue que vous êtes des premiers qui m'avez désiré cet honneur et qui m'y avez le plus sollicité. »

3. *Mercure françois*, 1621, p. 277; Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 434; Brienne, *Mém.*, éd. Petitot, t. I, p. 349; Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 15; dépêche de l'ambassadeur vénitien du 18 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 412).

4. Sur tout cet incident, voir les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel à Philippe III, des 1er janvier et 2 février 1621 (Arch. nat., K 1478, nos 19 et 29 A); de Contarini du 18 février 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1773, p. 413), du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, t. IV, p. 518, 523); C. Malingre, *Hist. de la rebellion excitée en France*, Paris, 1622, in-8°, p. 119; le *Mercure françois*, 1621, p. 276; Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 238; consulter enfin C. Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières*, p. 449 et suiv.).

5. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 426 r°; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1621, éd. Halphen, 1891, p. 19. Le brevet est du 2 avril (Bibl. nat., ms. Dupuy 487, fol. 32 r° et suiv.; ms. fr. 18148, fol. 298; Bibl. de l'Arsenal,

les ambassadeurs congratulèrent le nouvel élu. Personne n'était surpris; on s'y attendait[1]. Lorsque, suivant l'usage cependant, le roi porta la nouvelle à la connaissance des officiers du royaume par une circulaire, les accusés de réception témoignèrent d'une certaine froideur[2]. Des pamphlets parurent qui attaquaient cette nomination : le moins qu'on reprocha à Luynes était de n'avoir jamais été soldat, ce qui était vrai[3]. De grands seigneurs outrés quittèrent la cour. Il y eut un frémissement partout[4].

Mais, connétable, grand officier de la couronne inamovible, commandant en chef les armées du roi, placé au-dessus des grands, princes et seigneurs, M. de Luynes était maintenant au faîte de sa fortune. Sa connétablie durera quelques mois. C'est dans ces quelques mois qu'il a affecté de tout accaparer. Au Conseil, le poids de sa charge a encombré le gouvernement. Pareille grandeur eût troublé esprit mieux équilibré que le sien; M. de Luynes eut le vertige : il perdit la tête.

Il se posa en Majesté. Il affecta des manières souveraines. Les seigneurs les plus illustres durent attendre des heures à sa porte avant d'avoir l'honneur d'être admis. Son beau-père lui-même,

ms. 5424, p. 209). Les lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 26 avril (Arch. nat., X1a 8649, fol. 404 r°), non sans de nombreuses lettres pressantes du roi aux magistrats (Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 121 r° à 122 v°). Nous avons le détail de la cérémonie : Bibl. nat., ms. Dupuy 487, fol. 36 r°; Bibl. de l'Arsenal, ms. 5424, p. 214; *les Cérémonies royales faites en baillant, par les mains du roi, l'épée de connétable à Monseigneur le duc de Luynes... le 2 avril 1621*, Paris, M. Le Blanc, 1621, in-12. Louis XIII porta de cent à deux cents hommes la compagnie d'ordonnance du nouveau connétable (Arch. nat., E 78 c, fol. 416 r°).

1. Dépêche de Priuli du 6 avril 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 75) : « Questo avvenimento ha happortato alcuna meraviglia alla corte, poiche era preveduto gia molto tempo »; lettre de M. de Barrault à Pontchartrain du 18 avril 1621 (Bibl. nat., ms. Clairambault 377, fol. 615 r°).

2. Ibid., par exemple, fol. 619 r°, 635 r°.

3. Richelieu surtout le reprochera à Luynes. Mais lui-même ne s'est-il pas fait nommer ecclésiastique, « généralissime » ou « surintendant de la navigation »? J.-B. Matthieu (*Hist. de Louis XIII*, dans P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*, t. II, p. 142-144) cherche à défendre Luynes. Il fait dire par Lesdiguières au roi que jadis le fils du comte d'Eu, le duc de Nemours, le duc de Bourbon ont été nommés connétables tout jeunes sans avoir encore commandé.

4. Dépêche de Contarini du 31 mars 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1774, p. 47-49). Le jour même où Louis XIII annonça officiellement la nouvelle, le duc de Mayenne quittait Paris, cherchant à entraîner le comte de Soissons, Longueville, Joinville, le comte de Saint-Paul, le duc de Nevers, Vendôme.

M. de Montbazon, « piqua le coffre » dans l'antichambre[1]. Luynes donnait audience à table à toute la foule des officiers qui avaient des ordres à prendre du connétable : il écoutait, répondait négligemment et expédiait les affaires en mangeant[2]. Il se mit à tutoyer tout le monde : « Il estimoit obliger les grands quand il leur donnoit en passant un regard du coin de l'œil avec un petit sourire. » Il parla et il agit comme s'il disposait de tout[3] : « Il étoit venu jusqu'à ce point que, sans plus parler de la personne du roi, il disait : « Je vous ferai donner une charge de maréchal de France; je vous ferai ceci, je vous ferai cela[4]. » Il osa articuler que « sa parole donnée valait des brevets », comme si le roi n'était plus là[5]. Il confirmait des promesses de Louis XIII afin de rendre celles-ci tout à fait sûres. On conta mille traits. Il faisait impertinemment prier le roi de passer chez lui[6]; il s'opposait à une faveur accordée par le prince en chapitrant celui-ci et ordonnait de dresser des brevets conformément à ses volontés, contrairement aux décisions royales[7]; il parlait publiquement au roi « le bonnet sur l'oreille »[8] et l'interrompait pour le contredire en lui disant : « Tout beau, sire[9]! » Il bravait le maître en se

1. *L'horoscope du connétable, avec le passe-partout des favoris*, 1622, in-12, p. 27; *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, p. 25. Les coffres, placés dans les antichambres, servent de siège.

2. Dépêche de Priuli du 2 mai 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1776, p. 105).

3. *L'ombre de Monseigneur le duc de Mayenne*, 1622, in-12, p. 18; *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, p. 24-25. Il renvoyait de l'armée quiconque lui déplaisait en le chargeant de missions (Bassompierre, t. II, p. 287).

4. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 251.

5. Le mot fut dit à Duplessis-Mornay à propos des promesses faites par le roi aux protestants réunis à l'assemblée de Loudun (*Lettre de M. du Plessis envoyée à M. le duc de Montbazon, le 23 octobre 1620, touchant l'assemblée tenue à Loudun par permission du roi*, Paris, 1620, in-12, p. 3). Il fit scandale. Voir le *Manifeste de M. de Bouillon envoyé à Messieurs de la religion*, 1622, in-12, p. 22; *Méditations de l'hermite Valérien*, 1621, in-12, p. 26; Richelieu, *Mem.*, t. I, p. 251.

6. *Seconde partie et réponse à la « Chronique des favoris »*, 1622, in-12, p. 23, libelle émanant d'un témoin oculaire et qui cite sur ce point des faits précis que le *Journal* d'Héroard rend d'ailleurs très vraisemblables.

7. Voir un fait topique cité par l'auteur, également bien renseigné, de *l'Ombre de Monseigneur le duc de Mayenne aux princes, seigneurs, gentilshommes et peuple françois*, 1622, in-12, p. 13.

8. *Méditations de l'hermite Valerien*, 1621, in-12, p. 19 : « Il mène Sa Majesté à trousse bagages çà et là. »

9. Bassompierre, *Journal de ma vie*, t. II, p. 356. Voir des manques de tact à l'égard de Marie de Médicis, rapportés dans une dépêche de l'envoyé floren-

montrant plus généreux que lui afin de lui donner une leçon. Il n'avait plus aucune retenue. On le vit reprocher à Louis XIII d'être indiscret parce que le roi avait voulu savoir ce qu'il venait de dire; se fâcher après lui un jour où le souverain avait disposé d'une compagnie en faveur de certain capitaine, sous prétexte que « c'étoit à lui, connétable, et non au roi à disposer » de cette compagnie[1]. Il fit espionner le roi[2]. Il osa raconter ouvertement, étant à Piquecos, pendant le siège de Montauban, « que si la lignée royale avoit manqué, le peuple jetoit les yeux sur lui »; il ajoutait « qu'il ne tenoit sa fortune que de Dieu et de son épée », et il parlait « de la fortune des anciens maires » du palais[3]. Nous avons un billet de lui de 1621 ainsi conçu : « Je ne crains ni cette femme (Marie de Médicis), ni ses brigues, car l'homme (le roi) me craint tellement qu'il n'oseroit rien faire que je ne sache; après la prise de Monheurt, je ferai la paix et m'accommoderai si bien que je ne craindrai plus rien. » Il déraisonnait[4]! Richelieu l'explique : « Tant son esprit étoit faible », dit-il, « pour porter une si grande fortune que celle à laquelle il étoit élevé[5]. »

Mais alors, à la cour, à la ville, partout, ce fut une colère générale contre le favori. Les pamphlets pullulèrent[6]. L'envie et les jalousies envenimèrent les attaques; tous ceux qui avaient à se plaindre du gouvernement considérèrent Luynes comme l'auteur de leurs maux[7]. La première comparaison qui vint sous la plume des pamphlétaires fut celle avec Concini. « M. de Luynes n'étoit pas sitôt entré en sa place qu'il avoit suivi sa piste! » C'était bien la peine d'avoir renversé le maréchal d'Ancre pour

tin Gondi, citée par Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 339. Cf. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 251.

1. *Ibid.*, t. I, p. 247; *Méditations de l'hermite Valérien*, p. 18.

2. Par d'Esplan. Voir la dépêche du nonce Corsini, du 4 octobre 1621, dans Zeller, *op. cit.*, p. 283.

3. Propos tenus devant La Vieuville, qui les répète un soir à Richelieu, Bonneuil et Ornano (Richelieu, *Maximes d'État et fragments politiques*, éd. Hanotaux, p. 757).

4. Ce billet, non daté ni signé, mais de l'écriture caractéristique de Luynes, et provenant des papiers de l'abbé de Dangeau, est conservé à la Bibliothèque nationale, département des Imprimés, Recueil Cangé, t. LXVI (Rés. F 224).

5. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 247.

6. Voir leurs titres dans le *Catalogue de l'hist. de France de la Bibl. nat.*, t. I, p. 513 et suiv.

7. Pontchartrain, *Mém.*, éd. Michaud, p. 398, 400, 404, 412; Rohan, *Mém.*, éd. Michaud, p. 516; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1620, éd. Halphen, 1898, p. 13.

qu'un autre prît immédiatement son rôle. En vérité, « la taverne avoit simplement changé de bouchon »[1]! Et, comme pour Concini, les plaintes montaient jusqu'au roi; on affichait au Louvre des placards injurieux pour le prince[2]; on accusait le jeune souverain d'être aveugle[3]; on lui écrivait des mémoires anonymes afin de lui dénoncer les accaparements de son indigne favori[4]; on le priait de frapper comme il avait déjà frappé Concini[5], et le premier président du Parlement de Paris osait élever la voix, en plein lit de justice, d'une façon plus que hardie[6]; on menaçait même le roi[7] : la presse, débridée, ne conservait aucune mesure[8]. En vain le gouvernement cherchait à faire poursuivre les auteurs des « libelles diffamatoires », on en trouva deux ou trois qui furent condamnés à mort[9]. Luynes tâcha de faire répondre par des libelles qui parurent maladroits[10]. Son nom était abhorré. Un

1. On attribue ce mot à Bassompierre ou à Bouillon; en réalité, il a couru le public à ce moment (S. Dupleix, *Hist. de Louis le Juste*, 1643, in-fol., p. 108). Voir la lettre du nonce du 27 février 1619; Bentivoglio, *Lettere*, 1867, t. III, p. 217. La comparaison avec Concini avait daté des premiers temps. Luynes, très affecté, faisait répondre par des libelles (*Discours en forme d'apologie envoyé à Monseigneur le duc d'Épernon*, Paris, 1619, in-12, p. 12).

2. Dépêche de Contarini du 9 mars 1619, dans Alberi, *Relazione degli Stati Europei*, série II, France II; Venise, 1859, p. 123.

3. *Le Mercure et fidèle messager de la cour au roi*, 1622, in-12, p. 13.

4. « Discours au roi » (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 107 r°); *Seconde remontrance faite à Sa Majesté sur les affaires importantes du royaume*, 1620, in-12.

5. « Requête au roi » (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 121 r°). On parla même de bruits d'assassinat contre Luynes (*la Défaite des envieux*, par du Chambort, Paris, 1621, in-12, p. 30).

6. « Vous venez fouler aux pieds », disait-il au roi, « l'entière autorité de votre Parlement, persuadé par les violents conseils de ceux qui abusent de la bonté de Votre Majesté » (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 165 r°).

7. Ibid., fol. 107 v° : « Je tiens votre naufrage pour certain si vous n'arrachez bientôt le timon, etc., » dit-on à Louis XIII.

8. Par exemple, *la Sibille françoise parlant au roi*, in-12, un des libelles les plus incisifs et les plus hardis. Geley (*Fancan*, p. 31) l'attribue à Chanteloube; il attribue à Fancan les *Méditations de l'hermite Valerien* (p. 82) et l'*Ombre de Monseigneur le duc de Mayenne* (p. 100). — Voir aussi la *Remontrance au roi, importante pour son Estat*, s. l., 1620, in-12, qui a eu du succès; c'est un écrit net, précis, assez serré, où on parle à Louis XIII non sans raideur. On compara beaucoup le connétable à l'aluyne, plante d'absinthe (sur cette plante, voir un traité du temps, Bibl. de Sainte-Geneviève, ms. 3131).

9. M. Molé, *Mém.*, éd. Champollion-Figeac, t. I, p. 219, 235; Arnauld d'Andilly, *Journal*, éd. Halphen, 1898, p. 15.

10. *Réponse à l'avis intitulé : « Avis au roi sur le rétablissement de la charge de connétable, »* in-12; *Remontrance aux malcontens*, in-12; *Plaidoyé pour M. de Luynes*, in-12; *Apologie ou réponse à la « Chronique des favo-*

dernier événement allait l'achever : l'échec du siège de Montauban de 1622.

Cet échec devant Montauban a paru aux contemporains et à la postérité considérable. Bien d'autres insuccès de ce genre, beaucoup plus graves, se sont produits sans avoir eu dans l'histoire un pareil éclat. C'est la passion contre Luynes qui lui a donné ce retentissement. Les effets en ont été insignifiants. Comme dans les importantes affaires du temps, par surcroît, la responsabilité de Luynes se trouve avoir été moindre qu'on l'a cru.

Bien qu'à titre de connétable il eût dû avoir la haute main sur la direction des affaires militaires, ce ne fut pas lui qui décida le siège[1]. Le siège, vers lequel d'ailleurs on allait inévitablement après la prise des villes de Saintonge et de Guyenne, fut longuement discuté dans un grand conseil tenu à Agen, au milieu d'août. Toutes les raisons pour et contre furent examinées[2]; ce qui devait arriver se trouva prévu; les motifs de se résoudre au siège furent pesés : sans doute on avait à craindre que l'automne n'amenât des maladies contagieuses; que le Tarn, à la suite de pluies, ne débordât; que le terrain, argileux et gras, devenant boueux, ne rendît tout travail impossible; les fortifications étaient bonnes, les défenseurs prêts à résister, le duc de Rohan en mesure d'amener du secours. Mais tout avait réussi jusque-là[3]; il eût été d'un effet déplorable de laisser derrière soi Montauban aux mains des rebelles. Le Tarn ne débordant qu'en fin d'octobre, on avait

ris », 1622, in-12; *le Réveil de maître Guillaume*, in-12, etc. Nous signalerons particulièrement une *Lettre de la ville de Tours à celle de Paris*, s. l., 1620, in-12, écrite avec une verve et un naturel curieux, rappelant presque le style de Molière.

1. Sur le siège de Montauban, consulter une « Histoire du siège » (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 7198); un « Tableau du siège » (Ibid., ms. fr. 18756); l'*Hist. particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siège*, 1621, in-12, par un Montalbanais protestant, témoin oculaire; et, comme exposé récent, Delaval, *les Anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621*, dans le *Bull. archéol. et hist. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1904.

2. Voir C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 269; *Mercure françois*, 1621, p. 817; de Frauville, *le Fidèle historien des affaires de France*, Paris, 1623, in-12, p. 236.

3. Voir, sur ce point, la dépêche du résident florentin, du 29 janvier 1622, dans Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624*, Paris, 1880, p. 11, 73 places prises, 2 provinces délivrées. — Nous résumons les indications fournies par les sources que nous venons d'indiquer.

deux mois et demi devant soi pour réduire la place. Rohan serait tenu écarté au moyen de la cavalerie. Les préparatifs étaient faits, les canons rendus, l'armée pleine d'entrain après les victoires, il n'était que d'aller vigoureusement et la place serait enlevée! La discussion se poursuivait, la majorité semblait indécise : Louis XIII décida l'attaque. Le siège de Montauban n'a donc pas été une fantaisie de M. de Luynes.

Au début, tout le monde, même les adversaires du connétable, furent confiants[1]. Lorsque les difficultés paraîtront, les adversaires ne les croiront pas encore insurmontables : « Nous rencontrons, en cheminant, des difficultés très grandes », mandait Marillac à Richelieu, en octobre, « mais nous les surmonterons par la patience et le travail[2]. » Montauban allait trouver dans les éléments un secours inespéré[3].

Louis XIII arrivé le 17 août à sa résidence, le château de Piquecos, propriété du marquis de Montpezat, située à plus de deux lieues de la ville, les approches avaient commencé et le bombardement avait suivi le 1er septembre[4]. Luynes ne détenait pas la direction exclusive du siège, tout était délibéré en conseil de guerre avec le roi et les lieutenants généraux. Comme connétable, on lui rendait compte de l'état des travaux et on prenait ses ordres pour les détails du service[5]. Il fut remarqué qu'il ne s'ap-

1. Lettre de Luynes à Condé, du 7 août 1621, dans : le duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. III, p. 497 ; lettre de Marillac à Richelieu, du 24 août 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 56 v°, 60 r°). — Le roi d'Espagne envoyait un gentilhomme féliciter Luynes de ses succès (Arch. nat., K 1478, n° 136).

2. Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 70 r°, le 23 octobre.

3. Sully et Rohan soutenaient les Montalbanais de leurs encouragements (*Hist. particuliere des plus mémorables choses qui se sont passées au siège de Montauban*, 1621, in-12, p. 9, 17, 25, 27, 39). Rohan leur parlait avec fermeté (p. 17) : « Quand il n'y auroit que deux hommes de la religion, je serai l'un des deux! Mes maisons sont saisies et mes revenus ; l'épée et la vie me restent, et peu par-dessus, etc... »

4. Heroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 482 r°, 488 r°. Sur Piquecos, voir E. Forestié, *le Château de Piquecos*, dans le *Bull. archéol. et hist. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1903, t. XXXI, p. 217-230 ; l'abbé Pottier, *Notes sur l'architecture militaire du Tarn*, dans le *Congrès archéol. de France*, 32e session, Caen, 1866, p. 488. — On donna plus tard à la veuve du marquis de Montpezat, pour le dédommager des dégâts commis dans son château, 20,000 livres (Arch. nat., E 79 c, fol. 292 r°; arrêt du Conseil du 28 septembre 1624).

5. Lettre de Marillac à Richelieu du 24 août 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 56 r°).

prochait pas des zones dangereuses. Il regardait de loin avec « ses lunettes de campagne »[1]. Il voulait cependant qu'on sût qu'il faisait tout[2]. Le garde des sceaux du Vair étant mort le 1er août, Luynes avait eu l'idée de prendre provisoirement sa place, qu'il cumulait avec celle de connétable[3]. Louis XIII l'avait laissé faire, mais assistait à toutes les séances du sceau, par précaution[4].

Les pluies arrivèrent, indiscontinues, abondantes. L'armée pataugea dans la boue sans pouvoir avancer, les hommes trempés, les armes mouillées[5]. Il fut impossible d'empêcher le secours, qu'envoyait Rohan, de pénétrer dans la ville[6]. La partie était compromise. L'opinion s'en prenait à Luynes, l'accablant de sarcasmes. Décontenancé, le connétable, sous main, chercha à traiter, à l'insu du roi et du Conseil; démarche étrange! Il envoya d'Esplan dans Montauban afin de discuter; le moment était mal choisi : d'Esplan fut éconduit[7]. Luynes alors essaya d'entrer en relations avec le duc de Rohan : Rohan, proposait Luynes, ferait la paix pour tous les protestants du Midi et abandonnerait Montauban qui, découragé, se rendrait; Luynes ne se doutait pas que jamais Rohan ne pourrait accepter de commettre pareille félonie. Une entrevue eut lieu entre le connétable et le chef des réformés à Reyniés. Luynes fut d'abord charmant, puis il menaça; enfin, il déclara à Rohan qu'il se passerait de lui. Il

1. Dit du moins la *Chronique des favoris*, 1622, in-12, p. 15.

2. Il écrivait le 25 juin 1621 au duc de Montbazon : « M. de Ruccellaï vous pourra dire si j'ai déshonoré la charge de connétable ou si je la fais valoir comme il faut; bref, vous avez un gendre qui ne vous fera point rougir » (Bibl. de Carpentras, ms. 1800, fol. 125 r°).

3. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 298; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1621, éd. Halphen, 1891, p. 68; Duchesne, *Hist. des chanceliers*, 1699, p. 730.

4. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 478 v°, 481 v°, 487 r°, etc.

5. On suit dans Héroard, jour par jour, l'effet de la pluie qui ne cesse pas (*op. cit.*, fol. 499 et suiv.). Cf. la dépêche de G. Priuli, du 5 novembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 81), qui va « peregrinando per le provincie di questo regno piene di fango, di acque, di pericoli e di calamita ».

6. Le 27 septembre, entre minuit et une heure du matin (Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 497 v°; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1621, éd. Halphen, p. 91).

7. Dépêche de Priuli du 12 octobre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 71); Luynes avait d'abord tenté, sans succès, d'envoyer d'Esplan à Rohan (dépêche du 4 octobre, du même; Ibid., p. 55).

était difficile d'être plus maladroit. Rohan déclina[1]. Mais, lorsque l'histoire de ces démarches inconsidérées vint aux oreilles du roi, Louis XIII eut une vive colère. Il dit publiquement que le connétable n'aurait pas dû traiter avec le duc de Rohan, qu'il n'entendait pas qu'on parlementât avec les rebelles, mais qu'on les châtiât[2]. Malgré l'impatience de l'opinion qui désirait vivement la prise de Montauban et redoutait l'insuccès, malgré les sentiments de Louis XIII qui eût voulu s'acharner[3], il fallut céder. Au début de novembre, la levée du siège était résolue; le 6, le roi quittait Piquecos et s'acheminait vers Toulouse[4].

La nouvelle de cette déception fut accueillie dans tout le royaume comme le témoignage de l'impéritie du connétable. Il avait donc dépensé hommes et deniers en pure perte! On énuméra, en les lui attribuant, toutes les fautes commises, vraies ou supposées : il était seul l'auteur de ce siège contre l'avis de tout le monde; l'armée ne s'était pas trouvée assez nombreuse; la place n'avait pas été assez étroitement bloquée; au lieu de payer les troupes et de les nourrir, Luynes avait employé l'argent disponible à construire à son château de Lésigny, à l'hôtel de Luynes,

1. Sur cette tentative de Luynes auprès de Rohan, voir les *Mém.* de celui-ci (éd. Michaud, p. 527); le *Journal* d'Arnauld d'Andilly de 1621 (éd. Halphen, p. 97); la dépêche de G. Priuli du 18 octobre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 75). Bassompierre raconte que Luynes, de retour à Piquecos, soumit la proposition du traité avec Rohan au Conseil (*Journal de ma vie*, t. II, p. 346), qui en délibéra, accepta, mais seulement voulut ajourner. Ceci est en contradiction avec toutes les autres sources qui disent que Rohan n'admit pas les propositions maladroites de Luynes.

2. Dépêche de Priuli du 18 octobre (*loc. cit.*) : « Questo successo (l'échec de l'entrevue) ha essacerbato l'anima del re davantaggio, che ripieno di rissentimento ha proferito pubblicamente concetti rissolutissimi; ha detto ch'il contestabile non doveva trattar col duca di Roano, che sio era succeduto senza sua saputa, che li rubelli non si possono persuader con la ragione, che di loro non convien fidarsi, che questo non era il tempo et che non v'era altro ripiego che castigarli,... etc. »

3. Lettre de Malherbe à Peiresc, du 12 novembre 1621, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 563; dépêche de G. Priuli des 21 septembre, 5 et 15 novembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 35, 82, 83). — Luynes, naturellement, tenait au succès plus que tout le monde (Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 339).

4. Louis XIII annonça aux officiers du royaume la nouvelle de la levée du siège en leur en expliquant les raisons (voir, par exemple, la lettre au comte de Brissac, du 4 novembre 1621; Bibl. nat., ms. fr. 3812, fol. 82 r°), raisons qu'il fit publier (*Avis véritable envoyé de la cour*, Bordeaux, S. Millanges, 1621, in-12). Sur le départ du roi, cf. Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 512 r° et 514 v°).

à Amiens, à Calais[1]; dans les provinces, le menu peuple assurait qu'il avait trahi[2]. Luynes fut extrêmement affecté. Il écrivit de tous côtés, afin de se défendre des accusations dont il était l'objet, expliquer l'échec, indépendant de sa volonté, disait-il, indiquer les raisons; il rejetait sur les autres les causes du désastre; insistait qu'Henri IV avait levé bien d'autres sièges plus importants; qu'après tout on retrouverait les Montalbanais[3]. Il adressa à Modène une épître qui fut rendue publique. Il y faisait le philosophe résigné : « Si j'étois nouveau courtisan, et que je ne fusse accoutumé aux assauts continuels de la calomnie », disait-il, « je n'opposerois si facilement ma constance pour la divertir et ne me résoudrois à la patience que la connoissance de tels accidents me donne. » Il déclarait mépriser les attaques; il affirmait son « innocence », son « incomparable fidélité », il ajoutait : « Laissons dire les peuples et ceux dont la fainéantise donne loisir de gloser sur les déportements d'autrui. » Le diable avait attaqué Dieu : « Pourquoi plusieurs, qui n'ont pas l'âme meilleure, n'auroient-ils pas la liberté de parler de moi? » D'ailleurs, il n'avait de comptes à rendre qu'à Dieu et au roi; le reste lui était indifférent : il « feroit taire tous ces contrôleurs, non pas avec l'épée de connétable, mais en leur faisant voir de quoi ils ont trop légèrement cru ou trop méchamment inventé ». Il ne leur rendrait plus de services : il menaçait[4].

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Z. Pesaro du 5 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 154); *Mercure françois*, 1621, p. 888; *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne de M. de Luynes*, 1632, p. 379. Nous connaissons principalement les griefs articulés contre Luynes par une lettre que publia celui-ci pour y répondre et dans laquelle il les énumère lui-même. Cf. V. Siri, *Memorie recondite*, 1679, in-4°, t. V, p. 331.

2. « Le roi étoit trahi par un Monsieur de Luynes, que le roi avoit fait connétable, d'un petit gentilhomme qu'il étoit » (*Mém. de Jean Burel, bourgeois du Puy*, le Puy-en-Velay, 1875, in-4°, p. 514).

3. *Lettre de Monsieur le connétable à Monsieur de Montbazon* (de Toulouse, le 18 novembre 1621), s. l. n. d., in-12, reproduite dans le *Mercure françois*, 1621, p. 886; lettre au prince de Condé, publiée par le duc d'Aumale, *Hist. des princes de Condé*, t. III, p. 158-159. Cette dernière lettre est assez forte : « M'accuser d'imprudence sans savoir pourquoi; m'accuser d'imprévoyance sans considérer en quelle nécessité nous pouvions être! » Et il énumère les impossibilités matérielles dont on n'avait pu avoir raison.

4. Lettre de Luynes à Modène du 10 novembre 1621 (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 196 r°), publiée sous le titre de : *Lettre de Monsieur le connétable à Monsieur de Modène*, s. l. n. d., in-12. Cette lettre caractérise assez bien la médiocrité, compliquée de fatuité, du connétable.

Il parvint à faire une exécution, celle du confesseur du roi, le P. Arnoux, qu'il accusait d'exciter le prince contre lui. Comme tout le monde, le P. Arnoux s'étonnait de la place qu'accaparait Luynes. Il répétait, disait-on, au roi, « qu'estant roi, il régnât, et que le duc de Luynes fît seulement la charge de connétable »[1]. Luynes vint raconter à Louis XIII que le confesseur se mêlait d'affaires publiques; qu'il avait trois secrétaires, lesquels n'étaient pas employés apparemment aux secrets de la conscience du roi; qu'il fallait le renvoyer[2]. Le P. Arnoux, en effet, s'occupait de beaucoup de questions qui ne le regardaient pas, sans mauvaise intention, mais inconsidérément[3]. Louis XIII chassa son confesseur : « Monseigneur », écrivait le P. Arnoux à Luynes en réponse, « il me suffit que vous ne m'ayez pu coter autre raison de dégoût (pour me faire disgracier) sinon que je ne vous aime pas[4]. »

Mais si le P. Arnoux avait pu parler de la sorte au roi contre Luynes, c'était donc que le roi l'écoutait? Or, le P. Arnoux n'était pas le seul maintenant à oser dire ce qu'il pensait. A la longue, les yeux de Louis XIII ne pouvaient pas ne pas s'ouvrir

1. Mots que répète le P. Arnoux à Luynes (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 291). Sur le P. Arnoux, voir des détails biographiques dans Bellemaure, *le Portrait du roi*, 1618, in-12, p. 139. C'était « un affectueux orateur », dit le nonce Corsini (Arch. nat., L 397, fol. 12 r°). Le P. Arnoux avait reçu du roi des confidences contre Luynes (Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 385). Sur la disgrâce du P. Arnoux, cf. le P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton*, Lyon, 1876, t. IV, p. 309 et suiv.

2. Dépêche de Z. Pesaro du 5 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 158. — C. Bernard (*Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 293-294) est détaillé pour cet incident. Voir la version que donne Richelieu (*Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 248).

3. En effet, il n'est que de lire les lettres du nonce (Bentivoglio, *Lettere*, 1865, t. II, p. 110, 340), les propres lettres du P. Arnoux à M. de Béthune (*Negociation commencée avec Marie de Médicis*, 1673, in-fol., p. 150) et Bassompierre (*Journal*, t. II, p. 337) pour s'en convaincre.

4. Bibl. nat., ms. Dupuy 74, fol. 180 r°; Bibl. Mazarine, ms. 2127, fol. 177 v°; Bibl. de Carpentras, ms. 1800, fol. 88 v° : « J'ai fait une profonde réflexion. Sur tout ce qui s'est passé entre vous et moi, devant Dieu, seul juge de nos cœurs et témoin de nos paroles », disait le P. Arnoux, « le plus grand péché que j'ai commis en cour a été l'excès d'affection que je vous ai portée..., etc. » Le public eut de nombreuses versions sur la cause du départ du confesseur (dépêche de l'envoyé florentin Gondi, du 15 décembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 351; lettre de Malherbe à Peiresc, dans *Œuvres* de Malherbe, éd. Lalanne, t. III, p. 543).

devant l'évidence. Quelle que fût son aveugle affection pour le favori, il fallait bien qu'il reconnût, en présence de l'émotion publique, en quelles étranges mains il était tombé. Dans un libelle qu'on imprima, Marie de Médicis faisait expliquer l'évolution qu'avait suivie l'attitude du connétable à l'égard du jeune souverain : de l'affection était venue la confiance, de la confiance la familiarité et de la familiarité la domination, image banale du serviteur qui, inspirant à son maître sécurité et attachement, finit par le tyranniser[1]. Il y avait deux êtres dans Louis XIII : une nature timide, sensible, affectueuse, c'était celle-là qui avait été surprise par M. de Luynes, un garçon de bon sens et de jugement, ferme, autoritaire, celui-ci devait se reprendre. Au souvenir de l'abus extraordinaire qu'avait fait le connétable de son amitié, plus tard, Louis XIII parlera de cette passion de jeunesse avec un sentiment d'amère humiliation ; il en éprouvera de la honte ; il dira au père de Saint-Simon combien il s'était trompé[2].

Ce fut à partir du moment où Luynes, devenu connétable, ne conserva plus de mesure que le roi sentit le poids de cette faveur démesurée[3]. Il était bon, il aimait toujours, il n'osa rien dire[4]. Le connétable se montrait impérieux ; par timidité, Louis XIII ne résistait pas[5]. Mais la lente évolution de ses sentiments finissait par se trahir. L'entourage remarqua que Louis XIII se mettait à se moquer de son favori, à rire de ses prétentions à connaître les choses de la guerre, auxquelles il n'entendait rien[6]. Enhardis, les courtisans répondirent. Les ministres, surtout M. de Puisieux, se hasardèrent, et on s'aper-

1. *Harangue faite au roi par la reine mère*, 1622, in-12 : « D'humbles et de complaisants, ils devinrent vos familiers (l'auteur met en cause les trois frères Luynes). Ce premier respect violé, l'audace les surmontant peu à peu, vous commençâtes à sentir tacitement leur soumission se changer en maîtrise et votre amitié ou faveur en nécessité. Combien de géhennes et de tyrannies secrètes ils ont exercées sur vos volontés ! etc. »

2. Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, 1880, in-8°, p. 34.

3. Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 383 : « Depuis que M. de Luynes avoit esté honoré de la charge de connétable, il la voulut faire avec tant d'autorité que cela le rendit suspect au roi. »

4. « Si e lasciato reggere per effetto d'incomparabile bonta, piu per timore che per amore » (dépêche de Z. Pesaro du 24 décembre 1621 ; Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 193).

5. Luynes « viene stimato un tirano della propria volonta della stesso re » (dépêche de Contarini ; Ibid., 1772, p. 328).

6. Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 157.

çut que Louis XIII, loin de protester, écoutait avec une certaine satisfaction[1]. Évidemment le dégoût, à l'égard du favori, l'envahissait. Inquiet, un confident de Luynes, M. de Contades, prévint celui-ci; Luynes n'attacha pas d'importance à la communication[2]. De son côté, Bassompierre, au courant, crut devoir avertir le connétable : « Il me répondit », écrit Bassompierre, « qu'il me savoit gré et se sentoit obligé du soin que j'avois de sa conservation, mais que je me reposasse sur l'assurance qu'il me donnoit; qu'il connoissoit le roi jusques au plus profond de son âme; qu'il savoit les moyens par lesquels il falloit le conserver, aussi bien qu'il avoit su ceux de l'acquérir, et qu'il lui donnoit quelquefois exprès de petits sujets de plaintes qui ne servoient qu'à augmenter l'ardeur de l'affection qu'il avoit pour lui[3]. » Mais les dispositions du roi devenaient de moins en moins douteuses. Luynes dut s'en rendre compte[4]. Louis XIII maintenant élevait la voix. Une fois, de sa fenêtre, apercevant le connétable entouré de Suisses, de gardes, suivi de seigneurs et d'officiers, il dit sèchement à Bassompierre, qui était près de lui : « Voyez, Bassompierre, c'est le roi qui entre! » Et comme l'autre, étonné, expliquait que c'était un connétable honoré des bienfaits du roi : « Vous ne le connoissez pas », fit le prince vivement, « il croit que je lui en dois de reste et veut faire le roi; mais je l'empêcherai bien tant que je serai en vie! » Effrayé de cette confidence qui, si elle était sue de Luynes, pouvait lui attirer des disgrâces, Bassompierre exprimait ses appréhensions. Le roi le rassurait, lui promettant de n'en rien dire, ajoutant qu'il ne parlait de la sorte qu'avec le P. Arnoux et Puisieux[5]. Une autre fois, Louis XIII conta à Bassompierre qu'il avait averti le connétable que le duc de Chevreuse était amoureux de Mme de Luynes, laquelle le roi ne

1. Dépêche du nonce Corsini du 30 janvier 1622 (Arch. nat., L 397, fol. 367 r°).

2. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 250 : « Contades a confessé depuis sa mort (de Luynes) qu'il étoit si emporté de son ambition qu'encore qu'il l'eût souvent averti que le roi commençoit à avoir du dégoût de sa conduite, cet avis ne touchoit son esprit. »

3. Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 386-387 : « Je vis bien lors », ajoute Bassompierre, « qu'il estoit de la même trempe de tous les autres favoris qui croient avoir cloué leur fortune et qui ne connoissent leur disgrâce que lorsqu'il n'est plus moyen de l'empêcher ».

4. Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 249. A la fin, Luynes « voyoit bien le dégoût du roi ».

5. Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 383.

pouvait souffrir, et Bassompierre était surpris de l'accent d'animosité avec lequel le prince ajoutait : « J'ai eu grand plaisir de me venger d'elle et de faire déplaisir à lui »; puis, là-dessus, s'épanchant, « il me dit encore plusieurs choses contre Luynes et entre autres que, devant qu'il fût six mois, il lui feroit bien rendre gorge de tant de choses qu'il lui avoit prises »[1]. Louis XIII ne se gênait plus devant Bassompierre : « Toutes les fois qu'il me pouvoit parler en particulier, il me témoignoit les plus violents ressentiments. » Il appelait le connétable : « Le roi Luynes »[2]. Devant Puisieux, « il déchiroit M. le connétable et disoit tout ce qu'il avoit en sa fantaisie ulcérée ». « Les ombrages du roi croissoient à toute heure[3]. » Plus tard, Louis XIII avouera à Marillac « que sa patience estoit sur le point de lui échapper »[4]. Il n'y avait plus de doute : la disgrâce était imminente; elle allait faire sentir au connétable « un coup de débris qui n'eût su arriver même qu'avec une impétuosité qui eût apporté quelque préjudice au public »[5].

Et cependant, humaine contradiction de la raison et du cœur, cet homme que le jeune roi méprisait, il l'aimait toujours. Il continuait à ne pas pouvoir se passer de lui; il allait le voir deux ou trois fois par jour, dînant avec lui, ne le quittant pas[6]. Il semblait que la présence du favori exerçât sur sa personne comme une fascination étrange qui le paralysait. Était-ce un effet de l'habitude, puisqu'il y avait tant d'années qu'ils ne s'étaient quittés? Était-ce un attrait mystérieux, puissant, tout

1. Bassompierre, *Journal*, p. 384 et 387.

2. *Ibid.*, p. 384 : « Les mécontentemens du roi croissoient bien fort. »

3. *Ibid.*

4. Récit écrit par Marillac à Richelieu d'une audience qu'il a de Louis XIII, 29 décembre 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 83 v°). Cf. les *Mém.* de Richelieu (éd. Michaud, t. I, p. 257), qui écrit avec cette lettre sous les yeux.

5. C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 300. — L'entourage ne s'est pas trompé.

6. D'après le *Journal* d'Héroard. Dans la seconde quinzaine d'août 1621, nous relevons du 15 au 22, en sept jours, dix-huit visites faites au connétable par le roi et consignées par le médecin (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 481 v° et suiv.); dans la dernière semaine d'octobre, fin du siège de Montauban, quinze jours avant la mort de Luynes, il y a huit visites indiquées (fol. 504 r° et suiv.). Héroard ne marque pas comme visites les occasions où Louis XIII se retrouve avec le connétable comme conseils, inspections des travaux du siège; il ne mentionne que les déplacements du roi allant de son logis à celui de son favori pour le voir.

physique, dû à la nature enveloppante de Luynes? Il y a lieu de le croire, car Luynes mort, le sortilège fut rompu et Louis XIII exulta comme s'il était délivré!

De Toulouse, le roi, accompagné du connétable, était revenu du côté de Tonneins avec des troupes, pour assiéger la petite place de Monheurt, sur la Garonne, qui s'était révoltée. Le 29 novembre, il avait établi ses quartiers à Longuetille, à quelque distance. Le temps était détestable[1]. Le 2 décembre, il avait fait « un grand vent si violent qu'il étoit prodigieux », accompagné d'une pluie abondante et glacée. Dans la nuit, à deux heures du matin, M. de Luynes, qui avait pris froid et était enrhumé, se sentit malade : il claqua la fièvre. Louis XIII vint le voir au jour et revint le soir après dîner. On pensa que la maladie ne serait pas grave. Le samedi, le dimanche et le lundi, Louis XIII revint chaque jour prendre deux fois des nouvelles. Le mardi, au matin, une éruption se déclara : c'était la fièvre pourpre, — scarlatine ou rougeole[2]. — Les médecins interdirent à Louis XIII d'approcher du malade; il ne devait plus le revoir[3]. Luynes se considéra comme condamné[4]. Le 8, il demanda un confesseur, on lui fit venir le recteur des Jésuites d'Agen. Il se confessa et communia ; il écrivit au roi, lui recommandant ses enfants et sa famille; par crainte de la contagion, on ne donna pas les lettres à Louis XIII : on les lui lut. Louis XIII répondit en cherchant à rassurer Luynes, à le consoler, lui disant qu'il aimerait les siens comme lui[5]. Le 14, l'éruption rentra ; le malade

1. Nous allons suivre pour ces détails le *Journal* d'Héroard (Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 521 r° et suiv.). Peiresc donne un récit circonstancié dans une lettre, datée de Bordeaux, du 16 décembre 1621 (Bibl. de Carpentras, ms. 1864, fol. 48 r°).

2. Il y avait une épidémie de fièvre pourpre qui durait depuis des semaines (Arnauld d'Andilly, *Mém.*, éd. Michaud, p. 435). Bassompierre fut atteint de cette affection en même temps que Luynes (*Journal*, t. II, p. 394) et s'en tira.

3. Dépêche de Z. Pesaro du 16 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 162).

4. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 249. Les disgrâces, l'échec devant Montauban, l'impopularité, les attaques dont il était l'objet l'avaient extrêmement affecté (C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 292, 298). « La tristesse qu'il en avoit le rendoit si chagrin qu'il en étoit presque malade, et, enfin, il le devint en effet. »

5. Dépêche de l'envoyé florentin Gondi du 18 décembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 353.

était perdu[1]. Louis XIII manifesta une vive peine. Il ne savait que faire « pour tromper le déplaisir qu'il avoit de la maladie de M. le connétable », écrit Héroard[2]. Il se réveilla le lendemain matin, à cinq heures, « triste, affligé, pour l'extrémité de la maladie où estoit M. le connétable ». On le décida à quitter Longuetille. Il monta à cheval à dix heures ; à deux heures de l'après-midi, Luynes était mort[3]!

On embauma le corps afin de le transporter à Blaye, de là à Tours et à Amboise, où il devait être enterré. Ce furent quelques domestiques qui l'emportèrent; sans autre suite. Sur la route, le cercueil fut l'objet du mépris public; à Bordeaux, personne ne voulut l'accueillir; cependant, à Tours eurent lieu de solennelles funérailles[4].

A peine Luynes disparu, une transformation subite se produisit dans Louis XIII; il allait être son maître! « Dès le commencement de la maladie du connétable », écrivait-il de Damazan à Marie de Médicis, le soir même de la mort de Luynes, « appréhendant ce qui est advenu, j'ai pris le soin entier des affaires dont je me déchargeai en partie sur lui. Je veux continuer ce même soin et ne rien oublier de ce que je dois comme

1. « Li petechie si sono ristrette all' intorno » (dépêche de Pesaro du 16 décembre 1621 ; Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 174). — Nous nous bornons à répéter ce que disent les contemporains de la phase de la maladie sans nous prononcer sur l'exactitude technique de l'observation. On reprocha au médecin Ranchin, qui soignait Luynes, de ne l'avoir point fait saigner (Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 164).

2. Héroard, Bibl. nat., ms. fr. 4026, fol. 527 r°, mardi 14 décembre.

3. Ibid., fol. 527 v° ; Arnauld d'Andilly, *Journal* de 1621, éd. Halphen, p. 104.

4. Sur les funérailles, voir *Mercure françois*, 1621, p. 930. — L'abandon du corps de Luynes après sa mort, dans les conditions que nous venons de dire, est attesté par les témoignages de Fontenay-Mareuil (*Mém.*, éd. Michaud, p. 164), Beauvais-Nangis (*Mém.*, éd. Monmerqué, t. II, p. 107, 108), le comte de Souvigny (*Mém.*, éd. de Contenson, t. I, p. 81), Pesaro (dépêche du 24 décembre 1621; Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 194). — La plupart de ces témoins content le trait des laquais jouant au piquet sur le cercueil. Pour comparer, voici la façon dont, d'après Daniel Manceau, dans son *Journal* (*Arch. hist. de la Saintonge*, 1874, p. 287), on transporta le corps de M. de Coetquen, tué devant Montauban pendant le siège, « dedans un chariot ou brancard, couvert d'un grand drap noir qui avoit une grande et longue croix blanche en travers : il y avoit, pour accompagner ledit corps, 35 ou 40 chevaux, y compris le bagage, qui étoit grand, et quantité de laquais, valets et soldats à pied, montant le tout à plus de 60 hommes, tant de cheval que de pied. » Sur l'épitaphe de M. de Luynes, voir Bibl. de l'Arsenal, ms. 6040, fol. 11.

roi à ce que mes peuples doivent attendre de moi »[1]. Monheurt venait de tomber entre ses mains : c'était un succès personnel; il en était très fier; il fut très fier de se sentir hors de tutelle. « Vraiment », disait-il à l'ambassadeur vénitien, « j'ai éprouvé de la douleur de cette mort, mais j'ai résolu de m'occuper de mes affaires, vous voyez que les choses vont bien : en trois jours, j'ai fait rendre Monheurt! » Et chacun remarquait chez lui on ne savait quelle allégresse, quelle joie de libération, comme s'il avait secoué un joug et retrouvé son indépendance[2]. Il fit informer tous les officiers du royaume que, le connétable étant mort, il avait pris en main le soin de ses affaires[3]. Il écrivait à Anne d'Autriche combien il était maintenant absorbé : il tenait les sceaux lui-même[4]. De Luynes, il ne parlait plus; il avait dissipé son chagrin. Tous ceux qui le virent, peu après la mort du connétable, furent convaincus que cette mort l'avait laissé indifférent[5]. Lorsque les ministres étrangers vinrent lui faire des compliments de condoléances, ils constatèrent que Louis XIII répondait quelques mots brefs, puis parlait d'autre chose[6]. « Le prince », concluait l'envoyé florentin, « ne prend pas bien à cœur les accidents qui lui arrivent[7]! » Le roi écrivit de divers côtés pour annoncer la mort du favori. Sa lettre à Marie de Médicis était froide : « Vous apprendrez ici une mort assez subite de mon cousin le connétable », disait-il, « et vous jugerez aisément de l'ennui que je reçois sans que je vous le représente. L'affection que j'ai vers vous, plus forte que tous autres ressentiments, ne souffre pas que mon esprit demeure davantage en ces tristes

1. Lettre de Louis XIII à Marie de Médicis du 15 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 205 r°).

2. Dépêche de Pesaro du 17 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 175) : « Mostrava di goder di esser in liberta di parlare et ordinare molte cose et c'e concetto che non habbi da pesare alla Maesta sua la perdita..., etc. » Et, le 24 décembre (p. 192) : « Il re, di questo caso (la mort de Luynes) niente e contristato, anzi allegrissimo : pare di haversi scosso dal giogo, di esser fuori di tutella, senza governatore, in liberta. »

3. Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 82 r°.

4. Bibl. nat., Cinq-Cents Colbert 98, p. 139.

5. Lettre de l'envoyé florentin du 18 décembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 354; Fontenay-Mareuil, *Mém.*, éd. Michaud, p. 164; Bassompierre, *Journal*, t. II, p. 395; C. Bernard, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 301.

6. Dépêche de Pesaro du 24 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 182).

7. Cité par Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 267.

pensées. » Il parlait ensuite à sa mère du regret qu'il avait d'être éloigné d'elle et de son intention de retourner à Paris : il ne disait plus un mot de l'ami disparu[1]. Les lettres à la famille de Luynes furent seulement convenables. Il assura Mme de Luynes de l'affection qu'il continuerait à porter à « ce que le connétable a laissé au monde de plus cher comme vous et vos enfants, dont je vous prie de croire », continuait-il, « que j'aurai tout le soin qu'il a désiré lorsqu'il m'a fait prier à l'heure de sa mort de les avoir en ma protection »[2]. Il mandait au duc de Montbazon : « Il ne pouvoit m'arriver, ni à vous pareillement, une perte plus sensible que celle que je reçois par la mort de mon cousin le connétable, votre gendre » ; et il terminait : « Cet accident, venant de la main de Dieu, doit être reçu avec résignation[3]. »

Se mettant à l'unisson du roi, ni la cour, ni le public ne furent émus, bien que cette mort fût survenue un peu brusquement. L'ambassadeur d'Espagne l'annonçait à sa cour sèchement, comme une nouvelle insignifiante[4]. A Paris, la foule parut joyeuse[5]. L'ambassadeur vénitien remarquait que la disparition de M. de Luynes n'apportait aucun changement sensible dans les affaires publiques[6].

Mais, à l'indifférence première, à la satisfaction d'être libre allait succéder progressivement chez Louis XIII une réaction

1. De Damazan, le 15 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 205 r°, et Cinq-Cents Colbert 98, p. 151) : « Cette lettre, écrite tout soudain après la mort du connétable, fit respirer la reine » (Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 255). Dans sa réponse, Marie de Médicis feint de croire que Louis XIII est plus touché qu'il ne l'est (lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 24 décembre 1621 ; Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 43 v°, et 3811, fol. 55 r°, orig.).

2. Bibl. nat., ms. fr. 3722, fol. 132 r°.

3. Ibid., fol. 132 v°. Ces deux lettres ont été publiées par Chantérac dans son édition du *Journal* de Bassompierre (t. II, p. 430-431).

4. Lettre du marquis de Mirabel à Juan de Ciriça du 18 décembre 1621 (Arch. nat., K 1478, n° 165).

5. Dépêche de l'envoyé florentin du 23 décembre 1621, dans Zeller, *le Connétable de Luynes*, p. 354. Il y eut des feux de joie et un *Te Deum* chanté pour la prise de Monheurt à Notre-Dame. La foule fut considérable et pleine de joie, comme s'il s'agissait de célébrer la mort de Luynes. — Cf. Herbert de Cherbury, *Mém.*, trad. Baillon, p. 165 ; Castelnaut, *Mém.* (dans *Mém.* du duc de La Force, éd. La Grange, t. IV, p. 318).

6. Dépêche de Pesaro du 24 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 192) : « La morte del contestabile non fa effetto sin a quest' hora di alteratione considerabile. »

faite de colère et d'humiliation. Comment avait-il pu être le jouet d'une créature à ce point médiocre? Combien sa dignité royale avait-elle été diminuée par une telle influence tyrannique! On constata que, s'il manifestait chaque jour davantage sa joie d'être délivré de M. de Luynes[1], il écoutait maintenant avec un amer plaisir les plaintes infinies qu'on s'empressait de venir lui faire au sujet du connétable[2]. Il répondait en blâmant M. de Luynes, en le condamnant[3]. Il s'exprimait sur le compte du disparu en termes d'une sévérité extrême, comme cette fois où, dans un moment d'irritation, il s'échappa à dire au nonce que le connétable n'avait été qu'une « grosse bête »[4]! Il déclara à tout le monde et répéta qu'il n'aurait jamais plus de favori, jamais de connétable. Il voulut même que cela fût notifié officiellement aux principaux officiers du royaume[5]. Sa rancune n'allait pas s'arrêter là.

Sur quelques soupçons qui lui vinrent, il commanda à l'homme d'affaires de M. de Luynes, Contades, par un billet écrit de sa main, de faire l'inventaire exact des biens du connétable et de le lui soumettre[6]. L'inventaire dressé, on s'aperçut que M. de Luynes détenait des joyaux de la couronne, des bijoux ayant appartenu à Marie de Médicis, ce qu'ignorait le roi. On constata également des choses troubles, « préjudiciables au service du roi »[7]. Pour tirer l'affaire au clair, Louis XIII ordonna qu'on

1. « La maesta sua si riconosce sempre piu libero et piu contento della morte del contestabile, come tutti, palesemente, giubilano » (dépêche de Pesaro du 19 janvier 1622; Ibid., p. 210).

2. « Ascoltando volontieri il re con orecchie molto aperte le querelle copiose che si formano dalle voci d'infiniti contro il contestabile » (dépêche du 29 janvier; Ibid., p. 214).

3. « Blâmant les procédés du mort » (lettre de Marillac à Richelieu du 29 décembre 1621, Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 83 v°).

4. « Un grande bestia! » (dépêche du nonce Corsini du 10 janvier 1622; Arch. nat., L 397, fol. 348 v°).

5. Ibid.; dépêche de Pesaro du 24 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 194); Richelieu, *Mém.*, t. I, p. 257; dépêche de Mirabel au roi d'Espagne du 23 decembre 1621 (Arch. nat., K 1478, n° 167).

6. Dépêche de Pesaro du 24 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 193). Contades était l'homme de confiance qui, par procuration, traitait des affaires du connétable de son vivant (Arch. nat., E 66 B, fol. 181 r°).

7. « Il re, nel riveder l'inventario, ho notato, sopra le gioie, che molte perle, in particolare, sono della madre et della corona et ha mostrato di non haver, per il passato, saputo quest' assorbimento. » Il retrouve aussi « molte cose

mît en état d'arrestation le secrétaire de Luynes, Monsigot, et qu'on procédât à une enquête. Après plusieurs interrogatoires, le commissaire enquêteur vint expliquer au roi qu'il n'y avait pas moyen de continuer, sous peine d'atteindre gravement la mémoire du connétable : Louis XIII répliqua : « Faites votre devoir et que la justice suive son cours. » Le public parlait de vols commis au détriment de l'administration de l'armée et disait que Monsigot y laisserait sa tête. Il fut annoncé que l'érection du duché-pairie de Luynes allait être révoquée. Monsigot fut déféré au Parlement. Mais là, les magistrats parvinrent à faire comprendre au roi ulcéré le scandale que provoquerait cette remise en question de la faveur de M. de Luynes. Le procès du connétable fut arrêté; une intervention de Condé sauva la vie de Monsigot, qui, maintenu en prison, fut relâché un an après, en janvier 1623[1].

La famille éprouva les effets de la rancœur et de la colère du roi. Puisqu'il l'avait promis, le prince ne ferait pas moins que de passer au fils du connétable les charges et les dignités du père, sauf la connétablie. Louis XIII traita froidement Mme de Luynes[2]. Rentrant à Paris, à la suite de la campagne dans laquelle était mort le favori, il n'alla pas la voir. Il la fit prier de bien vouloir quitter le Louvre; n'osant pas toutefois la révoquer de sa charge de surintendante de la maison de la reine et, cette charge comportant, pour la titulaire, un logement dans le

pregiudiciali al servitio del re » (dépêche de Pesaro du 19 janvier 1621; Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 211); cf., sur les questions d'argent reprochées à Luynes, *Recueil des pièces les plus curieuses*, 1632, p. 275.

1. On trouve tous les détails de cet incident dans les dépêches de l'ambassadeur vénitien des 14 février (Ibid., p. 243), 22 février (p. 265), 1er mars 1622 (1778, p. 13-14), 14 janvier 1623 (1779, p. 125). Il est fait allusion au procès de Monsigot dans les libelles du temps. Ainsi, dans les *Caquets de l'accouchée*, éd. Fournier, p. 146 et 151 :

> « Pour Monsigot, j'ai peur que Messieurs de la cour
> Ne le puissent tirer d'un si fâcheux détour. »

Cf. *le « De profundis » sur la mort de Luynes*, dans le *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable de Luynes*, 1632, in-12, p. 417; voir aussi p. 415. « Je crains qu'il (Monsigot) soit contraint de tenir compagnie à son maître et d'aller voir s'il est aussi aisé de voler aux pays bas (allusion aux enfers) comme à l'armée » (*le Passe-partout des favoris*, même recueil, p. 156).

2. On publia la lettre de condoléance, assez officielle, qu'il lui écrivit : *Lettre consolatoire du roi à Madame la connestable*, s. l., 1622, in-12.

palais du roi, il se borna à attribuer à Mme de Luynes un logement écarté et petit[1]. Les frères du connétable et sa sœur, Mme du Vernet, avaient aussi leurs appartements au Louvre, on les invita à s'en aller. Ils s'exécutèrent. Ils comprenaient que leur temps était passé. On remarqua qu'ils se dissimulaient dans la foule des courtisans. Après la rentrée du roi au Louvre, ils allèrent deux fois présenter leurs hommages à la reine mère; ils n'obtinrent ni un mot, ni un regard. Les ministres eussent voulu qu'on les chassât de la cour. Louis XIII préféra y mettre quelque forme. A la fin de janvier 1622, il défendit aux deux frères de Luynes de ne plus paraître au Conseil[2]. Ils étaient assez punis. A ce moment, la presse et l'opinion se déchaînaient contre la mémoire du connétable, et ceux qu'on appelait « ses restes » étaient accablés d'injures et de violences[3].

Peu à peu, les affaires allaient absorber davantage Louis XIII, constituant un dérivatif aux regrets du passé. Le jeune roi avait désiré agir en tout par lui-même[4]; les ministres l'encourageaient[5]; le public applaudissait. « Le roi fait des merveilles à travailler », écrivait-on à Richelieu, « il a pris l'entière connaissance de ses affaires et rien ne se propose, ni se résout, ni s'expédie qu'en sa présence et par son commandement[6]. » « Il n'est pas croyable », mandait Puisieux à Sillery,

1. Dépêche de l'envoyé florentin du 29 janvier 1622, dans Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII de 1621 à 1624*, p. 14.

2. *Journal* d'Arnauld d'Andilly de 1622 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 5181, fol. 1 v°); dépêche de Marillac à Richelieu du 29 décembre 1621 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 85 r°); dépêches de Pesaro des 19 et 29 janvier 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 211, 214, 215). Voir le *Caquet des poissonnières* (dans E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, t. II, p. 143), où il se moque des frères de Luynes, les appelant « chats-huants ». « Le duc de Chaulnes est devenu courtois depuis la chute de son aîné, » dit la *France mourante* (1621, in-12, p. 11).

3. Voir la liste de ces pamphlets dans le *Catalogue de l'hist. de France de la Bibl. nat.*, t. I, p. 524 et suiv.

4. Lettre de Schomberg à Richelieu du 15 décembre 1621, dans Avenel, t. VII, p. 490; lettre de Marillac au même (Ibid.); dépêche du nonce Corsini du 10 janvier 1622 (Arch. nat., L 397, fol. 348 v°); lettre de Louis XIII à Lesdiguières de février 1622 (Bibl. nat., ms. ital. 1777, p. 294).

5. Mémoire de Jeannin au roi dans ce sens, de février 1622. Voir *Négociations* de Jeannin, éd. Michaud, p. 702.

6. Lettres du 30 décembre 1621 et du 17 janvier 1622 (Arch. des Affaires étrangères, France 775, fol. 118 r°, 244 r°).

« combien l'amour et la révérence du peuple sont augmentés depuis qu'il a pris en main la conduite et la direction principale de ses affaires[1]. » De toutes les personnes qui félicitaient Louis XIII, nulle n'était plus empressée que Marie de Médicis : « Vous avez, vous même, pris en main les affaires de votre État et avez agi si puissamment dans votre armée et dans votre Conseil que le bruit s'en répand partout à votre gloire[2]. » Mais en envoyant au même moment, à l'instigation de l'évêque de Luçon, Marillac, pour demeurer en permanence près de Louis XIII, et surveiller des intérêts encore obscurs, elle ajoutait : « Sachez vous servir utilement des bons et salutaires conseils de ceux qui affectionnent véritablement votre bien[3]. » Elle s'offrait, ou plutôt, derrière elle et par elle, à la place de M. de Luynes, s'offrait Richelieu !

Louis Batiffol.

1. Lettres du 10 janvier 1622 (Arch. des Affaires étrangères, France 776, fol. 3 r°), du 19 (fol. 6 r°).

2. Bibl. nat., ms. Dupuy 92, fol. 204 r°.

3. Lettre de Marie de Médicis à Louis XIII du 22 décembre 1621 (Bibl. nat., ms. fr. 3708, fol. 41 r°, et 3811, fol. 50 r°). Cf. Richelieu, *Mém.*, éd. Michaud, t. I, p. 257.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE « SIGNE ROYAL » ET LE SECRET DE JEANNE D'ARC.

On ne saurait douter que, dans la première audience accordée par Charles VII, en sa bonne ville de Chinon, à la Pucelle venue, à travers mille obstacles, des marches de Lorraine, pour « donner secours au roi et au royaume de France », il y ait eu un aparté mystérieux entre le souverain et l'étrange visiteuse. Au sortir de cet entretien, le roi parut tout joyeux : la Pucelle lui avait, par ses paroles, révélé le « signe » par lequel elle s'imposa immédiatement à sa confiance. Qu'était-ce au juste que ce « signe » qui produisit si rapidement son effet? Aucun des courtisans qui se trouvaient à quelques pas des deux interlocuteurs ne le sut ni ne le devina. Les juges de Rouen, qui avaient un intérêt si direct à connaître toute la vérité, en furent, comme les autres, pour leur curiosité. Ils eurent beau presser de questions celle dont le sort était entre leurs mains, ils ne purent lui arracher ce secret, qui était plus encore, semble-t-il, celui de son roi que le sien. « Quant à ce, je vous ai toujours dit que vous ne me le tireriez jamais de la bouche. Allez le lui demander! » Tel fut son dernier mot, dans l'interrogatoire du 1er mars 1431.

Plus de vingt ans après, lors du procès de réhabilitation, le confesseur de Jeanne, frère Jean Pasquerel, déposa qu'elle lui avait répété les paroles adressées par elle au roi à Chinon : « Je te dis, de la part de Messire, que tu es vrai héritier de France et fils du roi. » Des témoignages postérieurs ont accrédité l'idée qu'en parlant ainsi la Pucelle avait libéré le roi d'un doute qui le poignait au plus profond de son cœur, sans qu'il pût même l'avouer, d'une angoisse que le souvenir de la vie peu exemplaire d'Isabeau de Bavière avait fait naître en lui et qui s'aggravait de jour en jour sous les coups répétés de la mauvaise fortune. M. Anatole France fait bon marché de cet épisode et surtout des commentaires auxquels il a donné lieu par la suite. Mais le fait matériel d'un « secret » entre le roi et la Pucelle étant indéniable, toute hypothèse sur la nature même de ce secret

autre que celle que je viens d'indiquer, et qui s'est imposée au jugement de Jules Quicherat, paraît impossible non seulement à soutenir, mais à formuler.

Comme l'a fait justement remarquer M. Andrew Lang, qui a consacré un chapitre spécial et un appendice au « secret du roi »[1], si le secret avait pour objet la légitimité par le sang du fils légal de Charles VI, on comprend parfaitement qu'une fois Charles VII solidement établi sur le trône il n'y avait plus les mêmes raisons de l'enfouir qu'au temps où le moindre soupçon à ce sujet pouvait amener l'effondrement des espérances déjà si chancelantes de l'héritier contesté du trône de France. Ce qui est fait pour surprendre, il me semble, c'est que l'on n'ait pas produit jusqu'ici de document établissant qu'à l'état d'âme de Charles VII, au moment de la venue de la Pucelle, correspondit un état d'âme analogue chez ses adversaires. Pour dire les choses brutalement, l'a-t-on jamais accusé franchement de bâtardise? Il y a un beau passage de Chastellain, cité par M. de Beaucourt[2], où le chroniqueur bourguignon, se mettant pour ainsi dire dans la peau du dauphin, remarque combien ce devait être pour lui « occasion de mérancolie et matière de grant souci » que de se voir « delinqui de son père, désavoué comme bastard »; mais Chastellain écrit longtemps après les événements, et il ne fait là que de la rhétorique. Si l'on arrive à établir que l'idée d'une bâtardise réelle a eu quelque cours dans les esprits au moment même où se jouait la destinée de Charles VII, l'interprétation du « secret du roi », admise par les meilleurs historiens de nos jours, en recevra un surcroît de vraisemblance. Or, je connais un fait inédit, un tout petit fait, en apparence, un simple « fait divers » même, qui a une grande importance à ce point de vue et que je demande la permission de signaler ici : l'histoire est souvent à la merci d'une miette qu'on a oublié de ramasser.

Le 18 (ou 19) juin 1457, veille (ou jour) de la fête de saint Gervais[3], six hommes se trouvaient réunis à la table d'une auberge de village, dans un des cantons les plus sauvages de l'Auvergne, sur les confins du Limousin, de la Marche et du Franc-Aleu, au milieu des gorges que traversent avant de se réunir la Dordogne et le Chavanon, au Bialon, paroisse de Messés[4]. C'étaient des paysans du voisinage, et parmi

1. *The Maid of France,* London, 1908, p. 82-98, 314 et suiv.

2. *Histoire de Charles VII,* t. I, p. 208.

3. Le document dit le 18 juin, jour de la fête de saint Gervais, mais il y a contradiction dans les termes, la Saint-Gervais étant le 19 juin, lequel, en l'an 1457, fut un dimanche.

4. On écrit aujourd'hui *Messeix*, commune du canton de Bourg-Lastic, arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

eux figurait un vieillard de quatre-vingts ans, Jehan Batiffol, du village du Bois[1], voisin de l'auberge. On buvait et on causait politique, c'est-à-dire impôts. Outre sa part de l'entretien des lances fournies de la province, la paroisse devait faire face à l'habillement de son franc-archer; mais l'on trouvait que le collecteur demandait trop et qu'il abusait des saisies. « Si le roi savait cela », dit un des buveurs, « le collecteur en aurait blâme. » A ces mots, le vieux Batiffol, « qui avait bu tellement que, à cause du vin et aussi de sa vieillesse, ne savait qu'il disait », prononça, à la stupéfaction des auditeurs, ces paroles mémorables que je donne sous leur forme originale : « Le roy est roy, mais il ne lui appartenoit pas que fusse roy, car il n'est pas du lieu, car quant le roy nasquit, il n'apporta point enseigne de roy et n'avoit pas la flour de liz comme vray roy. » Du coup, l'un des paysans s'écria en son patois auvergnat : « Où avez-vous trouvé cela, vous qui en parlez si librement? » Mais le vieillard, regrettant déjà d'en avoir trop dit, ferma dès lors obstinément la bouche. On devine qu'aussitôt dégrisé, il se pourvut à la chancellerie aux fins d'obtenir des lettres de rémission, et que c'est grâce à cette louable précaution que ses paroles sont parvenues jusqu'à nous[2].

Né vers la fin du règne de Charles V, Jehan Batiffol avait vingt-cinq ans au moment où vint au monde, à Paris (22 février 1403), celui qui

1. La carte du ministère de l'Intérieur écrit *Boueix*.

2. Voici le texte des lettres de rémission dont il s'agit, d'après un registre du Trésor des chartes :

« Charles, etc. Savoir faisons à tous presens et à venir nous avoir receue l'umble supplicacion de Jehan Batiffol, du lieu du Boys en la parroisse de Messés ou diocese de Clermont, aagé de quatre vings ans ou environ, contenant que le xviij^e jour de juing derr[enier] passé, qui estoit le jour de la feste saint Gervaiz, led. suppliant estoit au lieu de Bialhon, en lad. parroisse, ensemble ung nommé Jehan Croizet, Girodon de la Vernie (?), Peronet Pomier, faure, Blaize Vedel et Pierre Vedel, dud. lieu, et eulx estans illec, après ce qu'ilz eurent beu, eurent parolles entre eulx du paiement de noz gens de guerre et de l'abillement de leur franc arch[ie]r, en disant que le collecteur de lad. parroisse leur faisoit trop payer et faisoit sur eulx plus[eur]s gaigemens, et dist l'ung d'eulx que, s'il venoit à nostre congnoissance, led. collecteur en auroit blasme, et adoncques led. Jehan Batiflol suppliant, qui avoit beu tellement que à cause dud. vin et aussi de sa viellesse ne savoit qu'il disoit, dist (ainsi qu'on dit) telles paroles ou semblables : « Le roy est roy, mais il ne luy appartenoit pas « que fusse roy, car il n'est pas du lieu, car, quant le roy nasquit, il n'apporta « point enseigne de roy et n'avoit pas la flour de liz comme vray roy » ; et adoncques dist led. Jehan Croizet aud. Batiffol suppliant : « Où avez vous « troubat aquo, que en parlas tant largement? » Et led. Batiffol suppliant ne luy respondit mot. A l'occasion desquelles choses led. suppliant, doubtant qu'on voulsist proceder contre luy a rigueur de justice, n'oseroit seurement soy tenir au pays... se nostre grace et misericorde ne luy estoient sur ce imparties... Donné à Tours ou moys de mars, l'an de grace mil CCCC cinquante et sept, et de nostre regne le xxxvj^e... » (Arch. nat., JJ 187, n° 83.)

devait être le roi Charles VII, quarante-trois au moment où fut signé le traité de Troyes (21 mai 1420) et où le parlement siégeant à Paris, après avoir vainement cité à comparaître à la Table de marbre Charles, soi-disant dauphin de Viennois, le déclara solennellement banni du royaume et déshérité de la couronne de France (6 janvier 1421). Notre paysan auvergnat avait-il franchi la Loire pour chercher fortune et avait-il vu de près ces douloureuses péripéties de notre histoire, ou l'écho seul lui en était-il parvenu au fond de ses montagnes? Nous n'en savons rien. Toujours est-il que ses souvenirs trahissent la fréquentation d'un milieu « bourguignon ». Il est bon de noter, à ce propos, que l'Auvergne ne se rangea pas du premier coup sous la bannière du parti « armagnac ». Deux grands seigneurs du pays, le vicomte de Murat et le seigneur d'Arpajon, jouèrent un rôle important en Languedoc, pendant les années 1418 et 1419, comme agents d'Isabeau de Bavière et du duc de Bourgogne[1].

L'idée que la naissance du futur roi Charles VII était entachée de bâtardise se trouve revêtue, dans les souvenirs du vieux paysan auvergnat, d'une forme extrêmement curieuse et qui, si je ne me trompe, fera la joie des folk-loristes. Le « signe royal » est un thème particulièrement cher à nos vieux auteurs de chansons de geste. M. Pio Rajna a fondé sur l'étude de cette particularité un de ses chapitres les plus originaux de son beau livre : *Le origini dell' epopea francese*[2], celui qui est intitulé « l'Épopée carolingienne continuatrice de l'épopée mérovingienne ». Qu'on me permette de lui emprunter le début de son exposition : « On connaît la marque sanglante, ce que les auteurs italiens appellent le *niello*[3], qui est le signe distinctif de quiconque appartient à la race royale de France. Elle apparaît en général sous forme de croix. » Aux exemples réunis par M. Pio Rajna, il faut en ajouter deux recueillis par Gaston Paris et qui témoignent du maintien de la tradition épique au XIIIe et au XIVe siècle[4]. Parlant de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, Adam de la Hale nous dit :

Et anchois qu'il fust nés le saintifia Diex,
Car au naistre aporta *le crois roial*, com chiex
Qui seroit rois du mont après le roi des chiex.

1. Voir P. Dognon, *les Armagnacs et les Bourguignons en Languedoc* (1416-1420), dans *Ann. du Midi*, t. I, p. 432 et suiv., spécialement p. 448, 474, 475 et 486.

2. Florence, 1884.

3. Soit dit en passant, pour suppléer au silence de M. P. Rajna, ce mot doit être distingué du mot *niello* plus connu qui se rattache au latin *nigellus* : c'est un diminutif de *neo*, latin *naevus*.

4. *Romania*, t. XX, p. 278-279.

Dans *Bauduin de Flandres*, mise en prose tardive d'un poème du XIVe siècle, on lit : « Et celluy Jehan... aporta du ventre à sa mère *une croix vermeille* sur la droite espaule, aussi en signifiant qu'il estoit venu sur terre par la grace de Dieu et que il seroit encores roy. » Il est tout naturel qu'au XVe siècle la « croix royale » de la maison de France soit devenue, dans l'esprit populaire, une fleur de lys.

M. Ferdinand Lot a montré avec beaucoup de pénétration que l'argument tiré de cette particularité du folk-lore n'avait pas la force probante que lui attribuait M. Pio Rajna pour relier l'épopée carolingienne à l'épopée mérovingienne, car si l'épopée germanique connaît aussi le « signe royal » sous une forme analogue, elle l'attribue souvent (comme plusieurs des textes épiques français) à une lignée royale quelconque[1]. Il n'est même pas prouvé que le folk-lore français ait fait là un emprunt au folk-lore germanique. Mon confrère M. Max Prinet m'a obligeamment communiqué des textes établissant qu'une croyance analogue existait dans l'antiquité gréco-romaine[2]. Ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur un sujet dont les folk-loristes ne se sont peut-être pas assez occupés jusqu'ici. Je voulais seulement montrer que la croyance populaire n'avait pas disparu des esprits candides à l'époque de Charles VII (qui oserait soutenir qu'il n'en reste pas encore des traces de nos jours?) et qu'il pouvait y avoir un lien réel entre le secret de Charles VII et l' « enseigne de roy », que lui refusait, même après son triomphe définitif, la rancune tenace d'un vieux « Bourguignon » d'Auvergne.

Antoine Thomas.

1. *Romania*, t. XX, p. 278 et suiv.

2. Ces textes se rapportent à l'ancre des Séleucides (Justin, XV, 4; Ausone, *Ordo urbium nobilium*, dans *Mon. Germ. hist.*, p. 98-99) et au signe (non précise) des descendants de Cadmus (Hygin, *Fables*, n° 72).

UN PROPHÈTE DE LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE.

Il paraît qu'au cours des discussions politiques qu'alimentaient les guerres du milieu du XVIIIe siècle, où, alors qu'on voyait avec terreur la marine anglaise prendre le dessus sur toutes les autres puissances maritimes, on a pressenti, en France principalement, que la supériorité commerciale allait marcher de pair avec les progrès de la navigation et l'établissement des colonies.

L'établissement des colonies n'avait plus pour mobile principal la conversion des infidèles et la civilisation des barbares. L'idée du commerce dominait les préoccupations d'ordre maritime et colonial. De la considération de ce problème posé par les économistes et envisagé sérieusement par les cabinets ministériels naquit, sans doute, l'idée de l'autonomie économique et même politique des colonies d'Amérique.

On se demandera peut-être dans l'avenir ce qu'était une société naissante, ce qu'était un sauvage, car on y aura encore, moins qu'aujourd'hui, où ces choses existent du moins dans l'éloignement, l'idée de ce qui n'existera plus... L'Europe, alors en communiquant avec l'Amérique, communiquera avec son égale; elle y retrouvera sa forme et ses mœurs[1].

La genèse de cette idée de l'indépendance future des colonies américaines date sans doute de cette époque. En tous cas, l'écrivain que nous venons de citer recherchait « quels étaient les territoires, dans l'Amérique septentrionale, qu'on pouvait attribuer à chacune des colonies de l'Angleterre et de la France pour leur procurer cet isolement l'une de l'autre, ou une assiette mutuellement indépendante »[2] propre à assurer leur conservation mutuelle.

La prise de Québec eut lieu en septembre 1759; celle de Montréal en septembre 1760. Ces deux événements, et surtout la difficulté des négociations de la paix, qui n'aboutirent qu'en 1763 (traité de Paris),

1. *Roman politique sur l'état présent des affaires de l'Amérique ou Lettres de M*** à M*** sur les moyens d'établir une paix solide et durable dans les colonies et la liberté générale du commerce extérieur* (Amsterdam et Paris, 1756), p. 74.

2. *Ibid.*, Préface, p. 20.

irritèrent les esprits, accrurent l'amertume des sentiments hostiles à l'Angleterre et suggérèrent, probablement, l'idée d'une revanche fataliste des événements.

On n'en était cependant pas bien sûr, puisque, en 1761, l'auteur anonyme d'un opuscule politique, entrevoyant que l'Angleterre allait tenter de ravir à l'Espagne et au Portugal leurs possessions américaines, après avoir anéanti la puissance de la France dans l'Amérique septentrionale, réclamait une alliance offensive franco-espagnole; et il disait, quant « au discours rebattu, que ces établissemens (les colonies de l'Amérique septentrionale) parvenus à un grand degré de force, secoueront le joug de leur métropole », qu'il n'en croyait pas l'objet réalisable avant trois cents ans[1]. Et encore : « Ce qui pourroit arriver de plus naturel seroit la réunion de ces colonies en une sorte de république, sur le modèle des Treize Cantons. Leur constitution actuelle peut les conduire là, avec des siècles. »

*
* *

Ce *discours rebattu* n'était qu'un sentiment vague.

Dans le gouvernement même, on était mieux renseigné. Si le duc de Choiseul, ministre des Affaires étrangères, savait mieux, c'est qu'il avait été fort bien renseigné par un homme dont on a dit que toutes les prédictions se sont réalisées.

Il existe un mémoire de Favier[2] « fait dans l'intervalle entre la prise de Québec et celle de Montréal, par ordre de M. le duc de Choiseul », qui pose et annonce, à l'aide de considérations économiques pures, *une révolution plus funeste à l'Angleterre que ne l'aura été pour la France la perte totale du continent de l'Amérique*[3]. Ce document, d'une lecture difficile, est une pièce de logique serrée et solidement construite. C'est un exposé de grande valeur scientifique et un plaidoyer convaincant. Il mérite d'être lu de près. Rappelons donc les circonstances où il fut écrit.

1. *Point de vue sur les suites que doit avoir la rupture par les Anglois de la négociation de la France et de l'Angleterre, depuis le 26 mars jusqu'au 20 septembre 1761, ou Lettre à M***, banquier à Bordeaux* (Amsterdam, 1761), p. 29.

2. Bibliothèque nationale, mss. fr., nouv. acq. 1041, fol. 44, fol. 63 inclus.

3. Ce mémoire est accompagné de notes en forme de renvois dont la première dit : « Ce fut à l'occasion de ce mémoire que M. le duc me rapporta un mot de Louis XV après que S. M. en eut entendu la lecture, *chaque partie du monde a joué son rôle et en son tour; ce sera bientôt celui de l'Amérique.* »

C'est après la prise de Louisbourg (juillet 1758), — douze ans après la restitution que l'Angleterre en avait faite à la France, en échange de Madras; — c'est après la prise du fort Niagara par les Anglais (juillet 1759); c'est enfin après la bataille des plaines d'Abraham, autour de Québec, la prise de cette ville et la mort de Montcalm (septembre 1759).

Si ce mémoire a été écrit et présenté au duc de Choiseul en 1759, comme il est dit dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, il a dû l'être dans les tout derniers mois de cette année. A cause de la longueur des communications de cette époque, la nouvelle de la capitulation de Québec (18 septembre 1759) n'a pas dû arriver en France beaucoup avant la fin d'octobre. Favier n'aurait eu alors que deux mois pour se documenter et achever ce travail en 1759. Il est vraisemblable que ce petit chef-d'œuvre de prédiction ait été fait fiévreusement sous l'impression vive du désastre. Ce fait n'a pas grande importance. Il suffit que nous en retenions qu'il a été écrit entre la prise de Québec (septembre 1759) et celle de Montréal (septembre 1760).

Il débute ainsi :

Il est triste, sans doute, d'être réduit à chercher des consolations dans l'avenir et de n'entrevoir aucune ressource dans l'état présent des affaires. Telle est, cependant, notre situation relativement au Canada : la perte en est inévitable. Québec pris, Montréal menacé, et même, à vrai dire, investi, bloqué (puisqu'il ne reste plus à notre petite armée de communication avec la mer); il ne s'agit que du plus ou du moins de défense qu'elle y pourra faire, du temps, du sang et de l'argent qu'il en devra coûter encore à l'ennemi, et de la capitulation, plus ou moins honorable ou avantageuse, qu'il sera possible de faire.

Après avoir dit qu'il est impossible de garder l'espoir de reconquérir le Canada pendant le cours de cette guerre ou même à la paix, il ajoute :

Dans le dernier cas, même dans celui (le plus désespéré de tous) où la France serait forcée de céder l'*un* et l'*autre*, c'est-à-dire le Canada et la Louisiane, quel espoir, quelle consolation pourrait-il nous rester dans la perspective d'un avenir quelconque?

Il répond, en cinq points, à une *certaine opinion répandue d'avance*, à savoir que *la perte du Canada serait une très bonne affaire* :

1° Si c'était une si bonne affaire que de perdre le Canada, on aurait pu et dû le faire à moins de frais.

2° Il n'est pas vrai que cette colonie ait toujours été à charge à la France. C'est un paralogisme dans lequel on confond le *bénéfice national avec le revenu du fisc;* du reste, les droits d'entrée et de sortie, les traites foraines et plusieurs autres objets de perception ont grossi à mesure que la colonie a prospéré; enfin, le Canada est le point d'appui de notre pêche de la morue. Là où la nation gagne, le roi ne peut pas perdre.

3° Les retours du Canada ont pu quelquefois ne pas faire la balance annuelle des envois de notre commerce..., mais le débit et le crédit font également partie de la fortune publique, et les envois font subsister un plus grand nombre d'ouvriers et de cultivateurs; ils forment et ils emploient une pépinière de matelots, ils alimentent et vivifient le commerce de plusieurs places et forts. De plus, si les retours n'étaient pas toujours suffisants pour en faire la balance, ce serait la faute du gouvernement; c'est que la population n'aurait pas été assez encouragée, qu'on aurait mis des entraves à la culture, à la chasse, à la pêche et qu'on aurait favorisé le monopole, etc.

4° Quant au reproche que l'administration du Canada n'a pas toujours été pure et nette, il en faut accuser le vice des individus, des preposés, de leurs sous-ordres, mais non la colonie.

5° Quant aux différends sur les limites du Canada, éternel sujet de discorde, ils auraient pu être terminés depuis longtemps. L'impatience de conclure la paix au traité d'Utrecht justifie sur ce point, laissé de côté alors, et les négociations et le ministère de Louis XIV. Mais les mêmes motifs ne subsistaient plus lors du traité d'Aix-la-Chapelle, et la faute en est au ministère d'alors. Les Anglais ont été heureux d'éluder cette question à ce moment-là pour avoir un motif de rupture pour l'avenir.

*
* *

Après avoir réfuté ces vains motifs de consolation, bons pour des *esprits superficiels* ou des *caractères faibles*, Favier brosse un tableau magnifique de ce qu'est ce vaste continent, qui possède tous les climats et toutes les productions les plus précieuses, où accourront en masse les émigrations futures et où chaque individu qui naîtra dans ces colonies trouvera dans les concessions de ces terrains vagues, qui regorgent de sucs nourriciers, et dans la liberté indéfinie de s'y établir, un patrimoine assuré pour sa postérité.

Les bourgs, les villes même se formeront successivement. Toutes ces causes et ces moyens concourront à accélérer une progression

que dans les champs si limités de notre Europe (toujours en procès pour quelques arpents ou en guerre pour quelques lieues) on ne pourrait pas même en soupçonner la possibilité. Il ajoute :

Voilà sans doute une perspective bien riante pour l'Angleterre, peu consolante pour nous. C'est cependant le point précis d'où l'on peut partir pour prévoir et pour annoncer une révolution plus funeste à l'Angleterre que ne l'aura été pour la France la perte totale du continent de l'Amérique.

L'Angleterre a deux sortes de colonies : les unes commerciales, les îles à sucre, cultivées par des esclaves; les autres agricoles, situées le long des côtes et des rivières, sur le continent de l'Amérique septentrionale. Celles-ci sont cultivées par des hommes libres. Les premières, qui produisent le sucre, l'indigo, le café, le coton, forment un objet de commerce et de luxe, non de subsistance et de première nécessité. Les autres, au contraire, produisant le blé, le riz, le vin et toutes les denrées de l'Angleterre et du midi de l'Europe, ont une agriculture vraiment nationale, c'est-à-dire suffisante à elle-même.

D'après ces différences, dit-il, dans la nature et la constitution des deux classes de colonies anglaises, tout lecteur intelligent peut entrevoir déjà le motif unique de consolation dont on s'est réservé le développement.

Favier pose les prémisses de son argumentation : les liens qui seuls attachent une colonie à la métropole se réduisent à deux : ce sont l'*intérêt*, fondé sur le besoin (et ce besoin doit être réciproque), et la *crainte*, entretenue par la force.

a) Quant au besoin relatif de la métropole à l'égard des colonies, il est assez connu : l'esprit de rapine, de commerce ou d'aventure en a jeté partout les premiers fondements. Il faut en excepter cependant la Nouvelle-Angleterre, établie par des puritains, le Maryland, par des catholiques, et la Pensylvanie, par des quakers, c'est-à-dire par des prosélytes ou des parias qui cherchaient une patrie nouvelle.

L'attrait d'un numéraire immense a séduit l'Espagne, le Portugal; les bénéfices énormes et rapides de la navigation, du commerce et de la pêche ont déterminé l'Angleterre et la France. Chaque nation s'est accoutumée à regarder ces colonies comme une source de richesse, à se réserver exclusivement leur commerce, ce qui est particulièrement vrai des colonies françaises, espagnoles et portugaises; mais, parmi celles des Hollandais et des Danois, il y a des ports francs dans deux ou trois petites îles de l'Amérique; quant aux colonies anglaises, elles ont la liberté de naviguer jusqu'en Europe à cer-

taines hauteurs, mais seulement pour y vendre la morue de leur pêche, des blés, du riz et quelques autres denrées de leur cru.

Enfin, le besoin relatif de la métropole à l'égard des colonies est celui d'un grand propriétaire qui, après s'être épuisé pour fournir à ses tenanciers tous les moyens de cultiver, ne peut plus subsister que du produit de leurs redevances.

b) Il n'en est pas de même du besoin relatif de la colonie à l'égard de la métropole. Celui-ci diminue en raison inverse de l'autre.

Les besoins de la colonie se réduisent à deux : l'*alimentation* et la *protection*.

Ces deux *besoins* ont toujours existé et existeront toujours pour les colonies anglaises des Antilles, les *îles à sucre* qui ne produisent rien pour leur subsistance, tel que riz, blé, graines, bière, sels, toiles, chapeaux, bas, cuirs, etc., barriques, chaudières et autres ustensiles pour le service des sucreries et indigoteries, étain, fer, cuivre, matériaux à bâtir, douves, planches, voiles, cordages.

Quant au besoin de *protection*, il est indiscutable; ce sont des îles faciles à envahir; sans compter que les nègres, qui en constituent le gros de la population, sont des ennemis domestiques qu'il faut surveiller rigoureusement. Ces îles n'ont pas de marine, et les corsaires n'y ont pas là leur point d'attache. D'autre part, le créole est peu militaire.

Mais il en est tout autre des colonies du continent, qui n'auront bientôt plus aucune des deux espèces de besoin qui lient et soumettent pour toujours les autres à l'Angleterre.

Ce n'est pas celui d'*alimentation* : l'Amérique anglaise réunit dans sa méridienne tous les différents climats de l'Europe, toutes ses productions (de première nécessité et de consommation journalière); elle produit même plus que pour ses besoins, et elle a commencé à fournir à l'Europe des quantités considérables de blé, de riz et de farine; aux îles à sucre, des bestiaux; à l'Espagne et au Portugal, la merluche. Les bières de toutes sortes y sont aussi bonnes qu'en Angleterre; les eaux-de-vie sont au-dessus de celles de Hollande. Ce vaste continent pourrait fournir autant de suif, de cire, de miel que la Russie; les manufactures s'y sont établies; on y fabrique des toiles, voiles, cordages au dela du besoin; les laines pourront bientôt suffire à la consommation intérieure; les pelleteries y abondent; tous les matériaux à bâtir y sont les mêmes qu'en Europe. Bref, toutes les matières, denrées et marchandises de consommation journaliere et de premiere nécessité fournissent, chaque année, un superflu considérable pour l'exportation; et elles y sont toutes à plus

bas prix qu'en Angleterre, sans compter que la main-d'œuvre y coûte quarante à cinquante pour cent moins cher.

Reste le besoin de *protection* pour les colonies continentales. Ce besoin a été réel, impérieux et continuel tant que la France a possédé ensemble le Canada et la Louisiane. Ces deux colonies, situées aux antipodes du continent, avec les postes de communication intermédiaire, formant sur les flancs et sur les derrières des colonies anglaises un demi-cercle de 1,000 à 1,200 lieues, tenaient les colonies anglaises en respect et entretenaient l'amitié des nations sauvages, plus dévouées aux Français qu'aux Anglais, grâce au zèle des missionnaires échelonnés sur cette étendue.

Malheureusement, la France n'a pas fait ce qu'elle aurait pu et dû faire pour consolider ces positions avantageuses. Il est trop tard. Aujourd'hui que le Canada et la Louisiane sont perdus, le besoin de *protection* perpétuelle qu'avaient les colonies anglaises de l'Amérique va disparaître, n'ayant plus la crainte d'aucun ennemi, elles n'auront plus besoin de secours.

*
* *

Voilà donc, et pour toujours, les colonies anglaises débarrassées de ces deux liens, le *besoin* et la *crainte*, qui auraient pu et dû jusqu'à présent les retenir dans la dépendance de la métropole.

Néanmoins, l'Angleterre devra nécessairement chercher à s'indemniser d'une partie des dépenses énormes qu'elle a faites pour ses colonies, en limitant leur commerce ou en se le réservant. Elle voudra exiger de ses colonies des droits d'entrée ou des impôts sur la consommation.

Or, les colonies n'auront plus d'intérêt à obéir. Au contraire, leur intérêt sera de secouer le joug et des contributions et des restrictions du commerce. Du choc de ces intérêts diamétralement opposés, il doit naturellement résulter, dans plus ou moins de temps, la révolution prévue et annoncée :

Il n'est pas aisé d'en fixer l'époque ; elle sera subordonnée à celle du traité de la paix future. A compter de ce jour, on oserait avancer que, peu d'années après, il devra nécessairement s'élever des différends et des prétentions réciproques entre l'Angleterre et l'Amérique ; qu'il en naîtra des troubles ; qu'ils pourront s'apaiser et les différends être palliés par des condescendances mutuelles.

Mais quel sera le dénouement de ces différends et de ces négociations, de ces conciliations passagères? Si la métropole, effrayée de difficultés,

persiste dans ces ménagements politiques, ils ne serviront qu'à faire sentir aux colonies leur force et à nourrir chez elles l'espoir et le goût de l'indépendance. Elles deviendront tous les jours plus difficiles à manier, et il faudra bien à la fin en revenir aux lois coercitives et aux voies exécutives en cas de désobéissance. Ce cas arrivera nécessairement dans quelques-unes des colonies les plus anciennes et les plus puissantes. Si la résistance leur réussit d'abord, elles y entraîneront les autres. Toutes alors (ou du moins le plus grand nombre) s'uniront ensemble pour leur commune défense contre la métropole, et il en résultera une *guerre sociale*.

Cette guerre entraînera, du moins pendant sa durée, la perte totale du commerce de l'Angleterre.

Si l'Angleterre réussissait à subjuguer ses colonies (ce qui ne serait ni prompt ni facile), cela finirait, comme autrefois la guerre sociale des Romains contre les peuples d'Italie, par la décadence de la métropole.

Toutefois, après cette déclaration un peu catégorique, l'auteur examine de plus près les conditions du commerce d'exportation et d'importation de l'Angleterre. Il montre que la réexportation de ce pays tient à son monopole des échanges anglo-américains; et il finit par conclure que, si l'Angleterre perdait un jour son commerce avec les colonies septentrionales, celui des *îles à sucre* et toutes les autres branches du *West India Trade* ne pourraient plus se soutenir (à cause de la concurrence américaine) et par conséquent la traite des nègres et tout le commerce d'Afrique.

Or, dit-il, dans la masse totale du commerce universel de l'Angleterre, celui des colonies septentrionales a été estimé à un tiers par les calculateurs les plus modérés, et si on ajoutait à cette perte celle du commerce des Indes occidentales et de la traite aux côtes d'Afrique, ce serait un calcul très modéré aussi que de réduire alors à la moitié, tout au plus, la masse du commerce qui resterait à l'Angleterre.

Donc elle perdrait aussi la moitié au moins de sa puissance navale, de sa circulation intérieure, de son numéraire, de son crédit public et, par conséquent, de son *existence;* enfin, dans cet état critique de décadence, il lui serait très difficile de conserver le reste.

*
* *

Ce mémoire est construit avec une logique aussi impitoyable que bien ordonnée. C'est une prophétie géniale qui s'est réalisée en tous points, sauf en ce qui concerne la ruine totale du commerce anglais et sa décadence.

Une remarque s'impose : Favier a examiné les conséquences inéluctables d'une situation économique donnée. S'il a su fondre par anticipation, dans une alliance économique et politique future, les puritains de la Nouvelle-Angleterre, les catholiques du Maryland et les quakers de la Pensylvanie, il a oublié d'y joindre les Français du Canada. Il a négligé d'examiner la question de race. Ce fut le défaut de son système.

Il s'est figuré que les Français agiraient eux aussi, dans leurs rapports avec l'Angleterre, sous la poussée de ce double intérêt humain qu'il appelle le *besoin* et la *crainte*.

L'idéal moral des Français canadiens était autre. Il était ce qu'il est encore aujourd'hui : un profond sentiment de loyauté et un attachement douloureux au sol de la nouvelle France qui, pour eux, n'est pas assimilable à une colonie. Le Canada est une patrie inaliénable. La Fayette, incapable de décider les Canadiens à s'unir aux états révoltés, leur crie : « Vous ne voulez pas être libres; restez donc esclaves! »

On peut en conclure que ce sont les Français qui, par leur fidélité à la métropole anglaise, ont sauvé ce que Favier appelle « la moitié de sa puissance navale, de sa circulation intérieure, de son numéraire, de son crédit public et, par conséquent, de son existence » en sauvant la moitié du continent nord-américain.

Edmond Buron.

LA RÉDACTION ET LA VALEUR HISTORIQUE

DES CAHIERS DE PAROISSES

POUR LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1789.

Parmi les sources dont les historiens se servent pour étudier l'état social des paysans et la condition économique des campagnes en France au XVIIIe siècle, il est une catégorie de documents que l'on met de plus en plus à contribution : ce sont les cahiers de paroisses de 1789. On a reconnu que les cahiers, émanant des assemblées primaires, étaient, à ce point de vue, beaucoup plus instructifs que les cahiers généraux des bailliages et des sénéchaussées. Mais une question de méthode vraiment préjudicielle se pose : est-il légitime d'utiliser cette source, et dans quelle mesure? Quelle est la valeur historique des cahiers? Peuvent-ils nous fournir des données exactes et précises sur les idées des paysans et sur la condition économique et sociale de la France rurale à la veille de la Révolution? Cette question, qui est depuis longtemps pendante, mérite d'autant plus d'être examinée à nouveau en ce moment que d'importants recueils de cahiers de paroisses, édités pour la plupart avec un soin particulier, viennent de paraître, sous les auspices de la Commission des Documents économiques de la Révolution[1], et que des travaux considé-

1. Il n'est pas inutile de donner ici la liste de ces publications : Camille Bloch, *Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans*, 2 vol., Orléans, 1906-1907; Gustave Laurent, *Cahiers de doléances du bailliage de Châlons-sur-Marne*, Épernay, 1906; P. Boissonnade, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême et du siège royal de Cognac*, Paris, 1907; Ch. Étienne, *Cahiers de doléances des bailliages des généralités de Metz et de Nancy*, t. I : *Cahiers du bailliage de Vic*, Nancy, 1907; Émile Bridrey, *Cahiers de doléances du bailliage du Cotentin*, t. I et II, Paris, 1907-1908; Dr Lesueur et A. Cauchie, *Cahiers de doléances du bailliage de Blois*, 2 vol., Blois, 1907-1908; Bligny-Bondurand, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes*, t. I, Nîmes, 1908; Joseph Fournier, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Marseille*. Marseille, 1908; V. Fourastié, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors*, Cahors, 1908; Ch. Porée, *Cahiers de doléances du bailliage de Sens*, Auxerre, 1908; Henri Sée et André Lesort, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes*, t. I, Rennes, 1909. Mentionnons aussi l'excellente publication de A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac, *les Cahiers de la Flandre maritime en 1789*, 2 vol. in-8°, Dunkerque et Paris, 1906.

rables ont été récemment consacrés à la convocation des États-Généraux et à la rédaction des cahiers[1].

Comme M. Onou l'a très nettement montré[2], parmi les historiens, il en est qui professent un « enthousiasme aveugle » pour les cahiers, tel M. Edme Champion; d'autres, au contraire, estiment qu'il ne faut s'en servir qu'avec la plus grande prudence, tels MM. Loutchisky[3] et Adalbert Wahl[4]. Mais, tandis que le premier ne manifeste, à l'égard des cahiers, qu'un « scepticisme méfiant », M. Wahl leur fait, comme le dit encore très justement M. Onou, un « procès de tendance »; il est constamment hanté par l'idée que la Révolution n'était pas nécessaire, que les classes populaires en 1789 n'étaient nullement malheureuses et que la haine du tiers état contre les privilégiés ne s'explique que par les excitations d'un certain nombre de meneurs. Reconnaissons toutefois que la critique de M. Wahl n'est pas dénuée de tout fondement : il a raison de dire qu'il ne faut pas traiter les cahiers de paroisses comme une masse homogène, qu'il importe, en leur appliquant les règles de la critique historique, de s'appliquer à distinguer ceux qui ont une réelle valeur et ceux qui n'en ont pas; il a raison aussi d'attirer l'attention des historiens sur les modèles dont se sont inspirés beaucoup de ces cahiers et qui diminuent singulièrement leur originalité. Mais ses observations ne reposent que sur deux recueils de cahiers, ceux de Paris-hors-les-murs et de la sénéchaussée d'Aix, qu'il a étudiés d'après l'édition très défectueuse qu'en donnent les *Archives parlementaires*. Les paroisses de Paris-hors-les-murs se trouvent dans une situation toute spéciale : voisines de la capitale, elles ont dû subir très fortement l'influence de la bourgeoisie, et il est naturel que le ton de

1. Voy. notamment le remarquable ouvrage d'Alexandre Onou, *les Élections de 1789 en France et les cahiers du tiers état; en quoi ils expriment la véritable opinion du pays*, Pétersbourg, 1908, 1 vol. in-8° (en russe); l'auteur en a donné une analyse dans la *Révolution française*, juin et juillet 1909. Signalons aussi la très intéressante étude de M. H. Couturier, *la Préparation des États-Généraux en Poitou, principalement d'après les cahiers des paroisses et des corporations*, Poitiers, 1909, 1 vol. in-8°.

2. Dans un article intitulé : *la Valeur des cahiers de 1789 au point de vue économique et social* (*Révolution française*, 1905, t. XLIX, p. 385-417).

3. Dans sa polémique avec M. Maxime Kovalewsky, M. Loutchisky a voulu surtout démontrer que, pour l'étude de la propriété foncière au XVIII° siècle, les déclarations des vingtièmes sont une source beaucoup plus sûre et précise que les cahiers de paroisses.

4. *Die Cahiers der ländlichen Gemeinden von Paris-hors-les-murs, 1789*, ap. *Studien zur Vorgeschichte der Revolution*, Tübingen et Leipzig, 1901, p. 3-68, et *Zu den ländlichen Cahiers der Sénéchaussée von Aix* (*Historische Vierteljahrschrift*, avril 1903).

leur cahier soit tout particulièrement « emphatique et déclamatoire ». Pour condamner tous les cahiers en bloc, pour affirmer qu'ils constituent une source beaucoup moins sûre et moins instructive que les écrits des feudistes, il faudrait se livrer à une enquête beaucoup plus étendue, étudier les cahiers de toutes les régions de la France et les soumettre à une critique minutieuse, critique qui ne peut être pleinement efficace que grâce à des éditions vraiment scientifiques. Comme nous possédons aujourd'hui quelques éditions de cette sorte, il est possible de serrer le problème de plus près et de trouver une solution qui se rapproche davantage de la vérité.

I.

Il convient d'abord de rechercher dans quelles conditions les cahiers de paroisses ont été rédigés; nous verrons de la sorte dans quelle mesure ils sont l'œuvre des paysans, dans quelle mesure ils sont originaux.

A cet égard, les antécédents de la convocation des États-Généraux peuvent nous fournir de précieuses indications. Ces antécédents ne nous sont encore qu'imparfaitement connus pour l'ensemble de la France. Mais prenons comme exemple la Bretagne, où l'agitation politique fut particulièrement intense dans les mois qui ont précédé la réunion des États-Généraux et où les faits nous apparaissent en pleine lumière. Les revendications de la bourgeoisie sont d'abord exprimées par les municipalités : les délibérations des corps de ville de Rennes et de Nantes, du 20 octobre et du 4 novembre 1788, fixent les premières lignes du programme, qui trouve une forme plus complète dans le cahier commun, rédigé par les députés des villes bretonnes aux États, du 22 au 27 décembre. Dès le mois de novembre, la bourgeoisie des villes incitait les généraux des paroisses rurales à appuyer leurs doléances; en janvier, ce sont les délibérations du tiers de Rennes, de décembre, qui sont répandues partout à profusion; et une lettre circulaire du 5 janvier, adressée à toutes les communes et paroisses de la province, les résume d'une façon saisissante en quatorze articles très nets. Ces délibérations et cette lettre constituent des modèles, dont les cahiers de paroisses s'inspireront trois mois plus tard, et, dès maintenant, leurs formules apparaissent dans les délibérations des paroisses qui sont comme les prototypes des cahiers. Mais, tandis qu'en novembre ces délibérations n'expriment que rarement les doléances des paysans et se contentent le plus souvent d'adhérer aux arrêtés des villes, d'un caractère purement politique, à partir de janvier, il en est qui commencent à exposer des

revendications particulières, à protester contre le régime seigneurial, à soulever des questions d'ordre économique et social, de telle sorte que la bourgeoisie des villes, à qui il importe de gagner à sa cause le tiers état rural[1], est obligée d'élargir peu à peu son programme. Si la bourgeoisie a pris l'initiative de la campagne contre les ordres privilégiés, les paysans ne se sont pas toujours contentés de subir passivement leur influence; parfois ils commencent à faire entendre des doléances originales. On voit déjà dans quelle mesure les paroisses rurales se sont inspirées du programme qui leur était proposé par le tiers état des villes[2].

Il est bien probable que partout, en France, les choses ont dû se passer à peu près de la même façon, que partout les délibérations des municipalités urbaines ont été répandues dans les campagnes; ainsi, dans tout le Poitou, on a dû connaître le *Vœu des officiers de la ville de Poitiers*, du 15 décembre 1788[3]; en Anjou, on a dû utiliser les délibérations de l'assemblée des paroisses d'Angers, du 24 décembre[4].

D'ailleurs, la campagne si énergique du tiers état, dont le plan semble avoir été dirigé de Paris par les meneurs « patriotes », devait aboutir forcément à la rédaction de *modèles*, destinés à faire triompher un programme commun de revendications.

Certains de ces modèles ont été répandus dans toute la France, comme l'*Instruction envoyée par S. A. R. le duc d'Orléans pour les personnes chargées de sa procuration aux assemblées des bailliages relatives aux États-Généraux*, ou comme les *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliage*, qui sont l'œuvre de Sieyès; mais ces modèles ne semblent pas avoir eu une action très directe sur les assemblées primaires, même dans les régions dépendant de l'apanage du duc d'Orléans, et où celui-ci essaya de les faire adopter partout[5].

1. Et d'autant plus que la noblesse tente d'exciter les classes populaires contre la bourgeoisie.

2. Sur ce qui précède, cf. B. Pocquet, *les Origines de la révolution en Bretagne*, t. II; Henri Sée et André Lesort, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes*, Introduction, p. XXXII et suiv.; Henri Sée, *les Cahiers de paroisses de la Bretagne en 1789* (*Révolution française*, 14 juin 1904, t. XLVI, p. 489 et suiv.).

3. Voy. H. Couturier, *op. cit.*, p. 44 et suiv.

4. Albert Meynier, *Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée nationale constituante et à la Convention nationale : L.-M. La Revellière-Lépeaux*, Angers, 1905, ch. III, p. 89 et suiv.

5. Par exemple, dans le Vermandois (Éd. Fleury, *Élections aux États-Généraux de 1789, procès-verbaux, doléances, cahiers et documents divers*, 1872,

Mais, dans un grand nombre de provinces ou de régions de la France, on rédigea des modèles généraux qui semblent avoir eu un véritable succès. L'existence de ces modèles se perçoit un peu partout, même lorsqu'on n'en a pas retrouvé le texte[1]. Nous en connaissons, d'ailleurs, un assez grand nombre : en Normandie, c'est la *Suite de l'avis aux bons Normands*[2]; en Poitou, ce sont les *Instructions à donner aux députés des paroisses* qui semblent s'être répandues jusque dans l'Angoumois[3]; en Anjou, ce sont les *Doléances, vœux et pétitions pour les représentants des paroisses de ... aux assemblées de la nation pour les États-Généraux, rédigés par un laboureur, un syndic et un bailli de campagne*, qui semblent être l'œuvre de La Révellière-Lépeaux[4] et qui se prononcent très énergiquement pour l'abolition de tous les droits féodaux; dans les environs de Paris, on a utilisé le *Cahier de l'agriculture*, de Boncerf, les *Instructions de la paroisse de Chevannes*, de Dupont de Nemours, le *Mémoire pour servir à la confection du cahier des doléances des habitants de la banlieue de Paris*, de l'avocat Darigrand[5]; en Lorraine, Anthoine, lieutenant général du bailliage de Boulay, rédigea un questionnaire fort bien fait, où les questions économiques tiennent une place très importante, et qui a servi de canevas à toute une série de cahiers[6].

Aucun modèle n'a eu plus de succès, une influence plus générale que les *Charges d'un bon citoyen de campagne*, qui ont été

Introduction) et dans le bailliage de Honfleur (A. Blossier, *les Cahiers du bailliage de Honfleur*, dans la *Révolution française*, 1902, t. XLII, p. 97 et suiv., et *le Duc d'Orléans, seigneur de Honfleur, Ibid.*, 1902, t. XLIII, p. 97 et suiv.); le contrôleur général des finances du duc d'Orléans, M. de Limon, s'efforça cependant de faire adopter les modèles patronnés par son maître, comme le prouve sa circulaire aux curés du 7 mars 1789.

1. Ainsi, dans l'Angoumois, le rôle des modèles généraux n'est démontré par aucune preuve directe, mais résulte d'indices indirects (Boissonnade, *op. cit.*, Introduction, p. 8 et suiv.).

2. A. Blossier, *les Cahiers du bailliage de Honfleur.*

3. H. Couturier, *op. cit.*, p. 45 et suiv.

4. Une autre brochure de La Révellière a pu servir de modèle : c'est sa *Lettre des bourgeois aux gens de la campagne, fermiers, métayers et vassaux de certains seigneurs qui trompent le peuple;* c'était une réponse au comte Walsh de Serrant, qui avait essayé d'exciter les paysans contre la bourgeoisie : cf. Albert Meynier, *op. cit.*, p. 111 et suiv.

5. Ch.-L. Chassin, *les Élections et les cahiers de Paris en 1789*, t. IV, 1889, p. 63 et suiv. et 187 et suiv.

6. Ce modèle est intitulé : *Essai sur les assemblées de communautés, de bailliages et d'arrondissements de la Lorraine, destinées à procéder, tant aux élections qu'à la rédaction des cahiers pour les États-Généraux, présenté par un citoyen;* voy. P. Lesprand, *Quelques mots sur les cahiers de doléances*

répandues non seulement dans toute la sénéchaussée de Rennes, mais encore dans d'autres régions de la Bretagne, et dont les auteurs sont certainement des hommes qui avaient participé à la campagne du tiers état breton contre les ordres privilégiés[1]. Ces *Charges* s'inspiraient directement des délibérations du tiers de Rennes de décembre et de la lettre-circulaire du 5 janvier; elles s'attaquaient, en termes généraux, aux abus de la fiscalité seigneuriale, dénonçaient l'inégalité en matière d'impôts et, par leur netteté, leur concision, présentaient un canevas fort commode pour toutes les réclamations du tiers état rural; c'était, on peut le dire, le chef-d'œuvre du genre. — Notre édition des cahiers de la sénéchaussée de Rennes montre quel usage les assemblées primaires ont fait de ce modèle, révèle toutes les combinaisons qu'elles lui ont fait subir : tantôt, presque tous les articles des *Charges* ont passé dans le cahier; tantôt, ce sont des phrases isolées qui apparaissent de loin en loin; parfois, l'adaptation est grossière; parfois, au contraire, elle est fort habile et échapperait à une lecture superficielle. Mais, même dans les cahiers qui ont reproduit le plus servilement le modèle, il est rare que des articles originaux n'aient pas été ajoutés, que des doléances particulières n'aient pas été exprimées. Voilà un fait d'une importance capitale et qui, sans doute, pourra être constaté partout[2] : les cahiers, en apparence les moins originaux, contiennent des parties qui ne décèlent aucun emprunt et qui possèdent une réelle valeur[3].

Une autre catégorie de modèles, ce sont les modèles particuliers, locaux. Leur existence ne nous est révélée que par la comparaison critique des cahiers, grâce à laquelle on peut déterminer des groupes ou des séries de cahiers. Les premiers qui aient entrepris ce travail

des communes en 1789 (*Jahrbuch für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, année 1906, p. 165 et suiv.). — Sur tout ce qui précède, cf. aussi Ph. Sagnac, *les Cahiers de 1789 et leur valeur* (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, année 1907, t. VIII, p. 334 et suiv.).

1. Pour tout ce qui concerne ce modèle, voy. H. Sée et A. Lesort, *op. cit.*, Introduction, p. LXXVII et suiv.

2. Ainsi, dans le Vermandois, le cahier de Jumigny, très intéressant et très original, se termine par la reproduction d'un modèle général (Éd. Fleury, *op. cit.*).

3. Notons aussi que dans les pays où, à la veille de la Révolution, furent instituées des assemblées provinciales, les questionnaires envoyés par les assemblées d'élections ont souvent servi de canevas aux doléances des paroisses rurales; en Poitou, par exemple, les questionnaires, envoyés aux paroisses par les assemblées de Niort, de Thouars, de Fontenay ont exercé une influence évidente sur la rédaction de bon nombre de cahiers (H. Couturier, *op. cit.*, p. 46 et suiv.). M. Porée constate le même fait dans le bailliage de Sens (*Cahiers du bailliage de Sens*, Introduction, p. XIX-XX).

critique, ce sont MM. Maxime Legrand et Léon Marquis, à qui l'on doit une excellente édition des cahiers du bailliage d'Étampes[1]. Ils se sont aperçus que les cahiers, qui présentaient des analogies, provenaient précisément d'assemblées qui avaient été présidées par les mêmes personnages; ils ont été amenés ainsi à reconnaître l'influence prépondérante des officiers de justice qui ont présidé les assemblées; autant de magistrats, autant de séries de cahiers[2]. Reprenant la même méthode, les éditeurs des cahiers du bailliage d'Orléans, du bailliage de Blois, de la sénéchaussée de Rennes ont abouti à des conclusions identiques.

Ainsi, l'influence des présidents d'assemblées sur la rédaction des cahiers est incontestable: ces présidents sont le plus souvent des officiers de justice et, dans la plupart des cas, des agents seigneuriaux. Cependant, à défaut du sénéchal ou du procureur fiscal, l'assemblée paroissiale peut être présidée par un praticien, par un notaire ou encore par le syndic[3].

Quelle a été l'action de ces divers personnages? A en croire M. Onou[4], les agents seigneuriaux, qui avaient le plus grand intérêt au maintien du régime social dont ils vivaient, auraient fait tous leurs efforts pour empêcher ou atténuer les doléances des paysans en matière économique et sociale; si la voix de ces paysans ne fut pas étouffée, c'est qu'ils trouvèrent des défenseurs et des conseillers dans les praticiens (avocats, notaires) et dans les curés; puis tous les juges n'étaient pas des officiers seigneuriaux et toutes les assemblées ne furent pas présidées par des juges. — Cette thèse nous paraît trop absolue; elle ne cadre pas exactement avec la réalité des faits.

D'abord, il ne semble pas qu'il y ait une opposition si tranchée entre les juges seigneuriaux et les praticiens; ils appartiennent, en fait, à la même classe sociale, ont la même origine; dans la sénéchaussée de Rennes, par exemple, beaucoup de sénéchaux et de procureurs fiscaux s'intitulent « avocats en parlement ». Puis il est des agents seigneuriaux qui s'élèvent au-dessus de leurs intérêts personnels, qui ont pris une part active à la campagne du tiers état : tel ce Jean Bertin, sénéchal du marquis de Châteaugiron, que son

1. Maxime Legrand et Léon Marquis, *1789. Les Trois États du bailliage d'Étampes aux États-Généraux*, Étampes, 1892, 2 vol. in-8°.

2. *Ibid.*, t. II, Introduction.

3. Ainsi, dans le bailliage de Neufchâtel-en-Bray, presque toutes les assemblées de paroisses furent présidées par le maire ou syndic (E. Le Parquier, *Cahiers de doléances des paroisses du bailliage de Neufchâtel-en-Bray*, Rouen, 1908, Introduction).

4. *Les Élections de 1789 et les cahiers du tiers état* (*Révolution française*, juin 1909).

seigneur avait maintenu dans ses fonctions en dépit de ses idées et qui inspira les doléances de tout un groupe de paroisses des environs de Châteaugiron[1].

Et, d'ailleurs, même lorsque le juge est partisan déterminé du régime seigneurial, son influence a-t-elle toujours été assez forte pour imposer sa volonté à l'assemblée paroissiale? Sans doute, dans certains cas, le président se refuse à écrire les doléances des paysans ou du moins à les contresigner, ou encore proteste contre certaines d'entre elles. Mais il arrive aussi, — nous le savons par les procès-verbaux, — que l'assemblée ne consente pas à accepter le projet de cahier qu'il a apporté et en fasse rédiger un autre par une personne de son choix. Parfois, enfin, l'hostilité contre le président est si forte qu'après l'assemblée légale les habitants tiennent une assemblée dissidente qui rédige un nouveau cahier[2].

L'assemblée accepte-t-elle le modèle qui lui est présenté, il est rare qu'elle ne lui fasse pas subir des modifications, des corrections, qu'elle n'ajoute pas de nouveaux articles au texte primitif. Tous les éditeurs de cahiers en ont fait la remarque. Dans le bailliage de Blois, déclarent MM. Lesueur et Cauchie, les discussions de l'assemblée ont souvent laissé des traces matérielles sur les cahiers eux-mêmes, « ratures, additions, corrections faites au cours de l'assemblée sur des textes rédigés antérieurement »[3]. Dans la sénéchaussée de Rennes, nous avons pu observer les mêmes faits. Parcourons les cahiers du bailliage d'Étampes. Orlu a pris modèle sur Ardelu, qui lui-même a copié Châtenay, mais a fait subir des modifications au texte qu'il a suivi : il y a eu des suppressions et des additions; on a inséré des articles relatifs à la situation particulière de la paroisse. Un M. Geoffroy a fourni à la paroisse de Champigny son cahier tout rédigé, mais les habitants ont ajouté de leur cru toute une série de réclamations. Au cahier fourni par M. Gillot, les paroisses d'Etréchy et de Vaucelas ont ajouté des revendications spéciales très intéres-

1. H. Sée et A. Lesort, *op. cit.*, p. 543.

2. C'est ce qui s'est passé notamment à Sens, à Messac, à Bain, dans la sénéchaussée de Rennes. Dans un certain nombre de paroisses du bailliage d'Étampes, notamment à Audonville, Ballancourt, Boissy-la-Rivière, Brière-les-Scelles, Chamarande, « les habitants ont ouvertement repoussé le modèle et fait acte de rébellion, ou mieux de personnalité; là, un citoyen plus instruit que les autres a apporté son mémoire, accueilli avec faveur, et en reconnaissance s'est fait nommer député » (M. Legrand et L. Marquis, *op. cit.*, t. II, Introduction). — Sur tout ce qui précède, voy. surtout H. Sée et A. Lesort, *op. cit.*, Introduction, p. LXII et suiv., et H. Sée, *les Cahiers de paroisses de la Bretagne en 1789* (*Révolution française*, juin 1904).

3. Dr Lesueur et A. Cauchie, *op. cit.*, t. I, Introduction, p. LXV-LXVI.

santes[1]. Toute édition de cahiers vraiment scientifique révélera un grand nombre de faits analogues.

Parmi les cahiers qui ne dérivent pas d'un modèle, il en est beaucoup qui, visiblement, d'après le style même, n'ont pas été rédigés par les paysans, mais sont l'œuvre de personnes instruites, de bourgeois, d'hommes de loi, de curés. Cependant, il semble que les prêtres ne soient que rarement les auteurs de cahiers ; tout au plus, en certains cas, ont-ils pu inspirer quelques articles isolés. Ce sont surtout les avocats qui ont tenu la plume ; ils forment, à cette époque, la partie la plus instruite du tiers état, la classe intellectuelle, nourrie d'idées philosophiques, capable de s'élever au-dessus des intérêts matériels et de se dévouer à une propagande désintéressée[2]. Mais même lorsqu'un cahier a été rédigé sans aucun doute par un bourgeois, rien ne prouve que ce dernier ne l'ait pas écrit, en quelque sorte, sous la dictée de l'assemblée[3]. Parfois, les comparants ont travaillé sur « un embryon de cahier », qui leur avait été apporté, et y ont ajouté de nombreux articles[4].

Il n'y a de cahiers pleinement, complètement originaux que ceux qui ont été rédigés pendant la séance même. Mais il est difficile de reconnaître ceux qui sont dans ce cas, à moins que le procès-verbal de l'assemblée ne l'indique formellement, ou encore que des dépositions individuelles de comparants ne soient mentionnées dans le texte même du cahier. On considérera aussi comme originaux les cahiers qui émanent visiblement des paysans ; on les reconnaîtra au style très incorrect plus encore qu'à l'orthographe défectueuse, et surtout à la nature des revendications : des doléances purement économiques et sociales, parmi lesquelles les questions d'intérêt local tiennent

1. M. Legrand et L. Marquis, *op. cit.*, t. II, *passim*.

2. Voy. les excellentes remarques de M. Sagnac (article cité, *loc. cit.*, p. 339-340). Cf. aussi Ph. Mireur, *États-Généraux de 1789 : cahiers des doléances des communautés de la sénéchaussée de Draguignan*, Draguignan, 1889, Introduction, p. XVI-XVII.

3. Bien souvent, la chose a pu se passer comme à Bourg-des-Comptes (sénéchaussée de Rennes), en janvier 1789 : les habitants déclarent que, s'étant adressés en vain à plusieurs procureurs fiscaux pour faire rédiger leur délibération, ils ont eu recours « à un bon bourgeois qui a bien voulu nous expliquer les délibérations de la ville de Rennes, après quoi, nous lui avons dit nos raisons, qu'il a écrites presque comme nous les avons dictées et en les mettant en meilleur français que nous n'aurions pu faire, et, après avoir écouté attentivement lecture de tout ce que dessus, nous déclarons que c'est notre volonté à tous... » (Délibération de Bourg-des-Comptes, du 1er janvier 1789, publiée par E. Dupont, *la Condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes*, Paris et Rennes, 1901, p. 212-213).

4. M. Legrand et L. Marquis, *op. cit.*, t. II, Introduction, p. XX.

une place prépondérante, et qui sont exposées d'une façon fruste et maladroite, décèlent l'origine paysanne. Mais généralement les cahiers de cette sorte sont peu nombreux[1]; dans bien des cas, les paysans, livrés à eux-mêmes, n'ont pas rédigé de cahier, se sont contentés de donner un mandat verbal à leurs députés[2].

Quoi qu'il en soit, il semble bien difficile d'établir, au point de vue de l'originalité, une classification bien nette des cahiers. M. Onou distingue, à cet égard, trois groupes principaux de cahiers : 1° les cahiers politico-littéraires; 2° les cahiers douteux, falsifiés et peu sincères; 3° les cahiers vraiment populaires. Ces derniers seuls, déclare-t-il, « peuvent être envisagés comme une traduction plus ou moins exacte des vœux de la majorité rurale »; mais les cahiers du premier groupe correspondent, dans une certaine mesure, aux vœux des paysans, qui comprennent plus ou moins consciemment le mouvement politique de la bourgeoisie[3]. — Cette classification nous semble un peu arbitraire; il est peu de cahiers qu'on puisse ranger complètement dans l'une ou l'autre des catégories indiquées. On l'a vu, même dans les cahiers les moins originaux, qui dérivent d'un modèle général ou particulier, il se trouve des parties originales; à côté de doléances de caractère général et vague se placent des doléances très spéciales et très précises. En réalité, il ne suffit pas de déterminer la valeur de tel ou tel cahier pris en bloc; mais, dans chaque cahier, il faut distinguer les diverses parties. Quelles que soient la provenance, l'origine, la forme d'un cahier, il est rare qu'il ne contienne pas quelques parties originales : ces parties originales, par l'élimination de toutes celles qui ne le sont pas, prennent une valeur singulière, et l'on y trouvera souvent la véritable expression des doléances paysannes.

II.

En étudiant les conditions dans lesquelles on a procédé à la rédaction des cahiers de paroisses, les modes divers suivant lesquels ils ont été élaborés, nous avons essayé de nous rendre compte de leur degré de sincérité, de leur valeur *subjective*. Et, comme le remarque

1. Cependant, M. Bridrey (*op. cit.*, t. I, Introduction, p. 58) croit pouvoir établir que, dans le bailliage du Cotentin, beaucoup de cahiers ont été écrits par les paysans : « Les caractères péniblement tracés, les mots mal compris, presque toujours orthographiés avec la déformation que leur fait subir la prononciation locale, en seraient une preuve suffisante. »

2. Voy. H. Sée et A. Lesort, *op. cit.*, t. I, Introduction, p. LXVI.

3. *Les Élections de 1789 et les cahiers du tiers état* (*Révolution française*, juillet 1909, t. LVII, p. 46 et suiv.).

très justement M. Onou[1], cette valeur subjective a un grand intérêt : il est fort utile de savoir quelle idée les paysans se faisaient de leur condition; la misère est, en grande partie, un phénomène subjectif. Même les cahiers les moins originaux seront consultés avec profit : ils nous montrent quelles étaient les idées de la bourgeoisie intellectuelle, de ces hommes de loi, qui contribuèrent tant à donner aux paysans la conscience de leurs intérêts collectifs; ils nous montrent à quel point les idées philosophiques du XVIIIe siècle s'étaient répandues jusque dans les provinces les plus reculées; à les lire, on est frappé de la maturité politique de la classe qui allait s'emparer du pouvoir et administrer le pays[2].

Mais la valeur *objective* des cahiers de paroisses a une importance beaucoup plus grande encore. La question essentielle, c'est de savoir quel est leur degré d'exactitude, quels renseignements ils peuvent nous fournir sur la condition économique et sociale des campagnes en 1789 et enfin quelle est la valeur véritable de ces renseignements. M. Onou observe encore très justement que la valeur subjective et la valeur objective des cahiers ne coïncident pas forcément. Il est certain qu'un cahier, rédigé par un bourgeois, apporté tout fait à une assemblée paroissiale, peut contenir des données très intéressantes et très précises, même sur des faits d'ordre économique et social. C'est ainsi que, par exemple, dans le bailliage d'Étampes, les *modèles* eux-mêmes se préoccupent de questions qui intéressent directement le pays, comme le champart; nous savons, d'autre part, que le champart était une redevance très lourde dans toute cette région[3].

Cependant, c'est dans les cahiers originaux, dans ceux qui émanent directement des paysans, ou, pour mieux dire, dans les parties originales des cahiers que l'on a le plus de chance de trouver des renseignements instructifs sur l'état des campagnes et la condition des classes rurales. En effet, ce ne sont pas les questions politiques et constitutionnelles qui intéressent les paysans, mais le régime économique et social dont ils souffrent[4].

Tandis que la valeur subjective des cahiers est déterminée par l'étude critique de leur texte, par la critique *externe*, c'est, au con-

1. *Les Élections de 1789 et les cahiers du tiers état* (*Révolution française*, juin 1909).

2. Voy. les judicieuses réflexions de F. Mireur (*op. cit.*, Introduction, p. XIV) : « Ces publicistes de village nous étonnent vraiment par leur compétence en matière politique, économique, sociale et religieuse, par leurs aperçus en toutes choses, pleins de justesse, de bon sens pratique et parfois de profondeur. »

3. Voy. M. Legrand et L. Marquis, *op. cit.*, t. II, *passim*.

4. M. H. Couturier dit très justement (*op. cit.*, p. 180) : « Les questions

traire, la critique *interne* qui nous permet de nous prononcer sur leur valeur objective. Pour rechercher dans quelle mesure leurs doléances correspondent à la réalité des faits, il faut contrôler leurs affirmations à l'aide des documents contemporains, imprimés ou inédits. C'est surtout dans les dépôts d'archives que l'éditeur des cahiers trouvera la matière du commentaire qu'il doit patiemment élaborer; il y consultera surtout les rôles d'impôts, les documents relatifs à la corvée et à la milice, les papiers seigneuriaux (aveux, rôles rentiers, terriers, comptes), qui lui permettront de vérifier la véracité des doléances. Or, chaque fois que l'on a tenté ce travail, on a reconnu que les assertions des cahiers sont presque toujours très exactes, que les doléances des paysans sont vraiment justifiées, que les populations rurales ont réellement souffert des abus dont elles se plaignent : telles sont, par exemple, les conclusions qui se dégagent de l'édition des *Cahiers du bailliage du Cotentin*[1] et de l'édition des *Cahiers de la sénéchaussée de Rennes*. C'est seulement en ce qui concerne la milice que les cahiers ont quelque peu forcé la note; mais l'on remarquera qu'ils se plaignent surtout des exemptions et qu'en fait la proportion des exemptés est souvent énorme[2].

Mais, pour toutes les questions, les doléances des cahiers de paroisses, les données que l'on peut en extraire n'ont pas identiquement la même valeur. Il importe donc de déterminer d'une façon précise les questions sur lesquelles les cahiers peuvent être considérés comme une source vraiment importante et sûre.

En ce qui concerne le régime administratif et la pratique de la législation, les cahiers contiennent sans doute des détails intéressants, mais que l'on trouvera relatés dans d'autres documents et souvent avec plus de précision.

Au contraire, pour tout ce qui touche à la condition économique et sociale des campagnes, les cahiers sont beaucoup plus instructifs. Mais, ici encore, il convient de distinguer avec soin les diverses questions, de dresser une sorte d'inventaire.

1° *Les impôts.* — Bien des cahiers donnent l'énumération des sommes que doit la paroisse pour les diverses catégories d'impôts;

relatives au pouvoir législatif, à la liberté individuelle, en un mot, les éléments d'une bonne constitution ne sont point l'objet des revendications des assemblées rurales et ouvrières... Le peuple ne demande qu'une chose : attirer l'attention du roi sur son malheureux sort. »

1. Sur tous les faits qu'ils avancent, déclare M. Bridrey (*op. cit.*, t. I, Introduction, p. 70-71), les cahiers ont dit vrai; les chiffres mêmes sont donnés souvent avec une très grande précision : « l'ensemble certainement est vrai, est franc, est loyal ».

2. H. Sée et A. Lesort, *op. cit.*, t. I, Introduction, p. XLI, note, et *passim*.

mais, à cet égard, les rôles d'impositions nous fournissent des renseignements plus précis encore. S'agit-il de l'injustice de la répartition, des abus commis dans la perception, des exigences de l'administration en matière de corvée : les cahiers révèlent bien des faits précis[1]. A les lire, on pourra se rendre compte aussi de la véritable portée des impôts indirects, qui pesaient si lourdement sur la population paysanne, des souffrances dont la gabelle était la source, de la gêne extrême causée par les douanes[2].

2° *L'état économique de la paroisse.* — Bien des cahiers, surtout ceux qui émanent réellement des paysans, contiennent, à cet égard, des données très intéressantes : ils notent souvent la nature du sol, la proportion des terres cultivées et des terres incultes, les diverses sortes de culture, les procédés agricoles en usage, la productivité des terres, l'état des chemins de traverse, le mode d'exploitation (fermage ou métayage; la concentration des fermes dans un assez grand nombre de régions)[3]. Et même certains cahiers, — ce sont sans doute les plus originaux, — ne traitent que de la situation économique de la paroisse[4]. Il est aussi question, et assez fréquemment, de la répartition de la propriété foncière entre les diverses classes sociales; mais, à cet égard, quoi qu'en pense M. Maxime Kovalewsky[5], les indications des cahiers sont forcément assez vagues, beaucoup moins précises, en tout cas, que les données résultant de l'étude des rôles d'impositions et notamment des déclarations des vingtièmes; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les beaux travaux de M. Loutchisky.

3° *La dîme.* — Des doléances très nombreuses, très dignes de foi et vraiment intéressantes, ont trait aux dîmes insolites, au taux de

1. Voy. un bon exposé de la question dans H. Couturier, *op. cit.*, p. 196 et suiv.

2. Ainsi, dans le bailliage de Boulay, les cahiers se plaignent très vivement des traites, des acquits à caution qu'il faut fournir pour passer de la Lorraine dans les Trois Évêchés; la gêne est d'autant plus grande que de nombreuses enclaves allongent encore la ligne de frontière (Lesprand, *op. cit.*).

3. Voy., par exemple, Ch. Demay, *Cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les États-Généraux de 1789* (*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, années 1884 et 1885, t. XXXVIII et XXXIX); P. Pélicier, *Cahiers de doléances des communes du bailliage d'Épernay*, Châlons-sur-Marne, 1900; marquis de la Jonquière, *les Cahiers de 1789 dans la sénéchaussée de Castres*, Paris, 1867; Éd. Fleury, *op. cit.*

4. Voy., par exemple, E. Le Parquier, *op. cit.*, *passim*; Louis Duval, *Cahiers des doléances des villes, bourgs et paroisses du bailliage d'Alençon en 1789*, Alençon, 1887, *passim*.

5. Voy. son livre, récemment traduit, *la France économique et sociale à la veille de la Révolution*; t. I : *les Campagnes*, Paris, 1909.

la dîme, à la variabilité de ce taux de paroisse à paroisse ou même, dans chaque paroisse, de canton à canton. Il suffit de parcourir les cahiers pour se persuader que la dîme était une des charges les plus lourdes que les paysans eussent à supporter.

4° *L'assistance.* — On se plaint d'autant plus de la dîme que les décimateurs ne s'acquittent que très rarement de leurs devoirs d'assistance. Les cahiers montrent assez souvent d'une façon précise à quel point l'assistance fait défaut dans les campagnes.

5° *Le régime seigneurial.* — Les cahiers énumèrent souvent et décrivent même dans le détail les redevances seigneuriales, donnant, à cet égard, des renseignements que viennent confirmer les papiers seigneuriaux. Mais c'est principalement sur les abus du régime, sur les exactions des agents seigneuriaux, sur les atteintes aux droits d'usage et les usurpations de communaux, sur la réaction seigneuriale qui se manifeste à la veille de la Révolution qu'ils nous fournissent une abondante moisson de faits précis. Et l'on peut se fier, semble-t-il, à leurs assertions. Si en Lorraine on se plaint des usurpations de communaux, des clôtures, du droit de troupeau à part du seigneur, c'est que les paysans de cette province souffrent particulièrement de ces abus[1]. Si les cahiers du bailliage d'Alençon notent si fréquemment la suppression des droits d'usage dans les forêts du comte de Provence, c'est que les agents du prince se sont employés activement à étendre la propriété de leur maître[2]. En Bretagne, l'on dénonce très vigoureusement les abus du régime seigneurial : c'est que nulle part ce régime n'a été aussi âpre. Dans la Flandre maritime, il n'est qu'assez rarement question des droits seigneuriaux : c'est qu'ils sont moins lourds qu'ailleurs[3]. Dans l'Orléanais, en Angoumois, en Artois, en Picardie, les cahiers se plaignent moins des redevances seigneuriales que des impôts : c'est que la fiscalité royale y est plus accablante que la fiscalité domaniale. Dans les environs de Paris, l'existence de nombreuses forêts royales nous fait comprendre que les assemblées de paroisses protestent surtout contre les capitaineries, le droit de chasse, les ravages du gibier[4]. — Ainsi, suivant que les doléances relatives au régime seigneurial sont plus ou moins vives, on peut en inférer que la portée de ce régime est

1. Cf. Lesprand, *op. cit.*, et Ch. Étienne, *Cahiers du bailliage de Vic.*

2. Louis Duval, *op. cit.*, *passim*, et Ph. Sagnac, *Quomodo jura dominii aucta fuerint regnante Ludovico XVI*, 1898, p. 36 et p. 71 et suiv.

3. A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac, *les Cahiers de la Flandre maritime*, t. I, Introduction, p. LXI-LXIII.

4. Voy. Ch.-L. Chassin, *op. cit.*, t. IV, p. 79 et suiv., et Thénard, *Bailliages de Versailles et de Meudon : les cahiers de paroisses*, Versailles, 1889.

plus ou moins grande[1]. On a là une précieuse indication qui permet de comparer, à ce point de vue, les diverses régions de la France; mais ce n'est qu'une indication, et seule une enquête approfondie, fondée sur les autres catégories de documents, pourra élucider définitivement la question.

Nous aboutissons donc à cette conclusion : en ce qui concerne la pratique de la fiscalité royale, la situation économique des paroisses, l'exploitation agricole, les dîmes, les cahiers nous apportent des données intéressantes; mais c'est surtout pour l'étude du régime seigneurial et de toutes ses manifestations qu'ils peuvent être considérés comme une source importante; et même certains abus de ce régime ne peuvent guère être connus que grâce à leurs doléances[2].

Toutefois, il serait singulièrement dangereux de se servir des cahiers de paroisses comme d'une source unique. Des études dont ils formeraient la seule substance auraient forcément un caractère tout provisoire et bien précaire. On préférera souvent aux cahiers d'autres documents d'archives. Mais, en les contrôlant par d'autres textes, on en tirera des renseignements d'une véritable valeur historique, et même, sur certaines questions, de précieuses données qu'on trouverait difficilement ailleurs.

C'est dire que la valeur objective des cahiers de paroisses est plus grande que leur valeur subjective. Il est souvent difficile de voir exactement quelle idée les paysans se faisaient de leur condition; ils ont rarement rédigé eux-mêmes leurs doléances; en bien des cas, ce sont des bourgeois qui les ont interprétées et qui leur ont imposé, dans une certaine mesure, la marque de leur esprit. Mais, quel que soit le degré d'originalité des cahiers, on peut en extraire, sur certaines questions tout au moins, des données vraiment sûres et que la science historique ne saurait négliger.

Henri Sée.

1. Voy. mon article intitulé *la Portée du régime seigneurial au XVIIIe siècle* (*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1908, t. X, p. 174-175).

2. Cf. Henri Sée, *les Cahiers de paroisses de la Bretagne en 1789* (*Révolution française*, juin et juillet 1904).

SANTA-ROSA ET LA FRANCE

(1821-1822).

Victor Cousin, qui a eu avec Santa-Rosa des « relations bien courtes, mais intimes », pense avec raison qu'au cours d'une vie « moitié romanesque, moitié héroïque », Santa-Rosa « a manqué sa destinée »[1]. Rien n'est plus vrai, si l'on songe que les ardeurs patriotiques du noble piémontais, après les tragiques déceptions de 1821, ont dû s'éteindre dans l'exil, en Suisse, en France, en Angleterre, en Grèce enfin. Les historiens italiens ont tout récemment commencé à se préoccuper du sort de ces libéraux enthousiastes que leurs successives défaites forcèrent à s'expatrier au cours du Risorgimento[2]. Sur ceux qui vécurent en France après les grands mouvements napolitains et piémontais de 1820-1821, je donnerai prochainement des renseignements nouveaux, et c'est sur un des plus célèbres, en même temps qu'un des plus malheureux d'entre eux, que les documents inédits nous apportent les renseignements les plus circonstanciés[3]. Ces renseignements, en précisant l'histoire de Santa-Rosa, pourront constituer un chapitre de l'histoire du gouvernement intérieur de la France au temps des *ultras*, quand la police internationale de la Sainte-Alliance cherchait dans les faits et gestes des libéraux traqués l'origine des convulsions révolutionnaires qui agitaient les états européens[4].

1. *Santa-Rosa*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 8 mars 1840, p. 640-688. Cette étude, qui contient un grand nombre de lettres de Santa-Rosa, a passé dans ses *Fragments et souvenirs* (3e éd., Paris, 1857, in-8°, p. 189-282). Elle contient quelques erreurs, particulièrement en ce qui touche la carrière administrative de Santa-Rosa.

2. Cf. G. Gallavresi, *Dal Faccuino di Filippo Ugoni*, dans l'*Arch. stor. lombardo*, 1909, p. 414-420.

3. Dossier de Santa-Rosa, Arch. nat., F7 6655, dans la série des dossiers sur les Piémontais réfugiés, que j'utiliserai prochainement pour un travail d'ensemble.

4. Bignon, *les Cabinets et les peuples depuis 1815 jusqu'à ce jour*, 3e éd., Paris, 1823, in-8°.

On sait par ses aveux[1], contrôlés par l'histoire[2], de quelle façon Santa-Rosa prit part à la révolution piémontaise de 1821. Plein de défiance pour le prince de Carignan qui, par la force des choses, se trouva porté à la direction du mouvement libéral, plein de défiance pour le mouvement lui-même, qu'il jugeait mal préparé, Santa-Rosa y entra tout de même par patriotisme. Il pensait que l'Italie se ferait libre et libérale par elle-même; il avait jadis critiqué les promesses libératrices de Nugent en 1813, de Bentinck en 1814, de Murat en 1815; il écrivait : « La futura liberazione dell' Italia dev' essere sperata o dai Piemontesi o dai Napolitani, questi più numerosi, più ricchi; noi più animosi e prodi. Noi abbiamo sul trono principi di sangue italiano[3]. »

C'est par amour de l'Italie qu'il s'était imposé, le 23 mars 1815, l'usage de la langue italienne[4] et qu'il s'adonna à l'étude de la littérature et de l'histoire de son pays. En combinant hypothétiquement les données de la libération, dans un écrit intitulé *Speranze d'Italia*, il formulait le programme de la Révolution qui fut tentée en 1821, puis en 1848, et qui ne devait aboutir qu'en 1859 avec l'appui de la France; il y faisait dire aux soldats piémontais : « Siamo Italiani, o Sire, et in questa formola sta tutto il nostro dovere di alzare le bandiere e volgerli verso il Ticino in nome d'Italia e di Savoia sulle insegne[5]. »

Entre le 23 mars 1821, où parut le fameux ordre du jour pris à la suite de la défection de Charles-Albert de Carignan, et le 8 avril, où la panique de Novare anéantit le timide espoir de Santa-Rosa, il

1. Particulièrement les fragments de souvenirs et de journal insérés par N. Bianchi, *Memorie e lettere inedite di Santorre Santa-Rosa...*, Turin, 1877, in-8°, les lettres de Santa-Rosa à Cousin et les livres de Santa-Rosa qui seront cités plus loin. Joindre la lettre de Santa-Rosa à l'ambassadeur de Russie à Turin, Mocenigo, qui fit des essais pour la conciliation des partis, du 2 avril 1821, publiée par F. Saraceno dans la *Gazzetta letteraria*, 20 octobre 1883, n° 42, et les fragments de l'agenda de Santa-Rosa publiés par le P. I. Rinieri, dans *I costituti del conte Confalonieri*, Turin, 1902, in-8°. Les œuvres inédites de Santa-Rosa se trouvent à la Bibliothèque royale de Turin.

2. La plus récente histoire de la révolution piémontaise est l'essai très critique de Carlo Torta, *La rivoluzione piemontese nel 1821* (*Bibl. stor. del Risorg. ital.*, V, 7), Rome-Milan, 1908, in-18. Pour Santa-Rosa, cf. I. Del Lungo, *Santorre Santa-Rosa*, dans *La vita italiana nel Risorgimento*, 1re série (1815-1831), t. II, et, du même, *Patria italiana*, Bologne, 1909, in-16, n° 14.

3. Bianchi, *op. cit.*, p. 5, et 3-4.

4. Id., *ibid.*, p. 7. « Il 23 marzo del 1815 fu giorno solenne della mia vita, perchè in quel giorno mi accommiatai per sempre della lingua italiana. »

5. Id., *ibid.*, p. 30-31.

fut, en somme, l'âme du gouvernement insurrectionnel[1]. C'est à l'échec lamentable de Novare qu'aboutissaient donc les longues études et les réflexions ardentes du patriote qui, haussé un instant à la hauteur des circonstances, souffrit d'autant plus en constatant que la tentative essayée n'avait en rien changé les conditions du gouvernement intérieur, n'avait en rien diminué l'humiliante tutelle autrichienne[2], en voyant les libéraux de Naples, de Milan, de Turin peupler les prisons ou gagner, par des chemins variés, des terres d'exil dont ils ignoraient l'accueil. Santa-Rosa, entraîné dans la débâcle de Novare, gagna Acqui, Savone, où il fut un instant arrêté[3], puis Gênes[4], où il s'embarqua le 12 avril[5], et il parvint enfin en Suisse, j'ignore par quel chemin.

Il y était en tout cas dès la fin d'avril[6]. Il y vécut une vie étrangement romantique, dont les tristesses ont passé dans ses lettres à sa famille, — sa mère, sa femme qu'il laissait à Savigliano avec plusieurs enfants, — et à ses amis, — à Provana di Collegno surtout; elles ont passé aussi dans son journal, dont on peut lire des fragments dans le livre de Bianchi, et qui va du 12 mai au 24 novembre 1821[7]. L'homme d'état, l'homme de guerre a fait place à un René, à un Werther, sans amour sans doute, mais plein de la désespérance chère aux âmes romantiques. Il pense peu aux siens, il pense à soi-même, aux déceptions de sa vie qui ont tué en lui toute volonté : « Le cose che io debbo fare secondo la ragione sono evidenti. La mia volontà non è indecisa, ma le mie riflessioni sono scritte sull' arena del mare, ed il primo fiotto le cancella. » Il n'est plus capable que d'admirer la belle nature alpestre, qu'il va contempler à Vevey, à Clarens, à Chillon, à Colombey, à Montreux, à Étivaz, à Fribourg; et son journal se remplit d'apostrophes aux montagnes, de descriptions colorées, de retours larmoyants sur son sort. Il lit aussi, il lit la *Nouvelle Héloïse* et l'*Émile*, dans les sites chers à Jean-Jacques, et *Corinne*, dont l'invocation à l'Italie,

1. C. Torta, *op. cit.*, p. 155-184, ch. v. Il a, semble-t-il, songé à faire un coup d'État contre la junte, gouvernement révolutionnaire insuffisant.

2. En vertu du traité du 24 juillet 1821 (Torta, *op. cit.*, p. 203-204).

3. C. Torta, *op. cit.*, p. 190, n. 2.

4. Voy. ce qu'il dit lui-même des Génois, si bienveillants aux exilés, dans son livre *De la révolution piémontaise*, Paris, 1821, in-8°.

5. C. Torta, *op. cit.*, p. 190, n. 2.

6. Bianchi, *op. cit.*, p. 67, cite une lettre écrite de Suisse par Santa-Rosa à son cher ami Provana le 22 avril 1821. Sur Provana, voy. L. Ottolenghi, *La vita e i tempi di Luigi Provana del Sabbione*, Turin, 1821, in-8°.

7. Journal, le 21 juillet, dans Bianchi, *op. cit.*, p. 40.

mère des grands hommes, le fait sortir un instant de sa torpeur[1]. Les agents secrets du gouvernement de la Sainte-Alliance ne voient pas par quelle blessure intérieure s'enfuient les forces de Santa-Rosa. L'espion français Beaumont-Brivazac[2] prétend avoir dîné, le 30 mai, avec les exilés Dal Pozzo, Prié, Morozzo, Saint-Marsan, Collegno, Prati, Doering et Santa-Rosa, et de ce dernier il dit : « Quel homme, quel volcan[3]! » On sait qu'il est au milieu de juin à Céligny et qu'il nargue les ordres de la Diète helvétique et des cantons, car il continue d'aller où il veut avec l'aide des Anglais, libéraux et touristes impénitents, et des Suisses eux-mêmes[4], parmi lesquels, il est vrai, il s'est fait d'excellentes relations, témoin Sismondi[5]. Un autre rapport, du 21 juin, le signale toujours à Céligny[6]; puis, le 6 septembre, on annonce qu'il est à Martigny avec le marquis de Prié, mais on assure qu'il n'est pas partisan de la *guerilla* de frontières proposée par les plus avancés des exilés[7]. C'est cependant à lui que Beaumont-Brivazac attribue la protestation de la noblesse piémontaise[8] qui s'est répandue en Suisse, sur d'étroites feuilles imprimées, au mois d'août 1821[9]. Mais Santa-Rosa, comme beaucoup de ses amis, sent bien que le sol helvetique, parcouru par les agents des puissances, et où la voix de la Sainte-Alliance s'impose peu à peu, n'est plus sûr[10]; le

1. Bianchi, *op. cit.*, 30 juin, p. 36 : « Sentii al cuore una grande e dolorosa commossione. »

2. Sur ce personnage, voy. Witt[-Döring], *les Sociétés secrètes de France et d'Italie*, trad. franç., Paris, 1823, in-8°, p. 220-224 : F. Masson, *Un aventurier à Sainte-Hélène*, dans la *Rev. de Paris*, 1er nov. 1906, p. 46, et son dossier aux Arch. nat., F7 6907, doss. 7659. Witt le désigne par les initiales B.-B. — Sur Witt-Doring, voy. Arch. nat., F7 6647.

3. Rapport du 1er juin (Arch. nat., F7 6656).

4. Rapport du 13 juin (Arch. nat., F7 6656). Il n'y a rien sur Santa-Rosa dans les cartons consacrés à la Suisse allemande (F7 6647-6648).

5. Voy. les lettres de Sismondi à Santa-Rosa publiées par Bianchi, *op. cit.*, à la fin de son volume.

6. Arch. nat., F7 6656.

7. Ibid.

8. Il la communique à la police française le 13 août 1821 (Arch. nat., F7 6656). — L'amusant est que Witt, qui ne vaut guère plus cher que Beaumont-Brivazac, attribue à celui-ci la protestation en question (*op. cit.*, p. 223).

9. Nous reproduisons ce texte en appendice.

10. Le 21 juin 1821, Beaumont-Brivazac disait dans son rapport (Arch. nat., F7 6656) : « La diète helvetique, cédant à une influence étrangère, à des réclamations réiterées, vient, par une décision définitive, d'éloigner de la Suisse les refugiés piemontais qui avaient pris plus ou moins de part dans les événements qui ont eu pour resultat l'occupation du Piemont par les Autrichiens. La plupart de ces officiers et particuliers se dirigent vers l'Espagne qui leur offre un asile et des secours. Plusieurs se rendent en Angleterre, parce que les Anglais qui habitent la Suisse en passant les y engagent en vantant leur patrie hospitaliere. »

19 novembre 1821, il quitte Lausanne et se dirige vers la France[1].

Les idées de Santa-Rosa à l'égard de ce pays avaient subi des variations curieuses depuis qu'il avait l'âge d'homme. Patriote hostile à la domination étrangère, il avait détesté le joug napoléonien et s'était imposé, on l'a vu, de parler italien exclusivement. Puis, quand il fut devenu le dictateur de la révolution piémontaise, il sembla croire que les libéraux français ne laisseraient pas anéantir la jeune liberté italienne, et son ordre du jour du 23 mars promit aux Turinois l'appui des Lombards et le concours de la France[2] : « Noi non siamo abbandonati. La Francia anch' essa solleva il suo capo umiliato abbastanza dal gabinetto austriaco e sta per porgerci possente aiuto ». Il n'avait pas tardé à peser le poids de ses illusions à ce point de vue, car le représentant de la France à Turin avait immédiatement protesté contre l'allégation de Santa-Rosa au moyen d'une note remise au ministre des Affaires étrangères[3]. Les mouvements essayés à Lyon et à Grenoble avaient été vite réprimés[4] et les révolutionnaires italiens ne pouvaient plus compter que sur des sympathies isolées en notre pays.

Il y arrivait au moment où l'effort des *ultras* allait parvenir, le 15 décembre, à installer aux affaires un ministère vraiment congréganiste[5], où la *Société* confiait à deux affiliés la police française, en attribuant à Franchet-Desperey, simple chef de bureau à l'administration des postes, la direction de la police générale[6], au conseiller à la cour de Paris Delavau la préfecture de police[7]; où il apparaissait que la France, passive au moment des congrès de Laybach et de Troppau, tendait à revendiquer sa place dans la politique réaction-

1. Bianchi, *op. cit.*, p. 69-70.

2. Dans C. Torta, *op. cit.*, p. 158.

3. Voy. les souvenirs de L. Sauli d'Igliano, dans Manno, *Informazioni sul Ventuno...*, Florence, 1879, in-8°, p. 135. Cf. Torta, *op. cit.*, p. 159. Je n'ai pu utiliser l'édition toute récente donnée par G. Ottolenghi pour la *Biblioteca storica del risorgimento italiano* des *Reminiscenze del Sauli*.

4. Pasquier, *Mém.*, t. V, p. 171 et suiv. Cf. Arch. nat., F[7] 4305.

5. Voy. A. de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, t. V, Paris, 1850, in-8°, p. 252-263.

6. Voy. Froment, *la Police dévoilée depuis la Restauration*, 2e éd., Paris, 1830, in-8°. — François Franchet d'Esperey ou Desperey (1778-1853) fut incarcéré sous l'Empire pour avoir propagé les brefs de Pie VII. Chef du personnel des postes en 1816, il fut directeur de la police et conseiller d'État en 1821.

7. Voy. le *Livre noir de MM. Delavau et Franchet*, Paris, 1829, 4 vol. in-8°, où l'éditeur de ces notes de police dit à l'*Introduction*, p. LXXXII : « Marchant sur les traces de Fouché, M. Delavau mêlait la diplomatie à l'espionnage, prenait parti pour les Turcs contre les Grecs, pour don Miguel contre don Pedro, poursuivant dans les étudiants brésiliens les sujets de l'empereur constitutionnel et dans les Grecs réfugiés en France les chrétiens révoltés contre leur légi-

naire de la Sainte-Alliance[1]; où, enfin, les incendies inexplicables de 1822[2], comme les innombrables complots militaires de la même année[3], les troubles du quartier des Écoles à Paris au mois de mars[4] devaient expliquer, justifier presque, renforcer en tous cas les mesures de police et les persécutions contre les libéraux français et étrangers[5]. Il y arrivait avec le même dégoût de l'action et la même tristesse; plein de défiance pour cette France dont il avait abandonné la langue afin de revendiquer, en quelque sorte, à son égard la liberté de sa patrie, et dans un mois où la capitale semble cacher son charme sous les laideurs de l'automne finissant, Santa-Rosa écrivait, le 26 novembre 1821, dans son journal :

Città vastissima, piena di teatri, di giardini, di palazzi e che sei come una riunione di dieci città, il mio cuore non trova in te cosa alcuna che lo diletti. I miei occhi non vedono in te cosa alcuna, che desti nell' animo una dolce e pellegrina commozione. Parigi, tu non sei equilibrata. I fiordilisi sono appassiti. I voleri non sono concordi. Vorresti esser gloriosa, ma non sai soffrire. Una grande città più commove l'animo del viaggiatore quando ella sorge come un monumento d'una nazione libera, gloriosa, concorde, felice. Parigi, Parigi, tu sei piccola, mesta, e nissun tuo cittadino può girare per le vie colla fronte alta e con lieto cuore[6].

Il logeait non loin de la rue Racine, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, dans une chambre garnie, près des toits; il avait pris le

time souverain, le padischah des croyants. Préfet de la police de Paris, il correspondait avec Rome, Vienne, Madrid et s'enquérait des choses de l'Amérique méridionale ». — Guy de Lavau ou Delavau (1788-1874), conseiller à la cour de Paris en 1811, fut préfet de police de 1821 à 1828; le premier bulletin de police signé de lui est du 23 décembre 1821 (Arch. nat., F 7 3876).

1. Voy. Bignon, *les Cabinets et les peuples depuis 1815 jusqu'à ce jour*, 3e éd. (très augmentée sur celles de 1822 et 1823), Paris, 1823, in-8°.

2. Sur ces incendies, voy. les documents conservés aux Archives nationales, BB30 258.

3. Sur les complots carbonariques de l'est (Belfort) et de l'ouest (Saumur, la Rochelle), voy. J.-A. Dulaure, *Hist. des Cent-Jours, de la Restauration et de la Révolution de 1830*, t. VII, Paris, 1845, in-8°, p. 411 et suiv.; Duvergier de Lausanne, *Hist. du gouvernement parlementaire en France*, t. VII, Paris, 1865, in-8°, p. 1 et suiv.; de Vaulabelle, *op. cit.*, p. 264 et suiv.; C. Dareste, *Hist. de la Restauration*, t. II, Paris 1872, in-8°, t. XI, p. 1 et suiv.; et, en dernier lieu, E. Guillon, *les Complots militaires sous la Restauration*, Paris, 1895, in-18, et Debidour, *le Général Fabvier, sa vie militaire et politique*, Paris, 1901, in-8°, p. 182 et suiv. Parmi les mémoires, voy. ceux surtout du chancelier Pasquier, t. V, ch. XVI, p. 419 et suiv.

4. Voy. le Bulletin de police de Paris (Arch. nat., F 7 3876).

5. Je le montrerai, en ce qui touche les Italiens, dans le mémoire annoncé plus haut, p. 307, n. 3.

6. Bianchi, *op. cit.*, p. 69-70.

nom d'un étudiant, Paul Conti[1]. Plus tard, il habita rue Monsieur-le-Prince[2]. Il vivait beaucoup à la maison : rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, il avait un peu satisfait sa soif de tendresse en soignant sa vieille hôtesse, mais il sentait toujours douloureusement le vide des heures longues du jour, pendant lesquelles il ne put d'abord s'astreindre à travailler. Il écrivait cependant à sa famille, à son ami Provana, revenant sans cesse sur son état moral, avouant n'être plus qu'un « fantasma formato della nebbia »[3], s'en prenant de ses misères à Paris, « grandezza materiale senza grandezza morale »[4]. Le théâtre à la française ne lui plaisait guère[5], encore moins les églises où retentissent le lugubre serpent et les chants liturgiques écorchés par les voix françaises[6]. Partout, il rencontrait des aliments pour sa tristesse : « Nulla mi piace, non ho conforto, non ho speranze[7] ». Il n'y a que dans le jardin du Luxembourg, voisin de sa demeure, où des pensées plus souriantes puissent le visiter[8], encore que la vue des enfants qui y jouent lui rappelle trop cruellement ceux qu'il a laissés à Savigliano[9]. Il cherche dans la fréquentation des Italiens réfugiés un moyen de lutter contre sa « solitudine morale ». Mais en revoyant, le 9 décembre 1821, Cesare Balbo, le ministre libéral qui essaya d'empêcher l'inutile révolution[10], il s'aperçoit que trop de divergences politiques les séparent pour que les entretiens gardent entre eux tout le charme de l'intimité d'antan[11]; et il sera de Balbo comme de bien d'autres, dont les systèmes politiques étonnent de plus en plus le solitaire désespéré.

Mais, le 31 décembre, en écrivant sur son journal ses adieux à l' « anno infelice, anno di dolore e di rovine », Santa-Rosa parlait d'un devoir sacré à remplir[12] : c'était celui de défendre contre les

1. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 646; Arch. nat., F[7] 6655.
2. Bianchi, *op. cit.*, p. 73.
3. Lettre à Provana, 22 février 1822, dans Bianchi, *op. cit.*, p. 78.
4. *Ibid.*
5. Bianchi, *op. cit.*, p. 71. Il eut au contraire une grande joie à entendre, le 9 décembre 1821, le *Barbier de Séville* de Rossini (p. 72).
6. Id., *ibid.*, p. 80. Il critique, dans une lettre à Provana, « nostri sublimi inni indegnamente straziati da questi profanatori della maestà dell' idioma latino », et les prêtres qui « quasi tutti appartengono alla parte nemica dello statuto ».
7. Note de son journal, 10 décembre 1821, dans Bianchi, p. 72.
8. « Non mi pare di essere a Parigi », dit-il, le 12 décembre 1821 (Bianchi, *op. cit.*, p. 72).
9. « O miei figli, noi saluteremo insieme qui la primavera? » (Id., *ibid.*, p. 74).
10. Voy. E. Ricotti, *Della vita e degli scritti del conte Cesare Balbo*, Florence, 1856, in-8°.
11. Bianchi, *op. cit.*, p. 75-76.
12. Id., *ibid.*, p. 83-84.

interprétations inexactes ou mensongères la révolution piémontaise. Trois ouvrages avaient paru, en effet, dans la seconde moitié de 1821, deux anonymes[1], le troisième sorti de la plume abondante d'Alphonse de Beauchamp[2], qui, tout en apportant des témoignages et des documents sur l'histoire du mouvement turinois, pouvaient désespérer les Italiens par les conclusions pessimistes qu'on en devait tirer. C'est pour lutter contre le découragement possible de ses compatriotes que ce grand découragé prit la plume et fit paraître, à la fin de 1821, sa brochure *De la révolution piémontaise*[3]. Il y étudiait rapidement le gouvernement sarde depuis la restauration, ce gouvernement dont les principes pouvaient se résumer dans l'aphorisme du chevalier de Revel : « Que non v'è che un re, il quale ci comanda, una nobità che lo circonda, una plebe che ubbidisce[4] ». Il montrait le contre-coup des événements de Naples sur la population turinoise, surtout sur les étudiants, essayait d'analyser le caractère énigmatique du prince de Carignan et de définir le rôle de Saint-Marsan. La révolution, contremandée par les chefs du parti libéral, éclatait le 10 mars à la suite de l'insurrection d'Alexandrie; mais elle perdait tout de suite du temps, dans une politique où l'on trouve « un mélange inouï de découragement et de duplicité »[5]. Les choses changeaient un peu par l'arrivée de Santa-Rosa au ministère, le 21 mars; mais la défection du prince de Carignan allait précipiter le dénouement, et l'ordre du jour de Santa-Rosa, lancé le 23 mars, les efforts patriotiques en vue de la guerre contre l'Autriche se heurtaient à la contre-révolution partout triomphante dans le royaume, aux menaces de l'Autriche, victorieuse de la révolution napolitaine; c'était enfin les hésitations, puis la panique de Novare, ruinant les courtes espérances des libéraux sardes[6]. Après avoir retracé avec calme, avec soin, avec précision, pour ainsi dire sans passion, l'histoire brève de la révolution piémontaise, Santa-Rosa concluait

1. *Les 30 jours de révolution Piémontaise par un Savoyard, spectateur de tous les événements*, Lyon, 1821, in-8°; *Précis historique sur les révolutions du royaume de Naples et de Piémont...*, par le comte D. — Le premier de ces ouvrages est attribué au comte Rodolphe de Maistre, le second à Henri Deroul. Cf. la bibliographie de Torta, *op. cit.*, p. 289-290.

2. *Histoire de la Révolution du Piémont et de ses rapports avec les autres parties de l'Italie et avec la France*, Paris, 1821, in-8°. — Cet ouvrage et les deux précédents sont indiqués nommément par Santa-Rosa, *op. cit.*, p. 6 et n. 1.

3. Paris, Huzard-Courier, 1821, in-8°, 183 p.

4. Santa-Rosa, *op. cit.*, p. 29, n. 1.

5. Id., *ibid.*, p. 103.

6. Santa-Rosa, *op. cit.*, p. 152 et suiv., donne une notice précise sur Novare, qu'il avait peut-être antérieurement éditée en un in-4° de 3 p. sur 2 colonnes (voy. C. Torta, *op. cit.*, à sa *Bibliografia*).

de façon à fortifier les Italiens, les Piémontais surtout dans leur espoir invincible de libération; il notait que l'essai de 1821 s'était fait sans l'appui des étrangers, qu'il y avait lieu, par suite, d'accroître les forces morales et matérielles du peuple italien de façon à assurer son émancipation au cours du XIXe siècle[1].

A formuler ces conclusions optimistes, il semble que Santa-Rosa ait repris goût, sinon aux agitations de la politique, au moins à l'activité intellectuelle. Il se mit, en effet, à travailler à un ouvrage sur les gouvernements constitutionnels au XIXe siècle, pour lequel il fit de longues lectures qui lui prenaient des journées entières, jusqu'à cinq ou six heures du soir[2]. Puis il reprit, à l'effet d'y corriger quelques erreurs, d'y ajouter quelques notes et d'y insérer le texte de la constitution sicilienne, sa brochure de 1821, dont une nouvelle édition parut au début de 1822, avec un avis de l'éditeur où la personnalité de l'auteur était à peu près dévoilée[3]. C'est pour répondre à cette édition que l'historien censuré de la révolution piémontaise, le polygraphe abondant Alphonse de Beauchamp[4], reprit la plume[5]. Pour cet auteur, adversaire déclaré de « l'attentat du jacobinisme commis par les carbonari ultramontains », le livre de Santa-Rosa, « où tous les faits sont altérés », n'est qu'un « manifeste émané de la chancellerie des conspirateurs »; Santa-Rosa, « fou ou pervers »[6], a voulu instituer dans le Piémont « cette constitution ignoble que tant d'événements affreux condamnent si hautement, cette œuvre de l'anarchie militaire qu'avaient déjà condamnée, non seulement comme impraticable, mais comme un fléau politique, les publicistes et les hommes d'état de tous les pays »[7]. Lui et ses amis ont échoué : on ne saurait trop s'en louer, car « la sinistre comète de la révolution italienne est enfin arrêtée dans sa course[8] ».

1. Santa-Rosa, *op. cit.*, p. 175 et suiv.
2. V. Cousin, *loc. cit.*, p. 647.
3. *De la révolution piémontaise*, Paris, Corréard, 1822, in-8°, 224 p. Il y a eu deux éditions de la brochure nouveau type, et c'est sur la troisième édition qu'a été faite la traduction italienne (*Della rivoluzione piemontese del 1821*, Ponthenier, 1859, in-8°).
4. 1767-1832. Employé dans les bureaux du Comité de Salut public et de l'administration des Droits réunis, Alphonse de Beauchamp a écrit un grand nombre d'ouvrages historiques sur son temps, où tout est à contrôler, et surtout les documents prétendus inédits qu'il y a insérés. Voy. le *Catalogue des livres impr. de la Bibl. nat.*, t. IX, Paris, 1902, in-8°, p. 307-315.
5. *Histoire de la révolution du Piémont rédigée sur des mémoires secrets, avec réfutation de l'écrit intitulé : De la révolution piémontaise*, Paris, 1823, in-8°.
6. A. de Beauchamp, *op. cit.*, p. XX.
7. Id., *ibid.*, p. XVIII.
8. Id., *ibid.*, p. XXII.

C'est sans doute dans ses convictions ardentes de néo-royaliste que Beauchamp avait trouvé la justification de son entreprise. On pourrait penser également qu'il a obéi aux suggestions de la police réactionnaire, désireux de réfuter l'opuscule de Santa-Rosa, qui illustrait si dramatiquement la tentative piémontaise. A défaut du gouvernement français, le gouvernement de Turin y songea. Il fit demander au secrétaire de l'ambassade sarde à Londres, Vignet, de fabriquer, avec les documents qui lui seraient officieusement fournis, une réponse à Santa-Rosa pour « dévoiler l'insigne mauvaise foi de l'auteur ». Mais Vignet, pas plus que le marquis Alfieri de Sostegno, ministre du Piémont à Paris, n'approuva l'idée d'entrer en polémique avec Santa-Rosa, et Alfieri fit même agréer à son gouvernement l'idée d'employer les services d'un homme de lettres à tout faire, Jacques-Henri Lelarge, baron de Lordoueix[1], royaliste assez libéral, romancier fécond, journaliste non sans valeur, qui s'engagea à écrire un roman sur les événements de 1821 conforme aux bons principes et où les allégations de Santa-Rosa seraient reprises sans fracas[2]. Ce fut le livre anonyme paru sous le titre *Les séductions politiques, ou l'an MDCCCXXI, roman par l'auteur des F. du S.*, c'est-à-dire des *Folies du siècle*[3]; roman à peu près sans valeur historique[4], qui n'ajouta aucune renommée à la mince gloire du baron de Lordoueix, non plus qu'à celle de Santa-Rosa.

Je ne sais d'ailleurs si les inventions de Lordoueix, si les insultes de Beauchamp gênèrent beaucoup Santa-Rosa; j'ignore même s'il les a connues. C'est aux effets heureux de sa publication que son esprit s'attachait, et parmi ces effets, à côté du retour de l'espoir au cœur de ses compagnons d'exil, il convient de noter une amitié inattendue qui sut atténuer pour lui les amertumes de sa position et le ramener à un peu plus de bienveillance à l'égard des choses françaises, celle de Victor Cousin.

Georges Bourgin.

(Sera continué.)

1. 1787-1860. Collaborateur au *Mercure*, à la *Gazette de France* qu'il dirigea à partir de 1819, au *Spectateur*, auteur de *les Folies du siècle*, 1817, *la Raison monarchique*, 1838, *Élévations et prieres*, 1847, etc., chef du bureau de la censure en 1827. Sa femme a également écrit des romans qui sont incolores.

2. Dépêche de Della Valle à Alfieri, 20 décembre 1821, d'Alfieri à Della Valle, 12 février 1822, dans D. Perrero, *Gli ultimi reati di Savoia del ramo primogenito... Studio storico su docum. ined.*, Turin, 1899, in-8°, p. 397. Cf. C. Torta, *op. cit.*, p. 288-289.

3. Paris, Pillet, 1822, in-8°, 416 p.

4. Cf. Torta, *op. cit.*, p. 71, n. 3. — En romancier également, l'auteur français Latouche avait traité de la révolution napolitaine de 1797 dans *Fragoletta*.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE FRANCE.

ÉPOQUE MODERNE.

I. XVIe SIÈCLE. — Le tome second de M. IMBART DE LA TOUR[1] devait naturellement appeler plus de réserves que le premier : il touche à des matières sur lesquelles l'accord est moins fait[2], la valeur intellectuelle et morale de l'Église du XVIe siècle, les rapports entre l'humanisme et la Réforme. On retrouve dans ce volume les mêmes qualités d'harmonieuse synthèse que dans le premier; elles sont même quelque peu poussées à l'excès; la perpétuelle imitation de Taine finit par être lassante, et certaines tentatives pour reproduire les grandes métaphores explicatives de l'auteur de la *France contemporaine* nous paraissent médiocrement heureuses[3]. La documentation, très étendue, est forcément un peu arbitraire et pas toujours très sûre, en ce sens qu'il arrive à M. Imbart de La Tour de « découvrir » des textes manuscrits (parfois d'assez mauvaises copies) qui sont depuis longtemps imprimés. Mais je m'en voudrais d'insister sur ces faiblesses, inévitables dans une œuvre de cette envergure. Nous avons beau jeu, nous autres faiseurs de travaux de détail, à reprocher à M. Imbart de La Tour d'avoir tenté une synthèse ambitieuse et, comme le sera sans doute éternellement toute synthèse, prématurée. La synthèse a le droit de nous répondre ceci, qu'elle existe, et que nous serons bien heureux de nous en servir, fût-ce pour la combattre. *Et mole sua stat...*

Cette synthèse est une thèse. C'est à peu près, appliquée à la France, mais étendue par voie de généralisation à toute l'Europe, la

1. P. Imbart de La Tour, *les Origines de la Réforme;* t. II : *l'Église catholique. La crise et la renaissance.* Paris, 1909, in-8°, VIII-592 p. Voy., pour le t. I, la *Rev. hist.*, t. XC, p. 354.

2. Je renvoie pour le détail à mon article de la *Rev. critique,* 24 juin 1909, p. 488, et à un très important article de M. Renaudet, *Rev. d'hist. moderne,* t. XII, p. 257.

3. Notamment les dernières pages.

thèse de Janssen. Réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, relèvement de la moralité, élargissement de l'intelligence, cette triple révolution allait s'opérer pacifiquement sous la direction d'un parti modéré, conservateur en ses hardiesses les plus novatrices, le parti de l'humanisme chrétien. Les déviations de l'humanisme et le schisme sont venus troubler et compromettre cette régulière évolution.

A notre avis, cette thèse ne peut se soutenir qu'à la condition de faire subir à la vérité une série de légères déformations. En premier lieu, il faut réduire à fort peu de chose, enfermer en quelques paragraphes[1] les faits qui attestent la persistance des vieilles habitudes, leur force de résistance à l'esprit nouveau. La scolastique tient trop peu de place dans ce livre, et le personnage de Noël Béda n'y apparaît pas suffisamment en pied. Ses déclamations furibondes, et non inoffensives, contre les humanistes, même les plus modérés, suffisent à prouver que la France eut, elle aussi, ses *obscuri viri*. En second lieu, l' « humanisme chrétien » de M. Imbart n'est-il pas, pour une bonne part, un humanisme de convention? Même avant les thèses de Wittenberg, le doux Lefèvre était allé fort loin dans les voies défendues. Érasme, malgré ses précautions oratoires, avait attaqué autre chose encore que les abus de la cour romaine et les vices des moines, et Clichtowe, qui fera plus tard amende honorable, a lui-même frôlé l'hérésie[2]. Au reste, M. Imbart de La Tour ne constate-t-il pas lui-même, en terminant, l'échec de la réforme pacifique, à la fois sur le terrain disciplinaire et sur le terrain intellectuel? Luther vint donc bien à son heure.

Il n'y a, pour aboutir à cette conclusion, qu'à utiliser les seuls faits rassemblés, indiqués dans ses notes, parfois même commentés dans son texte, par M. Imbart de La Tour. C'est ainsi que, tout le long du livre, la haute probité scientifique de l'auteur donne un démenti à sa conception générale.

Parmi les travaux nés à l'occasion des fêtes de Genève, l'un des moins neufs n'est pas la belle publication consacrée par M. Doumergue, le patient biographe de Calvin, aux portraits du réformateur[3]. De

1. Livre IV, ch. III, II.

2. M. Renaudet dit très bien, p. 271, que l'auteur « néglige un certain nombre de négations et d'affirmations précises, d'où la Réforme protestante devait sortir ». — Sur Érasme, voy. le travail d'André Meyer.

3. E. Doumergue, *Iconographie calvinienne. Ouvrage dédié à l'Université de Genève...* Lausanne, G. Bridel, 1909, in-4°, VII-279 p., 76 grav. dans le texte, 26 pl. en phototypie. Append. : *Catalogue des portraits gravés de Cal-*

cette collection de planches et des commentaires qui les accompagnent ressort cette impression de scepticisme mélancolique : nous ne sommes pas très sûrs de posséder, pour aucune époque de sa féconde existence, une image fidèle du maître de Genève. Pourtant certains traits, le nez long et pointu, le menton proéminent, les yeux largement ouverts, sont acquis, et de plus il faut donner à Calvin une apparence moins sévère, plus humaine, que celle de la tradition. A cette étude purement iconographique, M. Doumergue a joint quelques chapitres sur la caricature calvinienne et anticalvinienne. C'est un savoureux morceau d'histoire des idées.

La brochure de M. de Crue, — simple exposé, dépouillé de tout appareil d'érudition, — envisage un côté particulier de l'activité du réformateur : non pas précisément Calvin homme d'État, mais Calvin diplomate[1]. Ce Picard, même à Genève, est resté très Français : lié au parti antiespagnol et antimontmorenciste, au parti de Marguerite et des du Bellay, de la duchesse d'Étampes et de Chabot, il sert leur politique en Allemagne; ce proscrit est un agent de François Ier et même, dans la crise de 1552, de Henri II le persécuteur. Après 1560, Calvin ne cesse pas d'être un politicien très conservateur, qui blâme les violents, qui recule devant le recours à la force. C'est donc malgré lui qu'il est devenu « le père des gueux, l'ancêtre des puritains ».

II. XVIIe SIÈCLE. — On commence, avec le tome II, à voir clair dans la question des *Mémoires* de Richelieu[2]. Il apparaît de plus en plus que ce ne sont pas des « Mémoires », et qu'ils n'ont pas été écrits par le cardinal. C'est une compilation, faite avec des fragments de mémoires antérieurs (ceux de d'Estrées)[3] et avec des morceaux que le cardinal avait fait rédiger (par Charpentier, par Cherré)[4], dans l'intention

vin, par M. Maillart-Gosse, et *Inventaire des médailles concernant Calvin*, par M. Eug. Demôle.

1. Francis de Crue, *l'Action politique de Calvin hors de Genève d'après sa correspondance*, mémoire publié à l'occasion du Jubilé. Genève, 1909, in-8°, 73 p.

2. *Mémoires du cardinal de Richelieu...*; t. II : *1616-1619*, publié sous la direction du baron de Courcel, par le comte Horric de Beaucaire, avec la collaboration de Robert Lavollée (*Soc. de l'hist. de France*). Paris, Laurens, 1909, in-8°, 436 p., appendices et table alphabétique.

3. Notamment le début du tome.

4. Voy. p. 225, n. 1, p. 239, n. 1, p. 240, n. 3, p. 242, n. 2, p. 243, n. 1 et 2, p. 244, n. 1, p. 245, n. 1 et 2, p. 246, n. 1 et 2, p. 281, n. 1, p. 315, n. 1, p. 369, n. 1, etc., et l'appendice II, où il n'y a pas seulement la liste des « documents » utilisés, mais aussi celle des matériaux employés à peu près tels quels.

bien arrêtée de les incorporer plus tard au texte des *Mémoires*. Ce travail de suture ne s'est pas fait avant 1622[1]; c'est donc une œuvre d'apologie personnelle, destinée à nous retracer la carrière du ministre telle qu'à cette date il voulait qu'on la vît. Aussi certains passages scabreux portent-ils plus particulièrement la marque de cette main souveraine[2]. — Ce tome va du début de 1616 à la fin de 1619. Il contient donc les conférences de Loudun, l'arrestation de Condé, la mort du maréchal d'Ancre, l'exil d'Avignon, le séjour de Marie à Blois[3].

La *Vie de saint François de Sales* de Hamon avait eu déjà, du vivant de l'auteur, six éditions. MM. Gonthier et Letourneau ont voulu, suivant l'expression de l'archevêque de Paris, « faire bénéficier » cette œuvre « des travaux de l'érudition contemporaine »[4]. Ce qui veut dire que quelques dates ont été rectifiées, quelques détails vraiment trop douteux supprimés, quelques notes ajoutées par M. Gonthier, chanoine d'Annecy. Dans ces notes, le nom de M. Strowski est, sauf erreur, cité *deux* fois[5]. Nous ne pouvons insister ici sur la *Vie* elle-même, type parfait d'hagiographie dévote[6].

1. Du moins pour ce tome. Je me demande si les éditeurs n'auraient pas pu indiquer plus nettement encore, au besoin par des artifices typographiques, ce qui est de Cherré ou de Charpentier. On aimerait à savoir si c'est Richelieu ou Cherré qui est responsable du gongorisme des p. 233-234.

2. P. 110, sa nomination de secrétaire d'État; p. 184, la façon très savante dont il arrange son attitude après la mort de Concini.

3. P. 134, n. 3 : La Noue n'est pas mort en 1590, mais en 1591. — P. 209, l'explication du passage : « qui avait été informé autrement... », me paraît un contresens. Je crois qu'il faut comprendre simplement : « qui avait reçu des informations en désaccord avec ce que disait la reine ». La négation *pas* est explétive.

4. *Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, docteur de l'Église*, par M. Hamon. Nouvelle édition entièrement revisée par MM. Gonthier et Letourneau. Paris, Gabalda, 1909, 2 vol. in-8°, xv-682 et 615 p., carte et grav. Index.

5. P. 184, et t. II, p. 343.

6. On goûtera particulièrement la note 2 du t. I, p. 8, sur le Saint-Suaire, dont l'authenticité n'est pas mise en doute (ô travaux de l'érudition contemporaine!), et, t. II, p. 594, les guérisons miraculeuses annoncées par « les circuits rapides et intelligents du chapeau » du saint, lequel « tournait d'autant plus vite que le miracle devait être plus frappant ». Que dire aussi (t. I, p. 17) de cette délicieuse histoire : à cinq ans, François attaque si vivement un calviniste que, « afin de prévenir ces attaques, on prit le parti de l'enfermer dans sa chambre, lorsque quelques-uns de ces *sectaires* venaient au château ». Voy. enfin la prétendue semi-conversion de Théodore de Bèze (p. 249, 258-262). « Menterie », disait déjà Lestoile, mais toujours bonne à répéter.

M. Rébelliau avait publié les lettres adressées par la Compagnie du Saint-Sacrement aux confrères de Marseille[1]. M. Raoul Allier complète ce curieux dossier et nous fait pénétrer dans l'intimité du groupe marseillais[2]. Les confrères s'occupent surtout, en somme, de détruire peu à peu ce qui reste de l'Édit de Nantes. Relever soigneusement les contraventions à l'Édit dont les huguenots peuvent être rendus responsables; surveiller les visites des hérétiques aux malades; « boycotter » les artisans religionnaires; faire déguerpir, par de sourdes menées, ici un ministre, là un avocat ou un médecin; obtenir, en fait, l'exclusion des officiers de marine de la R. P. R.; poursuivre à Mérindol les dernières manifestations de l'hérésie; empêcher les Suisses de la garnison d'exercer publiquement leur culte, enfin, après la révocation, faire la police des nouveaux convertis, tels sont les sujets qui reviennent le plus souvent dans les séances. Joignez-y les mesures charitables, la censure des mœurs, l'organisation de l'assistance judiciaire[3], puis, ce qui est proprement marseillais, l'envoi de secours aux chrétiens esclaves en Barbarie. Enfin nous voyons clairement de quels raffinements de mystère usait la très secrète Compagnie[4], surtout pendant ce *tempus visitationis* que fut pour elle le règne de Mazarin. Encore quelques trouvailles comme celles de MM. Allier et Rébelliau[5], et nous connaîtrons à merveille tous les ressorts de la réaction catholique au XVIIe siècle[6]. Nous verrons de mieux en mieux combien d'arrêts des parlements et même

1. Voy. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 127.

2. Raoul Allier, *Une société secrète au XVIIe siècle. La Compagnie du très Saint-Sacrement de l'autel à Marseille. Documents...* Paris, Champion, 1909, in-8°, XIX-492 p. Ces documents, qui s'intercalent souvent entre ceux de M. Rébelliau, proviennent d'une collection aixoise, celle de M. Arbaud. Ce sont des registres, des correspondances, des mémoires, notamment les procès-verbaux de 271 conférences tenues entre 1684 et 1702.

3. Et le projet d'une « Compagnie de dames du Saint-Sacrement », curieux document pour l'histoire du féminisme (p. 278). — Signalons aussi les mesures contre les Juifs, que la franchise du port attirait à Marseille (p. 363).

4. Voy., p. 44, une curieuse lettre, déjà publiée par M. Rébelliau (p. 113), du groupe parisien, à laquelle M. Allier peut ajouter l'indication des mesures prises en conséquence par le groupe marseillais.

5. « Nos deux livres (Allier, p. XIII) sont inséparables ». Les dates extrêmes couvertes par le premier étaient 1639-1662. Celui-ci va de 1639 à 1702. — M. Allier annonce que M. Guigue va publier les papiers de la Compagnie de Lyon. — M. Rébelliau continue, dans la *Revue des Deux-Mondes*, à étudier l'action de la Compagnie.

6. P. 126 : « abets », ce sont les *abbés de la jeunesse*. — P. 128 : « de ce pervertir », *lire* se, c'est-à-dire la veuve. — P. 196, Aincy, *lire* Ainay.

d'édits royaux ont été préparés dans les conciliabules des confrères.

La littérature janséniste vient de s'enrichir d'un curieux livre, qui montre à quel point la légende de Port-Royal a encore ses dévots, *intus et extra*. On pourrait appeler cet ouvrage « les nonnes de Port-Royal racontées par elles-mêmes », racontées au public de langue anglaise[1]. M. E. Lowndes a cousu bout à bout des souvenirs des « mères », — et l'on sait combien, dans ce milieu où le moi était haïssable, a fleuri l'autobiographie, — et il a enchâssé ces fragments dans un sympathique commentaire. Le livre tourne autour de la Mère Angélique et s'arrête en 1662.

Le tome III des *Mémoires de Saint-Hilaire* ouvre la troisième partie de ces *Mémoires*[2]; il débute par les suites du traité de Ryswyk et s'achève par le récit de la campagne de 1704 en Espagne. L'intérêt de ce volume réside surtout en ceci que l'éditeur, M. Lecestre, a rétabli les passages supprimés dans l'édition de 1766. Ces passages portaient principalement sur la succession d'Espagne[3] et aussi sur l'histoire de l'Église[4]. On avait également fait disparaître tout ce qui pouvait montrer sous un jour peu avantageux Louis XIV et ses ministres[5].

Le tome XXI des *Mémoires de Saint-Simon*[6] commence avec le célèbre récit de la mort de Monseigneur et se continue par l'édit sur les duchés-pairies. Les éditeurs, MM. L. Lecestre et J. de Boislisle, sont restés fidèles à la tradition d'A. de Boislisle : l'annotation est à

1. M. E. Lowndes, *The nuns of Port Royal as seen in their own narratives*. Oxford, H. Frowde, 1909, in-8°, x-400 p. Index, 17 pl. (portraits ou monuments, d'après les documents). M. Lowndes doit naturellement beaucoup à M. Gazier, et proclame cette dette.

2. *Mémoires de Saint-Hilaire*, publ. par Léon Lecestre (*Soc. de l'hist. de France*); t. III : *1697-1704*. Paris, Laurens, 1909, in-8°, 331 p.

3. Notamment (p. 55-66) le très important mémoire présenté aux États-Généraux le 4 décembre 1700, pour justifier le roi d'avoir accepté le testament de Charles II; de même le mémoire adressé aux mêmes Hautes Puissances le 31 mars 1702, après la mort de Guillaume III, et leur réponse (p. 113-120).

4. Sur le gallicanisme et le quiétisme. P. 225, dans l'histoire des Camisards, curieuses suppressions de tous les mots qui pourraient passer pour des circonstances atténuantes en faveur des révoltés.

5. Intéressants appendices, portant sur les t. II et III. On notera la relation de la bataille de Staffard par Catinat.

6. *Mémoires de Saint-Simon*, édités par A. de Boislisle, avec la collaboration de L. Lecestre et de J. de Boislisle, t. XXI. Paris, Hachette, 1909, in-8°, 545 p. (coll. des *Grands écrivains de la France*). Le texte occupe les p. 1-374 (année 1711). Les *Additions au Journal de Dangeau*, les p. 395-408; les autres appendices, les p. 409-502; les addenda et errata, les p. 503-507. Le reste est occupé par les tables.

la fois riche et sobre; de copieux appendices éclairent les détails du texte.

III. XVIIIe SIÈCLE. — Le nouveau demi-tome de l'*Histoire de France* de M. LAVISSE, dû à M. Henri CARRÉ[1], est relatif au règne de Louis XV. C'est une œuvre solide et honnête, longuement préparée, mise au courant des derniers travaux[2], écrite par un esprit judicieux et ferme. Quelques volumes de la même collection se recommandent assurément au public par des qualités plus éclatantes; mais, sur tous les aspects de cette période si richement variée, on ira prendre chez M. Carré le renseignement qu'il faut, le fait précis, l'idée essentielle sobrement exprimée. La part faite à l'histoire anecdotique est suffisante sans être excessive. Dans l'histoire politique, on retrouve avec plaisir l'historien des parlementaires, le fin connaisseur de la Grande Robe. La politique extérieure a moins séduit M. Carré, et ce sont les chapitres les moins vivants de son livre, exception faite, cependant, pour certaines parties de l'histoire coloniale, notamment celle de l'Inde. L'histoire des questions religieuses et celle des idées philosophiques est traitée avec beaucoup de conscience, le rôle des écrivains est apprécié d'une façon très impartiale[3]. En somme, un livre qui inspire confiance, et dont les diverses parties sont en équilibre[4]. — M. Carré nous donnera également, dans la même collection, un *Louis XVI*[5].

C'est un curieux chapitre d'histoire sociale que le volume très vivant, très richement documenté, écrit un peu trop à la façon d'un roman

1. Ernest Lavisse, *Histoire de France...;* t. VIII, p. 2 : *Le règne de Louis XV (1715-1774)*, par H. Carré. Paris, Hachette, 1909, in-8°, 428 p.

2. Il est regrettable que le chapitre sur Dubois ait été écrit avant la publication de M. Émile Bourgeois; l'exposé de la situation née du traité d'Utrecht y eût gagné en netteté. — Aux bibliographies des livre I, ch. III, et livre III, ch. II, *ajouter :* T. Mahan.

3. *L'Essai sur les Mœurs* n'a pas (p. 279) la place éminente à laquelle il a droit.

4. Le plan était, naturellement, difficile à construire. C'est ainsi qu'on est obligé, p. 17, de nous parler de la querelle de Law et du Parlement avant que le Système nous ait été présenté.

5. Pour prouver à M. Carré avec quel soin je l'ai lu : p. 27, fin du premier alinéa, une fâcheuse coquille, *lui* pour Law. P. 122 : « Langhes en Ligurie », ce sont les *Langhe*, en Montferrat. P. 298 : « Mahomet... Mais comme il... », on doit s'y reprendre à deux fois pour s'apercevoir que *il* s'applique à Voltaire et non à Mahomet. P. 332, n. 1 : « Fonbrune et non Fontaine (Berbinau) ». P. 351 : « Pendant que des Economistes... d'autres... ». La phrase semblerait faire croire à une distinction nécessaire entre les partisans du laissez-faire et les physiocrates. Ce sont, très souvent, les mêmes économistes qui soutiennent les deux doctrines.

d'aventures, que M. Lorédan a consacré à une Basse-Brette du XVIIIe siècle, Marie-Louise Tromel, dite Marion du Faouët[1]. On y voit comment la misère jetait les pauvres « ménagers », dont la situation a été analysée par M. H. Sée, de la mendicité dans le brigandage, et comment, dans ce pays coupé, à fermes dispersées, à routes impraticables, une bande d'énergiques partisans pouvait terroriser les populations, prélever une sorte d'impôt régulier sur les cultivateurs et sur les merciers, se rire des archers et des tribunaux ; comment les lenteurs de la justice, combinées avec les atrocités de la législation criminelle, les rivalités des juridictions entre elles, le délabrement des prisons, favorisaient les évasions. L'espèce de Mandrin femelle qui occupe une position centrale dans le récit de M. Lorédan a pu régner sur la lande de 1740 à 1755, malgré plusieurs arrêts de bannissement et plusieurs condamnations à mort. Après son supplice, « la bande à Marion » continue, quinze ans encore, à opérer entre Rosporden et Pontivy. — De pareilles études permettent de mesurer l'étendue du bienfait que fut, pour nos populations rurales, l'établissement d'un régime de paix publique. Celle de M. Lorédan fait, en outre, comprendre comment a pu s'organiser la chouannerie.

C'est dans une tout autre classe de la société, dans une des plus hautes, que nous transporte M. Audouard[2]. Le crime horrible commis en 1784 sur Angélique de Castellane, marquise d'Entrecasteaux, eut pour auteur le propre mari de la victime, un président à mortier du parlement de Provence, neveu du célèbre amiral. L'assassin avait vingt-six ans, et il était président depuis deux ans! Ce drame banal apparaît ainsi comme un épisode de la décomposition des mœurs judiciaires à la fin de l'ancien régime[3], épisode que

1. Jean Lorédan, *la Grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle. Marion du Faouët et ses associés (1740-1770), d'après des documents inédits.* Paris, Perrin, 1910, in-8°, XV-402 p., grav. et plans.

2. Jean Audouard, *Un drame passionnel à la fin du XVIIIe siècle. Le crime du marquis d'Entrecasteaux..., d'après les archives du parlement de Provence et des documents inédits.* Paris, H. Daragon, 1910, in-8°, 188 p., portr. et fac-simile. Index.

3. M. Audouard a publié une intéressante brochure sur *le Rétablissement du parlement de Provence* en janvier 1775 (H. Daragon, 1909, in-8°, 42 p.). Cette brochure a été faite d'après les pièces des archives des Bouches-du-Rhône et les manuscrits de la Mejanes. Une des raisons qui ont fait échouer la réforme de Maupeou, c'est que les villes parlementaires qui n'avaient pas d'industrie vivaient presque exclusivement de leurs cours souveraines : de là une crise économique intense. De là aussi l'enthousiasme qui éclata lors de la réinstallation

M. Audouard étudie d'après une documentation précise et abondante[1].

Nous rendions compte récemment du t. VI du grand ouvrage de l'abbé Féret, tome consacré aux « phases historiques » de la Faculté de théologie de Paris au XVIIIe siècle[2]. Avec le t. VII, qui contient la « revue littéraire » de ce même siècle[3], s'achève cette œuvre de longue haleine, très inégale, de composition bizarre, de valeur critique très discutable, mais qui rend des services comme livre de références. On trouvera dans le présent volume des notices sur des érudits, plus ou moins teintés de gallicanisme et de jansénisme, comme Jacques Lefèvre, du Plessis d'Argentré, Languet de Gergy, Witasse, Boursier, ou encore cet Étienne Mignot qui condamnait l'immunité des biens d'église, malmenait Thomas Becket, niait la réception du concile de Trente et approuvait la politique « joséphiste » du prince de Parme[4]. On y rencontrera de vaillantes plumes qui ont polémiqué contre Jean-Jacques (Ch.-Fr. le Gros) et surtout contre Voltaire (Ph. du Contant de La Molette), un principal de collège qui eut pour élèves Robespierre et Camille[5], un prêtre digne et charitable, Jacques-Denis Cochin, un prélat plus que douteux, de Pradt. Somme toute, la Faculté est loin de tenir dans le mouvement intellectuel du XVIIIe siècle la place éminente qu'elle occupait aux siècles précédents.

IV. Histoire locale. — Nous avions déjà sur une année de la Ligue en Provence, — 1578-79, — les notes de M. Edmond Poupé[6]. C'est d'une époque postérieure, — 1588-98, — que s'occupe M. Wilkin-

(voy. p. 35, n. 2 et 3). — Une phrase inintelligible, p. 7 : « la population, que les gens de robe font vivre et *dont* le départ produit... ». — P. 23, *sub fine :* « il a attendri », au lieu de : « il a attendu ». — Du même, *Un conflit entre le parlement Maupeou et la sénéchaussée d'Aix* (Daragon, 1909).

1. Pièces justificatives, p. 87-110. Le *Dictionnaire des noms propres* est un petit répertoire d'histoire provençale.

2. *Rev. hist.*, t. CII, p. 345.

3. Abbé P. Féret, *la Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne.* T. VII : *XVIIIe siècle. Revue littéraire.* Paris, A. Picard, 1910, in-8°, VI-562 p. Le volume contient, *sub fine :* 1° une bibliographie générale; 2° un index général des sept volumes de l'époque moderne; 3° une sorte d'erratum (parfois semé de réponses aux critiques) de l'ouvrage entier.

4. N'est-il pas un peu abusif de placer ici Jacques Boileau, l'un des frères de Nicolas, mort en 1716?

5. Quoique Denis Bérardier ait été insermenté, ses deux anciens élèves paraissent avoir toujours veillé sur lui avec une affectueuse sollicitude.

6. Cf. *Rev. hist.*, t. XC, p. 225.

son[1]. Il a travaillé sur les documents des archives de Marseille et d'Aix, et surtout sur les papiers Peiresc, aujourd'hui partagés entre la Méjanes et Carpentras. Il a utilisé particulièrement les Mémoires du sieur de Vignaud, texte important qui émane sans doute d'un royaliste huguenot. Il met en lumière l'antipathie qu'inspirait aux Provençaux la personne des La Valette, et en particulier de d'Épernon, dont il raconte la disgrâce. Il a certainement raison quand il avance que l'esprit ligueur, en Provence, s'allia aux désirs d'autonomie locale. Je crois qu'il exagère quand il voit dans ce mouvement un mouvement vraiment séparatiste ou, comme il dit, « nationaliste ». Lui-même ne découvre chez les Provençaux aucun désir de favoriser les ambitions du duc de Savoie[2]. Et le roi d'Espagne (exception faite peut-être pour Marseille) n'exerça jamais dans la province une réelle influence[3]. Rien qui ressemble à la Bretagne.

Le second tome du *Journal de Demaillasson*[4] n'est guère plus riche que le premier en informations purement historiques[5]. S'il donne l'instructif récit de l'abjuration, en 1681, d'un enfant de neuf ou dix ans[6], on y rencontre, pour les derniers temps de 1685, une inquiétante lacune. Le véritable intérêt du volume est dans les appendices, où M. V. Bardet a réuni divers documents sur la Maison-Dieu de Montmorillon, sur les pillages de 1562 et de 1583, sur les horreurs commises non seulement pendant la Fronde, mais même en pleine paix (1637-1640), par les gens de guerre (le burin de Callot n'a rien exagéré), enfin sur la création d'une manufacture de coton en 1786[7].

1. Maurice Wilkinson, *The last phase of the league in Provence, 1588-1598*. Londres, Longmans et Green, 1909, in-8°, VI-84 p.

2. P. 10 : « le roi tres chrestien et catholique » ne peut signifier que Charles X.

3. P. 75, n. 3, un contresens, corrigé p. 76, sur le mot *bigarats* = politiques.

4. *Journal de M. Demaillasson, avocat du roi à Montmorillon*; t. II : *1681-1694*, publié par M. Bardet (t. XXXVII des *Arch. hist. du Poitou*). Poitiers, 1908, in-8°, 505 p. Table des deux tomes. Marques des fabricants de papier.

5. Voy. *Rev. hist.*, t. XCIX, p. 340.

6. Fils de protestant, élevé jusqu'à sept ans par des catholiques, repris par son pere. Marillac envoie le prévôt des maréchaux le prendre : « *et en cas qu'il voulust estre catholique*, de luy faire faire abjuration... ». Il n'a pas dix ans!

7. L'annotation n'est pas toujours en accord avec le texte. P. 53, n. 1, note sur le collège ouvert par les Augustins en 1783. Auparavant, nous dit-on, c'est un prêtre « qui donnait aux jeunes gens de Montmorillon les premiers principes de la grammaire ». Or, le texte parle (1686) d'un maître d'école laïque, puisque marié et père de famille.

A une histoire du *Tribunal de commerce de Saint-Étienne*[1], M. Portallier a cru devoir joindre une introduction sur la Conservation de Lyon[2], sans qu'on voie à ce rapprochement d'autres raisons que celle-ci, à savoir qu'il fut créé, dans le département de Rhône-et-Loire, deux juridictions consulaires, une à Lyon et une à Saint-Étienne. Pour étudier à fond la Conservation, il aurait fallu s'appuyer sur une bibliographie plus abondante[3] et faire des recherches plus étendues dans les Archives : les Archives nationales ne pouvaient être négligées[4]. L'histoire de la création du tribunal de commerce est retracée avec soin, et cette partie du livre se lirait avec intérêt si elle n'était, comme tout l'ouvrage, viciée par la passion politique la plus furibonde[5]. Je ne croyais pas qu'on pût s'échauffer si fort à propos de juges-consuls[6].

Les deux volumes de M. Huguet sur *Saint-Valery* se distinguent heureusement de la masse des monographies communales[7]. L'au-

1. Antonin Portallier, *Étude historique sur les juridictions consulaires. Le tribunal de commerce de Saint-Étienne et son aïeule, la conservation de Lyon.* Saint-Étienne, J. Thomas et Cie, 1909, in-8°, 371 p., un tableau, plus de 100 portr.

2. Plus des considérations assez inutiles sur le commerce et le droit commercial depuis les Hébreux!

3. L'auteur ne paraît pas avoir connu le livre de Huvelin, qu'il cite vaguement (p. 55, n. 1) sous le nom de Humlin. Il suit Fayard, Vaesen et quelque peu Godart. — La chronologie est assez hésitante, p. 45.

4. Un coup d'œil jeté sur l'*Inventaire du Conseil de commerce* aurait convaincu l'auteur de cette vérité.

5. P. 13 : éloge de l'ancien régime, « si inconsciemment critiqué de nos jours », mais réhabilité par les « auteurs qui ont étudié, sans parti pris, les détails de l'ancien régime et ceux de la Révolution, *Tissot*, Taine, etc. ». — P. 151, une note 1, dont on se demande ce qu'elle vient faire en cette matière, sur la constitution civile, note bourrée d'inexactitudes. Tout le chapitre IV est une déclamation antiterroriste. Voy. p. 165, n. 2. — P. 154-155, il est question du Tribunal de commerce qui a été installé en présence de Javogues, et l'on nous apprend que le président de « ce simulacre de tribunal », Ravel, a reçu la punition qu'il méritait : « M. Guitton-Nicolas [qui a réuni, dans le cabinet du Président actuel, les portraits de ses prédécesseurs] n'a point fait figurer M. Ravel dans la Galerie des Présidents. » Tel Marino Faliero au palais ducal. Infortuné Ravel! — P. 66, on se demande à quel propos il s'agit des guerres religieuses, qui éclatent entre « l'aristocratie protestante » et « la bourgeoisie catholique ». Il n'y eut sans doute ni noblesse catholique, ni bourgeoisie protestante, surtout à Lyon! — Ajoutons que M. Portallier annonce un *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais.*

6. A partir de la Restauration, le livre n'est plus guère qu'une énumération de noms.

7. Adrien Huguet, *Histoire d'une ville picarde. Saint-Valery de la Ligue à*

teur, modeste et consciencieux, s'est enfermé dans son sujet et nous apporte loyalement les pièces d'archives dont il a usé. Non seulement il retrace la vie extérieure d'une bourgade dont sa position dans la baie de Somme faisait un port, âprement disputé entre les ligueurs d'Amiens et d'Abbeville et les royalistes de Rouen et de Dieppe, les concinistes et les grands, les frondeurs et les mazarins, mais surtout il retrace, en son intimité, la vie d'une commune; il démonte les rouages de cette « police » qui s'étendait à peu près à tout, particulièrement aux détails de l'activité économique. Les historiens de l'industrie et du commerce trouveront plus à puiser dans cette humble et probe étude que dans plus d'une ambitieuse dissertation. Souhaitons à maintes de nos vieilles villes la même chance qu'à Saint-Valery[1].

Nous avons dit, à propos du tome I[2], le bien qu'il fallait penser des *Sources de l'histoire d'Épernay* de MM. R. Chandon de Briailles et H. Bertal[3]. La mort de l'un des collaborateurs n'a pas empêché la publication du tome II, qui était particulièrement difficile à établir, puisque les procès-verbaux des assemblées générales sont malheureusement perdus pour les années 1570-1619. Les éditeurs ont donc dû s'ingénier, suppléer aux textes des délibérations absentes par d'autres pièces d'archives, contrats, documents du bureau des finances de Champagne, etc. Ils sont arrivés ainsi, d'une façon forcément un peu factice, à reconstituer la vie de cette petite ville, à qui sa position près de Reims la ligueuse et de Châlons la royaliste donnait une valeur stratégique. Les pièces qu'ils publient disent toute l'horreur des guerres civiles, spécialement les *Remontrances* présentées au roi, en 1598, par les trésoriers généraux de France. On sera d'accord avec M. Bertal pour souhaiter que tous les éléments de cette enquête de 1598 soient publiés; leur importance est égale à celle des *Mémoires* des intendants rédigés pour le duc de Bourgogne.

C'est un livre plein d'histoire que celui de M. Sellier : *Anciens*

la Révolution (1589-1789). Paris, Champion, 1909, 2 vol. in-8°, xxvii-634 p. et 635-1281 p., 42 grav. et 17 pl. Index.

1. Ajoutons que l'ouvrage est publié par souscription, ce qui fait honneur aux souscripteurs.

2. *Rev. hist.*, t. XCIV, p. 91.

3. *Sources de l'histoire d'Épernay*, 1re série; t. II : *Archives municipales d'Épernay (1576-1619)*, par Raoul Chardon de Briailles et Henri Bertal. Paris, Leclerc, 1909, in-4°, xix-142 p., 3 grav. Index. L'introduction est précédée d'une étude sur « les recherches historiques de Raoul Chandon ». M. Bertal assumera également la publication du t. III, 1619-1636.

hôtels de Paris[1]. Hôtel le Pelletier de Saint-Fargeau, hôtel de Hollande, hôtel de Sens, hôtel d'Angoulême, etc., ces vieilles demeures ont été les témoins des épisodes les plus dramatiques de notre vie nationale, elles ont abrité des existences célèbres. Quelques-unes ont conservé des vestiges de leur splendeur ancienne. Aussi un peuple qui aurait plus que le nôtre le culte de son propre passé les entourerait-il d'un soin pieux. Mais il faudra bientôt aller dans nos vieilles capitales provinciales, dans nos villes parlementaires, pour retrouver quelques-unes de ces reliques; il n'en survivra plus que le souvenir dans la ville où s'est jouée presque toute l'histoire de France. Quand donc, demande avec raison M. Sellier, à propos de cet hôtel du Prévôt dont la pioche du démolisseur a fait disparaître hier les derniers restes, « quand l'administration voudra-t-elle enfin tenir compte d'une loi qui n'a pas vingt-cinq ans d'existence, en frappant d'expropriation tout monument pour lequel la raison d'utilité publique peut être invoquée au nom seul de l'art ou de l'histoire? »

Henri Hauser.

ANTIQUITÉS LATINES.

(Publications étrangères.)

I. Sources et historiographie. — On sait quelle est l'importance des fragments de Lucilius pour l'histoire si obscure de la période comprise entre la guerre de Numance et la fin des guerres contre les Cimbres et les Teutons. C'est ce qui fait l'intérêt de la remarquable étude de M. Cichorius sur Lucilius[2]. Dans la première partie, consacrée à la biographie du poète, réellement citoyen romain (contre la thèse de Marx), M. Cichorius le fait naître vers 167, lui donne pour frère le M. Lucilius et pour neveu le M. Lucilius Rufus du sénatus-consulte d'Adramyttion, le fait aller en Espagne, à Athènes. La seconde partie expose la chronologie des satires; la troisième des recherches sur les différents livres, surtout au point de

1. Charles Sellier, *Anciens hôtels de Paris. Nouvelles recherches historiques, topographiques et artistiques.* Paris, H. Champion, 1910, in-8°, VIII-433 p. Il est regrettable que ce livre ait été écrit avec si peu de soin.

2. Cichorius, *Untersuchungen zu Lucilius.* Berlin, Weidmann, 1908, in-8°, IX-364 p.

vue historique. — M. Schwœb[1] a étudié soigneusement les notices littéraires que renferme Velleius Paterculus (1, 5, 16, 18; 2, 9, 36; 7, 1). — D'après Schneider[2], le curieux opuscule *Anonymi de rebus bellicis liber* qui figure à la fin des manuscrits de la *Notitia dignitatum* ne serait pas, comme on l'admet généralement, de la fin du IVe siècle (entre 366 et 378 d'après Seeck); l'emploi de ressorts d'acier pour la catapulte et d'une sorte de roue à aubes pour un navire de guerre indiquerait plutôt la fin du moyen âge. Cette démonstration ne paraît nullement probante et les illustrations qui reproduisent les bois de l'édition de Froben de 1552 ne peuvent nous aider à résoudre ce petit problème. — Nous avons de M. Hosius[3] la nouvelle édition des poèmes sur la Moselle d'Ausone et de Fortunat avec un excellent commentaire et une carte de Trèves et de la vallée de la Moselle à l'époque romaine.

II. Livres généraux. — On ne peut souhaiter un meilleur manuel que cette quatrième édition de l'abrégé d'histoire romaine de M. Niese[4], qui va des origines jusqu'à la fin des Ostrogoths; elle a été très soigneusement revue, tenue au courant des derniers travaux, des plus récentes découvertes et pourvue d'une très utile annexe sur la chronologie. Sous un titre trop modeste, cette œuvre a les qualités de précision, de critique sagace et prudente qui caractérisent les manuels de M. Niese. Quoique strictement limitée aux faits, elle indique cependant d'une façon suffisante le développement constitutionnel et les transformations politiques et sociales. Elle a pour chaque chapitre une bonne exposition des sources, particulièrement intéressante pour la période primitive. Elle expose naturellement avec une compétence marquée les rapports de Rome avec la Grèce et l'Orient sous la République. Il est impossible d'analyser un travail de ce genre. Signalons seulement quelques points. Pour les origines, M. Niese sacrifie une part de la tradition, les surcharges qui remplissent Tite-Live et Denys, les institutions et les récits de l'époque royale, l'hypothèse des trois races, presque toute l'histoire constitutionnelle antérieure au décemvirat; mais il veut garder le fond le

1. Schwœb, *Velleius Paterculus und seine literar-historischen Abschnitte*. Tübingen, Mohr, 1908, in-8°, x-112 p.

2. Rud. Schneider, *Anonymi de rebus bellicis liber, Text und Erläuterungen*. Berlin, Weidmann, 1908, in-8°, 40 p.

3. Carl Hosius, *Die Moselgedichte des D. Magnus Ausonius und des Venantius Fortunatus*, 2e éd. Marburg, Elwert, 1909, in-8°, 118 p., avec une carte et des gravures.

4. B. Niese, *Grundriss der röm. Geschichte nebst Quellenkunde* (*Handbücher d. klass. Altertumswissenschaft*, herausgegeben von Iwan von Müller, III, 5), 4e éd. Munich, Beck, 1910, in-8°, 454 p.

plus ancien de la tradition représenté par Polybe et Diodore, la liste des consuls depuis le début, la première ville sur le Palatin, les fortifications très anciennes du Capitole, la date de 508-7 pour le temple de Jupiter Capitolin, la date de la législation des Douze Tables, fortement remaniées et augmentées dans la suite, les épisodes de Spurius Cassius et de Spurius Maelius. Il place vers 400 le premier traité avec Carthage et après la deuxième guerre punique la loi agraire de Licinius Stolon; il voit dans les *conscripti* les sénateurs plébéiens admis seulement au IVe siècle; il fait remonter jusqu'à une époque très ancienne les influences grecques, importantes non seulement pour l'art et le droit, mais pour toutes les institutions, et admet une domination étrusque vers la fin du VIe siècle. Il rejette la date de Mommsen pour la réforme des comices centuriates. Refusant toute valeur au texte de Tite-Live, il fait passer les Alpes à Annibal au petit Saint-Bernard, d'après Polybe. César et Crassus sont disculpés de toute complicité avec Catilina. Sur le point de droit entre César et Pompée, c'est Hirschfeld qui a raison. Brutus et Cassius n'ont reçu de César ni la Macédoine ni la Syrie. Le monument d'Ancyre est une grande inscription honorifique; la constitution d'Auguste un compromis sincère, mais qui ne pouvait pas durer, entre l'ancien régime et la monarchie. Dès les Antonins apparaissent les premiers symptômes de la décadence, surtout le plus grave, la dépopulation. — Au redoutable problème de la chronologie romaine, M. Leuze a consacré[1] un travail de premier ordre, construction neuve, audacieuse, parfaitement cohérente. En voici les thèses principales. Contre l'opinion de Mommsen, les premiers annalistes ont déjà eu les listes des rois albains. Les deux premiers constructeurs de la chronologie, contemporains, mais indépendants l'un de l'autre, ont été Cincius Alimentus et Fabius Pictor. Le système de Cincius qui fonde Rome en 729 n'a eu ni succès ni importance. Fabius Pictor, comptant simplement les collèges d'éponymes de la liste pontificale et les assimilant à des années d'olympiades sans se soucier ni des abréviations ni des vacances des magistratures, a fixé ainsi le début de la République en 504 et, ensuite, par des calculs tout à fait artificiels, la fondation de Rome en 748 et la durée de la royauté au chiffre classique de 244 ans. Sa chronologie est donc très simple; Matzat, Holzapfel y ont introduit à tort des combinaisons postérieures. Elle a été reproduite fidèlement par Diodore de Sicile, qui a évidemment emprunté ses fastes au même auteur que ses notices historiques et n'a pas eu d'autres

1. Oscar Leuze, *Die römische Jahrzählung; Ein Versuch ihre geschichtliche Entwicklung zu ermitteln.* Tübingen, Mohr, 1909, in-8°, XII-392 p.

sources; sur ce point, la théorie de Mommsen est irréfutable. Les fastes utilisés par Diodore ne devaient contenir ni les quatre années dictatoriales ni les cinq ans d'anarchie ni la troisième année décemvirale et avaient donc six places de moins que le comput varronien. La chronologie de Polybe n'est pas l'œuvre d'un prédécesseur (Ératosthène, les pontifes, Caton), mais bien la sienne propre; elle a été suivie par tous les auteurs suivants, sauf Denys, Varron et Atticus; elle assigne à une année d'olympiade l'année consulaire qui y commence, accepte les 244 ans de la royauté; elle utilise deux points de repère, le premier un synchronisme entre la paix d'Antalcidas, le siège de Rhegium par Denys et la prise de Rome par les Gaulois (Ol. 98, 2; 386, au lieu de 382 dans Fabius); le second qui est probablement le nombre des années calendaires d'après les clous annuels du Capitole; elle donne ainsi 507-6 pour le début de la République, 751-50 pour la fondation de Rome; elle expulse de la liste trois consulats et ajoute une année décemvirale pour la période primitive; pour la période postérieure à la prise de Rome, elle introduit l'anarchie de cinq ans, qui rétablit la correspondance avec Fabius. Denys emprunte probablement sa chronologie à sa source principale, Piso, et à l'aide de la liste des éponymes arrive aux dates de 752-1 et de 508-7. Varron, suivi par Atticus, place probablement la dédicace du temple du Capitole non à la première, mais à la quatrième année de la République; c'est cette simple hypothèse et non un prétendu synchronisme avec la chute d'Hippias en 510 ou les prétendus calculs astronomiques de Tarutius sur les éclipses qui lui fournit les nouvelles dates de 753 et de 509 et l'oblige conséquemment à inventer la mauvaise fiction des quatre années dictatoriales. Les travaux archéologiques de Varron, d'Atticus ajoutent les prénoms, les surnoms, les remarques historiques. La différence d'un an pour la date des magistrats entre les Fastes de Varron et les Fastes capitolins tient probablement à ce que les premiers ont donné toute l'année 510 à la royauté, les seconds à la République. Tels ont été les constructeurs de la chronologie et leurs procédés; c'est donc seulement à l'époque de Fabius et de Cincius que les historiens utilisent, au lieu des années calendaires, marquées par les clous, les listes des éponymes tenues au courant par les pontifes; ils ne se sont pas servis de ces prétendus computs, inventés par les critiques modernes, cycles lunaires, éclipses, siècles, mais simplement de deux computs, un fictif pour la royauté, l'autre certain pour la République, la liste pontificale, archétype de toutes nos listes. Fabius et Cincius accolent simplement les consulats aux années d'olympiades; avec Polybe et Pison commence le travail nécessaire de correction. En fait, nous

devons accepter de Polybe la prise de Rome en 387-6, la réalité de l'anarchie de cinq ans et la troisième année décemvirale, de Varron le début de la République en 510, d'après la date de la dédicace du Capitole en 507. C'est avec ces points de repère et les autres renseignements et moyens de contrôle, évidemment insuffisants, tels que dates des entrées en charge, abréviations, interrègnes, notices historiques, synchronismes, qu'on peut restituer et que M. Leuze a essayé de restituer en tableaux toute la chronologie de 509 à 25 av. J.-C. Cette œuvre claire et vigoureuse provoquera certainement de nombreuses discussions. Elle aura en tout cas le mérite de déblayer le terrain d'une masse d'hypothèses encombrantes. Reste à savoir quelle est la valeur de la liste pontificale pour les origines.

Des essais de M. G. de Sanctis[1], la seconde partie seule (p. 141-531) intéresse l'histoire romaine. Un excellent article sur Agathocle complète les travaux de Schubert, de Tillyard, de Holm et montre l'importance du personnage. L'article sur les plus anciens généraux samnites cherche ingénieusement, mais à notre avis sans succès, à sauver contre la critique de Beloch, qui les retrouve à l'époque de la guerre sociale, les noms des généraux de la grande guerre samnite : Papius Brutulus, C. Pontius, Gellius Egnatius, Statius Gellius. Viennent ensuite deux articles de philosophie historique contre l'abus du matérialisme historique, en particulier dans l'école de Marx ; l'auteur soutient avec raison, par l'exemple des guerres médiques et puniques, qu'à côté des forces matérielles, dont Boeckh, un précurseur, a mis en relief l'importance, il faut tenir compte de l'idéal moral, religieux, de l'amour de la liberté. Les articles suivants sont surtout consacrés aux origines de Rome. M. de Sanctis réfute excellemment la croyance par trop conservatrice de de Marchi à l'existence d'archives antérieures à la prise de Rome par les Gaulois et montre de nouveau qu'il n'y a pas de véritable tradition historique pour le ve siècle av. J.-C. Contre les critiques violentes de Pietro Bonfante et les opinions de Pais, il affirme de nouveau les principales thèses de sa *Storia di Roma*, l'authenticité des Fastes, sauf pour les *cognomina*, et du traité de Spurius Cassius, l'arrivée des Étrusques par le nord et leur identité avec le peuple des terremares, la présence des premières traces des Ariens italiotes dans la couche néolithique, l'importance des chants épiques comme sources de l'histoire extérieure des ve et ive siècles, la fausseté de l'hypothèse d'une conquête sabine, l'existence attestée par l'inscription du Forum, au moins des

1. G. de Sanctis, *Per la scienza dell' antichità ; saggi e polemiche*. Turin, Bocca, 1909, in-8°, 531 p.

le milieu du ve siècle, d'une Rome vraiment latine, le passage graduel de la royauté à la république, avec trois magistrats suprêmes et non deux, l'analogie des droits grec et romain, l'origine récente des *gentes* et du patriciat, la communauté de race des Japyges et des Messapiens, l'impossibilité de ramener à des mythes divins des personnages tels que Coriolan, Minucius. Nous ne pouvons suivre M. de Sanctis dans sa polémique contre G. Ferrero; il nous paraît cependant avoir raison en lui reprochant d'avoir dit qu'il est impossible d'expliquer la victoire de Rome sur Mithridate, d'accepter les chiffres de 300,000 hommes pour la première armée de Mithridate, de 100,000 Italiens massacrés en Asie, de transformer ses personnages Lucullus, César, en vrais caméléons, de faire dater de César la grande politique de conquêtes qui est antérieure de plus d'un siècle.

Quoique complètement dépourvue d'originalité, de vues et de recherches personnelles, l'Histoire de la république romaine, des origines à 42 av. J.-C., en trois volumes, de M. W. E. Heitland[1], marque cependant un progrès assez notable sur les travaux analogues écrits jusqu'ici en Angleterre. Elle a tenu compte des principaux travaux modernes et constitue un assez bon livre de vulgarisation. Mais la bibliographie est tout à fait insuffisante; les origines de Rome sont traitées trop sommairement; il n'y a rien sur les récentes découvertes du Forum, sur la valeur des Fastes, la date des premières inscriptions, l'origine et la date réelle de la législation des Douze tables, les sources de l'histoire des Gracques, la loi de Tarente.

M. A. von Domaszewski s'est délassé de l'érudition pure en écrivant pour le grand public, sans aucun appareil scientifique, mais avec une précision et une exactitude remarquables, dans une langue vigoureuse, colorée, parfois déclamatoire, cette Histoire des empereurs romains[2] qui, d'après lui, n'exprime que ses impressions, mais qui n'en condense pas moins en même temps tous les résultats acquis, y compris ceux de ses propres recherches. Le premier volume, qui commence à la mort de César, est consacré à Auguste et à Tibère; le second aux successeurs jusqu'à l'avènement de Dioclétien. L'auteur a systématiquement éliminé tout ce qui est en dehors de la vie, de l'activité propres des empereurs, c'est-à-dire l'histoire religieuse, provinciale, le mouvement général de la civilisation, les transformations sociales. Contentons-nous de ces solides et brillantes biogra-

1. W. E. Heitland, *The Roman Republic*. Cambridge, University press, 1909, 3 vol. gr. in-8°, XII-355, 534, 563 p., 19 cartes.

2. A. von Domaszewski, *Geschichte der römischen Kaiser*. Leipzig, Quelle et Meyer, 1909, in-8°, t. I, VIII-324 p.; t. II, 328 p., 8 cartes, 12 portraits en phototypie.

phies, en notant quelques points, la ferme croyance à la diarchie de Mommsen, un beau portrait de Tibère, une juste appréciation des qualités gouvernementales de Sénèque, la justification des guerres parthiques de Trajan, un jugement à notre avis peu équitable sur l'avènement, les débuts et le caractère d'Hadrien, le long tissu d'intrigues qui prépare l'avènement de Septime-Sévère, l'exagération d'une idée juste qui attribue à cet Africain le plan de venger Carthage et de déchaîner contre Rome l'esprit provincial.

Il y a toujours la même précision, la même impeccable érudition dans les additions de Groebe au livre de Drumann[1]; dans le volume qui va de Junii à Pompeii, signalons en particulier les biographies de Brutus, le meurtrier de César, du triumvir Crassus, de Lucullus, d'Archias, des Octavii, d'Octave jusqu'en 27 av. J.-C.

Dans la nouvelle collection classique « Science et civilisation », dirigée par M. Herre, M. Diehl décrit l'Ancienne Rome, son développement, son apogée, sa décadence[2] en cinq chapitres : situation physique et climat; les plus anciens établissements, le Palatin et le Septimontium; la ville des sept collines et les constructions de l'époque royale; les constructions de la République; les constructions de l'Empire. C'est une exposition exacte et précise, sauf pour la muraille du Palatin et la muraille de Servius, toujours placées à l'époque traditionnelle.

Le deuxième demi-volume de la nouvelle édition de l'Encyclopédie de Pauly[3] renferme comme les précédents d'excellents travaux, en particulier pour les sources : de Jacoby : *Excerpta Barbari;* de Schön : *Fasti;* de Rossbach : *Florus;* pour l'histoire générale, de Münzer, Stein, Schwabe, Seeck : *Fabii* (parmi lesquels Quintilien), *Fabricii*, *Fannii*, *Flaminii*, *Flaviani*, *Flavii* (parmi lesquels les articles de Weynand sur Vespasien, Titus et Domitien); de Boll, l'article sur les éclipses; de Liebenam, celui sur les guerres de sièges; pour les institutions, ceux de Rostowzew et Seeck : *Exactor*, *Examinator*, *Fabricenses*, *Fiscus*, *Follis;* de Liebenam : *Exercitus*, *Extraordinarii*, *Feldzeichen* (enseignes militaires); de Kornemann : *Fabri;* de Samter : *Fasces;* pour le droit, de Wenger : *Exceptio*, *Formula;* de Klengmüller : *Fenus;* de Leonhard : *Fidejussio;* de Manigk : *Fiducia;* pour la religion, d'Otto : *Faunus;* de Waser : *Flussgötten* (dieux des fleuves).

1. Drumann, *Geschichte Roms*, 2e éd., par Grœbe, V, 1. Berlin, Borntræger, 1908, 320 p.

2. Ernst Diehl, *Das alte Rom. Sein Werden, Blühen und Vergehen.* Leipzig, Quelle et Meyer, 1909, in-8°, 126 p., 14 grav., 6 cartes.

3. *Pauly's Real-Encyclopädie.* Stuttgart, Meltzer, 1908-1909.

III. Histoire générale. — La nouvelle édition du livre de Zielinski[1], quatre fois plus volumineuse que la première, est un travail de bénédictin qui expose l'influence, l'imitation des œuvres de Cicéron jusqu'à notre époque. Après avoir esquissé préalablement la biographie de Cicéron, son idéal politique, les principes de sa philosophie théorique et pratique, l'auteur distingue trois époques principales : le développement du christianisme, la Renaissance, la Révolution. Dans la première époque, c'est surtout l'*Octavius* du Minucius Felix, le *De officiis* de saint Ambroise, les œuvres de saint Augustin et de saint Jérôme qui montrent l'influence de Cicéron. Elle disparaît au moyen âge pour reparaître plus forte avec Pétrarque et l'humanisme; elle inspire la Renaissance et la Réforme: elle agit encore sur Voltaire, Montesquieu, Mably et sur les orateurs de la Révolution française.

La conférence de M. Schulz[2] essaie de répondre à cette interrogation sur Caracalla : génie, folie ou crime? Les trois éléments se mélangent à doses inégales chez cet imitateur d'Alexandre, qui a eu le mérite de travailler comme lui à l'élargissement du monde antique. Mais faut-il lui faire honneur de la *constitutio Antoniniana?* C'est plutôt, à notre avis, l'œuvre de ses conseillers. Dans sa préface, l'auteur résume ses idées sur l'*Histoire Auguste.*

M. Thiele[3] a apporté une utile contribution à l'histoire d'Alexandre Sévère en essayant de classer les morceaux de sa biographie, en distinguant ceux qui sont véridiques des additions de valeur suspecte, en étudiant soigneusement plusieurs points de détail, la situation d'Alexandre sous Élagabal, le jour de son avènement, les noms de sa mère, de ses femmes, en particulier de l'énigmatique Memmia, le rôle du Sénat, les modifications de la carrière sénatoriale, en donnant en appendice les inscriptions relatives au règne et la liste des villes qui ont eu comme surnom le nom d'Alexandre.

La philosophie et la religion de Julien ont été l'objet de deux travaux d'Asmus[4] et de Mau[5]. Le premier est la traduction, avec introduction et notes explicatives, des principaux traités de Julien : Consolation à lui-même, Lettre à Themistius, Discours contre les Cyniques, contre Heraklios, pour le Soleil et la Mère des dieux. Le second étu-

1. Th. Zielinski, *Cicero im Wandel der Jahrhunderte*, 2e éd. Leipzig et Berlin, Teubner, 1908, in-8°.

2. Otto Th. Schulz, *Der römische Kaiser Caracalla. Genie, Wahnsinn oder Verbrechen?* Leipzig, Hessel, 1909, in-16, 64 p.

3. Thiele, *De Severo Alexandro imperatore.* Berlin, Mayer et Müller, 1909, in-8°, 130 p.

4. Asmus, *Kaiser Julians philosophische Werke übersetzt und erklärt.* Leipzig, Dürr. 1908.

5. Mau, *Die Religionsphilosophie Kaiser Julians.* Leipzig, Teubner, 1908, VIII-170 p.

die les éléments, la formation et l'influence réciproque l'une sur l'autre de la philosophie et de la religion de Julien au moyen de l'analyse minutieuse des Discours pour le Soleil et la Mère des dieux; la conclusion de l'auteur est que la religion de Julien, le culte du Soleil, fortement imprégné de mithriacisme, est fondée sur une philosophie, le néoplatonisme de Jamblique, pénétré de stoïcisme.

Le travail d'Assunta Nagl[1] ajoute peu à nos connaissances sur la personne et le rôle de Galla Placidia.

IV. Institutions. — M. Steinwender, attaché à l'étude de l'armée romaine primitive, discute en quatre chapitres la phalange de Servius, sa transformation en manipules, la force de cette nouvelle armée et des nouvelles unités tactiques, l'époque et l'occasion de cette réforme[2]. Il la place, comme Niebuhr, après la défaite de l'Allia et tourmente naturellement lui aussi le texte si obscur et si défiguré de Tite-Live, VIII, 8. Cette soigneuse dissertation ne peut éclaircir le sujet.

Une nouvelle édition des tables VIII et IX de Cybulski par Anthes et Schneider sur le camp romain et les machines de guerre des Grecs et des Romains[3] a profité des récentes recherches et expériences sur l'artillerie ancienne et surtout des découvertes archéologiques relatives aux camps permanents de la Germanie.

V. Géographie générale. — Le très important livre de Detlefsen, sur la composition des livres géographiques de Pline et leurs sources[4], est à la fois la conclusion et le résumé de ses travaux, commencés il y a cinquante ans, sur la géographie de Pline. Pline n'est pas un savant comme Ératosthène; son intention, essentiellement pratique et patriotique, a été surtout de décrire le monde romain, de faire un manuel de géographie politique. Les bases principales de sa compilation, fortifiées de recherches personnelles, ont été la carte d'Agrippa, publiée en 7 av. J.-C., un écrit de Varron sur les mers, un recueil de statistiques sur les provinces romaines. La carte d'Agrippa, dont

1. Assunta Nagl, *Galla Placidia. Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, hrsg. von Drerup, Grimme und Kirsch, II, 3. Paderborn, Schöningh, 1908, in-8°, VI-68 p.

2. Th. Steinwender, *Ursprung und Entwicklung des Manipularsystems.* Dantzig, Kafemann, 1908, 58 p.

3. Stephanus Cybulski, *Tabulae quibus antiquitates Graecae et Romanae illustrantur;* VIII : *Das römische Loger*, 2e éd. Erklärender Text von Anthes; IX : *Die Kriegsmaschinen der alten Griechen und Römer*, 3e éd. Erkl. Text von Rudolf Schneider. Leipzig, Kœhler, 1908.

4. D. Detlefsen, *Die Anordnung der geographischen Bücher des Plinius und ihre Quellen* (*Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie*, Heft 18). Berlin, Weidmann, 1908, in-8°, 171 p.

l'existence est attestée par Pline, Strabon, et les petits écrits appelés *divisio* et *dimensuratio*, reproduisait probablement la forme générale de la terre établie par les Grecs; les mesures y étaient sans doute inscrites sur les espaces vides des mers et ne provenaient pas, comme l'ont pensé à tort Müllenhoff, Partsch, Klotz, d'un écrit spécial d'Agrippa, de *commentarii*, qui n'étaient en réalité que des travaux préparatoires. Le livre de Varron, source commune de Pline et de Méla, issue elle-même surtout de sources grecques, a fourni la représentation générale de la Méditerranée, de ses subdivisions, de l'Océan, l'ordre des descriptions, sous forme de périple. Pline a utilisé le premier la statistique du monde romain, œuvre anonyme, mais probablement d'Auguste, qui donnait ce que Detlefsen appelle la *formula* de chaque province, c'est-à-dire la division en *conventus*, la liste généralement alphabétique et le nombre des villes réparties en six groupes, colonies, municipes de droit romain, municipes de droit latin, villes libres, villes alliées, villes stipendiaires. Après avoir étudié sommairement les *indices* de Pline, sa bibliographie, et indiqué les résultats qu'il développera dans ses conclusions, M. Detlefsen essaie de déterminer pour chaque pays les sources de Pline, en suivant l'ordre du géographe, l'Europe, les pays méditerranéens d'Afrique et d'Asie, les îles, les régions asiatiques du Pont, de l'Océan, de l'intérieur et l'Éthiopie. M. Detlefsen expose ensuite la façon de travailler de Pline. Pline n'a pas connu directement la masse énorme des auteurs cités dans les *indices*, mais seulement par des intermédiaires, en petit nombre, qu'il a lus, annotés, dont il a fait des extraits, qu'il a réunis non pas mécaniquement, à la façon de Solin, mais avec adresse, intelligence, en les fondant, en y ajoutant d'autres éléments. Les sources latines dominent pour l'Ouest latin, les sources grecques pour l'Orient. Dans les premières, Pline a consulté directement, outre la carte d'Agrippa et les *formulae* : le livre de Varron, dont on ignore le titre, soit une partie de ses *Antiquitates*, soit une sorte de périple, peut-être appelé *De ora maritima*; Cornelius Nepos, qui a fourni surtout pour le nord de l'Italie les extraits de Caton, d'Alexandre Polyhistor et d'autres; des écrits de l'empereur Claude, par lesquels Pline a sans doute connu les *Libyca* de Juba; les mémoires de Corbulo pour l'Arménie; ceux de Licinius Mucianius, probablement plus archéologiques que géographiques; différents écrits de Suetonius Paulinus, de Sénèque, de Sebosus, de Nigidius. Les sources grecques directement utilisées sont : la géographie d'Artémidore; les écrits très importants d'Isidore de Charax, dont un sur les îles; les deux traités de Juba sur l'expédition d'Arabie et sur l'euphorbe; Démodamas; Mégasthène; le trente-quatrième

livre de Polybe, utilisé cependant le plus souvent par l'intermédiaire de Varron, et Posidonius par celui de Nepos. Les mesures d'Ératosthène paraissent n'avoir été utilisées que par l'intermédiaire d'Artémidore, d'Isidore et de Polybe. Pline a employé en outre les *Acta triumphorum*, quelques inscriptions, dont celles des Trophées de Pompée et d'Auguste, des renseignements personnels recueillis auprès de généraux, d'explorateurs, de princes étrangers sur la Germanie, les pays du Danube, du Pont, l'océan Indien, l'Éthiopie, la guerre des Garamantes de 70. Son œuvre a donc été extrêmement consciencieuse, sur certains points nouvelle. Elle a eu dans la suite une influence énorme. On voit quel est l'intérêt du livre de M. Detlefsen. On y trouve une sage réserve dans cette détermination si difficile des sources. On y constate aussi ce fait capital que, sauf pour la géographie administrative, les Romains ont relativement peu développé la connaissance des pays éloignés ; elle est surtout due aux Grecs, à Ératosthène, Polybe, Posidonius, Mégasthène, Artémidore, Isidore.

Après les conclusions divergentes de Mommsen, Marquardt, Partsch, Gardthausen, Detlefsen, Kornemann et autres, M. Braun[1] reprend et élucide autant qu'il se peut la question du développement de la division en provinces de l'Espagne à l'époque romaine. Le premier et le plus important chapitre de son livre est consacré au partage et à la carte d'Agrippa. Les fragments directs d'Agrippa, les petits traités, la *Divisio* et la *Dimensuratio* qui ont utilisé sa carte, probablement aussi les données de Strabon, qui combinent Agrippa avec Artémidore et Posidonius, prouvent contre Orose que c'est bien Agrippa qui a remplacé les deux provinces de la République, Citérieure et Ultérieure, par les trois provinces, Citérieure, Bétique, Lusitanie, en 27 av. J.-C. La comparaison des dimensions de l'Espagne dans Polybe, Strabon et Ptolémée d'un côté, de l'autre dans les textes qui remontent à Agrippa, Itinéraires, *Dimensuratio*, *Divisio*, Pline montre que les chiffres d'Agrippa reproduisaient des chiffres d'auteurs antérieurs, surtout de Polybe. Les frontières des provinces d'Agrippa coïncident en général avec celles de l'époque républicaine. C'est la carte d'Agrippa qui a dû servir de base à la description de Méla. A propos de la reconstitution de la carte de Méla, une longue digression est consacrée à la localisation ancienne des caps du Portugal ; Artémidore, Varron, Pline, Ptolémée, probablement aussi Posidonius et la source d'Avienus identifient le cap *Cuneus* (le *Cyneticum jugum* d'Avienus) avec le *Promontoire sacré*

1. Franz Braun, *Die Entwicklung der spanischen Provinzialgrenzen in römischer Zeit* (*Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie*, Heft 17). Berlin, Weidmann, 1909, in-8°, 140 p.

et placent ce dernier au cap Saint-Vincent, tandis que Pythéas, Ératosthène, Polybe, Méla et Pline en un endroit paraissent le placer au cap Espichel; cette divergence donne des résultats importants pour la reconstitution des cartes de l'Espagne chez tous les auteurs précédents. Dans le second chapitre, M. Braun délimite exactement les deux provinces sous la République, avec des chapitres spéciaux sur les sources du Guadalquivir, placées jusqu'à Strabon vers Mentesa, dans Pline au *Tugiensis saltus*, sur le *saltus Castulonensis*, sur les *Vaccaei* attribués constamment à la Citérieure. Les deux derniers chapitres exposent le partage d'Auguste, entre 7 et 2 av. J.-C., qui sert de base à Pline et à Ptolémée, les limites précises des provinces et les changements ultérieurs.

VI. Histoire et géographie des différents pays. — *Allemagne.* — « Armin, le libérateur de l'Allemagne »[1], par l'infatigable Fr. Knoke, est une vive et brillante biographie d'Arminius, où l'auteur maintient naturellement toutes ses hypothèses et identifications antérieures, en énumérant et en utilisant, sinon d'une manière toujours convaincante, au moins très habilement, les découvertes d'antiquités romaines. Il retrouve l'emplacement des deux camps et le lieu de la défaite de Varus au sud d'Osnabrück et de la Düte dans la région d'Iburg; Aliso (Elsey) à Oberaden, à l'ouest de Hamm; il détermine exactement la marche de Germanicus, place la bataille de 15 ap. J.-C. à Barenau, les combats sur les Longs-Ponts entre Brögel et Mehrholtz, la bataille d'Idistaviso (Eisberger), près du Weser, au sud de Minden et de la porte de Westphalie, le dernier combat de Germanicus chez les Angrivarii, à Leese, près d'un ancien lit du Weser.

Sous le titre de Lieux de trouvailles et trouvailles des époques préhistorique, romaine et alamanne-franque dans le grand-duché de Bade[2], Ernest Wagner, qui depuis 1875 centralise comme conservateur du musée de Carlsruhe toutes les découvertes faites dans cette région, en dresse la statistique complète, les décrit et les classe dans un livre excellent.

Angleterre. — La belle publication de M. Bruton[3] atteste l'intérêt

1. Fr. Knoke, *Armin, Der Befreier Deutschlands, eine quellenmässige Darstellung.* Berlin, Weidmann, 1909, in-8°, 80 p., avec une reproduction du monument d'Hermann et cinq plans.

2. Ernst Wagner, *Fundstätten und Funde aus vorgeschichtlicher, römischer und alamannisch-fränkischer Zeit im Grossherzogtum Baden*; I Teil : *Das badische Oberland.* Tübingen, Mohr, 1908, in-8°, 268 p., avec 169 gravures et 2 cartes.

3. F. A. Bruton, *The Roman fort at Manchester.* Manchester, University Press, 1909, in-8°, 353 p., avec 109 gravures, plans et illustrations, 3 grands plans.

porté par la ville de Manchester à ses origines romaines; ce n'est pas la faute de ses archéologues si les fouilles de 1906-1907 n'ont pas donné de plus importants résultats. Sous le titre : la forteresse romaine de Manchester, le livre renferme une série d'études : de M. Bruton sur la bibliographie et le site; de M. Tait sur le nom du fort, *Mamucio*, *Mancunio* sur les Itinéraires (la discussion des étymologies ne donne pas de résultat satisfaisant; la forme primitive serait peut-être *Mammium*); de M. Williamson sur les inscriptions, dont deux fragments inédits, et les timbres de briques; de M. Hicks sur le Mithraeum attesté par quelques sculptures; de M. Bruton, l'histoire très précise des fouilles de 1906-7, avec dix-huit plans et cartes, la liste, la description, les dessins de tous les objets trouvés, malheureusement peu importants, débris de colonnes, vases, poteries samiennes, objets en verre, anneaux gravés, fibules, bracelets, bijoux en argent, en bronze, en fer; de M. Hopkinson une courte étude sur les poteries; de M. Thelps, la description minutieuse de la collection d'antiquités romaines de Lord Ellesmere, constituée par les trouvailles faites de 1828 à 1832 à Castlefield; de MM. Conway, Mac Innes et Brooke le catalogue des différentes collections de monnaies trouvées à Manchester. En somme, malgré la pauvreté des trouvailles, on voit que le fort de Manchester, susceptible de contenir environ 1,000 hommes, a dû être un des plus importants de la Grande-Bretagne; les monnaies trouvées s'étendent sur toute la période d'occupation du pays.

VII. Droit. — M. Monro laissait presque achevée à sa mort la suite de la traduction en anglais du Digeste. Ce second volume, qui comprend les livres 7 à 15, a été publié par les soins de M. W. Buckland[1]. Cette traduction, qui paraît très exacte, peut rendre des services appréciables. — L'histoire des sources du droit romain[2] de Costa complète heureusement les travaux de Karlowa, de Krüger, de Girard, de Kipp et rendra de grands services surtout pour la période byzantine et les interpolations du Digeste. — Dans sa brochure sur l'origine des jugements par jury à Rome[3], M. Hitzig ajoute à la discussion de tous les textes relatifs à la loi *Acilia* et de toutes les opinions relatives à cette procédure son hypothèse personnelle d'un emprunt au droit grec. Elle est intéressante, mais ne paraît pas

1. Charles Henry Monro, *The Digeste of Justinian*, vol. II. Cambridge, University Press, 1909, in-8°, 453 p.

2. Costa, *Storia delle fonti di diritto Romano*. Turin, Bocca, 1909, in-8°, XII-239 p.

3. H. F. Hitzig, *Die Herkunft des Schwurgerichts im römischen Strafprozess, eine Hypothese*. Zurich, Orelli Füssli, 1909, in-8°, 58 p.

indispensable. — L'intéressante dissertation de M. Kœhne complète et rectifie heureusement en plusieurs points importants la doctrine sur le droit de *superficies*[1] : on a cru à tort le trouver dans le droit grec; dans le droit romain, il n'a jamais été appliqué qu'à des fonds privés; les fonds de l'État ou des villes ne comportent que des locations vectigaliennes ou emphytéotiques; la *superficies* est un droit réel, aliénable, héréditaire, constitué par un contrat de location, sur un bâtiment construit sur le sol d'autrui et pour toute sa durée.

VIII. Religion. — M. von Domaszewski a réuni en volume ses excellentes et pénétrantes dissertations sur la religion romaine, déjà publiées dans différentes revues[2]. Voici les principales : 1. Les figures d'animaux sur les enseignes des légions. Elles ont généralement un sens astrologique et fournissent de précieux renseignements sur la formation, la provenance des corps; ainsi le lion se rapporte à l'astre de Lépide, le scorpion à celui de Tibère, fondateur des prétoriens, dont cet animal est l'insigne; le taureau, signe du mois de Vénus genetrix, appartient aux légions réorganisées par Auguste. — 2. La lustration de l'armée. Elle a lieu avant l'entrée en campagne ou la bataille. — 3. Le sens politique de l'arc de triomphe de Trajan à Bénévent. Les scènes des bas-reliefs constituent une véritable source historique pour le règne de Trajan. — 6. Les ornements de la cuirasse dans la statue Auguste de Prima Porta. Entre autres personnifications y figurent l'Espagne et la Gaule. — 7. Silvanus sur les inscriptions latines. Ce long article montre les transformations du dieu qui, avec les progrès de la civilisation, de dieu des bois, des pâturages, du bétail, devient le dieu des limites rurales, des enclos (bains, prisons), des *familiae* d'esclaves, tant *rusticae* qu'*urbanae*, tant privées qu'impériales, et passe dans les provinces. — 9. La famille d'Auguste sur l'*ara Pacis*. Dans la procession du sacrifice representée par l'artiste, on reconnait Auguste et Agrippa, pourvus de l'apex; les autres personnages sont probablement Lucius Caesar, Vipsania Pollia, Vipsania Agrippina, Tibère, Drusus, Antonia la jeune et Germanicus, Domitius Abenobarbus, Antonia l'aînée et leur fils. — 10. Les attributs divinisés de l'ancienne religion romaine. Les cultes militaires associent constamment des qualités divinisées, *bonus eventus*, *fortuna*, *honos*, *pietas*, *virtus*, à leurs sujets, *Augustus*, *exercitus*, *legio*; cette habitude remonte à l'ancien culte

1. W. Kœhne, *Das superficiarische Rechtsinstitut*. Berlin, Ebering, 1909, in-8°, 87 p.

2. A. von Domaszewski, *Abhandlungen zur römischen Religion*. Leipzig, Teubner, 1909, in-8°, VIII-240 p., avec 26 gravures.

des attributs des divinités, attesté par Aulu-Gelle, *Horam Quirini*, *Luam Saturni*, *Maiam Volcani*, *Nerio Martis*, et explique aussi les épithètes de légions *rapax*, la force entraînante de Mars, *fulminata*, qui frappe comme la foudre. — 11. Le chant d'Horace pour la fondation du principat. Les vertus qu'Auguste s'attribue et recommande dans le monument d'Ancyre (6, 13-23) sont précisément celles que chante Horace dans les odes 2 à 6 du troisième livre (2, 17-24; 3, 1-8; 4, 37-42; 5, 29; 6, 1-5, 33-44), la vertu, la justice, la clémence, la piété. — 15. Virgo Caelestis. L'Africain Septime-Sévère a identifié sa femme avec cette déesse, la *Legifera Ceres* de Virgile, qui forme avec Bacchus et Phoebus (Jupiter Ammon) une triade carthaginoise. M. Domaszewski aurait pu rappeler ici le travail de M. Toutain sur Caelestis. — 17. *Dei certi* et *dei incerti*. La cause divine d'un phénomène est un *numen;* manifestée constamment, elle devient une divinité personnelle; les dieux *certi* sont ceux qui président à un acte déterminé. — 21. Les honneurs divins rendus à César. C'est une imitation des usages asiatiques que montrent en particulier le décret de Pergame pour Attale III, la correspondance entre les Attalistes de Pergame et les *Luperci Juliani*. — 22. Le sens politique de la religion d'Émèse. Elle a joué un rôle très important, surtout dans les guerres civiles sous Sévère Alexandre et pour la formation du culte du Soleil. — 23. La voie triomphale sur le Champ-de-Mars. Étude importante sur le rôle de l'*amnis Petronia*, sur les auspices et pour la théorie du triomphe. On voit quelle est l'importance de ce livre pour l'histoire de la religion romaine.

Le livre de Mgr Westcott, évêque de Durham, professeur de théologie à Cambridge, sur les deux empires, l'église et le monde, est un recueil de leçons qui présente sous une forme agréable, sans appareil scientifique, exacte, mais vraiment trop concise, les rapports du christianisme et de l'Empire depuis les origines jusqu'au concile de Nicée[1]. Dans l'introduction, un bon chapitre est consacré à Eusèbe. Constantin et le concile de Nicée occupent une place excessive par rapport au reste, surtout au Ier siècle, qui est manifestement trop écourté. Il n'est question ni des catacombes ni de l'archéologie chrétienne. Au chapitre sur la numismatique constantinienne il faudrait citer les travaux de M. Maurice. Il n'y a presque pas de bibliographie.

Ch. Lécrivain.

1. Mgr Brooke Foss Westcott, *The two Empires, the Church and the World*. Macmillan, Londres, 1909, in-8°, XXVII-352 p.

ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES.

I. Littérature et sources. — En attendant les ouvrages capitaux qu'elle nous promet, la *Collection de textes et documents*, dirigée par MM. Hemmer et Lejay, nous offre trois publications utiles : un traité de Philon, la *Prima* et la *Secunda Clementis*, le *Dialogue avec Tryphon* de Justin. M. Émile Bréhier[1] était tout désigné pour éditer, traduire et ouvrir aux profanes le *Commentaire allégorique des saintes lois;* s'il avait ajouté à son Index des mots grecs un véritable Index analytique, je n'aurais rien à lui reprocher. — M. Hemmer[2] nous donne le texte de Clément Romain d'après Funk; sa traduction est d'un tour aisé; à peine en pourrait-on contester quelques détails, et ses notes, sobres, sont excellentes; en revanche, l'Introduction, à côté de parties très utiles, contient plusieurs affirmations qui appellent des réserves : la réalité de l'épiscopat de Clément est hors de doute; il a existé une succession épiscopale régulière à Rome, depuis saint Pierre; Clement a été disciple des Apôtres, etc. Les preuves avancées de l'authenticité de la *I Clem.* ne me semblent pas non plus décisives: il importe d'ailleurs assez peu, puisqu'en fait l'auteur s'est effacé derrière la communauté romaine. Je trouve enfin que M. Hemmer se montre beaucoup affirmatif touchant la certitude que la *I Clem.* 5 et 6 est censée nous apporter sur la mort de Pierre à Rome. — M. Archambault[3] a pris de la peine pour nous donner son édition du *Dialogue;* il ne pouvait s'appuyer sur un texte imprimé entièrement satisfaisant et il a dû lire le manuscrit 450 de la Bibliothèque nationale; c'est le seul, des deux que nous possédons, qui soit considérable; le texte serait donc entièrement satisfaisant si l'accentuation en était plus correcte et s'il avait évité tous les hasards de l'impression; l'erratum de la fin du tome II ne fait pas disparaître toutes les fautes; j'avoue qu'elles ne sont pas très graves et qu'elles ne diminuent pas les mérites de la traduction, de l'introduction et des

1. Émile Bréhier, *Philon. Commentaire allégorique des saintes lois. Texte grec, traduction française, introduction et index.* Paris, A. Picard et fils, 1909, in-12, xxxviii-330 p.

2. H. Hemmer, *les Pères apostoliques*, II : *Clément de Rome, Épître aux Corinthiens; Homélie du IIe siècle. Texte grec, traduction française, introduction et index.* Paris, A. Picard et fils, 1909, in-12, lxxiv-204 p.

3. G. Archambault, *Justin. Dialogue avec Tryphon. Texte grec, traduction française, introduction, notes et index.* Paris, A. Picard et fils, 1909, 2 vol. in-12, c-357 et 396 p.

notes, placées normalement au bas des pages et indispensables dans un ouvrage de ce genre. — M. Rosenmeyer[1] a soumis le texte de *l'Adversus Praxean* à un rigoureux examen et proposé des corrections et interprétations de valeur inégale, mais dont plusieurs sont excellentes; il faudra en tenir compte quand on lira le traité de Tertullien. Un bon Index repère les passages étudiés. — Il semble que M. Durengues[2] ait définitivement tranché la question de l'attribution du *De fide*, pour lequel on a proposé tant d'auteurs différents; après la démonstration que je viens de lire, je ne doute pas qu'il soit de Phébade d'Agen, ami d'Hilaire, dont il reflète d'ailleurs la pensée.

II. Le monde juif. — M. Loisy donne une édition revue et augmentée de sa *Religion d'Israël*[3], des origines au temps d'Hadrien; c'est un tableau large et clair d'un phénomène historique très complexe; la compétence et la personne de l'auteur lui prêtent un intérêt particulier, mais on aurait tort de le considérer, sur sa brièveté, comme un livre destiné aux débutants dans l'étude des choses juives; il faut déjà savoir beaucoup pour en tirer tout le profit qu'il enferme. — Le livre posthume du P. Schwalm[4], sur la vie privée des Juifs au temps du Christ, n'a sans doute pas la forme définitive que l'auteur lui aurait donnée, et c'est ainsi que j'explique ses lacunes; il ne parle que des travailleurs manuels, ou quasi-manuels (les manieurs d'argent), et ne dit rien des scribes, des prêtres, des citadins oisifs. Je lui reprocherai encore de n'avoir pas toujours apporté assez de scrupule dans l'utilisation, presque sur le même plan, de textes chronologiquement très distants; il ne faut pas oublier que, durant les deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, la vie palestinienne a subi des transformations assez profondes; cette impression de mélange chronologique n'est pas dissipée par l'effort que fait, de temps en temps, l'auteur pour déterminer des *phases* dans le développement des phénomènes qu'il étudie. Son désir de les expliquer l'a fait trop souvent remonter à une époque où ses attaches confessionnelles lui rendent impossible l'utilisation critique des textes bibliques. Malgré tout, le livre est attachant et il constitue un complément utile aux travaux sur Israël durant la

1. L. Rosenmeyer, *Quaestiones Tertullianeae, ad librum adversus Praxean pertinentes*. Strasbourg, Truebner, 1909, in-8°, VII-98 p.

2. A. Durengues, *la Question du De fide*. Agen, Imprimerie moderne, 1909, in-8°, 61 p.

3. A. Loisy, *la Religion d'Israël*, seconde édition revue et augmentée. Chez l'auteur, Ceffonds, 1908, in-12, 297 p.

4. M.-B. Schwalm, *la Vie privée du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ*. Paris, Lecoffre, 1910, in-12, XX-590 p.

période gréco-romaine. — C'est pour l'étude du même temps que se recommande aussi l'ouvrage du P. Lagrange[1]; au vrai, il contient deux parties, par bonheur inégalement développées : l'une est toute apologétique et destinée d'abord à ruiner les thèses de M. Loisy sur « l'essence » du christianisme de Jésus, à prouver que le Christ ne s'est pas cru appelé à réaliser le rêve eschatologique de son peuple; elle est destinée ensuite à opposer aux « tâtonnements » de l'apocalyptique messianique juive « le coup vainqueur du christianisme ». Les arguments et l'argumentation de l'auteur y sont d'une faiblesse sur laquelle je m'en voudrais d'insister. En revanche, ce qui constitue le corps même du livre, l'étude, faite d'après les sources, du messianisme sous ses diverses formes, de ses manifestations, de ses conséquences, l'exposé des crises que l'idée messianique provoque en Israël, tout cela est de la science solide et dont on contestera tout au plus quelques conclusions de détail (je crois, par exemple, que le P. Lagrange ne se méfie pas encore assez de Josèphe). Tout cela peut sans difficulté s'isoler du reste, et même un débutant dans la science sacrée peut en faire immédiatement son profit.

III. Jésus. — M. Giran[2] a réédité, en le mettant au courant des derniers travaux, son très estimable petit livre sur Jésus; on voudrait qu'il insistât un peu plus sur quelques problèmes d'exégèse vraiment capitaux, par exemple qu'il étudiât d'un peu près les divers récits relatifs à la dernière Cène, afin de donner à son lecteur un aperçu réel des difficultés que les textes soulèvent; on voudrait aussi que ses conclusions, qui sont d'un libre croyant, gardassent une plus stricte neutralité. — M. Piepenbring[3], lui, n'a pas voulu seulement écrire une introduction à l'étude du problème évangélique, il a prétendu « prendre position dans les débats de la critique moderne sur la personne de Jésus »; il semble qu'il y ait été surtout poussé par les *Évangiles synoptiques* de M. Loisy. Dans une première partie, il étudie les sources d'une vie de Jésus; il conclut qu'on peut tirer d'elles quelque chose d'exact et de précis sur la personne et l'enseignement du Maître. Dans une seconde partie, il cherche à organiser les faits qui lui semblent assurés. En comparant *Mathieu* et *Luc*, il espère retrouver l'essentiel des *Logia*, comme il entrevoit dans notre *Marc* un Ur-Marcus entièrement historique; ces

1. M.-J. Lagrange, *le Messianisme chez les Juifs 150 avant Jésus-Christ à 200 après Jésus-Christ*. Paris, Lecoffre, 1909, in-8°, v-349 p.

2. E. Giran, *Jésus de Nazareth; notes historiques et critiques*. Paris, Nourry, 1909, in-12, 205 p. (*Bibliothèque de critique religieuse*).

3. C. Piepenbring, *Jésus historique*. Paris, Nourry, 1909, in-12, 195 p. (*Bibliothèque de critique religieuse*).

opérations ne sont pas sans me laisser beaucoup d'inquiétude; elles prennent trop souvent leur appui dans des impressions subjectives pour être très sûres. L'auteur a raison de remarquer que Jésus ne s'occupe pas que du temps futur, mais aussi de sa préparation dans le présent; tout de même il exagère l'originalité de l'éthique du Christ, et, s'il est vrai que le messianisme de ce dernier reste très sobre, son prophétisme se montre très actif et sa morale n'est pour lui qu'un *moyen*, pas un *but;* M. Piepenbring ne l'admet pas volontiers; c'est pourtant la vérité. — M. Calluaud[1], dans une étude consciencieuse et soignée, s'efforce de rendre crédit, pour expliquer la résurrection, à l'hypothèse de la mort apparente de Jésus. S'il montre bien les difficultés que soulèvent les autres explications proposées, il ne me paraît pas qu'il évite celles qui ont toujours fait obstacle à la sienne : ou Jésus a compris, en se réveillant, ce qui s'était passé, et il devait en instruire ses disciples, à peine de supercherie, ou il a cru à un miracle et il devait se montrer à ses ennemis; or, on ne sait ce qu'il est devenu, la période trouble des apparitions une fois passée. Je ne trouve pas solide l'hypothèse de sa retraite chez les Esséniens. D'ailleurs, si l'exégèse de l'auteur était un peu moins timide, elle le débarrasserait de plusieurs textes qui le gênent pour accepter, par exemple, la thèse de M. Loisy. Donc, livre intéressant, mais qui ne m'a pas convaincu.

IV. Histoire générale. — Je signale tout d'abord l'apparition d'un nouveau dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques[2]; dans l'intention de ses éditeurs, il doit compléter leurs dictionnaires de la Bible, de Théologie catholique et d'Archéologie chrétienne. Le but précis de celui-ci est de renseigner promptement et sûrement sur les personnages et les établissements religieux notables, en même temps que sur les institutions ecclésiastiques. La liste des collaborateurs comprend les noms de beaucoup de savants catholiques considérables. Le hasard de l'ordre alphabétique fait que peu d'articles, dans le premier fascicule, intéressent les antiquités chrétiennes : églises d'*Abyssinie*, *Acémètes*, *Achaïe* sont les principaux; ils sont brefs, mais précis et suivis de bibliographies abondantes. Un complément utile serait l'indication à leur place des mots qu'on s'attend à trouver dans le présent ouvrage et dont l'étude se trouve dans un

1. P. Calluaud, *le Problème de la résurrection du Christ. Étude de diverses hypothèses.* Paris, Nourry, 1909, in-12, 159 p. (*Bibliothèque de critique religieuse*).

2. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, publié sous la direction de Mgr Alfred Baudrillart, Albert Vogt et Urbain Rouziès. Paris, Letouzey et Ané, 1909, 1er fasc., in-4°, 319 col.

des autres dictionnaires (exemple : *Abba*). — *The catholic Encyclopædia*[1] progresse de bonne allure : deux volumes, IV et V, ont paru depuis un an et ils entament la lettre F. Le soin et même le luxe de la publication demeurent constants et les articles restent inégaux. Certains pourraient, sans inconvénients, être supprimés ou abrégés (*Collège de France*, *Columbus*, *Commines*, *Congo*, *Education of the blind*, qui a vingt colonnes); d'autres gagneraient à être complétés (*Cleric*, où toute la partie historique est laissée de côté, *David*, *Domitian*) : plusieurs sont très intéressants et très utiles (*Clandestinity*, *Cloister*, *Concordat*, *Confirmation*, *Consecration*, *Cristicism*, *Crusades*, de M. Bréhier; *Excommunication*, de M. Bondinhon; *Clementines* et *Donatist*, de dom Chapman; *Cross*, de M. Marucchi). Les indications bibliographiques sont encore trop souvent unilatérales (art. *Eucharist* par exemple) et des ouvrages français importants ne sont pas cités où il faudrait (exemples : ceux de M. Houtin à *Cristicism*; celui de M. Turmel à *Eschatology*; la thèse de M. Gsell à *Domitian*, etc.). Toujours la même abondance de renseignements presque introuvables pour nous sur les hommes et les choses d'Amérique et d'Angleterre. — La vaste encyclopédie que dirige M. Paul Hinneberg, sous le titre de *Die Kultur der Gegenwart*, a débuté, en 1906, par un gros volume sur l'histoire de l'Église chrétienne; le voici en seconde édition et divisé en deux parties distinctes : l'une[2] contient l'histoire proprement dite, l'autre[3] l'exposé systématique des croyances chrétiennes. Le premier volume est dû à la collaboration de savants entre tous considérables. M. Wellhausen a traité, dans l'Introduction, de la religion juive; M. Jülicher, de Jésus et de la religion chrétienne jusqu'au concile de Nicée; M. Harnack, de l'Église jusqu'à Théodose; M. Bonwetsch, de l'Église grecque; MM. K. Müller et Alb. Ehrhard se sont partagé l'histoire de l'Église d'Occident jusqu'à nos jours; enfin M. Troeltsch a exposé l'histoire particulière du protestantisme. Dans le second volume, MM. Jos. Pohle, Jos. Mausbach et Corn. Krieg ont étudié l'apologétique, la dogmatique, l'éthique, la théologie pratique du catholicisme; MM. W. Herrmann, R. Seeberg et W. Faber ont traité les mêmes sujets du point de vue protestant. Enfin M. H.-J. Holtzmann a prêté sa grande autorité à la conclusion sur l'avenir de la religion et de la science des religions. Aucun appa-

1. *The catholic encyclopædia*, t. IV et V. New-York, Robert Appelton, s. d., in-4°, 799 et 795 p.

2. *Geschichte der christlichen Religion, mit Einleitung : die israelitisch-jüdische Religion*, 2e éd. Berlin, Teubner, 1909, in-8°, x-792 p.

3. *Systematische christliche Religion*, 2e éd. Berlin, Teubner, 1909, in-8°, viii-286 p.

reil d'érudition; à peine quelques références rejetées au milieu des indications bibliographiques, à la fin de chaque chapitre; mais excellent compendium où se résument, sous une forme claire, les recherches les plus approfondies et la science la plus sûre; il n'existe pas présentement d'histoire du christianisme plus *pensée* et plus suggestive; peu importe que l'on puisse ne pas accepter telle ou telle opinion particulière des auteurs. — M. Gwatkin[1], connu par de sérieux travaux sur l'arianisme, a publié une histoire générale du christianisme jusqu'à l'édit de Milan; il a prétendu faire œuvre de large vulgarisation scientifique; son livre est clair, agréable et d'allure très littéraire, encore que de ton un peu ecclésiastique quelquefois, et l'auteur y dissimule autant que possible son érudition réelle. Même il exagère; il aurait mieux valu s'interdire toutes les indications bibliographiques que de les réduire à deux ou trois titres imprécis à la fin de chaque chapitre. L'exposition suit l'ordre chronologique, coupé de temps en temps par l'étude d'ensemble d'un grand phénomène (la vie chrétienne; la formation de l'Église; le gnosticisme; le montanisme). L'histoire évangélique est laissée de côté. L'auteur réclame le droit de manifester ses sympathies : elles ne vont pas à la critique radicale, ni aux solutions d'extrême-gauche; à parler franc, je trouve son exégèse trop conservatrice et son esprit parfois un peu timoré (à la p. 164 du t. I, le *Marc-Aurèle* de Renan est ainsi apprécié : *perverse but brilliant!*). D'ailleurs, il sait dire « on ignore » et il arrive que sa prudence lui inspire d'excellents développements. En somme, à quelques réserves près, livre à recommander aux curieux des choses chrétiennes, qui n'ont pas beaucoup de temps à leur consacrer. — M. Dufourcq[2] nous donne une édition refondue de son *Avenir du christianisme;* le tome II étudie le milieu juif et païen où le christianisme s'est formé et développé, puis Jésus et les Douze; le tome III traite de saint Paul, de saint Jean et de saint Irénée; le tome IV enferme l'histoire de l'Église du IIIe au XIe siècle. L'auteur a mis son travail au courant des publications récentes; il n'en a changé ni les tendances ni l'esprit, en sorte qu'aujourd'hui encore une trop grande partie de son développement ne saurait être acceptée par un historien non-catholique. C'est dommage. Plusieurs chapitres sont fort intéressants (celui sur saint Irénée par exemple).

1. H.-M. Gwatkin, *Early Church History to A. D. 313*. Londres, Macmillan, 1909, 2 vol. in-8°, IX-310 et 376 p.

2. Alb. Dufourcq, *l'Avenir du christianisme;* II et III : *Histoire de la fondation de l'Église;* IV : *Histoire de l'Église, du IIIe au XIe siècle*. Paris, Bloud, 1909 et 1910, 3 vol. in-12, II-278 p.; II-246 p.; 356 p.

C'est à une conclusion du même genre que conduit la lecture du second volume du *Manuel d'histoire ecclésiastique* du P. Albers[1]; il commence avec la papauté d'Avignon et se termine en 1908. Les concessions à la vérité de l'histoire critique y sont plus nombreuses et surtout plus apparentes que dans le premier volume; malheureusement, les occasions ne sont pas rares non plus où se manifeste le parti pris de l'auteur (exemples : p. 45, sur Alexandre VI; p. 58, sur Jean Huss; p. 68, sur les massacres de Juifs, qualifiés de « cruautés inutiles », avec ce correctif « leurs usures éhontées criaient vengeance au ciel » (p. 70) : p. 157 et suiv., sur Luther; p. 448 et suiv., sur la Révolution française; etc.).

Le compte-rendu du 3e congrès de l'histoire des religions, tenu à Oxford[2], renferme plusieurs parties qui intéressent nos études. D'abord toute la section VIII (t. II, p. 261 et suiv.), relative au christianisme, où se trouvent particulièrement une bonne étude de M. Loofs sur la descente du Christ aux enfers, deux mémoires nourris de MM. Fr. Greenwood et von Dobschütz sur l'ancienne eschatologie chrétienne et une ingénieuse esquisse de M. Babut sur les canons de Sardique. Il y aurait aussi à glaner dans la section IV (*Religions of the Semites*, t. I, p. 281 et suiv.); un bon index rend ce travail facile. — Les études de M. Jones[3] sur le mysticisme dans le christianisme jusqu'au temps de Charles II, encore que poursuivies dans une intention psychologique autant que pour le profit de l'histoire, peuvent rendre de grands services à l'historien en attirant son attention sur des phénomènes très actifs de la vie religieuse. Six chapitres, sur vingt, intéressent l'ancien christianisme; l'auteur y a fait preuve d'une grande pénétration et d'une intelligence très nette de la première réalité « pneumatique », que l'esprit « ecclésiastique » n'a pas tardé à modifier, sans en abolir jamais les principes.

V. Exégèse. — M. Deissmann dépense une louable énergie à affirmer que le Nouveau Testament est un produit de l'Orient et que c'est en Orient qu'il nous faut aller chercher la lumière qui en éclairera toutes les obscurités. La langue du Livre n'est pas celle des auteurs classiques : le vrai sens de ses mots gît sur les inscriptions, les papyrus ou les ostraka; les écrits qui le composent appartiennent à des genres dont la littérature régulière ne nous offre pas de types,

1. P. Albers, *Manuel d'histoire ecclésiastique*, adaptation de R. Hedde, t. II. Paris, Lecoffre, 1909, in-12, 622 p.

2. *Transactions of the third international congress for the history of religions*. Oxford, Clarendon Press, 1908, 2 vol. in-8°, XL-327 et 457 p.

3. Rufus M. Jones, *Studies in mystical religion*. Londres, Macmillan, 1909, in-8°, VII-518 p.

mais que les documents familiers, remis au jour par les archéologues, nous permettent de comprendre; enfin ces écrits sont sortis d'une certaine ambiance intellectuelle, morale et religieuse, qui les explique et dont ils sont eux-mêmes une expression : on ne la peut entièrement pénétrer qu'à travers ces mêmes documents où se reflète la vie réelle. L'auteur a employé une érudition immense à démontrer ces diverses propositions dans un livre magnifique[1] où sont réunis, et au besoin photographiés, les textes les plus instructifs que l'Égypte et le monde grec nous ont rendus. L'idée initiale n'est pas aussi neuve qu'on pourrait le croire, et M. Deissmann ne l'ignore pas, mais personne n'avait encore su, comme lui, la rendre féconde; son travail peut être considéré comme un supplément indispensable aux études sur le Nouveau Testament. A vrai dire, il ne nous apporte pas de lumières décisives sur les grandes questions qu'agitent les exégètes, mais il éclaire quantité de détails et c'est déjà beaucoup. — C'est un service analogue que nous rend M. Carl Clemen[2] en cherchant à appliquer au Nouveau Testament le *Religionsgeschichtliche Methode*, et en rassemblant tout ce qui a été dit avant lui dans cet ordre d'idées, afin de déterminer la dépendance qui unit le christianisme primitif aux systèmes philosophiques et religieux de son ambiance natale. Dans une première partie, il s'attache aux idées puisées par les chrétiens hors du judaïsme, sur Dieu, les êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, l'eschatologie, l'éthique, la christologie, les formes trinitaires, l'organisation et la liturgie des anciennes communautés; dans une seconde, il étudie l'action de ces mêmes influences sur Jésus, son enseignement et leur représentation chrétienne; il passe ainsi en revue les principaux épisodes de la vie du Christ, puis il s'arrête sur les caractéristiques de la théologie paulinienne et de la littérature johannique. Livre prodigieusement touffu, hérissé de citations dans le texte, qui en rendent la lecture assez fatigante, mais aussi livre nourri d'une érudition vaste, patiente et ingénieuse, et le plus souvent décisif dans ses conclusions. Il complète heureusement les travaux d'Anrich, de Wobbermin et de Soltau. — Le second volume des *Natursagen* de M. Dähnhardt[3] ne le cède pas en intérêt au premier; le folkloriste, le psychologue, le théologien et l'historien du

1. Adolf Deissmann, *Licht vom Osten*, 2e et 3e éd. Tübingen, J.-C.-B. Mohr, 1909, in-4°, xv-376 p.

2. Carl Clemen, *Religiongeschichtliche Erklärung des Neuen Testaments*. Giessen, Töpelmann, 1909, in-8°, xii-301 p. et deux planches comprenant douze reproductions photographiques de monuments anciens.

3. Osk. Dähnhardt, *Natursagen*. Bd. II : *Sagen zum Neuen Testament*. Leipzig et Berlin, Teubner, in-8°, xiv-316 p.

christianisme en peuvent également tirer profit; les *histoires*, souvent fort amusantes, qu'il renferme, ont trait à Jésus, aux Apôtres, à Marie et à Joseph. Un pareil travail est une mine inépuisable de remarques utiles et devrait engendrer quantité de mémoires de détail. — Encore un livre sur la question johannique : M. Lepin[1] s'y donne beaucoup de mal pour pulvériser l'exégèse de M. Loisy. Dans un autre ouvrage, *l'Origine du IVe Évangile*, il croit avoir démontré l'authenticité de notre *Jean* : s'il est authentique, il doit être historique. C'est là un curieux effort d'un orthodoxe pour sauver la tradition par l'histoire; et pourtant, si le IVe Évangile est historique, comment expliquer que, sur tant de points, il contredise les autres? N'est-ce pas là un péril plus redoutable que le symbolisme ou l'allégorisme? Avec des allures très doctes et parfois du bons sens, l'exégèse de M. Lepin garde un fonds de naïveté qui surprend et désarme. — Le vaste travail de M. Stanton[2], dont le second volume vient de paraître, sur la valeur historique des Évangiles, a évidemment plus de portée: par l'abondance des faits qu'il apporte et exploite, il est capable de rendre de notables services aux chercheurs, mais, en dernière analyse, il repose sur quelques conceptions qui me semblent difficilement acceptables. De bonne heure, — et l'auteur s'attache aux plus fragiles apparences pour remonter aussi haut que possible, à la fin du Ier siècle, — les chrétiens paraissent connaître des textes que nous retrouvons dans nos Évangiles. Il est vrai; mais qu'est-ce que cela prouve touchant la véracité de ces textes? Une comparaison minutieuse de nos synoptiques permet de déterminer l'existence de sources anciennes qu'ils ont utilisées. Il est vrai encore; mais l'autorité historique de ces sources en est-elle certaine? M. Stanton admet que le premier rédacteur de notre *Marc* était bien Marc, *The hearer of Peter*, mais il faudrait le prouver, et je crois que l'auteur n'a pas réussi à le faire. On peut aussi penser, même après Harnack, que l'attribution des *Actes* à Luc reste douteuse. Beaucoup de science, beaucoup de remarques utiles et des tables excellentes pour la comparaison de nos textes, mais une exégèse trop conservatrice, telle est l'impression que laisse l'ouvrage. — M. Goguel[3] nourrit un des-

1. M. Lepin, *la Valeur historique du quatrième évangile*. Paris, Letouzey et Ané, 1910, 2 vol. in-12, VIII-648 p. et 426 p.

2. V. H. Stanton, *The Gospels as historical documents*. Part I : *The early use of the Gospels*. Cambridge, University press, 1903, in-8°, XV-288 p.; Part. II : *The synoptic Gospels*, 1909, XII-376 p.

3. M. Goguel, *l'Évangile de Marc et ses rapports avec ceux de Matthieu et de Luc. Essai d'une introduction critique à l'étude du second évangile*. Paris, Leroux, 1909, IX-320 p. (*Bibl. de l'École des hautes études, sciences religieuses*, vol. XXII).

sein qui n'est pas sans rapport avec celui de M. Stanton, mais il en poursuit l'exécution dans un esprit différent : son dernier livre sur Marc se donne comme « la première partie d'une étude sur les sources de l'histoire évangélique et la composition des évangiles synoptiques »; l'auteur se propose de déterminer le rapport qui unit le IIe évangile aux deux autres synoptiques et de préciser ses sources. Étude minutieuse des traditions sur Marc et sur le IIe évangile, du plan de l'ouvrage, enfin examen patient de tous les récits de *Marc*, comparés à *Mathieu* et à *Luc*, telle est la matière du volume. Œuvre solide, méthodique, nuancée et parfaitement claire, qui fait honneur à l'exégèse française; les conclusions me semblent de tout point excellentes, dans leur fermeté et leur modération. — M. Murray nous donne une œuvre posthume du regretté Hort[1], un commentaire de l'*Épître de Jacques;* il est inachevé et s'arrête au verset 7 du chapitre IV. L'auteur croit à la probabilité de la composition de l'épître par Jacques, frère du Seigneur, vers 60, ou peu après; c'est un écrit pseudo-chrétien, qui a déjà subi des infiltrations pauliniennes (II, 14-28). On peut ne pas accepter ces conclusions, mais le commentaire est un modèle de précision et une mine de renseignements de toute sorte.

VI. Ages apostolique et post-apostolique. — On a eu la très bonne idée de traduire l'excellent petit précis que M. von Dobschütz avait donné aux *Religionsgeschichtliche Volksbücher* en 1905[2] : c'est une introduction sage et mesurée à une étude approfondie de l'âge apostolique, et déjà assez complète dans sa brièveté. — C'est aussi un opuscule très suggestif que celui dont M. Werlne[3] publie une seconde édition, sur Paul « missionnaire » ; il marque très fortement cette vérité que, si les modernes épiloguent sur l'essence du paulinisme, Paul lui-même a dit ce qu'il voulait être : *Apostel Jesu Christi, Missionær;* il le considère sous les divers aspects que suppose cette prétention et il caractérise sa carrière missionnaire dans son développement, sa physionomie et ses résultats. Excellent programme pour un travail plus vaste, et plein d'idées. — M. H. Kellner[4] s'est efforcé d'établir que Pierre était mort à Rome le 29 juin 55 et Paul le 29 juin 57;

1. F. J. A. Hort, *The Epistle of saint James.* Londres, Macmillan, 1909, in-8°, VII-118 p.

2. E. von Dobschütz, *l'Age apostolique*, traduit de l'allemand par J. Breitenstein et L. Vallette. Bâle, E. Finckh, et Paris, Fischbacher, s. d., in-8°, 109 p.

3. P. Werlne, *Paulus als Heidenmissionær.* Tübingen, Mohr, 1909, in-8°, IV-33 p.

4. H. Kellner, *Traditiongeschichtliche Bearbeitung und Legende in der*

je doute qu'il fasse prévaloir cette opinion, non qu'elle ne puisse s'appuyer sur quelques documents, ni qu'on lui oppose une certitude contraire, mais elle a l'inconvénient de troubler gravement la tradition chronologique la plus probable sur Paul et de faire état de textes bien inquiétants. — En un sens, le travail de M. Causse[1] sur l'espérance messianique chez les premiers chrétiens est un complément de celui du P. Lagrange, dont nous avons parlé tout à l'heure. L'auteur possède le sens de la réalité et le respect des textes; d'autre part, il a l'esprit pénétré des principes de l'exégèse protestante, inclinée à voir dans l'œuvre de Jésus avant tout une éthique; c'est pourquoi il demeure souvent perplexe et suspend son jugement. Il pose d'ailleurs bien les questions, étudie consciencieusement les documents et se montre au courant de toute la littérature de son sujet. En somme, livre sérieux, modeste et un peu timide, mais qui marque un début plein de promesses.

VII. L'Église, les dogmes, les hérésies, les rites. — M. Vacandard[2] vient de réunir en volume plusieurs mémoires « nés des circonstances », parus d'abord dans divers périodiques et plus ou moins retouchés : *l'Institution formelle de l'Église par le Christ*, *les Origines de la confession*, *la Question du service militaire chez les chrétiens des premiers siècles*, *la Question de l'âme des femmes*, *l'Hérésie albigeoise au temps d'Innocent III*. Ils sont de valeur inégale; le plus intéressant est le second, où l'on voudrait pourtant plus de rigueur dans les distinctions chronologiques. Le premier n'est guère qu'un essai d'apologétique dirigé contre M. Loisy et nourri avec des arguments empruntés à M. Batiffol. Les autres se lisent avec agrément, mais n'apportent pas grand'chose de nouveau. A signaler pourtant, dans le dernier, quelques aperçus qui font honneur à l'auteur, sur la vraie nature du pouvoir coercitif de l'Église. — Un médecin, qui a lu et réfléchi, M. le Dr Dumaz[3], publie sur la papauté un livre de vulgarisation, où un historien de profession peut sans doute trouver à redire sur quelques points et où se révèle surtout une éducation exégétique insuffisante, mais qui, le plus souvent,

Behandlung der Chronologie des apostolischen Zeitalters. Bonn, P. Hanstein, 1909, in-8°, 56 p.

1. A. Causse, *l'Évolution de l'espérance messianique dans le christianisme primitif*. Paris, Fischbacher, 1908, in-8°, 250 p.

2. E. Vacandard, *Études de critique et d'histoire religieuses*, 2e série. Paris, Lecoffre, 1910, in-12, III-308 p.

3. Dr J. Dumaz, *Christianisme et papauté*. Paris, G. Steinheil, 1908, in-8°, 166 p.

exprime avec netteté des idées très justes. — Je me suis moi-même[1] efforcé de tirer au clair les textes obscurs et les traditions embrouillées touchant la primauté de Pierre et sa venue à Rome; je me suis cru fondé à affirmer, une fois de plus, que l'apôtre n'avait reçu ni exercé sur ses frères aucun pouvoir de juridiction et j'ai conclu à la probabilité de sa mort hors de Rome, où il ne serait jamais venu. — M. A. Harnack[2] a entrepris une quatrième édition de sa célèbre histoire des dogmes; deux volumes en sont déjà publiés. C'est toujours le même ouvrage avec les mêmes divisions et les mêmes doctrines, mais il a été soigneusement relu, sa bibliographie a été augmentée et mise à jour; enfin il a reçu quelques additions de détail, où l'auteur précise et achève sa pensée, et aussi quelques menues corrections qui ne sont pas sans intérêt quant aux modifications que les opinions de M. Harnack ont subies sur plusieurs points depuis la 3e édition; enfin les tables analytiques ont été complétées. Nous reviendrons sur l'ensemble de l'œuvre telle qu'elle se présente maintenant, quand le dernier volume aura paru. — M. Tixeront[3] nous a fait attendre longtemps la seconde partie de son *Histoire des dogmes;* la voici. Elle comprend la période qui s'étend de saint Athanase à saint Augustin inclus. Le plan n'est pas tout à fait le même que celui du premier volume; au lieu des hommes, l'auteur étudie plutôt successivement les questions et fait bien. La grande utilité de ce livre consciencieux, c'est qu'il nous offre un vaste recueil de textes et de références, qui permet d'entrer immédiatement au plein des faits et des doctrines; la table analytique donne le moyen de se servir de lui comme d'un recueil de fiches bien classées. Et je n'entends point, ce disant, diminuer le mérite de l'auteur, dont l'esprit est net et méthodique et qui a pris beaucoup de peine pour nous rendre service; il est extrêmement rare ici que ses opinions personnelles l'éloignent de la vérité objective et, en général, on ne peut que louer sa prudence en face des questions brûlantes. — M. Babut[4] a recommencé l'instruction du procès de Priscillien et il a prononcé l'acquittement du prévenu, innocent des crimes et hérésies qu'on lui repro-

1. Ch. Guignebert, *la Primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome.* Paris, Nourry, 1909, in-8°, xiv-391 p.

2. A. Harnack, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 4e éd. Tübingen, Mohr, 1909, 2 vol. in-8°, xix-826 p. et xvi-538 p.

3. J. Tixeront, *Histoire des dogmes.* II : *De saint Athanase à saint Augustin, 318-430.* Paris, Lecoffre, 1909, in-12, 534 p.

4. E.-Ch. Babut, *Priscillien et le priscillianisme.* Paris, H. Champion, 1909, in-8°, xii-316 p.

chait, triste victime de la haine d'Itace. Le plaidoyer est ingénieux et entraînant; il serait même tout à fait convaincant si on pouvait être sûr que Priscillien a dit toute sa pensée dans les petits écrits qui nous restent de lui; mais, sur ce point, il me reste un doute. Je ne crois plus à son manichéisme, j'hésite devant son monarchianisme, mais je me méfie de sa confiance dans l'inspiration personnelle et de son goût pour les apocryphes. — M. de Stoop[1] ne croit pas non plus au manichéisme de Priscillien. Son petit livre présente une esquisse d'ensemble de l'histoire du manichéisme dans l'Empire; il offre de l'intérêt. A mon sens, l'auteur n'a pas assez nettement marqué la différence entre la doctrine de Mani, qui n'est pas chrétienne, et le manichéisme romain, qui revêt les apparences d'une hérésie chrétienne; il restreint aussi trop le succès du manichéisme, dont on ne comprendrait pas qu'il ait tant inquiété les Pères s'il n'était que la religion d'une infime poignée d'intellectuels et de femmes; on comprendrait moins encore l'attitude de l'État à son égard. Bon point de départ pour une étude approfondie que M. de Stoop peut nous donner. — Je signale deux bons petits exposés de M. Baudot[2] : l'un sur *le Pallium*, l'autre sur *la Dédicace des églises;* écrits sous l'inspiration de Dom Cabrol, ils sont d'un homme compétent. — M. Rauschen[3] vient d'ajouter un volume à son très utile *Florilegium patristicum;* il y rassemble les textes les plus anciens relatifs à l'eucharistie et à la liturgie. On souhaiterait d'abord que l'Introduction fût plus développée, ensuite que les extraits des synoptiques fussent disposés en colonnes parallèles, enfin que le texte grec fût plus rigoureusement correct. — Pour servir de suite, et, il l'espère, de conclusion à sa polémique avec le P. Dorsch, M. Wieland[4] s'efforce d'établir que la première eucharistie a bien été un *repas*, et qu'il ne s'y agissait pas d'une consécration à l'*autel*, d'un *sacrifice*, dont l'idée n'apparaît que vers la fin du IIe siècle; il examine de très près les témoignages apostoliques, post-apostoliques et ceux des apologistes. Donc, très utile contribution au problème de l'agape et de la synaxe eucharistique durant les deux premiers siècles; mais la

1. Em. de Stoop, *Essai sur la diffusion du manichéisme*. Gand, E. van Goethem, 1909, in-8°, VIII-151 p.

2. J. Baudot, *le Pallium*. Paris, Bloud, 1909, in-12, 64 p.; *la Dédicace des églises*. Ibid., 64 p.

3. G. Rauschen, *Florilegium patristicum*, fasc. VII, *Monumenta eucharistica et liturgica*. Bonn, P. Hanstein, 1909, in-8°, 170 p.

4. Fr. Wieland. *Der vorrenäische Opferbegriff* (*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*, III, 6). Munich, Lentner, 1909, in-8°, XXVIII-234 p.

perpétuelle préoccupation de faire front au P. Dorsch finit par fatiguer.

VIII. Hagiographie. — J'ai déjà signalé, dans les précédents Bulletins, les intéressantes études de M. Saintyves[1] sur le miracle; il les a reprises et complétées et son livre, intitulé *le Discernement du miracle*, est devenu un instrument de critique hagiographique de premier ordre. — M. Babut a naguère entretenu les lecteurs de la *Revue historique* du si remarquable livre de Lucius[2] sur les *Origines du culte des saints*, M. Jeanmaire en a fait une bonne traduction que précède une notice émue de M. P. Lobstein sur Lucius et son œuvre. — Le dernier ouvrage du P. Delehaye[3], bollandiste, a trait à divers saints militaires grecs; il comprend deux parties : une introduction, où sont étudiées les légendes des saints Théodore, Georges, Mercure et Demetrius, et le texte grec de onze *passiones* ou fragments de *passiones* inédites. L'auteur ne s'est donc occupé que de « l'état-major » des saints militaires; il agite souvent un problème littéraire, mais il ne s'interdit pas de s'arrêter sur quelques considérations historiques. En somme, il s'agit de personnages que le P. Delehaye croit réels, mais autour desquels se sont formées des légendes « interchangeables », construites en conformité des goûts et des désirs de leurs dévots. Je ne trouve pas excellentes toutes les raisons par lesquelles il essaie de prouver que ces saints ne doivent rien aux divinités guerrières du paganisme. Dans l'ensemble, digne complément des *Légendes hagiographiques*. — En poursuivant sa vaste enquête sur les *Gesta martyrum* romains, M. Dufourcq[4] en est venu à rechercher dans quelles conditions et sous quelles influences s'est développé le mouvement légendaire romain de l'époque ostrogothique, et cette préoccupation le conduit à étudier le néo-manichéisme. C'est à ce soin qu'il consacre à peu près tout son quatrième volume, de ce fait encore plus intéressant que les autres pour l'histoire générale. La lecture en provoque, à vrai dire, quelques objections qui, presque toutes, viennent de ce que l'auteur, tout en nous avertissant que les documents dont il use ne lui inspirent pas toujours confiance, ne prend pas toujours assez de précautions vis-à-vis d'eux; il accepte

1. P. Saintyves, *le Discernement du miracle*. Paris, E. Nourry, 1909, in-8°, 352 p.

2. Ern. Lucius, *les Origines du culte des saints*, traduit par E. Jeanmaire. Paris, Fischbacher, 1908, in-8°, xi-708 p. Cf. *Rev. histor.*, t. XCIV, p. 139.

3. H. Delehaye, *les Légendes grecques des saints militaires*. Paris, A. Picard et fils, 1909, in-8°, ix-270 p.

4. A. Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*. IV : *le Néo-manichéisme et la légende chrétienne*. Paris, E. Leroux, 1910, in-8°, ix-409 p.

ainsi trop facilement les allégations catholiques sur les mœurs des manichéens, les accusations d'Itace contre Priscillien et toute la légende antipriscillianiste. Après avoir établi que la légende romaine est née de la bataille antimanichéenne, il en suit avec un soin minutieux les curieux remaniements et la patience qu'il y emploie n'est pas perdue. — Le P. Génier[1] a écrit sur saint Euthyme un livre inégal; attachant parce que l'auteur a su nous placer dans un cadre qu'il connaît bien et aussi parce qu'il aime son héros; décevant parce que l'esprit critique y fait vraiment trop défaut, que l'exposition en est parfois un peu dispersée et que les travaux, dont l'utilisation pouvait rendre le principal de ces inconvénients moins sensible, sont réduits a trop peu de chose; il semble que le P. Génier ait négligé de parti pris la littérature allemande de son sujet. Au reste, il avoue viser avant tout à l'édification des âmes (p. 52); il y a lieu de croire que son but est atteint; par surplus, il nous donne une impression très forte de la vie monastique au désert, et c'est quelque chose.

Ch. Guignebert.

HISTOIRE DE L'ART.

Moyen âge. — Le récent ouvrage de M. Mâle[2] égale en intérêt et dépasse encore en nouveauté le précédent travail du même auteur sur l'art religieux du XIIIe siècle; il continue jusqu'à la fin du moyen âge cette histoire de l'iconographie chrétienne et étudie dans son expression plastique le sentiment religieux des XIVe et XVe siècles, jusqu'au moment où l'esprit critique de la Réforme et de la Contre-Réforme, ayant mis fin à la poésie des légendes et des symboles, eut tué l'âme gothique.

L'idée qui domine le livre entier est que l'art chrétien, au cours des XIVe et XVe siècles, s'est modifié dans son esprit et dans sa forme en se laissant pénétrer de sentiments humains. L'iconographie particulière de la figure du Christ pourrait servir à résumer cette transformation. Au XIIIe siècle, le Christ, c'est le beau Dieu d'Amiens, un docteur qui enseigne, un prêtre qui bénit, sereine figure qui

1. R. Génier, *Vie de saint Euthyme le Grand (377-473). Les moines et l'église de Palestine au Ve siècle.* Paris, Lecoffre, 1909, in-12, XXVII-305 p.

2. Émile Mâle, *L'Art religieux de la fin du moyen âge en France. Étude sur l'iconographie du moyen âge et sur ses sources d'inspiration.* Paris, A. Colin, 1908, in-4°, XII-558 p. Prix : 20 fr.

domine notre humanité. Le Christ auquel le xve siècle adressait sa dévotion est le martyr humilié, crucifié qui souffre et meurt entre la brutalité de ses bourreaux et les lamentations de ses amis. Tous les détails de l'iconographie manifestent ainsi une sensibilité nouvelle. A cette inspiration plus émue correspondent des formes artistiques renouvelées, celles d'un art plus naturaliste. Les sculpteurs qui représentent des saints, Jésus au Sépulcre, ou les gisants des tombeaux leur prêtent des physionomies empruntées à la réalité. Les saints revêtent les costumes et les insignes de la confrérie qu'ils protègent et les statues des morts sont maintenant des portraits. De leur côté, les peintres ajoutent aux compositions traditionnelles quantité d'accessoires tirés de la vie quotidienne. Comment l'art a-t-il cessé d'être idéaliste et serein pour se faire naturaliste et sentimental?

M. Mâle répond en attribuant la transformation sentimentale à la prédication franciscaine. C'est à Assise qu'il faut aller chercher la source de cette sensibilité nouvelle. Quant au naturalisme artistique, il est dû en grande partie à l'influence des Mystères. L'originalité principale du livre de M. Mâle, la thèse presque partout présente dans le détail de son livre est que l'iconographie religieuse du XIIIe siècle a été transformée par les représentations théâtrales. Ce sont les acteurs qui ont créé des jeux de scène nouveaux, modifié les épisodes anciens, changé les attitudes traditionnelles, ajouté des figurants, des costumes et des décors. De nombreux exemples cités par M. Mâle montrent que peintres et sculpteurs n'ont pas imaginé, mais copié ce qu'ils ont vu sur les planches dressées par les confrères de la Passion. Cette thèse n'est pas tout à fait nouvelle dans certains de ses arguments; mais personne ne lui avait encore donné une pareille ampleur. Il ne s'agit plus ici de l'influence de tel ou tel jeu de scène sur une composition particulière, mais d'une révolution matérielle et morale de l'iconographie. L'auteur a été naturellement conduit à trouver les Mystères à l'origine de l'art du xve siècle par sa méthode : expliquer le sens des œuvres plastiques au moyen de textes littéraires parallèles; car les Mystères sont la littérature religieuse la plus vivante du xve siècle.

Malgré le grand nombre de rapprochements présentés par M. Mâle et malgré son extrême ingéniosité à tirer parti de ce que nous savons des Mystères, on ne peut se défendre parfois de douter un peu. Il faudrait, il est vrai, pour répondre, reprendre chacun des arguments, c'est-à-dire chacun des exemples. On ne peut ici que retenir les principes généraux de l'argumentation. L'un d'eux revient à dire que la mise en scène exige quantité d'accessoires réalistes, un aspect de vérité, de vraisemblance historique absent de l'ancienne iconogra-

phie tout abstraite. Les acteurs ont créé par nécessité des actions que les artistes n'auraient pas inventées naturellement. Ne pourrait-on pas tout aussi bien affirmer que le théâtre se passe fort bien de mise en scène réaliste et de vraisemblance matérielle? D'autre part, il n'est pas absolument vrai que les peintres chrétiens n'ont jamais songé d'eux-mêmes à modifier leur iconographie; dans les monastères byzantins, ils ont su constituer toute une iconographie religieuse fort riche qui a remplacé la symbolique de l'art chrétien primitif; après quoi ils ont continué à copier les costumes et les architectures de leur temps quand la tradition iconographique les laissait libres. Ce qu'il y a de profondément original dans l'art au xve siècle, — sculpture de portrait, peinture de paysage, — ne saurait s'expliquer par l'influence des Mystères.

En recherchant les intentions sentimentales dans l'art, M. Mâle fait penser trop souvent que tableaux et statues sont inspirés par les livres. Même lorsqu'il y a parallélisme entre la plastique et la littérature, il n'est pas certain que l'une est conduite par l'autre; il reste possible qu'elles expriment les mêmes pensées chacune à leur manière. Or, ce parallélisme même est bien loin d'être évident pour le xve siècle. Tandis que l'art de ce temps apparaît sentimental et mystique, est-ce que M. Mâle n'est pas obligé bien souvent, pour trouver l'équivalent littéraire, de remonter à la littérature antérieure et jusqu'au xiiie siècle? A plus d'une reprise, il ne peut se retenir de constater que les arts plastiques sont en retard sur la pensée écrite; est-ce qu'il ne fallait pas en conclure qu'il y a là deux évolutions distinctes? Cette idée se présente à l'esprit bien souvent quand on lit ce beau livre. Laissons les remarques de détail; il reste, à prendre les choses en général, que le mysticisme franciscain est un événement du xiiie siècle et qu'il a trouvé sa pleine expression plastique deux siècles plus tard seulement. Ceux qui tracent le portrait moral du xve siecle tel qu'il se dégage de la littérature courante de ce temps en donnent une physionomie bien différente de celle que M. Mâle a retirée des miniatures et des sculptures; l'historien de la littérature nous montre un scepticisme ironique et brutal alors que l'historien de l'art n'a vu que mysticisme tendre et pathétique. De plus, M. Mâle prétend que l'art n'a pas cessé d'être inspiré exclusivement par le christianisme, et pourtant il y a tout un art de luxe et d'amusement qui est né pour satisfaire la bourgeoisie et la féodalité; dans l'art religieux même, ne voit-on pas a bien des indices que le moment est venu ou la religion, après avoir été la cause, commence a n'être plus que le prétexte?

La conclusion présente un grand intérêt pour l'histoire géné-

rale. M. Mâle établit que l'art du moyen âge a été tué par la Réforme et la Contre-Réforme au cours du XVIe siècle, plus tard qu'on ne croit généralement, après 1568, au temps où Molanus, un jésuite de Louvain, publiait son *Traité des saintes images*. « La poésie », dit-il, « a reculé devant le bon sens. » Et toute la conclusion se ressent des regrets avec lesquels cet ami du moyen âge voit disparaître l'iconographie des gothiques. Mais c'est trop reculer les symptômes de la maladie de l'art médiéval que les dater de la Réforme. Si M. Mâle avait fait intervenir plus souvent l'influence de l'art italien, d'abord il aurait peut-être restreint le nombre des motifs qu'il donne pour une invention des Mystères et d'autre part il aurait perçu des atteintes de l'esprit critique dans l'art bien avant le XVIe siècle. Cette transformation de l'iconographie qui se débarrasse de l'imagerie candide des légendes pour chercher la vraisemblance historique résulte de la constitution organique de l'art chrétien. Du moment que ce christianisme est fondé sur une existence humaine, historique, un profond sommeil intellectuel pouvait seul empêcher de rechercher le Jésus de l'histoire parmi les broussailles de la légende. C'est par souci de vérité historique que bien souvent l'art du XVe siècle en Italie a copié les monuments de l'art antique ; il les copiait comme des documents, car la confusion entre l'art antique et la réalité antique, entre la figure d'Alexandre le Grand et de l'Apollon du Belvédère s'est perpétuée jusqu'à nos jours. L'introduction de l'archéologie dans l'iconographie chrétienne est déjà un premier symptôme d'esprit critique et historique. M. Mâle se moque parce que, au commencement du XVIe siècle, « l'humaniste qui se promenait à Saint-Étienne de Troyes avait la satisfaction de remarquer que le groupe de la rencontre de sainte Anne et de saint Joachim tout récemment sculpté aurait pu représenter excellemment la dernière entrevue de Porcie et de Brutus. » Nous ne savons, en effet, ni les uns ni les autres quels furent le costume et le visage de sainte Anne et de Joachim ; mais l'humaniste troyen était bien dans son droit en les voyant sous l'aspect de Porcie et de Brutus plutôt que sous l'aspect de deux Champenois du XVIe siècle qui se saluent au sortir de la messe. Il y eut un moment où le travesti à l'antique paraissait plus vrai et traduisait une foi plus sincère que l'anachronisme ingénu des imagiers populaires. Encore ne faut-il pas trop insister sur l'ingénuité médiévale. Ce sont les artistes de la Renaissance qui furent sincères en rectifiant dans les images ce qui prêtait à sourire. Libre à nous de nous attendrir sur la candeur de l'enfance, mais nous la faire regretter, non.

C'est donc tout au long du XVe siècle que l'on voit les Italiens rec-

tifier l'iconographie religieuse par esprit critique. Cette iconographie raisonnée, savante, historique, elle est en partie dans Mantegna et se trouve constituée pleinement dans les cartons de Raphaël et les peintures des Loges. L'art chrétien du XVIIe siècle l'acceptera sans y rien changer. Elle existait avant la Réforme et la Contre-Réforme.

Aussi l'action que M. Mâle attribue au livre de Molanus paraît-elle un peu exagérée. Quand son livre parut en 1568, l'iconographie médiévale était morte depuis bien longtemps en Italie, et l'art italien était alors l'art européen tout entier. Une fois de plus, le législateur est venu codifier la coutume. Les prescriptions particulières que cite M. Mâle sont d'ailleurs bien loin d'avoir été observées. Les Vénitiens ont continué, malgré Molanus, à peindre la pâmoison de la Vierge et bien d'autres motifs interdits. Car si les traditions d'atelier ne naissent pas des livres, les livres non plus ne peuvent les interrompre. Dans le pays même de Molanus, en Flandre, au moment où il écrivait, se préparait une renaissance artistique pendant laquelle on verra fleurir à peu près tous les motifs condamnés par Molanus. Rubens et ses élèves ne se sont pas privés de peindre des Vierges de pitié et de raconter les circonstances de son enfance ou de sa mort; ils ont peint aussi le saint Christophe portant l'Enfant Jésus et le saint Georges foulant le dragon, et Dieu le père pleurant son fils mort, et tout ce que Molanus trouvait absurbe ou impie; ils ont déployé un luxe inouï dans la mise en scène, les costumes et les accessoires et se sont montrés fort oublieux de l'appel à l'austérité fait par Molanus. Ils ont sans doute ignoré son livre, et les Jésuites pour qui ces tableaux furent peints ne paraissent pas se l'être beaucoup rappelé.

L'ouvrage de M. Mâle a prouvé une fois de plus combien les études iconographiques peuvent apporter de lumière à l'histoire sentimentale d'une époque. C'est ce qu'a fait aussi M. Perdrizet dans un livre d'une précision et d'une science étonnantes[1]. A propos de la Vierge de miséricorde, — la Vierge protégeant ses fidèles sous son manteau, — l'auteur se demande comment ce motif est né, comment il s'est développé et propagé. Il fait remonter ce culte de la Vierge à saint Bernard: c'est un Cistercien qui, au commencement du XIIIe siècle, rêva que la Vierge réchauffait sous ses bras les moines de Cîteaux. Ce moine, d'ailleurs, n'inventait pas; son rêve, comme il arrive, n'était qu'un souvenir: car M. Perdrizet cite des métaphores anté-

1. Paul Perdrizet, *la Vierge de Miséricorde. Étude d'un thème iconographique.* Paris, Fontemoing, 1908, 1 vol. in-8°, 258 p. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome.) Prix : 18 fr.

rieures où l'on voit les pans du manteau servir de protection; l'origine du motif nous entraîne dans le folklore anonyme; l'auteur, partout ailleurs si précis, conclut sans énergie que « le thème du manteau protecteur paraît être d'origine septentrionale, celte ou germanique », en tout cas d'un pays froid. Il est curieux de suivre ce thème dans son développement et ses transformations. D'abord les Dominicains annexèrent à leur profit une légende aussi flatteuse; après fâcherie avec les premiers occupants, les nouveaux venus gardèrent pour eux seuls le manteau de la Vierge; puis ces visions devinrent fréquentes et cessèrent d'être le privilège d'un ordre particulier. Tous purent à leur tour se blottir sous le manteau protecteur. Des idées nouvelles vinrent modifier le sens de ce thème; le manteau protégea plus particulièrement contre la peste au temps des grandes épidémies du XIVe siècle; les familles se faisaient peindre ainsi pour se défendre contre la maladie; le rôle de la Vierge se combinait alors avec celui de saint Sébastien. Enfin il arriva que le manteau passa sur d'autres épaules; tout le monde connaît la sainte Ursule de Memling, auprès de laquelle se cachent onze mille vierges. Ce curieux livre de M. Perdrizet est un modèle d'érudition et de méthode. L'auteur connaît admirablement les textes, leurs dates, quelquefois leurs auteurs et toujours leur contenu. Son développement s'avance avec une sûreté parfaite; chaque phrase apporte un fait ou réfute une erreur; et l'auteur ne manque pas de noter, avec un légitime souci de propriétaire, sa part d'invention. La rigueur un peu sèche de l'analyse forme un contraste curieux avec ces formes du mysticisme que l'on étudie. M. Perdrizet s'est affranchi de cet esprit de tendresse et de sympathie avec lequel M. Mâle abordait les œuvres d'art. M. Mâle touchait ces choses délicates d'une main respectueuse et comme dévote; M. Perdrizet est un savant qui, sans autre émotion que la curiosité et le goût de l'exactitude, donne une étude sur la « mariolâtrie » entre le XIIe et le XVIIe siècle.

Le tome III de l'*Histoire de l'art*, publiée sous la direction de M. André Michel, est achevé[1]. L'art des XIVe et XVe siècles s'y trouve étudié en deux volumes. Le premier comprend l'art du Nord sous les titres de : le « Style flamboyant » et les « Débuts du naturalisme ». C'est M. Enlart qui termine ici l'histoire de l'architecture gothique. Avec sa précision habituelle, il définit les carac-

1. *Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, publiée sous la direction de André Michel, t. III. Paris, A. Colin, 1907-1908, 2 vol. in-4°, 975 p. Prix : 20 fr.

teres du style flamboyant et reprend la thèse qui lui est chère sur l'origine anglaise de cette architecture. Il fait remarquer l'antériorité de ce style en Angleterre et montre que la France l'adopte à un moment où l'Angleterre l'abandonne. Il ajoute que c'est par les provinces de contact, Normandie et Picardie, que s'est faite la communication. M. Anthyme Saint-Paul, il est vrai, dans le *Bulletin monumental*, a pris, avec une grande vivacité, le contre-pied de la thèse de M. Enlart. M. Enlart répondra, et le problème ne sera point résolu tant que ces archéologues auront des cathédrales à se jeter à la tête. Après les églises, M. Enlart, d'une plume un peu pressée, traite de l'architecture civile. Il la connaît mieux que personne et donne de savantes énumérations de monuments, mais plus d'un lecteur, même érudit, aurait sans doute préféré à ces tronçons de catalogue la présentation de quelque œuvre importante. — Après la France, les pays étrangers; M. Enlart montre l'apparition en Angleterre du style perpendiculaire, l'épanouissement brillant de l'architecture civile belge, l'influence française et anglaise en Allemagne, enfin l'abandon en Italie du style gothique. Il est à noter ici que l'auteur abandonne sa manière rapide pour raconter longuement l'histoire de la cathédrale de Milan; honneur dont nulle autre cathédrale n'avait encore bénéficié. On pourrait objecter à M. Enlart qu'il donne à son exposé des subdivisions géographiques qui ne correspondent pas à des groupements réels de monuments. Il dit lui-même que l'architecture suisse relève de l'Allemagne; y a-t-il d'autre part un style gothique autrichien bien particulier? Les lignes de douaniers modernes ne doivent pas classer les cathédrales du moyen âge. C'est une critique de ce genre que l'on se surprend à faire à propos des chapitres spéciaux que M. Conrad de Mandach consacre à l'art suisse; dans le volume actuel, il y a ainsi une annexe sur les vitraux suisses de cette époque, ce qui pourrait faire croire que, au xve siècle, le vitrail fut une spécialité suisse. Il faut simplement en conclure que les vitraux des autres pays attendent encore leur historien.

Après l'architecture, la peinture. C'est M. P. Durrieu qui raconte les formes dernières de la miniature, au moment où elle va donner naissance à la peinture flamande du xve siècle. Son exposé est d'une grande clarté. De miniature en miniature, de tableau en tableau, de noms en noms, nous voyons défiler Jean le Bon à la face hébétée, Charles V au long nez, au visage matois et mal rasé, enfin le duc de Berry à la caboche ronde, au nez camard entre deux joues vermillonnées. C'est alors, tout à la fin du xive siècle et dans les premières années du siècle suivant, que des miniatures furent exécutées dont le

style annonce la peinture des Van Eyck, — à moins qu'il n'en dérive. C'est M. Durrieu qui naguère a soulevé le problème à propos des Heures de Turin. Il ne le reprend pas ici. M. de Fourcaud y va faire allusion dans le chapitre suivant.

En racontant la peinture flamande, M. de Fourcaud fait la critique des textes qui servent à constituer l'histoire technique et biographique de cette école; car dès que les biographies apparaissent dans l'histoire, les historiens ont toujours plus à détruire qu'à construire. Dans la répartition de l'œuvre de Van Eyck à chacun des deux frères, M. de Fourcaud se montre assez traditionnaliste; il réduit fort la part de l'aîné, Hubert, que de récents critiques ont voulu augmenter[1]; après une analyse très juste, une conclusion ferme : « Avant les Van Eyck, les Pays-Bas étaient esthétiquement tributaires de la France. L'ancien équilibre des énergies et des fécondités septentrionales s'est renversé. » Même esprit de mesure et de respect pour la tradition dans l'étude sur Roger Van der Weyden. Le Tournaisien, pour une fois, conserve encore les « Sept sacrements d'Anvers » et le « Jugement dernier de Beaune ». Quant au mystérieux maître de Flémalle, — peut-être Jacques Daret, — le voici qui prend décidément une place officielle dans l'histoire de l'art et une place très large. Petrus Christus au contraire est éclipsé par ces étoiles nouvelles. Et, subitement, après Christus voici le chapitre qui s'interrompt, en plein xve siècle, sans raison suffisante. Il nous faudra étudier l'Allemagne, l'Italie du xve siècle tout entier avant de revenir vers Thierry Bouts et Memling, que nous attendons encore. L'inconvénient d'un plan aussi bizarre se fait sentir, dès le chapitre suivant, dans l'étude de la peinture à Cologne, car après une évocation délicate de l'art tendre de maître Wilhelm et de Stephan Lochner nous voyons défiler les différents maîtres « de la vie de Marie », « de l'autel Saint-Barthélemy », tous plus ou moins imitateurs de ce Thierry Bouts, que nous ne connaîtrons pas avant que se soient écoulés plusieurs volumes.

Avec les chapitres écrits par de savants spécialistes sur la gravure par M. Henri Bouchot, sur la tapisserie par M. J. Guiffrey, sur l'art monétaire par M. Prou, signalons une étude tout à fait nou-

1. Au sujet d'une « distraction » fameuse du Van Eyck, qui a peint le saint François recevant les stigmates (Turin), M. de Fourcaud laisse passer lui-même une petite inadvertance : « Deux pieds droits et point de pied gauche à l'Enfant Jésus, » dit-il; il n'y a point d'Enfant Jésus dans ce tableau qui représente saint François recevant les stigmates d'un crucifix suspendu en l'air; c'est son compagnon somnolent qui dort sans s'apercevoir qu'il a deux pieds droits et point de pied gauche.

velle sur les origines de la peinture en Angleterre de M. Henry Marcel. Ce sera un des grands mérites de cette histoire d'avoir obligé à explorer des régions mal connues; M. Bertaux a défriché l'Espagne et M. Henry Marcel l'Angleterre. Ce premier chapitre décrit les monuments les plus intéressants de cette peinture archaïque, romane, gothique; des exemples sont empruntés à des relevés analogues aux aquarelles faites pour notre Commission des monuments historiques; les caractères ordinaires en sont la brutalité des couleurs et la maladresse du dessin, d'ailleurs atténuées par les « outrages » du temps. Après avoir énuméré bien des œuvres qui nous conduisent du XIIe au XVe siècle, M. Marcel nous laisse « sur l'impression d'une complète absence d'unité dans les monuments subsistants et d'une remarquable pénurie de traits caractéristiques ». Il est rare de trouver tant de franchise chez un explorateur; les siècles suivants consoleront l'auteur de ces recherches ingrates et lui feront oublier l'ennui d'avoir battu des siècles vides.

Le volume se termine par l'étude de la sculpture française au XIVe et au commencement du XVe siècle. C'est comme toujours la part que se réserve M. André Michel, et il faut s'en féliciter. Ce chapitre tire une grande importance des œuvres qu'il étudie : le groupe des sculptures dijonnaises, le puits de Moïse, les tombeaux des ducs, etc. Les sculpteurs qui ont travaillé pour les ducs de Bourgogne étaient d'un peu partout, sauf de Bourgogne; comme les peintres, ils venaient le plus souvent des provinces néerlandaises. Aussi a-t-on reproché à Courajod d'avoir trouvé dans la sculpture de ces Hollandais ou Provençaux le tempérament bourguignon. Faut-il beaucoup s'inquiéter de ces questions d'origine, et croire que les gens du Nord apportent nécessairement avec eux le style réaliste? M. Koechlin avait déjà montré que les œuvres subsistantes dans les Flandres n'annoncent en rien le réalisme brutal de Claus Sluter. Plus on étudie le rôle des Néerlandais au cours de l'histoire de l'art, plus on les voit, dès qu'ils sortent de chez eux, se pliant à toutes les influences et acceptant le style de leur pays d'adoption. De tout temps, ils ont apporté leurs fortes qualités de main-d'œuvre plutôt qu'un style. Ils ont donc été Bourguignons à l'époque où le centre de l'art était Dijon; quelques années avant, ils étaient Parisiens.

La seconde partie du tome III de l'*Histoire de l'art* est consacrée à l'art italien du XVe siècle et débute par une étude attrayante de M. Marcel Reymond sur l'architecture. Avec Brunelleschi, Michelozzo, Alberti, disparaissent les traces de l'architecture gothique et se constitue le style de la Renaissance, où tout n'est point emprunté à l'an-

tique. La personnalité de chaque architecte est caractérisée, car maintenant on peut distinguer des manières individuelles dans l'histoire générale du style.

M. A. Michel aborde dans ce volume la sculpture italienne du xve siècle, Ghiberti, Nanni di Banco, Jacopo della Quercia, qui si souvent fait penser à Michel-Ange, Donatello enfin; tous ces précurseurs de qui est venue l'action décisive dans le renouvellement artistique. C'est à propos de Donatello surtout que M. Michel trouve occasion de faire des rapprochements entre le réalisme septentrional et la statuaire florentine. Est-ce du Nord ou du Midi que vient l'élan initial qui devait entraîner l'art européen tout entier? Visiblement, M. Michel serait heureux de trouver des preuves en faveur de la thèse septentrionale.

La peinture italienne du xve siècle devait être un morceau de choix; elle a été racontée fort bien par M. Pératé. Dans le tableau de ce siècle, si riche en recherches, en œuvres, en suggestions de toutes sortes, l'historien n'a voulu rien sacrifier. Un peu de biographie, un peu de descriptions, un peu d'appréciations et même quelques anecdotes topiques; tout est exact et délicat. On souhaiterait seulement parfois plus de robustesse et de mouvement; ce sont un peu les mêmes couleurs qui servent à tous les portraits; comme Fra Angelico, dont il a lissé la notice avec amour, M. Pératé distingue mal les bons et les méchants, ou plutôt il n'y a pas de méchants; sur un panneau du bienheureux, toutes les figures ont les yeux bleus, les cheveux blonds et les pommettes roses[1].

M. E. Bertaux, en des chapitres tout à fait nouveaux, présente les principales œuvres de la peinture et de la sculpture espagnoles au xive et au xve siècle. Il est souvent le premier à parcourir ces terres inconnues et l'on doit admirer qu'il ait pu, sans être guidé, découvrir, reconnaître et comprendre tant d'œuvres. La peinture espagnole du xive siècle fut « siennoise » et « giottesque », par conséquent dominée par l'art italien; et pourtant, à cette même date, c'est à l'art du Nord que se rattachent plutôt l'architecture et la sculpture. On savait déjà par Vasari que des Italiens sont venus en Espagne au xive siècle; d'autres les ont suivis au siècle suivant, et M. Bertaux signale une œuvre qui

1. L'illustration dans ces volumes est toujours abondante, soignée, et les motifs parfaitement choisis. Le retoucheur de clichés a pourtant gâté l'illustre figure du Condottiere d'Antonello de Messine, en l'affublant d'une perruque fâcheuse et surtout d'une abominable toque en forme de coupole arabe, dont ne voudrait pas même un vieux Turc. Cette fâcheuse erreur de vestiaire enlève au Condottiere beaucoup de son prestige; il a seulement l'aspect furibond du monsieur qui ne sait pas pourquoi on rit de lui.

paraît remarquable d'audace, « le Jugement dernier », peint à Salamanque par Nicolas le Florentin. Après quoi, la peinture franco-flamande s'est propagée dans la péninsule. Les œuvres inspirées ou copiées de Flamands, ou exécutées par Jean Van Eyck, Roger Van der Weyden, le maître de Flémalle, ne manquent pas en Espagne. Dans son chapitre sur la sculpture espagnole, M. Bertaux rencontre de fort beaux monuments; à propos d'un tombeau du roi Charles le Noble à Pampelune, qui comprend les mêmes éléments que les tombeaux des ducs de Bourgogne et qui est l'œuvre d'un artiste de Tournai, il conclut que ce thème doit provenir de Flandre comme l'artiste qui l'a exécuté. Mais cette tombe d'un Tournaisien à Pampelune, rapprochée des tombes bourguignonnes sculptées par des Néerlandais, ne suffit pas à prouver que le style en vient de Flandre; celui qui trouverait dans les Pays-Bas des monuments du même style servirait beaucoup mieux cette thèse.

A propos de l'art gothique, voici un petit livre de M. Stein[1] qui contient une liste des noms, qui sont venus jusqu'à nous, des constructeurs de cathédrales. Cette liste, qui comprend plus de 200 noms, est tout à fait nouvelle; car, à part quatre ou cinq architectes, tels que Pierre de Montereau, Jean de Chelles, Villard de Honnecourt, Raymond du Temple, il n'est pas d'artistes plus obscurs que ceux qui ont conçu et exécuté nos cathédrales des XIIIe et XIVe siècles. Cette résurrection ira-t-elle très loin? M. Stein ne dissimule point lui-même que bien des noms qu'il a tirés des textes de commandes ou des comptes de paiements ne désignent pas nécessairement l'inventeur, le créateur au sens fort du mot. Et puis, cette habitude du public qui cherche toujours le nom du peintre et jamais le nom de l'architecte n'est pas sans raison profonde. Le public sait bien que dans un beau monument les formes sont commandées par les nécessités de la mécanique, les qualités de la matière, les exigences de l'usage et que, si l'ingéniosité et le goût de l'architecte trouvent à s'exercer, sa personnalité reste malgré tout fort limitée. A Versailles, ce n'est pas Le Vau ou Mansart, mais Louis XIV que nous trouvons à chaque pas.

M. Fiérens-Gevaert, enthousiasmé par l'admirable *Cicerone* de Burckhardt, s'est proposé le même travail pour la Belgique : il commence donc la publication d'une histoire de l'art flamand qui est en même temps une sorte de guide des richesses artistiques de la Belgique[2]. Les deux volumes parus traitent des peintres du XVe siècle;

1. Henri Stein, *les Architectes des cathédrales gothiques*. Paris, H. Laurens, in-8°, 127 p. (*les Grands Artistes*). Prix : 2 fr.

2. Fiérens-Gevaert, *les Primitifs flamands*. Bruxelles, Van Œst, 1908, 2 vol. gr. in-4°, 168 p.

ce ne sont point des guides de poche, mais de grands in-4° richement illustrés. L'érudition de M. Fiérens-Gevaert est de bon aloi et sa science fort bien présentée. Il connaît admirablement les œuvres et les hommes de son pays; il connaît aussi leurs historiens. Bien que parfaitement renseigné, il se garde des hardiesses révolutionnaires, des critiques modernes qui ont tant retranché de tableaux parmi les attributions traditionnelles à Memling ou Roger Van der Weyden.

Dans son dernier volume de l'histoire de l'art italien, qui traite de la sculpture au XVe siècle, M. VENTURI[1] insiste avant tout sur l'inspiration indigène et les traditions nationales; il montre une transition naturelle du style du XIVe siècle et de l'art nouveau et fait valoir, en particulier à propos de Jacopo della Quercia, la persistance d'un caractère ethnique, une sorte de naturalisme étrusque. Un livre de ce genre s'analyse difficilement; il suit pas à pas les œuvres et les hommes et, comme toujours, une illustration très abondante en fait une sorte de répertoire presque complet. Un des intérêts d'une pareille étude vient des jugements d'attribution portés par un critique aussi compétent; mais, la plupart du temps, ces questions intéressent moins l'histoire que l'orgueil des collectionneurs ou des conservateurs de musée. Pourtant, notons en passant que M. Venturi retire à Donatello le petit saint Jean-Baptiste du Louvre pour le donner à un sculpteur voisin d'Antonio Rossellino. Le seul inconvénient de ces ouvrages si pleins est que, au milieu de tant de noms mis en lumière, les grandes figures apparaissent moins fortement; on ne peut s'empêcher de trouver un peu rapide l'étude sur Verrochio et même celle de Donatello. Mais il y a, enfermés dans ce gros volume, une masse de faits que l'on ne peut trouver que là.

Cet art du XVe siècle italien reste un de ceux qu'étudient le plus volontiers les critiques d'art; M. HAUVETTE a écrit sur Ghirlandajo un livre élégant et sage comme ce peintre[2]; M. U. MENGIN[3] a détaillé par le menu les compositions grouillantes de Benozzo Gozzoli, et cette analyse ne trahirait point ce narrateur abondant si elle en rendait un peu plus la couleur; M. A. GOFFIN[4] a donné une étude très juste de Pinturicchio, cet autre bavard de la peinture ita-

1. A. Venturi, *Storia dell' arte italiana. La Scultura del quattrocento.* Milan, Hoepli, 1908, in-8°, 1140 p. Prix : 30 l.

2. Henri Hauvette, *Ghirlandaio.* Paris, Plon, in-8°, 187 p. (*les Maîtres de l'Art*).

3. Urbain Mengin, *Benozzo Gozzoli.* Paris, Plon, in-8°, 169 p. (*les Maîtres de l'Art*).

4. Arnold Goffin, *Pinturrichio.* Paris, H. Laurens, in-8°, 126 p. (*les Grands Artistes*).

lienne: M. de Foville a publié un livre charmant sur Pisanello[1] et les origines de son art de médailleur. Notons enfin qu'une excellente traduction par M. de Perera vient de paraître du livre si neuf et si plein publié naguère par Ludwig et Molmenti sur Carpaccio[2], dont un compte-rendu a été donné dans le précédent bulletin de la *Revue historique*. Ce livre admirablement présenté par ses nouveaux éditeurs me paraît avoir encore gagné depuis qu'il est passé dans notre langue. Quant au charmant artiste, si fort goûté des délicats, une telle publication va donner plus d'ampleur à sa popularité.

Renaissance et temps modernes. — Les deux volumes fameux de M. Henry Thode[3], *Michel Angelo und das Ende der Renaissance*, en annonçaient un troisième. Pour amuser notre attente, l'auteur nous en offre deux autres sur le même artiste; le peintre des géants méritait cet athlète de l'érudition. M. Thode reprend l'une après l'autre chacune des œuvres de son héros et chacun des problèmes historiques ou psychologiques qu'elles soulèvent. Il étudie soigneusement leur genèse dans les dessins qui les ont préparées, et il en résulte plus d'une rectification sur les intentions que l'on prête généralement à l'artiste et sur la signification réelle de ses œuvres. La longue étude consacrée au tombeau des Médicis est un modèle dans ce genre. L'œuvre impétueuse de Michel-Ange produit toujours une violente commotion chez ses admirateurs, et les commentaires s'en sont toujours un peu ressentis; l'histoire faite par le menu met en prose raisonnable toute cette apocalypse. M. Thode ne néglige rien; sa critique est « exhaustive »; derrière lui, les érudits meurent d'inanition.

M. Rodolfo Lanciani[4], un des historiens qui connaissent le mieux la Rome antique, a réuni en un volume élégant plusieurs études sur l'époque de la Renaissance : les transformations de la ville des papes, la vie urbaine, les travaux de Paul III, Michel-Ange et Vittoria Colonna, Raphaël et Agostino Chigi, le riche financier pour qui

1. Jean de Foville, *Pisanello*. Paris, H. Laurens, in-8°, 127 p. (*les Grands Artistes*).

2. G. Ludwig et P. Molmenti, *Vittore Carpaccio*, trad. par H. L. de Perera. Paris, Hachette, 1910, 1 vol. in-4°, XII-319 p. Prix : 30 fr. — Ajoutons que la librairie Hachette continue la publication des *Classiques de l'Art*, dans laquelle ont successivement paru : A. Dürer, Michel-Ange et Raphaël. Ces livres contiennent la reproduction intégrale de l'œuvre des artistes, admirables illustrations précédées d'ailleurs d'excellentes notices biographiques et critiques.

3. Henry Thode, *Michel Angelo. Kritische Untersuchungen über seine Werke*. Berlin, G. Grote, 1908, 2 vol. in-8°, XI-544 p.; IX-565 p.

4. Rodolfo Lanciani, *The golden days of the Renaissance in Rome from the pontificate of Julius II to that of Paul III*. Londres, A. Constable, 1906, 1 vol. in-8°, 340 p.

fut construite la Farnésine. Dans ce livre d'une érudition agréable revit une époque brillante de l'existence romaine; des curiosités historiques viennent éclairer les œuvres d'art; l'illustration est belle et tout à fait neuve; des monuments artistiques admirables y servent de documents historiques, et ce livre de science apparaît sous les dehors d'un livre d'agrément.

Ce n'est pas seulement une étude de Peter Vischer, mais le tableau de la sculpture franconienne du XIVe au XVIe siècle que contient le livre de M. L. Réau[1]. Il écrit en tête de son travail « qu'il n'existe aucun ouvrage en langue française sur les sculpteurs de Nuremberg et de Wurzbourg, et, qu'à défaut d'autres mérites, l'ouvrage qu'il présente aura au moins celui d'être le premier qui s'efforce de combler cette regrettable lacune ». Ce travail a d'ailleurs bien d'autres mérites, car, dans ce domaine défriché par l'érudition allemande, il apporte l'élégante clarté d'une étude française. Les travaux récents de M. Réau, ses chapitres de l'Histoire générale de l'art, sa monographie fort bien faite de Cologne, dans la collection des *Villes d'art célèbres* le montrent comme un spécialiste d'art allemand et d'une telle activité qu'il l'aura sans doute bientôt épuisé.

Il résulte du petit livre consacré à Jean Goujon par M. Paul Vitry[2] que, s'il n'y a pas de sculpteur français plus illustre, il n'en est guère non plus dont la biographie soit plus obscure. En historien scrupuleux, M. Vitry fait tomber tout ce qui n'est pas démontré par les documents; pourtant il n'a pas eu le courage de sa méthode jusqu'au bout; il aurait pu logiquement retirer à Jean Goujon la fameuse Diane d'Anet, aujourd'hui au Louvre; il a reculé devant les conséquences d'une critique aussi rigoureuse et conserve à Jean Goujon la fameuse statue, bien que nul contemporain n'en ait nommé l'auteur.

M. P. Marcel a consacré à Le Brun[3] un ouvrage précis, concret, où il ne semble pas avoir rien oublié de l'œuvre si importante du Premier Peintre. Il a résisté à la tentation que ressentent les auteurs de monographies, toujours portés à grandir leur héros. On dirait même que M. Marcel a pris Le Brun en haine. Il le dépeint comme un parfait arriviste et un intrigant sans scrupule. On pourrait retour-

1. Louis Réau, *Peter Vischer et la sculpture franconienne du XIVe au XVIe siècle*. Paris, Plon, 1 vol. in-8°, 190 p. (*les Maîtres de l'Art*).

2. Paul Vitry, *Jean Goujon*. Paris, H. Laurens, 1 vol. in-8°, 127 p. (*les Grands Artistes*).

3. Pierre Marcel, *Charles Le Brun*. Paris, Plon, 1 vol. in-8°, 190 p. (*les Maîtres de l'Art*).

ner à l'auteur le reproche qu'il fait à Le Brun de peindre en noir[1]. Il a résisté aussi à la tentation d'amplifier le sujet; on ne soupçonne pas assez que Le Brun a présidé à l'institution d'un enseignement et d'une administration artistiques qui depuis lors ont commandé les destinées de l'art français.

M. A. Fontaine[2] étudie avec beaucoup de clarté et de méthode les théories des artistes et critiques d'art depuis Poussin jusqu'à Diderot. Par une juxtaposition de citations bien choisies et d'analyses bien faites, il en donne une idée fort juste. M. Fontaine devrait dégager seulement avec plus de force les principes internes qui expliquent ces théories sur l'art; si on ne donne pas des définitions à arêtes précises, les théories esthétiques s'effacent dans le vague et finissent par se ressembler beaucoup entre elles.

Ouvrages divers et ouvrages d'ensemble. — C'est un titre fort alléchant que *l'Art et les mœurs*[3] *en France*. Malheureusement c'est un ouvrage collectif où trop souvent les auteurs n'ont pas assez songé que les artistes étudiés par eux devaient être considérés avant tout comme les portraitistes de leur temps. C'est M. A. Michel qui présente cette série d'études; la publication qu'il dirige a la librairie Colin l'a rendu expert dans l'art d'envelopper des notices particulières avec des idées générales. Il a même dû cette fois remonter très haut, jusqu'à H. Spencer et même Hegel; il reprend une théorie de Spencer qui me paraît aujourd'hui bien contestable : « A l'origine de toutes les civilisations, la peinture et la sculpture n'existent pas en soi; elles ne sont que partie intégrante de l'architecture...; peu à peu, au cours des siècles, le bas-relief, puis la statue se détachent, etc... » C'est tout le contraire que semblent prouver, jusqu'à nouvel ordre, l'art grec et l'art égyptien et même l'art des cavernes.

Des écrits d'amateurs et d'artistes sont quelquefois difficiles à trouver; en les rajeunissant, on donnera sans doute aux historiens de l'art l'habitude de consulter plus souvent les artistes qui ont écrit. Les Mémoires de Ch. Perrault[4] ne sont que des mémoires d'admi-

1. Il voit même les bitumes repousser dans un tableau de Le Brun, ce qui est bien surprenant, cette couleur n'ayant pas été employée avant le XIXe siècle.

2. André Fontaine, *les Doctrines d'art en France, peintres, amateurs, critiques. De Poussin à Diderot*. Paris, H. Laurens, 1909, in-8°, 316 p.

3. *L'Art et les mœurs en France*, par différents auteurs, préface de M. André Michel. Paris, H. Laurens, 1909, 1 vol. in-8°, 295 p. — Ce livre, parmi de très bonnes notices, contient deux études absolument excellentes de M. Ch. Normand, sur la peinture de style Louis XVI, et de M. Fr. Monod, sur la parisienne de Stevens. De telles pages sont la récompense de l'historien de l'art obligé de tout lire.

4. Ch. Perrault, *Mémoires de ma vie*; Claude Perrault, *Relation du voyage*

nistrateur; mais ils contiennent sur l'organisation de l'art sous Colbert des détails fort caractéristiques et qui ne sont que là. La relation du voyage de Claude Perrault à Bordeaux en 1669 est un document aussi amusant à lire que curieux à consulter. M. L. Dimier publie une excellente traduction des discours de Reynolds[1], si pleins de remarques justes, fines et souvent si près des dissertations de nos académiciens du XVIIe siècle. Ces discours sont suivis de notes de voyages, prises devant les peintures de Flandre ou d'Italie. La traduction par M. E. Cammaerts[2] des conférences de Ruskin sur l'architecture et la peinture permettront aussi au grand public de pénétrer la pensée ruskinienne sous sa forme la plus accessible. Enfin M. d'Ardenne de Tizac[3] vient de traduire et d'annoter le livre de S. W. Bushell, sur l'art chinois, qui présente et décrit avec précision quelques-uns des monuments les plus caractéristiques de cet art. Cette étude est nouvelle chez nous, car, si l'art japonais a beaucoup attiré l'attention des amateurs et des historiens depuis déjà bien des années[4], l'art chinois reste pour le moment fort négligé, et de rares spécialistes, MM. Chavannes et Pelliot, se font garants de son intérêt et de son extrême importance.

Des collections déjà très répandues continuent à s'enrichir de livres fort utiles; celle des *Villes d'art célèbres*[5], analogue à celle des *Berühmte Kunststädte* et de l'*Italia artistica*, s'enrichit avec régularité. Palerme et Syracuse nous montrent des monuments de la civilisation européenne à toutes ses périodes, depuis l'époque des temples doriques jusqu'à celle des églises jésuites; M. Diehl nous conduit à travers les restes des mondes grec, romain, byzantin, arabe, gothique et renaissance; Bologne aussi a passé par bien des formes de civilisation, depuis les temps étrusques jusqu'au moment où elle devint le centre d'une féconde école de peinture. Visiter Avi-

à Bordeaux (1669), publiés par Paul Bonnefon. Paris, H. Laurens, 1909, in-8°, 248 p.

1. Reynolds, *Discours sur la peinture. Voyages pittoresques*, trad. par Louis Dimier. Paris, H. Laurens, 1909, in-8°, 468 p.

2. John Ruskin, *Conférences sur l'architecture et la peinture*, trad. par E. Cammaerts. Paris, H. Laurens, 1910, in-8°, 200 p.

3. S. W. Bushell, *l'Art chinois*, trad. annotée par H. d'Ardenne de Tizac. H. Laurens, 1910, in-8°, 359 p.

4. G. Migeon, *Au Japon : promenades aux sanctuaires de l'art* (Hachette, 1908) est un livre fort attrayant par l'originalité et la finesse des impressions.

5. *Les Villes d'art célèbres*. Paris, H. Laurens, in-8°. — *Palerme et Syracuse*, par M. Ch. Diehl; *Bologne*, par M. P. de Bouchaud; *Avignon*, par M. A. Hallays; *Caen et Bayeux*, par M. Prentout; *Bordeaux*, par M. Ch. Saunier; *Oxford et Cambridge*, par M. Joseph Aynard; *Munich*, par M. J. Chantavoine; *Timgad et Tebessa*, par M. Cagnat.

gnon sous la conduite de M. André Hallays, c'est avoir la double chance d'être dans la plus aimable des villes et dans la compagnie du plus attrayant des ciceroni; M. Prentout appelle notre attention sur les richesses archéologiques de la basse Normandie; M. Ch. Saunier nous présente Bordeaux, dont l'intendant Tourny et l'architecte Louis ont fait au XVIIIe siècle une des villes les plus élégantes de France; notons encore une étude sur Bâle, la ville de Holbein et de Böcklin, et Genève, la ville de Calvin et de Rousseau; Oxford et Cambridge, où M. J. Aynard nous montre l'existence de vivantes universités modernes dans un cadre pittoresque d'architecture médiévale; Munich, où M. Jean Chantavoine a écrit un chapitre charmant de finesse, d'esprit, d'ironie sympathique sur le néo-grec bavarois, et je regrette de ne pouvoir signaler le livre de M. Cagnat sur Timgad qu'en maraudant sur le terrain réservé à l'archéologie.

D'autres collections viennent à peine de se constituer et sont déjà en plein développement; l'une étudie les grandes institutions de France[1], parmi lesquelles il faut compter le musée du Louvre, la manufacture de Sèvres, celle des Gobelins, dont l'histoire et le fonctionnement, fort utiles à connaître pour un historien de l'art, sont exposés par des écrivains compétents; une autre[2] présente au grand public les richesses d'art de la Ville de Paris, mais comme ces richesses d'art sont relativement fort peu connues, il est probable que ce grand public comprend un bon nombre de spécialistes de l'art; enfin une dernière collection[3] se compose de petites monographies sur les principaux monuments de France; ces monographies écrites par des archéologues-archivistes sont des modèles d'érudition précise et utile; malgré leurs petites dimensions, elles contiennent plus de notions exactes ou intéressantes que bien des gros livres. On a sagement pensé que l'histoire de l'art devant être une étude de plein air plutôt qu'un travail de bibliothèque, le format de poche était plus convenable que les dimensions de l'in-folio. L'histoire de l'art s'ingénie ainsi à pénétrer dans le grand public par tous les moyens.

Parmi tant de travaux spéciaux, voici quelques ouvrages d'en-

1. *Les Grandes institutions de France* (Paris, H. Laurens, in-8°): *Le Louvre* (peinture), par J. Guiffrey; *les Gobelins*, par J.-J. Guiffrey; *Sèvres*, par Lechevallier-Chevignard, etc.

2. *Les Richesses d'art de la Ville de Paris* (Paris, H. Laurens, in-8°): *l'Hôtel de ville*, par L. Lambeau; *les Églises de Paris* (moyen âge), par Amédée Boinet.

3. *Les Monuments de France* (sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis). Ont déjà paru : *Coucy*, par Lefèvre-Pontalis; *Vézelay*, par Ch. Porée; *Chartres*, par René Merlet; *Saint-Pol-de-Léon*, par Lucien-Th. Lécureux.

semble; dans la collection des *Manuels d'histoire de l'art* publiée sous la direction de M. Henry Marcel et inaugurée par une histoire de la peinture depuis les origines jusqu'au XVIe siècle de M. L. Hourticq, viennent de paraître deux livres nouveaux : *la Gravure*, par M. ROSENTHAL, et *les Arts du tissu*, par M. G. MIGEON.

M. ROSENTHAL[1] a condensé en un volume compact la masse fourmillante des graveurs qui ont creusé le bois ou le cuivre depuis les origines jusqu'à nos jours. Avec une clarté bien difficile en pareille matière, il définit les procédés techniques et il en suit les transformations d'école en école. La gravure n'est pas l'invention subite d'un Finiguerra, le nielleur dont parle Vasari; elle s'est constituée lentement, par une série de pratiques, parmi lesquelles il faut compter les briques chaldéennes, les intailles égyptiennes, les cachets des Grecs et des Romains, les sceaux du moyen âge, les cuivres champlevés. L'instrument a donc existé longtemps avant qu'on ait pris conscience de l'emploi qu'on en pouvait tirer; c'est l'imprimerie qui en a développé l'usage; elle remplaça la miniature pendant que les caractères d'impression remplaçaient l'écriture. Quant au lieu d'origine, aucun point ne semble encore acquis. Depuis, la gravure s'est développée de deux manières; elle transcrit les compositions des peintres; ou bien elle est elle-même une peinture originale en noir et blanc, et c'est ainsi qu'il est donné à M. Rosenthal de rencontrer des artistes tels que Dürer et Rembrandt, Holbein et les illustrateurs français du XVIIIe siècle. Quant à la gravure de transcription, il est curieux de la suivre dans ses transformations pour imiter les effets des peintres Rubens, Watteau ou Reynolds; la gravure photographique est en train de remplacer tout à fait les anciens procédés. Cette histoire est parfaitement contée, avec un grand luxe de détails et de renvois aux collections du Cabinet des Estampes[2]; dans son ensemble, ce livre rappelle ces belles gravures allemandes d'une construction solide et où fourmillent d'innombrables détails.

Le livre important de M. G. MIGEON[3] sur l'art du tissu ne pourra manquer de se répandre, car il contient tout ce qu'un amateur, un

1. Léon Rosenthal, *la Gravure*. Paris, H. Laurens, 1909, 1 vol. in-8°, 472 p. (*Manuels d'histoire de l'art*). Prix : 10 fr.

2. Et même n'y a-t-il pas parfois un peu abus? Il est des notations assez dénuées de gravité pour pouvoir se passer de preuves. Voici, entre autres, une phrase sur Van Ostade : « Le père coupe une miche de pain (B. 46), ailleurs c'est le père qui fait manger son enfant (B. 33), ou dit la prière qui sanctifie le repas du soir (B. 34), etc. » Pourquoi tant de références? Si de telles phrases trouvent des incrédules, c'est qu'ils sont atteints de la folie du doute.

3. Gaston Migeon, *les Arts du tissu*. Paris, H. Laurens, 1909, 1 vol. in-8°, 416 p. (*Manuels d'histoire de l'art*). Prix : 10 fr.

collectionneur et un historien doit connaître sur cette question. L'histoire générale trouve elle-même beaucoup à glaner dans un tel livre. Les tissus, qui sont parmi les objets les plus usuels, les plus circulants, ont été des agents de transmission; les hygiénistes prétendent qu'ils ont apporté d'Orient bien des épidémies; ils ont aussi transmis des motifs décoratifs de peuple à peuple, de siècle à siècle. Des ornementations ont ainsi subsisté à travers les âges et les civilisations, longtemps après avoir perdu le sens symbolique qu'elles avaient d'abord exprimé. De telles décorations ne sont bien souvent que des images religieuses d'où la vie s'est retirée, comme ces mythes religieux qui ne sont plus que des thèmes pour les poètes. M. Migeon explique très clairement la technique des étoffes tissées, brodées et des tapisseries. Il montre les relations de la broderie et surtout de la tapisserie avec la peinture. Son livre est exact et plein; l'auteur ne se perd pas en digressions idéologiques et en commentaires sentimentaux; lorsqu'il s'en rencontre, ils sont empruntés et l'auteur les clôt par un : « Tout cela, c'est de la littérature. » Le mépris de la littérature peut être le commencement de la sagesse; mais ce n'en est pas le dernier mot. Il y a une bonne littérature: écrire avec correction ou même avec élégance est un devoir à l'égard du lecteur comme à l'égard des belles choses; il ne faut pas encourager les historiens de l'art dans ce dédain de la forme[1].

Louis Hourticq.

1. Enfin, il vient de paraître, trop tard pour qu'il nous soit possible d'en donner une étude analytique, un livre de Sir Walter Armstrong sur l'histoire de l'art en Angleterre. Qu'il nous suffise de dire pour le moment que ce volume inaugure une collection d'ouvrages sur l'histoire générale de l'art, publiée en même temps par la librairie Hachette et par des éditeurs d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et d'Amérique. La collection, avec le titre général de : *Ars una, mille species*, se présente sous l'aspect de l'*Apollo* de M. Salomon Reinach, auquel le public continue à faire un si grand et si légitime succès.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

R. Kittel. **Geschichte des Volkes Israel.** II, *Das Volk in Kanaan, Quellenkunde und Geschichte der Zeit bis zum babylonischen Exil;* 2e éd. Gotha, Perthes, 1909. In-8°, xvi-589 pages.

Ce volume n'est pas une simple réédition de celui qui a paru en 1892, mais une refonte à peu près complète, équivalant à une œuvre nouvelle. L'auteur est un critique prudent, l'on dirait volontiers conservateur, si le mot n'impliquait un tant soit peu l'idée de réactionnaire. Mais la rare pénétration dont il fait preuve, tant pour l'analyse que pour l'interprétation des textes, et l'extrême sincérité avec laquelle il aborde tous les problèmes ne permettent pas de négliger la moindre de ses conclusions comme dictée par un préjugé traditionnel.

La période étudiée par M. Kittel va de l'établissement en Canaan à la captivité de Babylone. Il la partage en deux sections, le point de division étant marqué par la mort de Salomon et la séparation des deux royaumes. En tête de chaque section, l'exposé historique, très nourri et très documenté, est précédé d'un minutieux examen des sources qui y correspondent. On trouve donc analysés d'abord, dans la première partie, qui concerne le temps de la conquête et les règnes de Saül, David et Salomon, les livres des Juges et de Samuel et les onze premiers chapitres des Rois. L'analyse du reste des Rois et celle de la Chronique sont renvoyées au début de la seconde partie, qui a pour objet l'histoire des royaumes séparés.

Certains critiques admettent que les plus anciens documents qui sont entrés dans les Juges, Samuel et le commencement des Rois, ont appartenu aux sources iahviste et élohiste de l'Hexateuque. M. Kittel ne se montre pas disposé à les suivre. Mais, comme il ne fait pas difficulté de reconnaître un rapport et une affinité entre les plus anciennes sources des livres dits mosaïques et celles des livres suivants, et que les sources en question sont des œuvres collectives, augmentées au cours des temps, les conclusions du savant critique ne sont pas aussi différentes qu'elles le paraissent de celles des exégètes qui professent la continuité régulière des documents.

Selon notre auteur, les plus anciens recueils de préceptes (décalogue iahviste d'*Exode*, xxxiv, Livre de l'alliance) auraient appartenu à des sanctuaires particuliers où subsistaient certaines traditions des cultes de Canaan. Rien n'est plus vraisemblable; mais il n'est pas démontré pour autant que l'un ou l'autre de ces documents, par exemple le déca-

logue iahviste, ne se rattacherait pas originairement au temple même de Salomon. La composition du Deutéronome à Jérusalem ne prouve pas que le temple n'ait pas connu auparavant d'autre loi écrite. Le Deutéronome primitif, qui fut découvert sous Josias, aurait été une loi faite spécialement pour le sanctuaire hiérosolymitain, et à la rédaction de laquelle Helcias, qui la trouva, aurait été étranger. En ce qui regarde le dernier point, les arguments de M. Kittel sont assez concluants; mais cette question est secondaire. Bien moins probable est l'hypothèse, récemment proposée, et que M. Kittel semble regarder d'un œil tout à fait bienveillant, d'après laquelle le code deutéronomique aurait été mis au jour accidentellement par des travaux de réparation à un mur du sanctuaire où il aurait été jadis placé. La conjecture est toute gratuite, nonobstant le rapprochement qu'on fait de cas semblables en dehors d'Israël. Car le récit des Rois parle de réparations à effectuer moyennant l'argent du temple, et Helcias annonce la découverte du livre à l'officier qui vient chercher l'argent en vue de ces réparations à faire, non pour payer les réparations faites.

M. Kittel n'hésite pas à reconnaître que le précepte du Livre de l'alliance (*Exode*, XXII, 28), concernant l'offrande des premiers-nés de l'homme, doit s'entendre d'une immolation sacrificielle, coutume de Canaan adoptée par les Israélites. Mais il pense que, même dans les temps anciens, le rachat n'était pas défendu, bien que certainement il ne soit devenu qu'assez tard obligatoire. Cette opinion hypothétique ne semble guère autorisée par le texte, qui, pris tel quel, n'envisage pas plus l'hypothèse d'un rachat pour les premiers-nés de l'homme que pour les premiers-nés du troupeau. La pratique du rachat facultatif pourrait donc n'être pas fort ancienne. Et l'on peut en dire autant de la consécration des enfants au service du sanctuaire, autre forme de compensation pour le sacrifice. Car la légende de Samuel, qui présente un tel cas de consécration, n'a pas toutes les garanties désirables d'historicité; elle ne prouve l'existence de cet usage que pour le temps de sa rédaction. Il est pareillement difficile de voir sur quels témoignages on peut s'appuyer pour soutenir que le sacrifice des premiers-nés était tombé depuis longtemps en désuétude à l'époque de Manassé, et que ce roi le rétablit. Il le pratiqua, il l'autorisa, mais rien ne prouve qu'il ait eu à le rétablir. La coutume est de celles qui ne peuvent guère revivre quand on les a une fois abandonnées. M. Kittel cherche à expliquer la conduite de Manassé par des influences étrangères, et d'abord par l'influence assyrienne. Il se demande si le Melek, à qui Manassé et ses sujets sacrifiaient leurs enfants, ne serait pas Marduk ou Shamash; mais on ne voit pas que les Assyriens eux-mêmes aient pratiqué alors de tels sacrifices. Il se retourne vers le Baal de Tyr, dont on aurait transporté le culte à Iahvé, ou qui aurait été adoré à côté de lui; mais le Baal de Tyr ne se recommandait pas autrement à la religion du roi de Juda, et ce n'est pas à lui qu'on sacrifiait les enfants dans les anciens temps. Il y avait bien d'autres dieux en Canaan qui exigeaient le même

culte, et nous savons que les anciens textes réclament les premiers-nés pour Iahvé. Rien n'empêche d'admettre que Iahvé a hérité des anciens Baals, spécialement de l'ancien dieu ou Mélek de Jérusalem, et les sacrifices humains et le sanctuaire de Gé-Hinnom ; Isaïe connaît le bûcher de Mélek, et il le fait allumer par Iahvé pour y brûler les Assyriens. Par conséquent, les sacrifices de Gé-Hinnom s'adressaient à Iahvé-Mélek, et ils n'étaient pas oubliés avant Manassé, puisqu'on y fait couramment allusion sous Ézéchias. A ceux qui objectent contre l'immolation réelle des premiers-nés de l'homme l'insignifiance d'une victime de huit jours, M. Kittel répond lui-même que Iahvé prenait bien à huit jours les veaux, les agneaux et les chevreaux.

A la fin du volume, en appendice, très bonne discussion des récits bibliques et assyrien concernant l'expédition de Sennachérib en Palestine et des conséquences de cette expédition pour le royaume de Juda.

Alfred Loisy.

Nahum Slouschz. **Hébraeo-Phéniciens et Judéo-Berbères.** *Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique.* Paris, E. Leroux, 1908. In-8°, 473 pages. (*Archives marocaines*, t. XIV.)

Ce sont, en réalité, deux ouvrages différents réunis en un seul volume[1]. Examinons-les l'un après l'autre.

Le premier a pour titre : *les Hébraeo-Phéniciens*. Il est divisé en seize chapitres, dont le premier forme une introduction, dans laquelle l'auteur pose le problème de l'origine des Phéniciens, en en montrant toutes les difficultés ; le dernier chapitre est une conclusion, suivie de plusieurs appendices et de notes supplémentaires.

L'auteur s'efforce de résoudre des questions d'ordre historique et ethnographique extrêmement compliquées. Il le fait avec une très grande hardiesse et une réelle originalité ; son érudition est très étendue, mais, malgré tous les mérites qu'il possède, il lui est difficile d'être clair dans l'examen de problèmes particulièrement obscurs et embrouillés. Cherchons à élucider sa pensée.

La thèse centrale que l'auteur soutient est celle de l'identité de races des Hébreux et des Phéniciens. C'est à l'Égypte, à une époque qui n'est pas antérieure aux Hycsos, qu'il faut demander la solution du problème des origines phéniciennes. Quant au nom de « Phénicien », il signifie « l'habitant des dunes et sables rouges ». A l'époque des Juges, Hébreux et Phéniciens forment une seule entité ethnique.

1. L'ouvrage a paru, dans une première édition, en deux volumes : I. *Les Hébraeo-Phéniciens, introduction à l'histoire de la colonisation hébraïque dans les pays méditerranéens.* Paris, E. Leroux, 205 p. in-8° ; II. *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères, recherches sur l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique.* Ibid., 272 p. in-8°.

L'auteur admet d'ailleurs que c'est aussi d'Égypte qu'est venue la civilisation primitive de la Grèce. Les Cadméens (Cadmos, frère de Phénix, sort de la Libye pour civiliser la Grèce) sont les frères aînés des Phéniciens.

Quant aux ancêtres des Sémites, les Beni-Qedem de la Bible, leur séjour primitif était entre l'Indo-Kouch et le golfe Persique. Leur nom signifie « Sémites orientaux ». C'est d'eux que sont sorties les races congénères : Hébreux (ceux d'au delà l'Euphrate), Araméens (ceux du nord montagneux), Arabes (ceux qui sont solidement assis à l'Occident).

Dans le premier des appendices, l'auteur fait un très intéressant parallèle entre la légende de Melqart, « le roi de la cité », plus tard divinité solaire, et celle de Josué, et il s'efforce d'établir qu'une seule et même base a servi à l'édification de la légende de Josué, le héros des Hébreux, et de celle de Melqart, l'hercule des Tyriens.

On peut se rendre compte, par les quelques aperçus que nous venons de donner, de l'extrême richesse du contenu historique et ethnographique du travail de l'auteur sur les Hébraeo-Phéniciens et de l'originalité de ses vues personnelles.

Le second ouvrage de M. Slouschz a pour titre : *Judéo-Hellènes et Judéo-Berbères*. Il est divisé en trois parties : 1° Judéo-Hellènes et Judéo-Romains; 2° Judéo-Himyarites et Judéo-Berbères; 3° essai sur l'histoire des Judéo-Berbères. Cet ouvrage est accompagné, comme le premier, d'appendices et de notes supplémentaires.

Dans la première partie, l'auteur fait un tableau du plus grand intérêt de l'histoire des Judéo-Hellènes et des Judéo-Romains dans l'Afrique du Nord.

En 471 av. J.-C., une colonie juive existe à Éléphantine et à Syène; cette colonie, dont l'existence a été révélée par les célèbres papyrus dont on a tant parlé, descendait probablement des Juifs venus en Egypte avec Jérémie.

Lors de l'érection du temple d'Onias, en Égypte, au second siècle av. J.-C., un nouveau judaïsme se fait jour en Afrique; il est imbu de la conception universaliste des prophètes et de l'éclectisme religieux des proto-Hébreux.

A la veille de la destruction de Jérusalem, en l'an 70, les Juifs et les Judaïsants formaient déjà une grande partie, sinon la majorité de la population de la Lybie.

Lors des luttes meurtrières qui eurent lieu entre les Judéo-Hellènes et les Romains, la Cyrénaïque et la Libye orientale, ruinées et dépeuplées, disparurent pour longtemps des annales de l'histoire juive. A partir de cette époque, le judaïsme helléniste en Afrique tombe en décadence.

Lorsque la Carthage romaine prend la place de l'ancienne capitale phénicienne, cette ville devient le centre du judaïsme traditionnel talmudiste. Les colonies juives, dont Carthage est ainsi la métropole, s'étendent jusqu'en Mauritanie; à partir du IIIe siècle de notre ère, la

Mauritanie romaine est parsemée de colonies juives; dans l'Afrique des Vandales, les Juifs étaient encore en nombre considérable.

Tels sont quelques-uns des points principaux mis en lumière par le savant exposé de l'auteur. Un fait intéressant, relevé par lui, c'est la persistance de la langue hébraïque parmi les Puniques, témoin l'idiome hébraïque découvert par l'auteur dans le Djebel tripolitain.

Passons maintenant à la seconde partie : Judéo-Himyarites et Judéo-Berbères. L'intérêt provoqué par les savantes recherches de l'auteur va ici en augmentant, car ce n'est rien moins que l'obscur et grand problème de l'origine des Berbères qu'il aborde et auquel il s'efforce de donner une solution nouvelle.

Depuis le second empire égyptien, des races de couleur blanche occupaient le Tell et les Ksour; ces races primitives ont été grossies de colonies issues de tous les pays méditerranéens : Phéniciens, Puniques, Grecs, Romains, Espagnols et Vandales, tous ont contribué dans une certaine mesure à la constitution de l'homogénéité plus ou moins apparente des Berbères, appellation qui rappelle le mot « Barbares » des Grecs.

Ibn-Khaldoun distingue les Berbères qui occupaient l'Afrique depuis la plus haute antiquité, et les Berbères descendant d'Himyar et formant une race proto-arabe, qui se mêle en Afrique aux aborigènes et se berbérise définitivement. L'auteur attache une grande valeur à cette affirmation de l'historien arabe.

La première apparition des Himyarites en Afrique semble coïncider avec la période des guerres entre Romains et Puniques. Il faut d'ailleurs chercher le point de départ des Himyarites dans leurs migrations en Éthiopie.

Cette poussée des peuples himyarites vers le nord de l'Afrique a subi une forte influence juive.

Le judaïsme a d'ailleurs pénétré dans le sud de l'Arabie dès l'an 115 av. J.-C.; à partir du IIe siècle de l'ère chrétienne, l'infiltration du judaïsme chez les Himyarites est constatée.

En 115-118, la colonie juive d'Éthiopie avait reçu un apport considérable de Juifs hellénistes, témoin les traditions conservées chez les Phalacha d'aujourd'hui.

L'auteur conclut de ses observations à la persistance en Afrique d'une race juive, plus ou moins autochtone, qui, par sa constitution, ses origines et ses traditions, correspond aux Berbères. Ces Judéo-Berbères correspondent aux Berbères, comme autrefois les Hébréo-Phéniciens correspondaient aux Puniques, les Judéo-Hellènes aux Grecs, les Judéo-Romains aux Romains. L'auteur étaie sa démonstration sur des témoignages archéologiques d'autant plus intéressants qu'ils proviennent en partie des fouilles auxquelles il s'est livré en Afrique.

La troisième et dernière partie est un essai sur l'histoire des Judéo-Berbères. L'ouvrage est terminé par une conclusion générale, suivie

de notes et appendices sur les Thérapeutes et les Maghrabia et sur quelques témoignages épigraphiques.

« Aujourd'hui, dit l'auteur dans sa conclusion, et surtout depuis que les Juifs exilés de l'Espagne en 1391 et en 1492 sont venus s'établir en masse sur le continent noir, il serait difficile de tracer une ligne de démarcation rigoureuse permettant de distinguer combien d'éléments judéo-berbères subsistent encore dans les cités du littoral. Cependant, dans l'Atlas marocain et algérien et dans les Ksour du Sahara, dans toute la Tripolitaine et à Djerba, l'élément judéo-berbère est resté relativement indemne : à Tunis même, dans cette grande cité pourtant ouverte à toutes les infiltrations du dehors, où existe une communauté judéo-italienne, l'élément judéo-berbère continue à prédominer. Mais c'est dans le Blad-es-Siba, dans les Ksour algériens et tripolitains, demeurés jusqu'ici inaccessibles à l'infiltration européenne, qu'on peut retrouver le judéo-berbère dans un état à peu près semblable à celui des Maghrabia, tels que nous les représentent les littératures juive et arabe du moyen âge. »

On voit, par cette citation, combien les belles études historiques et archéologiques de M. Slouschz sont actuelles et à quel point elles touchent aux questions si captivantes de la colonisation de l'Afrique du Nord.

Ed. Montet.

R. Delachenal. **Histoire de Charles V**; t. I et II (1338-1364). Paris, A. Picard, 1909. 2 vol. in-8°, xxxv-475; vi-494 pages, 2 pl. et 1 carte. Prix : 20 fr.

Il n'existait pas jusqu'ici d'histoire complète de Charles V; car le livre médiocre de l'abbé de Choisy, dont la dernière édition date de 1695, ne mérite pas ce nom, et, si d'importants épisodes de ce règne ont été étudiés par des érudits distingués comme Secousse dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles II, roi de Navarre*, Siméon Luce dans ses livres sur *la Jacquerie* et sur *Bertrand du Guesclin*, F.-T. Perrens dans sa biographie d'*Étienne Marcel*, ces travaux de détail ne pouvaient tenir lieu d'un ouvrage d'ensemble sur la vie du plus illustre des Valois. L'*Histoire de Charles V*, dont M. R. Delachenal a fait paraître récemment les deux premiers volumes consacrés à la jeunesse de ce prince, est venue heureusement combler cette lacune. De longues et fructueuses recherches dans les archives de la France et de l'étranger ont fourni à l'auteur un grand nombre de documents restés inédits jusqu'à ce jour, qui lui ont permis de compléter et de rectifier les assertions de ses devanciers et de renouveler sur beaucoup de points un sujet qui pouvait paraître épuisé.

Charles, premier dauphin de la maison de France, né le 21 janvier 1338 (et non 1337), ne commença à jouer un rôle politique qu'en 1355,

lorsque Jean II lui confia, avec le titre de « lieutenant du roi », un grand commandement militaire comprenant la Normandie et la Bretagne, et surtout lorsqu'il lui eut fait don, le 7 décembre, du duché de Normandie, son ancien apanage, pour déjouer les intrigues de Charles le Mauvais, roi de Navarre; celui-ci avait en effet essayé d'entraîner le jeune prince dans un complot contre son père. Le nouveau duc se rendit à Rouen, dans les premiers jours de janvier, pour recevoir l'hommage des grands feudataires de la province. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'eurent lieu, le 5 avril 1356, l'arrestation du roi de Navarre et l'exécution sommaire de Jean V, comte d'Harcourt, de Jean Malet de Graville, de Guillaume de Mainemares dit Maubue, chevaliers, et de Colin Doublel, écuyer de Charles le Mauvais. Les principales circonstances de cette sanglante tragédie sont bien connues par les récits de Jean le Bel, de Froissart et des autres historiens du temps; mais il restait encore un certain nombre de points obscurs que l'auteur a réussi le plus souvent à éclaircir.

Le plus difficile est de déterminer les mobiles qui ont porté le roi de France à cette « crueuse justice », comme dit Froissart. Certains chroniqueurs font allusion à un complot tramé contre Jean II par le roi de Navarre, qui aurait songé, pour s'emparer de sa personne, à profiter d'un voyage que son beau-père allait faire à l'abbaye de Beaupré au diocèse de Beauvais, où il devait tenir sur les fonts baptismaux un enfant de son cousin germain Jean d'Artois, comte d'Eu, fils du célèbre Robert d'Artois et de Jeanne de Valois. Comme le témoignage de Jean de Fricamps[1], à ce sujet, est confirmé par les récits de Jean de Noyal et du bourgeois de Valenciennes, il n'y a pas de motifs sérieux de mettre en doute l'existence d'un complot ou tout au moins d'un projet de complot, qui se confond sans doute avec celui que Charles le Mauvais avait ébauché précédemment avec le dauphin et qu'il poursuivait maintenant pour son compte exclusif. M. Delachenal penche pour cette explication et croit que la révélation de ce complot, dont l'importance aurait été fort exagérée par l'entourage du roi, aurait ravivé de vieilles rancunes qui sommeillaient dans le cœur de celui-ci. Il nous semblerait préférable de chercher plutôt la cause de l'irritation de Jean II dans un événement tout récent, la résistance de la noblesse

1. Les renseignements les plus précis sur ces deux projets de complot, qui n'en font vraisemblablement qu'un, se trouvent dans la déposition de Jean de Fricamps dit Friquet, un des familiers de Charles le Mauvais, qui avait été arrêté dans la salle du château de Rouen en même temps que lui et détenu au Châtelet de Paris; malheureusement, le texte original en est perdu et on ne la connaît que par un résumé fait de mémoire, en 1385, par Yves Derian, secrétaire de Jean II, qui avait procédé à l'interrogatoire de ce chevalier en 1356. Dans les deux cas, le but du complot était de s'emparer de la personne de Jean II, de l'emprisonner et de le faire périr; dans le projet de 1355, le dauphin devait aller, à la diète de Metz, solliciter le concours de son oncle, l'empereur Charles IV de Luxembourg.

normande à la levée des aides votées par les États-Généraux de 1355. Froissart, en effet, mentionne en première ligne parmi les opposants le comte Jean d'Harcourt et Jean de Graville[1]; le premier s'était encore exprimé dans les termes les plus injurieux pour son souverain à l'assemblée des grands seigneurs réunie au château du Vaudreuil vers le milieu de février 1356.

M. Delachenal a fixé avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer l'itinéraire suivi par Jean II pour se rendre de l'abbaye de Beaupré à Rouen par Gournay, Mainneville[2], la forêt de Lyons et la route de Paris à Rouen qu'il quitta à la hauteur de la porte Martainville pour contourner les fossés de la ville jusqu'à la poterne de la grosse tour du château. Il eût été en outre intéressant de rechercher, plus que ne l'a fait l'auteur, les raisons de ce voyage « par chemins estranges », comme dit le chroniqueur rouennais Pierre Cochon; car la pensée d'un complot réel ou supposé tel n'a pas été, ce semble, étrangère au choix de ces voies détournées. D'après Jean de Noyal, c'est à l'abbaye de Beaupre que le roi fut informé de ce qui se tramait contre lui, probablement par ses cousins Jean et Charles d'Artois, qui avaient pu avoir connaissance des menées de la noblesse normande pendant le séjour qu'ils avaient fait en Normandie auprès du dauphin dans le cours de l'année 1355[3]. Il n'est donc pas douteux que l'itinéraire suivi par le roi n'ait été combiné d'avance à l'abbaye de Beaupré pour dépister les conjurés et les surprendre en même temps. M. Delachenal rejette avec raison les insinuations malveillantes de P. Cochon, d'après lequel le roi aurait recommandé à son fils aîné d'inviter le plus possible de convives et de les retenir à table jusqu'à son arrivée et ordonné à Jean Mustel, maire de Rouen, de faire fermer les portes de la ville dès que le dîner serait commencé. L'idée d'un semblable guet-apens répugne au caractère loyal de Jean II; mais il est bien difficile de croire que ce prince n'ait pas été informé à l'abbaye de Beaupré de la date de l'assemblée de notables convoquée par son fils aîné et n'ait pas prévu que celui-ci réunirait ce jour-là à sa table les principaux seigneurs de la Haute-Normandie; car, sans cela, il ne serait pas survenu juste au milieu du dîner. Quant au dauphin, non seulement il n'était pas de connivence avec son père, mais il a encore hautement désapprouvé la conduite de ce dernier, et quand il fut au pouvoir, il s'efforça d'effacer les souvenirs odieux qui se rattachaient à ce triste événement. En effet, si ce fut peut-être sous la pression du parti navarrais qu'il fit restituer aux héritiers des victimes leurs biens confisqués par son père, c'est de son propre mouvement qu'il accorda à la maison

1. Froissart (éd. S. Luce), t. IV, p. 176.

2. M. Delachenal identifie avec raison « Menneville » des *Grandes Chroniques* avec Mainneville (Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors).

3. Jean et Charles d'Artois se trouvaient auprès du dauphin, notamment pendant les mois de juin et de juillet 1355 (*Histoire de Charles V*, t. I, p. 105, n. 3).

d'Harcourt une éclatante réparation, en faisant épouser, le 14 octobre 1359, au fils aîné de l'infortuné Jean V une fille de France, Catherine de Bourbon, sa belle-sœur[1].

Le récit de la bataille de Poitiers, que M. Delachenal a fait avec un soin tout particulier après une étude sur le terrain, offre des parties très neuves, notamment en ce qui concerne les effectifs des deux armées et leurs opérations pendant le combat. La détermination exacte des forces anglaises et françaises présente de grandes difficultés à cause des exagérations et des contradictions des chroniqueurs, qui attribuent à Jean II une armée de 50,000 et même de 60,000 hommes. L'auteur a pris pour base de ses recherches les données fournies par deux sources anglaises de premier ordre, la *Scalacronica* de Thomas Gray de Heton, chevalier, qui a fait avec Édouard III la campagne d'hiver de 1359-1360 et s'est trouvé ainsi en rapports avec beaucoup de combattants de Poitiers, et la lettre adressée à Jean de Montaigu, comte de Beauchamp, par Barthélemy de Burghersh, qui a suivi le prince de Galles dans son expédition et pris part à la bataille de Poitiers. Grâce à ces indications, il a pu arriver à des chiffres beaucoup plus vraisemblables, soit 6,000 à 7,000 hommes pour l'armée anglaise et 12,000 à 14,000 pour l'armée française[2], c'est-à-dire à peu près le double des forces du Prince Noir, proportion qui se trouve indiquée dans quelques textes, notamment dans la Chronique de Pierre Cochon.

M. Delachenal a raconté avec autant d'impartialité que d'exactitude les divers incidents qui ont marqué les sessions des États-Généraux de 1356, de 1357 et de 1358, ainsi que les événements auxquels a été mêlé Étienne Marcel. Toutefois, sans revenir sur cet épisode bien connu de la régence du dauphin, nous croyons devoir insister sur deux points. Il serait possible d'abord de donner au programme politique d'Étienne Marcel et de son parti une portée plus large que ne l'a fait l'auteur et qu'on ne le fait d'ordinaire en utilisant quelques documents qu'il a mis au jour. Ces textes montrent, en effet, les efforts tentés par le prévôt des marchands et ses amis pour rallier à leur cause les principales villes de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne et permettent de croire qu'ils ne visaient rien moins qu'à constituer une sorte de fédération des grandes communes du nord de la France qui eût pu tenir tête à la royauté. Aussi le dauphin, qui comprenait les dangers que ce projet pouvait faire courir à la monarchie, s'empressa-t-il

1. *Grandes Chroniques*, éd. P. Paris, t. VI, p. 164. — *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. S. Luce, p. 65.

2. Ces évaluations globales ne peuvent être, bien entendu, qu'approximatives, car, si on possède des chiffres précis pour les hommes d'armes des deux armées et les archers anglais, il reste un élément indéterminable, les gens de pied (fantassins gallois ou irlandais, arbalétriers et pavoisiers français), qu'il est très difficile de distinguer des non-combattants (valets d'armée et convoyeurs). Voy. sur ce point les remarques de M. Tout dans *English historical Review*, t. XXV, p. 158.

de réprimer sévèrement les mouvements populaires qui se produisirent à Amiens, à Laon et dans d'autres villes. En outre, M. Delachenal[1] a établi de la façon la plus nette que la chute d'Étienne Marcel n'est pas due uniquement aux intrigues des bourgeois royalistes, mais qu'elle a eu aussi pour cause la défection de beaucoup de ses partisans désireux de ne pas se compromettre plus longtemps avec lui. C'est ce qui explique comment on voit figurer dans la coalition, sous les efforts de laquelle il a succombé, bon nombre de ses anciens amis, comme Jean Maillart, son « compère » de la corporation des drapiers, Jean Belot, un de ses échevins, à côté de Pépin des Essarts, qui était le cousin germain, si ce n'est le frère de Marguerite des Essarts, la seconde femme du prévôt des marchands.

Le second volume, où l'auteur a exposé avec la plus grande clarté la suite des négociations diplomatiques qui ont abouti aux traités de Brétigny et de Calais, renferme encore des chapitres tout à fait neufs, comme ceux qu'il a consacrés à l'élaboration du premier traité de Londres, à son analyse et à son influence sur la paix de Brétigny. Au lendemain du désastre de Poitiers, Innocent VI s'était hâté d'envoyer, à Bordeaux, auprès du prince de Galles le cardinal de Périgord et le cardinal Capocci, dont l'intervention fit conclure la trêve de Bordeaux, qui devait durer un peu plus de deux ans (du 23 mars 1357 au 9 avril 1359). M. Delachenal conjecture, non sans vraisemblance, qu'au cours des pourpariers relatifs à cette trêve les plénipotentiaires français et anglais auraient discuté les conditions de la paix en présence du roi de France et du fils aîné d'Édouard III et que les bases de l'accord arrêté à Bordeaux devaient avoir beaucoup d'analogie avec celles du premier traité de Londres. Les négociations, reprises après l'arrivée de Jean II en Angleterre, aboutirent à un projet de traité que Regnaut d'Acy, avocat du roi au Parlement, rapporta à Paris à la fin de janvier 1358, et qui, suivant les *Grandes Chroniques*, « moult plut aus diz duc [de Normandie] et conseilliers » ; mais les clauses en furent tenues secrètes. Si ce document resta ignoré des contemporains, il n'a pas été plus connu des historiens modernes, qui ont cru que les deux traités de Londres de 1358 et de 1359 étaient identiques. M. Delachenal a eu le mérite d'en découvrir le texte dans un manuscrit du fonds Cottonien au Musée britannique, où il ne porte pas de date; mais l'auteur a démontré qu'il ne saurait y avoir de doute à ce sujet. Ce document offre, en effet, tant de ressemblances avec le traité de Brétigny qu'il semble, à première vue, être un avant-projet de celui-ci; car les cessions territoriales, comme à Brétigny, ne comprennent ni la Normandie, ni le Maine et l'Anjou, ni la Touraine; le chiffre de la rançon du roi, fixé ici à quatre millions de florins d'or à l'écu au lieu de trois millions, seul diffère. En outre, les négociations n'auraient pas été si rapidement menées aux conférences de Brétigny

1. *Hist. de Charles V*, t. II, p. 20, n. 7.

si les plénipotentiaires n'avaient pas eu entre les mains un texte sur lequel l'accord s'était déjà fait entre les parties. Il est dès lors surprenant que ce traité n'ait pas été mis à exécution. M. Delachenal ne pense pas que l'échec des négociations puisse être attribué à la duplicité d'Édouard III ou au désir qu'il ait eu de profiter des embarras que suscitait au dauphin l'insurrection parisienne pour accueillir de nouvelles avances de Charles le Mauvais[1]. Il ne croit pas davantage que l'inexécution du traité doive être imputée, comme l'a prétendu le roi d'Angleterre, au défaut de paiement du premier terme de la rançon (600,000 écus), qui était exigible avant le 1er novembre 1358, sous prétexte qu'Édouard III, après le traité de Brétigny, s'est contenté de 400,000 écus au lieu de 600,000, que le dauphin s'était engagé à verser. Cet argument n'est pas très probant parce que le roi d'Angleterre pouvait se montrer plus exigeant en 1358 qu'en 1360, alors que l'insuccès de sa dernière expédition l'avait rendu plus accommodant et qu'il avait pu voir par lui-même que la France épuisée était incapable d'un effort plus considérable. D'après M. Delachenal, il faudrait chercher la cause de la rupture dans les dissentiments graves qui existaient, depuis 1356, entre le Saint-Siège et la cour d'Angleterre à propos de conflits de juridiction. Édouard III, en différant le rétablissement de la paix que ses sujets ne souhaitaient pas, espérait peser sur la cour d'Avignon et obtenir ainsi un règlement plus avantageux des difficultés qui les divisaient. S'il a soumis le premier traité de Londres au Parlement anglais, comme le rapporte Thomas Gray[2], c'est afin d'être couvert par un vote des Communes pour justifier vis-à-vis du roi de France la rupture des négociations. Cette explication mérite d'être prise en considération, car l'article 29 du second traité de Londres mentionne encore l'intention où est le roi d'Angleterre de ne traiter définitivement avec la France qu'après le règlement de son différend avec le Saint-Siège.

Le second traité de Londres, que Jean II signa inconsidérément le 24 mars 1359, était beaucoup plus onéreux que le premier, puisqu'il abandonnait aux Anglais, outre les provinces du Midi et du Centre énumérées dans celui-ci, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine

1. Les avances du roi de Navarre sont attestées par une « endenture » du 1er août 1358 scellée de trois de ses chevaliers et de trois chevaliers du roi d'Angleterre, que M. Delachenal considère, à juste titre, comme un simple projet, tandis que Siméon Luce regardait cette pièce comme un véritable traité.

2. D'après la *Scalacronica*, Édouard III aurait soumis au Parlement, dans la session de 1358, le projet de traité préparé par les légats du pape [premier traité de Londres], sous prétexte que « le challange de son droit de France » ayant été [poursuivi avec l'assentiment des Communes, il ne voulait conclure qu'avec leur agrément un traité qui impliquait renonciation à la couronne de France; les députés auraient subordonné leur consentement à la renonciation du Saint-Siège au tribut annuel que Jean sans Terre s'était obligé à payer et à la cessation des empiètements des juges d'Église sur les justices laïques.

et le comté de Boulogne. Le rejet de ce traité par les États-Généraux, que le dauphin avait convoqués d'urgence, entraîna une nouvelle invasion de la France par Édouard III; mais l'échec de ce prince devant Reims, où il avait espéré se faire sacrer roi de France, et sa retraite désastreuse dans les plaines de la Beauce ne tardèrent à l'amener à des dispositions plus conciliantes. Le 1er mai 1360, des conférences définitives s'ouvrirent à Brétigny, hameau du village de Sours, près de Chartres. Les négociations marchèrent si rapidement que, dès le troisième jour, l'entente était faite sur les points principaux et il ne restait plus que des questions de détail à résoudre. En effet, l'article 13 du traité de Brétigny affranchit du paiement de toute rançon personnelle seize des anciens prisonniers de Poitiers, qui figurent parmi les otages, pourvu qu'ils n'aient pris à ce sujet aucun engagement antérieur au 3 mai 1360. D'autre part, quatre des plénipotentiaires français, dont M. Delachenal a retrouvé les quittances, quittaient Chartres à cette date après avoir réglé leurs dépenses d'hôtel[1]. Il ne paraît pas douteux, comme le suppose l'auteur, que ce ne soit le premier traité de Londres qui ait servi de base aux dernières discussions; toutefois, les députés du dauphin obtinrent que le chiffre de la rançon du roi fût réduit à trois millions d'écus d'or et que sa mise en liberté ne fût plus subordonnée comme précédemment au paiement préalable d'un acompte de 600,000 écus.

Le traité de Brétigny ayant été conclu entre le dauphin et le prince de Galles devait, pour devenir définitif, être ratifié solennellement par les rois de France et d'Angleterre; mais il fallait auparavant régler les questions laissées en suspens ainsi que les difficultés nées de l'exécution du traité. Ce fut l'objet des conférences tenues à Calais dans le courant d'octobre 1360. La question la plus importante à résoudre était celle des renonciations; car l'article 12 de cette convention imposait aux deux souverains l'obligation de renoncer expressément à leurs prétentions respectives sans fixer de date pour l'accomplissement de cette formalité. Les renonciations consistaient pour Jean II dans l'abandon de la « souveraineté » et du « ressort » (droit de recevoir les appels), non seulement sur les provinces qu'il venait de céder « en domaine » au roi d'Angleterre, mais encore sur la Guyenne et une partie de la Gascogne qui appartenaient déjà à ce dernier; les renonciations d'Édouard III devaient porter sur ses droits à la couronne de France, sur l'hommage, souveraineté et domaine des duchés de Normandie et de Touraine, des comtés d'Anjou et du Maine, ainsi que sur l'hommage et souveraineté du duché de Bretagne et du comté de Flandre. Le débat très vif qui s'éleva à ce sujet porta surtout sur la question de savoir si les renonciations pouvaient être faites valablement avant que la remise des territoires cédés au roi d'Angleterre eût été réellement

1. Ces quatre personnages étaient Charles de Montmorency, Ainard de La Tour, Jean de Grolée et Artaut de Beauseimblant (*Hist. de Charles V*, t. II, p. 194, n. 3-5, et p. 198, n. 1).

effectuée. Pour ne pas retarder plus longtemps la ratification du traité de Brétigny, on convint d'en distraire une partie de l'article 11 et l'article 12 en entier, qui prirent place dans un acte spécial, la « lettre des renonciations ». Il était, en outre, stipulé que Jean II ferait délivrer aux commissaires d'Édouard III les territoires cédés avant le 24 juin et au plus tard avant le 1er novembre 1361, que, cette remise une fois opérée, les deux rois feraient sous serment « les renonciations, transports, cessions et délaissements » prescrits par le traité de Brétigny, et qu'ensuite leurs procureurs échangeraient des lettres de renonciation pure et simple dans l'église des Augustins de Bruges avant le 30 novembre 1361. Cette distraction, qui avait été demandée par les plénipotentiaires français, devait avoir plus tard d'importantes conséquences. D'une part, le texte du traité de Brétigny ratifié à Calais ne contenait pas l'article 12, le seul qui imposât l'obligation des renonciations; d'autre part, le texte entier de ce traité n'ayant été approuvé que conditionnellement par le roi d'Angleterre pour le cas où les renonciations seraient faites dans les délais indiqués, si celles-ci n'avaient pas lieu, la condition venait à défaillir et le traité tout entier avec l'article 12 n'existait plus. M. Delachenal ne croit pas que le dauphin et ses conseillers aient prévu, en 1360, tout le parti qu'ils pourraient tirer ultérieurement de la disjonction des articles 11 et 12; il pense que ceux-ci, en gens prudents, prirent seulement leurs précautions pour restreindre les effets irrémédiables du traité en insérant la réserve de la « souveraineté » et du « ressort » dans les « lettres de transport » des territoires cédés aux Anglais, mais il repousse à juste titre l'hypothèse d'une supercherie de la part des négociateurs français imaginée par Froissart, hypothèse que la présence de juristes[1] et de notaires expérimentés auprès du roi d'Angleterre rend fort peu probable. Il est vrai que les circonstances favorisèrent singulièrement les desseins du prince et des légistes de son conseil. La remise aux commissaires d'Édouard III des terres qui lui étaient cédées ne se termina qu'à la fin de mars 1362, par suite de la résistance des populations, alors que le dernier délai fixé pour les renonciations par les actes additionnels de Calais était expiré depuis plus de quatre mois. Ce ne fut pas cependant la faute de Jean II si ces renonciations n'eurent pas lieu; car, dans les derniers jours de janvier 1362, il demandait une prorogation de délai et, vers le 20 mars, il envoyait Jacques Le Riche, maître des requêtes de l'Hôtel, et Alphonse Chevrier, conseiller au Parlement, soumettre au roi d'Angleterre le texte des lettres de renonciation qu'il se proposait de faire dresser devant notaire. M. Delachenal ne croit pas, comme l'ont conjecturé quelques historiens récents, que le dauphin et les conseillers du

1. Quatre légistes de profession, Jean de Carleton, Jean Barnet, Adam de Houton, William de Loughteburgh, docteur en droit civil, trésorier de l'église de Chichester et l'un des négociateurs de Brétigny, figurent parmi les plénipotentiaires anglais aux conférences de Calais (*Hist. de Charles V*, t. II, p. 241, n. 1).

roi aient modifié après coup les instructions données par celui-ci à ses deux envoyés, bien que cette explication ne soit pas dénuée de toute vraisemblance. Mais, comme ces instructions remontent à une époque où le jeune prince était encore gravement malade à la suite d'une dernière crise qu'il venait de traverser[1], il nous paraît plus sûr de supposer avec l'auteur que le roi d'Angleterre n'a pas donné suite à la démarche du roi de France parce qu'il était alors plus préoccupé d'accueillir les ouvertures qui lui étaient faites par quatre princes du sang, les ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berry, frère et fils de Jean II, et le duc de Bourbon, qui étaient restés comme otages en Angleterre et désiraient vivement recouvrer leur liberté. En effet, dans le projet de convention intervenu avec eux, il subordonnait la libération des otages, entre autres conditions, à la mention du « consentement exprès des pairs, prélats et communes du royaume de France » dans les lettres de renonciation de Jean II et de tous ses fils et à la délivrance de nouvelles lettres de transport pour tous les territoires cédés, dans lesquelles la réserve du « ressort » serait supprimée. Ces clauses rendaient inutiles toutes les précautions prises par le dauphin et ses conseillers pour écarter les conséquences désastreuses des renonciations en ce qui concernait la « souveraineté » et « le ressort » sur les provinces abandonnées aux Anglais. Aussi le « traité des fleurs de lys », quoiqu'approuvé par le roi de France, échoua-t-il devant le mécontentement général par suite de l'impossibilité où l'on était alors de se procurer la somme de 200,000 écus, formant le solde de la première annuité de la rançon. C'est alors que Jean II, ne sachant comment sortir de la situation inextricable dans laquelle il se trouvait, forma le projet de se rendre en Angleterre, où il n'est pas allé se constituer prisonnier, comme on le dit généralement, mais où il est venu en négociateur[2], ainsi que le fait très justement remarquer M. Delachenal. Il comptait sur son prestige personnel et sur ses bonnes relations avec la cour d'Angleterre pour obtenir la prolongation des délais fixés par les traités de Brétigny et de Calais. Il mourut à Londres, le 8 avril 1364, sans avoir réussi dans ses négociations, mais on peut croire avec M. Delachenal que cette démarche a écarté une rupture avec l'Angleterre, que le rejet du traité des princes rendait imminente à la fin de l'année 1363.

L'*Histoire de Charles V* est une œuvre de premier ordre, pleine de

1. *Hist. de Charles V*, t. II, p. 311, n. 1-3.

2. Les termes du sauf-conduit du 3 décembre 1363 délivré par Édouard III à Jean II sont formels : « Cum magnificus princeps Johannes, rex Francie illustris, ... in regnum nostrum Anglie sit venturus, nos ... suscepimus ipsum fratrem nostrum veniendo ... in dictum regnum nostrum, ibidem morando et exinde ad partes Francie redeundo ... in salvum et securum conductum nostrum. » Ces termes sont identiques à ceux d'un sauf-conduit délivré, le 1er février 1364, à Waldemar III, roi de Danemark, qui venait visiter l'Angleterre (Rymer, *Fœdera*, t. III, éd. 1830, p. II, p. 718 et 719).

faits nouveaux et d'aperçus originaux sur nombre de questions controversées des règnes de Jean II et de Charles V. Elle se distingue par le grand nombre de textes inédits qu'elle renferme[1], la mise en œuvre d'une masse considérable de documents, l'emploi de sources anglaises peu connues, l'impartialité dont l'auteur ne s'est pas départi dans ses jugements et surtout par une sûreté de critique peu commune, qui lui fait presque toujours trouver la solution juste. M. Delachenal a su, du reste, allier à une connaissance approfondie du sujet et à une méthode scientifique rigoureuse des qualités de style dont M. Ph. Lauer a déjà apprécié le mérite dans cette *Revue*[2]. Il convient néanmoins de signaler à ce point de vue les pages où il a fait revivre les figures de Charles le Mauvais, d'Étienne Marcel et de Robert Le Coq, l'étude très intéressante qu'il a consacrée au tempérament et au caractère de Jean II, ainsi que le portrait qu'il a tracé de Charles V, qui forme, dans le paragraphe intitulé « Le futur roi », l'épilogue du tome second; ils ne sont pas moins remarquables par la justesse d'observation que par le souci de la forme.

J. Tardif.

Louis Davillé. **Leibniz historien. Essai sur l'activité et la méthode historiques de Leibniz.** Paris, Alcan, 1909. In-8°, 798 pages.

L'ouvrage de M. Davillé, fondé sur l'étude directe des sources, est une minutieuse enquête sur les travaux historiques de Leibniz. Nous connaissions déjà Leibniz *théoricien* de l'histoire; nous devons à M. Davillé de nous l'avoir montré historien de métier, épris de précisions techniques, abordant l'étude du moyen âge allemand après de patientes analyses. A Vienne, par exemple, il lit « quantité de manuscrits, joignant quelquefois », nous dit-il, « la nuit au jour » (p. 71). Il sait collationner et restituer des textes : dans les *Accessiones*, il publie les *Gesta Trevirorum* d'après trois manuscrits (p. 486). Le *Codex diplomaticus*, les *Scriptores Brunsvicenses* sont de véritables publications de

1. Le second volume de l'*Histoire de Charles V* se termine par un choix de quarante pièces justificatives pour la plupart inédites, parmi lesquelles il convient de citer le premier traité de Londres; quant aux documents déjà connus, l'auteur n'a réimprimé que des textes de premier ordre, comme la relation de la bataille de Poitiers adressée par le prince de Galles aux maires et aldermen de Londres, dont l'édition anglaise est défectueuse, une des lettres d'Étienne Marcel et de la municipalité de Paris à l'échevinage d'Ypres (11 juillet 1358), un projet de traité entre Édouard III et Charles le Mauvais (1er août 1358), où l'éditeur a fait d'heureuses restitutions, comme celle de la « duchée d'Or[lien]s », et la lettre du dauphin sur les incidents de l'insurrection parisienne à son beau-frère Amédée VI, comte de Savoie. Tous ces documents ont été, du reste, revisés par l'auteur sur les originaux et publiés avec un soin minutieux.

2. *Revue historique*, t. CI, p. 343-345.

textes avec des dissertations critiques sur la valeur et la nature des documents (p. 260).

Dans une première partie, M. Davillé résume l'extraordinaire activité historique de Leibniz. Il essaie ensuite d'entrevoir si cette activité fut celle d'un véritable historien.

Leibniz a constamment eu ce qu'on pourrait appeler la conception *historique* des choses. Il a nettement formulé par exemple la méthode historique en matière juridique : droit romain et histoire romaine, droit feodal et histoire médiévale, droit canon et histoire ecclésiastique, ce sont là pour lui études connexes et qui se compénètrent. De même, il réclame une histoire des prodiges, des rites, des monnaies, des inscriptions, etc. (p. 347). Il distingue de façon neuve l'histoire du culte et l'histoire des dogmes (p. 352, n. 1). Grâce aux nuances subtiles qu'il découvre entre les plus proches problèmes, il suggère une infinité d'*histoires possibles*. On pourrait résumer l'attitude de Leibniz en disant qu'en toute chose est inclus selon lui un problème historique.

Toutes les sciences auxiliaires de l'histoire : épigraphie, archéologie, numismatique, diplomatique, philologie historique, sont non seulement scrutées par lui, mais encore approfondies et agrandies. Il connaît les règles de la critique historique, donne une théorie du témoignage et indique quelles sont les divergences de méthode que l'on doit observer selon les époques (p. 395-396). D'une façon générale, il utilise les actes publics ou documents officiels : traités, ordonnances, édits, lois, diplômes, etc.; il pose clairement les problèmes de chronologie (p. 423), pressent l'importance de la géographie historique : « Nous manquons... de la géographie moyenne ou *medii ævi*, qui serait assez nécessaire pour l'intelligence des titres » (p. 438, n. 9); il est généalogiste attentif et repousse la « fabulosité des Italiens en matière de généalogies » (p. 444).

Ce sont là des principes très neufs, et Leibniz a écrit les fragments d'une méthodologie historique. Ses idées théoriques, d'autre part, le conduisaient à concevoir une « histoire générale ». Il voulait fixer en particulier la vie contemporaine en s'attachant « à ce qui s'oublie »[1]. Il rêvait de construire la même œuvre pour les époques lointaines. De là son projet de rédiger l'histoire de l'Allemagne sous forme d'annales (p. 75-76); mais des préoccupations confessionnelles plus ou moins étrangères à l'histoire se mêlent souvent à son dessein. En 1700, il écrit qu'il veut démontrer par l'histoire l'antiquité de la religion évangélique (p. 174). De là le plan assez bizarre de la *Mantissa* (p. 201).

En histoire de même qu'en théologie, Leibniz n'a pas à proprement parler composé une œuvre. L'étude très originale et très volontaire qu'il fit des problèmes historiques fut surtout pour lui d'un profit que l'on pourrait appeler *personnel* et qui n'est guère communicable. Les

1. Lettre inédite à Justel (Bibliothèque royale de Hanovre : Corr. inéd. de Leibniz et de Justel, fol. 53).

résultats objectifs en sont parfois d'un grand prix, parfois aussi assez médiocres; là, comme ailleurs, la synthèse ne fut faite qu'en lui; il ne la livra pas.

Synthèse qu'il s'agit de reconstruire. M. Davillé, grâce à un précis rapprochement de textes, montre quel est le plan de l'histoire à la fois politique, ecclésiastique, économique, dont les éléments sont épars, mais pourtant çà et là systématisés, par exemple dans les *Annales Imperii Occidentis Brunsvicenses*. Plusieurs problèmes historiques sont traités par Leibniz en de véritables monographies. Telles en particulier les analyses du concile de Francfort, du concile de Leptines (p. 572 et 574) ou de l'adoptianisme. Leibniz, — et ceci prouve qu'il a le tempérament de l'historien, — se préoccupe de questions limitées et les résout au moyen de méthodes strictes. « Il s'abstient complètement », dit très bien M. Davillé, « d'expressions empruntées à son système philosophique » (p. 662).

Nulle défiance ne doit donc subsister. Leibniz a voulu être un historien, et c'est avec une critique purement historique que l'on doit aborder l'étude des *Annales*, du *Codex diplomaticus* ou des *Scriptores*. L'ouvrage de M. Davillé est un précieux inventaire d'une complexe pensée historique. De plus en plus, Leibniz est arraché aux simplifications arbitraires des critiques. Nous savons maintenant que, par la netteté de sa méthode, la nature de ses enquêtes et la précision de ses recherches techniques, Leibniz fut un précurseur de l'histoire scientifique.

Jean Baruzi.

Œuvres complètes de Maximilien Robespierre, publiées par V. Barbier et C. Vellay. T. I, fasc. 1. Paris, aux bureaux de la « Revue historique de la Révolution française », 9, rue Saulnier, 1910. In-8°, XXXII pages.

Ce premier fascicule, qui devait primitivement paraître sous les auspices de la Société des Études robespierristes et que M. Vellay publie à son compte personnel[1], comprend un avant-propos sur la nécessité de publier les œuvres complètes de Robespierre et une introduction sur les œuvres judiciaires, précédée d'une notice sur les sources utilisées. Ces trente-deux pages permettent de juger la méthode avec laquelle le travail a été entrepris. L'enquête est, en effet, superficielle non moins que hâtive; l'auteur s'est borné à répéter avec confiance ce que les derniers biographes de Robespierre, Hamel[2] et Paris[3], avaient dit avant

1. M. Barbier est mort en 1908.

2. Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre d'après des papiers de famille, les sources originales et des documents entièrement inédits*. Paris, 1865.

3. J.-A. Paris, *la Jeunesse de Robespierre et la Convocation des États-Généraux en Artois*. Arras, 1870.

lui, sans même contrôler les sources auxquelles ils avaient puisé. Publier et annoter les œuvres judiciaires de Robespierre sans dépouiller les registres et liasses du Conseil d'Artois conservés aux archives départementales du Pas-de-Calais est un procédé bien dangereux.

« La simple nomenclature », écrit M. Vellay en republiant la liste donnée par Paris, « des affaires judiciaires auxquelles Robespierre fut mêlé et qu'il eut à plaider, soit au Conseil d'Artois, soit à l'Échevinage, constitue le tableau à la fois le plus complet et le plus précis de son rôle au barreau d'Arras ». Or, ce tableau n'est ni précis ni complet. M. Vellay avait, du reste, été averti que la liste déjà publiée contenait beaucoup d'erreurs; il aurait dû alors compulser les registres aux audiences du Conseil d'Artois. S'il avait eu cette élémentaire précaution, il n'aurait pas reproduit une foule d'erreurs de noms et de dates[1], dit que Robespierre a plaidé pour François Lecomte contre Prosper Duburque, alors que c'est l'inverse qu'il faut lire; il aurait pu, enfin, dater la plaidoirie pour François Page et Marie-Angélique Pruvost dont nous avons le mémoire justificatif et la consultation imprimés. Comme il faudrait plusieurs pages, tant d'errata que d'additions, je m'abstiens de dresser la liste, qui serait fastidieuse, de ces multiples rectifications.

M. Vellay se pique d'avoir dressé une liste complète : elle ne l'est pas davantage. Il ne mentionne, en effet, — toujours d'après Paris, — que les affaires plaidées devant le Conseil d'Artois et l'Échevinage. Mais il y a d'autres juridictions devant lesquelles a plaidé l'avocat arrageois de 1782 à 1789, avant de plaider parfois en appel au Conseil d'Artois, juridictions dont nous avons conservé les registres d'audiences et qui ajoutent à la liste plus de vingt-cinq procès inconnus[2].

Pour avoir négligé de recourir aux sources originales et s'être abstenu de toutes recherches, l'auteur arrive à des conclusions surprenantes. Ainsi il donne (p. XIX) l'extrait d'une lettre écrite le 22 février 1782 par un Arrageois à un de ses amis lors à Paris[3]. Cette date est certainement erronée, affirme M. Vellay, puisqu'à cette date Robespierre n'avait encore prononcé aucune plaidoirie et qu'il s'agit sans doute du procès

1. P. XXII, *Lecouste* pour *Lecomte; Markangs* pour *Morkange; Rameau* pour *Ronneau;* p. XXIII, *Renault* pour *Benault;* p. XXV, *Clairhin* pour *Clairlieu;* p. XXVI, *Delescolle* pour *Delacoste;* p. XXX, *Franquenelle* pour *Franqueville*, etc.

2. En 1782, Robespierre plaida pour Élisabeth Jacquart, Jean-Pierre Ricquier, Gabriel Ducrocq, veuve Lallard, — en 1783 pour Joseph Bricquet, Pascal d'Orchies, Jean-Marie Gosse, Louis Lagache, Augustin Amas, procureur-syndic de la ville de Béthune, Pierre-Ignace Delevallé et Guillaume Cailleux, marchands de lin du village de Harnes, Hernu père et fils, — en 1784 pour le seigneur de Simencourt, etc...

3. Il lui annonce « qu'un nommé Robespierre, nouveau débarqué du pays où vous êtes, vient de débuter ici dans une cause fameuse où il plaida pendant trois audiences d'une manière à effrayer ceux qui voudront dans la suite suivre

du paratonnerre (de Vissery) qui ne vint devant le Conseil d'Artois qu'en mai 1783. M. Vellay se trompe. Le registre du Conseil d'Artois pour 1782 lui aurait appris que Robespierre avait *débuté* le 16 janvier 1782 et qu'il ne s'agit pas de l'affaire du paratonnerre, mais de l'affaire de Bardoult, veuve Mille, qui fut plaidée les 16, 23 et 30 janvier, 20 et 27 février 1782 et occupa donc cinq audiences. Cette cause pouvait être « fameuse » à l'époque[1] : car elle soulevait une question de droit si controversée que le « célèbre » avocat Dauchez en avait saisi la haute importance[2]. Robespierre plaida pour demoiselle Marie de Bardoult, dame de La Massilay, demeurant près le bourg du Loscouët-sur-Meu, représentée par Mathurin Rissel, demeurant à Saint-Meen en Bretagne, qui avait choisi Liborel pour avocat. La veuve Mille, partie adverse, avait confié sa défense à l'avocat Fromeintin. Or, les mémoires des avocats existent : ils sont imprimés[3] et M. Vellay ne les connaît pas.

La raison en est fort simple : il n'a travaillé que d'après une seule source. Il a cru que la collection Barbier, — je ne parle que des œuvres judiciaires, — ne contenait sur Robespierre que des brochures « originales », consistant en des mémoires et consultations imprimés improprement appelés plaidoyers. Aussi bien a-t-il démesurément enflé aux yeux du public la valeur de cette collection, pour laisser supposer qu'il avait entre les mains une source unique, « inespérée ». Cette prétention est insoutenable : car toutes les plaquettes, soi-disant originales, du fonds Barbier existent dans les dépôts publics. Le volume de dix-neuf brochures que M. Vellay cite comme source unique (p. XI) provient de la bibliothèque du baron Dard, mise en vente en 1892, où il figurait sous

la même carrière. Il laisse, dit-on, — je ne l'ai pas entendu, — bien loin après lui, par la manière de débiter, par le choix des expressions, par la netteté du discours, les Liborel, les Desmazières, les Brassart, les Blanquart et le célèbre Dauchez, cet animal vorace et aboyant. »

1. Elle se résume ainsi : « Un contrat de mariage, passé en doubles remis aux parties et dont il n'est pas resté minute, est-il valable, surtout lorsque ce contrat renferme une donation entre vifs de tous les biens des conjoints au profit du survivant ? »

2. Dauchez a, en effet, inscrit de sa main dans ses papiers : « Cette affaire a été plaidée pendant plusieurs audiences, et elle a été, à celle du 27 février 1782, dix heures et demie du matin, conformément aux conclusions de M. Foacier de Ruzé, avocat général, en faveur de la veuve Mille » (Bibliothèque municipale d'Arras, Papiers Dauchez).

3. *Mémoire pour demoiselle Marie-Anne-Joseph Thellier, veuve du sieur Adrien Mille, vivant arpenteur royal des eaux et forêts, demeurant en la ville de Saint-Pol, appellante contre demoiselle Marie de Bardoult...* (Arras, de l'imprimerie de Guy de la Sablonnière, imprimeur du *Conseil provincial d'Artois*, 1781, in-4°, 31 p.). — *Mémoire pour demoiselle Marie de Bardoult, dame de la Massilay, demeurante près le bourg du Loscouët, diocèse de Saint-Malo, intimée, contre Marie-Anne-Joseph Thellier...* (Arras, de l'imprimerie de Michel Nicolas, rue Saint-Gery, in-4°, 36 p.). — *Précis pour la demoiselle Marie de Bardoult,* etc... (Arras, de l'imprimerie de Michel Nicolas, 1782, in-4°, 7 p.).

le n° 558 du catalogue de vente[1] et que feu Barbier avait acheté. Mais on a vu passer à la même vente le n° 557 : « Plaidoyers de Max. de Robespierre devant le Conseil d'Artois (1777 [*sic*]-1789), neuf pièces et le n° 561 : Mémoire justificatif pour Fr. Page, orfèvre à Béthune, et Marie-Angélique Pruvost, sa femme, par de Robespierre; Arras, 1786. » Quand il s'agit « d'œuvres presque introuvables, et qu'on chercherait longtemps en vain dans les dépôts publics et les collections révolutionnaires », il y a intérêt à signaler tous les exemplaires; il eût été, en tous cas, plus sage de ne pas se fier à une source unique.

Par l'insuffisance de ses recherches, M. Vellay n'a pu éviter ni les lacunes, ni les erreurs, ni les méprises[2]. Sa méthode de documentation l'a réduit à donner dans son premier fascicule une introduction exsangue qui est loin de nous présenter le rôle joué par Robespierre comme avocat à Arras de 1782 à 1789.

Eugène Déprez.

Comm^t Ernest Picard. **Hohenlinden.** Paris, Charles-Lavauzelle, 1909. In-8°, 409 pages.

Ce livre est un excellent exposé critique de la bataille de Hohenlinden et des opérations qui l'ont précédée et suivie, pour lequel le commandant Picard a mis à contribution toutes les sources d'informations, tirées aussi bien des archives publiques que de collections particulières.

Dessolles, chef d'état-major de l'armée du Rhin, reçut à Munich, le 11 novembre, une lettre de Moreau lui prescrivant de signifier aux Autrichiens la rupture de l'armistice. La région choisie pour le rassemblement des corps du centre et de l'aile gauche avait été reconnue par le général Decaen et adoptée; son centre était à Hohenlinden. L'armée du Rhin était aussi remarquable par sa loyauté républicaine que par sa discipline et sa valeur, et commandée par un chef prudent, parfois irrésolu en dehors du champ de bataille, mais qui allait déployer dans toute son ampleur son beau génie. Le désintéressement était aussi très grand dans cette armée; le commandant Picard rappelle les nobles paroles de Moreau qui put dire plus tard : « La guerre sous mes ordres ne fut un fléau que sur les champs de bataille. »

1. Vente des 7 au 15 novembre 1892 à Saint-Omer, *Bibliothèque de M. le baron C. Dard. Livres imprimés et manuscrits*. Paris, J. Martin, et Saint-Omer, Thumerel, 1892, p. 48.

2. Hamel, dans son *Histoire de Robespierre* (p. 35), avait publié l'acte par lequel l'évêque d'Arras nommait Robespierre homme de fief gradué à la salle épiscopale et qui est contresigné « Delys *Siergen* ». Paris (*op. cit.*, p. 43) rectifie « Delys *Sec. gen.* ». M. Vellay (p. 15, n. 1) le constate, mais il n'est pas de cet avis et réimprime Siergen, comme l'avait fait Hamel. L'*Almanach d'Artois* pour 1783 lui aurait appris que Louis-Augustin-Anselme Delys était *secrétaire général* de l'évêché d'Arras. Siergen n'a donc pas existé. Mais le greffier Sirou est un personnage réel, M. Vellay l'appelle *Siron*.

L'armée autrichienne était commandée par l'archiduc Jean, jeune homme inexpérimenté de dix-neuf ans.

Plusieurs écrivains militaires, dont Jomini, ont prétendu que Moreau se proposait d'attirer l'ennemi vers Hohenlinden, dans le coupe-gorge de la forêt d'Ebersberg, où il serait impossible à l'admirable cavalerie autrichienne de se déployer. Le commandant Picard combat cette assertion qui est, dit-il, « en contradiction avec les documents contemporains des faits ». Le général Dessolles écrit, en effet, le 27 novembre, au ministre de la Guerre : « Les projets du général en chef sont de marcher avec l'armée réunie sur l'Inn, de culbuter tout ce qui sera en avant de cette rivière et de chercher un point favorable au passage. » Le commandant Picard en conclut avec raison que « l'intention bien arrêtée de Moreau était donc de prendre l'offensive, de livrer bataille là où il rencontrerait l'ennemi et de chercher à forcer la ligne de l'Inn ».

Quant aux Autrichiens, ils occupaient une position très forte derrière l'Inn, sur laquelle ils auraient dû se tenir, étant donné le médiocre état aussi bien physique que moral de leurs troupes. Ils voulurent cependant prendre l'offensive et élaborèrent un vaste plan d'opérations « reposant à la fois sur une marche offensive exécutée contre le front de l'ennemi et sur un mouvement enveloppant menaçant sa gauche ». Le commandant Picard montre, avec une ironie méritée, comment, pour les premiers combats qui allaient se livrer, « l'archiduc avait tracé un plan complet d'engagement avant d'avoir reconnu l'ennemi, avant de l'avoir fixé et en supposant implicitement que les Français resteraient immobiles et passifs sur leurs positions ». Toutefois, à cause de la supériorité numérique des Autrichiens, la position des deux divisions françaises engagées fut assez critique, mais Moreau, qui s'était rendu sur le terrain de l'action, donna l'ordre de la retraite. Ce combat d'Ampfing, du 1er décembre, exalta la confiance de l'archiduc Jean.

Le commandant Picard critique avec raison les dispositions que Moreau avait prises pour sa marche vers l'Inn; elles avaient conduit à une extrême dissémination de ses forces. On peut dire, ajoute-t-il, « qu'il y eut à Ampfing une véritable surprise stratégique consistant en ce fait brutal que l'ennemi était apparu tout à coup, en forces considérables, à l'aile gauche française, sans qu'on le sût si rapproché et sans qu'on pût se rassembler le jour même, ni le lendemain, pour lui livrer bataille ».

Dans la soirée du 1er décembre, Moreau donna des ordres pour la concentration de l'armée sur Hohenlinden. Les renseignements qu'il avait indiquaient que toute l'armée autrichienne était en mouvement et prenait décidément l'offensive. Le plan d'ensemble de Moreau, dit le commandant Picard, « consistait à laisser les Autrichiens s'engager dans la forêt de Haag, à les contenir de front..., à jeter sur leur gauche la division Richepanse..., à prendre enfin une offensive générale quand le mouvement tournant commencerait à produire ses effets ». Il est

bien vrai que la victoire a été décidée par le mouvement tournant de Richepanse, que Moreau avait ordonné ce mouvement, mais pouvait-il savoir que le mouvement tournant produirait un tel résultat et prévoir dès lors « une offensive générale quand ce mouvement tournant commencerait à produire ses effets »? Certainement non. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il sut profiter, avec le coup d'œil d'un grand capitaine, des résultats produits par le mouvement prescrit à Richepanse. Il convient cependant, comme le constate le commandant Picard, d'adresser avec Napoléon une critique fondée à Moreau : « Pendant que le sort de la campagne se décidait aux champs d'Ampfing et de Hohenlinden, les trois divisions de Sainte-Suzanne et les trois divisions de Lecourbe, c'est-à-dire la moitié de l'armée, n'étaient pas sur le champ de bataille. A quoi bon avoir des troupes lorsqu'on n'a pas l'art de s'en servir dans les occasions importantes? » Ces divisions manquaient en raison du dispositif trop dispersé adopté par Moreau pour sa marche vers l'Inn.

Quant aux instructions de l'archiduc Jean pour le 3 décembre, « le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont données en dehors de toute préoccupation de l'ennemi ». Les longues colonnes de l'armée autrichienne allaient s'engager dans une immense forêt où elles n'avaient pour ainsi dire pas de communications entre elles; au contraire, le terrain sur lequel allait se livrer la bataille de Hohenlinden avait été soigneusement reconnu par Moreau.

Le 3 décembre, au point du jour, les troupes françaises étaient prêtes au combat. Nous ne suivrons pas le commandant Picard dans le détail des opérations de la journée; cela n'a d'intérêt que pour un public spécial. Ce qu'on peut en dire, en résumé, c'est que le sang-froid de Moreau, sa sagacité, les dispositions qu'il avait ordonnées, enfin l'exécution stricte de ses ordres par ses subordonnés assurèrent la victoire.

Moreau annonça son succès par quelques lignes d'une simplicité toute républicaine. Bonaparte écrivit à Moreau « qu'il s'était surpassé »; il est vrai que plus tard, à Sainte-Hélène, il prétendit que cette victoire était un simple effet du hasard, tant ce grand génie militaire croyait que tout éloge décerné à autrui diminuait d'autant sa propre gloire.

La poursuite de l'armée autrichienne fut menée avec une grande énergie. Quand Moreau consentit à signer le 25 décembre une suspension d'armes à Steyer, son armée eût été à Vienne dans les huit jours.

Le livre du commandant Picard est écrit d'un style sobre et clair, avec une impartialité remarquable. Il a recherché la vérité partout avec une méthode rigoureuse et une conscience scrupuleuse. Ses critiques sont toujours basées sur une documentation précise et il n'avance rien sans le démontrer aussitôt.

Alfred Dreyfus.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— Max Nordau. *Le sens de l'histoire;* trad. de l'allemand par le Dr S. Jankelevitch (Paris, Alcan, 1910, in-8°, 429 p., prix : 7 fr. 50; *Bibliothèque de philosophie contemporaine*). — Nous ne pouvons que signaler, sans nous y arrêter, ce livre déconcertant, qui ne touche guère, en réalité, aux problèmes essentiels de la connaissance historique. Ayant commencé par qualifier dédaigneusement d' « historiographie » ce que nous sommes accoutumés à appeler histoire, pour réserver ce dernier nom à « l'ensemble des épisodes de la lutte humaine pour l'existence », à la succession même des événements « cosmiques » qui font et déterminent la vie de l'humanité, M. Nordau n'a pas de peine à ridiculiser cette pauvre « historiographie », toute préoccupée de contingences et des détails mesquins qui sont la justification de l'état politique et social dans lequel nous vivons. Pure affaire de mots; mais, même du point de vue philosophique, il n'était sans doute pas indispensable de changer ainsi la signification du mot histoire et, oublieux de l'étymologie, de traiter de haut ces historiens, « même les plus considérables », qui, avec une « présomption inconsidérée », confondent « l'objet de leur exposition avec l'exposition ». Donc, pour M. Nordau, l'histoire, c'est la vie même de l'humanité; le « sens de l'histoire », c'est ce qui est au fond de l'évolution humaine, « l'instinct vital de l'humanité », cause déterminante de notre constitution morale et sociale et des transformations qui marquent les diverses étapes du progrès de l'espèce. Aux philosophes à dire ce qu'une telle conception peut avoir de particulièrement profond et original. L. H.

— Étienne Clouzot. *Le problème de la formation des villes* (extr. de *la Géographie, bulletin de la Société de géographie*, t. XIX, 1909, p. 165-176). — Intéressant article de mise au point, où M. Clouzot s'efforce d'indiquer dans quelle mesure les travaux poursuivis de nos jours permettent de comprendre la part contributive des facteurs géographiques et des facteurs historiques à la fondation et au développement des agglomérations urbaines. L'auteur insiste avec raison sur l'insuffisance extrême de la plupart des études consacrées jusqu'alors à ces questions. L. H.

— Charles Haskins. *A list of text-books from the close of the twelfth century* (tirage à part de *Harvard studies in classical philology*, t. XX,

1909). — Cette liste de livres à l'usage des classes est tirée d'un ms. de Cambridge, Gaius and Gonville College, n° 385 (605). Elle a très probablement pour auteur Alexandre Neckam et doit avoir été dressée peu après 1191.

— Paul Herre. *Der Kampf um die Herrschaft im Mittelmeer. Die geschichtliche Entwickelung des Mittelmeerraums* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1909, in-16, 172 p.; collection *Wissenschaft und Bildung*, n° 46). — Condenser en un petit volume de 172 pages l'histoire du bassin de la Méditerranée depuis les premières navigations phéniciennes jusqu'à la Conférence d'Algésiras paraît, au premier abord, une tentative quelque peu téméraire. M. Herre a, cependant, réussi à esquisser à grands traits les vicissitudes des diverses dominations qui se sont succédé dans la région méditerranéenne, et, sans suivre pas à pas l'évolution des peuples et des civilisations qui s'en sont disputé l'hégémonie, du moins a-t-il indiqué, de la façon la plus nette, les causes qui ont assuré leur triomphe ou déterminé leur décadence. M. Herre a pris soin d'éviter les considérations arbitraires et vagues. Il a préféré choisir, pour chaque période, dans la masse énorme des faits, quelques détails précis et significatifs. Aussi, bien qu'il ait surtout songé à intéresser le grand public allemand aux questions méditerranéennes, dont l'importance à l'époque actuelle ne saurait être mise en doute, son livre, qui témoigne d'une érudition copieuse et de bon aloi, n'en rendra pas moins des services, même aux spécialistes. G. Yver.

— Ierne L. Plunket. *The fall of the old order. A textbook of European history. 1763-1815* (Oxford, Clarendon Press, 1909, in-8°, 248 p., 7 cartes). — C'est un précis scolaire, plus ou moins analogue aux nôtres, dont les dates extrêmes marquent deux triomphes de la politique britannique. L'histoire de France y est traitée en détail : on peut même dire que la France y apparaît comme le centre de l'Europe. C'est d'ailleurs une histoire purement *européenne*, où l'Amérique même ne figure qu'à titre d'allusion. Une telle conception est, pour des Français, assez bizarre. Le ton est en général assez objectif (sauf, p. 105, à propos du procès de Louis XVI). Le rôle de Danton en juillet 1791 est exagéré. P. 82, *Fouillon* pour *Foulon*. Bibliographies sommaires, judicieuses. H. HR.

— H. J. Davenport. *Value and Distribution* (Chicago, The University of Chicago press, 1908, in-8°, 582 p.). — Ce livre est une étude critique des doctrines économiques relatives à la valeur et à la distribution des richesses. C'est un travail d'analyse théorique où les thèses des économistes, depuis A. Smith, leurs concepts et leurs définitions sont successivement et minutieusement examinées pour en extraire les éléments d'une construction nouvelle. Le point de vue proprement historique est absent de l'ouvrage. L'auteur s'est fait un plaisir de jongler avec des abstractions, sans se préoccuper de la fatigue du lecteur qui voit défiler sous ses yeux toute la série des discussions parfois

purement verbales auxquelles trop souvent se complaisent les économistes. Cependant, en économie politique comme en toute autre science, la critique d'une théorie s'effectue par sa confrontation avec les faits. Le procédé qui consiste à opposer théorie à théorie, concept à concept, définition à définition, est d'une scolastique un peu surannée. De même une construction positive ne peut naître utilement que de l'examen direct de la réalité. L'analyse des doctrines antérieures n'y peut jouer qu'un rôle secondaire. Du reste, les conclusions personnelles auxquelles l'auteur aboutit après cet énorme effort sont, comme on pouvait l'attendre d'une méthode aussi livresque, d'une importance plus que contestable. Charles Rist.

Histoire de France.

— Pierre Caron. *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789;* fasc. 4 (Paris, Cornély, 1909, in-8°, p. 481-640; prix : 7 fr. 50). — Ce quatrième fascicule comprend : 1° la fin des travaux relatifs à l'histoire militaire; 2° les travaux relatifs à l'histoire religieuse (cultes catholiques et cultes non-catholiques); 3° le début des travaux relatifs à l'histoire économique et sociale (doctrines politiques, économiques et sociales; législation civile, propriété foncière; démographie et statistique; agriculture; industrie; voies et moyens de communication, commerce; assistance, assurance, prévoyance; instruction publique; sociétés savantes, bibliothèques, archives; vie sociale et mœurs). Dans l'ensemble, ce fascicule nous paraît mériter les mêmes éloges que les précédents (cf. *Rev. hist.*, t. XCVIII, p. 214; t. C, p. 451), et il serait superflu de louer une fois encore les qualités d'ordre et de précision dont l'auteur continue à faire preuve. Mais il apparaît en même temps de plus en plus que, bien que limitée à la production des années 1866-1897, la bibliographie de M. Caron ne peut passer pour complète : rien que pour les publications françaises, il serait facile de noter ici plus d'une omission, par exemple, pour l'histoire des écoles d'enseignement supérieur à Paris, celle du livre du commandant Pinet, *Histoire de l'école polytechnique* (1887), ou pour la Sorbonne et les bibliothèques parisiennes, celle des ouvrages de M. Alfred Franklin. Il apparaît de plus en plus aussi qu'une bibliographie de ce genre, laissant de côté toute la production antérieure à 1866, ne pourra jamais être pour les historiens qu'un instrument de travail assez imparfait; car on aurait beau jeu de relever une foule de travaux de première importance qui ont vu le jour avant 1866. Mais il sera toujours facile de publier après coup une bibliographie choisie des volumes antérieurs à cette date qui continuent à rendre service aux travailleurs. L. H.

— Hans Schreuer. *Ueber altfranzösische Krönungsordnungen* (Weimar, Böhlau, 1909, in-8°, 58 p.). — Étude critique sur les textes publiés par Godefroy en tête du *Cérémonial françois* et qui passent pour

avoir réglé l'ordre du couronnement des rois Philippe Auguste, Louis VIII et Louis IX. Celui de Louis VIII a été certainement composé à l'époque et sans doute pour le couronnement de ce roi, à l'aide d'éléments carolingiens et anglo-saxons, auxquels sont venus s'ajouter des détails purement français; c'est une compilation officielle qui a servi de base à tous les formulaires postérieurs. Le formulaire de 1226 en est une rédaction nouvelle, plus développée par endroits, simplifiée par d'autres, ainsi qu'il convenait à une cérémonie accomplie en des circonstances difficiles, qui devaient produire des abstentions hostiles parmi les grands du royaume. Quant à celui qu'on attribue à Louis VII et qu'on dit avoir été appliqué en 1179, il est composé d'éléments très disparates, les uns très anciens, d'autres postérieurs au décret du concile de Latran sur les hérétiques (1215), même au couronnement de Charles V en 1365. En appendice, on trouvera le formulaire de 1223, qui est en latin, et celui de 1226, qui est en français. Ch. B.

— *Journal de Perris de Casalivetery, notaire royal de Mauléon de Soule* (texte gascon), publ. et annoté par Jean de Jaurgain (Paris, Champion; Auch, Cocharaux, 1909, in-8°, xiv-58 p.; *Arch. histor. de la Gascogne*, 2e série, fasc. 13). — Le notaire de Mauléon (dont le vrai nom est Casauvielh) a consigné ses souvenirs de 1539-1547. Comme faits historiques, passage de Charles-Quint en 1539; démêlés entre Gérard Roussel et un prédicateur franciscain (sans que l'on voie très bien à quel propos); informations, en 1547, contre les luthériens. A la suite du journal se trouvent « le style de la cour de Licharre », des notes de Casauvielh sur la « grande guerre de Navarre », la prise de Mauléon par les Espagnols en 1523, la bataille de Pavie, etc. M. de Jaurgain a encadré ce texte d'une annotation très abondante. H. HR.

— Georges Mathieu. *Courte chronique écrite à Ayen (Corrèze), 1560-1585* (Paris, Champion, 1909, in-8°, 46 p.; extr. du *Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Corrèze*). — Notes écrites, sans doute par le curé d'Ayen, sur le registre de baptêmes, naissances et décès de cette petite paroisse limousine. De 1560 à 1569 (?), le curé semble avoir extrait ses renseignements « d'un autre registre qui était fort gâté et déchiré, ayant été caché sous terre, causant les guerres et troubles qui régnoient pour lors ». Dans cette partie, quelques détails sur l'expédition du capitaine Peyrot. — Ensuite, les notes semblent avoir été prises chaque année et contiennent des détails précis sur les faits de pillage et de guerre dont le Limousin fut le théâtre. Nombreuses données sur le prix des denrées, sur l'effet produit par la réforme des monnaies. — P. 25 : « fort *basse* mayson de Lorraine », lire sans doute « fort bonne ». P. 34 : « fort grand alle », il s'agit du vent desséchant, le hâle. H. HR.

— Frédéric Lachèvre. *Le libertinage devant le Parlement de Paris. Le procès du poète Théophile de Viau (11 juill. 1623-1er sept. 1625). Publication intégrale des pièces inédites des Arch. nat.* (Paris, H. Champion,

1909, 2 vol. in-8°, XLVI-592 et 448 p.; portraits et facsimilés; Index). — Les attaques du P. Garasse (plus exactement Garassus) et le procès qui mena Théophile presque au pied du bûcher constituent un épisode essentiel de la réaction catholique contre le libertinage d'esprit et le libertinage de mœurs. M. Lachèvre, qui avait déjà préludé à cette étude dans son *Des Barreaux* et dans les appendices de son *Voltaire mourant*, nous apporte sur Théophile et son procès des informations d'une abondante richesse. Non seulement il étale devant nous le dossier du procès, les interrogatoires, dépositions et confrontations, mais il éclaire chacun des points de la procédure au moyen des textes littéraires contemporains. Il nous permet ainsi de pénétrer plus avant dans l'intérieur de la doctrine « libertine ». Fille légitime de la Renaissance, cette doctrine est malheureusement souillée trop souvent, au XVIIe siècle, par les malpropretés de ses défenseurs : encore faut-il plus d'une fois, sans doute, voir dans les cyniques déclarations des « libertins » de pures polissonneries littéraires. — Mais la doctrine n'en subsiste pas moins, très haute et très noble, très proche parente du stoïcisme, et déjà, comme le remarque M. Lachèvre, elle annonce le spinozisme. Comme elle niait l'action providentielle et supprimait la prière, elle était bien plus dangereuse pour l'Église que les pires écarts individuels; aussi est-ce surtout à elle qu'en veulent les adversaires de Théophile et leur instrument, le procureur général Mathieu Molé. Si Théophile, par l'habileté de sa défense, par ses mensonges et ses palinodies, réussit à échapper à la mort, la philosophie naturaliste n'en reste pas moins frappée par ce procès. L'évolution de la pensée française, presque de la pensée européenne, en est retardée de près d'un siècle. — M. Lachèvre, qui se proclame volontiers traditionnaliste, monarchiste, catholique, conservateur, etc. (« actuellement », écrit-il p. XXXI, « le pouvoir dans notre pays est aux mains des protestants et des juifs »), qui cite pêle-mêle Brunetière, Batiffol, Strowski et Georges Sorel, regrette que cette éclipse ait été si brève. N'empêche qu'il nous rend ce pauvre diable de Théophile, en dépit de ses vices et de sa lâcheté, plus sympathique que les vilaines gens que l'on mit à ses trousses, le P. Voisin, ou ce sodomite de Sageot, ou encore que cet insigne pleutre de Balzac. Je ne jurerais point que M. Lachèvre lui-même n'ait pas quelque tendresse de cœur pour la victime du P. Garasse. — Une rédaction trop rapide (t. II, p. 99) permettrait d'assimiler l'ascétique Spinoza à ceux « qui ne voient dans l'existence terrestre que la satisfaction de leurs appétits » ! — Les pièces traduites du latin le sont parfois avec trop peu de soin. C'est ainsi qu' « un certain Magnas » de la p. 72 du t. II n'est pas un nom propre, mais un *magnat*, un grand : en l'espèce, Montmorency. Beaucoup de vers faux dans les citations. — Ces taches déparent un peu une œuvre d'érudition laborieuse, à laquelle ajoutent une valeur nouvelle les chapitres sur « l'histoire posthume de Théophile » et les appendices (réimpression des *Quatrains du Déiste*, déjà donnés dans le *Voltaire mourant*). Je ne dis

rien de tout ce que les historiens de la littérature trouveront dans l'appareil bibliographique de M. Lachèvre. — Il ne faut pas commencer avec Théophile (t. II, p. 135) la querelle des Anciens et des Modernes : elle date, au moins, de l'*Histoire des histoires* de La Popelinière. — H. HR.

— Auguste Rey. *Jean-Jacques Rousseau dans la vallée de Montmorency* (Paris, Plon [1909], in-8°, IV-294 p., 2 phototypies et une carte). — Encore Jean-Jacques! M. Rey connaît admirablement les lieux où s'écoula une des périodes les plus orageuses de la vie du citoyen de Genève. Sa précision topologique lui a permis de rectifier sur plus d'un point la chronologie de la *Correspondance*, des *Confessions*, celle des *Mémoires* de Mme d'Épinay. Peut-être ces détails utiles ne justifiaient-ils pas un nouveau volume, dont la partie la plus intéressante est l'histoire posthume de Jean-Jacques, l'histoire de ses sépultures et de ses statues. Antirousseauiste, antirévolutionnaire, antiromantique, M. Rey est loin de l'enthousiasme délirant de Mme Frederika Macdonald (je ne trouve pas qu'il réduise en poussière, p. 96, n. 2, le « talisman » de celle-ci). Au reste, qu'il ne se fasse pas d'illusions : son livre attirera surtout de nouveaux dévots à cet homme dont « l'action sur les hommes » est un « mystère » qui fait éprouver à M. Jules Lemaître une « horreur sacrée ». H. HR.

— Alphonse Dunoyer. *Deux jurés du Tribunal révolutionnaire* (Paris, Perrin, 1909, in-18, XI-332 p., planches). — Ce ne sont pas deux bien illustres personnages auxquels M. Dunoyer a consacré tout un volume. L'un, Joachim Vilate, dit Sempronius Gracchus, ex-prêtre et professeur dans la Creuse, petit-maître défroqué, fut le compagnon de débauche de Barère et de Hérault de Séchelles à Clichy, l'espion du Comité de Salut public et périt sur l'échafaud avec Fouquier-Tinville, le 19 mai 1795, à vingt-six ans. L'autre, François Trinchard, de Bordeaux, capucin, puis soldat et menuisier, se qualifiait lui-même « d'homme de la nature » et fut un des plus fidèles soutiens de l'affreux tribunal. Il échappa pourtant au dernier supplice parce qu'il n'avait pas eu de « mauvaises intentions » en votant la mort de tant de malheureux innocents. Aussi put-il, après être sorti de prison en octobre 1795, reparaître l'année d'après comme agent de la police secrète du Directoire. L'auteur ne nous apprend rien sur les avatars postérieurs de cet intéressant personnage ; je me garderai bien d'en exprimer quelque regret. Mais pourquoi écrire si longuement et avec tant de redites inutiles (la fête de l'Être suprême, par exemple, est racontée en *vingt-deux* pages !) la biographie d'infimes coquins, quand tant de citoyens marquants dans l'histoire, tant d'hommes de bien n'ont pas encore la leur? (P. 247, le 18 floréal an III est le 7 mai *1795* et non *1794*. — P. 265. En citant la prose obscène du *Père Duchêne*, il faut au moins la citer correctement : il faut dire *le Veto femelle*; *Veto famille* ne signifie rien. — P. 284, Anacharsis Clootz est né près de Clèves et non en Belgique, etc.) R.

— *Souvenirs de Mme Louise-Élisabeth Vigée-Lebrun. Notes et portraits*,

1755-1789, publiés par P. de Nolhac (Paris, Fayard, in-4°, 141 p.; fait partie des *Mémoires et documents* publiés sous la direction de F. Funck-Brentano). — Parmi les mémoires du temps de Louis XVI, il n'en est peut-être pas qui puissent, aussi bien que ceux de Mme Vigée-Lebrun, nous faire comprendre la vérité de la parole fameuse : « Ceux qui n'ont pas vécu à Paris pendant le règne de Louis XVI ignorent ce que c'est que la douceur de vivre. » M. de Nolhac, qui a choisi avec infiniment de goût ce qui, dans les Mémoires, méritait d'être présenté aux lecteurs, récits et portraits, ainsi que les reproductions de tableaux, portraits et dessins qui illustrent chaque page du texte, a indiqué dans une courte et excellente introduction dans quelle mesure Mme Vigée-Lebrun a été aidée dans la composition de ses Mémoires et le degré de confiance qu'on peut leur accorder. Il dit avec raison qu'ils sont surtout précieux comme tableau de la société de Paris et de Versailles pendant le règne de Louis XVI, société aimable, polie, gaie et généreuse, qui croyait au bonheur et le voulait, et qui a été réveillée de son rêve par les plus atroces des réalités. Mme Vigée-Lebrun, que son rare talent et son charme personnel faisaient rechercher dans tous les mondes, nous raconte avec une simplicité gracieuse les souvenirs de ses réceptions à la cour, de ses villégiatures dans les résidences aristocratiques des environs de Paris, des théâtres, des soirées et des soupers de Paris où se réunissait l'élite des littérateurs, des artistes et des musiciens. Cette longue fête se termine tragiquement par la fuite en Italie, le 5 octobre 1789, au moment où une brutalité sanguinaire succède à cette vie de fêtes et d'insouciance. G. M.

— Gustave Davois. *Les Bonaparte littérateurs. Essai bibliographique* (Paris, l'Édition bibliographique, 1909, in-8°, 71 p.). — Opuscule qui semble rédigé plutôt dans un but de propagande politique que d'érudition livresque. Il renferme le catalogue de vingt-trois personnages de la famille Bonaparte qui ont écrit des Mémoires, publié des tragédies, des épopées, des pièces lyriques et des romans, composé des ouvrages scientifiques, etc. Tout cela est résumé d'une façon passablement sommaire, sauf pour le dernier *auteur*, le prince Victor-Jérôme, dont les manifestes occupent les pages 60-68, alors que tous les autres (et Napoléon Ier lui-même) ont dû se contenter d'un espace beaucoup plus restreint. R.

— Colonels de Bas et de Wommersom. *La Campagne de 1815 aux Pays-Bas* (Bruxelles, A. Dewit, 1908, 3 vol. in-8°). — Le but de ce volumineux ouvrage, qui expose aussi les événements ayant précédé la campagne de 1815, est de s'élever contre l'oubli dans lequel certains écrivains ont laissé le rôle joué par les troupes néerlandaises, à les laver des reproches sanglants que certains autres leur ont adressés et de revendiquer pour elles la part qui leur revient dans la victoire de Waterloo aux côtés des troupes anglaises. Les auteurs, qui appartiennent l'un à l'armée néerlandaise et l'autre à l'armée belge, s'y sont employés avec une louable ardeur et une grande impartialité. Si la

création de la légion belge et de l'armée néerlandaise rencontra de grandes difficultés causées tant par l'incertitude de la situation politique en 1814 que par la détresse des finances, et dont le plus grand défaut était le recrutement volontaire qui amena avec lui de nombreuses désertions avant l'entrée en campagne, il n'en ressort pas moins des documents cités que leur rôle sur les champs de bataille des Quatre-Bras et de Waterloo fut très honorable. A. D.

— Commandant E. Buat. *1809. De Ratisbonne à Znaïm* (R. Chapelot et Cie, 1909, 2 vol. in-8°, 320 et 400 p.). — Le commandant Buat nous donne une suite à l'ouvrage du général Bonnal qui avait étudié dans *La manœuvre de Landshut* les débuts de la campagne de 1809. Il prend l'armée française au point où le général Bonnal l'avait laissée et l'accompagne des champs d'Eckmühl et de Ratisbonne à ceux d'Essling, de Wagram et de Znaïm. Il insiste surtout sur le grand drame de Wagram, où il met en relief le rôle joué par le commandement suprême pour faire concourir tous les efforts au but commun, et l'influence exercée par la valeur des troupes engagées. Le commandant Buat s'inspire évidemment des doctrines du général Bonnal pour faire ressortir les enseignements qui découlent de l'étude de l'histoire et surtout des méthodes de guerre napoléoniennes; son œuvre est une contribution importante à cet enseignement. A. D.

— E. von Schmidt. *Das französiche Generalstabswerk über den Krieg 1870-71. Wahres und falsches;* 8e fasc., par Kolbe : *l'Armée de Châlons jusqu'au 30 août* (Leipzig, Fr. Engelmann, 1909, in-8°, 332 p.). — Le sous-titre (*Wahres und falsches*) ne répond pas au contenu de l'ouvrage. Celui-ci n'est, en réalité, qu'un résumé de la publication de notre état-major sur la guerre de 1870-71, où parfois l'on discute des appréciations, jamais des faits. A. D.

— Horace Chauvet. *Histoire du parti républicain dans les Pyrénées-Orientales, 1830-1877* (Perpignan, impr. de « l'Indépendant », 1909, in-8°, 296 p.). — Cet ouvrage emprunte son intérêt véritable à sa nouveauté. Dans le cadre d'un département, l'auteur retrace l'évolution et les vicissitudes de l'idée républicaine. Il ne se borne pas à une évocation, très vivante d'ailleurs, d'épisodes et de souvenirs locaux : la consultation de documents privés, dont l'essentiel est ainsi sauvé pour l'avenir en cas de pertes toujours à craindre, et l'utilisation de confidences orales, plus fugitives encore, doublent la valeur historique de l'enquête. Comme l'affirme avec raison M. Chauvet dans sa préface, le livre n'est « pas une œuvre de parti pris », et la leçon qui s'en dégage est instructive pour tous, sans acception d'opinion. Aussi a-t-on le sentiment qu'une série de monographies analogues pour les divers départements serait extrêmement précieuse. Très individualisé et très éloigné de la capitale, le département des Pyrénées-Orientales n'est certes pas, à ce point de vue, un des moins intéressants; mais c'est en matière d'histoire con-

temporaine que la tendance centralisatrice, particulièrement obsédante, risque le plus de fausser la réalité. J. CALMETTE.

— Pierre DUFAY. *Napoléon en Loir-et-Cher* (Paris, H. Champion, 1909, in-8°, 113 p.). — L'empereur a passé à Blois deux heures en avril et trois heures en août 1808, tant en allant en Espagne qu'en revenant de là vers Paris, et peut-être autant d'heures à Vendôme. M. Dufay, auteur d'un livre sur le *Pantalon féminin, chapitre inédit de l'histoire du costume*, et d'une *Étude iconographique sur Ronsard*, a consacré à ces apparitions fugitives une brochure des plus amplement documentées. Il y expose tous les préparatifs faits en vue de ces visites impériales, toutes les dépenses surtout qu'elles ont valu au département et aux communes, tous les efforts faits par le préfet Corbigny et le maire Pardessus pour recevoir dignement le maître, avec les gardes d'honneur créés pour la circonstance, les arcs de triomphe et les illuminations traditionnelles. Ce qui ressort le mieux de ce récit minutieux, c'est la servile application des autorités publiques à stimuler ou du moins simuler l'enthousiasme de leurs administrés. R.

HISTOIRE D'AFRIQUE.

— Henri DEHÉRAIN. *Études sur l'Afrique* (2e série). *Le cap de Bonne-Espérance au XVIIe siècle* (Paris, Hachette, 1909, in-16, 256 p., 5 tableaux et 3 cartes). — Ces nouvelles études sud-africaines forment en réalité, malgré leur allure de morceaux détachés, une histoire de l'établissement néerlandais au Cap. D'abord l'histoire de *l'escale*, et par là le livre de M. Dehérain se rapproche de celui de M. Kaeppelin. Puis, autour de l'escale, et sous l'influence d'un homme, Johann van Riebeeck, la création d'un poste, les humbles débuts de la culture et de l'élevage. Puis la *colonisation* proprement dite, la formation du peuple *boer* et son expansion. Dès la fin du XVIIe siècle, les traits de ce peuple sont déterminés : peuple de pasteurs envahissants, belliqueux, piétistes et esclavagistes. Le transport des esclaves de Madagascar au Cap est étudié avec soin. — On trouvera également d'intéressants détails sur le rôle de nos huguenots au Cap et sur l'extinction de la langue française, extinction poursuivie par la Compagnie des Indes et les Provinces-Unies avec une remarquable ténacité, sans respect des intérêts intellectuels et même religieux des administrés. Vers 1775, le français avait complètement disparu. H. HR.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE ET D'AUTRICHE.

— André MEYER. *Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther* (Paris, F. Alcan, 1909, in-8°, XV-209 p.). — Cet essai d'un jeune savant enlevé trop tôt à la science est présenté au public par une préface de M. ANDLER. André Meyer a voulu étudier, à propos d'un épisode, —

la rupture entre Érasme et Luther, la publication du *De libero arbitrio*, du *De servo arbitrio* et de l'*Hyperaspistes*, — une question plus générale, celle des rapports entre l'humanisme et la Réforme. Pourquoi Érasme est-il, en définitive, resté catholique? La réponse à cette question vaudra pour plus d'un lettré du XVIe siècle. Sans écarter absolument l'influence des mobiles intéressés et mesquins, à commencer par la peur, Meyer leur fait une place trop étroite. Il cite cependant lui-même ces déclarations significatives d'Érasme : « Je n'aime pas le tapage, *mihi numquam placet tumultus* » (1518), et celle-ci de 1520 : « Affectent alii martyrium, ego me non arbitror hoc honore dignum. » Mais il a raison d'insister sur les divergences doctrinales, sur l'opposition, qui devait aller en s'accentuant, entre une morale renouvelée de l'antiquité, fondée sur la justice, et la morale de la grâce. Cette opposition donne à la crise de 1524 toute sa valeur dramatique. Il y a cependant exagération (cette exagération est signalée par M. Andler) dans cette vue de Meyer : l'humanisme aurait été si bien repoussé par la Réforme qu'il aurait dû, au XVIIe siècle, se réfugier chez les Jésuites. Par une de ces heureuses contradictions dont l'humanité est coutumière, les universités et les académies protestantes resteront fidèles aux bonnes lettres. — Les personnes qui ont pris le soin de publier ce travail posthume auraient dû faire disparaître quelques taches. P. 7 : « acanistes »; est-ce : « ockamistes »? H. HR.

— Karl Weller. *Württembergische Geschichte* (Leipzig, Göschen, 1909, in-16, 176 p.; prix : 0 m. 80). — M. Weller, bien connu par ses travaux sur l'histoire territoriale de l'Allemagne du sud, vient de publier dans la collection Göschen un précis excellent de l'histoire du Wurtemberg depuis l'époque préhistorique jusqu'à l'invention du dirigeable *Zeppelin* et à la loi scolaire de 1909. M. Weller donne pour l'époque antérieure à 1806 l'histoire des divers territoires qui ont formé le royaume actuel. Il a su aussi donner un aperçu de l'histoire constitutionnelle, économique, artistique et littéraire du Wurtemberg. C'est un résumé qu'on consultera avec profit. P. D.

— Leo Mergentheim. *Die Quinquennalfakultäten pro foro externo, ihre Entstehung und Einführung in deutschen Bistümern* (Stuttgart, Enke, 1908, 2 vol. in-8°, XX-306 et VIII-336 p.; fasc. 52-55 des *Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publ. par U. Stutz). — Dans ce travail approfondi, auquel on peut reprocher seulement une diffusion fatigante, M. Mergentheim traite des pouvoirs que la cour de Rome est dans l'usage d'envoyer de cinq en cinq ans aux évêques d'Allemagne et qui leur permettent d'accorder diverses absolutions, dispenses ou permissions ordinairement réservées au Saint-Siège. L'origine et le caractère de ces pouvoirs ont été l'objet de vives polémiques, notamment au XVIIIe siècle, au temps du fébronianisme. M. Mergentheim montre que depuis le XVIIe siècle ils sont expédiés d'après des formulaires élaborés de 1633 à 1637 par une congrégation nommée à cet effet par Urbain VIII.

D'ailleurs, beaucoup des facultés qui y sont énumérées étaient concédées soit aux évêques, soit aux nonces, soit aux chefs d'ordre, parfois dès la fin du moyen âge et surtout à partir du XVIe siècle. Deux causes contribuèrent alors à multiplier les concessions de ce genre. Il fallait armer les évêques pour la lutte contre la Réforme et faciliter aux protestants le retour au catholicisme. Et la cour de Rome, en présence des dispositions d'une partie de l'épiscopat allemand, dut souvent, pour sauver son autorité, accorder d'elle-même ce qu'elle craignait de voir usurper. E. JORDAN.

— Ulrich STUTZ. *Der neueste Stand des deutschen Bischofswahlrechts mit Excursen in das Recht des 18. und 19. Jahrhunderts* (Stuttgart, Enke, 1909, in-8°, XIV-258 p.; prix : 9 m.; fasc. 58 des *Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publ. par U. Stutz). — M. Stutz nous donne dans ce volume un résumé excellent des règles actuellement en vigueur sur les élections des évêques en Allemagne d'après le rescrit du cardinal Rampolla du 20 juillet 1900. Il y a ajouté, surtout dans les appendices, des renseignements sur les nominations des évêques allemands aux XVIIIe et XIXe siècles. L'appendice n° 30, qui est consacré aux règles usitées dans les diocèses prussiens jusqu'à la bulle pontificale *De salute animarum* du 16 juillet 1821, mérite spécialement l'attention; il en découle que les rois de Prusse eurent au XVIIIe siècle et au début du XIXe une influence prépondérante dans les nominations d'évêques. P. D.

— *Matthiae de Janov, dicti magister Parisiensis, Regulae veteris et novi testamenti*, édit. Vlastimil KYBAL, vol. II (Innsbruck, Wagner, 1909). — Il est inutile de présenter Mathias de Janov aux lecteurs de la *Revue historique* (voir *Rev. hist.*, t. C, p. 235, et CIV, p. 1); quant à la présente édition, il suffira, pour le moment, de dire que le tome II contient quatre traités appartenant au livre III des *Regulae* : 1° *De regula in se;* 2° *De testibus veritatis;* 3° *Determinationes sanctorum doctorum pro cottidiana vel crebra communione;* 4° *De ecclesia.* Ils paraissent avoir été composés vers 1389.

— Emil HAMMACHER. *Das philosophisch-ökonomische System des Marxismus* (Leipzig, Duncker et Humblot, 1909, 730 p.). — Le besoin d'un nouvel ouvrage sur Marx (quoi qu'en dise l'auteur dans sa préface) ne se faisait nullement sentir. En tout cas l'énorme volume, fait de citations interminables et de discussions de détail, écrit dans un style lourd, sans précision et sans vigueur, que livre au public M. Hammacher, ne contribuera pas à éclaircir les questions encore controversées sur l'interprétation du marxisme. Il est impossible d'appliquer à l'histoire des idées une méthode plus scolaire et plus stérile. L'auteur est surtout préoccupé de citer tous les auteurs allemands contemporains qui ont traité avant lui de Marx. Il tient à prouver sa « Belesenheit » et, comme il arrive en pareil cas, il prouve simplement son ignorance. La littérature critique française et italienne lui reste complètement inconnue. Ni Sorel, ni Croce, ni Arturo Labriola ne sont même men-

tionnés. Chose plus grave, l'auteur n'a lu aucun des socialistes français ni anglais qui ont précédé Marx et chez lesquels il a puisé si largement. Il connaît les Saints-Simoniens à travers M. Muckle et Proudhon à travers K. Diehl. Le nom de Sismondi n'est pas une fois prononcé! Son esquisse du socialisme français de 1820 à 1840 fait sourire. L'auteur, qui est privat-docent de philosophie à Bonn, a lu quelques économistes, mais il paraît en être resté à l'économie classique et parle avec une défiance amusante des « théoriciens de l'utilité finale ». Il paraît tout ignorer de l'effort fait depuis trente ans pour donner à la théorie économique plus de précision et pour en exclure la phraséologie vague et vide. Il ignore complètement la manière dont se traitent aujourd'hui les problèmes d'économie pure que Marx a vainement cherché à résoudre. Un philosophe pourrait-il tirer quelque profit de ce livre? Nous en doutons fort; mais ce dont nous sommes sûr, c'est que ni les historiens ni les économistes n'y apprendront rien. Ch. Rist.

— M. Kaspar Schwarz a publié la table des *Mitteilungen* de l'Institut historique d'Autriche pour les dix dernières années; elle indique les matières contenues dans les tomes XXI-XXX et dans les volumes complémentaires V-VIII (*Inhaltverzeichnis der Mitteilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung, 1900-1909*. In-8°, lxxij p.).

Histoire d'Angleterre.

— E. Thoyts (Mrs. John Hautenville Cope). *How to decipher and study old documents; a Guide to the reading of ancient manuscripts* (Londres, Elliot Stock, 3e édit., 1909, in-12, xvii-203 p.; prix : 5 sh.). — Le titre de cet ouvrage est trompeur; ce n'est pas, comme on pourrait le croire, un traité de paléographie, mais un recueil d'indications très élémentaires ou de considérations très générales sur la paléographie anglaise et la graphologie, les noms de lieu, les chartes, la diplomatique et la chronologie, les rôles des manoirs et les registres de paroisse, etc. C'est l'œuvre d'une dame qui a fait elle-même son éducation pratique, mais qui l'a faite un peu au hasard, et c'est aussi sans méthode qu'elle enseigne aux autres ce qu'elle a appris. A coup sûr son livre n'apprendra pas à « déchiffrer » les anciens manuscrits; il y a bien quelques facsimiles, mais inutilisables, parce qu'ils sont trop peu nets et non accompagnés de transcriptions. Il passe trop légèrement sur trop de sujets divers pour être vraiment utile, ce qui ne l'empêche pas d'atteindre sa 3e édition (1re en 1892, 2e en 1903). Ch. B.

— *Index of archæological papers, 1685-1890*, edited by George Laurence Gomme. Published under the Direction of the Congress of archæological Societies in union with the Society of Antiquaries (Londres, A. Constable, 1907). — Cet index contient, suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, l'énumération des articles publiés dans les recueils

des Sociétés archéologiques de l'Angleterre depuis la fondation de la Société des Antiquaires jusqu'en 1890. Si l'on se rappelle que, sous le nom d'archéologie, les Anglais englobent aussi le détail particulier de l'histoire et des institutions, on comprendra l'utilité d'un pareil dépouillement pour les historiens. Depuis 1891, il paraît un Index annuel par les soins d'abord de G. L. Gomme, puis de M. Bernard Gomme. — Rappelons à ce propos que la librairie Elliot Stock continue de donner chaque année son *Year-book of the learned and scientific Societies*. — Ces deux publications périodiques donnent jusqu'à un certain point le moyen de suivre le travail fourni par ces sociétés assez mal connues pour la plupart, même en Angleterre. Ch. B.

— A. W. Ward et A. R. Waller. *The Cambridge history of english literature*. T. IV (Cambridge, at the University press, 1909, in-8°, xii-582 p.). — Ce tome IV se rapporte plus particulièrement au temps d'Élisabeth et de Jacques Ier. Notons en particulier les chapitres sur la version « autorisée » de la Bible, qui a exercé une si profonde influence, non seulement sur la manière d'écrire, mais sur la manière de penser des Anglais (ch. ii, par A. S. Cook); les œuvres et écrits politiques de Sir Walter Ralegh (ch. iii, par Louise Creighton); la littérature des voyages : Hakluyt, Purchas, John Smith, etc. (ch. iv et v, par Ch. V. Robinson); le jésuite Campion (ch. viii, par S. P. Vivian); la philosophie anglaise, depuis Jean Scot jusqu'à Fr. Bacon et à Herbert de Cherbury (ch. xiv, par W. R. Sorley); les traités sur la politique et l'économie politique (ch. xv, par Cunningham); la littérature populaire et satirique (ch. xvi, par H. V. Routh); le commerce de la librairie, 1557-1625 (ch. xviii, par H. G. Aldis); la formation des bibliothèques au moyen âge et au xvie siècle (ch. xix, par J. B. Mullinger). — C'est la prose au service de la vie publique. Les tomes V et VI traiteront de la littérature dramatique jusqu'à la fermeture des théâtres par les Puritains, et le tome VII de la littérature théologique, morale et politique où l'on verra en présence les Puritains et les Cavaliers. Ces trois volumes paraîtront dans le courant de l'année 1910. — Ch. B.

— *Confision del Amante*, par Joan Goer; Spanische Uebersetzung von John Gower's *Confessio Amantis*, nach der Handschrift in Escorial hgg. von Adolf Birch-Hirschfeld (Leipzig, Seele, in-8°, 510 p.). — Traduction faite par un Espagnol, Jean de Cuenca, d'après une traduction portugaise par un Anglais, Robert Payne, chanoine de Lisbonne, de la *Confessio Amantis* de John Gower; le ms. de l'Escurial, d'où ce texte est tiré, a été exécuté vers l'an 1400, dix ans environ après la première édition de la *Confessio*.

— Charles Sanford Terry. *A catalogue of the publications of Scottish historical and kindred Clubs and Societies, and of the volumes relative to Scottish history issued by His Majesty's stationary Office, 1780-1908* (Glasgow, Mac Lehose, 1909, in-8°, x-253 p.; prix : 10 sh.). — Le titre de cet ouvrage, que nous avons donné tout au long, suffit à en indiquer

l'utilité. Les sociétés savantes qui se sont consacrées à l'histoire d'Écosse sont nombreuses; à certaines d'entre elles (Bannatyne Club, Clarendon historical Society, Maitland Club, Spalding Club, Scottish history Society, etc.), on doit d'importantes séries de publications, dont l'existence est parfois mal connue hors d'Écosse; la Bibliothèque nationale de Paris, par exemple, ne les possède pas toutes. Le dépouillement en a été fait avec soin. Dans la table (*subject-index*) ont été relevés, outre les noms propres, les noms de matières, ce qui donne à ce second classement un caractère méthodique. L'auteur, qui nous avait précédemment donné un Inventaire des documents relatifs à l'histoire d'Écosse qui ont été analysés ou publiés dans les Rapports de la Commission des manuscrits historiques (*Rev. hist.*, t. XCIX, p. 204), vient de rendre un nouveau service, non moins signalé, à l'histoire de son pays. Ch. B.

— *A history of Malta during the period of the french and british occupations, 1798-1815*, par feu William Hardman, de La Valette, publ. avec une introduction et des notes par J. H. Rose (Londres, Longmans, 1909, in-8°, cv-657 p.; prix : 12 sh.). — Ce gros volume est avant tout un recueil de documents que M. W. Hardman avait copiés à Londres, à Paris et à Malte, qu'il avait distribués en chapitres et reliés entre eux par un sobre commentaire, mais que la mort l'empêcha de présenter lui-même au public savant. Il porte essentiellement sur l'occupation de l'île par les Français, le siège de La Valette par les Maltais soulevés et les Anglais, la capitulation de Vaubois, les complications diplomatiques qui amenèrent peu à peu les ministres anglais, Addington après Pitt, à l'idée de garder l'île conquise. Un chapitre seulement (le 23e) traite de l'administration anglaise jusqu'en mai 1814, et le dernier (le 24e) contient des statistiques montrant les progrès économiques considérables accomplis par l'île de Malte sous la domination britannique. Parmi les appendices, il faut mentionner le 3e, où se trouve publié pour la première fois, d'après le manuscrit original qui est aux Archives nationales, le *Journal du siège de Malte* par le général Vaubois (p. 556-642). — Dans sa préface, M. Rose, un des spécialistes les mieux informés, comme on sait, sur la période napoléonienne, a traité, d'ailleurs brièvement, les principaux faits de l'histoire de Malte pendant les années où, ravie aux chevaliers de Saint-Jean, elle fut un enjeu dans la partie que la France et l'Angleterre se livrèrent pour la conquête de l'hégémonie maritime. Il montre le rôle de Hompesch, qu'on a fort injustement noirci, les fautes commises par Nelson, l'héroïsme de Vaubois et de Villeneuve. Le blocus de La Valette, non moins glorieux pour la garnison française que celui de Gênes, fait honneur aux marins anglais et portugais qui apportèrent l'aide le plus efficace aux Maltais soulevés contre leurs nouveaux maîtres. La place ne subit pas d'attaque sérieuse; les murs étaient intacts quand Vaubois, vaincu par la famine, leur en ouvrit les portes. Au début, les Anglais

ne regardaient l'île que comme un gage de la paix future; elle devint ensuite une manière de compensation en regard des énormes accroissements opérés par le premier Consul; à partir de 1803 enfin, elle fut pour eux un point d'appui indispensable dans la Méditerranée et, suivant le mot de Nelson, un « boulevard avancé » de l'Inde. — Ch. B.

— *La Reine Victoria. Pages choisies de sa correspondance, 1837-1861.* Traduction française, avec des notes, par Jacques Bardoux (Paris, Hachette, 1909, in-8°, 556 p.; prix : 5 fr.). — Ceci n'est qu'un choix fait à l'usage des lecteurs français que touchent surtout les affaires de France; on en a éliminé ce qui concerne plus particulièrement l'histoire d'Angleterre, les rapports et les conflits entre la couronne et les ministres. Les historiens négligeront naturellement ce volume pour tenir compte uniquement de l'édition complète en trois volumes publiée l'année dernière. Ch. B.

— Sir William R. Anson. *The law and custom of the constitution;* t. I : *Parliament;* 4e éd. (Oxford, Clarendon Press, 1909, in-8°, xxvi-404 p.). — La 1re édition de ce traité sur l'organisation politique de l'Angleterre est de 1886. La première partie, consacrée au Parlement, en est arrivée à sa 4e édition; la deuxième partie, consacrée à la Couronne, à la 3e (2 vol., 1908). Le succès de cet ouvrage est mérité; dans chaque édition, l'auteur tient compte des faits les plus récents et des livres nouveaux qui ont pu modifier ses jugements sur les choses du passé. Il a remanié par exemple le paragraphe concernant la constitution du Parlement sous Édouard Ier et il a écrit un chapitre nouveau sur les conflits qui peuvent se produire entre les deux Chambres. Dans un cadre ancien, qui a été peu modifié, c'est donc un livre nouveau. — Ch. B.

— P. Mijoueff. *Histoire de l'empire britannique et de la politique coloniale de l'Angleterre* (Istoria kolonialnoï imperii i kolomalnoï politiki Anglie), 2e éd. (Saint-Pétersbourg, 1909). — Ceci n'est pas un travail d'érudition, mais un livre de vulgarisation. Vu l'ignorance du public russe sur la plupart des questions concernant l'histoire d'Angleterre, l'auteur a cru faire œuvre utile en écrivant un résumé de la politique coloniale de l'Angleterre; ce résumé, assez net et bien composé, est conçu dans un esprit pris d'admiration qui manque peut-être un peu de nuance. Pour lui, le succès étonnant de la colonisation anglaise s'explique par la grande liberté politique sagement accordée aux colonies, les bienfaits de la civilisation, du bien-être économique, d'une justice prompte et équitable. Aucune autre puissance européenne ne peut lui être comparée à ce point de vue. L'Angleterre n'a pas pris moins à cœur les intérêts indigènes que ceux des Anglais établis aux colonies. Pendant que les Hollandais trouvaient toute naturelle la pratique de l'esclavage, elle abolissait chez elle ce régime honteux. On se doute peu en Russie que là fut une des principales causes de l'animosité entre les deux nations qui trouva enfin son expression dans la

guerre des Anglais contre les Boers. Des chapitres spéciaux traitent la colonisation de l'Amérique, de l'Australie, de l'Afrique et des Indes. D'autre part, l'auteur a passé trop légèrement sur le mode de colonisation; il n'a pas conté l'histoire si intéressante des grandes compagnies aventurières, privilégiées par les rois et faisant la conquête des nouveaux pays à leurs risques et périls. Il a passé sous silence les abus de la politique anglaise, dont il n'a voulu voir que les côtés brillants, voulant agir d'autant plus fortement sur l'opinion du public russe, si hostile à la politique anglo-boer et basée, dit-il, sur une profonde ignorance des faits historiques. La première édition du livre ayant paru en 1902, l'auteur a cru utile de joindre à celle-ci un aperçu sur l'histoire des colonies anglaises pendant les sept dernières années. S'il avait ajouté ces additions à la suite de chaque chapitre au lieu de les donner en bloc à la fin, le livre aurait gagné en unité. — Inna Lubimenko.

Histoire de Belgique.

— G. des Marez. *Pages d'histoire syndicale. Le compagnonnage des chapeliers bruxellois* (Bruxelles, H. Lamertin, 1909, in-8°, 112 p., grav.; extr. des *Ann. de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*). — La petitesse du sujet n'enlève rien à la portée de cette étude. Contrairement à la plupart des historiens, qui opposaient à cet égard les Pays-Bas à l'Allemagne et à la France, l'auteur établit que la Belgique eut de bonne heure ses compagnonnages, « boîtes ou bourses communes ». Comme chez nous, l'institution a deux faces : extérieurement, c'est une société de secours mutuels; au fond, c'est « un organisme de combat, essentiellement distinct de la corporation », et qui « fonctionne en dehors d'elle et malgré elle »; il apparaît « dans toutes les industries où les traditions corporatives furent abandonnées en faveur de la manufacture ». Chez les chapeliers, il est sûrement antérieur à 1650. Les compagnonnages des diverses villes belges sont fédérés entre eux (ligue des cinq villes en 1770), ce qui leur permet de tenir en échec la coalition patronale. Bien plus, l'institution a un caractère international, ou du moins il existe entre les groupes une correspondance internationale. M. Des Marez a retrouvé des lettres échangées entre Bruxelles et Paris (ce qui s'explique par la présence à Paris de compagnons belges et de compagnons français dans les villes belges, englobées ainsi dans une sorte de *tour de France* agrandi). Non seulement on se dénonce les sarrasins. Mais Paris, pendant le lock-out de 1748, demande aux Bruxellois de se « cotiser et taxer par semaine » et les prie de transmettre copie de leur lettre aux autres groupes belges. En 1762, Paris encore sollicite les secours de Bruxelles, mais cette fois en faveur de Lyon (il y a là des faits qui manquent aux *Compagnonnages lyonnais* de Godart, de même qu'on n'y trouve pas des documents cités par Des Marez, p. 82, pour l'an XIII). — En Belgique comme en

France, le compagnonnage survit à tous les édits qui en décrètent la disparition, même à l'édit de Joseph II (1786), qui établit la liberté du contrat de travail. Il persiste sous le régime français. Il se reconstitue, sous la forme des sociétés mutualistes, pendant la domination hollandaise, et M. Des Marez montre que le syndicat moderne est, en dépit des apparences, l'héritier de cette antique institution de résistance ouvrière. H. HR.

Histoire des États-Unis.

— *History of the Society of Jesus in North America, colonial and federal*, par Thomas Hughes, S. J. Documents. T. I, 2e partie (Londres, Longmans, 1910, in-8°, xi p. et p. 602-1222). — Pour la première partie de ce volume, voir la *Rev. hist.*, t. CII, p. 156. La seconde partie contient des pièces concernant : 1° l'administration des biens de la Société de Jésus après la suppression en 1773 (la Societas resurrectura), surtout par les soins d'un Chapitre général composé d'ex-Jésuites qui put subvenir aux besoins des Catholiques, dont le nombre augmenta notablement au temps de la Révolution et de l'Empire (1793-1817); 2° les accords ou concordats passés entre l'Ordinaire et le supérieur des Jésuites, avant et après le rétablissement officiel de l'ordre en 1814 (1798-1830); 3° les controverses (déjà mentionnées dans la première partie) sur l'ancienne organisation de la Société et les imputations non justifiées qui, dans le sein même des Catholiques, furent dirigées contre les Jésuites de Maryland, accusés de s'être approprié des biens qui ne leur appartenaient pas. Ces documents montrent en somme comment la Société dissoute continua de vivre aux États-Unis du consentement même de l'Église. Le volume se termine par ce que l'auteur définit « un spécimen de la jurisprudence romaine qui prévalait en 1836 », les autorités ecclésiastiques admettant historiquement le fait de la suppression, mais résolues à en ignorer les conséquences légales, juridiques et morales. Ch. B.

— *A century of population growth. From the first census of the United States to the twelfth, 1790-1900* (Washington, Government printing office, 1909, in-4°, x-303 p., avec cartes; public. du « Department of commerce and labor; Bureau of the Census »). — Le bureau dirigé avec tant d'activité par M. S. N. D. North publie les documents originaux du recensement de 1790 pour 11 états et territoires sur 17 (les autres ont été perdus). En outre, M. W. S. Rossiter a été chargé de résumer les enseignements historiques qui sortent de la comparaison de ce premier census avec les recensements postérieurs. C'est une véritable histoire de la population américaine (même antérieurement à 1790) et aussi une histoire de son expansion territoriale et de sa vie économique. H. HR.

Histoire de Roumanie.

— Théodore Blancard. *Les Mavroyéni; histoire d'Orient de 1700 à nos jours* (Paris, Leroux, 1909, in-8°; t. I, xv-757 p.; t. II, 817 p.). — Nicolas Maurogéni (en roumain : Mavrogheni), originaire de l'Archipel, favori de l'amiral ottoman, du capitan-pacha Dschézaerli-Hassan, et, par l'intervention de ce puissant protecteur, prince de Valachie (1786-1790), est sans doute une figure intéressante. Il avait, sinon des talents peu communs, des qualités d'initiative, de bravoure, de fidélité envers ses patrons turcs et envers l'Empire qui lui avaient confié une de ses provinces; peu de Grecs de son époque et de sa classe peuvent lui être comparés sous ces rapports. Alors qu'un Ghica, un Maurocordato, un Hypsilanti, un Dschani-Rosetti se laissaient prendre par les Russes ou les Autrichiens et allaient même jusqu'à passer du côté de l'ennemi à la veille d'une guerre, Maurogéni s'efforça d'organiser une armée destinée à être une avant-garde audacieuse contre les troupes de l'empereur : il remporta quelques succès appréciables, que sa rhétorique orientale sut magnifier pour éblouir les Turcs, et ceux-ci allèrent jusqu'à lui confier en même temps le gouvernement de la Moldavie; son supplice fut un acte d'injustice notoire et une leçon pour les Grecs qui se seraient avisés d'être encore fidèles à un gouvernement aussi tyrannique.

On peut étudier la carrière de Maurogéni dans des chroniques roumaines, des poèmes grecs en son honneur et surtout dans les rapports des ambassadeurs à Constantinople et des consuls dans les principautés. En les employant d'une manière critique, on aurait pu rédiger une étude de proportions restreintes qui aurait servi à l'historien des pays roumains en même temps qu'à ceux qui s'occupent des guerres entre les Autrichiens et les Turcs; elle aurait contenu aussi des renseignements précieux pour quiconque poursuit le développement de la renaissance politique des Grecs modernes. M. Théodore Blancard s'est passionné pour ce maigre personnage, dans lequel il a cru découvrir un grand capitaine, un noble martyr. Il a publié chez Flammarion, il y a une dizaine d'années, un gros volume orné de belles gravures qu'il intitulait : *les Mavroyéni*, simple *essai d'étude additionnelle à l'histoire moderne de la Grèce, de la Turquie et de la Roumanie*. Des défauts de composition et de style déparaient une publication qui a été peut-être plus rarement utilisée qu'elle ne le méritait. Depuis lors, M. Blancard, toujours plus convaincu de la valeur de son héros, s'est donné la tâche de raconter sa vie et celle de tous ses parents, parfois sans aucune importance historique, et il en a fait une *Histoire d'Orient de 1700 à nos jours!* Les gravures sont plus nombreuses et parfois très intéressantes, la bibliographie est notablement plus riche, les rapports des ambassadeurs anglais et de nouveaux rapports des

Impériaux accroissent la documentation du volume; des renseignements curieux ont été tirés d'ouvrages rares, qu'on négligeait de consulter jusqu'ici. Les proportions sont devenues énormes : deux volumes d'à peu près mille pages chacun suffisent à peine à nous renseigner sur les faits et gestes de nombreux principicules, consuls et simples vétérans de la race des Maurogéni, qui seraient en plus des Morosini incontestables. Le style est encore plus prétentieux, à commencer par « l'incommensurable orgueil » et « l'inéluctable châtiment » d'Abdul-Hamid, par « les mesquines jalousies des nationalités, soit grecques, roumaines ou même turques » de la préface, jusqu'à ces premières lignes du chapitre consacré à Pierre Maurogéni, homme d'État roumain : « Quelques Roumains, tant moldaves que valaques, méritent de figurer dans les annales contemporaines de leur pays », Pierre Maurogéni, bien entendu, à leur tête.

On arrive tout de même à trouver dans ces deux mille pages des choses vraiment utiles à l'historien de l'Orient chrétien et turc, et l'on finit par être reconnaissant envers M. Blancard pour son labeur et ses sacrifices de tout genre[1]. N. Jorga.

1. Je remarque avec regret le manque d'orientation de l'auteur en ce qui concerne la bibliographie roumaine.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

France.

1. — **Revue des questions historiques**. 1910, 1er janv. — V. Ermoni. Le Marcionisme (Marcion; sa biographie; sa doctrine : le dualisme; ses disciples : le plus célèbre est Apelles. Clair exposé). — Ch. Bournisien. Conséquences économiques et sociales de la vente des biens nationaux (à suivre. Étude sur le morcellement de ces biens. Conclusions peu nettes et reposant sur une documentation incomplète). — Lanzac de Laborie. Les débuts de la banque de France (1800-1813. Bon article fait en particulier à l'aide de la série AF des Arch. nat. Mais l'auteur n'a pu consulter les Archives de la rue de La Vrillière, rigoureusement fermées aux chercheurs). — G. Baguenault de Puchesse. Georges Picot historien (notice assez sommaire). — A. Degert. L'enseignement de l'histoire dans les anciens séminaires français (cet enseignement était très insuffisant). — Marc Dubruel, S. J. La congrégation particulière de la régale sous Innocent XI (inventaire sommaire de papiers de cette congrégation conservés aux Arch. du Vatican, 1677-1682).

2. — **Revue de synthèse historique**. Août 1909. — P. Lorquet. La peinture, des origines au xvie s. (article très substantiel et très élogieux sur l'ouvrage de M. Hourticq, à qui M. Lorquet reproche d'avoir passé sous silence l'Espagne et sacrifié quelques peintres de second ordre, mais significatifs, et d'avoir attribué à la perfection de la technique la décadence de l'art). — P. Lacombe. L'appropriation privée du sol. III : *les Communs en Bretagne à la fin de l'ancien régime*, par P. Lefeuvre (M. Lacombe indique les raisons pour lesquelles il lui est impossible de voir dans les communs de Bretagne, plus nombreux que ne le dit M. Lefeuvre, de simples concessions du seigneur aux paysans). — L. Febvre. Une étude géographique sur le paysan normand (indique les rares mérites du livre de M. Sion sur les *Paysans de la Normandie orientale*). — H. Prentout. La Normandie (suite en octobre. Esquisse géographique, exposé bibliographique du mouvement historique sur la Normandie et en Normandie, des instruments de travail dont disposent les érudits; exposé des résultats acquis sur l'histoire de Normandie jusqu'à l'invasion normande). — L. Pineau. Le folklore en France. — H. Berr. L'Institut de Lamprecht à Leipzig. — Carcopino. Une marche romaine (à propos de l'ouvrage de Chapot, *la Frontière de l'Euphrate, de Pompée à la conquête arabe*). — L. Febvre. Sur quelques ouvrages de

géographie et d'histoire régionales (à propos des ouvrages de Fèvre et Hauser sur *les Régions et pays de France*, de Levainville sur *le Morvan*, de Vacher sur *le Berry*, de Kleinclausz sur l'*Histoire de Bourgogne*). = Oct. H. Salomon. De quelques livres et de quelques questions d'histoire contemporaine (après quelques mots sur les *Souvenirs de l'Assemblée nationale* de M. F. Bosq, l'*Histoire de la République de 1876 à 1879* de M. de Marcère, le *Journal de Charles de Lacombe*, les *Notes et souvenirs de M. Thiers*, les *Mémoires* de Clovis de Hohenlohe, M. Salomon commence une étude approfondie de l'*Histoire de la troisième République* de M. Hanotaux dont il fait ressortir les mérites, mais à qui il reproche de s'être trop documenté du côté de la droite et d'avoir mal proportionné la place faite aux diverses parties de son œuvre). — L. Febvre. Proudhon et le syndicalisme contemporain (autant il est vrai que Proudhon était anticollectiviste, autant il est certain qu'il est un des pères de la confédération générale du travail). — Carcopino. Les monographies locales dans les études d'histoire ancienne (la thèse de M. Dubois sur Pouzzoles ne forme pas un ensemble instructif et ne contient rien de très neuf. On a tort de croire que toute ville ancienne fournit nécessairement un sujet de monographie). — On trouvera dans les *Notes et discussions* des comptes-rendus intéressants de l'*Histoire de l'ostracisme athénien* par P. Carcopino, de *Bossuet historien du protestantisme* par A. Rébelliau, de *Lollardy and the Reformation in England* par J. Gairdner, de *Pre-Tractarian Oxford* par W. Tuckell, de l'*Europe préhistorique* par Sophus Müller.

3. — **La Correspondance historique et archéologique**. 1908, nov.-déc. — Extrait des Mémoires d'Antoine Tortat, 1775-1795 (intéressants souvenirs sur les mouvements royalistes, surtout à Paris, jusqu'au 13 vendémiaire. Ces souvenirs ont d'ailleurs été rédigés très tard en 1853, Tortat ayant alors 77 ans; il mourut trois ans plus tard). — État des inventaires des archives départementales, communales et hospitalières (fin).

4. — **Académie des sciences morales et politiques**. *Séances et travaux. Compte-rendu.* 1909, déc. — José Yves Limantour. Notice sur la vie et les œuvres de M. Carlos Calvo (jurisconsulte de la République argentine, spécialisé dans le droit international). — Gabriel Louis Jaray. La question sociale en Hongrie (introduction à un ouvrage sur cette question). — Arthur Chuquet. La folie de Junot (l'auteur donne des détails significatifs et saisissants sur la folie du duc d'Abrantès en 1813). — E. Levasseur. La révolution monétaire du XVIe s. (l'augmentation de la production des métaux précieux et ses conséquences : élévation du prix des marchandises et des salaires. Les inconvénients du bimétallisme et l'adoption provisoire de l'étalon d'or). — Henri Welschinger. Mirabeau et Marat au Panthéon (1791-1795). — Alfred des Cilleuls. Les recensements de la population en France avant 1830 (ils ont été mal faits et sont fort inexacts). = 1910, janv.

A. de Foville. Notice historique sur la vie et les œuvres de M. Georges Picot (suivie d'une bibliographie). — P. Vidal de La Blache. Régions naturelles et noms de pays (réflexions suggérées par le livre de M. L. Gallois. On montre que beaucoup de ces noms proviennent du besoin populaire de « spécifier et localiser » des contrées franchement distinctes par leurs habitudes; l'expression de région naturelle correspond au contraire à un concept scientifique). — Arthur Chuquet. Un Allemand à Paris en 1801 (analyse la relation du docteur et chanoine Meyer de Hambourg. Quelques traits piquants sur Bonaparte).

5. — **Société nationale des Antiquaires de France**. Séance du 29 déc. 1909. — M. Michon lit une note de M. Franz Cumont relative à une communication précédente de M. Lauer sur des bustes d'impératrices conservés à Rome et à Paris; d'après un texte de Nicetas de Remesiana, ces bustes pourraient dater de la fin du IVe siècle. — M. Monceau communique : 1° une lettre de M. Bruston qui propose des lectures nouvelles pour des inscriptions africaines récemment publiées dans le *Bulletin* de la Société; 2° de la part du R. P. Delattre des plombs byzantins et une monnaie anglaise du moyen âge récemment découverts à Carthage. = Séance du 12 janv. 1910. M. Toutain lit une notice sur la vie et sur les œuvres de M. Ulysse Robert, son prédécesseur, inspecteur général des bibliothèques et des archives. — M. Adrien Blanchet, membre résidant, communique deux curieuses empreintes de sceaux qui permettent d'illustrer deux poèmes français du XIIIe siècle qui eurent une grande vogue. = Séance du 26 janv. 1910. M. Stein signale un manuscrit qui a été exposé au Burlington Club et qui doit être ajouté aux productions du pinceau célèbre de maître François. = Séance du 2 févr. 1910. M. Mayeur communique la photographie du sarcophage de Guillaume, abbé de Saint-Genin-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).

6. — **Revue de l'histoire des religions**. 1909, t. LX, n° 2. — Ch. Michel. Les survivances du fétichisme dans les cultes populaires de la Grèce ancienne. — Ad. J. Reinach. Itanos et l'*inventio scuti*. Études sur l'hoplolatrie primitive en Grèce (l'origine samnite du *scutum*, admise généralement dans l'antiquité, semble affirmée par un texte de Clément d'Alexandrie qui met la découverte de ce bouclier au compte d'un certain Itanos. Or la fondation de la ville crétoise de ce nom était attribuée à un héros éponyme Itanos, fils de Phoinix; à suivre). — Ét. Combe. Bulletin de la religion assyro-babylonienne, 1908. = C.-rendus : Livres sur les cultes crétois (article d'ensemble approfondi par Ad. J. Reinach). — *A. Deissmann*. Licht vom Osten. Das Neue Testament u. die neuentdeckten Texte der hellenistischrömischen Welt (interprétations discutables; art. de A. Loisy).

7. — **Nouvelle revue historique de droit français et étranger**. T. XXXIII, 1909, n° 5. — A. Fliniaux. La *dicarum scriptio* et deux papyrus égyptiens de l'époque ptolémaïque. — J. Vendeuvre. La

libertas royale des communautés religieuses au XIe s. (étude juridique, d'après les actes de Philippe Ier, roi de France, des prérogatives qu'entraîne l'octroi par le souverain à une église de la *libertas*, « adaptation de l'immunité des temps mérovingiens et carolingiens à l'époque féodale »). — J. Roman. Le coup d'État du chancelier Maupeou en Provence, 1771-74 (montre, d'après le livre de M. Audouard et quelques documents nouveaux, comment le « coup d'État » de Maupeou fut accueilli en Provence).

8. — **Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence.** T. XXXIII, 1909, n° 3. — P. Laborderie. Un contrat de travail dans les mines de Dacie au temps des Antonins (*C. I. L.*, n° 10 des *Instr. dacica in tabulis ceratis*). — J. Acher. Le jubilé de M. Hermann Fitting (fin : critique incisive des mémoires insérés au t. II des *Mélanges Fitting*). = N° 4. J. Acher. A propos de deux études d'histoire du droit international pénal (rectifie des études de M. Meili et publie quelques documents du XIVe s. sur l'usage de l'extradition dans les rapports internationaux). = N° 5. J. Lefort. Les ateliers de charité sous Louis XVI et pendant la Révolution (première organisation au temps de Turgot; d'expédients destinés à parer au désœuvrement momentané des cultivateurs, les ateliers de charité deviennent sous la Révolution une institution permanente où tous les ouvriers se croient en droit d'obtenir du travail : ainsi dénaturée, la conception de Turgot était vouée à la disparition). — J. Sourdois. Le mariage et le divorce sous la législation intermédiaire, 1789-1804. — P. Laborderie. Quelques notes sur la *cautio* dans la pratique romaine aux temps classiques.

9. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1909, sept.-déc. — F. Lot. Un monastère inconnu pillé par les Normands en 845 (ce monastère est celui de Saint-Germain-des-Prés; le chef des Normands était un Ragnar qui, au retour de son expédition victorieuse, mourut de dysenterie au moment où il allait se convertir au christianisme). — H. Stein. Une expertise au XIVe siècle (au sujet de réparations à deux maisons mitoyennes de la rue de la Vieille-Tixeranderie, 1388; parmi les experts figure le célèbre architecte Raimond du Temple). — H. Omont. Inventaire de la bibliothèque de Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples, 1481. — H. Aubert. Notices sur les mss. Petau conservés à la bibliothèque de Genève, fonds Ami Lullin; 2e article. = C.-rendus : *A. Guillois*. Recherches sur les maîtres des requêtes de l'hôtel, des origines à 1350 (bon et nouveau). — *A. Walther*. Die burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I and Karl V (bon). — *Prinet*. François Ier et le comté de Bourgogne (utile catalogue de deux cents pièces). — *Joüon des Longrais*. Mme de Launay et les bourses de Bretagne au collège du Plessis-Sorbonne, 1740-1760 (curieux). — *Jeanton* et *Martin*. Le château d'Uxelles et ses seigneurs (remarquable). — *A. Besançon*. Cartulaire municipal de la ville de Villefranche, Rhône (important). —

J. Audouard. Le rétablissement du parlement de Provence, janv. 1775 (agréable). — *Dorvaux* et *Lesprand.* Cahiers de doléances des communautés en 1789. Bailliages de Boulay et de Bouzonville (important). — *Sauvage.* Le fédéralisme en Normandie. Journal du quartier-maître du 6e bataillon *bis* des volontaires du Calvados, 1791-93 (bon). — *V. Mortet.* Notice historique sur l'emploi de procédés matériels et d'instruments usités dans la géométrie pratique du moyen âge (très utile).

10. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. T. XIII, n° 1, nov.-déc. 1909. — P. Mantoux. Le Comité de Salut public et la mission de Genet aux États-Unis (envoyé comme ministre de France aux États-Unis en 1793, Genet y noua des intrigues avec les antifédéralistes et y mena campagne contre le gouvernement américain, qui demanda son rappel; le Comité de Salut public décida son arrestation pour agissements criminels, mais un blâme lui avait été infligé par le ministre des Affaires étrangères avant que le gouvernement américain eût porté plainte et, dans les mesures énergiques prises ensuite contre Genet, les Robespierristes eurent une part plus active encore que les Dantonistes). — R. Musset. L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIIIe s., 1715-1790 (étude détaillée des règlements et de l'organisation administrative). — Mautouchet. Les comités départementaux d'histoire économique de la Révolution et les études d'histoire moderne. = C.-rendus : *Martin Saint-Léon.* Hist. des corporations de métiers; 2e éd. (fait d'un point de vue un peu étroit). — *R. Waddington.* La guerre de Sept ans; t. IV (ce qui a trait à l'histoire diplomatique manque de coordination et repose sur une documentation insuffisante). — *Kovalewsky.* La France économique et sociale à la veille de la Révolution. Les campagnes (intéressant, mais superficiel). — *G. Bord.* La conspiration révolutionnaire de 1789 (trop souvent superficiel).

11. — La Révolution française. 1909, oct. — Lévy-Schneider. L'abbé Morellet et la Révolution française (montre comment Morellet fut amené par ses doctrines physiocratiques à se ranger au parti de la contre-révolution et à accepter plus tard avec enthousiasme le régime consulaire puis impérial « qui respecte la liberté individuelle et la propriété »). — E. Tarlé. La classe ouvrière et le parti contre-révolutionnaire sous la Constituante (fin en nov. Jusqu'au début de 1791, les royalistes exploitèrent très habilement les sentiments d'hostilité manifestés par les ouvriers à une revolution accaparée par la bourgeoisie et firent parmi eux une propagande très active, mais finalement infructueuse). — J. Combet. Les Comités de surveillance du district de Grasse, oct. 1793-29 ventôse an III (ils ne méritent nullement les accusations de malversations, d'excès et d'abus de pouvoir qu'on a portées contre les Comités de surveillance en général; ils combattirent la contre-révolution, mais avec modération). — E. Chapuisat. Une séance des comités révolutionnaires genevois en 1794. = Nov. H. Prentout.

Trois mémoires sur la Révolution en Normandie (indique les conclusions de trois études inédites présentées par des étudiants à l'Université de Caen). — Cl. Perroud. Couthon et Roland (lettres inédites, 1792). — L. Tuetey. L'abbé Fauchet et Mme Calon (arrêtée comme suspecte au domicile de Fauchet, avec qui elle vivait, le 16 brumaire an II, Mme Calon ne fut relâchée que le 7 fructidor). — L. Thiot. Calon et les Jacobins de Beauvais (lettre inédite de Calon, député de l'Oise, 1792). — P. Haury. Les commissaires de Ledru-Rollin en 1848 (les accusations d'immoralité portées contre eux sont injustifiées; la vérité est qu'ils échouèrent dans leur œuvre de propagande républicaine parce que, dans les départements, les esprits n'étaient pas préparés au régime de liberté institué par les révolutionnaires parisiens). = Déc. Cl. Perroud. Un ami de Mme Roland : Henri-Albert Gosse (d'après le livre de Mlle Plan). — R. Baticle. Le plébiscite sur la Constitution de 1793. La réunion des assemblées primaires (étude détaillée d'après les documents des Arch. nat., BII 1-34 : la discussion de la Constitution; le vote; l'élection des députés chargés d'apporter à Paris les procès-verbaux; fêtes et adresses; fin en janv.). — Deux lettres inédites de Mlle Philipon à Henriette Cannet, publ. p. E. Sakellaridès (1778). — Documents sur Chambon de Montaux. = 1910, janv. L. William Cart. Trois semaines à Paris pendant la Révolution (à suivre; 3 août-27 août 1789. Analyse et extraits des lettres du voyageur allemand Campe. Pittoresques et favorables à la Révolution). — Pierre Caron. J. P. Manau et le coup d'État de 1851 (emprisonnement de Manau à Montauban; intervention inefficace de L. Belmontet en sa faveur). — Notes de lecture (le tutoiement et la diplomatie en l'an III. La destruction des monuments symboliques pendant la réaction thermidorienne). = C.-rendu : *M. Kovalewsky*. La France économique et sociale à la veille de la Révolution (les campagnes. Questions bien posées, documentation insuffisante).

12. — La Révolution de 1848. T. VI, 1909, nov.-déc. — Fr. Dutacq. Un projet de retraites ouvrières communales sous la 2e République (émanait du Conseil municipal de la Croix-Rousse près Lyon en 1851; commentaire et texte). — Émile Dagnan. La réaction conservatrice dans l'ouest, le centre et le sud-ouest de la France en 1848, 1849, 1850 (suite. Article fait surtout à l'aide de rapports de procureurs généraux. Petits faits curieux, mais mal présentés). — Raoul de Félice. La journée du 13 juin 1849 à Paris (fin. Son épilogue devant la Haute Cour. Les condamnations). — Henri Martin. Les réflexions d'un homme de rien sur la garde nationale en général et sur la classe bourgeoise en particulier depuis 1830 jusqu'à ce jour (suite. Opinions d'un garde national sur la Révolution de 1848. Sans intérêt).

13. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1909, 25 nov. — *S. Bugge*. Das Verhæltniss der Etrusker zu den Indogermanen und der Bevölkerung Kleinasiens und Griechenlands (veut prouver que

l'étrusque a d'étroits rapports avec l'arménien ancien; thèse dénuée de preuves solides et invraisemblable). — *Knoke*. Armin der Befreier Deutschlands (agréable travail de vulgarisation). = 2 déc. *E. Jørgensen*. Helgendyrkelse i Danmark (beaucoup d'intéressants détails sur l'esprit religieux, la vie ecclésiastique et sur les influences exercées par les autres pays sur l'hagiographie en Danemark). — *Voigt*. Die königlichen Eigenklöster im Longobardenreiche (bon). — *A. Wolkenhauer*. Sebastian Münster's handschriftliches Kollegienbuch, 1515-1518, und seine Karten (curieux). — *Hügelmann*. Die deutsche Königswahl im Corpus juris canonici (intéressant, mais plutôt pour le jurisconsulte que pour l'historien). = 9 déc. *Sir A. Lyall*. Études sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême-Orient; trad. de l'anglais, t. II (remarquable). — *R. Weill*. Les origines de l'Égypte pharaonique (bon livre et très utile, malgré quelques erreurs de traduction des textes). — *Guignebert*. La primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome (critique des témoignages menée avec science et pénétration, mais trop subtile et peu convaincante). — *Hitzig*. Die Herkunft des Schwurgerichts im rœmischen Strafprozess (excellent). — *Bethune-Baker*. Nestorius and his teaching (bon). — *Vogt*. Basile Ier, empereur de Byzance, 867-886, et la civilisation byzantine à la fin du IXe siècle (important). = 16 déc. *Fowler* et *Wheeler*. A handbook of greek archæology (excellent manuel). — *Birt*. Die Buchrolle in der Kunst (étude remarquable sur les représentations que donnent les monuments du livre, de l'écriture, de la lecture). = 23 déc. *W. Bauer*. Das Leben Jesu im Zeitalter der neutestamentlichen Apokryphen (très intéressant). — *J. Gibb* et *W. Montgomery*. The Confessions of Saint Augustine (bonne édition). — *Cl. Webb*. Ioannis Saresberiensis, episcopi Carnotensis, Policratici libri VIII (édition utile et fort bien exécutée). = 30 déc. *Toffteen*. The historic Exodus (œuvre d'un érudit qui ne propose que des hypothèses sans fondement). — *Ernout*. Les éléments dialectaux du vocabulaire latin (met en relief l'influence étrusque; intéressant pour l'histoire de la civilisation). — *Steenstrup*. Indledende studier over de ældste danske stednavnes byning (étude pénétrante sur les principes généraux qui ont présidé à la formation des noms de lieu en danois). — *Audouard*. Le monitoire (bonne étude sur un moyen d'instruction en matière criminelle employé depuis le XIIe s. jusqu'à la fin de l'ancien régime). — *A. Scheide*. Die französische Revolution (étude bien documentée sur le caractère de Louis XVI, dont les fautes, suivant l'auteur, expliquent la rapide destruction du sentiment monarchique en France). = 1910, 6 janv. *W. Martin*. La situation du catholicisme à Genève, 1815-1907 (beaucoup de faits, de science juridique; peu clair). = 13 janv. *P. Braun*. Der Beichtvater der heiligen Elisabeth und deutscher Inquisitor Konrad von Marburg, 1233 (ce n'est encore qu'un fragment qui s'arrête en 1226; l'auteur esquisse, d'ailleurs avec soin, l'activité de Conrad comme prédicateur chargé de prêcher la croisade). — *Merki*. L'amiral Coligny (œuvre de parti, remplie d'erreurs et d'interprêta-

tions malveillantes pour les protestants). — *Koser* et *Droysen*. Briefwechsel Friedrich des Grossen mit Voltaire; 2e partie (période de 1740 à 1753; avec des notes abondantes et pleines d'intérêt). = 20 janv. *Kohler* et *Ungnad*. Hammurabi's Gesetze; t. III (vol. contenant le texte, la traduction et le commentaire de tous les documents juridiques que nous possédons de la première dynastie de Babylone et qui forme un excellent commentaire des lois d'Hammourabi). — *De Jong*. Das antike Mysterienwesen (excellent et très instructif). — *K. Meister*. De itinerario Aetheriae abbatissae, perperam S. Silviae addicto (l'auteur du Pèlerinage à Jérusalem, qui n'est pas Espagnole et qui n'est pas sainte Sylvie, s'appelle probablement Aetheria; son voyage se place entre les années 533 et 540).

14. — Le Correspondant. 10 déc. 1909. — *** La puissance de l'Islam. Ses confréries religieuses (résumé très précis de l'histoire et de l'organisation des principales confréries : les Chadeliya datant du XIIIe s.; les Quadriya, la plus répandue, du XIIe s. et d'où sortent les Aissaouiya; les Khelaoutiya; les Rahmaniya; les Nakechabendiya; enfin les Khadiriya, d'où sont sortis au XIXe s. les Senoussiya, qui ont pour ainsi dire centralisé toutes les confréries et qui jouissent dans l'Islam d'un prestige immense). = 25 déc. *** La Chambre des Lords (explique comment les Lords se sont au XIVe s. séparés des Communes, sans indiquer suffisamment que les Lords ne sont qu'un conseil du roi, tandis que les Communes seules sont en fait le Parlement représentatif; mais analyse avec beaucoup d'ingéniosité la situation des Lords depuis les Tudors, l'excès des privilèges fiscaux et administratifs qu'ils ont conservés et les justes raisons du conflit actuel qui les menace). — Ctesse de Guinaumont. Le colonel de Loyal-Émigrant (récit très vivant, accompagné de lettres inédites importantes de Louis XVIII et de la duchesse d'Angoulême, de la brillante carrière militaire du marquis Louis-Claude de La Châtre, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, qui fut l'organisateur de la légion de La Châtre au régiment de Loyal-Émigrant, dont la bravoure se manifesta avec éclat en Flandre, surtout à Menin et à Nieuport. Décimé à Nieuport, il fut reconstitué en Angleterre, pour être anéanti à Quiberon, sans la Châtre retenu en Angleterre). = 10 janv. 1910. E. Daudet. A travers les papiers de Louis XVIII (précieux extraits de ses notes de lecture : on y remarquera une critique très acerbe, mais pénétrante, de la Révolution, des observations très fines sur le 18 brumaire et le rôle de Bonaparte, des notes où Louis XVIII défend sa conduite avant 89, avant et pendant l'assemblée des notables, mais où il reconnaît ses erreurs, comme d'avoir demandé le doublement du tiers et d'avoir encouragé la conjuration de Favras). — Lanzac de Laborie. Les ouvriers parisiens au temps de Napoléon (après une sorte d'essai malheureux d'ateliers nationaux, Napoléon se contenta d'aider l'industrie privée et d'entreprendre de grands travaux; on s'opposa au mouvement corporatif, mais on dut tolérer le compagnonnage en tâchant de réconcilier

les *Enfants de Salomon* et les *Compagnons du devoir;* on réprima sévèrement les grèves et coalitions, toute demande collective d'augmentation de salaires, et aussi les ententes entre patrons). = 25 janv. J. Van den Heuvel. Léopold II (éloge du politique, de l'homme d'affaires et du colonisateur qui a décuplé la richesse de la Belgique). — Cte de Chabrol. Les discours politiques du duc de Broglie (apologie sans réserve du rôle politique du duc à l'occasion de la publication de ses discours par M. François de Broglie). — Mis Calmon-Maison. L'amiral d'Estaing et la Révolution (commandant de la garde nationale de Versailles, d'Estaing n'a pas su défendre le roi; nommé amiral en 1792, il donna tous les gages qu'il put à la Révolution, même au procès de la reine, ce qui ne l'empêcha pas d'être guillotiné le 28 avril 1794). — Ch. de Coynart. La jeunesse de Mme de Tencin (très piquant récit, d'après les documents des archives de Grenoble, du séjour d'Alexandrine de Tencin de 1690 à 1711 dans la maison des dames dominicaines de Montfleury, où la tyrannie paternelle l'obligea à faire profession, mais dont, à force d'habileté et d'énergie, elle réussit à se dégager par autorité de la cour de Rome. Tous les récits sur ses désordres avant sa libération sont des légendes).

15. — Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus. 1909, 5 déc. — P. Dudon. Bulletin d'histoire religieuse. Chez les protestants (4e centenaire de Calvin). = 20 déc. Pierre Lhande. L'âme basque (suite. Corsaires et capitaines basques depuis le xvie s.; l'émigration des Basques en Amérique. Superficiel et déclamatoire). — Paul Aucler. Une histoire de la Séparation (vive critique du t. II de *l'Église catholique et l'État sous la troisième République*, d'A. Debidour). — Frédéric Bouvier. Boudhisme (analyse précise d'un ouvrage de L. de La Vallée-Poussin sur le boudhisme, suivie de remarques apologétiques). = C.-rendu : *Dr Martin Grabmann.* Die Geschichte der scholastischen Methode; Bd. I (des origines au début du xiie siècle. Utile). = T. CXXII, 1910, 5 janv. Louis de Mondanon. Saint Augustin professeur (étude psychologique intéressante, mais manquant de notes et de références). — André Brémond. Les idées morales du docteur Johnson (délicate analyse faite en partie à l'aide de la biographie écrite par Boswell. Johnson n'est pas un grand écrivain; on a admiré l'homme et sa conversation). — François Tournebize. Léon V de Lusignan, dernier roi de l'Arméno-Cilicie (fin le 20 janv. Extrait d'un ouvrage à paraître sur l'Histoire de l'Arménie, dont l'auteur a supprimé les références. Il a utilisé la Chronique d'Arménie de Jehan Dardel; 1373-1393). — J. Brucker. Bulletin d'histoire ecclésiastique (examen des t. IV et V de *l'Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*, de Pastor, consacrés à Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III, du t. I de *l'Histoire de la Cie de Jésus en Italie*, du P. Tacchi Venturi, du t. III de *l'Histoire de la Cie de Jésus dans l'assistance d'Espagne*). = 20 janv. Lucien Roure. La psychologie de saint François d'Assise (à suivre. Étude sur le caractère de sa conversion. L'auteur utilise l'ouvrage de

Johannes Jœrgensen sur saint François d'Assise, mais paraît ignorer celui de Thode). — Paul Dudon. Lettres inédites de Lamennais au chanoine Buzetti (quatre lettres intéressantes de 1821 et 1822 en réponse à des observations faites sur l'Essai). — Joseph Brucker. Une encyclopédie protestante des sciences religieuses (l'auteur examine les tendances de la *Realencykopädie fur protestantische Theologie und Kirche*, qu'il juge conservatrices modérées; il examine en passant un important ouvrage de J.-W. Thirtle sur les titres des psaumes).

16. — Revue des Deux Mondes. 1909, 1er oct. — Mis de Ségur. Au couchant de la monarchie (suite le 15 oct. et le 1er nov. : l'exil du duc d'Aiguillon, les incidents du sacre. La victoire de Turgot, le lendemain de la victoire. Modifie peu l'opinion qu'on a des débuts du règne de Louis XVI. Curieux aperçus sur le rôle de la reine). — H. Welschinger. Les *Mémoires* du prince Clovis de Hohenlohe; II (analyse des observations du prince sur Thiers, Gambetta, le gouvernement d'Alsace-Lorraine et Bismarck). = 15 oct. A. Rébelliau. Deux ennemis de la Compagnie du Saint-Sacrement : Molière et Port-Royal (Conti serait le prototype de Don Juan, Charpy de Sainte-Croix celui de Tartufe; mais ces deux pièces ne sont pas dirigées seulement contre la Compagnie. Les coups des Jansénistes ont été plus directs et plus efficaces. Port-Royal déteste l'esprit et la méthode de cette Compagnie). — Biard d'Aunet. L'union des colonies britanniques sud-africaines. — C. Bellaigue. Trouvères et troubadours (à propos du livre de R. Aubry sur ce sujet. Les trouvères et troubadours sont des poètes musiciens dont la musique est toute mélodie et qui sont les précurseurs de notre opéra-comique). = 1er nov. Ch. Benoist. La crise de l'État moderne. La corporation et l'ancien régime. Formation de la classe ouvrière (remonte jusqu'au IXe s.; retrace les vicissitudes de l'institution des corporations, des confréries et des compagnonnages, les méfiances de la royauté à leur égard, puis le système de fiscalité qu'elle leur appliqua; expose d'après Loyseau l'état du travail industriel au XVIIe s. et montre l' « esprit de classe ouvrière » se formant dans les gens de bras ou mercenaires qui vivent en marge du tiers état et dont la situation n'est pas garantie). — E. Faguet. Michel de Bourges (à propos de la publication de ses *Plaidoyers et discours* par M. L. Martin. Il était de second ordre et sa valeur tenait surtout à sa personne et à son accent). — Rébelliau. Le rôle politique et les survivances de la Compagnie secrète du Saint-Sacrement (elle se glisse au pouvoir à la mort de Richelieu, travaille contre Mazarin, négocie avec Mazarin en faveur du duc d'Orléans. Vincent, Olier cabalent sans cesse; les dévots s'emploient pour Fouquet, critiquent Colbert et Lionne. Supprimée en 1665, la Compagnie continue à agir à Paris comme *Conseil charitable* de Saint-Sulpice et dans les provinces, à Grenoble, Dijon, Lyon, etc., jusqu'à la Révolution, sous des noms et des formes divers). = 15 nov. Vte G. d'Avenel. L'évolution des dépenses privées depuis sept siècles. II : la nourriture. — Abbé Sicard. La vieille France monastique. I :

les religieux (le 15 déc. : les religieuses. Étude très curieuse, d'après les papiers du comité ecclésiastique sur l'état d'esprit des religieux et des religieuses dont le nombre de 1770 à 1790 était tombé de 26,000 à 16,000. Tableau frappant de la décadence des ordres; les défections furent nombreuses; pourtant il y eut de beaux exemples de fidélité chez les Chartreux, les Trappistes, les Bénédictins. Les religieuses, Carmélites, Visitandines, etc., mirent beaucoup plus de constance et d'ardeur à se défendre en prouvant les services qu'elles rendaient. Les monastères ne furent pas seulement fermés, ils furent dévastés et détruits). = 1er déc. E. Daudet. La police politique sous la Restauration. I : l'organisation générale. La police et le duc d'Orléans (curieux détails sur le cabinet noir qui interceptait toute la correspondance des diplomates étrangers; nos diplomates à l'étranger faisaient aussi de la police surtout à l'égard des bonapartistes; Louis-Philippe, resté en Angleterre, est étroitement surveillé, et M. Daudet cite des rapports à son sujet dus à un Anglais, membre de la Chambre des Communes, et à un lieutenant général français). — Marius et Ary-Leblond. La question polonaise dans l'empire russe. = 15 déc. A. Pinon. La question albanaise. — T. de Wyzewa. Le dernier roi de Pologne (à propos du livre de M. Nisbet Bain : *The last King of Poland*. Vif portrait de Stanislas-Auguste Poniatowski, qui a laissé périr la Pologne au moment où elle avait eu une véritable renaissance).

---

17. — Annales du midi. 1910, janv. — A. Terracher. Notes sur « l'Archant » dans les chansons de geste de Guillaume au Court-nez (la bataille où périt Vivien se livra en Catalogne; le nom de « l'Archant » doit être identifié avec Argentona, qui désigne une ville, une rivière ou une région côtière près de Mataró). — Aug. Vidal. Bail à fief d'un moulin à foulon, 1310 (texte en langue vulgaire tiré d'un registre provenant du monastère de Saint-Pierre de la Salvetat; intéressant au point de vue technique). — Baron de Blay de Gaïx. Lettre de Catherine de Médicis, de Toulouse, 24 oct. 1578. — L. Dutil. Notes sur les diocèses languedociens de Rieux et de Comminges, 1768-1779. = C.-rendus : *E. Philippon*. Les Ibères (très intéressant et solide). — *Clément-Simon*. Recherches sur l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du Consulat; t. II (important).

18. — Revue de l'Anjou. 1909, sept. — Queruau-Lamerie. La justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. Commission Parein-Félix (rôle de cette commission militaire instituée le 10 juillet 1793 pour juger les soldats et volontaires inculpés de crimes ou délits et accessoirement des Vendéens et autres insurgés; suite en oct.). — Lemesle. Notice sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire (de 1152 à la Révolution; suite en oct.). — A. Godard. Louis XI à Béhuard. — O. Couffon. Les mines de charbon en Anjou, du xive s. à nos jours (suite : xixe s.). — B. Bois. Recherches historiques sur l'enseignement pri-

maire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (suite : documents, 1763-1789). = Oct. J. Denais. Le portefeuille d'un curieux; notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (à signaler une prophétie du poète astrologue René Tardif sur la mort de Charles le Téméraire).

19. — Revue de Saintonge et d'Aunis. T. XXIX, 1909, n° 3. — E.-J. Guérin. Les justices de paix de Saintes depuis 1790 jusqu'à nos jours (suite au n° 5). — Ch. Vigen. Notes sur la médecine de jadis dans la Saintonge méridionale (fin : analyse des documents des xviie et xviiie s.). = N° 4. P. Courteault. Élie Vinet (biographie du célèbre auteur de l'*Antiquité de Bourdeaux*, 1509 † 1587). — Ch. Vigen. Quelques notes sur les Texier de Barbezieux et de Chaux (au xviiie s.). = N° 5. J. de La Martinière. Les chartes de franchise de Sainte-Aulaye et de Chalais, 12 déc. 1288-9 oct. 1339 (fin au n° 6). — P. Lemonnier. Reconstitution du clergé de la Charente-Inférieure avant le Concordat (à la suite de la dispersion de ce clergé au lendemain de la Constitution civile). — Notes sur Champdolent.

20. — Revue des Pyrénées. T. XXI, 1909, n° 3. — J. Gros. Les débuts d'un préfet du Consulat : J. E. Richard, de la Haute-Garonne (pendant la première année de son administration en 1800-1801, il réussit à remplacer l'ancien personnel dirigeant du département par des hommes nouveaux, moins favorables à la Révolution, et à transformer l'esprit public). — J. Adher. Un épisode de la révocation de l'Édit de Nantes dans la région toulousaine (étude d'un procès qui fournit un exemple de ce que devinrent les possessions considérables que les protestants fugitifs durent abandonner quand ils partirent en exil). — Desazars. Le capitoul Godefroy (1750 et 1754). = N° 4. H. Jolly. Une négociation à la cour au xviiie s. (raconte les tribulations d'un officier de la Monnaie de Pau chargé par les États de Béarn d'une négociation à la cour en 1750). — J. de Lahondès. Un voyage en Italie en 1729.

21. — Revue historique et archéologique du Maine. 1909, t. LXV, n° 3. — G. Fleury. Thomas Toustain, architecte de la cathédrale du Mans. — A. Bezard. Épisodes de la bataille du Mans. Prise de la tuilerie, la lutte dans les rues, l'occupation de la ville (1871; analyse des *Kriegserinnerungen* du sous-officier Boschen). — P. Marichal. René II, duc de Lorraine, et les possessions de la maison d'Anjou dans le Maine (fin ici et au n° 4 : documents). — L. Esnault et L. Froger. La communauté d'habitants de Changé (suite ici et au n° 4 : généalogie des familles nobles de Changé depuis le moyen âge et histoire politique et religieuse depuis 1789). — L. Celier. Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du xiiie siècle (suite : 1224-1231). — P. Delaunay. Jacques Peletier du Mans, licencié en médecine, 1517-1582 (fin). = T. LXVI, n° 1. E. Toublet. Le prieuré d'Auvers-le-Hamon au moyen âge (xiie-xive s. et liste des prieurs jusqu'en 1790). — F. Uzureau. L'assemblée provinciale d'Anjou et l'Élection de

la Flèche, 1787-90 (document inédit). — R. Latouche. Un vicomte du Maine imaginaire au xie s. : Roscelin (Roscelin est la forme hypocoristique de Raoul). = N° 2. L. Celier. Observations sur la diplomatique des évêques du Mans. — L. Besnard. Les filles de Notre-Dame à la Ferté-Bernard et les Clarisses de Beaumont (xviiie s.). — L. Calendini. Bibliographie du Maine, 1908 (liste des publications publiées dans la Sarthe ou par des Sarthois ou concernant le Maine).

22. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Mémoires.* T. XXXV, 1908. — P. Hartmann. Conflans près Paris (histoire de Conflans, aujourd'hui dépendance de la commune de Charenton, du village, du château qui appartient aux archevêques de Paris, de son église et de ses seigneuries). — A. Vidier. Le trésor de la Sainte-Chapelle (suite).

23. — Ville de Paris. Bulletin de la Bibliothèque et des Travaux historiques. Fasc. 4, 1909. — Chronique (état des travaux). — L. Celier. L'hôtel d'Yerres et la rue des Nonnains d'Hyères. — A. de Bouard. Note sur l'arbitrage à Paris au xiiie s. — G. Henriot. Les débuts du gaz d'éclairage à Paris (notice sur Philippe Lebon, 1767-1804). — F. G. de Pachtere et Ch. Sellier. Théodore Vacquer, sa vie, son œuvre. Le fonds Vacquer à la Bibliothèque historique de la ville de Paris (ce fonds renferme les notes prises par Vacquer de 1840 à 1899 sur les fouilles faites dans Paris; on en publie ici un inventaire sommaire). — G. Henriot. Catalogue des manuscrits entrés à la bibliothèque de 1906 à 1908.

Allemagne et Autriche.

24. — Göttingische gelehrte Anzeigen. 1909, oct. — *K. Maurer.* Vorlesungen über altnordische Rechtsgeschichte (article de 45 p. de M. von Schwerin : si des recherches récentes permettent de compléter ou rectifier les résultats auxquels Maurer était parvenu dans ces études posthumes, celles-ci n'en restent pas moins un trésor de renseignements que les historiens du droit germanique ne doivent pas négliger). — *C. Blasel.* Die Wanderzüge der Langobarden (discussion par P. Höfer des thèses de l'auteur sur le pays d'origine des Lombards et sur leurs étapes successives). = Nov. Die heilige Schrift des Alten Testaments, trad. et éd. *E. Kautzsch* (nombreuses rectifications de détail par A. Bertholet). = 1910, janv. *Detlefsen.* Die Geographie Afrikas bei Plinius und Mela und ihre Quellen (longue dissertation d'O. Cuntz sur les « formulae provinciarum »). — *O. Hoffmann.* Die Makedonen, ihre Sprache und ihr Volkstum (ouvrage approfondi, mais qui ne résout pas la question macédonienne). — *Fr. von Schrœtter.* Die Münzen von Trier; 2e partie, 1556-1794.

25. — Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. Bd. XXX, Heft 4, 1909. — W. Erben. Études

sur l'Atlas historique des Alpes autrichiennes. — K. Kovač. Un tableau des dîmes du diocèse d'Aquilée en 1296 (texte et commentaire). — G. Sommerfeldt. Autour de la fondation de l'Université de Vienne, 2e partie (publie une « Epistola quedam ad quosdam nobiles provincie Austrie pro pace reformanda », 1389. Il y est question du schisme et des moyens de restaurer la paix de l'Église. L'auteur est Langenstein). — H. Kantorowicz. Une « Arenga » attribuée à Pierre de La Vigne. — K. Fajkmajer. Pour servir à l'histoire de la première Compagnie d'Orient, 1670-1672. = C.-rendus : *H. Widmann*. Geschichte Salzburgs, 2 vol. (excellent). — *M. Krammer*. Der Reichsgedank des Staufischen Kaiserhauses (de bonnes choses assez mal présentées). — *E. Oberhummer* et *F.-R. von Wieser*. Wolfgang Lazius Karten der œsterreichen Lande und des Königreichs Ungarn, 1545-1563 (important). — *A. von Pantz*. Die Inneberger Hauptgewerkschaft, 1625-1783 (importante étude sur la mine de fer d'Inneberg depuis la fondation de la Compagnie principale d'exploitation). — Les programmes d'histoire dans les écoles moyennes en Autriche.

26. — Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte. T. VII, 1909, nos 3-4. — O. Büchner. La constitution agraire norvégienne depuis l'Union de Kalmar (1397) jusqu'au changement de constitution (1660), principalement au point de vue du fermage (fin). — G. v. Below. Commune urbaine, commune rurale et corporation (réfutation de la théorie soutenue par M. Joachim, suivant laquelle les communes dériveraient des associations de marchands). — A. Segre. Les conseils économiques et financiers d'un banquier italien du xvie s. (publie, avec commentaire, une série de mémoires adressés en 1559 au roi de France François II par un Italien résidant alors à Paris, Massone, banquier à Bénévent, sur les moyens de faire face aux difficultés financières et économiques avec lesquelles le gouvernement royal se trouvait aux prises). — L.-M. Hartmann. Un épisode de l'histoire d'Amalfi (publie un acte inédit de 1009 nous renseignant sur le régime intérieur d'Amalfi). — G. Caro. « Schuppose » et « mansus servilis » (il n'y a pas identité entre ces deux termes; contre Ph. Heck et Beyerle). — F. Keutgen. Les sociétés hanséatiques de commerce (remarques sur un article de K. Lehmann). — W. Ramsauer. Inventaire d'une ferme du bas pays allemand dans les dernières années de la guerre de Trente ans. — Répliques à des critiques parues au dernier no : par Ph. Heck sur la société frisonne après l'époque franque; par A. Dopsch sur les conditions économiques et sociales des anciens Slaves de la région alpestre.

27. — Zeitschrift für katholische Theologie. T. XXXIII, 1909, no 4. — E. Baumgartner. Le communisme dans le christianisme primitif. — J. P. Bock. Didachè, ch. 9 et 10 (suite). — G. Gietmann. En quelle langue le Christ a-t-il enseigné ses apôtres? = T. XXXIV, 1910, no 1. F. Lauchert. L'Italien Giovanni Antonio Delfini, de l'ordre

des Franciscains conventuels; ses œuvres littéraires et leur rapport avec le concile de Trente. — H. Wiesmann. L'introduction de la royauté en Israël (commentaire historique du livre de Samuel). = C.-rendus : *Grabmann*. Die Geschichte der scholastischen Methode; t. I (excellent; ce t. I va des débuts de la scolastique dans la littérature des Pères jusqu'au commencement du XIIe siècle). — Joseph Kardinal Hergenrœther's Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte, 4e édit. par *Kirsch* (remaniement important d'une œuvre considérable). — *B. Fleischlin*. Schweizerische Reformationsgeschichte (traite des débuts de la Réforme à Zurich et à Berne, en particulier de la personne et de l'œuvre de Zwingli; bon). — *J.-G. Mayer*. Geschichte des Bistums Chur (ouvrage approfondi, bien illustré).

28. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte**. Bd. XXX, Heft 4, 1909. — O. Seeck. Documents falsifiés du IVe siècle; fin (répond aux objections opposées par S. Rogala : *Die Anfænge des arianischen Streites*, 1907, à son opinion sur la véracité d'Athanase). — O. Clemen. Johann Voit, franciscain de Weimar, premier pasteur évangélique de Renneburg. = Analectes : Fr. Wecken. Deux lettres de la comtesse Barbe de Wertheim à Camerarius et à Melanchthon, 1544. — Lücke. Un poème injurieux contre Jacques Andreæ, 1576. — G. Fliedner. Correspondance échangée entre Lavater, le pasteur Sigel et le colonel Rieger, 1772-1773. — O. Kippenberg. Bibliographie des travaux relatifs à l'histoire ecclésiastique, du 1er juill. au 30 sept. 1909.

29. — **Zeitschrift der Gesellschaft für Beförderung des Geschichts-, Altertums- und Volkskunde von Freiburg, dem Breisgau u. den angrenzenden Landschaften**. t. XXI, 1905, n° 1. — R. Krebs. Les coutumes de la maison-Dieu d'Amorbach (addition aux articles publiés aux t. XVIII-XIX). — K. Baas. L'hygiène au moyen âge à Fribourg-en-Brisgau. = N° 2. W. Groos. Émigrants des districts d'Emmerdingen et de Karlsruhe dans la commune de Franzfeld en Hongrie méridionale (spécialement en 1791 par crainte de l'invasion française). = N° 4. H. Mayer. Pour l'histoire et la statistique de l'université de Fribourg-en-Brisgau au XVIIe siècle.

Alsace.

30. — **Revue d'Alsace**. 1909, mars-avril. — Ch. Hoffmann. La suppression de l'administration provinciale et le nouveau régime, 1790 (suite : effets de la nuit du 4 août en Alsace). — A. Roussel et Ingold. Un Alsacien, correspondant, disciple et ami de Lamennais (suite de la correspondance entre David Richard et Lamennais; fin au n° de mai : 1836-1854). = Mai-juin. H. Gendre. La mère Barat et son œuvre en Alsace (fondatrice de la Société du Sacré-Cœur, 1779 † 1865). — J. Bourgeois. Le Val de Liepvre en 1675 (au moment de la campagne de Turenne puis de Condé en Alsace). — G. Gromer. Les béguinages à Haguenau d'après les notes inédites de M. Hanauer.

ANGLETERRE.

31. — The Athenæum. 1909, 27 nov. — Epistolæ obscurorum virorum, 1515-17; with an english rendering, by *F. G. Stokes* (bonne édition avec une bonne traduction; les notes ne sont pas toujours de première main). = 11 déc. *A. Fr. Steuart.* The last journals of Horace Walpole; with notes by Dr. Doran (nouvelle édition qui n'ajoute pas grand'chose aux précédentes). — *Patterson.* A history of the church of England (judicieux, soigné, impartial et ennuyeux). — *Mahaffy.* What have the Greeks done for modern civilization? (suite de six leçons professées au Lowel Institute de Boston. Intéressant). = 18 déc. Calendar of Inquisitions post mortem; t. VII : Edward III. — Close rolls of the reign of Henry III, 1234-1237. = 25 déc. *A. C. Jennings.* The mediæval church und the papacy (manuel assez mal informé). = 1910, 1er janv. *E. Warre.* Letters from the Peninsula, 1808-1812, by lieutenant general Sir William Warre (important pour l'histoire de la guerre d'Espagne). = 15 janv. *Jusserand.* A litterary history of the english people II (cette traduction du tome II est en grande partie l'œuvre de l'auteur lui-même, qui a notablement remanié son œuvre originale). — *Davey.* The Nine-days queen : Lady Jane Grey and her times (très intéressant). — *Addleshaw.* Sir Philip Sidney (beaucoup de faits, mais diffus). = 22 janv. *Cl. White.* Sikhim and Bhutan; 21 years on the North-East frontier, 1887-1908 (intéressant; de belles photographies). = 29 janv. *Firth.* Last years of the Protectorate (admirable exposé des faits, tel que Gardiner l'eût souhaité; manque un peu de vie).

32. — The english historical Review. 1910, janv. — Miss ARCHIBALD. Les serfs de Sainte-Geneviève (étude documentée et précise). — — FOTHERINGHAM. Gênes et la quatrième croisade (d'après des chroniques vénitiennes inédites et la *Storia dell' antica Liguria* du marquis Serra, qui paraît avoir été faite d'après des documents génois inédits). — KINGSFORD. Les anciens biographes de Henri V (voici les conclusions de cette importante étude critique : Thomas d'Elmham composa, en 1417, les *Gesta Henrici V* publ. p. la *English histor. Soc.* en 1850. En 1716, Hearne publia une *Vita Henrici V*, composée par l'Italien Tito Livio de Forli en 1437 ou 1438. Cette *Vita* fut, une dizaine d'années plus tard, reprise et amplifiée par un anonyme, peut-être étranger, lui aussi, peut-être l'Espagnol Vincent Clément de Valence; c'est le morceau publié par Hearne en 1727 avec une fausse attribution à Elmham. De ce dernier ouvrage a été fait, vers 1460, un abrégé publié en partie comme suite aux *Gesta.* Dans le cours du xve s. ont été composées deux biographies de Henri V en anglais : l'une, terminée peu après 1455, contient des souvenirs de James Butler, 4e comte d'Ormond, et est la source de beaucoup de légendes sur la jeunesse de Henri V; elle paraît avoir pour base l'écrit de Tito Livio ou celui du pseudo Elmham.

L'autre est une traduction abrégée du pseudo Elmham. En 1513, un écrivain anglais compila une Vie de Henri V à l'aide de Tito Livio et de Monstrelet avec des additions d'autres sources; il a été connu et utilisé par Stow et par Holinshed; ce traducteur est le seul qui nous fasse connaître complètement les histoires d'Ormond). — Richardson. La tolérance religieuse sous le Grand Électeur et ses résultats matériels. — Conybeare. Lettres nouvellement découvertes adressées par Denys d'Alexandrie aux papes Étienne et Sixte (traduites de l'arménien, 254-258; elles se rapportent à la question de la validité du baptême par des hérétiques). — Salter. Une charte d'Étienne de janvier 1139. — Curtis. Le système de clan parmi les colons anglais en Irlande (d'après un texte de 1350). — Whitwell. Un règlement pour la bibliothèque de l'abbaye de Syon en 1482. — Allen. Une dispense de Jules II pour Érasme (cette dispense, datée du 4 janv. 1506, n. st., autorise Érasme à posséder un bénéfice en Angleterre; il comptait alors sur une promesse de Henri VII qui ne fut pas tenue). — Pollard. Le couronnement de la reine Élisabeth (à son couronnement, la reine refusa d'assister à la messe dite par l'évêque de Carliste, Oglethorpe, parce qu'elle ne réussit pas à le persuader de communier sous les deux espèces et sans élévation de l'hostie). — Abbott. Origine de l'histoire inventée par Titus Oates (Oates doit avoir tiré son histoire en partie de deux pamphlets : un récit de la conspiration des Poudres, publié en 1606, et celui du complot dit de Habernfeld publ. p. Prynne en 1643 sous le titre de *Rome's Masterpiece*). — Miss Broster. Un marin anglais parmi les Chouans (publie deux lettres du cap. John Wesley Wright à Sir Sidney Smith, 1796). = C.-rendus : *Hill*. Historical roman coins (très soigné et intéressant). — *Bigg*. The origins of Christianity, publ. p. *Strong* (bonne étude sur les rapports de l'Église chrétienne et l'Empire du IIe et du IIIe s.). — *Bryan*. The development of the english law of conspiracy (intelligent et intéressant). — *Gasquet* et *Bishop*. The Bosworth psalter (excellente étude sur un psautier du Xe siècle que les éditeurs inclinent, d'ailleurs sans raison suffisante, à attribuer à la main même de saint Dunstan). — *Schœngen*. Jacobus Trajecti, alias de Vœcht, Narratio de inchoatione domus clericorum in Zwollis (excellent). — *Salter*. A subsidy collected in the diocese of Lincoln in 1526 (important, surtout comme point de comparaison avec l'enquête de 1291, le *Vetus Valor*). — *Hertz*. British imperialism in the eighteenth century (intéressant). — *Christiansen*. Christian den VII's sindssygdom (importante étude sur la folie du roi Christian VII de Danemark).

33. — **The scottish historical Review**. 1910, janv. — J. L. Caw. Portraits des cinq premiers Jacques (ces portraits des cinq premiers rois d'Écosse qui portèrent le nom de Jacques doivent avoir été peints sous Jacques V). — J. Mackinnon. La ligue franco-écossaise au XIVe siècle (son importance politique). — Dowden. La royauté et l'épiscopat en Écosse au moyen âge (quelques faits relatifs à la question des investitures et des rapports entre l'Église et l'État). — J. Wilson. La fonda-

tion des prieurés augustins de Nostell et de Scone (plusieurs chartes inédites tirées du cartulaire de Nostell). — Sir H. Maxwell. La chronique de Lanercost; suite de la traduction. = C.-rendus : *Coutts*. A history of the university of Glasgow, 1451-1909 (bon). — *Crawford*. The last days of Charles II (étude critique au point de vue historique et médical; l'auteur prouve que Charles II n'est pas mort, comme on l'a dit, empoisonné). = Communication : le lieu de la bataille de Brunanburgh (c'est bien, comme l'a dit Geo. Neilson, Burnswork en Annandale).

34. — Edinburgh Review. T. CCX, juill.-oct. 1909. — Le problème hongrois (l'histoire et la politique de la Hongrie sont encore moins connues en Angleterre qu'en France. Avant le livre de M. Knatchbull-Hugessen, publié en 1908, les Anglais n'avaient d'autre référence en leur langue, sur l'Autriche-Hongrie, que celui de l'archidiacre Coxe, publié en 1821 et réimprimé pour la troisième fois en 1907. Autres ouvrages du comte Andrassy, de René Gonnard et de Geoffrey-Drage). — Frontières anciennes et modernes (pour montrer ce qu'était l'indécision des frontières européennes à une date encore récente, raconte d'après M. Baddeley la conquête russe du Caucase, et d'après M. Pennel l'installation des Anglais sur les marches de l'Afghanistan). — Les forces militaires de l'Angleterre : passé, présent et avenir. — Les limites de l'art égyptien.

35. — Quarterly Review. T. CCXI, juill.-oct. 1909. — Austin Dobson. Un journal sur la Révolution française (le journal de Cléry et les livres de Le Nôtre sur Marie-Antoinette). — Bertram Dobell. Nouvelles recherches sur l'*Arcadie* de Sidney. — M. Conway. Les premiers peintres flamands (d'après Weale, Friedländer, Hulin, Tschüdi, Bodenhausen). — Marriott. Canning et ses amis (publication de ses lettres, par le capitaine Bagot : « Ces lettres tiendront incontestablement une place importante parmi les sources qui peuvent éclairer l'histoire d'Angleterre pendant l'époque à laquelle elles se réfèrent... Elles confirment, plutôt qu'elles ne modifient, l'opinion généralement acceptée sur la politique étrangère de Canning »). — Le centenaire de la *Quarterly Review* (fin). — Percy Martin. Porfirio Diaz.

36. — Review of historical publications relating to Canada. T. XIII (*Publications of the year 1908*). — *Frank Tracy*. The Tercentenary history of Canada (à l'occasion du tricentenaire de Québec; écrite en trois volumes par un jeune journaliste américain de talent; intéressant, peu de fautes, mais oublie trop le côté social du sujet). — *Durrett*. Traditions of the earliest visits of Foreigners to North America (s'efforce de réunir tous les renseignements qui prouveraient la venue des Gallois en Amérique, au XIIe siècle : « Chose très possible, mais très peu probable », disait Justin Winsor). — *F. Ober*. John and Sebastian Cabot (livre de vulgarisation; médiocre). — *Kirke*. First English conquest of Canada (réédition, au bout de quarante ans, d'un

livre de valeur, dont s'est servi Parkman. Mais l'auteur, qui ne rend point à Parkman sa politesse, commet plus d'une erreur facile à corriger). — *B. Sulte.* Étienne Brûlé (résume ce que l'on peut savoir sur ce curieux interprète de Champlain, pour qui le grand explorateur n'a pas toujours été juste, et qui passerait lui-même pour un des plus grands explorateurs s'il eût pris soin d'écrire le récit de ses voyages). — *Campbell.* Pioneer Priest of North America (livre d'un jésuite des États-Unis qui complète celui de Parkman sur les missions du Canada). — *Thwaites.* Wisconsin (montre combien fut grande la pénétration des Français, dans leurs efforts de colonisation, à travers le Nord-Amérique). — *Channing.* History of the United States (comptera sept volumes; le t. II se réfère aux guerres du Canada). — *Jeffery.* The Thirteen colonies of North America (un des premiers fruits de la fondation Beit à Oxford; très supérieur à la moyenne des ouvrages anglais sur le Canada qui fourmillent généralement d'erreurs). — *Schöne.* La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI (« M. Schöne a écrit un livre d'une importance considérable pour l'histoire du Canada »). — *R. Waddington.* La guerre de Sept ans; t. IV (approuve pleinement cet excellent ouvrage, mais regrette qu'il reproche à Amherst son rigorisme à l'égard des cruautés sauvages. Nous sommes ici de l'avis de M. Waddington; car, si Amherst n'eut personnellement rien à se reprocher sous ce rapport et s'il sut discipliner ses Indiens, il reste assez de cruautés à la charge des Anglais et de leurs sauvages pour qu'un chef de leur armée n'eût pas le droit de se montrer officiellement aussi sévère). — *Bradley.* The Making of Canada (très brillant ouvrage qui fait suite au volume du même auteur, *The Fight with France for North America*, et qui mène le lecteur de 1763 à 1815. Manque un peu trop de références). — *Tucker.* The Camden colony (sur les Palatins de New-York; insuffisant). — *Nursey.* Isaac Brock (de la série des *Canadian Heroes;* bon). — *Irving.* Officers of the British Forces in Canada during the war of 1812-1813 (liste des officiers et du personnel soit de l'armée régulière, soit de la milice canadienne, qui ont pris part à cette guerre, avec plus d'un millier de notices biographiques à ce propos et quantité d'autres renseignements curieux sur l'armement, l'uniforme, les vivres, etc. Travail minutieux d'après les sources manuscrites et imprimées de toute nature). — *Shortt.* Lord Sydenham (série des *Makers of Canada*). — *Parkin.* Sir John Macdonald (même série; traite surtout le côté politique du personnage). — Acadiensis; t. VIII (dernier volume d'une excellente revue qui disparaît faute de fonds). — Nova scotia historical Society; t. XIII (particulièrement intéressant). — *Arthur Doughty.* The Cradle of New France (résumé populaire excellent, l'auteur étant aujourd'hui la meilleure autorité sur l'histoire de Québec). — *Munro.* Documents relating to the seignorial tenure in Canada (complète le livre du même auteur sur le régime seigneurial au Canada. La féodalité y eut ses avantages positifs; les seuls abus dont on se plaignit à la fin étaient les « lods et ventes » et le moulin

banal. Mais il convient de rappeler qu'au début les habitants furent les premiers à exiger du seigneur l'établissement de son moulin). — *Wrong*. A Canadian Manor (très intéressante étude historique du manoir ou fief de la Malbaie, type de beaucoup d'autres). — *Agnès Machar*. The Story of old Kingston. — *Clarke*. Sixty years in Upper Canada (souvenirs personnels qui montrent l'énorme transformation du pays). — *Agnès Laut*. The Conquest of the Great-Northwest (deux gros volumes sur la compagnie de la baie de Hudson. L'auteur a mis excellemment à contribution des « tonnes » de documents inédits et donné le désir d'en voir imprimer un certain nombre *in extenso*. Style un peu trop pittoresque). — *Coats* et *Gosnell*. Sir James Douglas (série des *Makers of Canada*). — *Métin*. La Colonie britannique (« Il n'existe pas de livre sur la Colombie britannique qui contienne autant de renseignements habilement ordonnés ». Le seul tort de l'auteur est de s'obstiner à traduire en français les noms de lieux qui devraient demeurer en leur langue). — *Grainger*. Woodsmen of the west (détails typiques de la vie des bois dans la Colombie anglaise par un universitaire lettré qui a mené lui-même la vie de bûcheron). — *Le P. Morice*. Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'ouest (très utile pour l'histoire des Français dans le nord-ouest de l'Amérique. Quelques omissions. Il est à désirer que l'on fasse un travail semblable pour les Anglais). — *Burpee*. The Search for the Western Sea (bon). — *Mair*. Through the Mackenzie Basin, a Narrative of the Athabasca and Peace River Treaty Expedition of 1899. — *Sanderson*. The First Century of Methodism in Canada; t. I : 1775-1839 (la plupart des officiers et soldats Anglais étaient alors méthodistes).

37. — Transactions of the royal historical Society; 3e série, t. III, 1909. — Le bi-centenaire de William Pitt, 1er comte Chatham, 15 nov. 1708-11 mai 1778 (rapport sur les fêtes données à cette occasion. Allocution du président de la Société. Adresse présentée par Fréd. Harrison, qui retrace le caractère et la politique de Chatham et passe en revue les plus récents travaux publiés sur l'illustre homme d'État). — Firth. Ballades historiques sur les règnes des derniers Tudors. — Kingsford. Sir Othon de Grandson, 1238-1328 (biographie très étudiée, avec des notices sur quelques compatriotes de Grandson qui ont été, comme lui, au service de l'Angleterre. Plusieurs documents inédits). — Temperley. Les causes de la guerre anglo-espagnole de 1739 (la politique coloniale de l'Espagne et les excès commis par les corsaires anglais avaient, en 1738, amené les choses au point qu'une guerre paraissait inévitable. Dans les deux pays, le gouvernement s'efforça honnêtement de l'éviter par des concessions réciproques. L'émotion populaire soulevée par les aventures de Jenkins, l'intervention du Parlement, enfin la crainte du pacte de famille forcèrent la main aux ministres. De là un conflit qui ne se termina qu'en 1823 par l'indépendance des colonies espagnoles). — Miss L. de Alberti et Miss Chapman. Les marchands anglais et l'Inquisition espagnole aux

Canaries sous le règne d'Élisabeth (les traitements infligés à ces marchands anglais détenus aux Canaries ont été beaucoup plus doux que ne le donnerait à penser la mauvaise réputation qu'on a faite à l'Inquisition espagnole. Il se peut en outre que bon nombre de ces marchands fussent établis aux Canaries depuis de longues années et qu'ils eussent des relations établies parmi les gens influents d'Espagne, ce qui contribuerait à expliquer la douceur de leur traitement). — Pike. Origine du *regium donum* (c'était une pension que la couronne paya depuis 1672 aux ministres presbytériens d'Irlande. La raison de cette libéralité faite par Charles II aux non-conformistes, qu'il n'aimait guère, se trouve dans le besoin où il se trouvait alors de faire accepter la déclaration d'indulgence, de désarmer les Presbytériens irlandais et de leur enlever tout prétexte de favoriser les entreprises des Hollandais). = 13 nov. Webb. Ioannis Saresberiensis Policraticus (excellente édition). — Baring-Gould. Family names and their story (souvent contestable; ajoute cependant beaucoup à ce qu'on savait déjà).

38. — The Nineteenth Century and after. 1909, juill. — J. Gairdner. Henri VIII et les monastères. Réplique à M. Monroe Joyce (c'est contredire les témoignages contemporains que de prétendre que la suppression des monastères, en particulier à Londres, ait été populaire. Il n'est pas sûr qu'elle puisse être justifiée par des motifs honorables; en tout cas, il serait injuste de condamner tous les monastères en bloc pour les fautes de quelques-uns). = Août. Sir B. Fuller. Les fondations du loyalisme hindou. — Ch. J. Shebbeare. Les lois sur le mariage dans l'église d'Angleterre (à propos du décret *Ne temere*). = 1910, janv. Souvenirs sur Gladstone.

Belgique.

39. — Analecta Bollandiana. 1909, n° 2. — H. Delehaye. Sanctus (le mot *sanctus* dans la langue païenne et dans la langue chrétienne. A qui revient le titre de saint). = C.-rendus : *T. Livius.* Die allerseligste Jungfrau bei den Vætern der ersten sechs Jahrhunderte (manque d'esprit critique). — *L. de Kerval.* Un frère mineur d'autrefois : saint Jean de Capistran (bon travail de vulgarisation). — *M. Steichen.* Les Daimyo chrétiens ou un siècle de l'histoire religieuse et politique du Japon, 1549-1650 (important pour l'histoire des travaux apostoliques de saint François Xavier). = N° 3. P. Peeters. Une passion arménienne de saint Georges (traduction latine avec commentaires d'un texte arménien publié en 1849 par les Méchitaristes de Venise). — A. Poncelet. La vie de saint Gombert d'Ansbach (l'histoire de saint Gombert et des premiers temps d'Ansbach ne doit pas être étudiée dans les deux *vitæ* que l'on possède, mais dans les diplômes de l'abbaye). — H. Moretus. Les reliques de la cathédrale d'Osnabrück en 1343 (à propos de la publication d'une liste dressée au XIIIe s. des reliques de cette église, donne de curieux détails sur les contestations

que souleva l'abbaye de Flavigny au sujet des reliques de sainte Reine). = C.-rendus : *H. Termekertischan* et *Terminassiantz*. Timotheus Aelurus des Patriarchen von Alexandrien Widerlegung der auf der Synode zu Chalcedon festgesetzten Lehre (recule de plusieurs dizaines d'années la période connue de la christologie monophysite). — *R. Génier*. Vie de saint Euthyme le Grand (377-473). Les moines et l'église en Palestine au ve s. (travail consciencieux, apprécie peut-être trop favorablement l'ensemble des moines de Palestine). — *M. Besson*. Histoire du diocèse de Lausanne sous la domination franque, 534-888 (excellent; l'étude de la vie de saint Himier est particulièrement intéressante). — *C.-J. David*. Recueil de documents et de preuves contre la prétendue orthodoxie perpétuelle des Maronites (critique pénétrante). = N° 4. H. Delehaye. Une passion arménienne des saints Abdas, Hormisdas, Sohin (Suenes) et Benjamin (traduction latine et commentaire d'un texte arménien publié par les Méchitaristes de Saint-Lazare à Venise).

40. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1909, n° 3. — H. de Jongh. La substitution de la somme de saint Thomas aux sentences de Pierre Lombard dans l'enseignement de la théologie à Louvain en 1596 (épisode intéressant de la lutte entre les partisans de saint Thomas et ceux de saint Augustin). — F. Bliemetzrieder. L'appellation du clergé de Flandre contre les vexations de l'antipape Clément VII, 1379 (importante contribution à l'histoire du grand schisme d'Occident). = C.-rendu : *J. Warichez*. L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200 (beaucoup de détails nouveaux, surtout au point de vue économique). = N° 4. J. Warichez. État bénéficial de la Flandre et du Tournaisis au temps de Philippe le Bon (c'est une enquête ordonnée en 1455 par Jean Chevrot, évêque de Tournai, dans le but de fournir au duc de Bourgogne des ressources pour la croisade). — H. de Jongh. Indulgences accordées au collège d'Arras à Louvain, en 1508, par le cardinal Carvajal, légat apostolique (c'est un exemple assez rare d'indulgences accordées à ceux qui contribuent par leurs largesses au développement de l'université). — E. Schoolmeesters. Les statuts de l'ancienne collégiale de Saint-Paul à Liège (ces statuts, datés du 2 mars 1556, nous font connaître l'administration du chapitre et le partage du revenu).

41. — Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 1909, n° 4. — G. Willemsen. Une association industrielle en Flandre au xviiie s. (important chapitre d'histoire économique; détails sur les développements de l'industrie du tissage durant un siècle et demi dans une même famille de la ville de Saint-Nicolas). = N° 5. F. Donnet. Variétés campanaires (histoire des principales cloches de la Belgique; détails curieux sur les dispositions des lois militaires attribuant les cloches comme butin à l'artillerie des assiégeants). — A. Blomme. L'Égyptologie en Belgique (expose en détail les nombreux travaux relatifs à cette science qui virent le jour en Belgique dans le cours du xixe s.).

42. — Annales de la Société archéologique de Namur. 1906, t. XXVI, n° 2. — C. de Montpellier d'Annevoye. Pierre Bosseau, marquis de Châteaufort (simple soldat au service de l'Espagne en 1686, se couvrit de gloire dans les guerres de Louis XIV, et mourut en 1741 marquis de Châteaufort et capitaine général de Castille).

43. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1906, n°s 3-4. — G. Bigwood. Les origines de la dette belge. Emprunts d'Etat aux Pays-Bas autrichiens (d'après les documents des archives). — M. Schweisthal. Histoire de la maison rurale en Belgique et dans les contrées voisines (recherches méthodiques touchant à l'ethnographie, à l'histoire de l'art et à l'histoire économique). — Ch. Pergameni. L'avouerie ecclésiastique en Lotharingie. Abus et remèdes (beaucoup de faits). — H. Nelis. Y a-t-il eu des chanceliers en Brabant au xive s.? (non).

44. — Annales de la Société d'émulation de Bruges. 1909, n° 1. — C. van den Haute. Les libraires et maîtres d'école de Bruges, du xve au xviie s. (documents inédits). — C. Callewaert. La chronologie médiévale en Flandre (1re partie). — A.-C. de Schrevel. Un mandement épiscopal sur le Jansenisme (contribution intéressante à l'histoire de cette hérésie). = N° 2. J. Claerhout. La population de la West-Flandre (recherches originales sur l'ethnographie de la contrée). — C. Callewaert. Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre (le style le plus généralement admis était celui de Noël; on ne connaissait pas l'indiction pascale, mais on suivait l'indiction romaine et, à côté de l'épacte romaine, on se servait encore de l'épacte égyptienne). = N° 3. R. Dupont. Les prêtres français réfugiés à Nieuport en 1792 (épisode de l'histoire des émigrés). — G. Lamerant. Histoire des supplices infligés par les Gueux à trois prêtres flamands en 1568 (d'après les documents des archives). = C.-rendu : *H. Wätjen.* Die Niederlander im Mittelmeergebiete zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung (beaucoup de détails neufs sur l'histoire économique du xvie et du xviie s.). = N° 4. A.-C. de Schrevel. La confiscation du trésor de la cathédrale de Bruges en 1578-1579 (documents inédits relatifs à cet épisode des guerres religieuses). = C.-rendu : *G. Doutrepont.* La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne (travail définitif).

45. — Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1906, n° 1. — P. Claeys. Les associations d'ouvriers débardeurs ou portefaix à Gand au xviiie s. (détails curieux sur les abus du monopole). = 1908, n° 3. W. Blommaert. Robert d'Aire, chancelier de Flandre (personnage très souple et très intrigant qui fut la cheville ouvrière de la politique flamande sous Philippe d'Alsace). — L. Willems. Les frontières de la France et de l'empire à Gand et dans le pays de Waas, du ixe au xiie s. (discute l'opinion émise sur ce point par L. van der Kindere dans son livre sur *la Formation territoriale des principautés belges au moyen âge*).

46. — Annales du Cercle archéologique du pays de Waas. 1906, n° 1. — G. Willemsen. Les événements de 1830-1831 à Saint-Nicolas (la Révolution de 1830 présente dans cette ville le caractère d'une lutte de classes). — M. van Damme. La garde bourgeoise de Lokeren en 1830 (son rôle avant et pendant la Révolution).

47. — Archives belges. 1909, n° 4. — C.-rendu : *G. Stenger*. Le retour des Bourbons d'Hartwell à Gand (détails pittoresques, mais rien de nouveau). = N° 5. *E. Hubert*. Les églises protestantes du duché de Limbourg pendant le xviiie s. Étude d'histoire politique et religieuse (d'après des documents inédits). — Atlas des villes de Belgique au xvie s. Cent plans du géographe Jacques de Deventer, exécutés par ordre de Charles-Quint et de Philippe II. N° 16 : Gand. Texte par *V. van der Haeghen* (c'est la publication la plus importante sur Gand depuis l'*Étude sur la propriété foncière* de G. Des Marez). = N°s 8-9. C.-rendus : *F. de Laiglesia*. La politique intérieure de Charles-Quint en Espagne (défend Charles-Quint contre le reproche, formulé par Ranke, d'avoir détruit les libertés communales et paralysé les Cortès). — *A. Eekhof*. Les courtiers des indulgences dans les Pays-Bas du nord (intéressant par les documents publiés; l'exposé de la thèse manque de sérénité; les textes concernent le diocèse d'Utrecht, du xive au xvie s.). — *P. Fredericq*. Histoire du mouvement flamand (recueil bien fourni de faits, pèche par la confusion des matières). — *P. Wenzel*. Die Frauenstifter der Dioceze Lüttich nach ihrer ständischen Zusammensetzung bis zum xv Jahrhundert (s'occupe spécialement des chapitres de Thorn, Nivelle et Andenne; bien documenté). = N° 10. A. Müller. La querelle des fondations charitables en Belgique (histoire juridique de ces fondations sous l'ancien régime et surtout depuis 1789, beaucoup de faits peu connus; documents inédits pleins d'intérêt).

48. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 1907, n° 5. — M. Zech. La papyrologie grecque et ses progrès (signale les œuvres littéraires les plus importantes révélées par les papyrus récemment découverts; détails sur les pièces d'ordre juridique et économique concernant l'Égypte). — Vte de Ghellinck-Vaernewyck. L'ordre de la Toison d'or (importance historique et politique de l'ordre; bibliographie très complète de 361 numéros). — F. Donnet. Un quart de siècle de censure (le régime de la presse dans le département des Deux-Nèthes et la province d'Anvers sous le Directoire, le Consulat, l'Empire et au début du régime hollandais; ce fut un régime d'arbitraire et de compression). = 1908, n° 5. G. Willemsen. Un projet de canal d'Anvers à la mer par le pays de Waas au xviie s. (projet grandiose, conçu en 1699 pour pallier les désastres causés par la fermeture de l'Escaut; la jalousie des villes flamandes le fit échouer). = 1909, n° 4. V. Chauvin. L'étude du mahométisme en Belgique (étude critique sur les travaux d'auteurs belges consacrés à l'Islamisme). — A. de Behault de Dornon. Les privilèges octroyés, en 1666, par

Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges (détails sur le séjour que le roi fit à Bruges pendant son exil). — L. Stoobant. La Campine anversoise avant le christianisme (étude sur les établissements romains de cette région, d'après le résultat des fouilles).

49. — Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. 1909, n° 2. — H. Pirenne. Qu'est-ce qu'un homme lige? (originairement « lige » signifie libre, *solutus;* le seigneur lige est le seigneur naturel; l'homme lige, celui qui relève d'un seigneur non en vertu d'une convention, mais en vertu d'un droit héréditaire, et c'est à ce titre que, primitivement, le serf même et le *ministerialis* sont les hommes liges de leur maître). = N° 5. V. Brants. La politique industrielle aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle (cette politique offre de grandes similitudes avec celle d'Henri IV; c'est un compromis entre les idées médiévales corporatives et les idées nouvelles capitalistes). — F. Cumont. Le mysticisme astral dans l'antiquité (religion savante, qui se développe avec la connaissance de l'astronomie; ce mysticisme provoque la dernière restauration officielle du paganisme sous Julien). = N° 6. C.-rendu : *J. Wils.* Les étudiants des régions comprises dans la nation germanique à l'Université de Louvain (détails inédits sur l'organisation de ce corps, constitué en 1642, sur sa vie interne et sur l'esprit qui y régnait). = N° 8. P. Fredericq. Le vieux Courtraisien de Dijon (étude archéologique sur le Jacquemart de Notre-Dame en cette ville). = N° 11. J. Lameere. La mise hors la loi en Flandre au xve s. (prouve l'inhumanité des lois flamandes). — M. de Wulf. Henri Bate de Malines (philosophe et astronome distingué du xiiie s.). = C.-rendus : *A. Blomme.* L'Égyptologie en Belgique (étudie les travaux assez nombreux auxquels cette science a donné lieu dans notre pays au xixe s.). — *O. Collet.* L'île de Java sous la domination française (original et bien documenté; excellente contribution à l'histoire coloniale de l'Empire français).

50. — Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes. T. IX, 1908, n° 3. — J. de Hullu. L'hérésie hattemiste dans l'église wallonne de Cadzand au xviiie s. (histoire de la propagation en Zélande des théories de Millecamp sur la prédestination). — L. Bresson. Le *Colloquium doctum* (histoire de l'examen que l'on faisait subir jadis aux pasteurs étrangers qui sollicitaient les fonctions de ministre dans les Provinces-Unies). — F. Pyper. Érasme et la Réforme dans les Pays-Bas (Érasme a exercé une influence considérable sur le développement du protestantisme en Hollande). — J. de Hullu. Les réformes de Lille et de Tournai au commencement du xviiie s. (d'après les documents des archives).

51. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1909, n° 2. — A. Cauchie et L. Van der Essen. Les sources de l'histoire nationale conservées à l'étranger dans les archives privées (relève une série nombreuse de familles qui possèdent des papiers

d'État relatifs à l'histoire de Belgique). — R. Häpke. Lettres du vice-chancelier Seld à Viglius (Seld, un des personnages marquants de la cour impériale de Ferdinand Ier, entretenait avec son ami Viglius, conseiller d'État à Bruxelles, une correspondance traitant des affaires politiques de l'Europe entière; dans une de ses lettres, datée de 1561, il apprécie avec beaucoup de justesse les *Annales Flandriæ* de Jacques de Meyere, qui viennent d'être imprimées). — D.-D. Brouwers. Les marchands-batteurs de Dinant à la fin du xve s. (pendant la guerre de l'Angleterre contre les villes hanséatiques, de 1469 à 1474, les marchands-batteurs de Dinant, associés de la Hanse, subirent de grandes pertes à cause des corsaires anglais de la mer du Nord, et ils durent se résigner à une liquidation générale). — E. Fairon. Un projet de démembrement du diocèse de Liège proposé par les Brabançons en 1332 et 1336 (d'après des documents des archives du Vatican et de Liège). = N° 3. L. Van der Essen. Les archives farnésiennes à Parme et à Naples. — L. Verriest. Les archives départementales du Nord à Lille (au point de vue de l'histoire de Belgique). — D. Anten et A. Hansay. Deux chartes inédites de 1315 et 1359 concernant les monnayeurs du comté de Looz (après la prise de Hasselt par le prince-évêque Gérard de Groesbeek et la défaite des Calvinistes, la ville dut payer une indemnité de guerre, et, en conséquence, créer de nouveaux impôts; les monnayeurs, se fondant sur les diplômes précités, refusèrent de payer leur part, ce qui donna lieu à un curieux procès). — G. Bigwood. Documents relatifs à une association de marchands italiens aux xiiie et xive s. (intéressante contribution à l'histoire économique).

52. — Bulletin de la Société historique de Gand. 1909, n° 1. — Gallet-Miry. Étude sur l'évolution et les applications de la sténographie depuis les notes tironiennes jusqu'au début du xixe s. (la sténographie, très répandue dans l'antiquité, disparut vers le xe s.; elle revint au jour en Angleterre au xvie, et on y recourut pour le procès de Charles Ier; ailleurs elle reparut longtemps après, et très lentement). = N° 2. V. Fris. Notes pour servir à l'histoire des Iconoclastes et des Calvinistes à Gand de 1566-1568 (choix de textes contemporains méthodiquement groupés).

53. — Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne. 1909, n° 2. — E. Poncelet. Le bon métier des merciers de la cité de Liège (histoire consciencieuse, mais purement externe du métier).

54. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. T. XXXI, 1907. — E. Cambier. Études sur les transformations de l'Escaut et de ses affluents (depuis le moyen âge jusqu'au xvie s.). — C. Bihot. La rupture scandinave (détermine les causes de nature anthropologique et géographique qui, à son avis, s'opposaient au maintien de l'union). = 1909. C. Delhaise. Ethnographie congolaise. Chez

les Wasongola du Sud. — G. Vervloet. Aux sources du Nil. — A. Hutereau. La vie familiale et juridique des Mayumbe (résultats d'une observation consciencieuse). — H. Bourgeois. L'orographie, les villes, la population et l'administration du Turkestan oriental (étude très complète).

55. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. T. XXIV, 1906. — J. Paquay. Les corporations de métiers à Tongres. Le métier des bouchers (au point de vue religieux, social, économique et politique; comparaisons avec les autres villes du pays de Liège).

56. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXXVII, n° 1. — E. Gobert. Origine des anciennes bibliothèques publiques de Liège (détails inédits sur ces dépôts, sur les collections particulières et les bibliothèques monastiques). — G. Kurth. La Legia (étude toponymique intéressante pour l'histoire des origines de Liège). — E. Fairon. L'élevage des vers à soie au pays de Liège en 1775 (documents inédits d'histoire économique). = N° 2. Ch. Defrecheux. La neutralité liegeoise (étude d'histoire politique faite d'après les documents des archives; ce travail épuise la question). = T. XXXVIII, n° 2. F. Magnette. Documents inédits sur l'histoire de Liège à la fin du XVIIIe s. (concernent spécialement le rôle joué par H. Fabri auprès du gouvernement français en faveur du pays de Liège).

57. — Bulletin du Cercle archéologique de Malines. T. XVI, 1906. — J. Laenen. Jean Ysewyn, évêque de Tripoli et administrateur apostolique du diocèse de Cambrai (biographie, d'après les documents du Vatican, de ce curieux personnage, qui prit parti contre Jean de Bavière, prince élu de Liège, et fut précipité dans la Meuse, à Liège, par ordre de ce dernier, en 1408. En sa qualite d'administrateur de Cambrai, fidèle à Boniface VIII et au siège romain, Ysewyn joua un rôle en vue dans les luttes des papes de Rome contre ceux d'Avignon et dans les luttes politiques dont la principauté de Liège fut le théâtre).

58. — Leodium. 1908, n° 4. — E. Schoolmeesters. Le droit disciplinaire de l'ancien diocèse de Liège (d'après les ordonnances des princes-évêques et les règlements capitulaires). = N° 5. G. Simenon. Les examens aux cures dans l'ancien diocèse de Liège (institués à la suite du Concile de Trente; d'après un registre tenu à partir de 1596 par Chapeaville). = N° 6. E. Schoolmeesters. L'inauguration du prince-évêque Corneille de Berghes à Huy en 1538 (détails curieux pour l'histoire du cérémonial). = N°s 10-12. Id. Le culte de saint Nicolas au diocèse de Liège (recherches sur le culte consacré à cet évêque Lydien à partir du XIe s.).

59. — Revue belge de numismatique. 1907, n° 1. — Blanchet. Documents concernant les origines de l'atelier monetaire de Montbéliard (prouvent que la monographie numismatique de Montbéliard pré-

senterait un réel intérêt au double point de vue économique et politique). — A. DE WITTE. Le baron Surmont de Volsberghe (biographie de cet homme d'État, numismate distingué, 1837 † 1906). = C.-rendus : *E. Bridrey*. La théorie de la monnaie au XIVe s. Nicole Oresme. Étude d'histoire des doctrines et des faits économiques (beaucoup de choses neuves). — *H. Lonchay*. Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols. Les monnaies réelles et les monnaies de compte (contribution très importante à l'histoire économique du XVIe et du XVIIe s.). = 1909, nos 2 et 3. V. BRANTS. La politique monétaire aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle (troubles causés dans la situation monétaire par l'exportation de l'or et l'importation de monnaie étrangère faible. Enquêtes ordonnées par le gouvernement; ordonnances nouvelles adoptant le bimétallisme; le double ducat d'or et la pièce de trois réaux de quinze patars en argent sont les deux étalons. Étude originale fondée presque exclusivement sur des documents inédits).

60. — Revue de Belgique. 1909, juill. — W. AERTS. Après un siècle de gloire : la bataille de Wagram (fin en août). = Sept. A. MARIGNAN. Les méthodes du passé dans l'archéologie française (fin en nov. D'après M. Marignan, l'archéologie française n'a pas encore été traitée scientifiquement : tous les résultats considérés comme acquis reposent sur une enquête qui a été exercée sans méthode). — G. CHARLIER. Mme d'Épinay et J.-J. Rousseau (fin en nov. Critique et démolition de la thèse de Mme Macdonald). — E. GOSSART. La bru de l'Infante Isabelle (particularités curieuses sur la princesse Anna, fille de Philippe III d'Espagne, que l'archiduchesse Isabelle avait souhaité d'avoir pour belle-fille, si un fils naissait de son mariage avec Albert d'Autriche). — A. OLLIVIERS. La politique coloniale anglaise en Afrique (détails sur le développement de l'expansion britannique et notamment sur le Raid Jameson et la question du Transvaal). — A. J. WAUTERS. Hubert Van Eyck, le maître de l'*Agneau mystique* (attribue à Hubert la paternité du célèbre tableau de la cathédrale de Gand; discute les opinions de K. Voll, Dvorak, Kaemmerer, etc.).

61. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1909, no 3. — *R. Häpke*. Brügges Entwicklung zum mittelalterlichen Weltmarkt (c'est la première monographie vraiment scientifique consacrée à Bruges; l'auteur a fondé son travail sur les documents de la Hanse). — *E. de Moreau*. L'abbaye de Villers en Brabant aux XIIe et XIIIe s. (œuvre considérable et originale; l'étude économique est absolument neuve). — *E. Wille*. Die Schlacht von Othée, 23 september 1408 (méthode défectueuse, connaissance insuffisante des sources; le côté militaire est étudié d'une manière satisfaisante). — *A. Walther*. Die Burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I und Karl V (critique ferme et sagace, information abondante; c'est le meilleur travail qui existe sur les institutions de l'État bourguignon). = No 4. *F. Arnheim*. Luise Ulrike, die Schwedische Schwester Friedrichs des Grossen-

Ungedruckte Briefe an Mitglieder des preussischen Königshauses (important au point de vue de l'histoire des idées et de la politique). — *P. Poullet.* Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines (œuvre de juriste très bien ordonnée). — *V. Fris.* Essai d'une analyse des *Commentarii sive Annales Rerum Flandricarum* (examen des sources; excellent). — *E. Discailles.* Un diplomate belge à Paris : Firmin Rogier, 1830-1864 (documentation inédite très riche; révélations intéressantes sur l'histoire diplomatique des premières années de la monarchie belge). — *G. Doutrepont.* La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne (montre cette littérature évoluant parallèlement à la politique bourguignonne, s'écartant de plus en plus, comme elle, de la France). = N° 5. E. De Stoop. Une famille sacerdotale de Phrygie à la fin du paganisme (d'après une inscription du musée de Bruxelles). = C.-rendu : *G. Des Marez.* Le compagnonnage des chapeliers bruxellois (excellente étude puisée aux sources). = N° 6. H. Van der Linden. L'histoire dans l'enseignement moyen belge (considérations sur l'importance de cet enseignement et excellentes indications sur ce que doit être sa méthode). = C.-rendus : *P. Herre.* Barbara Blomberg, die Geliebte Kaiser Karls V, und Mutter Don Juans de Austria (grande sûreté d'information et critique pénétrante). — *Pont.* Geschiedenis en Wezen van het Lutheranism in de Nederlanden (beaucoup de détails inédits).

62. — Revue de l'Université de Bruxelles. T. XV, n° 1. — P. Duvivier. La dernière filleule de l'Empereur : Joséphine de Montholon-Sémonville (histoire, d'après des documents inédits, d'une fille du comte de Montholon, † Bruxelles 1819). — C. Pergameni. L'ancienne abbaye de Lobbes (d'après l'important ouvrage de Warichez). = C.-rendus : *Carra de Vaux.* La doctrine de l'Islam (exposé clair et impartial de l'orthodoxie mahométane). — *F. Cumont.* Le mysticisme astral dans l'antiquité (synthèse des études de l'auteur sur la théologie solaire du paganisme romain).

63. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain. T. X, 1909, n° 3. — J. Mahé. La sanctification d'après saint Cyrille d'Alexandrie (fin). — J.-M. Vidal. Un recueil manuscrit de sermons prononcés aux conciles de Constance et de Bâle (ces sermons sont pleins d'allusions historiques très curieuses). — R. Ancel. La réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège sous Marie Tudor. Légation du cardinal Polus en Angleterre, 1553-1554 (à la nouvelle de l'avènement de Marie Tudor, Jules III dépêcha le cardinal Pole en Angleterre avec mission d'y travailler au rétablissement de l'unité catholique; étude de la légation de Pole d'après des instructions et correspondances diplomatiques inédites; à suivre). = C.-rendus : *A. Mertens.* De hierarchie in de eerste eeuw des christendoms (synthèse approfondie, quoique discutable, sur les origines de l'episcopat). — *A. Gottlob.* Travaux sur les indulgences (intéressant article critique de P. Fournier). — *A. Eckhof.*

De Questierders van den Aflaat in de noorderlijke Nederlanden (cette dissertation sur les quêteurs et le « commerce des indulgences » n'est que confusion et contre-vérité). = N° 4. F. Cavallera. L'interprétation du ch. vi de saint Jean. Une controverse exégétique au Concile de Trente (débats très curieux sur le sens des paroles du Seigneur : « Manger sa chair et boire son sang »). — P. Claeys-Bouaert. La *Summa sententiarum* appartient-elle à Hugues de Saint-Victor? (se prononce pour la négative). — A. de Ghellinck. Le traité de Pierre Lombard sur les sept ordres ecclésiastiques, ses sources, ses copistes. — G. Mollat. Innocent VI et les tentatives de paix entre la France et l'Angleterre (expose, d'après les archives secrètes du Vatican, le rôle que joua la cour pontificale dans la médiation entre la France et l'Angleterre de 1353 à 1355; la diplomatie du Saint-Siège y subit un échec éclatant). — R. Ancel. La réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège sous Marie Tudor. Légation du cardinal Polus (insiste sur l'importance considérable de la restauration catholique en Angleterre sous Marie Tudor). — C.-rendus : *E. De Stoop.* Essai sur la diffusion du manichéisme dans l'empire romain (intéressant, mais incomplet). — *L. Zoepf.* Das Heiligenleben im x Jahrhundert (met bien en lumière tout le parti que l'on peut tirer de l'hagiographie au point de vue de l'histoire de la civilisation médiévale). — *A. Scharnagl.* Der Begriff der Investitur in den Quellen und der Litteratur des Investiturstreites (étudie d'après les sources ce qu'était exactement l'investiture; excellent travail). — *P.-M. Baumgarten.* Von der apostolischen Kanzlei (étude très complète sur les notaires apostoliques). — *H. Biaudet.* Le Saint-Siège et la Suède durant la seconde moitié du xvie s. (fait connaître les tentatives de rapprochement qui se produisirent dès 1570-71 par le nonce de Pologne Vincentio Portico et aboutirent en 1575 sous le règne de Jean III; étude bien documentée).

64. — Revue générale. 1909, n° 2. — A. Roersch. Érasme et Rabelais (intéressante contribution à l'histoire de l'humanisme). = N° 3. J. Ingenbleek. Le pouvoir présidentiel et l'impérialisme aux États-Unis (étude politique bien documentée). — Cte de Bray. La question d'Orient à la fin du xviiie s. (extr. de la correspondance de ce ministre bavarois en 1794). = N° 5. A. Villemard. La Vendée de 1832 et la duchesse de Berry (les sympathies de l'auteur pour son héroïne altèrent la rectitude de son jugement). = N° 6. C. Terlinden. Les mariages de Napoléon (conclut à la nullité du mariage avec Marie-Louise). = N° 8. A. Counson. Chateaubriand et la Belgique (rectifie plusieurs passages des Mémoires d'outre-tombe, à propos du séjour de Chateaubriand à Gand en 1815). = N° 9. A. Delmer. La préparation d'un congrès (révélations pleines d'intérêt sur les préliminaires du congrès des Catholiques à Malines en 1863, qui eut sur l'orientation du parti conservateur belge une influence considérable). = N° 10. A. de Maricourt. Le duc de Penthièvre pendant la Révolution. = 1910, n° 1. L. Dupriez. Léopold II (met surtout en relief les hautes conceptions du

colonisateur, et précise le rôle du monarque dans la revision constitutionnelle de 1893). — C. Woeste. Le duc de Morny (d'après le livre de Loliée; insiste sur le sens pratique du personnage et l'oppose aux rêves chimériques de Napoléon III). — E. de Moreau. Quelques lettres suggestives du duc de Brabant (Léopold II) de 1857 à 1860 (la plupart sont adressées au ministre d'État Adolphe Dechamps et ont trait à l'agrandissement de la place forte d'Anvers et à des questions d'ordre économique). — A. Lugan. La confrérie ouvrière de Vosdvijensk (détails intéressants sur l'œuvre moralisatrice de Nepluyeff).

65. — **Revue historique tournaisienne**. 1909. — Bocquillet. La fête des fous à Tournai. — Cochet. La découverte du tombeau de Childéric. — D'Herbomez. Les premiers sièges de Tournai. — A. Hocquet. Le prince et la princesse d'Épinoy (épisodes du siège de la ville en 1581). — D'Herbomez. Projet de démembrement du diocèse de Tournai et de création d'un diocèse de Lille sous le règne de Louis XVI. — A. Hocquet. L'Université de Tournai.

66. — **Revue historique de l'ancien pays de Looz**. 1906, n° 3. — C. Bamps. Le baron Surlet de Clokier, régent de Belgique (discute le rôle joué par Surlet pendant la régence instituée, après que Louis-Philippe eut refusé la couronne de Belgique pour le duc de Nemours, jusqu'à l'élection du duc Léopold de Saxe-Cobourg).

États-Unis.

67. — **The american historical Review**. Vol. XV, n° 2, 1910, janv. — Hart. L'imagination en histoire. — Perkins. Les biens des Templiers en Angleterre et leur liquidation après la dissolution de l'Ordre (étude approfondie; donne, pour chaque comté, les chiffres des revenus perçus par la royauté depuis l'arrestation des Templiers jusqu'à la suppression de l'ordre. Les Templiers, peu nombreux, étaient moins riches qu'on ne croyait. Leurs biens furent soit confisqués par la royauté, soit accaparés par de grands seigneurs; il fallut beaucoup de temps et de sacrifices pour que les Hospitaliers pussent recouvrer seulement une partie des biens qui leur avaient été attribués. La liquidation dura jusqu'en 1336). — Ford. Wöllner et l'édit de religion en Prusse, 1788. — Abel. Les Indiens pendant la guerre civile (ils payèrent fort cher leur intervention en faveur des Sécessionistes). = Documents : Burnett. Documents relatifs au comte de Bourbon, dans l'état de Géorgie, 1785-1786; 2e partie. = C.-rendus : *Botsford*. The roman assemblies, to the end of the Republic (très bonne étude critique). — *Fling*. Mirabeau and the french Revolution; vol. I (remarquable). — *Charmatz*. Œsterreichs innere Geschichte, 1848-1907; t. II : Der Kampf der Nationen (bon). — *Fr. R. von Wieser*. Die Karten von Amerika in dem Islario general des Alonso de Santa Cruz, cosmografo mayor des Kaisers Karls V (ces cartes, construites en 1542 par un

homme bien informé, donnent non seulement les îles, mais toute la côte orientale de l'Amérique, du Labrador au détroit de Magellan. Publie aussi le texte espagnol, avec une savante introduction). — *Jameson*. Narratives of New Netherland, 1609-1664 (remarquable). — *Becker*. The history of political parties in the province of New York, 1760-1776 (travail approfondi). — *Moore*. The works of James Buchanan; t. IX : 1853-1855. — Index to Reports of Canadian archives from 1872 to 1908. — El sitio de Puebla en 1863 (choix de documents tirés des papiers du général Comonfort, qui commandait l'armée du Centre, et de La Fuente, ministre des Affaires étrangères. Un inventaire complet de ces documents serait fort désirable). = Correspondance (lettre de M. Ver Loren van Themaat qui énumère une assez longue liste d'ouvrages écrits en hollandais et par des Boers, sur la guerre des Boers).

68. — The Nation. 1909, 25 nov. — Wisconsin historical Commission. Original papers. N° 1. *A view of the Vickburg campaign*, by W. F. Vilas; n° 2. *Capture and escape*, by J. A. Kellogg (intéressant). = 2 déc. *Blair* et *Robertson*. The Philippine Islands; t. LIV et LV (recueil extrêmement riche de faits et d'indications bibliographiques). = 30 déc. *A. De Wolfe Howe*. Home letters of general Sherman (très intéressant). — The catholic Encyclopædia; t. VI. — 1910, 6 janv. *Mac Ilwaine*. Journals of the House of burgesses of Virginia, 1742-1747 et 1748-1749. — *Mac Nutt*. Fernando Cortes (intéressant; utilise des documents nouveaux, mais peu de critique). = 13 janv. The true history of the conquest of New Spain, by *Bernal Diaz del Castillo*, edited by *Genaro Garcia;* translated into english by *A. P. Mandslay* (bonne traduction, faite sur le texte du manuscrit original, qui est conservé à Guatemala). = 20 janv. *John W. Foster*. Diplomatic memoirs (intéressants souvenirs d'un homme qui, après s'être, tout jeune, distingué à la guerre, occupa une place importante dans la diplomatie de 1872 à 1897). — *Niccolao Manucci*. Storio do Mogor, or Mogul India, 1653-1708; translated by *William Irvine;* t. IV (bonne traduction; annotation abondante et qui corrige souvent le texte). = 27 janv. *John Bigelow*. Retrospections of an active life; 3 vol. (beaucoup trop long; contient beaucoup de faits intéressant les rapports des États-Unis avec la France et, pour mieux dire, avec l'Europe, pendant et aussitôt après la guerre civile et cependant, là encore, les lettres et souvenirs de J. Bigelow n'apprennent rien de bien nouveau; les portraits qu'il trace des personnes qu'il a connues sont les plus agréables morceaux de ces Mémoires).

Hongrie.

69. — Budapesti Szemle. 1909, juill. — Jules Wlassics. Le quatrième chancelier (portrait de Bülow d'après les discours édités par Penzler). — Alex. Takáts. Soldats de Komárom au xvie s. (épisodes

de la guerre contre les Turcs d'après des documents conservés aux archives de Vienne). = C.-rendu : *Jean Király*. Histoire de la constitution et du droit hongrois; 2 vol. (important). = Août. J. Barabási-Kun. Le gouvernement de l'Angleterre (d'après le livre de Sidney Low : *The governance of England*). — L. Ecseri. Le pauvre homme (c'est la dénomination hongroise du paysan, de l'ouvrier qui vit du travail de ses mains. L'article, fort documenté et très bien écrit, retrace la vie des habitants de la campagne au point de vue économique et social). = C.-rendu : *L. Thallóczy*. Études biographiques et généalogiques sur la Bosnie et la Serbie (important; l'appendice donne 76 documents inédits tirés de différentes archives). = Sept. A. Károlyi. Éloge de Jules Pauler (1841-1903, ancien directeur des archives de l'État hongrois; a débuté par une étude sur Auguste Comte; ses travaux les plus remarquables portent sur l'époque arpadienne; cf. *Rev. hist.*, sept.-oct. 1903). — Jules Hornyánszky. La théorie du milieu d'Hippocrate (suite en oct.; chapitre détaché d'un ouvrage sur la civilisation grecque au ve s. av. J.-C.). = Oct. F. Papp. Nicolas Jósika et Sigismond Kemény (suite en nov.; deux célèbres romanciers qui ont joué un rôle politique considérable; démontre ce qu'ils doivent à la Transylvanie d'où ils étaient originaires). — J. Viszota. Széchenyi, Kossuth et la société des fabriques (fondée en 1844 pour favoriser l'industrie nationale, cette société ne pouvait prospérer à cause de l'antagonisme politique). = Nov. M. Réz. Les rapports de l'Autriche avec la Hongrie (suite en déc.; coup d'œil rétrospectif sur les rapports entre les deux moitiés de la monarchie avant 1848 et au moment de la Révolution. L'action de Kossuth n'était possible que grâce aux efforts de Széchenyi, Deák, Nagy Wetesselényi; tout ce que la Révolution a fait de bien est dû à ces hommes comme à Kossuth; les erreurs politiques n'incombent qu'à ce dernier). = C.-rendus : *L. Szádeczky*. L'organisation de la milice sicule, 1762-1764 (important). = Déc. Nécrologie. Paul Gyulai, 1826-1909. Directeur de la *Budapesti Szemle* depuis 1873, poète et critique, il a dirigé la *Revue* avec beaucoup de fermeté et d'impartialité. Voy. sur les mérites de ce grand écrivain la nécrologie dans le *Petit Temps* du 3 déc. 1909. — A. Berzeviczy. Éloge de François Kazinczy (discours prononcé à l'occasion du 150e anniversaire de la naissance du réformateur de la langue, du champion infatigable de la civilisation hongroise).

70. — Revue de Hongrie. 1909, juill. — G. Hanotaux. Les ruines de Timgad (chapitre détaché de l'ouvrage : *Le partage de l'Afrique. Fachoda*). — Masson-Forestier. Le roman d'un major hongrois, soldat de la légion étrangère française, 1853-59 (histoire émouvante d'un officier hongrois qui, pendant la Révolution de 1848-49, a trahi la cause de l'Autriche par amour pour son pays natal). = Chronique. *E. Morel*. Bibliothèques (étude vaste et approfondie). = Août. A. Berzeviczy. Art et artistes italiens en Hongrie à l'époque de Mathias Corvin (on peut citer parmi les architectes : Fioravanti de Bologne, Baccio et Fran-

cesco Cellini, Chimenti di Lionardo Camicia, Benedetto da Majano de Florence et Giovanni Dalmata de Trau; parmi les sculpteurs : Ambrogio Foppa, Andrea del Verrocchio, Andrea Ferrucci da Fiesole, Francesco Laurana et Christoforo Romano; parmi les peintres : Vinci, Lippi et Sandro Botticelli ont travaillé pour Mathias, puis les miniaturistes Attavante, Francesco del Chierico, Gherardo, Sinibaldi et Joannes Marcus Cynicus). — J. Vargha. Aperçu de l'histoire politique de Hongrie (chapitre détaché de l'ouvrage anglais du même auteur : *Hungary, a sketch of the country, its people and its conditions*). = C.-rendu : *Léon Poinsard*. La production, le travail et le problème social dans tous les pays au début du xxe siècle (enquête minutieuse). = Oct. Albert Apponyi. Le parlement de la Hongrie (suite en nov. et déc. Histoire succincte, mais très documentée de la vie constitutionnelle hongroise à travers les siècles). = Nov. La maison de Petöfi (on vient d'inaugurer cette maison qui sera le Musée de tous les objets se rapportant au poète de la Révolution). = Déc. M. Gaal. Légendes hongroises (traduction de la légende Hunov et Magyar, ancêtres des Huns et des Hongrois). — Jérôme et Jean Tharaud. La tragédie de Ravaillac; I. = Variétés : Le mausolée de Louis Kossuth. — Cinquantenaire du musée de Transylvanie. — Chaque livraison contient une chronique française des lettres et des arts et un article sur le mouvement économique en Hongrie.

71. — Századok (*les Siècles*), 1909, sept. — A. Pór. Le duc Ladislas d'Opul, comte palatin de Hongrie (suite en oct. et nov. D'origine polonaise, parent du roi Louis le Grand de la maison d'Anjou, Ladislas vint en Hongrie, probablement sur le désir de Charles IV, pour servir d'intermédiaire entre lui et le roi de Hongrie. Il s'y fixa et devint palatin en 1356, charge qu'il conserva jusqu'en 1372. Il s'est distingué dans la réorganisation de la justice. L'étude établit, d'après les chartes, les principaux actes de son administration et constate que les historiens polonais, notamment Jean de Czarnkow et Dlugoss, ont calomnié les Anjou pour pouvoir exalter les Jagellons). — M. Wertner. Les bans de l'époque arpadienne (suite en oct. et nov. Liste avec des tables généalogiques de 1212 à 1300). — J. Pivány. Tyrker était-il Hongrois? (la chronique des rois normands *The Heimskringla*, traduit de l'islandais par Laing, raconte les hauts faits de Tyrker. Selon Laing, ce serait un guerrier d'origine hongroise qui, à l'époque de saint Étienne, cinq siècles avant Colomb, serait venu à *Helloland*, auj. Terre-Neuve, et à *Markland*, auj. Nouvelle-Écosse. Fiske, *The discovery of America*, 1902, prétend que Tyrker était un Germain. D'après Pivany, on ne saurait contester l'hypothèse présentée par Laing). = C.-rendus : *A. Berzeviczy*. La reine Béatrice (éloge). — *L. Thalloczy* et *A. Aldásy*. Documents sur les rapports de la Hongrie avec la Serbie, 1907. = Nécrologie. Antoine Jalava, 1846-1909. Savant finnois dont les travaux sur la Hongrie contemporaine sont fort appréciés. = Oct.

Jules Viszota. Le palatin Joseph et l'insurrection des nobles en 1809 (l'insurrection des nobles contre Napoléon fut jugée très sévèrement en Hongrie. On accusait les nobles d'avoir été cause de la défaite de Raab-Györ. Le palatin Joseph a écrit un journal de juin à décembre 1809 qui est encore inédit. On y trouve l'apologie de l'insurrection, à laquelle on ne peut reprocher que sa faiblesse en face d'un ennemi si souvent victorieux). = C.-rendus : *N. Jorga*. Geschichte des osmanischen Reiches; t. I (critiques de détail). — *L. Erdélyi*. Les seigneurs ecclésiastiques et leurs serfs au moyen âge (d'après les documents de l'abbaye de Pannonhalma. Intéressant). — *J. Osváth*. La musique hongroise (important). — *Jules Schindler*. Les corporations de Selmeczbánya (utile). — *Ahmed Refik*. Le premier siège de Vienne (en turc; les Turcs ont assiégé Vienne pour sauver l'indépendance de la Hongrie; détails sur l'armée du siège). = Nécrologie. Coloman Thaby (cf. *Rev. hist.*, nov.-déc. 1909). = Nov. R. Békefi. Michel Horváth et l'historiographie hongroise (discours prononcé à l'occasion du centenaire de la naissance de Horváth, dont l'*Histoire de Hongrie*, en six volumes, l'*Histoire de vingt-cinq ans*, *1823-1848*, et l'*Histoire de la Révolution de 1848-1849* ont exercé une grande influence sur les esprits). — La méthode de Lamprecht et le nouvel Institut historique de Leipzig. — J. Gábor. Chartes hongroises de l'Académie de Belgrade (38 de ces documents proviennent des archives de Bude). = C.-rendus : *K. Thaly*. Lettres écrites de Turquie par César de Saussure, 1730-1739 (important. Nous publierons prochainement une étude sur cette publication; il aurait fallu la compléter par les documents qui se trouvent à Paris). — Travaux du séminaire de Budapest, 1874-1909 (important pour l'histoire ecclésiastique). — *V. Biró*. François Forgách, historien (critique de détail). — *L. Maderspach*. Le cas de Mme Maderspach, avec des contributions à l'histoire de Ruszkabánya (épisode tragique de la Révolution de 1849; les officiers autrichiens ont fait fustiger cette femme parce qu'elle avait donné l'hospitalité à des honvéd hongrois. On vient d'élever un petit monument à Mme Maderspach). — Quellen zur Geschichte der Stadt Brassó; t. V (contient des chroniques locales de 1392 à 1851). = Déc. Toute la livraison est consacrée à l'assemblée que la Société historique a tenue dans le comitat de Liptó du 28 août au 1er sept. 1909. — G. Teleki. Discours d'ouverture. — A. Márki. Les Kurucz de Liptó (la campagne de Liptó pendant le soulèvement de Rákóczi en 1709). — S. Horváth. Le registre de Liptó (il date de 1390 et constitue une des sources les plus importantes pour la délimitation des anciennes propriétés). — I. Földy-Doby. Mémoire sur Antoine Földy-Doby, 1826-1908 (a recueilli des matériaux sur l'histoire des familles nobles hongroises). — Rapports des comités (principalement sur les archives du comitat et sur des imprimés curieux. Dans la bibliothèque d'Alsó-Kubin, M. Rexa a découvert quelques fragments du poème moyen-haut allemand *Rennewart* composé par Ulric de Thürheim au XIIIe s.).

ITALIE.

72. — Archivio della R. Società romana di storia patria. T. XXXII, 1909, nos 1-2. — Diaire romain de Niccolò Turinozzi, 1558-1560, publ. p. P. PICCOLOMINI. — B. TRIFONE. Les chartes du monastère de Saint-Paul de Rome du XIe au XVe s. (fin : analyse de 240 chartes de 1308-1499). — P. NEGRI. Projets de Christine de Suède pour une entreprise contre le royaume de Naples (raconte l'intrigue diplomatique poursuivie en 1656-58 entre Christine de Suède, Mazarin et François d'Este, duc de Modène, pour enlever Naples aux Espagnols). — A. GALIETI. Le château de Civita Lavinia ; notes d'histoire et documents (depuis l'antiquité jusqu'à nos jours). = C.-rendu : *Fraikin*. Nonciatures de Clément VII ; t. I (manque de soin et d'exactitude dans la transcription des documents ; a omis de consulter un recueil de lettres d'Acciajuoli conservé à Parme et qui lui eût évité bien des bévues).

73. — Archivio storico lombardo. 4e série, t. XII, sept. 1909. — BRUNETTI. Nouveaux documents des Visconti tirés des Archives de l'État à Venise. Fils et neveux de Bernabò Visconti (publie et commente 14 documents des années 1383-1423 qui permettent de compléter et corriger l'histoire et la généalogie des descendants de Bernabò Visconti). — R. CESSI. Nouvelles recherches sur Ognibene Scola (détails nouveaux sur sa biographie et son rôle dans le mouvement humaniste en Vénétie pendant la première moitié du XVe s.). — F. FOSSATI. Du 25 juillet 1480 au 16 avril 1481. L'œuvre de Milan (dans les négociations concernant la restitution à Florence des territoires perdus par elle lors de la guerre qui suivit la conjuration des Pazzi). — A. COLOMBO. Nouvelle contribution à l'histoire du contrat de mariage de Galeazzo Maria Sforza avec Suzanne Gonzaga (lettres inédites ; XVe s.). — N. FERORELLI. Un projet de traité entre Alphonse d'Aragon et François Sforza en 1442 (document inédit). = C.-rendus : *V. Fainelli*. Podestà ed ufficiali di Verona dal 1305 al 1405 (listes qu'il faut parfois corriger, mais qui sont une utile contribution à l'histoire de l'administration et de la politique de l'Italie au XIVe s.). — *G. Castellini*. Pagine Garibaldine, 1848-66.

74. — Archivio storico siciliano. T. XXXIII, 1909, nos 1-3. — B. RADICE. Le village et l'abbaye de S. Maria de Maniace ; notes historiques (depuis l'antiquité. Le village disparait vers 1420, après émigration de ses habitants à Bronto ; histoire de l'abbaye de 1773 au XIXe s.). — F. M. MIRABELLA. S. Bagolino, poète latin et érudit du XVIe s. (mémoire considérable ; à suivre). — V. MIRABELLA-CORRAO. Souvenirs sur les événements du 4 avril 1860 (l'auteur faisait alors partie de la communauté de la Gancia). — SALOMONE-MARINO. Pasquinades siciliennes du XIXe s. = No 4. ABBADESSA. Une brève description de Palerme dans un petit poème inédit de N.-A. Colosso, humaniste de Messine (fin XVIe s.). — PERRONI-GRANDE. Les « Archives de la province de Mes-

sine » et la *Società messinese di storia patria* (état des archives et travaux de la Société; notices nécrologiques sur les victimes de la catastrophe de 1908, avec indications bibliographiques, notamment sur MM. Arenaprimo, Chinigò, Strazzula). — V. Pitini. Notes sur l'art de Giacomo Serpotta (sculpteur-décorateur des XVIIe-XVIIIe s.). — G. Leanti. La satire contre les cités en Sicile au XVIIIe s. — Malagola. Le tremblement de terre de Calabre et de Messine en 1783 et l'ordre de Malte.

75. — Nuovo archivio veneto. 1909, t. XVIII, n° 1. — L. Fresco. Lettres inédites de Benoît XIV au cardinal Angelo Maria Querini, d'après un manuscrit de la bibliothèque archiépiscopale d'Udine (82 lettres des années 1740-1745; à suivre). — B. Pitzorno. La « carta mater » et la « carta filia ». Études historico-juridiques sur l'acte vénitien au moyen âge (fin). — A. Checchini. Communes rurales padouannes (étude sur les groupements ruraux aux Xe et XIe s. et la formation des communes rurales aux XIIe et XIIIe s. et publication des statuts d'une de ces communes). — R. Cessi. Un antipapiste; épisode d'histoire vénitienne (1387). — L.-G. Pélissier. Deux lettres inédites de Leopoldo Cicognara (critique d'art; 1816, 1823). — C. Cipolla. Publications de l'année 1904 sur l'histoire médiévale italienne (suite). — R. Cessi. Bulletin bibliographique de la région vénitienne, 1906.

76. — Rendiconti della R. Accademia dei Lincei. *Scienze morali, storiche e filologiche*, 5e série, t. XVIII, 1909, nos 1-3. — E. Pais. Sur la civilisation des *nuraghes* et sur le développement sociologique de la Sardaigne (c'est non pas à la civilisation crétoise, mais bien plutôt, comme l'affirme Strabon, à la civilisation tyrrhénienne que semble être apparentée la primitive civilisation de Sardaigne du temps des *nuraghes*; indications fournies par la répartition des *nuraghes* sur la répartition même des anciennes populations). — Ernesto Schiaparelli. La géographie de l'Afrique orientale d'après les indications des monuments égyptiens. — G. de Petra. Sur la reprise des fouilles d'Herculanum. — T. Rivoira. Sur l'empereur Adrien architecte et les monuments du temps d'Adrien. — P. Ducati. Contributions à l'étude de la civilisation étrusque à Felsina (examen des fouilles). — A. Bartoli. Le souvenir de la « Domus aurea » dans la topographie médiévale de Rome.

77. — Rivista di storia antica. T. XII, 1908-1909, nos 1-2. — Corrado Barbagallo. Les prix du bétail de boucherie, des volailles et des viandes au détail dans l'antiquité classique (étude minutieuse pour l'Égypte, la Grèce et la Sicile qui parait prouver une élévation constante des prix; suite au n° suiv). — J. Grasso. Le *promontoire scyllacien* d'Appien et l'itinéraire d'Octave de Vibona à Tauromenium en 36 av. J.-C. (maintient et explique le texte d'Appien). — T. Montanari. Notes sur Annibal (suite au n° 4; sur les anciens lits du Rhône, la marche d'Annibal en Italie, le passage des Alpes). — L. Levi. Notes sur Lucien (sur différentes lectures du *Peregrinus*). — V. Costanzi. Sur le carac-

tère italique de Rea Silvia. — Id. La catastrophe de Nabis (tentative d'explication de cette obscure période). — V. Strazzulla. Le procès de Libo Drusus; 1re partie (n'apporte rien de nouveau). — G. Kazarow. Dulopolis-Poneropolis (villes certainement imaginaires). — L. Giuliano. Hippocrate de Gela (suite et fin; biographie sans importance de ce tyran). — S. La Sorsa. Essai biographique sur Labienus (n'apporte rien de nouveau; suite et fin au n° suiv.). — P. Franzò. Pour la restitution des livres perdus de Tite-Live (suite et fin; au moyen de textes de Frontin, de Valère-Maxime, de Florus, d'Orose; étude des rapports entre Dion Cassius et Tite-Live). — S. Polizzi. L'inscription du théâtre antique de Gubbio. = C.-rendus : *S. Scimé*. De imitatione atque de inventione in M. Valerii Martialis epigrammaton libris (très médiocre). — *E. Grossi*. Aquinum (bon). — *Ed. Galli*. Per la Sibaritide (peu de résultats nouveaux). — *U. Mago*. Antioco IV Epifane, Re di Siria (bon). — *N. Jacobone*. Ricerche sulla storia e la topografia di Canosa antica (bon travail sur Canusium). — *P. Manfrin*. La dominazione romana nella Gran Brettagna; vol. II (livre utile). = N° 3. N. Vulić. Où naquit l'empereur Hadrien (ne se prononce pas entre Rome et Italica). — Biagio Pace. Sur le site de Kaukana (selon l'opinion commune, près de l'actuelle S. Croce). — G. Grasso. Encore la légende d'Annibal dans les noms de lieux de l'Italie. = C.-rendus : *G. Colasanti*. Pinna; Ricerche di topografia e di storia (très bon). — *L. Pigorini*. Scavi del Palatino. — *Concetto Barreca*. Le Catacombe di S. Giovanni in Siracusa (très bon). = N° 4. V. Costanzi. Observations sur l'ethnographie ancienne de la Sicile (discussion sur les Sicanes, les Sicules, les Élymes; l'auteur voit dans les Sicanes et les Sicules un seul et même peuple d'origine italique; dans les Élymes, le résidu d'une population indigène, soit antérieure soit identique aux Ligures). — M. Trevissoi. Diogène Laerce (discussion sur sa date, probablement au début du IIIe s. ap. J.-C.). — C. Tropea. Pompée et Posidonius à Rhodes. — G. Costa. Questions sur Pline : I. Fragments de la Chronographie de Nepos; II. Traces de l'Épitome de Tite-Live (l'auteur croit retrouver précisément dans Pline trois passages de Népos et, par un intermédiaire, deux nouveaux fragments de l'Epitome). = C.-rendus : *G. Salvioli*. Le capitalisme dans le monde antique (excellent). — *C. Jullian*. Histoire de la Gaule (analyse très élogieuse par Montanari, qui discute de nouveau le passage des Alpes par Annibal). — *N. Silvagni*. L'impero e le donne dei Cesari (jugement sévère de Costa). — *G. Porzio*. Corinto. Critica della leggenda (bon). — *P. Varese*. Cronologia romana; vol. I. Il Calendario Flaviano (excellent malgré beaucoup de conjectures). — *Santo Monti*. Como Romana (bon). — *G. Radet*. Cybébé, étude sur les transformations plastiques d'un type divin (excellent). = T. XIII, 1909, n° 1. Attilio Profumo. L'incendie de Rome de l'an 64 (l'auteur reprend les textes et les arguments dont il s'était déjà servi dans son livre sur l'incendie de Rome pour réfuter un article de Hülsen qui conclut à un accident et non à la culpabilité de Néron. Cette nouvelle démonstration du crime de

Néron n'est pas plus probante que la première). — G. Costa. Fabius Pictor et Salluste (une histoire de la Corse de Filippini cite Raban Maur et Fabius Pictor sur les origines et le nom de la Corse en termes qui rappellent les textes de Solin, de Priscien et d'Isidore, dérivés des histoires de Salluste. L'auteur conjecture que la source primitive est peut-être, en effet, Fabius Pictor). — N. Vulić. Quand fut écrit le Monument d'Ancyre? (accepte l'hypothèse qu'il renferme des morceaux écrits à différentes époques, mais soutient, d'autre part, que les diverses rédactions ne peuvent pas se distinguer et qu'Auguste les a fondues). — C. M. Patrono. Études byzantines (à suivre; sur les conflits entre l'empereur Maurice Tibère et le pape Grégoire le Grand). — P. Bonfante. Les affinités juridiques gréco-romaines (à suivre; soutient l'originalité du droit romain, son indépendance primitive à l'égard du droit grec, nie en particulier l'existence des servitudes prédiales dans ce dernier). = C.-rendus : *L. Parmeggiani*. Forum Popilii. — *R. Waltz*. Vie de Sénèque (excellent).

78. — Rivista storica benedettina. T. IV, 1909, juill.-sept. (fascicule entièrement consacré à saint Anselme d'Aoste, archevêque de Canterbury, 1033-1109). — P. Lugano. Saint Anselme et le monachisme bénédictin de la congrégation du Bec (ses idées sur le monachisme; il fut prieur puis abbé du Bec). — Trifone. Saint Anselme et l'école du Bec. — Frutaz. Saint Anselme et la vallée d'Aoste (ses rapports avec sa famille et son pays natal). — E. Rosa. Saint Anselme d'Aoste et sa mission en Angleterre. — A. Lepidi. La preuve ontologique de l'existence de Dieu et saint Anselme. — C. Dell' Acqua. Lanfranc de Pavie, maître de saint Anselme, et son souvenir (traces laissées par Lanfranc dans la littérature et l'art). = Oct.-déc. P. Lugano. Les moines olivétains à Sainte-Justine de Padoue en 1408 et les origines de la congrégation bénédictine « de Unitate ». — Vismara. La visite pastorale de saint Charles Borromée en 1566 à l'abbaye des saints Gratien et Felin d'Arona. — I. Schuster. Notes sur Farfa (suite : note sur la composition primitive de la *Constructio Pharphensis*, opuscule du IXe s.).

Russie.

79. — Vizantjiski Vremennik (*Byzantina Chronica*). T. XIII, 1906, nos 3-4. — Bibliographie méthodique. Supplément : actes de l'Athos; IV : actes de Zographon, publ. par W. Regel, E. Kurtz et Korablev (980-1748). = T. XIV, 1907, no 1. E. Kurtz. Vers de Théodote de Gallipoli sur la mort de Théodore de Koursia (ms. Laurent. 58, 25. Théodore et son panégyriste font partie du groupe de Grecs qui maintiennent les traditions de l'orthodoxie et de la culture grecque dans l'Italie méridionale au début du XIIIe s., en particulier au monastère de Casole près d'Otrante). — A. Vasiljev. La vie de saint Gregentios, évêque des Homérites (extraits et commentaire d'après le ms. Sinait. 511. Détails intéressants sur la propagation du christianisme dans l'Arabie méridionale et en

Abyssinie au VIe s.). — V. Bolotov. Contributions à l'histoire de l'empereur Héraclius (identifie Al-Mokaukis des chroniqueurs arabes avec le patriarche Kyros d'Alexandrie, rallié aux musulmans dès le premier jour. Le consulat du nouveau Constantin, fils d'Héraclius, placé par Théophanes en 617, doit être reporté en 632; cette promotion se rattache à la politique dynastique d'Héraclius. Le retour d'Orient d'Héraclius eut lieu non en 628, comme le veulent Clinton et Gerland, mais seulement à la fin de l'année 629; détails intéressants d'après les historiens orientaux sur les négociations relatives à la ratification de la paix avec les Perses. Ce fut dans l'automne de 640 que le patriarche Kyros fut rappelé d'Alexandrie à Constantinople). = Nos 2-3. Westberg. A propos de la vie de saint Étienne de Surož (reprend l'étude de Vasiljevskij, *Recherches russo-byzantines*, II; d'après la version russe de cette vie, la femme de Constantin V, Irène, est fille non du grand Khan des Khazars, mais de son vassal, le chrétien Théodore Khan de Kertch; un miracle attribué au saint montre peu après 787 une invasion des Russes de Novgorod en Crimée, ce qui forcerait à reporter à la fin du VIIIe s. les origines de l'état russe ainsi que les premières tentatives des Russes pour atteindre la mer Noire). — Chabiaras. Mélanges sur l'île de Syme (voy. *Viz. Vrem.*, t. XII, 1905, p. 172-190). — Kračkovskij. Un apocryphe du Nouveau Testament dans un manuscrit arabe de 885-886. — Loparev. Le projet d'union de l'empereur Manuel Comnène (dialogue de l'empereur avec le patriarche Michel Anchialos, texte grec et traduction russe d'après deux manuscrits du mont Athos connus seulement par des extraits d'Allatius).

CHRONIQUE.

France. — La soutenance des thèses à l'École des chartes a eu lieu le 31 janvier, les 1er, 2 et 3 février. Voici, d'après les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1910* (Abbeville, Paillart, 1910, in-8°, 186 p.), l'indication des thèses d'histoire : Geneviève Aclocque. Études sur le commerce et l'industrie à Chartres depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du ministère de Colbert; — J. Barennes. La viticulture en Bordelais au moyen âge; — H. Chobaut. Les institutions municipales dans le comté Venaissin, des origines à 1790; — J. Colombié. Les institutions municipales de Castres, du XIIe au XVIe siècle; — P. Deloncle. Étude sur la censive de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris au XIIIe et au XIVe siècle; — B. Faucher. Formation et organisation du département du Cantal, 1789-an III; — G. Garric. Contribution à l'étude de la jeunesse de Du Plessis-Mornay et de ses débuts dans la politique et la diplomatie, 1549-1589; — M. Gastineau. Essai historique sur le cimetière des Saints-Innocents, depuis les origines jusqu'à 1786; — M. Godet. La « Congrégation » de Montaigu, 1490-1580; — Ch. Hirschauer. Les états d'Artois, 1340-1579; — G. Huisman. La juridiction de la municipalité parisienne, de saint Louis à Charles VII; — E. Isnard. Essai historique sur le chapitre cathédral de Digne et sur Pierre Gassendi, chanoine et prévôt, 1177-1790; — G. Loirette. La juridiction municipale à Toulouse, au XIIe et au XIIIe s.; — M. Loncle. L'ordre des avocats au Parlement de Paris aux XVIIe et XVIIIe s.; — R. Luzu. La Réforme et les origines de la Ligue dans le Maine et principalement dans la ville du Mans; — G. Mazeran. Essai sur la politique religieuse de Philippe le Bon dans les Pays-Bas; — R. Pichard du Page. Simon Arnauld de Pomponne avant son ministère, 1608-1671; — M. Rousset. Étude biographique sur Eudes de Sully, évêque de Paris, 1197-1208; — L. Royer. L'abbaye de Montmajour-lez-Arles, du Xe au XVe siècle; — J. Ruinaut. Essai historique sur les origines et l'organisation de l'église Saint-Marcel de Paris, Ve siècle-1597. — La thèse de M. Huisman a été placée au premier rang.

— L'*Université de Grenoble*, dont la Faculté des lettres est une des plus mal dotées de France pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie, puisqu'elle dispose en tout d'un professeur d'histoire, M. de Crozals, d'un professeur de géographie, M. Blanchard, et d'un chargé de conférences pour l'histoire locale, M. Roupnel, vient, grâce au concours des professeurs des diverses facultés, d'organiser l'ensei-

gnement de l'histoire et de la géographie d'une manière qui peut servir de modèle à toutes nos universités. Elle a la première réalisé cette union des Facultés qui jusqu'ici ne s'est manifestée que par des affiches que personne ne lit. L'enseignement de l'histoire ancienne comporte deux heures de cours de M. Blanchard pour la préparation à la licence; une heure d'histoire des institutions romaines par M. Duquesne, de la Faculté de droit; une heure de paléographie et épigraphie par M. Rosset, maître de conférences de philologie; celui du moyen âge comprend deux heures de préparation à la licence par M. de Crozals, une heure d'explication de textes par M. Caillemer, de la Faculté de droit; celui de l'histoire moderne comprend une heure de cours de M. de Crozals, une heure de cours sur les institutions de la France monarchique par M. Fournier, de la Faculté de droit; celui de l'histoire contemporaine comprend une heure de cours de M. Roupnel, celui de la géographie comprend trois heures de cours de M. Blanchard. En outre, M. Roupnel consacre une heure par semaine à l'histoire du Dauphiné; M. de Crozals une heure par semaine à l'histoire de l'art (Giotto); la géologie est enseignée aux futurs géographes par M. Kilian, de la Faculté des sciences (trois heures par semaine), et par M. Lory, de la même Faculté (une heure); M. Blanchard dirige, les dimanches, des excursions géographiques, et un Institut de géographie alpine ouvre ses salles de travail aux étudiants. C'est un véritable institut d'histoire et de géographie qui a été ainsi constitué par l'heureuse initiative du recteur, M. Petit-Dutaillis, et par le dévoûment des professeurs.

— Nous avons le regret d'annoncer que, l'Université de Nancy ayant décidé de publier une bibliothèque des travaux de l'Université au lieu de continuer sa subvention aux *Annales de l'Est et du Nord*, ce recueil périodique cesse de paraître. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Lorraine et d'Alsace le déploreront. Par contre, l'Université de Lille, qui était associée à celle de Nancy, vient de faire paraître le premier numéro d'une *Revue du Nord* (Flandre, Artois, Cambrésis, Hainaut, Picardie, Ardennes, Belgique et Hollande). Ce premier numéro, qui donne la meilleure idée de la nouvelle revue, contient les travaux suivants : le commencement d'une étude très documentée de M. H. Boulenger, d'après les archives des Affaires étrangères, sur l'*Affaire des Belges et Liégeois unis,* où il étudie la mission secrète de Maret, le futur duc de Bassano, envoyé dans le Nord en avril 1792 pour utiliser, au profit de la France, les Belges émigrés en France à la suite de la restauration du pouvoir impérial à Bruxelles; un article de M. Fr. Benoit qui retire à Rogier van der Weyden le *Calvaire* de Lille et à Holbein deux têtes de vieillards de Douai pour les attribuer au maître de la Vie de Marie; un mémoire de Robert de Cassel, publié par M. Pirenne, écrit au commencement de 1326 et par lequel Robert se justifie auprès du roi de France de sa conduite équivoque dans la révolte de la Flandre maritime en 1324-1325; une lettre du conven-

tionnel Duhem, représentant en mission, du 29 juillet 1793, adressée de Paris à son collègue Lesage-Senaut à Lille pour accuser La Morlière, Lavalette et O' Moran. Suivent près de 50 pages de bibliographie et chronique.

— Après les *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne* qui ont vécu douze ans (1892-1904), après la *Revue du Béarn et du pays basque* qui en a duré deux (1904-1905), vient de se fonder une *Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque*, sous la direction de l'abbé Annat, directeur du grand séminaire de Nay. Le n° 1 (janvier 1910) contient, outre une revue rétrospective des publications périodiques relatives à l'histoire de la région basque, un article de L. Batcave sur la proclamation de la royauté à Orthez en 1814.

— Un schisme s'est produit dans la *Société des Études robespierristes*. M. Ch. Vellay, qui l'avait fondée, en est sorti et a créé avec MM. Barbey, Boulenger, Félix Bouvier, Monin, Karmin, une *Revue historique de la Révolution française* (9, rue Saulnier. 20 fr. par an). Il vient en même temps de publier (voir plus haut, p. 393) le 1er fasc. des *Œuvres complètes de Robespierre*. M. A. Mathiez reste avec M. A. Buffenoir à la tête de l'ancienne Société et de la Revue des *Annales révolutionnaires*. La Société va faire paraître, elle aussi, une édition des *Œuvres de Robespierre*, confiée à M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais. Nous ne pouvons que déplorer cette multiplication intempestive de revues d'histoire et ces concurrences qui gaspillent l'argent et les forces.

— Nous apprenons au dernier moment la mort de M. H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, décédé à Paris, le 26 février, à l'âge de 83 ans. Nous lui consacrerons une notice dans notre prochaine livraison.

Allemagne. — Le 19 janvier 1910 est mort Auguste Meitzen, un des statisticiens les plus renommés de l'Allemagne et, pendant longtemps, le maître des historiens et des économistes en ce qui touche l'occupation du sol par les différentes races européennes, l'exploitation de la terre, la condition des classes rurales; il les connaissait par les livres, mieux encore par les études, sur le terrain même, que lui imposaient ses fonctions officielles. Nous ne mentionnerons que son œuvre capitale au point de vue historique : *Siedelung und Agrarwesen der West- und Ostgermanen, Kelten, Rœmer, Finnen und Slaven* (1895, 3 vol. et un atlas). Il était né à Breslau le 16 décembre 1822 et avait été nommé professeur honoraire de sciences naturelles à l'Université de Berlin.

— Le 23 décembre 1909 est mort, au moment où il venait d'entrer dans sa 58e année, le Dr Johannes Merkel, professeur de droit romain et de droit civil à l'Université de Halle; il était né à Halle le 30 décembre 1852. On lui doit, entre autres publications : *Quellen des Nürnberger Stadtrechts* (1901) et *Der Kampf des Fremdrechtes mit dem*

einheimischen Rechte in Braunschweig-Lüneburg (1904). Il était le fils de P. J. Merkel, l'éditeur de la loi salique.

— Dans le *Hohenzollern-Jahrbuch*, publié par Paul Seidel, 13e année (Berlin et Leipzig, Giesecke et Devrient, 1909, in-4°, 291 p.; prix : 20 m.), nous relèverons les articles de M. Koser sur la politique de deux Électeurs brandebourgeois du xve siècle, Frédéric II et Albrecht; de M. Volz sur la méthode de travail de Frédéric le Grand; de M. Bailleu sur les derniers jours de la reine Louise, tiré de la remarquable biographie que j'ai signalée dans cette *Revue* (t. CII, p. 142). Ce volume du *Jahrbuch* est aussi richement illustré que les précédents et mérite, tant pour les illustrations que pour quelques articles, l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art et spécialement des arts décoratifs. P. D.

États-Unis. — M. Charles Gross est mort, le 3 décembre 1909, à Cambridge (Massachusetts). Né à Troy (New-York) le 10 février 1857, il avait fait ses études à Williams College, puis à Gœttingue, où il prit le grade de docteur (1883); il suivit aussi les cours de Giry à l'École des Hautes-Études de Paris. Il devint professeur à l'Université de Harvard en 1901. Cette nomination était méritée par de remarquables travaux : *Gilda mercatoria* (1883), qui était sa thèse de doctorat et qui, remaniée, devint en 1890 un ouvrage en deux volumes : *Guild merchant;* le t. II est formé de pièces justificatives précieuses pour l'histoire des guildes et indirectement pour celle des institutions municipales. Au même sujet, il consacra encore un volume de *Select Cases concerning the law merchant, 1270-1638,* t. I (*Selden Soc.*, t. XXIII, 1908); il préparait les éléments du tome II pendant le séjour qu'il fit à Londres pendant l'été dernier. On lui doit encore : *The Exchequer of the Jews in England* (1887); *Select Cases from the Coroner's Rolls, 1265-1413* (*Selden Soc.*, t. IX, 1895); *The early history of ballot,* publ. dans *American histor. Review,* 1898; enfin deux très utiles ouvrages de bibliographie : *A bibliography of british municipal history* (*Harvard historical studies*, t. V, 1897) et *The sources und literature of english history, to 1485* (1900). Il préparait une nouvelle édition de ce dernier volume quand la mort vint le prendre à la suite de graves opérations qu'il avait dû subir et dont il semblait être guéri.

— M. George Park Fisher, professeur d'histoire ecclésiastique à Yale depuis 1861, est mort en janvier dernier à l'âge de 83 ans; il était né à Wrentham (Massachusetts) le 10 août 1827. On lui doit une *History of the Reformation* (1873), une *History of the Christian church* (1888), une *Colonial history of the United States* (1892).

Hongrie. — M. Ch.-V. Langlois vient de découvrir, dans un fonds non catalogué des Archives nationales, deux documents qui intéressent au plus haut degré l'histoire de Hongrie. Ce sont deux lettres de l'archevêque de Strigonie, Lodomér, de 1288. L'une fut adressée au pape

Nicolas IV (le 8 mai) et l'autre aux diocèses de Nagy-Szeben et du Bárczaság en Transylvanie. Toutes deux jettent un jour nouveau sur les événements qui se sont passés à la fin de l'année 1287 et dans les premiers mois de 1288, sur les méfaits du roi Ladislas IV et de sa sœur Élisabeth. Le roi, surnommé le Cuman, avait fait emprisonner sa femme, fille du roi Charles II de Naples, pour pouvoir continuer sa vie de débauche parmi les Cumanes; la sœur ne valait pas mieux que le frère. La lettre fort longue de Lodomér expose au Saint-Siège les griefs du haut clergé et de la noblesse contre le roi qui, emprisonné par ses sujets à la fin de 1287, avait promis de se corriger, mais, à peine délivré, continua sa vie dérégiée et appela même les Tartares à son secours. Nous savons par d'autres documents que le pape s'adressa à différents princes étrangers pour châtier le roi de Hongrie. Il est probable que les deux documents, qu'un archiviste du XVIIIe siècle avait désignés comme étant des lettres de l'archevêque de *Ségovie*, — au lieu de Strigonie, — furent copiés au Vatican et envoyés à la Cour de France à cause de la parenté de la malheureuse reine de Hongrie, une Anjou, avec la famille régnante. M. Karácsonyi, l'historien le plus versé dans les documents de l'époque arpadienne, a présenté à la Société historique (décembre) la trouvaille du savant français et a montré le grand service qu'il a rendu aux historiens hongrois. Grâce à ces documents, les pages de Pauler et de Charles Szabó sur les événements de 1288 pourront être modifiées. I. Kont.

NOUVELLES PUBLICATIONS FRANÇAISES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Sauf indications contraires, les volumes sont in-8° et édités à Paris.)

Histoire locale. — *Albanès* et *Fillet*. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France. Saint-Paul-Trois-Châteaux (évêques, prévôts). Valence, Arthaud, in-4° à 2 col., 1-746 (Gallia christiana novissima). — *E.* et *P. Bonnaffé*. Un armateur bordelais au XVIIIe s., 1740-1809. Bordeaux, Féret, in-4°, 52 p. — *H. Chauvet*. Histoire du parti républicain dans les Pyrénées-Orientales, 1830-1877. Perpignan, impr. de l'Indépendant, in-8°, 296 p. — *G. Houdard*. Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye, 1124-1789. Saint-Germain-en-Laye, impr. Mirvault, in-4°, XVI-176 p. — *E. Monier*. Étude monographique sur Le Charlieu dans le canton de Bourg-de-Péage, Drôme; t. I. Valence, impr. valentinoise, 1907, in-8°, XXX-479 p. — *L. Monnier*. Histoire de la ville de Vesoul; t. I. Vesoul, Bon, 1909, in-8°, VI-387 p. — *C. Nicolas*. Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles, 1751-1806; t. III. Nîmes, Chastanier, 1907, in-8°, 307 p. — *A. Prévost*. Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution; t. III. Troyes, impr. Frémont, in-8°, 669 p. Prix : 7 fr. 50. — *F. Saulnier*. Le parlement de Bretagne, 1554-1790; 2e partie. Rennes, Plihon et Hommay, 1909, 2 vol. in-4°.

Histoire générale. — *P. Allard.* Saint Sidoine Apollinaire. Firmin-Didot, 1910, in-18, xii-213 p. — *A. Bourgougnon.* Étude historique du droit de dissolution de la Chambre des députés sous la Restauration. E. Larose, 1909, 172 p. — Dom *F. Cabrol.* Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie; fasc. 18. Letouzey et Ané. — *F. Canonne.* Études sur la journée du 16 août 1870. Berger-Levrault, 1909, 252 p. Prix : 7 fr. — Dom *M.-J. Coulurier.* Sainte Bathilde, reine des Francs. Téqui, x-371 p. Prix : 3 fr. 50. — *L. Gastine.* La belle Tallien. A. Michel, 464 p. — *R. Génestal.* Le procès sur l'état de clerc aux xiiie et xive s. (École pratique des Hautes-Études, 5e section), 1909, 74 p. — *G. Lechartier.* Les services de l'arrière à la grande armée en 1806-7. Chapelot, 1910, xx-664 p. — *M. Sautai.* Les débuts de la guerre de la Succession d'Autriche; t. I. Chapelot, 1909, 421 p.

Inventaires et catalogues. — Bibliographie générale et complète des livres de droit et de jurisprudence publiés jusqu'au 30 oct. 1909. Paris, Marchal et Godde, 1910, 2 col., xxxiii-181 p. — *Bligny-Bondurand.* Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Série E, t. IV : Notaires; fin. Nîmes, impr. Chastanier, 1909, in-4° à 2 col., xii-432 p. Prix : 10 fr. — *G. Lavalley.* Bibliographie des journaux normands qui se trouvent à la bibliothèque municipale de Caen. Caen, Jouan, 1910, in-8°, 106 p.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

GÉNÉRALITÉS.

A Century of population growth, 1790-1900, 415.

Albers (*P.*). Manuel d'histoire ecclésiastique, adapté par *R. Hedde*, 350.

Alston (*Leonard*). Modern constitutions in outline, 168.

Bémont (*Ch.*) et *Monod* (*G.*). Histoire de l'Europe au moyen âge, 165.

Cambridge modern history, t. VI, 167.

Cimbali (*Eduardo*). L'Europa fa opera di civiltà nel Marocco? 144.

Clouzot (*Etienne*). Le problème de la formation des villes, 399.

Davenport (*H. J.*). Value and distribution, 400.

Egelhaaf (*Gottlob*). Politische Jahresübersicht für 1908, 169.

Gide (*Ch.*) et *Rist* (*Ch.*). Histoire des doctrines économiques depuis les Physiocrates jusqu'à nos jours, 167.

Hammacher (*Emil*). Das philosophisch-œkonomische System des Marxismus, 409.

Haskins (*Charles*). A list of text-books from the close of the twelfth century, 396.

Herre (*Paul*). Der Kampf um die Herrschaft im Mittelmeer, 400.

Hinneberg (*Paul*). Die Kultur der Gegenwart, 2e éd., 348.

Imbart de La Tour (*P.*). Les origines de la Réforme, t. II, 317.

Monod (*G.*). Voir *Bémont* (*Ch.*).

Navarre (*Albert*). Histoire générale de la sténographie et de l'écriture à travers les âges, 165.

Nesselrode (comte *A. de*). Lettres et papiers, 103.

Nordau (*Max*). Le sens de l'histoire, 399.

Parodi (*D.*). Traditionalisme et démocratie, 146.

Pflugk-Harttung (*J. von*). Weltgeschichte, 3e partie, 132.

— Splitter und Spæne aus Geschichte und Gegenwart, 165.

Schulz (*Marie*). Die Lehre von der historischen Methode VI-XIII Jahrh., 166.

ANTIQUITÉ.

Anthes. Das römische Lager, 337.

Asmus. Kaiser Julians philosophische Werke übersetzt und erklært, 336.

Braun (*Franz*). Die Entwicklung der spanischen Provinzialgrenzen, 339.

Bruton (*F. A.*). The roman fort at Manchester, 340.

Cichorius. Untersuchungen zu Lucilius, 329.

Costa. Storia delle fonti di diritto romano, 341.

De Sanctis (*G.*). Per la scienza dell' antichità, 333.

Dettefsen (*D.*). Die Anordnung der geographischen Bücher des Plinius und ihre Quellen, 337.

Diehl (*Ernst*). Das alte Rom, 335.

Domaszewski (*A. von*). Geschichte der römischen Kaiser, 334.

— Abhandlungen zur römischen Religion, 342.

Drumann. Geschichte Roms, 2e éd., publ. p. *Grœbe*, t. V, 335.

Heitland (*W. E.*). The roman Republic, 334.

Hitzig (*H. F.*). Die Herkunft des Schwurgerichts im römischen Strafprozess, 341.

Hosius (*Carl*). Die Moselgedichte des D. Magnus Ausonius und des Venantius Fortunatus, 330.

Knoke (*Fr.*). Arnim, der Befreier Deutschlands, 340.

Koehne (*W.*). Das superficiarische Reichtsinstitut, 342.

Leuze (*Oscar*). Die römische Jahreszählung, 331.

Loisy (*A.*). La religion d'Israël, 2e éd., 345.

Mau. Die Religionsphilosophie Kaiser Julians, 336.

Maurice (*Jules*). Numismatique constantinienne, t. I, 150.

Monro (*Ch.-H.*). The Digeste of Justinian, 340.

Nagl (*Assunta*). Galla Placidia, 337.
Niese (*B.*). Grundriss der römischen Geschichte, 330.
Pauly's Real-Encyclopædie, 335.
Schneider (*Rud.*). Anonymi de rebus bellicis liber, 330.
Schneider (*Rud.*). Die Kriegsmaschinen der alten Griechen und Römer, 337.
Schulz (*Otto Th.*). Der römische Kaiser Caracalla, 336.
Schwœb. Velleius Paterculus und seine literar-historischen Abschnitte, 330.
Slouschz (*Nahum*). Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères, 379.
Steinwerder (*Tl.*). Ursprung und Entwickelung des Manipularsystems, 337.
Thiele. De Severo Alexandro imperatore, 336.
Zielinski (*Th.*). Cicero im Wandel der Jahrhundert, 336.

AFRIQUE.

Dehérain (*Henri*). Études sur l'Afrique, 2e série, 407.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

Chroust (*Anton.*). Briefe und Akten zur Geschichte des 30 jæhr. Krieges, t. IX, 131.
Davillé (*Louis*). Leibniz historien, 391.
Ernst (*Viktor*). Briefwechsel des Herzogs Christoph von Würtemberg, 129.
Gœtz (*Walter*). Die Politik Maximilians I von Bayern, 131.
Grueber (chevalier *de*). Souvenirs, traduit de l'allemand par le capitaine *de Maleissye-Melun*, 176.
Hanoteau (*Jean*). Voir *Metternich.*
Herzog (*Anton*). Die Lebensmittelpolitik der Stadt Strassburg im Mittelalter, 180.
Hohenzollern Jahrbuch, 461.
Issleib. Moritz von Sachsen als evangelischer Fürst, 134.
Jansen (*Max*). Die Anfænge der Fugger, 179.
Lahusen (*Joh.*). Zur Entstehung der Verfassung der bairisch-œsterreichischen Stædte, 177.
Mayr (*Karl*). Briefe und Akten zur Geschichte des 30 jähr. Krieges, t. VIII, 130.
Mentz (*Georg*). Johann Friedrich der Grossmütige, t. II et III, 134.
Mergentheim (*Leo*). Die Quinquennalfakultæten pro foro externo, 408.
Metternich (prince *de*). Lettres à la comtesse de Liéven, publ. p. *Jean Hanoteau*, 99.
Meyer (*André*). Étude critique sur les relations d'Érasme et de Luther, 407.
Pelizer (*R. A.*). Geschichte der Messingindustrie in Aachen, 180.
Schwarz (*Kaspar*). Inhaltverzeichnis der Mitteilungen d. Instituts f. œsterreich. Geschichtsforschung, 1900-1909, 410.
Vigener (*Fritz*). Kaiser Karl IV und der Mainzer Bistumsstreit, 178.
Wagner (*Ernst*). Fundstætten und Funde aus ... römischer ... Zeit im Grossherzogtum Baden I, 340.
Weller (*Karl*). Württembergische Geschichte, 408.
Wolkan (*Rud.*). Der Briefwechsel des Eneas Silvius Piccolomini, t. I, 121.

ANGLETERRE ET COLONIES.

Anson (*Sir William R.*). The law and custon of the constitution, 413.
Bardoux (*Jacques*). La reine Victoria. Pages choisies de sa correspondance, 413.
Bastide (*Ch.*). Les institutions de l'Angleterre sous Édouard VII, 181.
Blennerhasset (*Lady*). Marie Stuart, 181.
Cuenca (*Jean de*). Voir *Gower.*
Gomme (*G. L.*). Index of archæological papers, 1685-1890, 410.
Gower (*John*). Confessio Amantis, trad. en espagnol par *Jean de Cuenca*, 411.
Hall (*Hubert*). A formula book of english official historical documents, 2e partie, 180.
Hardman (*William*). A history of Malta, 1748-1815, publ. p. *J. H. Rose*, 412.
Mijoueff (*P.*). Histoire de l'empire britannique et de la politique coloniale de l'Angleterre, 413.
Rose (*J. H.*). Voir *Hardman.*
Terry (*Charles S.*). A catalogue of the publications of the Scottish historical clubs and societies, 411.
Thoyts (*E.*). How to decipher and study old documents, 410.
Ward (*A. W.*) et *Waller* (*A. R.*). The Cambridge history of english literature, 411.

BELGIQUE.

Bas (colonel *de*) et *Wommerson* (colonel *de*). La campagne de 1815 aux Pays-Bas, 405.
Des Marez (*G.*). Le compagnonnage des chapeliers bruxellois, 414.
Hubert (*Eugène*). Les églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIIIe siècle, 161.
Pirenne (*H.*). Histoire de Belgique, t. I, 3e éd., 182.
Wommerson (colonel *de*). Voir *Bas* (colonel *de*).

ÉTATS-UNIS.

Hughes (*Thomas*). History of the Society of Jesus in North America, 415.

FRANCE.

Albert (chanoine *Nestor*). Histoire de Mgr C. F. de Thiollaz, premier évêque d'Annecy, 116.
Allier (*Raoul*). La Compagnie du très saint sacrement de l'autel à Marseille, 321.
Arnaud (*Raoul*). L'Égérie de Louis-Philippe, Adélaïde d'Orléans, 101.
Audouard (*Jean*). Le crime du marquis d'Entrecasteaux, 324.
— Le rétablissement du parlement de Provence en janvier 1775, 324, note.
Aymes (*Noël*). La France sous Louis XIII, 172.
Barbey (*Frederic*). La mort de Pichegru, 176.
Barbier (*V.*). Voir *Robespierre*.
Bardet (*V.*). Voir *Demaillasson*.
Boististe (*J. de*). Voir *Saint-Simon*.
Bosq (*Paul*). Souvenirs de l'Assemblée constituante, 111.
Bourgin (*Georges*). Voir *Circourt* (*Ad. de*).
Bourgin (*Hubert*). Victor Considérant, 107.
Boutard (abbé *Charles*). Lamennais, t. II, 117.
Buat (*E.*). 1809. De Ratisbonne à Znaïm, 405.
Cabane (*Henri*). Histoire du clergé de France pendant la Révolution de 1848, 117.
Caron (*Pierre*). Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789, 401.
Carré (*Henri*). Le règne de Louis XV (Hist. de France d'E. Lavisse), 323.
Casalivelery (*Pierre de*). Journal publ. p. *Jean de Jaurgain*, 406.
Chalvet-Nastrac (Vte *de*). Les projets de restauration monarchique et le général Ducrot, 111.
Chandon de Briailles (*R.*) et *H. Bertal*. Sources de l'histoire d'Épernay, t. II, 328.
Chauvet (*Horace*). Histoire du parti républicain dans les Pyrénées-Orientales, 406.
Circourt (*Adolphe de*). Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848, publ. p. *G. Bourgin*, 104.
Cussy (chevalier *de*). Souvenirs, publ. p. le comte *de Germiny*, 100.
Davois (*Gustave*). Les Bonaparte littérateurs, 404.
Delachenal (*R.*). Histoire de Charles V, t. I et II, 382.
Demaillasson. Journal, t. II, 1681-1694, publ. p. *V. Bardet*, 326.
Deraine (*Émile*). Notes d'histoire sur Château-Thierry, du XVIe au XIXe s., 172.
Dino (duchesse *de*), Chronique de 1831 à 1862, publ. p. la princesse *Radziwill*, 101.
Dohna (*Hannibal de*). Napoléon au printemps de 1807, trad. p. *G. Douare*, 177.
Douare (*Georges*). Voir *Dohna* (*H. de*).
Doumergue (*E.*). Iconographie calvinienne, 318.
Du Bled (*Victor*). La société française du XVIe au XXe siècle, 173.
Du Bourg (*Joseph*). Les entrevues des princes à Frohsdorf, 112.
Dufay (*Pierre*). Napoléon en Loir-et-Cher, 406.
Dunoyer (*Alphonse*). Deux jurés du Tribunal révolutionnaire, 403.
Festy (*Octave*). Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de Juillet, 107.
Fournier (*Paul*). Chaligny; ses seigneurs et son histoire, 170.
Germiny (comte *de*). Voir *Cussy*.
Gossez (*A. M.*). Mémoires de l'ouvrier François Leblant. Projet d'Adolphe Peynaud, 108.
Hanotaux (*Gabriel*). Histoire de la France républicaine, t. II-IV, 114.
Haye (*Alex. de*). Desaix, 175.
Hémon (*P.*). La Révolution en Bretagne. Le Deist de Botidoux a-t-il trahi les députés girondins proscrits? 175.
Herbelot (*Alphonse d'*). Lettres à Montalembert et à Léon Cornudet, 100.

Huguet (*Adrien*). Saint-Valery, de la Ligue à la Révolution, 327.
Jaurgain (*Jean de*). Voir *Casalivetery*.
Jeanjean (*J.-F.*). Armand Barbès, 106.
Labusquière (*John*). La troisième République, 113.
Lachèvre (*Frédéric*). Le procès de Théophile Viau, 1625, 402.
Lacombe (*Paul*). Taine historien et sociologue, 109.
Lambeau (*L.*). L'hôtel de ville [de Paris], 374.
Lanson (*Gustave*). Voir *Voltaire*.
Lebey (*André*). Louis-Napoléon Bonaparte et la Révolution de 1848, 105.
Lecestre (*L.*). Voir *Saint-Hilaire* et *Saint-Simon*.
Leroux (*Alfred*). Géographie historique du Limousin, 169.
Lorédan (*Jean*). La grande misère et les voleurs au XVIIIe siècle, 324.
Lowndes (*M. E.*). The nuns of Port Royal, 322.
Magne (*Émile*). Le plaisant abbé de Boisrobert, fondateur de l'Académie française, 172.
Marcère (*M. de*). Histoire de la République, 1re partie, 113.
Masson (*Frédéric*). Autour de Sainte-Hélène, 98.
Mathieu (*Georges*). Courte chronique écrite à Ayen, 1560-1585, 407.
Matrod (*Henri*). Le voyage de fr. Guillaume de Rubrouk, 1253-55, 170.
Ollivier (*Émile*). L'empire libéral, t. XIII, 110.
Parisot (*Robert*). Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale, 155.
Patmore (*K.-A.*). The court of Louis XIII, 172.
Pétel (*Auguste*). Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes, 170.
Picard (*Charles*). H. Taine, 109.
Picard (*Ernest*). Hohenlinden, 396.
Pigallet (*Maurice*). Département du Doubs. Rapport au Conseil général, 174.
Plunkett (*Jerne L.*). The fall of old order, 400.
Portallier (*Antonin*). Le tribunal de commerce de Saint-Étienne, 327.
Positions des thèses de l'École des chartes. Promotion de 1910, 458.
Procès-verbaux du Comité du travail à l'Assemblée constituante de 1848, 108.
Radziwill (princesse). Voir *Dino* (duchesse *de*).
Rey (*Auguste*). J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency, 404.
Richelieu (cardinal *de*). Mémoires, t. II, 319.
Robespierre (*Maximilien*). Œuvres complètes, publ. p. *V. Barbier* et *C. Vellay*, 393.
Saint-Hilaire. Mémoires, publ. p. *L. Lecestre*, 322.
Saint-Simon. Mémoires, t. XXI, publ. p. *L. Lecestre* et *J. de Boislisle*, 322.
Savine (*Albert*). L'assassinat de la duchesse de Praslin, 102.
Schemann (*L.*). Correspondance entre Alexis de Tocqueville et Arthur de Gobineau, 104.
Schemidt (*E. von*). Das französische Generalstabswerk über den Krieg 1870-71, 405.
Schreuer (*Hans*). Ueber altfranzösische Krönungsordnungen, 401.
Stenger (*Gilbert*). Le retour des Bourbons, 98.
Strauss (*Gaston*). La politique de Renan, 110.
Turquan (*Joseph*). Du nouveau sur Louis XVII. Solution du problème, 174.
Vellay (*C.*). Voir *Robespierre*.
Voltaire. Lettres philosophiques, publ. p. *G. Lanson*, 173.
Weill (*Georges*). Histoire du catholicisme libéral en France, 118.
Wilkinson (*Maurice*). The last phase of the League in Provence, 326.

ITALIE.

Angelis (*Carlo de*). Memorie, publ. p. *M. Mazziotti*, 140.
Battaini (abbé *Domenico*). Lo stato contro la chiesa, 143.
Contoni (*Carlo*). Scritti varî, 143.
Daconto (*Saverio*). La provincia di Bari nel 1848-49, 142.
Guardione (*Francesco*). Il dominio dei Borboni in Sicilia, 1830-1861, 136.
Magrini (*Luciano*). Il pericolo tedesco, 144.
Mayer (*Ernst*). Italienische Verfassungsgeschichte, 152.
Mazziotti (*Matteo*). Costabile Carducci ed i moti del Cilento nel 1848, 141.
— Voir *Angelis* (*Carlo de*).
Ragusa-Moleti (*G.*). La Sicilia e l'unità patria, 136.
Trifone (*Romualdo*). Vicende di un

progetto parlamentare per l'eversione della feudalità in Sicilia, 135.
Vigo (*Pietro*). Annali d'Italia, 143.

ORIENT.

La Vallée-Poussin (*Louis de*). Notions sur les religions de l'Inde, 184.

RUSSIE.

Goriainov (*Serge*). Correspondance de Catherine Alexievna, grande-duchesse de Russie, et de Sir Ch. H. Williams, ambassadeur d'Angleterre, 182.

SUISSE.

Chapuisat (*Édouard*). Le commerce et l'industrie à Genève, 1798-1813, 183.
Crue (*Francis de*). L'action politique de Calvin hors de Genève, 319.
Maag (*Albert*). Geschichte der Schweizertruppen in neapolitanischen Diensten, 138.

HISTOIRE DE L'ART.

Ardenne de Tizac (*H. d'*). Voir *Bushell*.
Art (l') et les mœurs en France, 372.
Aynard (*Joseph*). Oxford et Cambridge, 374.
Boinet (*Amédée*). Les églises de Paris, 374.
Bonnefon (*Paul*). Voir *Perrault*.
Bouchaud (*P. de*). Bologne, 373.
Bushell (*S. W.*). L'art chinois, trad. p. *H. d'Ardenne de Tizac*, 373.
Cagnat. Timgad et Tebessa, 374.
Cammaerts (*E.*). Voir *Ruskin*.
Chantavoine (*Jean*). Munich, 374.
Diehl (*Ch.*). Palerme et Syracuse, 373.
Dimier (*Louis*). Voir *Reynolds*.
Fierens-Gevaert. Les primitifs flamands, 368.
Fontaine (*André*). Les doctrines d'art en France. De Poussin à Diderot, 372.
Foville (*Jean de*). Pisanello, 370.
Goffin (*Arnold*). Pinturricchio, 369.
Guiffrey (*J.*). Le Louvre. Les Gobelins, 371.
Hallays (*André*). Avignon, 374.
Hauvette (*Henri*). Ghirlandaio, 369.
Lanciani (*Rodolfo*). The golden days of the Renaissance in Rome, 370.
Lechevallier-Chevignard. Sèvres, 374.
Lécureux. Saint-Pol-de-Léon, 374.
Lefèvre-Pontalis. Coucy, 374.
Lill (*G.*). Hans Fugger und die Kunst, 179.
Ludwig (*G.*) et *Molmenti* (*P.*). Vittore Carpaccio, 370.
Mengin (*Urbain*). Benozzo Gozzoli, 369.
Merlet (*René*). Chartres, 374.
Michel (*André*). Histoire de l'art, t. III, 363.
Migeon (*G.*). Au Japon, 373.
— Les arts du tissu, 375.
Nolhac (*P. de*). Voir *Vigée-Lebrun*.
Perdrizet (*Paul*). La Vierge de Miséricorde, 362.
Perrault (*Ch.*). Mémoires, publ. p. *P. Bonnefon*, 372.
Perrault (*Claude*). Relation du voyage à Bordeaux, 1669, publ. p. *P. Bonnefon*, 373.
Porée (*Ch.*). Vézelay, 374.
Prentout. Caen et Bayeux, 374.
Réau (*Louis*). Peter Vischer et la sculpture franconienne, 371.
Reynolds. Discours sur la peinture, trad. p. *L. Dimier*, 373.
Rosenthal (*Léon*). La gravure, 375.
Ruskin (*John*). Conférences sur l'architecture et la peinture, trad. p. *E. Cammaerts*, 373.
Saunier (*Ch.*). Bordeaux, 374.
Sellier (*Charles*). Anciens hôtels de Paris, 329.
Stein (*Henri*). Les architectes des cathédrales gothiques, 368.
Thode (*Henry*). Michel Angelo, 370.
Tiersot (*Julien*). Gluck, 166.
Venturi (*A.*). Storia dell' arte italiana, 369.
Vigée-Lebrun (*Mme Louise-Élisabeth*). Souvenirs, publ. p. *P. de Nolhac*, 404.
Vitry (*Paul*). Jean Goujon, 371.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Archambault (*G.*). Justin; dialogue avec Tryphon, 344.
Auvray (*Lucien*). Les registres de Grégoire IX, 120.
Babut (*E.-Ch.*). Priscillien et le priscillianisme, 355.
Baudot (*J.*). Le pallium, 356.
Bethune-Baker. Nestorius and his teaching, 80.
Boniface VIII, Registres, publ. p. *G. Digard*, 120.
Braun (*Paul*). Der Beichtvater der heiligen Elisabeth und deutsche Inquisitor Konrad von Marburg, 127.
Bréhier (*Émile*). Philon, 344.

Calluaud (*P.*). Le problème de la résurrection du Christ, 347.
Cardauns (*Ludwig*). Paul III, Karl V und Franz I, 133.
— Zur Kirchenpolitik Herzogs Georg von Sachsen, 135.
Catholic (the) Encyclopædia, 348.
Causse (*A.*). L'évolution de l'espérance messianique dans le christianisme primitif, 354.
Cauzons (*Th. de*). Histoire de l'Inquisition en France, t. I, 127.
Clemen (*Carl*). Religionsgeschichtliche Erklærung des Neuen Testaments, 351.
Dahnhardt (*Oskar*). Natursagen, t. II, 351.
Debidour (*A.*). L'Église catholique et l'État sous la 3e République, t. II, 119.
Deissmann (*Ad.*). Licht vom Osten, 2e et 3e éd., 350.
Dejean (*Ét.*). Un prélat indépendant au XVIIe siècle : Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, 158.
Delehaye (*H.*). Les légendes grecques des saints militaires, 357.
Desdevises du Dézert (*G.*). L'Église et l'État en France, t. II, 118.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, 347.
Diepgen (*Paul*). Arnald von Villanova als Politiker und Laientheologe, 128.
Digard (*Georges*). Les registres de Boniface VIII, 120.
Dobschütz (*E. von*). L'âge apostolique, 353.
Dufourcq (*Albert*). L'avenir du christianisme, t. II, III et IV, 349.
— Étude sur les *Gesta martyrum* romains, t. IV, 357.
Dumaz (*J.*). Christianisme et papauté, 354.
Durengues (*A.*). La question du *De fide*, 345.
Féret (abbé *P.*). La Faculté de théologie de Paris, t. VII, 325.
Finke. Aus den Tagen Bonifaz VIII, 129.
Génier (*R.*). Vie de saint Euthyme le Grand, 377-473, 358.
Giran (*É.*). Jésus de Nazareth, 346.
Goguel (*M.*). L'évangile de Marc et ses rapports avec ceux de Matthieu et de Luc, 352.
Gonthier. Voir *Hamon*.
Grégoire IX. Registres, publ. p. *L. Auvray*, 120.
Greinacher (*Anton*). Die Anschauungen des Papstes Nikolaus II über das Verhæltniss von Staat und Kirche, 124.
Guigneberl (*Ch.*). La primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome, 355.
Gwatkin (*H. M.*). Early church history to A. D. 313, 349.
Hamon. Vie de saint François de Sales; nouv. éd. par *Gonthier* et *Letourneau*, 320.
Harnack (*Ad.*). Lehrbuch der Dogmengeschichte, 4e éd., 355.
Hemmer (*H.*). Les Pères apostoliques; t. II : Clément de Rome, 344.
Hort (*F. J. A.*). The epistle of saint James, 353.
Jean XXII, lettres communes, publ. p. *G. Mollat*, 121.
Jones (*Rufus M.*). Studies in mystical religion, 350.
Kellner (*H.*). Traditionsgeschichtliche Bearbeitung und Legende in d. Behandlung der Chronologie des apostol. Zeitalters, 354.
Kittel (*R.*). Geschichte des Volkes Israel, t. II, 377.
Köstler (*Rud.*). Die væterliche Ehebewilligung, 122.
Kybal (*Vlastimil*). Voir *Mathias de Janov*.
Lagrange (*M.-J.*). Le messianisme chez les Juifs, 346.
Lepin (*M.*). La valeur historique du quatrième évangile, 352.
Letourneau. Voir *Hamon*.
Lucius (*Ern.*). Les origines du culte des saints, 357.
Lützow. The life and times of master John Hus, 1.
Luchaire (*Achille*). Innocent III, 126.
Mâle (*Émile*). L'art religieux de la fin du moyen âge en France, 358.
Marcel (*Pierre*). Charles Le Brun, 371.
Mathias de Janov. Regulae veteris et novi testamenti, publ. p. *V. Kybal*, t. II, 409.
Mollat (*G.*). Jean XXII, lettres communes, 121.
Monseur (*Eugène*). Les moines et les saints de Gand, 182.
Piepenbring (*C.*). Jésus historique, 346.
Pirie-Gordon (*C. H. C.*). Innocent the Great, 126.
Rauschen (*G.*). Florilegium patristicum, fasc. 7, 356.
Rosenmeyer (*L.*). Quaestiones Tertullianae, 345.
Saintyves (*P.*). Le discernement du miracle, 357.
Scharnagl (*Anton*). Der Begriff der Investitur in den Quellen und der Literatur des Investiturstreites, 125.
Schwalm (*M. B.*). La vie privée du

peuple juif à l'époque de Jésus-Christ, 345.
Stanton (*V. H.*). The gospels as historical documents, 352.
Stoop (*E. de*). Essai sur la diffusion du manichéisme, 356.
Stutz (*Ulrich*). Der neueste Stand d. deutschen Bischofswahlrechts, 409.
Tixeront (*J.*). Histoire des dogmes, t. II, 355.
Transactions of the third international congress for the history of religions, 350.
Vacandard (*E.*). Etudes de critique et d'histoire religieuses, 354.
Viard (*Paul*). Histoire de la dîme ecclésiastique, principalement en France, jusqu'au décret de Gratien, 123.
Werlne (*P.*). Paulus als Heidenmissionær, 353.
Westcott (Mgr *Br. Foss*). The two empires, the church and the world, 343.
Wieland (*Fr.*). Der vorirenæische Opferbegriff, 356.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Louis Batiffol. Louis XIII et le duc de Luynes; *suite et fin.* 32, 248
Lucien Febvre. L'application du Concile de Trente en Franche-Comté; *1er article* 225
Vlastimil Kybal. Étude sur les origines du mouvement hussite en Bohême : Matthias de Janov 1
Albert Mathiez. Les philosophes et la séparation de l'Église et de l'État en France à la fin du XVIIIe siècle . . 63

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Georges Bourgin. Santa-Rosa et la France, 1821-1822; *1er article* 307
Edmond Buron. Un prophète de la Révolution américaine. 283
V. Ermoni. La question nestorienne d'après un document nouveau 80
Henri Sée. La rédaction et la valeur historique des cahiers de paroisses pour les États-Généraux de 1789 . . 292
Antoine Thomas. Le « signe royal » et le secret de Jeanne d'Arc 278

BULLETIN HISTORIQUE.

Antiquités chrétiennes, par Ch. Guignebert 344
Antiquités latines (publications étrangères), par Ch. Lécrivain 329
Histoire d'Allemagne. Histoire politique de 1519 à 1648, par A. O. Meyer 129
Histoire de France. Époque contemporaine, par E. Driault. 98
— Époque moderne, par H. Hauser 317
Histoire d'Italie. Époque contemporaine, par Georges Bourgin; *suite et fin* 135
Histoire de l'art, par Louis Hourticq 358
Histoire de l'Église au moyen âge, par E. Jordan . . 120

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

V. Barbier et Ch. Vellay. Œuvres complètes de Maximilien de Robespierre (**Eug. Déprez**). 393

[Supplément au numéro de Mars-Avril 1910.]

Pages

Louis Davillé. Leibniz historien (**Jean Baruzi**) . . . 391
Ét. Dejean. Nicolas Pavillon, evêque d'Alet (**G. Monod**) 158
R. Delachenal. Histoire de Charles V (**Jos. Tardif**) . . 382
Eug. Hubert. Les églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIIIe siècle (**Paul Fredericq**) . 161
R. Kittel. Geschichte des Volkes Israel; t. II (**Alfred Loisy**) 377
Jules Maurice. Numismatique constantinienne (**Jules Martha**). 150
Ernst Mayer. Italienische Verfassungsgeschichte (**R. Poupardin**) 152
Robert Parisot. Les origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (**Chr. Pfister**) 155
D. Parodi Traditionalisme et démocratie (**Eug. d'Eichthal**). 146
Commt E. Picard. Hohenlinden (**Alfred Dreyfus**) . . . 396
Nahum Slouschz. Hébréo-Phéniciens et Judéo-Berbères (**Ed. Montet**) 379

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire d'Afrique (H. Dehérain). 407
Histoire d'Allemagne et d'Autriche (G. Blondel, P. Darmstæedter, H. Hauser, E. Jordan, A. Leroux, Ch. Rist, F. Vigener) 177, 407
Histoire d'Angleterre (Ch. Bémont, Inna Lubimenko) . . 180, 410
Histoire d'Orient (P. Oltramare). 184
Histoire de Belgique (L. Halphen, H. Hauser) 182, 414
Histoire de France (Ch. Bémont, J. Calmette, R. Couqueberg, Alfred Dreyfus, L. Halphen, H. Hauser, G. Monod, Ch. Pfister, R. Reuss) 169, 401
Histoire de Roumanie (N. Jorga) 416
Histoire de Russie (H. Hauser) 182
Histoire de Suisse (R. Reuss) 183
Histoire des États-Unis (Ch. Bémont, H. Hauser) . . . 415
Histoire générale (Ch. Bémont, P. Darmstæedter, L. Halphen, H. Hauser, Ch. Rist, G. Yver) 165, 399

CORRESPONDANCE.

A propos d'*Orpheus*, par Salomon Reinach 185

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

(Liste alphabétique.)

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

1 Byzantinische Zeitschrift 208

Pages
2. Deutsche Rundschau 209
3. Göttingische gelehrte Anzeigen 430
4. Historische Vierteljahrschrift 207
5. Historische Zeitschrift 207
6. Historisches Jahrbuch 208
7. Mitteilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsf. . . . 430
8. Neues Archiv. 209
9. Rheinisches Museum 210
10. Vierteljahrschrift f. Social- u. Wirtschaftsgeschichte . 431
11. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Volkskunde von Freiburg. 432
12. Zeitschrift f. katholische Theologie 431
13. Zeitschrift f. Kirchengeschichte. 432

ALSACE.

1. Revue d'Alsace 432

ANGLETERRE.

1. Athenæum (the) 212,433
2. Edinburgh Review 435
3. English historical Review (the) 210,433
4. Nineteenth Century and after (the) 438
5. Quarterly Review 435
6. Review of histor. public. relating to Canada 435
7. Scottish historical Review (the) 211,434
8. Transactions of the royal historical Society. 437

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana 438
2. Analectes pour servir à l'hist. ecclésiastique 439
3. Annales de l'Académie royale d'archéologie 439
4. Annales de la Société archéol. de Namur 440
5. Annales de la Société d'archéol. de Bruxelles. . . . 440
6. Annales de la Société d'émulation de Bruges 440
7. Annales de la Société d'hist. et d'archéol. de Gand . . 440
8. Annales du Cercle archéologique du pays de Waas . . 441
9. Archives belges 441
10. Bulletin de l'Académie royale d'archéol. de Belgique . 441
11. Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie royale . 442
12. Bulletin de la Comm. de l'hist. des églises wallonnes . 442
13. Bulletin de la Commission royale d'histoire. 442
14. Bulletin de la Société historique de Gand 443
15. Bulletin de la Société liégeoise de littér. wallonne . . 443
16. Bulletin de la Société royale de géographie. 443
17. Bulletin de la Société scientifique du Limbourg . . . 444
18. Bulletin de l'Institut archéol. liégeois 444

Pages
19. Bulletin du Cercle archéol. de Malines 444
20. Leodium 444
21. Revue belge de numismatique 444
22. Revue de Belgique 445
23. Revue de l'Instruction publique. 445
24. Revue de l'Université de Bruxelles 446
25. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain 446
26. Revue générale 447
27. Revue historique de l'ancien pays de Looz 448
28. Revue historique tournaisienne. 448

ÉTATS-UNIS.

1. American historical Review (the) 213, 448
2. Nation (the) 214, 449

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres 190
2. Académie des sciences morales et politiques. 191, 419
3. Annales du midi. 202, 428
4. Bibliothèque de l'École des chartes 421
5. Bulletin de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne . . . 203
6. Bulletin de l'Auvergne 203
7. Bulletin hispanique. 195
8. Correspondance historique et archéologique (la) . . . 419
9. Correspondant (le) 197, 425
10. Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus . 199, 426
11. Grande Revue (la) 199
12. Journal des Savants 195
13. Mélanges d'archéologie et d'histoire 191
14. Mercure de France (le). 200
15. Nouvelle Revue (la). 201
16. Nouvelle revue historique de droit. 420
17. Polybiblion. 196
18. Province du Maine (la). 203
19. Révolution de 1848 (la) 194, 423
20. Révolution française (la) 422
21. Revue critique d'histoire et de littérature 196, 423
22. Revue d'Auvergne 204
23. Revue de Bretagne 204
24. Revue de Gascogne 205
25. Revue de l'Agenais 205
26. Revue de l'Anjou 428
27. Revue de l'histoire des religions 420
28. Revue de Paris 201

Pages
29. Revue de Saintonge et d'Aunis. 429
30. Revue de synthèse historique 418
31. Revue des bibliothèques 195
32. Revue des Deux Mondes 190, 427
33. Revue des études anciennes 192
34. Revue des études historiques 190
35. Revue des Pyrénées 429
36. Revue des questions historiques 189, 418
37. Revue d'histoire de Lyon 205
38. Revue d'histoire diplomatique 192
39. Revue d'histoire moderne et contemporaine. 422
40. Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée . . 193
41. Revue générale du droit 421
42. Revue Henri IV 194
43. Revue historique de Bordeaux 206
44. Revue historique et archéologique du Maine 429
45. Revue savoisienne 206
46. Société de l'histoire de Paris 206, 430
47. Société de l'histoire du protestantisme français . . . 193
48. Société nationale des Antiquaires de France 420
49. Ville de Paris. Bulletin des travaux historiques . . . 430

GRÈCE.

1. Βυζαντίς 215
2. Νέος Ἑλληνομνήμων 216

HONGRIE.

1. Budapesti Szemle 449
2. Revue de Hongrie 450
3. Századok 451

ITALIE.

1. Archivio della r. Soc. romana di storia patria. 453
2. Archivio storico lombardo 453
3. Archivio storico siciliano 453
4. Nuovo archivio veneto 454
5. Rendiconti della R. Accademia dei Lincei 454
6. Rivista storica antica 454
7. Rivista storica benedittina 455

RUSSIE.

1. Vizantjiski Vremennik. 456

Pages

CHRONIQUE.

Allemagne (L. Bréhier, P. Darmstædter). 218, 460
Angleterre 220
Belgique 220
États-Unis (S. Reinach) 220, 461
France (G. Monod) 217, 458
Grèce. 222
Hongrie (I. Kont) 461
Italie 222
Roumanie 233
Nouvelles publications françaises 223, 462

Index bibliographique 464

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.103

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY